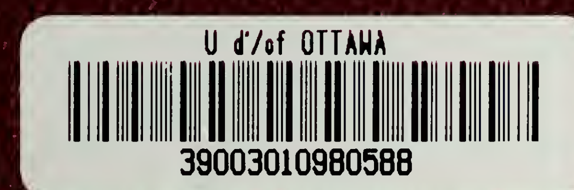


EXPOSITION SUIVIE

DES

QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE

SAINT THOMAS D'AQUIN.

Paris. — Impr. Lacour et C , rue Soufflot, 16.

EXPOSITION SUIVIE

DES

QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE

SAINT THOMAS D'AQUIN

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

FORMÉE D'EXTRAITS D'AUTEURS GRECS ET LATINS, ET SURTOUT DE GLOSES ET DE PASSAGES DES SAINTS PÈRES
RÉDIGÉE ADMIRABLEMENT EN UN SEUL TEXTE ET UN SEUL ENCHAINEMENT
ET APPELÉE A JUSTE TITRE

LA CHAINE D'OR

Édition purgée d'une foule infinie de fautes énormes
que contiennent les autres éditions, ainsi que de leurs indications fausses ou incomplètes
enrichie d'additions et de nouvelles notes

PAR LE P. R. F. JEAN NICOLAI

De l'ordre des Frères Prêcheurs, docteur en théologie de la Faculté de Paris, premier professeur de théologie
et préfet d'études dans le couvent de Saint-Jacques

TRADUITE POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. L'ABBÉ EM. CASTAN

Docteur en théologie, chanoine honoraire de Paris, du clergé de la paroisse Saint-Sulpice.

TOME TROISIÈME





PARIS
LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR
RUE CASSETTE, 23.
1854







EXPOSITION COMPLÈTE ET SUIVIE

DE SAINT THOMAS

SUR LES QUATRE ÈVANGILES.

LE SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE XXI.

Lorsqu'ils approchèrent de Jérusalem, étant arrivés à Bethphagé, près de la montagne des Oliviers, Jésus envoya deux de ses disciples, et leur dit : Allez à ce village qui est devant vous, et vous y trouverez en arrivant une ânesse liée, et son ânon auprès d'elle; déliez-la, et me l'amenez. Si quelqu'un vous dit quelque chose, dites-lui que le Seigneur en a besoin, et aussitôt il les laissera emmener. Or tout ceci s'est fait, afin que cette parole du prophète fût accomplie : Dites à la fille de Sion : Voici votre roi qui vient à vous, plein de douceur, monté sur une ânesse, et sur l'ânon de celle

---

SANCTI THOMÆ AQUINATIS

EXPOSITIO CONTINUA

SUPER QUATUOR EVANGELISTAS.

SANCTUM JESU CHRISTI EVANGELIUM

SECUNDUM MATTHÆUM.

CAPUT XXI.

Et cum appropinquassent Hierosolymis, et venissent Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos discipulos dicens eis : Ite in castellum quod contra vos est, et statim invenietis asinam alligatam, et pullum cum ea; solvite, et adducite mihi; et si quis aliquid dixerit, dicite quia Dominus his opus habet; et confestim dimittet eos. Hoc autem factum est, ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam dicentem : Dicite filiæ Sion :

qui est sous le joug. Les disciples s'en allèrent donc, et firent ce que Jésus leur avait commandé. Et ayant emmené l'ânesse et l'ânon, ils les couvrirent de leurs vêtements, et le firent monter dessus. Une grande multitude de peuple étendit aussi ses vêtements le long du chemin; les autres coupaient des branches d'arbres, et les jetaient par où il passait; et tous ensemble, tant ceux qui allaient devant lui, que ceux qui le suivaient, criaient : Hosanna, salut et gloire au fils de David; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; hosanna, salut et gloire à lui, au plus haut des cieux!

Rémig. — Plus haut, l'évangéliste nous a montré le Seigneur quittant la Galilée et se mettant en route pour Jérusalem. Poursuivant son récit, après nous avoir montré ce que le Sauveur avait fait dans son chemin, il ajoute : « Et, lorsqu'ils se furent approchés de Jérusalem et qu'ils furent arrivés à Bethphagé, etc. » Bethphagé était un bourg habité par les prêtres situé sur un des versants de la montagne des Oliviers et à un mille de Jérusalem. Les prêtres, qui desservaient le temple à jours fixes, s'y retiraient après avoir rempli leur ministère. Ceux aussi qui venaient demander le ministère des prêtres s'y arrêtaient; car il était défendu dans la loi (1) de faire, le jour du sabbat, plus d'un mille de chemin. — Orig. — C'est pour cela que le nom Bethphagé signifie *la maison des mâchoires;* car la mâchoire était la partie de la victime qui était réservée aux prêtres par la loi.

« Alors Jésus envoya. » — S. Chrys. — Il n'est pas dit : « Dites que c'est votre Seigneur » ou « ton Seigneur qui en a besoin, » mais « le Seigneur, » afin qu'ils comprennent bien qu'il est le Seigneur,

(1) Non pas dans la loi écrite, mais par la tradition, ainsi qu'on peut le conclure du v. 12, c. 1 des Actes, et de l'ép. 151 de saint Jérôme.

Ecce rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam et pullum filium subjugalis. Euntes autem discipuli, fecerunt sicut præcepit illis Jesus. Et adduxerunt asinam et pullum; et imposuerunt super eos vestimenta sua, et eum desuper sedere fecerunt. Plurima autem turba straverunt vestimenta sua in via. Alii autem cædebant ramos de arboribus, et sternebant in via. Turbæ autem, quæ præcedebant et quæ sequebantur, clamabant dicentes : Hosanna filio David! Benedictus qui venit in nomine Domini! Hosanna in excelsis!

Remig. Narravit superius Evangelista Dominum egressum a Galilæa, cœpisse ascendere Hierosolymam. Postquam ergo narravit quid in via gesserit, in incepta intentione perseverans, dicit : Et cum appropinquassent Hierosolymis et venissent Bethphage, etc. Betphage viculus fuit sacerdotum, situs in latere montis Oliveti, distans uno milliario a Hierusalem : sacerdotes enim, qui per certos dies in templo deserviebant, completo officio vocis suæ, illuc divertebant ad manendum : similiter et illi qui accipiebant officium, illuc divertebant; quia præceptum fuit in lege ut nullus diebus sabbatorum plus quam mille passus incederet. Orig. (tract. 14, *in Matth.*). Unde et interpretatur Bethphage, domus maxillarum, quoniam maxilla propria erat pars sacerdotum in lege.

Sequitur : Tunc Jesus misit, etc. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 37). Non dixit discipulis : Dicatis : Dominus tuus his opus habet, vel, Dominus vester; ut intelligant quia ipse sit solus Dominus, non

non-seulement des animaux, mais encore de tous les hommes. Les pécheurs eux-mêmes sont à moi quant à leur nature, et ils ne me sont étrangers que par leur volonté, qui les soumet au diable. — S. Chrys. — Ne pensez pas que tout ceci soit peu de chose. Qui a pu persuader aux maîtres de ces animaux de ne pas s'opposer à ce qu'on les emmène, de se taire et de les laisser aller? En cela, il montre à ses disciples qu'il pouvait aussi forcer les Juifs à ne pas mettre la main sur lui, mais qu'il ne l'a pas voulu. Il leur enseigne encore de cette manière à donner tout ce qu'on leur demandera; car si ceux qui ne connaissaient pas le Christ ont donné ainsi, les disciples ne doivent-ils pas, à plus forte raison, se considérer comme engagés à donner à tous? « Et aussitôt il les laissera aller. » — S. Chrys. — Il n'est point possible de douter que le Seigneur n'ait fait remettre l'animal à son maître aussitôt entré à Jérusalem. — La Glose interl. — Ou bien c'est le Seigneur de tous les animaux qui les soumettra à servir le Christ. On trouve joint ici le témoignage du prophète pour montrer que le Sauveur a accompli tout ce qui avait été écrit sur lui, tandis que la jalousie aveuglait les scribes et les pharisiens, de manière qu'ils n'ont pas voulu comprendre ce qu'ils lisaient (1).

« Tout cela fut fait pour accomplir ce qui avait été dit par le prophète, » c'est-à-dire par Zacharie. — S. Chrys. — C'est parce qu'il connaissait la malice des Juifs, qui devaient s'opposer à Jésus-Christ montant vers le temple, que le prophète en fait un signe auquel le peuple devait reconnaître son roi : « Dites à la fille de Sion : Voici. » — Rab. — La fille de Sion est un nom historique de Jérusalem, qui

(1) Cette dernière partie de la citation est plutôt de saint Anselme que de la Glose.

---

solum animalium, sed omnium hominum : nam et peccatores conditione quidem mei sunt; voluntate autem sua, diaboli. Chrys., in homil. (67, *in Matth.*). Neque parvum etiam existimes quod factum est : quis enim suasit dominos jumentorum, non velle contradicere, volentes silere et concedere? Et in hoc discipulos erudit quoniam poterat et Judæos prohibere, sed noluit; sed et docet ut quodcunque petitum fuerit, darent : si enim qui ignorabant Christum ita concesserunt, multo magis discipulos convenit omnibus dare. Quod autem dicitur : Et confestim dimittet eos. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Intelligendum est quod animal, postquam ingressum est in Hierusalem, ad dominum suum remissum est a Christo. Glossa. Vel dominus jumentorum confestim dimittet eos in Domini servitio mancipandos. Adhibetur autem huic facto Prophetæ testimonium, ut appareat Dominum omnia quæ de ipso scripta erant, implevisse; sed invidia cæcatos scribas et pharisæos, ea quæ ipsi legebant, intelligere noluisse.

Et ideo sequitur : Hoc autem totum factum est ut adimpleretur quod dictum est per prophetam, etc. scilicet Zachariam. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Sciens enim Propheta malitiam Judæorum (quia contradicturi erant Christo ascendenti in templum), præmonuit ut per hoc signum cognoscerent regem suum dicens : Dicite filiæ Sion : Ecce, etc. Rab.

est située sur la montagne de Sion; mais au sens mystique, elle signifie l'Église des fidèles qui appartient à la Jérusalem supérieure. — S. Chrys. — *Voici* est une indication adressée non pas au regard, mais à l'intelligence surnaturelle, pour que l'on regarde aux œuvres de la puissance. C'est longtemps avant la naissance du Christ que le prophète disait *voici*, pour constater que celui dont il parlait était avant de naître votre roi. Lorsque vous le verrez, ne dites donc pas : « Nous n'avons d'autre roi que César. » Si vous comprenez, il est venu pour vous sauver; si vous ne comprenez pas, il est venu contre vous. « Plein de douceur, » car il n'est pas venu pour se faire craindre par sa puissance, mais afin qu'on l'aime à cause de sa douceur. C'est pour cela qu'il n'est pas assis sur un char d'or, brillant sous des habits précieux. Il n'est pas non plus monté sur un cheval ardent pour voler à la lutte et au combat, mais sur une ânesse, amie de la tranquillité et de la paix : « Monté sur une ânesse. »

S. Aug. — Il y a quelques variantes dans la manière dont les évangélistes rapportent ce témoignage du prophète. Matthieu rapporte comme si le prophète avait nommé l'ânesse, et ce n'est pas ainsi que cite Jean ni que portent les exemplaires des Écritures dont on se sert dans l'Église pour l'enseignement (1). La raison en est que saint Matthieu écrivait en hébreu, et il est incontestable que la traduction des Septante s'écarte quelquefois du texte hébreu, ainsi que le savent ceux qui connaissent l'hébreu et qui ont traduit les livres saints sur ce texte primitif. Que si l'on demande pourquoi cette différence, je ne pense pas

(1) Ces exemplaires sont la traduction des Septante, ainsi que le porte nommément le texte de saint Augustin, traduction dont se servait la plupart des Pères.

Filia Sion historialiter dicitur Hierusalem civitas, quæ sita est in monte Sion : mystice autem est Ecclesia fidelium, pertinens ad supernam Hierusalem. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Ecce, ostendentis est verbum; id est (non carnali aspectu, sed spirituali intellectu), opera virtutum ejus aspicite. Ante tempora quidem multa dicebat ecce, ut ostenderet quia ille de quo loquebatur, antequam nasceretur, jam erat rex tuus. Cum ergo videritis eum, nolite dicere : Non habemus regem, nisi Cæsarem. Venit tibi, si intellexeris, ut salvet te; si non intellexeris, venit contra te. Mansuetus : non ut propter potentiam timeretur, sed ut propter mansuetudinem amaretur : unde non sedet in curru aureo, pretiosa purpura fulgens; nec ascendit super fervidum equum, discordiæ amatorem et litis, sed super asinam, tranquillitatis et pacis amicam : unde sequitur : Sedens super asinam, etc.

Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 66). In hoc autem testimonio prophetico, aliquanto diversa est evangelistarum locutio : hoc enim Matthæus sic adhibet, ut asinam dicat commemorasse Prophetam; non autem ita se habet vel quod Joannes interponit, vel codices ecclesiastici interpretationis usitatæ; cujus rei causa mihi videtur, quod Matthæus hebræa lingua perhibetur Evangelium conscripsisse : manifestum est autem interpretationem illam, quæ dicitur Septuaginta, in nonnullis aliter se habere,

que l'on puisse en donner une meilleure raison que celle-ci : c'est que les Septante ont traduit dans l'esprit qui avait dicté ce qu'ils traduisaient, et leur admirable fidélité au texte est une preuve nouvelle de la vérité qui y est exprimée. S'ils présentent quelques variantes de mots, en restant toujours fidèles à ce que voulait exprimer Dieu, qui se servait de ces mots, ils n'ont voulu démontrer par là qu'une seule chose, à savoir que, dans cette concordance que nous admirons entre tous les évangélistes, s'il y a quelques mots dissemblables, cela n'annonce aucune erreur de leur part, puisqu'aucun d'eux ne s'écarte jamais de la pensée qu'a exprimée celui avec lequel il doit s'accorder. Cette observation nous est utile, d'abord pour notre conduite, pour nous apprendre à éviter tout mensonge, et elle n'est pas inutile pour la foi, afin que nous ne croyions pas qu'il y a tels mots consacrés spécialement à la défense de la vérité, et que Dieu exige tels mots pour exprimer la vérité de la même manière qu'il exige la vérité elle-même. Cela est d'autant plus vrai que les mots sont d'une nécessité si relative, que nous ne devrions nullement nous en préoccuper, si nous pouvions, ainsi que Dieu et en lui ses anges, connaître la vérité sans leur secours.

« Les disciples, s'en allant, emmenèrent l'ânesse. » — S. Aug. — Les autres évangélistes se taisent sur l'ânesse. L'on ne devrait nullement s'en étonner, alors même que saint Matthieu se serait tû sur l'ânon, ainsi qu'ils se sont tû eux-mêmes sur l'ânesse. Mais à combien plus forte raison ne faut-il pas s'en laisser ébranler alors que celui qui a parlé de l'ânesse, dont les autres n'ont pas parlé, n'a pas manqué de parler de l'ânon, dont les autres ont parlé? S'il est vrai que là où l'on

---

quam inveniunt in Hebræo qui eam linguam noverunt, et qui interpretati sunt singuli eosdem libros hebræos. Hujus autem distantiæ causa si quæratur, nihil probabilius æstimo quam eos Septuaginta eo spiritu interpretatos, quo et illa quæ interpretabantur dicta fuerant; quod ex ipsa eorum mirabili quæ prædicatur consensione firmatum est : ergo et ipsi nonnulla in eloquio variando, et a voluntate Dei (cujus verba erant) non recedendo, nihil aliud demonstrare voluerunt, quam hoc ipsum quod in evangelistarum concordia (quadam diversitate) miramur, qua nobis ostenditur non esse mendacium si quisquam ita diverso modo aliquid narret, ut ab ejus voluntate cui consentiendum est, non recedat. Quod noscere moribus utile est propter cavenda mendacia; et ipsi fidei, ne putemus quasi consecratis sonis ita muniri veritatem, tanquam Deus nobis quemadmodum ipsam rem, sic verba quæ propter illam sunt dicenda, commendet; cum potius ita res sermonibus proferatur, ut istos omnino quærere non deberemus, si rem sine his nosse possemus, sicut illam novit Deus, et in eo angeli ejus.

Sequitur : Euntes autem discipuli adduxerunt asinam, etc. Aug. (ut sup.). Cæteri autem evangelistæ de asina tacent. Non deberet autem permovere lectorem, nec si Matthæus de pullo tacuisset, sicut illi de asina tacuerunt : quanto minus moveri oportet quia unus ita commemoravit asinam

peut admettre les deux faits tels qu'ils sont racontés, on doit le faire alors que les deux ne sont pas racontés par le même, il est bien plus vrai qu'on doit les admettre lorsqu'un des historiens n'en raconte qu'un, et l'autre les raconte tous les deux.

« Et ils mirent leurs habits sur les deux animaux et le firent asseoir dessus. » — S. Jér. — Il paraît impossible que le Seigneur se soit servi des deux animaux pour un si court trajet. Ce fait, qui est donc impossible et indigne en lui-même, doit nous élever plus haut, jusqu'à une interprétation mystique.—Rémig.—Cependant, il est possible que le Seigneur se soit servi des deux. — S. Chrys. — Il me paraît que ce n'est pas seulement à cause de la portée mystérieuse de ce fait que le Seigneur s'assit sur une ânesse, mais pour nous enseigner les lois pleines de modération de la sagesse et pour nous montrer qu'il n'est pas nécessaire que nous nous servions de chevaux, mais qu'il suffit d'un âne, parce que nous devons nous contenter de ce qui est nécessaire. Demandez aux Juifs quel est le roi qui est entré dans Jérusalem sur un âne, et ils ne pourront vous en présenter d'autre que celui-ci (1).

S. Jér. — Les troupes qui étaient sorties de Jéricho et qui avaient suivi le Sauveur jonchèrent la route de branches d'arbres et y étendirent leurs habits. « Une foule nombreuse étendit ses habits. » C'est sous les pieds de l'âne, pour qu'il ne se blesse pas contre une pierre ou sur des épines, ou ne trébuche dans un fossé. — « D'autres coupaient des rameaux des arbres et les jetaient sur la route. » C'était de ces arbres fruitiers dont la montagne des Oliviers était couverte. Et après ce

(1) Cette preuve de saint Chrysostôme n'a de force qu'unie à d'autres ; car les Juifs pourraient répondre que le Messie n'est pas encore venu.

---

de qua cæteri tacuerunt, ut tamen pullum non taceret, de quo illi dixerunt? Ubi enim utrumque potest intelligi factum, nulla repugnantia est, nec si alius aliud commemoraret, quanto minus, ubi unus unum, alius utrumque?

Sequitur : Et imposuerunt super eos vestimenta sua, et eum desuper sedere fecerunt. Hier. Sed videtur quod super utrumque animal in tam parvo itineris spatio Dominus sedere nequiverit; ergo cum historia aut impossibilitatem habeat, aut turpitudinem, ad altiora transmittitur, id est, ad mysticum sensum. Remig. Licet potuerit fieri ut super utrumque animal Dominus sederit. Chrys., in homil. (67, ut sup.). Mihi autem videtur, quod non propter mysterium solum super asinam sedit, sed et mensuram nobis sapientiæ tribuens, demonstrat scilicet quod, non super equos ferri necesse est, sed sufficit asino uti, et eo quod necessitatis est, esse contentum. Interroga autem Judæos, quis rex super asinam delatus intravit Hierosolymam, sed non utique alium habent dicere, nisi istum solum.

Hier. Turbæ ergo, quæ egressæ fuerant de Hiericho et secutæ Salvatorem, supposuerunt vestimenta sua, et straverunt viam ramis arborum : et ideo sequitur : Plurima autem turba straverunt vestimenta, etc. Pedibus asini, necubi offendat in lapidem,

témoignage de leurs œuvres, ils y joignent celui de leur voix : « Les foules qui précédaient et suivaient criaient et disaient : Hosanna au fils de David ! » Je vais dire en peu de mots ce que veut dire le mot *hosanna.* Nous lisons au ps. 117, qui évidemment a pour sujet l'avénement du Sauveur, entre autres choses celles-ci : « O Seigneur, sauvez-moi ! ô Seigneur, hâtez-vous ! Béni celui qui va venir au nom du Seigneur. » Dans l'hébreu, au lieu de : « O Seigneur sauvez-moi ! » il y a : *Anna odonaï osianna;* ce que Symmaque a traduit plus clairement ainsi : « Je vous en prie, Seigneur, sauvez-moi. » Que l'on ne pense pas que cette parole est composée de grec et d'hébreu : elle est toute hébraïque. — Rémig. — Ce mot est composé d'un mot entier et d'un mot changé : du mot *osi*, qui veut dire sauver, rendre sauf; et *anna*, qui est l'interjection de la prière, interjection que l'on peut traduire par *hélas !* — S. Jér. — Ce mot exprime que la venue du Christ est le salut du monde, et c'est pour cela qu'il est suivi de ces mots : « Béni soit qui vient au nom du Seigneur ! » C'est ce qu'exprime la parole suivante du Sauveur dans son Évangile : « Je suis venu au nom de mon Père. » — Rémig. — Car en tout il a cherché non pas sa gloire, mais celle de son Père. — La Glose (1). — Voici le sens : *béni*, c'est-à-dire soit glorifié; *celui qui vient*, c'est-à-dire celui qui s'est incarné; *au nom du Seigneur*, c'est-à-dire au nom du Père en le glorifiant. Ils répètent *hosanna*, c'est-à-dire : *Sauvez-moi, je vous le demande ;* et ils déterminent en quoi ils veulent être sauvés : dans les choses célestes

(1) Ou plutôt dans saint Anselme.

nec calcet spinam, nec labatur in foveam. Sequitur : Alii autem cædebant ramos de arboribus, et sternebant in via : de arboribus scilicet fructiferis, quibus mons Oliveti consitus est. Cumque opera cuncta fecissent, vocis quoque tribuunt testimonium : unde sequitur : Turbæ autem quæ præcedebant et sequebantur, clamabant dicentes : Hosanna filio David ! Quid autem significet Hosanna, nunc perstringam breviter. In *Psal.* 117 qui manifeste de adventu Salvatoris scriptus est, inter cætera hoc quoque leginus : O Domine, salvum me fac; o Domine, bene prosperare : benedictus qui venturus est in nomine Domini ! Pro eo, quod in 70 habetur interpretibus : O Domine, salvum me fac, in Hebræo legimus : Anna adonai osianna : quod manifestius est interpretatus Symmachus, dicens : Obsecro, Domine, salvum me fac. Nemo ergo putet ex duobus verbis (græco scilicet et hebræo) sermonem esse compositum, sed totum hebraicum est. Remig. Et est compositus ex integro et corrupto : Osi enim latine dicitur salva, sive, salvifica; anna vero apud illos interjectio est obsecrantis : nam sicut apud illos ab obsecrante dicitur, anna, sic apud Latinos a dolente dicitur, heu. Hier. Significavit etiam quod adventus Christi salus mundi sit. Unde sequitur : Benedictus qui venit in nomine Domini ! Salvatore quoque idipsum in Evangelio comprobante : Ego, inquit, veni in nomine Patris mei. Remig. Quia scilicet in omnibus bonis operibus, non suam, sed Patris gloriam quæsivit. Glossa. Et est sensus : Benedictus (id est, gloriosus sit) qui venit (id est, incarnatus est) in nomine Domini (id est, Patris), eum glorificando. Iterum repetunt : Hosanna, id est, salva, obsecro,

et non dans les choses terrestres, *dans les hauteurs.* — S. Jér. — Ou bien ce mot, *hosanna*, c'est-à-dire : Salut pour ceux qui sont en haut ! montre d'une manière fort remarquable que l'avénement du Christ n'apporte pas seulement le salut aux hommes, mais qu'il l'apporte à tout l'univers, réunissant par ce mot les choses terrestres aux choses célestes. — Orig. — Ou bien c'est le côté humain de l'Incarnation qu'ils célèbrent par ces mots : « Hosanna au fils de David ! Qu'il soit béni celui qui vient au nom du Seigneur ! » Et c'est son retour dans le sanctuaire des saints qu'ils chantent en ajoutant : « Hosanna dans les hauteurs ! » — S. Chrys. — Quelques-uns traduisent *hosanna* par *gloire*, et d'autres par *rédemption.* La gloire lui est due, et ayant racheté tous les hommes, on peut l'appeler *rédemption.* — S. Hil. (1). — Les mots de louange qui se trouvent dans cette phrase expriment son pouvoir de rédemption, et ceux-ci, *fils de David,* établissent qu'il est l'héritier du royaume éternel. — S. Chrys. — Jamais le Seigneur n'a usé d'animaux pour son service, ni accepté ce que lui apportaient d'ornement les rameaux verdoyants, si ce n'est à ce moment qu'il monte à Jérusalem pour y souffrir. Par là il excita les Juifs, qui en étaient les témoins envieux, non pas à faire ce qu'ils ne pensaient pas auparavant, mais à saisir cette occasion de faire ce que déjà ils voulaient faire. Ce fut une occasion qui leur fut offerte, mais non pas un changement opéré dans leur volonté.

S. Jér. — L'approche du Seigneur partant de Jéricho et venant à Jérusalem, suivi d'une foule nombreuse, a une signification mystique.

(1) Auparavant ceci était donné comme de saint Jérôme.

---

et determinant ubi se vellent salvari, scilicet, in altissimis, id est, in cœlestibus, non in terrenis. Hier. Vel per hoc quod jungitur : Hosanna (id est, salus in excelsis) perspicue ostenditur quod adventus Christi, non tantum hominis salus, sed totius mundi sit, terrena jungens cœlestibus. Orig. (tract. 14, *in Matth.*). Vel humanam quidem Christi dispensationem laudant in eo quod dicebant : Hosanna filio David ! benedictus qui venit in nomine Domini ! Restitutionem autem ejus in sancta, in eo quod dicebant : Hosanna in excelsis ! Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Hosanna etiam quidam interpretantur gloriam, alii vero redemptionem : nam et gloria illi debetur ; et redemptio illi convenit qui omnes redemit. Hilar. (can. 23, *in Matth.*). Laudationis enim verba redemptionis in eo exprimunt potestatem : Filium autem David nuncupant, in quo agnoscerent æterni regni hæreditatem.

Chrys. *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Nunquam autem antea Dominus sibi adhibuit ministeria jumentorum, nec ramorum virentia circa se ornamenta constituit, nisi modo quando in Hierusalem, ut pateretur, ascendit ; excitavit enim Judæos id videntes et invidentes, non ut facerent quod ante voluerant, sed ut possent facere quod prius volebant : ergo potestas eis data est, non mutata voluntas.

Hier. Mystice autem appropinquat Dominus Hierosloymis, egrediens de Hiericho, turbis inde eductis quamplurimis ; quia magnus magnis ditatus mercibus, salute

Grand et enrichi de grandes richesses, après avoir rendu le salut aux croyants, son désir le porte vers la ville de la paix, et le lieu de la vision de Dieu. «Et il vint à Bethphagé, le lieu des mâchoires,» figure vivante de la louange qui confesse Dieu. Ce bourg était situé sur le mont des Oliviers, là où brille la lumière de la science, où l'on goûte le repos des fatigues et des douleurs. Ce château qui était contre les apôtres signifie le monde, contraire aux apôtres et qui ne voulait pas recevoir le joug de leurs enseignements.

Rémig. — Le Christ envoyant les apôtres du mont des Oliviers, c'est le Christ dirigeant ses apôtres vers le monde du sein de son Église primitive. Il en envoie deux, qui représentent deux ordres différents d'apôtres qui sont marqués dans ce passage de saint Paul : « Celui qui a agi en Pierre pour l'apostolat de la circoncision a agi en moi pour l'apostolat au milieu des nations. » Ou bien, il y a là une signification des deux préceptes de la charité, ou bien des deux Testaments, ou bien des deux lois, celle de la lettre et celle de l'esprit. — S. Jér. — Ou bien de la théorie et de la pratique, c'est-à-dire de l'idée et des œuvres. Par cette ânesse qui avait été domptée et qui portait le joug, il faut entendre la Synagogue qui avait porté le joug de la loi, et par le petit de l'ânesse, le peuple des Gentils, lascif et indépendant. Selon Dieu, la Judée fut la mère des nations.— Rab. — C'est pour cela que Matthieu, qui seul entre les évangélistes écrivit pour les Juifs, rappelle cette ânesse qui fut amenée au Seigneur, pour montrer à la nation juive que si elle se repentait, elle ne devait pas désespérer de son salut.

S. Chrys. — A cause de quelques rapports, les hommes qui ne connaissent pas le Fils de Dieu ont été comparés à ces deux animaux. L'âne

---

credentium reddita, ingredi cupit urbem pacis, et locum visionis Dei. Et venit Bethphage, id est, ad domum maxillarum, et confessionis portabat typum ; et erat situs in monte Oliveti, ubi est lumen scientiæ, ubi laborum et dolorum requies : per castellum enim quod contra apostolos erat, mundus iste designatur ; contra apostolos enim erat, nec jugum doctrinarum volebat accipere.

Remig. Dominus ergo de monte Oliveti discipulos ad castellum misit, quia de primitiva Ecclesia prædicatores in mundum direxit. Duos quippe misit, propter duos ordines prædicatorum, quos manifestat Apostolus dicens (*ad Galat.*, 2) : Qui operatus est Petro in apostolatum circumcisionis, operatus est et mihi inter gentes : sive quia duo sunt præcepta charitatis : sive propter duo testamenta, sive propter litteram et spiritum. Hier. Sive propter theoricam et practicam ; id est, scientiam et opera. Asina autem ista, quæ subjugalis fuit et edomita, et jugum legis traxerat, Synagoga intelligitur ; pullus asinæ, lascivus et liber gentium populus : Judæa enim, secundum Deum, mater est gentium. Rab. Unde Matthæus solus qui Judæis Evangelium scripsit, asinam Domino refert adductam, ut eidem etiam genti hebrææ (si pœniteat) non desperandam monstret esse salutem.

Chrys. *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Propter quasdam autem similitudines, animalibus his assimilati sunt homines,

est, en effet, un animal impur, le moins intelligent à peu près de tous les animaux, et fou et faible, et sans noblesse et fait pour la charge. Ainsi étaient les hommes avant l'avénement du Christ : diverses passions leur avaient fait perdre leur pureté, et privés de la raison du Verbe, ils étaient tombés au-dessous de la raison, insensés par leur mépris de Dieu, enfermés dans leur âme, sans noblesse par leur oubli de leur origine divine, et parce qu'ils étaient devenus les esclaves de leurs passions et des démons. C'étaient des bêtes de charge; car ils portaient le poids de l'erreur que leurs philosophes et les démons leur avaient imposée. L'ânesse était liée, c'est-à-dire empêchée, par les liens d'une erreur diabolique, d'aller là où elle aurait voulu. Avant de pécher, nous avons la liberté de suivre ou de ne pas suivre le diable à notre gré; mais si une fois nous nous sommes laissé lier par ses œuvres, notre vertu ne nous suffit plus à nous débarrasser de son pouvoir. L'homme qui a perdu par le péché le secours de la grâce ne fait plus ce qu'il veut, mais ce que le diable veut, semblable à un vaisseau qui, ayant perdu son gouvernail, est porté où la tempête veut le porter. Si Dieu ne brise les liens de la main puissante de sa justice, jusqu'à sa mort, il restera lié des chaînes de ses péchés. C'est pour cela que le Sauveur dit à ses disciples : « Déliez », à savoir par votre parole et par vos miracles; et c'est ainsi que tous les Juifs et toutes les nations ont été délivrés par les apôtres. « Et amenez les moi, » c'est-à-dire convertissez-les à ma gloire. — Orig. — C'est pour cela qu'avant de monter au ciel et en ordonnant à ses apôtres de délier les pécheurs, il leur donne l'Esprit-Saint. Après avoir été absous, et avoir fait quelques progrès, après s'être nourris de la divinité du Verbe, ils sont trouvés

---

Dei Filium non cognoscentes : est enim hoc animal immundum, et præ cæteris pene jumentis magis irrationabile, et stultum, et infirmum, et ignobile, et oneriferum : sic fuerunt homines ante Christi adventum, passionibus diversis immundi, irrationabiles, verbi ratione carentes; stulti propter Dei contemptum; infirmi secundum animam; ignobiles, quia obliti generationis cœlestis, facti fuerant servi passionum et dæmonum; oneriferi, quia sufferebant sarcinam erroris, a dæmonibus vel philosophis impositam. Ligata autem erat asina (id est, diabolici erroris vinculo impedita), ut non haberet libertatem eundi quo vellet : nam antequam peccemus, liberum habemus arbitrium, si volumus, sequi voluntatem diaboli, an non : quod si semel peccantes obligaverimus nos operibus ejus, jam nostra virtute evadere non possumus; sed sicut navis (fracto gubernaculo) illuc ducitur ubi tempestas voluerit, sic et homo (divinæ gratiæ auxilio perdito per peccatum), non quod vult agit, sed quod diabolus vult : et nisi Deus valida manu misericordiæ suæ solverit eum, usque ad mortem peccatorum suorum vinculis permanebit : et ideo dicit discipulis : Solvite, scilicet per doctrinam vestram et per miracula vestra; quia omnes Judæi et gentes per apostolos sunt liberati; et adducite mihi, id est, ad gloriam meam illos convertite. Orig. (ut sup.). Unde et ascendens in cœlum jussit discipulis suis ut solverent peccatores, dans eis Spiritum Sanc-

dignes d'être remis à la place d'où ils avaient été arrachés. Le Sauveur les envoie non pas vers leurs anciennes œuvres, mais pour qu'ils prêchent aux pécheurs le Fils de Dieu ; et c'est ce qu'il signifie en disant : « Aussitôt il les laissera aller. » — S. Hil. — Ou bien, par l'ânesse et l'ânon, il faut entendre une double vocation des Gentils : celle des Samaritains, esclaves indomptables des quelques observances qui leur étaient particulières, et qui sont signifiés ici par l'ânesse, et celle des Gentils, fiers et insoumis et qui sont signifiés par l'ânon. Or c'est par Philippe (1) que la Samarie reçut la foi, et par Pierre que Corneille, prémices des nations, fut converti.

Rémig. — Ainsi qu'il a été dit aux apôtres : « Si quelqu'un vous dit quelque chose, dites-leur que le Seigneur en a besoin, » ainsi il est dit aux apôtres de ne pas se laisser arrêter dans la prédication de l'Évangile, quoiqu'il se présente quelque obstacle. — S. Jér. — Ce vêtement d'apôtre que l'on place sur l'animal peut être une figure, ou de la *doctrine des vertus*, ou de la *science des Écritures*, ou des *dogmes* divers de l'Église : si une âme n'en est pas instruite et ornée, elle ne mérite pas de porter le Seigneur. — Rémig. — Le Seigneur donc, assis sur l'ânon, va vers Jérusalem, figure de celui qui est préposé au gouvernement de la sainte Église ou de l'âme fidèle, et qui la dirige dans ce monde, et l'introduit après cette vie dans la vision de la patrie céleste. Les apôtres et les autres docteurs mirent leurs vêtements sur l'ânesse; car ils transmirent aux nations la gloire qu'ils avaient reçue du Christ.

(1) Qui n'était point apôtre, quoique saint Augustin lui donne ce nom dans son livre *De la doctrine chrétienne*, mais l'un des sept diacres ordonnés par les apôtres.

---

tum (Joan., 20.) Absoluti autem, et proficientes, et nutriti Verbi Divinitate, digni habentur remitti in locum ex quo erant assumpti ; non jam ad opera priora, sed ut prædicarent eis Filium Dei : et hoc est quod significat dicens : Et confestim dimittet eos. Hil. (Can. 21, *in Matth.*). Vel per asinam et pullum duplex vocatio ex gentibus ostenditur : erant enim Samaritani sub quadam observantiæ suæ consuetudine servientes et feroces ; qui scilicet significantur per asinam : erant etiam indomitæ gentes et feroces, quæ scilicet significantur per pullum : igitur duo mittuntur, ut solvant ligatos erroris vinculis : per Philippum enim Samaria credidit (*Act.*, 8) ; per Petrum Cornelius Christo tanquam primitiæ gentium adductus est. (*Act.*, 10).

Remig. Sicut autem tunc dictum est apostolis : Si quis vobis aliquid dixerit : dicite quia Dominus his opus habet ; sic nunc prædicatoribus est præceptum, ut si aliquid adversitatis obstiterit, a prædicando non cessent. Hier. Vestis autem apostolica, quæ jumento superponitur, vel doctrina virtutum, vel discretio Scripturarum intelligi potest ; sive ecclesiasticorum dogmatum varietates, quibus nisi anima instructa fuerit et ornata, sessorem habere Dominum non meretur. Remig. Dominus autem super asellum sedens, Hierosolymam tendit ; quia præsidens sanctæ Ecclesiæ vel animæ fideli, et eam in hoc seculo regit, et post hanc vitam ad visionem cœlestis patriæ introducit. Apostoli autem et cæteri doctores vestimenta posuerunt super asinam, quia gloriam quam receperunt a Christo, gentibus dederunt. Turba autem vestimenta sterne-

La foule cependant étendait ses vêtements sur le chemin ; car ceux qui, parmi les circoncis, reçurent la foi, abjurèrent la gloire qui vient de la loi. — La foule coupait des branches d'arbre; car ils reçurent sur le Christ les témoignages des prophètes, ainsi qu'une dépouille d'arbres verts. Ou bien cette foule qui étend ses vêtements sur le chemin, ce sont les martyrs qui livrèrent pour le Christ leurs membres, vêtement de leurs âmes. L'on peut y voir ceux aussi qui domptent leur corps par l'abstinence. Ceux qui coupent des branches d'arbre sont ceux qui, pour leur salut ou celui de leurs enfants, cherchent les actions et les paroles des saints Pères. — S. Jér. — Ces mots : « Les foules qui précédaient et suivaient, » signifient l'un et l'autre peuple, et celui qui crut au Seigneur avant l'Évangile, et celui qui crut en lui après l'Évangile, tous les deux louant le Christ d'une voix unanime. — S. Chrys. — Et ceux-là élevèrent la voix pour prophétiser le Christ à venir, et ceux-ci pour glorifier le Christ déjà venu.

Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émue; et chacun demandait : Quel est donc celui-ci? Mais ces peuples qui l'accompagnaient, disaient : C'est Jésus le prophète, qui est de Nazareth en Galilée. Jésus, étant entré dans le temple de Dieu, chassa tous ceux qui vendaient et qui achetaient dans le temple ; il renversa les tables des changeurs, et les bancs de ceux qui vendaient des colombes; et leur dit : Il est écrit : Ma maison sera appelée la maison de la prière, et vous autres vous en avez fait une caverne de voleurs. Alors des aveugles et des boiteux vinrent à lui dans le temple, et il les guérit. Mais les princes des prêtres et les scribes, voyant les merveilles qu'il avait faites, et les enfants qui criaient : Hosanna, salut

---

bat in via ; quia credentes ex circumcisione, gloriam quam habebant ex lege contemnebant; ramos autem de arboribus præcidebant, quia ex prophetis acceperunt exempla de Christo, quasi de arboribus virentibus. Vel turba, quæ vestimenta stravit in via, significat martyres, qui vestimenta sua (id est, corpora, quæ tegumenta sunt animarum) pro Christo ad martyrium tradiderunt; vel significantur illi qui corpora sua per abstinentiam domant. Illi autem ramos arborum præcidunt, qui dicta et exempla sanctorum Patrum quærunt ad suam vel filiorum salutem. Hier. Quod autem ait : Turbæ autem, quæ præcedebant et quæ sequebantur, utrumque populum ostendit; et qui ante Evangelium, et qui post Evangelium Domino crediderunt, consona Jesum confessionis voce laudare. Chrys. *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Et illi quidem prophetantes de Christo venturo, clamaverunt; hi autem laudantes clamant de adventu Christi jam adimpleto.

Et cum intrasset Hierosolymam, commota est universa civitas, dicens : Quis est hic ? Populi autem dicebant : Hic est Jesus propheta a Nazareth Galilææ. Et intravit Jesus in templum Dei, et ejiciebat omnes vendentes et ementes in templo, et mensas nummulariorum, et cathedras vendentium columbas evertit; et dixit eis : Scriptum est : Domus mea domus orationis vocabitur : vos autem fecistis illam speluncam latronum. Et accesserunt ad eum cæci et claudi in templo, et sanavit eos. Videntes autem principes sacerdotum et scribæ mirabilia quæ fecit, et pueros clamantes in templo, et dicentes : Hosanna filio David ! indignati sunt, et dixerunt ei : Audis quid isti dicunt ? Jesus

et gloire au fils de David, en conçurent de l'indignation, et lui dirent : Entendez-vous bien ce qu'ils disent ? Oui, leur dit Jésus. Mais n'avez-vous jamais lu cette parole : Vous avez tiré la louange la plus parfaite de la bouche des petits enfants, et de ceux qui sont à la mamelle ?

S. Jér. — A la vue de Jésus qui entre accompagné de toute cette foule, toute la ville de Jérusalem s'émeut, étonnée de ce grand nombre et ne sachant pas pourquoi. « Et lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville s'émeut en disant : Quel est celui-ci? »—S. Chrys. — C'est avec raison qu'ils s'émeuvent en voyant cette étonnante entrée : l'homme était exalté comme un Dieu ; mais c'était Dieu qui était exalté dans l'homme. Je pense même que ceux qui proclamaient ses louanges ne savaient pas qui ils louaient ainsi ; mais que l'Esprit-Saint tout d'un coup formait lui-même ces paroles de vérité dans leur cœur. — Orig. — Mais lorsque Jésus entra à Jérusalem, les puissances célestes, dans l'étonnement, disaient : « Quel est ce roi de gloire? » — S. Jér. — Pendant que d'autres doutent et interrogent, c'est la vile populace qui le confesse : « Le peuple, au contraire, disait : Celui-ci est Jésus. » Ils commencent par ce qui est peu de chose pour s'élever plus haut, et ils reconnaissent en lui le prophète que Moïse avait annoncé devoir s'élever comme son égal. Ils disent qu'il est de *Nazareth de Galilée,* parce qu'il en était sorti : la fleur du champ avait été ainsi nourrie dans la fleur des vertus (1). — Rab. — Il faut remarquer que son entrée à Jérusalem fut cinq jours avant Pâques ; car Jean raconte que c'est six jours avant Pâques qu'il vint à Bétha-

(1) C'est une allusion à cette parole : « Je suis la fleur des champs » (cant. 8, v. 1), et à l'étymologie de Nazareth qui, d'après Bède et saint Jérôme, est à la fois le mot *fleur* et le mot *sainteté.*

---

autem dixit eis : Utique. Nunquam legistis, quia ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem ?

Hier. Introeunte Jesu cum turba, tota Hierosolymorum civitas commovetur, mirans frequentiam, nesciens veritatem : unde dicitur : Et cum intrasset Hierosolymam, commota est universa civitas, dicens : Quis est hic? Chrys. *sup. Matth.* (in opere imperf homil. 58). Merito autem commovebantur videntes rem mirabilem : homo laudabatur quasi Deus, sed Deus laudabatur in homine. Puto autem quod nec ipsi qui laudabantur sciebant quid laudabant ; sed Spiritus subito ingressus in eos veritatis verba fundebat. Orig. (tract. 13., *in Matth.*). Sed quando intravit Jesus Hierosolymam, admirantes virtutes cœlestes, dicebant : Quis est iste rex gloriæ? Hier. Aliis autem vel ambigentibus, vel interrogantibus, vilis plebecula confitetur : unde sequitur : Populi autem dicebant : Hic est Jesus, etc. A minoribus incipiunt, ut ad majora perveniant ; prophetam enim dicunt, quem Moyses sui similem dixerat esse venturum (*Deuteron.*, 18) ; a Nazareth autem Galilææ, quia ibi educatus fuerat ; ut flos campi nutriretur in flore virtutum. Rab. Notandum autem quod hic introitus ejus in Hierusalem fuit ante quinque dies Paschæ : narrat enim Joannes (cap. 12.) quod ante sex dies Pas-

nie, et que c'est le lendemain qu'il entra à Jérusalem, monté sur un âne. Et il faut remarquer ici la concordance entre l'Ancien et le Nouveau-Testament, non-seulement quant aux faits, mais encore quant aux époques. Il était ordonné par la loi que l'agneau qui devait être immolé pour la pâque fût porté dans la maison au dixième jour du premier mois; et c'est au dixième jour du même mois, c'est-à-dire cinq jours avant Pâques, que le Seigneur fit son entrée dans la ville où il devait souffrir.

« Et Jésus entra dans le temple. » — S. Chrys. — C'était convenable qu'un bon fils courût d'abord à la maison de son père pour lui rendre ses devoirs. Et vous qui êtes devenu l'imitateur du Christ, lorsque vous entrerez dans quelque ville, allez droit à l'église. C'était aussi d'un bon médecin d'aller, en entrant dans la cité qu'il voulait sauver, là où était la source du mal. Or, ainsi que du temple sort tout le bien, ainsi il en sort tout le mal. Si le prêtre a conservé son intégrité, toute l'Église est florissante; tandis que s'il est corrompu, la foi est malade en tous. Ainsi qu'en voyant un arbre dont les feuilles sont pâles vous jugez qu'il existe une maladie dans la racine, ainsi, lorsque vous voyez un peuple sans discipline, soyez certain que le sacerdoce n'y est pas sain.

« Et il chassait tous les vendeurs. » — S. Jér. (1) — Il faut savoir que tout autour de l'auguste temple du Seigneur, où affluait tout un peuple venu de toutes les parties de la Judée, s'immolait une multitude innombrable, surtout aux jours de fêtes, de taureaux, de béliers et de boucs. Les pauvres, pour ne pas être sans sacrifice, offraient

(1) Auparavant cette citation se confondait avec la précédente.

chæ venerit in Bethaniam, et in crastinum asino sedens, venerit in Hierusalem : ubi notanda est concordia, non solum in rebus, sed etiam in temporibus veteris et novi Testamenti : decima enim die mensis primi agnus qui in Pascha immolaretur, domum introduci jussus est (*Exod.*, 12), quia et Dominus decima die ejusdem mensis (hoc est, ante quinque dies Paschæ) civitatem in qua pateretur erat ingressurus.

Sequitur : Et intravit Jesus in templum. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Hoc erat proprium boni filii, ut ad domum curreret patris, ut illi honorem redderet : et tu imitator Christi factus, cum ingressus fueris in aliquam civitatem, primo ad Ecclesiam curras. Hoc etiam erat boni medici, ut ingressus ad infirmam civitatem salvandam, primum ad originem passionis intenderet. Nam sicut de templo omne bonum egreditur, ita de templo omne malum procedit : si enim sacerdotium integrum fuerit, tota Ecclesia floret; si autem corruptum fuerit, tota fides marcida est; sicut enim cum videris arborem pallentibus foliis, intelligis quia vitium habet in radice, sic cum videris populum indisciplinatum, sine dubio cognosce quia sacerdotium ejus non est sanum.

Sequitur : Et ejiciebat omnes vendentes, etc. Hier. Sciendum quidem est quod juxta mandata legis in venerabili toto orbe templo domini, et de cunctis pene regionibus Judæorum illuc populo confluente,

des petits de colombes ou de tourterelles. Il arrivait que ceux qui venaient de loin n'avaient pas de victimes. Les prêtres, tout occupés à dévorer le peuple, s'imaginèrent d'avoir tous les animaux qui pouvaient être nécessaires pour le sacrifice, d'abord pour les vendre à ceux qui n'en avaient pas, et de plus pour les ravoir en les rachetant. Ceux qui arrivaient rendaient souvent cette finesse, ou plutôt cette fraude à double tranchant, inutile, en n'ayant pas de quoi faire leurs frais, et étant privés non-seulement d'hosties, mais encore d'argent pour en acheter. Ils établirent donc des comptoirs où l'on prêtait à intérêt. Mais comme la loi défendait de prêter à intérêt, et que l'argent prêté ne pouvait être d'aucune utilité, ne pouvant servir et perdant quelquefois sa valeur, ils imaginèrent un autre moyen, et au lieu de changeurs ils eurent ce qu'ils appelèrent des *collybistes*, terme dont la racine *colybe* veut dire petite denrée, comme sont les pois frits, les raisins secs, les fruits de toute espèce. Cette sorte de changeurs, ne pouvant pas recevoir de l'argent, recevaient pour leur prêt toute espèce de denrées, portant sur les choses qui s'achètent avec de l'argent l'abus qu'ils ne pouvaient pas maintenir sur l'argent, comme si le prophète Ezéchiel ne leur avait pas dit : « Vous ne recevrez ni à usure ni au-delà de ce que vous avez prêté » (1). Le Seigneur, voyant dans la maison de son Père ce commerce ou ce brigandage, poussé par l'ardeur de l'esprit, chasse du temple toute cette innombrable multitude. — Orig. — Ce qui nous apprend que l'on doit se réunir

(1) Le mot grec πλεονασμὸς veut dire *surabondance.*

---

innumerabiles immolabantur hostiæ (maxime festis diebus) taurorum, arietum, hircorum; pauperibus, ne absque sacrificio essent, pullos columbarum ut turtures offerentibus : accidebat autem, et qui de longe venerant, victimas non haberent : excogitaverunt igitur sacerdotes quomodo prædam de populo facerent, et omnia animalia (quibus opus erat ad sacrificia) vendebant; et ut venderent non habentibus, et ut ipsi rursus empta susciperent. Hanc ergo stropham (id est, fraudem in diversa vertentem) crebro venientium inopia dissipabat, qui indigebant sumptibus, et non solum hostias non habebant, sed nec unde emerent. Posuerunt itaque nummularios, qui mutuam sub cautione darent pecuniam : sed quia erat lege præceptum ut nemo usuras acciperet, et prodesse non poterat pecunia fœnerata, quæ commodi nihil haberet, et interdum perderet sortem, excogitaverunt et aliam technam (id est, artem), ut pro nummulariis collybistas facerent : hujus verbi proprietatem latina lingua non exprimit : collyba apud illos, quæ nos appellamus tragemata, vel vilia munuscula; verbi gratia, frixi ciceris, uvarumque passarum, et poma diversi generis. Igitur quia usuras accipere non poterant collybistæ, pro usuris accipiebant varias species; ut quæ in nummo non licebat, in his rebus exigerent quæ nummis coemuntur : quasi non hoc ipsum Ezechiel prædicaverit, dicens (cap. 18) : Usuram et superabundantiam non accipietis. Istiusmodi Dominus cernens in domo Patris negotiationem seu latrocinium, ardore spiritus concitatus, tantam hominum multitudinem ejicit e

dans le temple non pas pour vendre et acheter, mais pour vaquer à la prière : « Et il leur dit : Il est écrit : Ma maison sera appelée une maison de prière. » — S. Aug. — Que personne ne fasse dans le lieu de la prière que ce pourquoi ce lieu est fait, ce à quoi il a emprunté son nom.

« Pour vous, vous en avez fait une caverne de voleurs. » —S. Jér.— En effet, celui qui se sert de la religion pour son gain est un voleur, et il fait du temple de Dieu une caverne de voleurs. Pour moi, parmi tous les degrés de la puissance de Dieu, celui-ci me paraît le plus admirable, à savoir qu'un homme assez méprisé dans ce temps-là pour pouvoir être crucifié plus tard ait pu arracher leur lucre aux scribes et aux pharisiens présents et pleins de rage, et qu'il ait pu, avec un seuf fouet, chasser toute cette multitude. Le feu et la lumière rayonnaient de ses yeux, et la majesté de Dieu brillait sur sa figure. — S. Aug. — Il est certain que le Seigneur a fait cela deux fois, et non pas une seulement : la première a été racontée par Jean, et cette dernière par les trois autres évangélistes (1). — S. Chrys. — C'est là ce qui condamne surtout les Juifs d'avoir persévéré dans leur folie après la répétition de ce prodige.

Orig. — Au sens mystique, le temple de Dieu c'est l'Eglise du Christ. Il y en a beaucoup dans son sein qui, au lieu de vivre spirituellement, ainsi qu'il conviendrait, sont encore au service de la chair. Ils font, par leurs actes, une caverne de voleurs de cette maison de prières construite avec des pierres vivantes. Si nous voulons exposer avec

(1) Marc, 11, v. 15 ; Luc, 19, v. 45, 46 et 47.

---

templo. Orig. (ut sup.). In quo non debent vendere et emere, sed orationibus tantum vacare, qui congregantur quasi in domo orationis : unde sequitur : Et dicit eis : Scriptum est (scilicet in Esaia, cap. 56) : Domus mea domus orationis vocabitur. Aug., *in Regula*. Nemo ergo in oratorio aliquid agat, nisi ad quod factum est, unde et nomen accepit.

Sequitur : Vos autem fecistis illam speluncam latronum. Hier. Latro enim est, et templum Dei in latronum convertit speluncam, qui lucra de religione sectatur. Mihi autem inter omnia signa quæ fecit Dominus hoc videtur esse mirabilius ; quod unus homo in illo tempore contemptibilis (intantum, ut postea crucifigeretur) scribis et pharisæis contra se sævientibus et videntibus lucra sua destrui, potuerit ad unius flagelli verbera tantam ejicere multitudinem : igneum enim quiddam atque sidereum radiabat ex oculis ejus, et Divinitatis majestas lucebat in facie. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 67). Manifestum autem est hoc non semel sed iterum a Domino esse factum : sed primum commemoratum est a Joanne (cap. 2) ; hoc autem ultimum a cæteris tribus. Chrys., in hom. (68, ut sup.). In quo major est accusatio Judæorum ; quoniam cum bis hoc idem fecisset, morabantur tamen in sua dementia.

Orig. (ut sup.). Mystice autem templum Dei est Ecclesia Christi. Sunt autem multi in ea, non (sicut decet) viventes spiritualiter, sed secundum carnem militantes ; qui domum orationis de lapidibus vivis construc-

plus de soin quelles sont les trois espèces de gens qui ont été chassés du temple, nous dirons : Ceux qui vendent et qui achètent dans la maison de Dieu sont ceux qui, faisant partie du temple de Dieu, ne vaquent pas à autre chose qu'aux achats et aux ventes, ne s'adonnant presque pas ni à la prière ni aux bonnes œuvres. Les changeurs dont le Christ renverse les tables sont les diacres qui ne gèrent pas bien les richesses de l'Eglise, et s'enrichissent ainsi des dépouilles des pauvres; ce sont les diacres que nous voyons, dans les Actes des apôtres, préposés aux tables des richesses apostoliques (1). Les évêques qui livrent l'Église de Jésus-Christ à qui il ne faudrait pas sont figurés par ceux qui vendaient des colombes; car ce qu'ils vendent c'est la grâce de l'Esprit-Saint. Le Christ renverse leurs siéges. — Jér. — Selon l'idée la plus simple que rappelle la colombe, ce n'était pas sur des chaires qu'elles étaient, mais dans des souterrains, à moins que l'on ne dise que les vendeurs de colombes étaient sur des chaires; ce qui serait absurde. La chaire rappelle mieux la dignité de docteur, qui se réduit à rien lorsqu'elle s'entoure de gains temporels. Remarquez cependant cette expression qui, pour désigner l'avarice des prêtres, appelle les autels des *tables de changeurs*. Or, ce que nous disons des églises, que chacun de nous l'entende de soi-même; car l'Apôtre nous a dit : « Vous êtes le temple de Dieu. » Qu'il n'y ait donc dans la demeure de votre cœur ni esprit mercantile ni désir des richesses, de peur queJésus n'en sorte irrité et sévère, et qu'il ne cherche pour le puri-

(1) Cette expression veut incontestablement dire les tables auxquelles on s'asseyait pour manger, et qui étaient servies avec les ressources déposées entre les mains des apôtres. On voit (Act., 6) que les diacres furent toujours préposés à ces tables, à l'occasion des murmures des Gentils convertis à la fois, qui se plaignaient que l'on ne pensait pas aux besoins de leurs pauvres.

---

tam faciunt speluncam esse latronum actibus suis. Si autem oportet tres species ejectas a templo cautius exponere, possumus dicere : Quicunque in populo christiano ad nihil aliud vacant, nisi circa emptiones et venditiones, rarius autem in orationibus permanent, vel in aliis actibus rectis, ipsi sunt vendentes et ementes in templo Dei : diaconi, qui non bene tractant Ecclesiarum pecunias, et divites fiunt de rebus pauperum, ipsi sunt nummularii pecuniarum mensas habentes, quas Christus evertit (quod autem mensis ecclesiasticarum pecuniarum diaconi præsint, docemur in Actibus apostol.). Episcopi autem, qui tradunt ecclesias quibus non oportet, ipsi sunt qui vendunt columbas, id est, gratiam Spiritus Sancti, quorum cathedras Christus evertit. Hier. Juxta simplicem enim intelligentiam columbæ non erant in cathedris, sed in caveis; nisi forte columbarum institores sedebant in cathedris, quod absurdum est; quia in cathedris, magistrorum magis dignitas indicatur; quæ ad nihilum redigetur, cum mixta fuerit lucris. Observa etiam propter avaritiam sacerdotum, altaria Dei nummulariorum mensas appellari. Quod autem de ecclesiis diximus, unusquisque de se intelligat : dicit enim Apostolus (2 *Corinth.*, 6) : Vos estis templum Dei : non sit ergo in domo pectoris vestri negotiatio, non bonorum cupiditas ; ne egrediatur Je-

fier autre chose que le fouet accoutumé, et cela pour ramener cette caverne de voleurs à être une maison de prières. — Orig. — Ou bien, c'est à son second avénement qu'il chassera et jettera par terre tous ceux qu'il trouvera dans leur indignité. — Chrys. — Il renverse les tables des changeurs pour montrer qu'il ne faut pas dans le temple de Dieu d'autre pièce de monnaie que celles de l'esprit, c'est-à-dire celles qui sont à l'effigie de Dieu et qui ne portent pas d'image terrestre. Il renverse les tables de ceux qui vendaient des colombes, et le fait crie par lui-même : Que font dans le temple toutes les colombes que l'on vend, alors qu'une seule colombe, qui se donne gratuitement, est descendue dans le temple de mon corps.

Ce que la foule a proclamé de la voix, le Seigneur l'établit par les faits : « Et des aveugles et des boiteux s'approchèrent de lui. » — Orig. — Dans le temple de Dieu tous ne sont pas des vendeurs sacriléges, ni tous non plus ne marchent pas droit. Ceux qui, parmi eux, comprennent qu'ils n'ont besoin que du secours de Dieu pour être guéris, sont guéris en ne faisant que s'approcher du Verbe. — Rémig. — Qu'ils soient guéris dans le temple, cela signifie qu'il n'y a à être guéris que ceux qui le sont dans l'Eglise, à laquelle a été donné le pouvoir de lier et de délier. — S. Jér. — S'il n'avait pas renversé les tables des changeurs, les siéges de ceux qui vendaient des colombes, jamais les aveugles et les boiteux n'auraient recouvré dans le temple, les uns la vue, et les autres la fermeté de leur pas.

S. Chrys. — Les princes des prêtres ne se laissaient pas ainsi persuader, et les cris des enfants ainsi que les autres prodiges ne faisaient qu'allumer leur indignation : « Ce que voyant, les princes des prêtres. »

---

sus iratus et rigidus ; et non aliter mundet templum suum, nisi flagello adhibito ; ut de spelunca latronum domum faciat orationis. Orig. (ut sup.). Vel in secundo adventu ejiciet vel evertet quos inveniet in templo Dei indignos. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Ideo etiam nummulariorum mensas evertit ; quod significat, quod in templo Dei non debent esse nummi, nisi spirituales, qui Dei habent imaginem, non qui portant imaginem terrenam. Cathedras vendentium columbas evertit, loquens ipso facto : Quid faciunt in templo multæ columbæ venales, ex quo una columba gratuita descendit in templum corporis mei?

Quod autem turbæ verbis clamaverunt, Dominus factis ostendit. Unde sequitur : Et accesserunt ad eum cæci et claudi, etc. Orig. (ut sup.). In templo enim Dei (id est, in Ecclesia) non sunt omnes videntes, neque recte ambulantes ; sed qui ex eis intelligunt, quia nullius est opus nisi Christi ut sanentur, accedentes ad Verbum Dei sanantur. Remig. Quod autem in templo sanantur, significat quod homines non nisi in Ecclesia sanari possunt, cui data est potestas ligandi atque solvendi. Hier. Nisi autem mensas nummulariorum subvertisset, cathedrasque columbas vendentium, cæci et claudi lucem pristinam et concitum gradum in templo non meruissent recipere.

Chrys., in hom. (38, ut sup.). Principes autem sacerdotum neque ita persua-

— S. Jér. — Les prêtres, n'osant pas mettre la main sur lui, se contentaient de calomnier ses œuvres ainsi que le témoignage que le peuple et les enfants lui rendaient en s'écriant : « Hosanna au fils de David ! béni celui qui vient au nom du Seigneur ! » paroles qui ne peuvent s'entendre que du Fils de Dieu. Que les évêques et les autres saints personnages qui supportent qu'on dise sur eux de semblables paroles en concluent quel est pour eux le danger de les accepter, alors qu'elles sont considérées comme criminelles appliquées au Sauveur par ceux dont la foi n'était pas encore bien affermie. — S. Chrys. — Ainsi qu'une colonne qui, penchée déjà d'un côté, s'incline davantage dans cette direction lorsqu'on a ajouté à son premier poids, ainsi lorsque le cœur humain est déjà perverti, il n'est point confirmé dans sa foi par ce qu'il voit ou ce qu'il entend d'un homme juste, mais rendu plus ardent à l'envie. C'est ainsi que les prêtres se déclarèrent davantage contre le Christ, et qu'ils dirent : « Vous entendez ce que disent ceux-ci? » — S. Jér. — Mais la réponse du Christ fut pleine de modération. Il ne dit point, ce à quoi s'attendaient les scribes : « Les enfants font bien de me rendre témoignage, » ou bien : « ils se trompent; ce sont des enfants, vous devez pardonner à leur âge. » Mais il apporte en témoignage les paroles du psaume 8e, afin que l'Ecriture, le Seigneur se taisant, vienne confirmer elle-même les paroles des enfants : « Mais Jésus leur dit : Oui ; mais n'avez-vous pas lu : C'est de la bouche des enfants que vous avez fait sortir votre parfaite louange. » — S. Chrys. — C'est comme s'il disait : « Soit, qu'il y ait de ma faute à ce que les enfants crient ; est-ce ma faute aussi si, plus de mille ans avant l'événement, le prophète l'a prédit. » En effet, les enfants et ceux qui sont à la ma-

---

debantur, sed ex reliquis miraculis et ex præconiis puerorum eum extollentibus indignabantur : unde sequitur : Videntes autem principes sacerdotum, etc. Hier. Cum enim manum non audeant in eum injicere sacerdotes, tantum opera calumniantur, et testimonium populi atque puerorum, qui clamabant : Hosanna filio David ! benedictus qui venit in nomine Domini ! quod videlicet hoc non dicatur, nisi soli Filio Dei. Videant ergo episcopi et quilibet sancti homines, cum quanto periculo dici sibi ista patiantur, si Domino cui hoc vere dicebatur (quia nondum solida erat credentium fides) pro crimine impingitur. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Sicut autem columna si modicum obliquata fuerit, accepto pondere amplius vadit in latus, sic et cor hominis, cum perversum fuerit, si alicujus viri justi opera videat vel audiat, non confirmatur, sed magis ad invidiam concitatur : hoc modo sacerdotes concitati sunt contra Christum, dicentes : Audis quid isti dicunt? Hier. Sed Christi responsio moderata fuit. Non dixit (quod scribæ audire cupiebant) : Bene faciunt pueri, ut mihi testimonium perhibeant; nec rursum : Errant; pueri sunt; debetis ætati ignoscere; sed profert exemplum de 8 psal. ut (tacente Domino) testimonium Scripturarum, puerorum dicta firmaret. Unde sequitur : Jesus autem dixit eis : Utique, nunquam legistis : Ex ore infantium perfecisti laudem? Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Tanquam si dicat : Esto, mea culpa est quia isti

melle ne peuvent ni discerner ni louer personne. Ils sont appelés *enfants,* non pas à cause de l'âge, mais à cause de la simplicité de leur cœur; et ils sont dits *à la mamelle,* car c'est excités par la douceur qu'ils trouvaient dans la contemplation des merveilles du Christ, douceur semblable à celle du lait, qu'ils élevaient leurs cris. On peut comparer les *miracles au lait,* car c'est sans aucun travail de leur part que ceux qui voient des miracles sont suavement entraînés à la foi par l'admiration, tandis que le pain est la doctrine de la parfaite justice que peuvent recevoir seulement ceux dont les facultés ont été développées en choses spirituelles. — Chrys. — Il y avait là une figure des Gentils et une grande consolation pour les apôtres. Les enfants les préviennent et chassent leur crainte en leur montrant comment, malgré leur ignorance, ils pourront prêcher en recevant la parole de leur louange. Ceci exprime aussi que le Christ est le créateur de la nature, les enfants disant des choses significatives et conformes aux prophètes, pendant que des hommes faits n'en disent que de toutes vides de sagesse et de raison.

Et les ayant laissés là, il sortit de la ville, et s'en alla à Béthanie, où il demeura pendant la nuit. Le matin, lorsqu'il revenait à la ville, il eut faim; et voyant un figuier sur le chemin, il s'en approcha; mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il lui dit : Qu'à jamais il ne naisse de toi aucun fruit! et au même moment le figuier sécha. Ce que les disciples ayant vu, ils furent saisis d'étonnement, et se dirent l'un à l'autre : Comment ce figuier s'est-il séché en un instant? Alors Jésus leur dit : Je vous dis en vérité que si vous avez de la foi, et que vous n'hésitiez point dans votre cœur,

---

clamant. Nunquid mea culpa est, quia ante tot millia annorum hoc futurum Propheta prædixit? Infantes autem et lactentes, nec intelligere aliquem, nec laudare possunt. Dicuntur ergo infantes, non ætate, sed simplicitate cordis; lactentes autem, quoniam quasi lactis suavitate, ita mirabilium delectatione excitati clamabant : lac enim dicitur opus miraculorum, quia miracula nullum laborem videntibus ponunt, sed videntes admiratione delectant, et ad fidem molliter invitant; panis autem est doctrina perfectæ justitiæ, quam accipere non possunt, nisi exercitati sensus circa res spirituales. Chrys., in hom. (68, ut sup.). Hoc autem et typus gentium erat, et apostolis non parva consolatio : ut enim non angustiarentur qualiter idiotæ existentes possent prædicare, prævenientes pueri eorum ejecerunt timorem : quoniam scilicet dabit eis sermonem qui hos fecit laudem cantare. Hoc etiam miraculum significat, quod Christus conditor erat naturæ; quia pueri significativa loquebantur, et prophetis consona, viri autem insipientia et insania plena.

Et relictis illis, abiit foras extra civitatem in Bethaniam, ibique mansit. Mane autem revertens in civitatem, esuriit. Et videns fici arborem unam secus viam, venit ad eam, et nihil invenit in ea nisi folia tantum, et ait illi : Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum. Et arefacta est continuo ficulnea. Et videntes discipuli mirati sunt, dicentes : Quomodo continuo aruit? Respondens autem Jesus, ait eis : Amen dico vobis : Si habueritis fidem, et non hæsitaveritis, non solum de ficulnea facietis, sed et si monti huic dixeritis : Tolle et jacta te in mare,

non-seulement vous ferez ce que vous venez de voir en ce figuier, mais quand même vous diriez à cette montagne : Ote-toi de là, et te jette dans la mer, cela se fera ; et quoi que ce soit que vous demandiez dans la prière avec foi, vous l'obtiendrez.

S. Chrys. — L'on peut vaincre plus facilement la malice des hommes en la laissant passer qu'en lui répondant; car la malice n'est pas instruite, mais excitée par la parole. C'est pour cela que le Seigneur cherche à apaiser, en se retirant, ceux qu'il n'avait pas calmés par sa parole : « Et les laissant là, il sortit de ce lieu et fut à Béthanie. »

S. Hil. — Il faut que ceci nous enseigne que le Sauveur fut d'une telle pauvreté et si peu flatteur de personne, qu'il ne trouva pas un seul séjour et pas un hôte dans une si grande ville, et qu'il fut obligé de se retirer dans un petit bourg, chez Lazare et ses sœurs. C'est ce petit bourg qui est Béthanie : « Et il resta là. » — S. Chrys. — Pour habiter corporellement là où était son repos spirituel; car c'est le propre des saints de se plaire là où fleurit la vertu, et non pas où il y a de riches festins.

S. Jér. — Après que furent passées les ombres de la nuit, le Seigneur, revenu dans la ville, eut faim : « De retour le matin dans la ville, il eut faim, » fait qui montre la vérité de sa nature humaine.— S. Chrys. — La passion de la chair ne commence qu'après qu'il lui a accordé ce dont il était naturel qu'elle eût besoin. — Bède. — Remarquez le zèle qui redouble dans cet ouvrier infatigable, en le voyant de retour le matin à la ville pour prêcher et en convertir quelques-uns à son Père. — S. Jér. — Le Seigneur, avant d'être immolé au

---

fiet. Et omnia quæcunque petieritis in oratione, credentes, accipietis.

Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 38). Malitiam hominum melius locum dando potest aliquis vincere quam respondendo; quia malitia non instruitur sermonibus, sed excitatur : et ideo Dominus recedendo compescere studuit, quos respondendo non compescuit : unde dicitur : Et relictis illis, abiit foras in Bethaniam, etc. Hilar. Hinc autem intelligendum est quod Dominus tantæ fuerit paupertatis, et ita nulli adulatus sit, ut in urbe maxima nullum hospitem, nullam invenerit mansionem; sed in vico parvulo apud Lazarum sororesque ejus habitaret : eorum quippe viculus Bethania est : unde sequitur : Ibique mansit. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Ut scilicet ibi maneret corporaliter, ubi spiritualiter repausabat : nam sanctorum virorum est, quod non gaudent ubi epulæ largæ sunt, sed ubi sanctitas floret.

Hier. Discussis autem noctis tenebris, cum in civitatem reverteretur Dominus, esuriit. Unde sequitur : Mane autem revertens in civitatem esuriit; veritatem scilicet humanæ carnis ostendens. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.) Quando enim concessit carni quod proprium erat pati, tunc demonstrat ejus passionem. Beda. Nota autem majorem studiosi operatoris affectum, dum dicitur mane revertisse in civitatem, ut prædicaret, et ut aliquos Deo Patri acqui-

milieu des foules et d'être chargé du scandale de sa croix, voulut raffermir l'âme de ses disciples par un signe qui précédât : « Et voyant l'arbre de la figue, il vint à lui. » — S. Chrys. — Il ne s'approche pas parce qu'il a faim, mais à cause des disciples; car, faisant partout du bien, ne punissant jamais, il convenait qu'il fît éclater sa puissance de justice; mais cependant il ne voulut pas la montrer en un homme, et il la montra en une plante. — S. Hil. — Nous trouvons en ceci une preuve de la bonté du Seigneur; car lorsqu'il voulut donner des exemples du salut qu'il apportait au monde, il écrivit les marques de cette puissance sur des corps humains, confiant à la guérison des maux de cette vie la prédication du salut des âmes et celle des espérances éternelles; mais maintenant qu'il choisit un exemple de sa sévérité contre ceux qui lui sont rebelles, il indique ce qu'elle sera dans l'avenir en tuant un arbre : « Et il lui dit : Qu'aucun fruit ne sorte éternellement de toi. » — S. Jér. — Ou : « Dans aucun temps, » car le grec signifie l'un et l'autre.

S. Chrys. — Les disciples devaient soupçonner qu'il avait été maudit, parce qu'il ne portait pas de fruit; mais maudit dans quel but? A cause des disciples, afin qu'ils pussent comprendre comment il aurait pu tuer ceux qui le crucifièrent : « Et aussitôt le figuier fut desséché. » Ce n'est point sur toute espèce de plantes, mais sur celle qui, entre toutes, contient le plus de sève, qu'il fit ce miracle, afin qu'il en fût plus éclatant. Lorsque vous verrez de semblables prodiges opérés sur des plantes ou sur des animaux, ne demandez pas, si l'âge d'ailleurs ne l'explique pas, pourquoi le figuier a été desséché, ques-

---

reret. Hier. Dominus autem passurus in populis, et bajulaturus scandalum crucis, voluit discipulorum animos signi anticipatione firmare. Unde sequitur : Et videns fici arborem unam, venit ad eam, etc. Chrys. (in homil. 68, ut sup.). Non propter hoc veniebat, quia esuriebat, sed propter discipulos : quia enim ubique benefaciebat, nullum autem puniebat, oportebat et punitricis ejus virtutis demonstrationem tribuere : noluit autem in hominibus hoc ostendere, sed in planta. Hilar. (can. 21, ut sup.). Et in hoc quidem bonitatis dominicæ argumentum reperimus : nam ubi afferre voluit procuratæ per se salutis exemplum, virtutis suæ potestatem in humanis corporibus exercuit; spem futurorum et animæ salutem curis præsentium ægritudinum commendans : nunc vero ubi in contumaces formam severitatis constituebat, futuri speciem damno arboris indicavit. Unde sequitur : Et ait illi : Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum. Hier. Vel in seculum : utrumque enim uno modo græcus sermo significat.

Chrys., in homil. (68, ut sup.). Suspicionis autem discipulorum erat existimare, propter hoc eam esse maledictam, quia non habebat fructum : cur igitur maledicta est? Discipulorum gratia, ut discant quoniam poterat necare eos qui crucifixerunt eum. Unde sequitur : Et arefacta est continuo ficulnea. Ideo autem, non in alia planta, sed in omnium humidissima, miraculum hoc fecit; ut et hinc majus hoc miraculum appareat. Cum autem in plantis vel in brutis fit aliquid tale, non quæras, qualiter juste siccata est ficus, si tempus non erat

tion qui est tout-à-fait insensée, attendu qu'il ne peut être question de faute ou de peine à propos de semblables objets. Ne prenez garde qu'au miracle, et réservez toute votre admiration pour celui qui a fait le miracle : « Ce que voyant, les disciples furent saisis d'admiration. » — LA GLOSE. — Le Créateur ne fait pas de tort à celui qui possède, s'il se sert à volonté de la créature qui est à lui pour l'utilité des autres — S. CHRYS. — Et afin que vous sachiez que cela a été fait pour les autres, et pour les élever à la confiance, écoutez les paroles suivantes : « Jésus, répondant, leur dit : Je vous dis en vérité, etc. » — S. JÉR. — Les chiens des Gentils aboient contre nous, et ils disent que les apôtres n'ont pas eu la foi, puisqu'ils n'ont pas pu transporter des montagnes. Ce à quoi nous répondrons qu'il est incontestable que le Seigneur a fait beaucoup de miracles qui n'ont pas été écrits. Nous croyons que les apôtres ont fait des miracles de cette nature, mais qui n'ont pas été écrits, afin que les impies n'eussent pas une occasion de plus de contradiction. Demandez-leur s'ils croient aux miracles qui ont été écrits, et si nous voyons qu'ils ne les admettent pas, concluons qu'ils n'auraient pas cru à de plus grands miracles, ceux qui n'ont pas admis ceux-ci, qui sont moindres.

S. CHRYS. — Ce que dit ici le Seigneur, il l'attribue à l'oraison et à la foi. C'est pour cela qu'il répète deux fois cette pensée : « Et toutes les choses que vous demanderez. » — ORIG.—Les disciples ne demandent rien de ce qu'il ne conviendrait pas de demander, et dignes de leur maître par leur foi, ils ne lui demandent que des choses grandes et divines. — RAB. — Toutes les fois que nous ne sommes pas exaucés dans nos prières, cela vient que nous demandons ou ce qui ne pou-

---

(hoc enim quærere est ultimæ dementiæ; quia scilicet in talibus non invenitur culpa et pœna), sed miraculum inspice, et admirare miraculi factorem. Unde sequitur : Et videntes discipuli mirati sunt, etc. GLOSSA. Non facit Creator injuriam possidenti, si creatura sua pro arbitrio ad utilitatem aliorum utatur. CHRYS., in homil. (68, ut sup.). Et ut discas quoniam propter eos hoc factum est (scilicet ut ad confidendum eos erigat), audi quid deinceps dicatur : sequitur enim : Respondens autem Jesus, ait illis : Amen dico vobis, etc. HIER. Latrant contra nos Gentilium canes, asserentes apostolos non habuisse fidem, quia montes transferre non potuerunt : quibus respondemus multa facta esse signa a Domino, quæ scripta non sunt : igitur et hæc credimus fecisse apostolos, sed ideo scripta non esse, ne infidelibus contradicendi major daretur occasio : alioquin interrogemus eos, utrum credant his signis, quæ scripta narrantur, an non; et cum incredulos viderimus, consequenter probabimus, nec majoribus eos credituros fuisse, qui minoribus non crediderunt.

CHRYS., in homil. (68, ut sup.). Hoc autem quod Dominus dicit, orationi ascribit et fidei. Unde iterum dicit : Et omnia quæcunque petieritis, etc. ORIG. (ut sup.). Discipuli enim Christi nihil eorum quæ non oportet, petunt, et quasi credentes magistro, nihil aliud petunt, nisi magna et cœlestia. RAB. Quotiescunque autem

vait que contrarier notre salut, ou bien parce que notre malice nous empêche d'obtenir ce pourquoi nous prions, ou bien parce que l'effet de notre prière n'a été différé que pour faire croître notre salut, et pour nous faire recevoir avec plénitude ce que nous demandons.

S. Aug. — Il faut remarquer l'étonnement des disciples en ce que l'arbre s'était desséché, et que le Seigneur leur fit sa réponse sur la nécessité de la foi, non pas au deuxième jour, qui fut celui où l'arbre fut maudit, mais au troisième jour, ainsi que le rapporte Marc. Cet évangéliste place au deuxième jour le fait des vendeurs chassés du temple, fait qu'il avait omis au premier jour. Il dit donc qu'au second jour, sur le soir, le Seigneur sortit de la ville, et que le lendemain les disciples virent le figuier desséché. Il faut donc entendre saint Matthieu en ce sens qu'après avoir dit : « Aussitôt le figuier devint sec, » il omet tout ce qui s'est passé encore au deuxième jour, et ajoute immédiatement : « Ce que voyant, les disciples furent dans l'étonnement, » mais en ce sens que c'est ce jour que le Seigneur vit le figuier, et le lendemain qu'eut lieu l'étonnement des disciples. Il faut bien comprendre que le figuier ne se dessècha pas au moment où les disciples le virent sec, mais aussitôt qu'il fut maudit, de manière que c'est plutôt tout-à-fait desséché que se desséchant qu'ils le virent; et c'est pourquoi ils comprirent qu'il s'était desséché tout d'un coup, à la parole du Maître.

Orig. — Au sens mystique, Jésus qui quitte les princes et les scribes, c'est Jésus qui sort de la Jérusalem terrestre, parce qu'elle s'affaisse sur ses bases. Il vient à Béthanie, la maison de l'obéissance (1), c'est-

(1) C'est le nom que saint Jérôme lui donne dans son traité *De nominibus hebraicis.* Bède l'appelle *la maison du don du Seigneur.*

---

petentes non exaudimur, ideo fit, quia vel contra auxilium nostræ salutis petimus: vel quia eorum pro quibus petimus, perversitas ut non impetremus, obsistit; vel in futurum petitionis nostræ differtur effectus, ut desideria crescant, et perfectius capiant gaudia quæ requirunt.

Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 68). Considerandum autem, miratos esse discipulos de hoc quod arbor aruerat, et eis Dominum respondisse quod dictum est de fide, non ipso secundo die quo maledixit arbori, sed tertio die quo Marcus dicit : ipso quippe die secundo commemoravit Marcus de templo ejectos vendentes, quod primo die factum prætermiserat : ipso ergo secundo die dicit facta vespera egressum de civitate; et cum mane transirent, vidisse discipulos mane factam ficum aridam : Matthæus autem sic loquitur, tanquam secundo die hoc totum sit factum : unde intelligitur, quod cum Matthæus dixisset : Arefacta est continuo ficulnea, prætermissis cæteris ad secundum diem pertinentibus, adjunxit statim : Et videntes discipuli admirati sunt : ita tamen quod alio die viderit Dominus ficulneam, et alio die discipuli admirati sint : intelligitur enim non tunc aruisse, quando viderunt arefactam, sed continuo quando maledicta est : non enim arescen-

à-dire dans l'Église. Après s'y être reposé le temps nécessaire à jeter les fondements de l'Église, il revient dans la cité qu'il avait laissée auparavant, et c'est en y revenant qu'il est pris de la faim.

S. Chrys. — Si c'était comme homme, et que ce fût une faim corporelle, ce n'est pas le matin qu'il aurait eu faim; cette faim du matin, c'est celle du salut des âmes. — S. Jér. — Cet arbre qu'il voit dans le chemin, c'est la Synagogue: elle était sur le bord de la voie à cause de la loi qu'elle possédait, sans croire toutefois à la voie, qui est le Christ.

S. Hil. — L'on peut trouver dans cette comparaison du Seigneur, que ce sont les premiers qui ont cru en Israël qui ont précédé les autres par la gloire et par l'époque de la résurrection, ainsi que des figues, qui précèdent les autres fruits. — S. Chrys. — La figue, qui est la réunion de plusieurs graines sous une même enveloppe, est une image d'une réunion de plusieurs fidèles. Or, le Seigneur ne trouve sur le figuier que des feuilles, c'est-à-dire des traditions pharisaïques, et toute la jactance de la loi sans fruits de vérité. — Orig. — Et comme cet abre était la figure de ce qui a une âme, il s'adresse à lui comme s'il l'entendait : « Que fruit ne sorte jamais de vous. » C'est pour cela que la Synagogue juive est sans fruits, et il en sera ainsi jusqu'à la fin du monde, jusqu'à ce que la foule des nations soit entrée. Or, ce figuier s'est desséché pendant que le Christ était encore sur la terre. Les disciples, voyant avec les yeux de la foi ce mystère, furent saisis d'admiration, et sans hésiter, fidèles au Christ, ils aban-

---

tem, sed penitus arefactam viderunt : ac sic eam continuo in verbo Domini aruisse intellexerunt.

Orig. (16, *in Matth.*). Mystice autem relinquens Dominus principes et scribas, factus est extra Hierusalem terrenam, quæ ideo cecidit : venit autem in Bethaniam ad domum obedientiæ (id est, Ecclesiam), ubi cum requievisset post principium constituendi Ecclesiam, revertitur in civitatem, quam paulo ante reliquerat; et revertens esuriit. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Si autem quasi homo esurisset cibum carnalem, nunquam mane esurisset; sed mane esurit, qui aliorum esurit salutem. Hier. Arborem autem quam vidit in via, intelligimus synagogam; quæ juxta viam erat, quia legem habebat; non tamen credebat in viam, id est, in Christum. Hilar. (can. 21, ut sup.). Quæ ficus arbori comparatur, quia credentes primi ex Israel apostoli, grossorum modo, cæteros resurrectionis gloria et tempore anteibunt. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Ficus etiam propter multitudinem granorum sub uno cortice, est quasi congregatio multorum fidelium. Nihil autem invenit in ea nisi folia tantum, id est, traditiones pharisaicas, jactationem legis absque fructibus veritatis. Orig. (ut sup.). Et quoniam arbor illa erat figuraliter animam habens, quasi audienti dicit : Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum : ideo infructuosa est synagoga Judæorum : et hoc erit usque ad consummationem seculi, donec intraverit gentium multitudo : et aruit ficulnea adhuc peregrinante in hac vita Christo : et videntes discipuli oculis spiritualibus mysterium fidei siccatæ, mirati sunt : sed et discipuli Christi fideles et

donnent la Synagogue et la laissent se dessécher, portant à d'autres nations l'influence de leur vertu, et transportant une montagne Satan, toutes les fois qu'ils amènent quelqu'un à la foi, et jetant cette montagne Satan dans la mer ou dans l'abîme.—S. Chrys. — Ou bien, *la mer* signifie cette grande confusion du monde, composée d'eaux salées, c'est-à-dire de peuples impies. — Rab. — Satan venge sur les pervers, par un accroissement de maux, son exclusion d'au milieu des élus. — S. Aug. — Ou bien, le serviteur de Dieu doit reconnaître en ceci la montagne d'orgueil et se résoudre à la repousser au loin. Ou bien, c'est un figure du Seigneur qui, ailleurs appelé montagne, a été rejeté par les Juifs au milieu des nations comme au sein de la mer. — Orig. — Tout homme qui obéit au Verbe de Dieu est Béthanie, et le Christ repose en lui. Il laisse les méchants et les pécheurs, et lorsqu'il sera au milieu des justes, il ira jusqu'à d'autres, derrière eux et avec eux; car ce n'est pas en quittant Béthanie qu'il vient dans la cité. Or le Seigneur a toujours faim dans les justes, voulant toujours manger en eux le fruit de l'Esprit-Saint, qui est tout à la fois charité, joie et paix. Ce figuier qui n'avait que des feuilles sans fruit était au bord du chemin. — S. Chrys. — C'est-à-dire dans le monde; car celui qui vit selon le monde ne peut pas avoir en lui de fruit de justice. — Orig. — Si le Seigneur vient à nous dans la tentation, cherchant des fruits en nous, et qu'il ne trouve en nous que la profession extérieure de foi, c'est-à-dire des feuilles sans fruits, nous sommes frappés bientôt d'aridité, et nous perdons encore ce par quoi nous paraissons

---

non hæsitantes, relinquentes eam, siccam faciunt; cum vitalis virtus transierit ab eis ad gentes : sed et a singulis qui adducuntur ad fidem, tollitur mons ille Satanas; et mittitur in mare, id est, in abyssum. Chrys., *sup. Matth.* (homil. 68, ut sup.). Vel in mare, id est in mixtum mundum; ubi sunt aquæ salsæ, id est, populi iniqui. Rab. Exclusionem enim suam ab electis amplius sæviendo vindicat in reprobis. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 29). Vel hoc sibi servus Dei dicere debet de monte superbiæ, ut eam a se repellat. Vel quia per eos Evangelium prædicatum est, ipse Dominus (qui mons appellatus est) a Judæis in gentes tanquam in mare jacitur. Orig. (ut sup.). Omnis etiam qui obedit verbo Dei, Bethania est; et requiescit Christus in eo : malos quidem et peccatores relinquit; quando autem fuerit apud justos, fiet et apud alios post illos et cum illis : non enim relinquens Bethaniam venit in civitatem. Esurit autem semper Dominus in justis, volens manducare fructum Spiritus Sancti in eis, qui sunt charitas, gaudium et pax (*ad Gal.*, 5). Erat autem secus viam hæc ficus, quæ folia tantum habuit sine fructu. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Id est, juxta mundum; si enim homo juxta mundum vixerit, non potest in se fructum justitiæ tenere. Orig. (ut sup.). Si autem venerit Dominus in tentationibus fructum requirens, et inventus fuerit aliquis nihil justitiæ habens, nisi professionem tantummodo fidei (quod est folia sine fructu) mox exsiccatur, hoc ipsum etiam quod videtur fidelis, amittens. Sed et unusquisque discipulorum ficum arescere facit; manifestum faciens eam esse vacuam a Christo; sicut Petrus dixit ad Simonem (*Act.*, 8) :

fidèles. Pas de disciple qui ne puisse faire dessécher le figuier, en montrant qu'il est tout-a-fait privé du Christ. C'est ainsi que Pierre dit à Simon-le-Magicien (1) : « Votre cœur n'est pas droit devant Dieu. » Il vaut bien mieux qu'un figuier trompeur, ayant apparence de vie et incapable cependant de fruits, soit frappé d'aridité par la parole des disciples du Christ que de voler par un semblant de vertu les cœurs innocents. Il y a aussi dans tout cœur incrédule une montagne qui a toutes les dimensions de son incrédulité, et que la parole des disciples du Christ fait disparaître.

Étant arrivé dans le temple, les princes des prêtres et les sénateurs du peuple juif le vinrent trouver comme il enseignait, et lui dirent : Par quelle autorité faites-vous ces choses, et qui vous a donné ce pouvoir? Jésus leur répondit : J'ai aussi une demande à vous faire, et si vous m'y répondez, je vous dirai par quelle autorité je fais ceci. D'où était le baptême de Jean : du ciel ou des hommes? Mais eux raisonnaient ainsi en eux mêmes : Si nous répondons qu'il était du ciel, il nous dira : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru? Et si nous répondons qu'il était des hommes, nous avons à craindre le peuple; car Jean passait pour un prophète dans l'estime de tout le monde. Ils répondirent donc à Jésus : Nous ne savons. Et il leur répondit aussi : Je ne vous dirai point non plus par quelle autorité je fais ceci.

S. Chrys. — Les prêtres, voyant entrer le Christ avec une grande gloire dans le temple, furent tourmentés de jalousie; et ne pouvant contenir dans leur âme l'ardeur de ce mouvement, ils le laissent éclater dans leur voix : « Et, lorsqu'il fut venu dans le temple, ils s'ap-

(1) Qui offrit de l'argent pour acheter le pouvoir de distribuer l'Esprit-Saint. C'est pour cela qu'on a appelé depuis simonie le crime de vente et d'achat des choses saintes.

Cor tuum non est rectum coram Deo : melius est enim fallacem ficum (quæ vivere æstimatur, non autem fructificat) siccari verbis discipulorum Christi, et fieri manifestam, quam ut furetur per figmentum innocentium corda. Est autem et in unoquoque infideli mons secundum mensuram infidelitatis suæ, qui verbis discipulorum Christi tollitur.

Et cum venisset in templum, accesserunt ad eum docentem principes sacerdotum et seniores populi, dicentes : In qua potestate hæc facis? Et quis tibi dedit hanc potestatem? Respondens Jesus, dixit eis : Interrogabo vos et ego unum sermonem; quem si dixeritis mihi, et ego vobis dicam in qua potestate hæc facio. Baptismus Joannis unde erat? e cœlo, an ex hominibus? At illi cogitabant inter se dicentes : Si dixerimus : E cœlo, dicet nobis : Quare ergo non credidistis illi? Si autem dixerimus : Ex hominibus, timemus turbam : omnes enim habebant Joannem sicut prophetam. Et respondentes Jesu, dixerunt : Nescimus. Ait illis et ipse : Nec ego dico vobis in qua potestate hæc facio.

Chrys. *sup. Matth.* (in opere imperf., homil. 29). Quia viderant sacerdotes Christum cum magna gloria introeuntem in templum, invidia torquebantur : itaque non sufferentes in pectore suo invidiæ stimulantis ardorem, prorumpunt in vocem : unde sequitur : Et cum venisset in templum, accesserunt, etc. Chrys. in homil. (68, ut

prochèrent. » — S. Chrys. — Ne pouvant pas le déchirer en ce qui concerne ses miracles, ils font porter leur reproche sur ce qu'il les avait empêchés de vendre dans le temple, et leurs paroles reviennent à celles-ci : « Est-ce que vous voulez usurper le trône du Maître? Vous avez donc été consacré prêtre pour déployer une si grande puissance? » — S. Chrys. — Et dans ces mots qu'ils ajoutent : « Et qui vous a donc donné un tel pouvoir? » ils professent qu'il y a beaucoup de dignités, soit temporelles, soit spirituelles, qui viennent d'une personne humaine. Ce qu'ils lui disent revient à ceci : « Vous n'êtes pas né d'une famille sacerdotale; le sénat ne vous l'a pas concédé; César ne vous en a pas donné le pouvoir. » S'ils avaient cru que tout pouvoir vient de Dieu, ils n'auraient jamais fait cette question : « Qui vous a donné ce pouvoir? » Tout homme juge les autres d'après lui-même : le fornicateur ne croit à la chasteté de personne; l'homme chaste ne croit pas facilement à la fornication. Et c'est ainsi que celui que Dieu n'a pas établi pontife croit qu'il n'y a pas de sacerdoce qui vienne de Dieu. — S. Jér. — Ou bien, ces mots ne sont qu'une nouvelle expression de la calomnie qu'ils avaient formulée plus haut en ces termes : « C'est par Béelzébuth, prince des démons, qu'il chasse les démons. » En disant : « Par quel pouvoir le faites-vous? » ils expriment le doute que c'est au nom de la puissance divine, et ils veulent que l'on sous-entende que c'est au nom du démon. En ajoutant : « Et qui vous a donné ce pouvoir? » ils nient ouvertement qu'il soit le Fils de Dieu, en exprimant l'opinion que c'est par une puissance étrangère et non par sa propre force qu'il fait ses miracles. Or, le Seigneur aurait pu réfuter ouvertement cette calomnie de ceux qui le tentaient par leurs

---

sup.). Quia enim signis detrahere non habebant, ex his quæ inhibebantur in templo vendere, afferunt reprehensionem : ac si dicerent : Nunquid magistralem suscepisti thronum? Sacerdos consecratus es quoniam tantam demonstrasti potestatem. Chrys. *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Per hoc autem quod subdunt : Et quis dedit tibi hanc potestatem? ostendunt multas esse personas quæ dant hominibus potestatem, sive corporalem, sive etiam spiritualem : quasi dicerent : De sacerdotali familia genitus non es; senatus tibi hoc non concessit; Cæsar non donavit; si autem credidissent quia omnis potestas ex Deo est, nunquam interrogassent : Quis tibi dedit hanc potestatem? Omnis enim homo secundum se æstimat alterum : fornicarius neminem æstimat castum; castus non facile de fornicario suspicatur : sic qui non est ex Deo sacerdos, nullius sacerdotium putat ex Deo. Hier. Vel his verbis eamdem (quam supra) calumniam struunt, quando dixerunt (Matth., 12) : In Beelzebub, principe dæmoniorum, ejicit dæmonia : quando enim dicunt : In qua potestate hæc facis? dubitant de Dei potestate; et subintelligi volunt diaboli esse quod faciat. Addentes quoque : Quis tibi dedit hanc potestatem? manifestissime Dei Filium negant, quem putant, non suis, sed alienis viribus signa facere. Poterat autem Dominus aperta responsione tentatorum calumniam confutare; sed prudenter interrogavit, ut suo ipsi vel silentio vel scientia

questions; mais il les questionne avec prudence, pour qu'ils trouvent leur confusion, ou dans leur réponse, ou dans leur silence : « Jésus, répondant, leur dit : Je vous ferai moi-même une question. » — S. Chrys. — Non pas pour les instruire, à l'occasion de leur réponse, mais pour les embarrasser par la question et les empêcher de le questionner davantage, réalisant ainsi le précepte qu'il leur a donné lui-même : « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens. » D'ailleurs, sa réponse n'eût été d'aucun résultat, la ténébreuse volupté ne pouvant avoir aucun sentiment de tout ce qui est lumière. C'est celui qui interroge qu'il importe d'instruire, et il faut confondre par une réplique pleine de sens celui qui tend des piéges dans sa question, sans lui faire connaître les secrets du mystère. En s'adressant à eux, le Seigneur leur tend un filet par une simple question, et parce qu'ils ne pouvaient pas lui échapper, il ajoute : « Que si vous me dites, je vous dirai aussi. » Sa question est celle-ci : « Le baptême de Jean, d'où était-il? du ciel ou des hommes? » — S. Aug. — Jean reçut le pouvoir de baptiser de celui qu'ensuite il baptisa. Ce baptême, dont Jean avait reçu le pouvoir, il l'appela le baptême de Jean. Seul il reçut un tel don; car ni avant ni après lui aucun juste ne reçut le pouvoir d'un baptême qui fût appelé le sien. Or, Jean vint baptiser dans l'eau de la pénitence, en préparant les voies au Seigneur, mais non pas en purifiant à l'intérieur, ce que ne peut pas un simple mortel.

S. Jér. — Il nous montre les prêtres dans leur malice, par ces mots : « Mais pour eux, ils pensaient en eux. » S'ils avaient répondu que le baptême de Jean venait du ciel, il était conséquent de leur répliquer : « Pourquoi donc n'avez-vous pas reçu ce baptême de Jean? » S'ils

---

condemnarentur. Unde sequitur : Respondens Jesus, dixit eis : Interrogabo vos et ego. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Non quidem ut respondentes audiant, sed ut impediti non interrogent; quia ipse præceperat (Matth., 7) : Nolite sanctum dare canibus. Deinde etiam si dixisset, nihil proficeret; quia non potest sentire quæ lucis sunt tenebrosa voluptas. Interrogantem enim oportet docere, tentantem autem rationabili percussione confundere, non autem ei virtutem mysterii publicare. Dominus ergo simplici interrogationi laqueum ponit in sua interrogatione : et quia eum vitare non poterant, subdit : Quem si dixeritis mihi, et ego vobis dicam, etc. est autem interrogatio talis : Baptismus Joannis unde erat, e cœlo, an ex hominibus? Aug., *sup. Joan.* (tract. 5). Accepit quidem Joannes ut baptizare posset, ab eo quem postmodum baptizavit : baptismus autem quem accepit, Baptismus Joannis hic dicitur : solus tale donum accepit; nullus ante ipsum justorum, nullus post ipsum accepit baptismum, qui baptismus diceretur ipsius : venit enim Joannes baptizare in aqua pœnitentiæ Matth., 3), viam Domino præparando, non autem interius mundando, quod purus homo non potest.

Hier. Ipsi autem sacerdotes quid in sua malitia pertractaverint, ostenditur, cum subditur : At illi cogitabant inter se; si enim respondissent baptisma Joannis esse de cœlo, consequens erat responsio : Quare ergo non

avaient répondu que c'était une invention humaine et qu'il n'avait rien de divin, ils eussent soulevé une sédition parmi le peuple, qui était venu en foule au baptême de Jean, et qui l'avait par là considéré comme un prophète. Cette faction d'impiété répondit; mais pour ne pas se laisser prendre dans l'embûche qui lui avait été tendue, elle se servit de cette réponse d'humilité : qu'elle ne savait pas. « Et répondant à Jésus, ils lui dirent : Nous ne savons pas. » Ils avaient menti par cette réponse; et il était conséquent que le Seigneur leur répondît, pour se conformer à leur réponse : « Ni moi non plus, je ne sais pas. » Mais la vérité ne peut pas mentir; aussi ajoute-t-elle aussitôt : « Et moi, je ne dis pas, etc., etc., » leur montrant par là qu'eux aussi savaient, mais qu'ils n'ont pas voulu répondre; et que lui qui sait n'a pas voulu dire, parce qu'ils retiennent eux-mêmes ce qu'ils savent.

Orig. — L'on dira peut-être ici qu'il leur était ridicule de demander par le pouvoir de qui Jésus avait agi ainsi, et qu'il était impossible aussi qu'il répondît jamais que c'était au nom du diable qu'il agissait. L'homme de péché (1) lui-même ne pourrait pas répondre, ce qui serait vrai cependant, que c'est au nom de Satan qu'il agit. L'on pourra peut-être dire que les princes lui faisaient cette question pour l'effrayer, ainsi que nous dirions nous-mêmes pour arrêter quelqu'un dont l'action ne nous plairait pas : « Qui vous a commandé d'agir ainsi? » Mais alors, pourquoi le Sauveur leur a-t-il répondu : « Dites-moi, vous aussi, et moi, je vous dirai par le pouvoir de qui j'agis ainsi. » Voici

(1) Il est certain, d'après le contexte, qu'il s'agit ici de l'antechrist dont il est dit « qu'il agira selon l'impulsion de Satan en prodiges menteurs » (2 Thess., 2, v. 3).

---

estis baptizati a Joanne? Si autem dicere voluissent humana deceptione compositum, et nihil habere divinum, seditionem populi formidabant : omnes enim gregatim multitudines Joannis receperant baptisma; et sic habebant eum ut prophetam. Respondit itaque impiissima factio; et humilitatis verbo, quo nescire se diceret, usa est ad insidias coaptandas. Unde sequitur : Et respondentes Jesu, dixerunt : Nescimus. In eo quod nescire se responderant, mentiti sunt : consequens ergo erat juxta responsionem eorum Dominum quoque dicere : Nec ego scio; sed mentiri veritas non potest; sequitur enim : Ait illis et ipse : Nec ego dico, etc. Ex quo ostendit et illos scire, sed respondisse nolle; et se nosse, et ideo non dicere; quia illi quod sciant, teneant.

Orig. (tract. 17, *in Matth.*). Sed dicet aliquis contra hoc quia ridiculum erat interrogare in qua potestate hæc faceret Jesus : nec enim poterat fieri ut responderet quia in potestate diaboli faceret : sed nec ipse homo peccati responderet quod erat verum, quoniam in potestate diaboli facit. Si quis autem dicat quoniam interrogabant principes, ut illum terrerent; ut puta si facit aliquis quod nobis non placet in nostris, dicimus ei : Quis te jussit hoc facere? eum terrentes ut recedat ab actu : sed quid est quod et Christus ita respondit? Dicite mihi vos hoc, et ego vobis dicam in qua potestate hæc facio : forte ergo sic intelligitur hic locus. Generaliter quidem sunt duæ potestates diversæ : una ex parte Dei, altera ex parte diaboli; specialiter autem sunt plu-

peut-être comment l'on peut expliquer ce passage. L'on distingue, en général, deux pouvoirs distincts, l'un venant spécialement de Dieu, et l'autre de Satan; mais, dans les cas particuliers, l'on doit admettre une multitude de pouvoirs divers. Ce n'est pas le même pouvoir qui en tous les prophètes coopérait à leur action, lorsqu'ils faisaient des miracles; mais c'était une puissance en celui-ci, une autre en celui-là, inférieure pour les actions inférieures, éminente dans les actions éminentes. Or, les princes des prêtres voyaient Jésus opérant une foule de prodiges, et ils voulaient entendre de la bouche du Christ de quelle espèce et de quel genre était le pouvoir avec la coopération duquel il agissait. Parmi ceux qui avaient fait des miracles, quelques-uns avaient commencé par un pouvoir, et s'étaient élevés à un pouvoir plus grand, tandis que le Sauveur agit toujours par le même pouvoir que lui avait livré son Père. Mais il ne leur répond pas, car ils n'étaient pas dignes d'entendre de tels mystères, et tout au contraire il se met à les interroger. — Rab. — Il faut souvent cacher la vérité à celui qui la demande, et il peut y avoir à cela deux raisons : ou bien, celui qui questionne n'est pas tout-à-fait capable de comprendre; ou bien, la haine ou le mépris de la vérité l'ont rendu indigne qu'on lui explique ce qu'il demande.

Mais que vous semble de ce que je m'en vais vous dire? Un homme avait deux fils, et, s'adressant au premier, il lui dit : Mon fils, allez-vous-en aujourd'hui travailler à ma vigne. Son fils lui répondit : Je ne veux pas y aller; mais après, étant touché de repentir, il y alla. Il vint ensuite trouver l'autre, et lui fit le même commandement; mais, quoiqu'il répondît : J'y vais, Seigneur, il n'y alla point. Lequel des deux a fait la volonté de son père? Le premier, lui dirent-ils. Et Jésus ajouta : Je vous dis en vérité que

---

res : non enim una potestas omnibus prophetis facientibus signa cooperabatur; sed alia istis, alia illis, et ad res forsitan inferiores inferior; ad res autem eminentiores eminentior : principes autem sacerdotum videbant Jesum multa prodigia facientem; et ideo potestatis sibi cooperantis speciem et proprietatem volebant audire a Christo : alii quidem qui signa fecerunt, in primis quidem in ista potestate fecerunt, proficientes autem in alia potestate majori; tamen Salvator universa fecit in una potestate quam accepit a patre. Quoniam autem non erant digni talia audire mysteria, propterea non dat eis responsum; sed e contra interrogat. Rab. Ob duas enim causas scientia veritatis est occultanda quærentibus : cum scilicet is qui quærit aut minus capax est ad intelligendum, aut odio vel contemptu veritatis indignus est cui debeat aperiri quod quærit.

Quid autem vobis videtur? Homo quidam habebat duos filios; et accedens ad primum, dixit : Fili, vade hodie operari in vinea mea. Ille autem respondens, ait : Nolo. Postea autem pœnitentia motus, abiit. Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens ait : Eo, Domine : et non ivit. Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dicunt ei : Primus. Dicit illis Jesus : Amen dico vobis quia publicani et meretrices præcedent vos in regnum Dei. Venit enim ad vos Joannes in via justitiæ, et non cre-

les publicains et les femmes prostituées vous devanceront dans le royaume de Dieu (1). *Car Jean est venu à vous dans la voie de la justice, et vous ne l'avez point cru ; les publicains au contraire et les femmes prostituées l'ont cru : et vous, après même avoir vu leur exemple, vous n'avez point été touchés de repentir ni portés à le croire.*

S. Jér. — Après ces prémisses le Sauveur produit une parabole pour leur montrer que le royaume de Dieu doit leur être enlevé et transport ailleurs, et pour les convaincre d'impiété ; et il commence en disant : « Que vous en semble-t-il? » — S. Chrys. — Les produisant comme coupables, il leur demande d'être juges, afin qu'après s'être condamnés eux-mêmes, ils ne puissent être absous par personne. Il y a grande présomption en faveur de la justice, là où le jugement est déféré à l'adversaire lui-même; mais c'est en paraboles qu'il les peint, afin qu'ils ne comprennent pas que c'est contre eux qu'ils vont se prononcer : « Et il dit : Un homme avait deux enfants, etc. » Quel est cet homme, si ce n'est Dieu créateur de tout? Cependant, quoique maître de toutes choses, il aime mieux être aimé comme père que craint comme maître. L'aîné des enfants est le peuple des Gentils, et le second, le peuple juif ; car les Gentils avaient pour père Noé (2), tandis que le père des Juifs était Abraham : « Et s'approchant du premier, il lui dit : Mon fils, allez aujourd'hui, etc. » *Aujourd'hui*, c'est-à-dire pendant la durée du temps. Il a parlé non pas en se présentant aux regards comme un homme, mais dans le cœur comme Dieu, en introduisant l'intelligence dans nos facultés. Travailler à la vigne, c'est

(1) Dans le verset 31, il faut remarquer qu'il y a *in regnum Dei* à l'accusatif, εν βασιλειαν, car ce n'est pas un royaume que l'on possède, mais un royaume à conquérir.
(2) Par Chanaan, fils de Cham (Gen., 10).

---

didistis ei ; publicani autem et meretrices crediderunt ei ; vos autem videntes, nec pœnitentiam habuistis postea ut crederetis ei.

Hier. Post præmissa infert Dominus parabolam, qua et illos impietatis arguat, et ad gentes regnum Dei doceat transferendum, dicens : Quid autem vobis videtur? Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., homil. 40). Quos reos proponit in causa, ipsos et judices petit ; ut a nullo mereantur absolvi, qui seipsos condemnant. Magna est fiducia justitiæ, ubi adversario ipsi causa committitur. In parabolis ergo figurat personas eorum, ut non intelligant quomodo ipsi adversus se sententiam dicerent. Sequitur enim : Homo quidam habuit duos filios, etc. Quis ille, nisi Deus qui omnes homines creavit? qui cum sit natura dominus, tamen vult magis diligi quasi pater, quam timeri ut dominus. Major filius, gentium populus erat ; minor vero, populus Judæorum, quoniam gentes quidem erant ex patre Noe, Judæi autem ex Abraham. Sequitur : Et accedens ad primum dixit : Fili, vade hodie, etc. Hodie, id est, tempore seculi hujus : locutus est autem, non in facie ut homo, sed in corde ut Deus, sensibus ingerens intellectum. Operari autem in vinea, est justitiam facere : nescio autem si totam quis hominum sufficiat operari. Hier. Primo ergo dicitur gentilium populo

faire la justice, et je ne sais pas si un homme peut la pratiquer dans toute son étendue.

S. JÉR. — C'est d'abord au peuple des Gentils qu'il dit par la voix de la loi naturelle : « Allez et travaillez à ma vigne, » c'est-à-dire : « Ce que vous ne voulez pas que l'on vous fasse, ne le faites pas à autrui. » Mais il a répondu avec orgueil : « Mais répondant il dit : Je ne veux pas. » — S. CHRYS. — Les nations abandonnant Dieu dans le principe et la justice de Dieu, et passant aux idoles et au péché, leur conduite a signifié cette réponse qu'auraient faite leurs pensées : « Nous ne voulons pas opérer la justice divine. » — S. JÉR. — Mais plus tard, à l'avénement du Sauveur, le peuple des nations s'est mis à travailler dans la vigne du Seigneur après avoir fait pénitence de ses fautes, et il a corrigé par ses fatigues la rébellion de ses premières paroles; et c'est ce qui est ainsi exprimé : « Ensuite, saisi de repentir, il s'en alla. »

« S'approchant du second, il lui dit les mêmes paroles; mais celui-ci répondit: Je vais, Seigneur. » — S. JÉR. —Le second fils est le peuple juif, qui répondit à Moïse : « Tout ce que le Seigneur nous dira nous le ferons » (1).— S. CHRYS.— Mais plus tard s'étant détournés de Dieu, ils lui ont menti d'après cette parole : « Les fils étrangers m'ont menti. » Et c'est ce qui est exprimé par ce mot : « Et il n'alla pas. » Or le Seigneur poursuit sa question en ces termes : « Quel est celui des deux qui a fait la volonté de son père? Et ils lui disent : L'aîné. » Voyez comment ils ont prononcé contre eux en disant que c'est l'aîné des enfants, le peuple des nations, qui a fait la volonté de son père: en effet, il vaut mieux ne pas promettre et opérer la justice de Dieu

(1) C'est lorsque Moïse eut lu au peuple la loi.

per naturalis legis notitiam : Vade et operare in vinea mea, hoc est : Quod tibi non vis fieri, alteri ne feceris (*Tob.*, 4). Qui superbe respondit : unde sequitur : Ille autem respondens, ait : Nolo. CHRYS., *sup Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Gentes enim a principio relinquentes Deum et justitiam ejus, et transeuntes ad idola et peccata, in cogitationibus suis respondere videntur : Nolumus facere Dei justitiam. HIER. Postea vero in adventu Salvatoris gentium populus acta pœnitentia operatus est in vinea Dei, et sermonis contumaciam labore correxit : et hoc est quod dicitur : Postea pœnitentia motus abiit.

Sequitur : Accedens autem ad alterum, dixit similiter; at ille respondens ait : Eo, Domine. HIER., ibidem. Secundus autem filius, populus Judæorum est, qui respondit Moysi (*Exod.*, 24) : Omnia quæcunque dixerit nobis Dominus, faciemus. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Sed postea aversi, mentiti sunt Deo, secundum illud (*Psal.* 17) : Filii alieni mentiti sunt mihi : et hoc est quod dicitur : Et non ivit. Interrogat ergo Dominus consequenter : Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dicunt ei, primus. Vide quomodo adversus se protulerunt sententiam, dicentes priorem filium voluntatem patris fecisse (id est, populum gentium), quia melius est non promittere Deo justitiam et facere, quam

que de promettre et de mentir. — ORIG. — L'on peut admettre que le Seigneur, dans cette parabole, a voulu parler contre ceux qui promettent beaucoup et ne font rien, et en faveur de ceux qui, promettant peu ou rien, sont fidèles cependant dans leurs actes. — S. JÉR. — Il faut savoir que tous les anciens exemplaires (1) portent *le premier* et non pas *le dernier;* et ainsi les Juifs se seraient condamnés eux-mêmes. Mais si nous admettons qu'ils ont répondu : *Le dernier*, ainsi que le portent certains exemplaires, il faudra admettre que les Juifs, ne pouvant avoir de doute sur la vérité, n'ont pas voulu l'avouer, et se sont jetés à côté, ainsi que plus haut ils n'ont pas voulu dire, quoique le sachant fort bien, que le baptême de Jean venait du ciel.

S. CHRYS. — Le Seigneur confirme abondamment leur jugement: « Et Jésus leur dit : Je vous ai dit en vérité que les publicains et les femmes publiques vous précéderont dans le royaume de Dieu. » C'est comme s'il disait : « Non-seulement le peuple des nations est meilleur que vous, mais encore les publicains et les femmes publiques. » — RAB. — L'on peut entendre par le royaume de Dieu l'Évangile et l'Église actuelle, dans laquelle les nations ont précédé les Juifs; car elles ont cru plus rapidement qu'eux. — ORIG. — Ce passage ne nie pas que les Juifs ne puissent entrer un jour dans le royaume de Dieu; mais ce n'est que lorsque la plénitude des nations sera entrée que tout Israël sera sauvé. — S. CHRYS. — Je pense que les publicains désignent ici tous les pécheurs, et les femmes publiques, toutes les femmes pécheresses; car l'avarice est le péché le plus commun chez les hommes, et la fornication chez les femmes. La femme reste chez elle ensevelie

(1) Et même tous ceux que nous avons actuellement, soit grecs, soit latins.

---

promittere et mentiri. ORIG. (tract. 18, *in Matth.*). Unde potest considerari Dominum esse locutum in parabola ista ad eos qui modicum aut nihil promittunt, operibus autem ostendunt, et contra eos qui magna promittunt, nihil autem secundum promissionem suam agunt. HIER. Sciendum est autem, in veris exemplaribus non haberi novissimum, sed primum, ut proprio judicio condemnentur. Si autem novissimum voluerimus legere, ut quidam habent, manifesta est interpretatio, ut dicamus intelligere quidem Judæos veritatem, sed tergiversari, et nolle dicere quid sentiant, sicut et baptismum Joannis scientes esse de cœlo, dicere noluerunt.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Eorum autem judicium Dominus abundanter confirmat. Unde sequitur : Dixit illis Jesus : Amen dico vobis, quia publicani et meretrices præcedent vos in regnum Dei : ac si dicat : Non solum populus gentium melior est vobis, sed etiam publicani et meretrices. RABA. Potest autem regnum Dei Evangelium vel Ecclesia præsens intelligi; in quo gentes Judæos præcedunt, quia citius credere voluerunt. ORIG. (ut sup.). Per hoc autem non excluditur, quin Judæi aliquando intrent in regnum Dei; sed cum plenitudo gentium intraverit, tunc omnis Israel salvus fiet (*Rom.*, 11). CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Puto autem quod ex persona omnium virorum peccatorum publicani

dans le repos, et la fornication vient surtout du repos, tandis que l'homme, qui est entraîné ordinairement par la variété des affaires, tombe plus facilement dans le péché d'avarice et moins facilement dans la fornication, à moins qu'il ne soit tout-à-fait voluptueux, attendu que la multitude de sollicitudes qui accompagnent sa position sont presque toujours un remède à la volupté, qui n'est le mal que des jeunes gens inoccupés. Or, le Sauveur expose pourquoi il leur a parlé ainsi en ajoutant : « Jean est venu vers vous dans la voie de la justice, et vous n'avez pas cru en lui. » — Rab. — Jean vint prêcher la voie de la justice; car il montra du doigt le Christ, qui est la consommation de la loi (1). — S. Chrys. — Ou bien, il marcha si ouvertement dans la voie de la justice, que sa manière de vivre si respectable émut le cœur de tous ces pécheurs. « Les publicains et les femmes publiques ont cru en lui. » Remarquez combien la vie bonne d'un prédicateur donne de force à sa prédication, jusqu'au point de lui soumettre les cœurs indomptés. — « Pour vous, l'ayant vu, vous n'avez pas même été touchés de repentir après son passage de manière à lui donner alors votre foi, » paroles qui reviennent à celles-ci : Ceux-ci ont fait ce qui était le plus difficile, de croire, et ceux-là n'ont pas fait ce qui est moindre, qui est de se repentir. Mais il me paraît y avoir une contradiction dans l'interprétation que nous avons donnée de ce passage, et qui est celle d'un grand nombre. Si par ces deux enfants il faut entendre les deux peuples, celui des Juifs et celui des Gentils, après que les prêtres interrogés ont répondu que c'est le premier des deux en-

(1) « Le Christ est la fin de la loi, donnant toute justice à qui croit en lui. »

---

ponuntur, et ex persona omnium mulierum peccatricum meretrices, quia avaritia præcipue in viris abundat, fornicatio autem in mulieribus. Mulier enim in quiete sedet inclusa; fornicatio autem maxime ex otio nascitur; vir autem quoniam in actibus rerum diversarum est assidue, in avaritiæ peccatum facile incurrit; in fornicationem autem non facile, nisi multum sit lascivus : nam occupatio virilium sollicitudinum voluptatem plerumque excludit : unde proprium est hoc adolescentium nihil agentium. Consequenter exponit causam ejus quod dixerat, dicens : Venit enim Joannes ad vos in via justitiæ, et non credidistis ei. Raba. Viam justitiæ Joannes prædicans venit, quia Christum (qui consummatio legis est) digito monstravit. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel venit in via justitiæ sic manifeste, ut conversatio ejus venerabilis peccatorum corda concuteret. Unde sequitur : Publicani autem et meretrices crediderunt ei. Considera quomodo conversatio bona prædicatoris, prædicationi præstet virtutem, ut etiam indomita domet corda. Sequitur : Vos autem videntes nec pœnitentiam habuistis postea, ut crederetis ei; ac si diceret : Illi fecerunt quod majus est credendo, isti autem neque pœnitentiam fecerunt, quod minus est. In hac autem expositione, quam secundum multorum expositionem tractavimus, aliquid mihi videtur esse contrarium. Si enim duo filii, Judæi et gentes intelligendi sunt, postquam sacerdotes interrogati responderunt, priorem filium patris voluntatem fecisse, conclu-

fants qui a fait la volonté du Père, le Christ aurait dû conclure en ces termes : « Je vous le dis en vérité, les Gentils vous précéderont dans le royaume de Dieu, » tandis qu'il conclut par ceux-ci : « Les publicains et les femmes publiques vous précéderont dans le royaume de Dieu, » manière de s'exprimer qui indique plutôt la foule que les Gentils, à moins qu'on n'entende ce passage en ces termes : « Il est si vrai que les Gentils plaisent à Dieu plus que vous, que même les publicains et les femmes publiques lui sont plus agréables que vous. » — S. Jér. — De là plusieurs ont conclu que cette parabole concernait non pas les Gentils et les Juifs, mais, en général, les justes et les pécheurs. Ces derniers avaient d'abord par leur mauvaise conduite refusé de servir Dieu; mais plus tard ils avaient reçu le baptême de pénitence de Jean-Baptiste, tandis que les pharisiens, qui faisaient profession de justice et se piquaient de fidélité à la loi de Dieu, méprisaient les commandements que leur transmettait Jean et rejetaient son baptême. — S. Chrys. — Il a produit cette parabole parce que les prêtres lui avaient, non pas pour apprendre la vérité, mais pour lui tendre un piége, adressé cette question : « Par quel pouvoir faites-vous ceci? » Or, plusieurs avaient cru de parmi le peuple, et c'est pour cela qu'il leur présente cette parabole pour leur montrer que les hommes du monde qui ont débuté par la vie séculière sont meilleurs que les prêtres qui ont commencé par la profession du service de Dieu; car les hommes du monde reviennent quelquefois à Dieu, ramenés par la componction, tandis que les prêtres, une fois à l'impénitence, ne mettent pas un terme à leurs péchés contre Dieu. Or, l'aîné des enfants est le peuple; car le peuple n'est pas pour les prêtres, mais les prêtres pour le peuple.

---

dens Christus parabolam, sic debuit dicere : Amen dico vobis, quia gentes præcedent vos in regno Dei; nunc autem dicit, quia publicani et meretrices præcedent vos in regnum Dei, quod magis popularium hominum ostendit conditionem, quam gentium. Nisi forte intelligamus (ut prius dictum est) : Intantum gentium populus magis placet Deo quam vos, ut etiam publicani et meretrices sint acceptabiliores Deo quam vos. Hier. Unde alii putant, non Gentilium et Judæorum esse parabolam, sed simpliciter peccatorum et justorum; eo quod illi quidem per mala opera Deo servire negaverant, postea pœnitentiæ baptismum acceperant a Joanne; pharisæi autem, qui justitiam præferebant, et legem se Dei facere jactabant, Joannis contempto baptismate, ejus præcepta non fecerunt. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Hoc autem ideo introducit, quia sacerdotes, non dicendi causa, sed tentandi interrogaverant : In qua potestate hoc facis? Multi autem ex populis crediderant : ideo introducit parabolam et duorum filiorum; ostendens eis per eam quia meliores sunt populares, qui a principio secularem profitentur vitam, quam sacerdotes, qui a principio profitentur Deo servire; quia populares quidem aliquando compuncti convertuntur ad Deum; sacerdotes autem impœnitibiles constituti, nun-

Ecoutez une autre parabole. Il y avait un père de famille qui, ayant planté une vigne, l'enferma d'une haie, et creusant dans la terre, il y fit un pressoir, et y bâtit une tour ; puis l'ayant louée à des vignerons, il s'en alla en un pays éloigné. Or le temps des fruits étant proche, il envoya ses serviteurs aux vignerons pour recueillir le fruit de sa vigne. Mais les vignerons, s'étant saisis de ses serviteurs, battirent l'un, tuèrent l'autre, et en lapidèrent un autre. Il leur envoya encore d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, et ils les traitèrent de même. Enfin il leur envoya son propre fils, disant en lui-même : Ils auront quelque respect pour mon fils. Mais les vignerons, voyant le fils, dirent entre eux : Voici l'héritier, venez, tuons-le, et nous serons maîtres de son héritage. Ainsi s'étant saisis de lui, ils le jetèrent hors de la vigne, et le tuèrent. Lors donc que le Seigneur de la vigne sera venu, comment traitera-t-il ces vignerons? Ils lui répondirent : Il fera périr misérablement ces méchants, et il louera sa vigne à d'autres vignerons, qui lui en rendront les fruits en leur saison. Jésus ajouta : N'avez-vous jamais lu cette parole dans les Ecritures : La pierre qui a été rejetée par ceux qui bâtissaient est devenue la principale pierre de l'angle? C'est le Seigneur qui l'a fait, et nos yeux le voient avec admiration. C'est pourquoi je vous déclare que le royaume de Dieu vous sera ôté, et qu'il sera donné à un peuple qui en produira les fruits. Celui qui se laissera tomber sur cette pierre s'y brisera, et elle écrasera celui sur qui elle tombera.

S. Chrys. — Après une première parabole, il en présente une seconde, pour montrer que ce dont il les accuse est un mal encore plus grand que celui qu'il a dit, et indigne de tout pardon : « Écoutez une autre parabole. Il y avait un homme, etc. » — Orig. — Cet homme, père de famille, est Dieu, et il est appelé homme dans quelques paraboles. C'est ainsi qu'un père parle d'une manière enfantine à son enfant, et qu'il descend jusqu'à la manière de parler de son enfant pour

---

quam desinunt peccare in Deum : prior enim filius populus est : non enim populus est propter sacerdotes, sed sacerdotes propter populum.

Aliam parabolam audite. Homo erat paterfamilias qui plantavit vineam, et sepem circumdedit ei, et fodit in ea torcular, et ædificavit turrim, et locavit eam agricolis, et peregre profectus est. Cum autem tempus fructuum appropinquasset, misit servos suos ad agricolas, ut acciperent fructus ejus. Et agricolæ, apprehensis servis ejus, alium ceciderunt, alium occiderunt, alium vero lapidaverunt. Iterum misit alios servos plures prioribus, et fecerunt illis similiter. Novissime autem misit ad eos filium suum, dicens : Verebuntur filium meum. Agricolæ autem videntes filium, dixerunt inter se : Hic est hæres, venite, occidamus eum, et habebimus hæreditatem ejus. Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, et occiderunt. Cum ergo venerit Dominus vineæ, quid faciet agricolis illis? Aiunt illi : Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis. Dicit illis Jesus : Nunquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli? A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris : ideo dico vobis quia auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus. Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur : super quem vero ceciderit, conteret eum.

Chrys., in hom. (69, *in Matth.*). Post priorem parabolam, aliam ponit, ut ostendat eorum accusationem esse majorem et venia indignam. Unde dicitur : Aliam pa-

l'instruire. — S. Chrys. — Il est appelé homme; mais il n'est pas dit qu'il le soit; c'est par comparaison et non pas directement. Le Fils, prévoyant qu'à cause de son nom d'homme il serait plus tard blasphémé et considéré comme un simple homme, donne à son Père lui-même le nom d'homme, à son Père qui, par nature, est le Seigneur des anges et des hommes et qui, par bonté, en est le Père. — S. Jér. — La vigne qu'il a plantée est celle dont Isaïe a ainsi parlé : « La vigne du Seigneur des armées est la maison d'Israël » (1).

« Et il l'entoura d'une haie. » — S. Jér. — C'est ou bien un rempart de cité, ou les secours des anges. — S. Chrys. — Ou bien par cette haie entendez qu'elle est gardée par leurs saints aïeux, qui sont devenus pour le peuple d'Israël comme un rempart. — Orig. — Ou bien cette haie, c'est la garde de Dieu, et le pressoir le lieu où l'on faisait des libations, et dont il est dit : « Et il mit en elle un pressoir. » — S. Jér. — Ce pressoir, c'est l'autel ou bien les pressoirs qui servent de titre aux psaumes huitième, quatre-vingtième, quatre-vingt-troisième, pressoirs qui ne sont que les martyrs (2). — S. Hil. — Ou bien les prophètes, dans lesquels les flots de l'Esprit-Saint étaient pressés comme en des pressoirs. — S. Chrys. — Ou bien le pressoir, c'est la parole de Dieu qui crucifie l'homme par l'effet naturel de sa contradiction à la chair.

« Et il y bâtit une tour. » — S. Jér. — C'est-à-dire le temple dont il

(1) Saint Jérôme ajoute ici cette citation du ps. 79 : « Vous avez transporté votre vigne d'Egypte. »

(2) Cette citation n'est pas textuellement dans le saint docteur, mais à peu près.

---

rabolam audite : Homo erat, etc Orig. (tract. 19, *in Matth.*). Homo paterfamilias Deus est, qui dicitur homo in quibusdam parabolis ; sicut si pater cum parvulo filio suo loquatur infantilia, ut descendat ad verba filii sui, et instruat eum. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., hom. 48, ut sup.). Homo autem dicitur nomine, non natura ; similitudine, non veritate : præscius enim filius quia propter appellationem humani nominis quasi homo purus fuerit blasphemandus, etiam Deum Patrem invisibilem hominem appellavit, quia angelorum et hominum natura dominus est, benevolentia pater. Hier. Plantavit autem vineam, de qua Esaias loquitur (cap. 5) : Vinea Domini Sabaoth, domus Israel est.

Sequitur : Et sepem circumdedit ei. Hier. Vel murum urbis, vel angelorum auxilia. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel per sepem intellige custodiam patrum justorum, qui tanquam murus facti sunt populo Israel. Orig. (ut sup.). Vel custodia Dei sepes ipsius ; torcular autem locus libationum, de quo sequitur : Et fodit in ea torcular. Hier. Altare scilicet, aut torcularia illa quorum titulo tres psalmi prænotantur (octavus, octogesimus, octogesimus tertius) scilicet martyres. Hilar. (can. 22, *in Matth.*). Vel prophetas quasi quædam torcularia aptavit, in quos multi modo quædam ubertas Spiritus Sancti ferventis influeret. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel torcular est verbum Dei, quod cruciat hominem contradicente carnis natura.

Sequitur : Et ædificavit turrim. Hier. Id est, templum, de quo dicitur per Mi-

a été dit : « Et la tour de la fille de Sion, qui s'élève jusqu'aux nues. » — S. Hil. — Ou bien par cette tour il faut entendre la loi qui, s'élançant de la terre au ciel, était comme un observatoire du haut duquel l'on pouvait découvrir l'avénement du Christ.

« Et il la loua à des vignerons. » — S. Chrys. — C'est lorsque furent établis par la loi des prêtres et des lévites, et qu'ils reçurent le pouvoir de gouverner le peuple de Dieu. Or, ainsi que le fermier ne peut pas plaire autant à son maître en lui offrant de son propre bien qu'en lui présentant les fruits mêmes de sa vigne, ainsi le prêtre ne plaira pas autant à Dieu par sa propre sainteté qu'en instruisant le peuple de Dieu dans la sainteté; car sa justice n'est que celle d'un seul et celle du peuple multiple.

« Et il partit au loin. » — S. Jér. — Non pas en changeant de lieu, car Dieu ne peut s'absenter de nulle part, lui qui remplit toutes choses, mais en paraissant s'éloigner de sa vigne pour laisser à ses vignerons toute liberté pour travailler. — S. Chrys. — Ou bien : « Il partit au loin, » par sa longanimité, en n'appelant pas toujours sa peine sur leurs péchés. — Orig. — Ou bien, c'est parce que le Seigneur, qui avait marché avec eux sous la forme d'une colonne de fumée pendant le jour, et de feu pendant la nuit, ne leur apparut plus ainsi. Or, dans Isaïe le peuple de Dieu est appelé vigne, et Dieu y fait des invectives contre sa vigne, tandis que dans l'Évangile ce n'est pas à la vigne que les reproches s'adressent, mais à ses cultivateurs, car probablement dans l'Évangile la vigne est le royaume de Dieu ou la doctrine contenue dans les Écritures. Les fruits de la vigne seront alors la vie des hommes irréprochables; la haie qui entoure la

---

chæam (cap. 4) : Et turris nebulosa filiæ Sion. Hilar. (ut sup.). Vel in turre eminentiam legis extruxit, quæ et in cœlum ex solo egressa proveheret, et ex qua speculari Christi posset adventus.

Sequitur : Et locavit eam agricolis. Chrys., sup. Matth. (in opere imperf., ut sup.). Quando scilicet per legem constitui sunt sacerdotes et levitæ; et procurationem regendi populum susceperunt. Sicut autem colonus, quamvis de suo munere obtulerit domino, non sic eum placat, sicut de vinea ejus redditus ei obtulerit; sic et sacerdos non tantum propter suam justitiam placet Deo, quomodo si populum Dei in sanctitate docuerit; quoniam ipsius justitia una est, populi autem, multiplex.

Sequitur : Et peregre profectus. Hier. Non loci mutatione (nec enim Deus alicubi abesse potest, quo complentur omnia), sed abire videtur a vinea ; ut vinitoribus liberum operandi arbitrium derelinquat. Chrys., in homil. (69, ut sup.). Vel peregre profectus est, cum longanimitatem habuit ; non semper eorum peccatis pœnas inducens. Orig. (ut sup.). Vel quia Dominus, qui fuerat cum illis in nube diei, et in columna ignis per noctem (*Exod.*, 13), nequaquam postea similiter apparuit illis. In Esaia ergo judaicus populus vinea nominatur, et comminatio patrisfamilias contra vineam fit : in Evangelio autem vinea non culpatur, sed ejus coloni ; sed forte in Evangelio vinea est regnum Dei, id est, doctrina, quæ Scripturis inserta est sanctis ; vita autem irreprehensibilis hominum, est

vigne, la lettre de l'Écriture couvrant aux yeux des étrangers les fruits mystérieux qu'elle renferme; la profondeur des paroles divines, le pressoir dans lequel ceux qui ont fait des progrès dans la doctrine saine apportent leurs soins, qui sont comme les fruits de la vigne; la tour élevée dans la vigne est la parole de Dieu et celle du Verbe incarné; cette vigne a été livrée à des fermiers, c'est-à-dire au peuple qui nous précède, tant prêtres que laïques. Or, il part au loin pour donner par son départ l'occasion à ses fermiers de la cultiver. Le temps des vendanges arrive et pour chacun en particulier, et généralement pour tout le peuple. La première saison est celle de l'enfance; et alors la vigne ne produit rien au dehors, renfermant en elle la sève de la vie; le temps où les bourgeons naissent est celui où l'enfant commence à pouvoir parler; car plus l'âme de l'enfant se développe, plus grandit en lui la parole de Dieu; et ce n'est qu'après l'accroissement de la parole que la vigne produit des fruits mûrs de charité, de joie, de paix et autres semblables.

Mais pour le peuple qui reçut la loi de Moïse s'approche enfin le temps des vendanges : « Or, lorsque le temps des vendanges fut venu, etc. »

RAB. — C'est avec raison qu'il est dit *le temps* des vendanges ou des fruits, et non pas *les vendanges ou les fruits*, car le peuple infidèle ne donne aucun fruit.—S. CHRYS.—Ces *serviteurs*, ce sont les prophètes qui, ainsi que des prêtres, offrent au Seigneur les fruits du peuple, et font éclater l'obéissance par les œuvres. Or, les Juifs dont il est ici question non-seulement montrèrent leur malice (1) en ne portant pas de

(1) Κακιαν ἐπεδείξαντο.

---

vineæ fructus ; littera autem Scripturæ est vineæ sepes circumposita, ut non videantur ab his qui foris sunt fructus qui sunt in absconso ; profunditas autem eloquiorum Dei, est vineæ torcular, in quod qui profecerunt de eloquiis Dei, infundunt studia sua quasi fructus ; turris autem ædificata, est verbum de ipso Deo, et de dispensationibus Christi : hanc vineam tradidit colonis (id est, populo ante nos), tam sacerdotibus quam laicis. Et peregre profectus est ad suam profectionem, dans occasionem colonis. Appropinquat autem tempus fructuum, et secundum unumquemque, et generaliter populo universo : primum enim vitæ tempus est secundum infantiam : et tunc nihil vinea ostendit, nisi tantum habens in se vitalem virtutem; cum autem cœperit posse loqui, tempus est generationis. Quantum autem proficit anima pueri, tantum et vinea (id est, verbum Dei) et post profectum vinea operatur fructum maturum charitatis, et gaudii, et pacis, et hujusmodi.

Sed et populo, qui acceperunt legem per Moysen, tempus fructuum appropinquat aliquando. Unde sequitur : Cum autem tempus fructuum appropinquasset, etc.

RAB. Bene tempus fructuum posuit, non proventum : nullus enim est fructus populi contumacis. CHRYS., in hom. (69, ut sup.). Servos dicit prophetas qui offerunt quasi sacerdotes Domini populi fructus, et obedientiæ ostensionem per opera. Hi autem, non

fruits, mais encore en laissant leur colère s'allumer contre ceux qui étaient venus vers eux et en remplissant leurs mains de sang. « Et les vignerons prirent ses serviteurs, etc. » — S. Jér.— Ils les battirent de verges comme Jérémie; les tuèrent ainsi qu'Isaïe; les lapidèrent; et tel fut le sort de Naboth et de Zacharie, qu'ils immolèrent entre le temple et l'autel.— S. Chrys.— La miséricorde de Dieu se développait d'une manière proportionnelle à la malice des Juifs, et la malice des Juifs augmentait à mesure que la miséricorde de Dieu se développait; et c'est ainsi que la méchanceté humaine luttait contre la clémence de Dieu. « Il envoya encore de nouveaux serviteurs, etc. » — S. Hil. — Ces prophètes envoyés en plus grand nombre que ceux qui les avaient précédés désignent le temps où un plus grand nombre d'hommes prophétisant succéda à la prédication individuelle et successive des divers prophètes. — Rab. — Ou bien ces premiers serviteurs qui furent envoyés sont Moïse, auteur de la loi, et Aaron, premier prêtre de Dieu, qu'ils renvoyèrent vides de toute consolation après les avoir flagellés du fouet de leur langue. Par les autres serviteurs, entendez les chœurs des prophètes. — S. Hil. — Par ce fils envoyé en dernier lieu, entendez l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ. « En dernier lieu il leur envoya son Fils. »

S. Chrys. — Pourquoi ne l'a-t-il pas envoyé tout de suite? Afin que ce qu'ils avaient fait contre les autres soulevât leurs remords, et que, laissant tomber leur fureur, ils rougissent à l'avénement du Fils. C'est pour cela qu'il est dit : « Ils respecteront mon Fils. » — S. Aug.— Il le leur envoie non comme à des coupables auxquels il porte le châtiment, mais pour leur présenter le pardon; c'est-à-dire qu'il le leur

---

solum malitia usi sunt in non dando fructum, sed etiam in indignando ad eos qui venerunt, et sanguine manus impleverunt. Unde sequitur : Et agricolæ apprehenderunt servos ejus, etc. Hier. Ceciderunt quidem, ut Hieremiam (Hierem., 37) ; occiderunt, ut Esaiam ; lapidaverunt, ut Nabot (3 *Reg.*, 21) et Zachariam, quem interfecerunt inter templum et altare (Matth., 23). Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Per singulos autem gradus judaicæ malitiæ Dei misericordia addebatur ; et per singulos gradus divinæ misericordiæ malitia Judæorum crescebat ; et sic contra Dei clementiam malignitas humana certabat. Unde sequitur : Iterum misit alios servos, etc. Hilar. (cant. 22, *in Matth.*). Missi autem plures prioribus illud tempus designant, quo post singulorum prophetarum prædicationem, plurimus simul numeras prophetantium emissus est. Rab. Vel primi servi qui missi sunt, ipse legifer Moyses intelligitur, et Aaron primus sacerdos Dei ; quos cæsos flagello linguæ, vacuos emisserunt ; alios autem servos, prophetarum choros intellige. Hil. (cant. 22, ut sup.). In filio autem ad ultimum misso, Domini nostri adventus significatur. Sequitur enim : Novissime autem misit ad eos filium suum.

Chrys., in homil. (69, ut sup.). Quare autem non confestim misit ? Ut ex his quæ ad alios fecerant, seipsos accusarent ; et furorem dimittentes, verecundarentur propter filium advenientem : unde sequitur : Verebuntur filium meum. Chrys , *super*

envoie non pas pour les punir, mais pour les faire rougir.—S. Jér.— Cette parole : « Ils respecteront peut-être » (1), n'est pas l'expression d'un doute venu de l'ignorance, car que peut ignorer le père de famille qui n'est que Dieu lui-même; mais Dieu nous est toujours présenté comme doutant, pour nous exprimer la liberté humaine. — S. Chrys. — Ceci exprime ce qui aurait dû arriver, car ils auraient dû le respecter, et nous montre en même temps la grandeur de leur péché et combien il est sans excuse. — Orig. — Ou bien ces mots : « Ils respecteront mon fils, » doivent s'entendre de ceux qui, parmi les Juifs, ayant l'intelligence du Christ, crurent en lui; tandis que ce qui suit : « Les vignerons, voyant le fils, dirent entre eux : Voici l'héritier; venez et tuons-le, » doit s'entendre de ceux qui, à la vue du Christ, et le reconnaissant comme le Fils de Dieu, ne furent pas empêchés, par cette vue et cette intelligence, de le tuer. — S. Jér. — Interrogeons Arius et Eunomius : « Voyez, leur dirons-nous, le Père ne sait pas. » Tout ce qu'ils pourront répondre à ce sujet, ils devront l'appliquer au Fils, qui dit ignorer le jour de la consommation de toutes choses. — S. Chrys. — Il y en a qui disent que le Fils, ainsi que les autres saints, reçut le nom de fils à son baptême; mais ce passage le réfute, car Dieu y dit : « J'enverrai mon Fils. » Lors donc qu'il pensait à remplacer les prophètes par le *Fils*, il était déjà *fils*. D'ailleurs s'il n'a été fils qu'au même titre que tous les autres saints auxquels est parvenue la parole de Dieu, il aurait dû appeler les autres pro-

(1) Le mot *peut-être* manque en grec et en latin, mais saint Jérôme le porte ainsi que saint Chrysostôme, et saint Luc, 20, v. 13.

Matth. (in opere imperf., hom. 40, ut sup.). Hunc autem misit, non quasi ad obnoxios pœnæ sententiam bajulantem, sed pœnitentiæ veniam; seu misit eos confundere, non punire. Hier. Quod autem dicit : Verebuntur forte filium meum, non de ignorantia venit : quid enim nesciat paterfamilias, qui hoc loco Deus intelligitur? Sed semper ambigere Deus dicitur, ut libera voluntas homini reservetur. Chrys., in homil. (69, ut sup.). Vel hoc dicit annuntians quid fieri debebat ; quoniam oportebat eos verecundari : per hoc enim vult ostendere peccatum eorum magnum et omni excusatione privatum. Orig. (ut sup.). Vel illud quod ait : Verebuntur filium meum, videtur impletum in illis Judæis qui intelligentes Christum, crediderunt in eum. Hoc autem quod sequitur : Agricolæ autem videntes filium, dixerunt inter se : Hic est hæres; venite, occidamus eum, in illis impletum est, qui videntes Christum, et cognoscentes Filium Dei, nihilominus crucifixerunt eum. Hier. Interrogamus Arium et Eunomium : Ecce, Pater dicitur ignorare : quicquid pro patre responderint, hoc intelligant de filio, qui se dicit ignorare consummationis diem. (Marc, 13). Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Dicunt autem quidam quia post incarnationem dictus est Christus filius ex baptismo, sicut cæteri sancti ; quos ex hoc loco convincit Dominus, ubi dicitur : Mittam filium meum. Quando ergo adhuc cogitabat ad transmittendum filium post prophetas, jam filius erat : deinde si eo modo dicitur filius sicut omnes sancti ad quos factum est verbum Dei, debuit et prophetas dicere filios sicut et Christum , aut et

phètes *fils* ainsi que lui, ou l'appeler serviteur ainsi que les autres *prophètes*. — RAB. — Par ces mots : « Celui-ci est l'héritier, » Dieu nous montre les princes des prêtres crucifiant le Christ par jalousie et non pas par ignorance. Ils comprirent que c'était lui à qui le Père disait par un prophète : « Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage. » L'héritage du Sauveur est, en effet, la sainte Église, formée d'un choix fait parmi toutes les nations, héritage que le Père ne lui laisse pas en mourant, mais qu'il a conquis lui-même d'une manière admirable par sa mort.

S. CHRYS. — Cependant c'est après qu'il fut entré dans le temple et qu'il eut jeté dehors, par une autorité admirable, tous les animaux qui y étaient pour servir aux sacrifices, qu'ils pensèrent surtout à le tuer. Ils se dirent entre eux : « Venez, tuons-le. » Car ils se disaient réciproquement : Il est incontestable qu'il apprendra au peuple à se défaire de l'habitude des sacrifices qui font notre gain, et à n'admettre que le sacrifice de justice (1), qui est tout pour la gloire de Dieu ; alors ce peuple ne sera plus notre bien, mais celui de Dieu. Mais si nous le tuons, comme il n'en est pas d'autre qui demande au peuple le sacrifice de justice, la coutume des hosties persistera, et ce peuple continuera à être notre bien. « Et l'héritage sera nôtre. » Telle est la pensée de tous les prêtres selon la chair, qui, nullement préoccupés de ce que le peuple vive sans péché, n'ont de regards que pour les offrandes qui sont portées dans l'Eglise, et qu'ils considèrent comme le gain du sacerdoce. — RAB. — Ou bien, les Juifs s'efforcè-

(1) « Sacrifiez le sacrifice de justice » (ps. 4, v. 6). « Alors vous accepterez le sacrifice de justice » (ps. 59, v. 20). « Ils seront offrant au Seigneur des sacrifices dans la justice » (Mal., 3, v. 3).

Christum servum dicere, sicut et cæteros prophetas. RAB. Per hoc autem quod dicunt : Hic est hæres, manifeste Dominus probat, Judæorum principes, non per ignorantiam, sed per invidiam, Dei Filium crucifixisse : intellexerunt enim eum esse illum cui Pater per Prophetam dicit (*Psal.* 2) : Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam : hæreditas quippe Filii sancta Ecclesia est, de cunctis ei gentibus data, quam non moriens Pater illi reliquit, sed ipse sua morte mirabiliter acquisivit.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Tamen postquam introivit in templum, et vendentes animalia quæ ad sacrificium pertinebant, foras ejecit, tunc præcipue cogitaverunt eum occidere. Unde dicunt : Venite, occidamus eum : dicebant enim intra se : Necesse est ut populus per istum dimittat consuetudinem hostiarum, quæ ad nostrum pertinent lucrum, et acquiescat offerre sacrificium justitiæ, quod ad gloriam pertineat Dei; et sic jam non erit populus iste possessio nostra, sed Dei. Si autem occiderimus eum, dum non est qui justitiæ fructum a populo quærat, semper durabit consuetudo offerendarum hostiarum, et sic populus iste erit nostra possessio. Et hoc est quod sequitur : Et nostra erit hæreditas. Hæc est cogitatio communis omnium sacerdotum carnalium; qui non sunt solliciti quomodo vivat populus sine pec-

rent de lui arracher son héritage après l'avoir tué, en s'efforçant d'éteindre la foi qui vient de lui, de lui substituer la justice qui vient de la loi, et de l'ingérer dans le cœur des Gentils.

« Et après l'avoir pris ils le jetèrent hors de la vigne et le tuèrent. » — S. Hil. — Le Christ, par sa condamnation, fut jeté hors de Jérusalem, comme hors de la vigne. — Orig. — Ou bien les mots : « Ils le jetèrent hors de la vigne, » me paraissent exprimer qu'en tout ce qui les concernait, ils le traitèrent comme étranger à la vigne et à ceux qui la cultivaient.

« Lorsque viendra le maître de la vigne, que fera-t-il à ses vignerons ? » — S. Jér. — Le Seigneur les interroge non parce qu'il ignore leur réponse, mais pour les faire se condamner par cette réponse sortie de leur bouche. « Ils lui disent : Il punira cruellement ces méchants. » —S. Chrys. — Cette réponse si vraie ne vient pas de ceux qui ont jugé si sainement, mais du fait lui-même, car c'est la vérité qui s'échappe malgré eux. — Orig. — Ainsi que Caïphe, ce n'est pas d'eux-mêmes qu'ils prononcent cette prophétie : Que la parole de Dieu doit leur être enlevée et transportée aux Gentils qui doivent donner des fruits dans leur temps. Ou bien, c'est le Seigneur qu'ils ont tué qui, se levant rapidement du tombeau, punit les mauvais cultivateurs, confiant sa vigne à de nouveaux colons, à ceux qui ont cru, parmi le peuple juif, aux apôtres.

S. Aug. — Marc ne donne pas cette réponse comme venant des Juifs, mais comme une suite du discours du Seigneur et comme s'il

---

cato ; sed aspiciunt quid in Ecclesia offeratur ; et hoc æstimant sacerdotii sui lucrum. Rab. Vel hæreditatem occiso eo præripere moliebantur Judæi, cum fidem quæ per eum est, extinguere, et suam magis quæ ex lege est, justitiam præferre, ac gentibus imbuendis conabantur inserere.

Sequitur : Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, et occiderunt. Hilar. (can. 22, ut sup.). Christus enim extra Hierusalem tanquam extra vineam in sententiam damnationis abjectus est. Orig. (ut sup.). Vel quod dicit : Ejecerunt extra vineam, tale mihi videtur : quantum ad se, alienum eum esse judicaverunt a vinea et colonis.

Sequitur : Cum ergo venerit dominus vineæ, quid faciet agricolis illis ? Hier. Interrogat quidem eos Dominus, non quod ignoret quid responsuri sint, sed ut propria responsione damnentur. Sequitur : Aiunt illi : Malos male perdet, etc. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Quod autem verum responderunt, non est illorum qui juste judicaverunt, sed ipsius causæ : veritas enim ipsis violentiam fecit. Orig. (ut sup.). Sicut enim Caiphas (Joan., 11), sic et isti non ex se prophetaverunt contra se quoniam tollenda ab eis erant eloquia Dei, et danda gentibus, fructum in tempore daturis ; vel Dominus quem occiderunt, statim venit resurgens a mortuis, et malos quidem colonos male perdidit ; aliis autem colonis (id est, apostolis) vineam suam consignavit, id est, eis qui ex judaico populo crediderunt.

Aug., *De con. Evang.* (lib. 2, cap. 70). Marcus autem hoc ab ipsis non responsum esse commemorat (cap. 10), sed Dominum consequenter locutum, post interrogationem

s'était répondu à lui-même. Mais il faut comprendre le mot de ce dernier évangéliste en ce sens, ou bien que la réponse fut si immédiate, qu'il n'a pas cru devoir la faire précéder de ces mots : « Pour eux, ils répondaient, » laissant à l'intelligence du lecteur à les suppléer, ou bien que cette réponse, comme étant vraie, doit être attribuée au Seigneur lui-même, qui, la vérité même, aurait ainsi parlé par leur bouche. — S. Chrys. — Ou bien il n'y a en cela aucune contradiction, cette réponse ayant été donnée deux fois, d'abord par les Juifs et puis répétée par le Seigneur lui-même. — S. Aug. — Mais ce qu'il y a de plus difficile, c'est que non-seulement Luc ne rapporte pas cette réponse, mais en donne une toute contraire, car après ces mots : « Ayant entendu ceci, » c'est-à-dire cette sentence tombant des lèvres du Sauveur, ils disent : « loin de nous. » Mais l'on peut expliquer cette apparente contradiction en disant que, dans la foule, il y en eut qui répondirent cette dernière parole ; tandis que d'autres avaient fait celle rapportée par saint Matthieu. L'on ne doit pas non plus se laisser ébranler par la manière dont raconte saint Matthieu qui, après nous avoir montré les princes des prêtres et les anciens du peuple s'approcher de Jésus, continue sa narration jusqu'à la parabole de la vigne, sans introduire de nouveaux interlocuteurs. L'on peut très bien admettre que tout ce discours s'adressait aux princes des prêtres, et que saint Matthieu, pour être plus court, a omis ce que rapporte saint Luc, à savoir que la parabole de la vigne fut dite non-seulement devant ceux qui avaient interrogé Jésus sur son pouvoir, mais encore devant le peuple. C'est parmi le peuple qu'il s'en sera trouvé qui au-

---

suam ipsum sibi quodammodo respondisse : sed facile potest intelligi; vel illorum vocem ita subjectam, ut non interponeretur : illi responderunt, sed tamen intelligeretur : aut ideo responsionem istam Domino potius attributam, quia cum verum dixerunt, etiam de illis hoc ipse respondit qui veritas est. Chrys., in homil. (69, ut sup.). Vel non est contradictionis : etenim utraque facta sunt : quia scilicet et ipsi primo hoc responderunt, et postea Dominus iteravit. Aug., *De cons. Evang.* (ut sup.). Sed illud magis movet quod Lucas, non solum eos hoc respondisse non dicit, verum etiam contrariam retulisse responsionem : ita enim narrat (cap. 24) : Quo audito, scilicet hac sententia ex ore Domini prolata, dixerunt : Absit. Restat ergo, ut intelligamus in plebe quæ audiebat, quosdam respondisse quod Matthæus commemorat ; quosdam vero illud quod Lucas dicit ; id est, absit. Nec moveat, quod Matthæus principes sacerdotum et seniores populi dixit accessisse ad Dominum, et sic sine interpositione alicujus personæ sermo contexitur usque ad hoc quod de locata agricolis vinea commemoratur : potest enim putari omnia hæc cum principibus sacerdotum locutum fuisse : sed Matthæus brevitatis causa tacuit, quod Lucas non tacuit ; parabolam scilicet istam, non ad eos solos dictam qui de potestate interrogaverant, sed ad plebem, in qua erant qui dicerent : Perdet illos, et vineam suam dabit aliis : quæ vox recte etiam ipsius Domini fuisse intelligitur ; sive propter veritatem, sive propter membrorum ejus cum suo capite unitatem. Erant etiam qui talia respondentibus dicerent : Absit ; quia intelli-

ront fait cette réponse : « Il les perdra et il donnera à d'autres sa vigne, » réponse que saint Marc aura attribuée au Seigneur lui-même, ou parce que lui-même l'aura réellement faite aussi, ou parce qu'il ne fait qu'un seul corps avec ceux qui pensent comme lui, corps dont il est le chef et dont les autres sont les membres. Mais il y en avait qui avaient opposé leur négation, parce qu'ils avaient pensé que cette parabole était dirigée contre eux. — S. Chrys. — Ou bien, Luc a rapporté la réponse de leurs lèvres et Matthieu celle de leur conscience, car au moment où ils se contredisaient en lui disant en face *non*, ils admettaient dans leur conscience cette parole : « Il perdra misérablement les méchants. » Ainsi un homme surpris en faute nie de bouche le tort dont sa conscience l'accuse intérieurement.— S. Chrys. — Ou bien, le Seigneur leur propose cette parabole pour qu'ils se condamnent eux-mêmes sans s'en apercevoir, ainsi que Nathan l'avait fait à l'égard de David (1). C'est lorsqu'ils eurent compris qu'ils avaient parlé contre eux-mêmes que, se ravisant, ils dirent : *Non*.

Rab. — Au sens mystique, la vigne du Seigneur est louée pour que nous la cultivions, lorsque le mystère du baptême nous est donné pour que nous le cultivions, par nos œuvres. Un serviteur, et puis un second, puis un troisième nous sont envoyés, lorsque successivement on nous lit, pour nous exhorter aux bonnes œuvres, la loi, le psaume et la prophétie. Mais l'envoyé est frappé de coups lorsque la parole est méprisée ou, ce qui est pis, blas- phémée. Autant qu'il est en lui, tout homme tue l'héritier lorsqu'il foule aux pieds le Fils de Dieu et fait outrage à l'Esprit-Saint. La vigne est donnée à un autre, après la

(1) Par cette parabole du riche, voleur de la brebis du pauvre, parabole qui fournit au prophète l'occasion et la matière de sa réprimande au meurtrier d'Urie et au profanateur de Bersabée.

---

gebant contra seipsos parabolam esse dictam. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel aliter : Lucas quidem secundum responsionem oris eorum narravit ; Matthæus secundum responsionem cordis : nam vere visibiliter quidem in facie contradixerunt, dicentes : Absit ; in conscientia autem susceperunt, dicentes : Malos male perdet : sicut cum homo deprehensus fuerit in malo, verbis quidem excusat, intus autem ejus conscientia recognoscit. Chrys. in homil. (69, ut sup.). Vel aliter : Dominus propter hoc eis parabolam proposuit, ut ipsi non intelligentes contra se sententiam proferrent ; sicut et ad David factum est per Nathan (2 *Reg.*, 22), rursus autem intelligentes, quæ dicta sunt, contra se esse, dixerunt : Absit.

Rab. Moraliter autem cuique vinea locatur colenda, cum baptismi mysterium datur quod operando exerceat. Mittitur servus unus, alter, et tertius ; cum lex, psalmus, prophetia legitur, ad quorum monita bene operetur. Sed missus cæditur et ejicitur, cum sermo contemnitur, vel (quod pejus est) blasphematur. Hæredem quantum ad se occidit, qui Filium Dei conculcaverit, et spiritui gratiæ contumeliam fecerit. Perdito

perte du premier cultivateur, lorsque la grâce passe du superbe qui la méprisée à l'homme humble qui la reçoit. — S. Chrys. — Ensuite, parce qu'ils résistaient à sa parole, il leur porta le témoignage de l'Écriture. « Jésus leur dit : N'avez-vous jamais lu dans l'Écriture : La pierre qu'ils ont rejetée, etc. » Et c'est comme s'il leur disait : « Si vous ne comprenez pas une parabole, vous ne comprenez pas mieux l'Écriture elle-même. » — S. Jér. — Il leur présente la même vérité par des paraboles diverses, et eux que tout à l'heure il appelait *cultivateurs*, il les présente maintenant comme des constructeurs et des maçons. — S. Chrys. — *La pierre*, c'est le Christ, et les constructeurs sont les docteurs des Juifs qui repoussèrent le Christ en disant : « Celui-ci ne vient pas de Dieu. » — Rab. — Mais c'est parce qu'ils ne voulurent pas de lui qu'il devint la pierre angulaire, réunissant dans la même foi tous ceux qu'il choisit dans les deux peuples : « C'est celui-là qui est devenu la pierre principale de l'angle. » — S. Hil. — Il est devenu la pierre principale de l'angle, puisqu'il se trouve entre la loi et les nations, les unissant ensemble.

S. Chrys. — Et pour montrer que rien en tous ces événements n'était contraire à la volonté de Dieu, il ajoute : « Et cela est l'œuvre de Dieu. » — Orig. — C'est-à-dire, cette pierre a été donnée par Dieu à l'édifice, et c'est là une admirable pierre angulaire pour nous qui pouvons la voir de nos yeux, des yeux de l'intelligence. — S. Chrys. — C'est comme s'il leur disait : « Comment avez-vous pu ne pas voir en quel édifice devait trouver place cette pierre principale? Ce n'est pas dans votre édifice, alors qu'il est réprouvé, mais dans un autre. Si

---

malo cultore, vinea alii datur, cum donum gratiæ, quod superbus spreverit, humilis accipit.

Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Deinde quasi non acquiescentibus illis, testimonium Scripturæ inducit. Sequitur enim : Dicit illis Jesus : Nunquam legistis in Scripturis : Lapidem, quem reprobaverunt, etc. id est : Si parabolam meam non intelligitis, vel istam Scripturam cognoscatis. Hier. Variis autem parabolis res eædem contexuntur : quos enim supra operarios et agricolas appellarat, nunc ædificatores (id est, cementarios) vocat. Chrys., in hom. (68, ut sup.). Lapidem autem Christum vocat; ædificatores autem doctores Judæorum, qui Christum reprobaverunt, dicentes (Joan., 9) : Hic non est a Deo. Rab. Sed illis nolentibus, ideo lapis caput anguli firmavit, quia de utroque populo quotquot ipse voluit, sua fide conjunxit : unde sequitur : Hic factus est in caput anguli. Hilar. (can. 22, ut sup.). Est enim caput anguli factus, quia est inter legem et gentes lateris utriusque conjunctio.

Chrys., in homil. (69, ut sup.). Deinde ut discant quoniam nihil eorum quæ fiebant, Deo contrarium erat, subdit : A domino factum est. Orig. (ut sup.). Id est, iste lapis, donum est donatum a Deo ædificio universo; et admirabile caput in oculis nostris, qui possumus eum videre oculis nostris, qui possumus eum videre oculis mentis. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Quasi diceret : Quare non intelligitis, in cujus ædificii angulo ponendus est ille lapis, non in vestro (quando

donc un nouvel édifice doit s'élever, le vôtre est donc condamné? » C'est pour cela qu'il ajoute : « Je vous le dis donc : Le royaume de Dieu vous sera enlevé, etc. — ORIG. — Il appelle royaume de Dieu les mystères du royaume de Dieu, c'est-à-dire les divines Écritures que nous a livrées le Seigneur, d'abord en ce premier peuple à qui ont été confiées les paroles de Dieu (1), et ensuite en les nations qui ont fait du fruit. La parole de Dieu n'est donnée à personne autre qu'à celui qui fait du fruit, et elle n'est jamais donnée au pécheur en qui règne le péché. Comment donc a-t-elle pu être confiée à celui à qui elle a dû être enlevée? Mais remarquez qu'elle est donnée gratuitement à ceux à qui elle est donnée, tandis qu'elle n'est pas donnée à ceux à qui elle est affermée de la même manière qu'aux élus et aux fidèles. Ceux à qui elle a été donnée l'ont reçue en même temps qu'ils étaient jugés élus.

S. CHRYS. — Le Christ est appelé *pierre*, non-seulement à cause de sa solidité, mais encore parce qu'il broie d'une manière terrible ses ennemis : « Et celui qui tombera sur cette pierre se brisera, etc. » — S. JÉR.—Celui qui est pécheur et qui tombe sur cette pierre se brisera, mais il ne sera pas tout-à-fait broyé, parce que Dieu veut le sauver par sa patience. Mais celui sur lequel cette pierre tombera, c'est-à-dire sur lequel sera lancée cette pierre, et qui aura nié tout-à-fait le Christ, sera brisé de manière à ce qu'il ne reste rien de lui, pas même un léger fragment dans lequel on puisse puiser un peu d'eau. — S. CHRYS — Autre chose est d'être brisé, autre chose d'être broyé; il

(1) « Qu'a donc de plus le Juif? Beaucoup plus en toute manière ; d'abord il a que les paroles de Dieu lui ont été confiées » (Rom., 3, v. 2).

---

reprobatus est), sed in alio? Si autem aliud ædificium est futurum, ergo vestra ædificatio est contemnenda. Unde subdit : Ideo dico vobis : Auferetur a vobis regnum Dei, etc. ORIG. (ut sup.). Regnum Dei dicit mysteria regni Dei, id est, divinas Scripturas, quas tradidit Dominus : primo quidem populo illi priori, cui credita sunt eloquia Dei; secundo autem gentibus facientibus fructum. Nemini enim datur verbum Dei, nisi facienti fructum de eo; et nemini, in quo peccatum regnat, datur regnum Dei : quomodo ergo illis datum est, a quo et ablatum est? Sed considera quomodo quod datur, intelligitur gratis datum. Quibus ergo locavit, non omnino quasi electis et fidelibus dedit : quibus autem donavit, cum judicio electionis donavit.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Lapis autem dicitur Christus, non solum propter firmitatem, sed etiam quia est inimicorum magna confractio. Unde sequitur : Et qui ceciderit super lapidem istum confringetur, etc. HIER. Qui peccator est, et tamen in illum credit, cadit quidem super lapidem, et confringitur, sed non omnino conteritur, reservatur enim per patientiam ad salutem : super quem vero ille ceciderit (hoc est cui lapis ille irruerit, et qui Christum penitus negaverit), sic conteret eum, ut nec testa quidem remaneat, in qua hauriatur aquæ pusillum. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Aliud est enim confringi,

reste quelque chose de celui qui est brisé, tandis que celui qui est broyé est comme réduit en poussière. Celui qui tombe sur la pierre n'est pas brisé de toute la force de la pierre, mais de toute l'énergie de sa chute déterminée, ou par son poids, ou par la hauteur de laquelle il tombe. C'est ainsi que le chrétien qui pèche ne perd pas tout ce que le Christ renferme, mais tout ce que lui enlève sa mauvaise action, perte qui dépend et de la grandeur de son péché et du degré de dignité qu'il avait en le Christ; tandis que les infidèles se perdent de toute la perte que peut leur faire éprouver le Christ. — S. Chrys. — Ou bien, il montre ici les deux pertes qu'ils éprouveront, l'une en venant se heurter contre cette pierre et par le choc, perte qu'il désigne ainsi : « Celui qui tombera sur cette pierre, etc.; » l'autre qui résulte de la captivité dans laquelle ils tomberont, et qu'il exprime ainsi : « Quant à celui sur lequel la pierre tombera, etc. » — S. Aug. — Ou bien, en parlant de celui qui tombera sur cette pierre, il désigne ceux qui actuellement le méprisent et le couvrent d'injures; ils ne périssent pas tout-à-fait, mais ils se blessent de manière qu'ils ne puissent plus marcher droit. Ceux sur lesquels il tombe sont ceux sur lesquels il fondra dans le jugement avec la peine de la perdition, et il dit : « Il les broiera, afin que les impies soient comme cette poussière que le vent soulève de la face de la terre. »

Les princes des prêtres et les pharisiens, ayant entendu ces paraboles de Jésus, connurent que c'était d'eux qu'il parlait. Et voulant se saisir de lui, ils appréhendèrent le peuple, parce qu'on le regardait comme un prophète.

S. Jér. — Quoique les Juifs eussent un cœur endurci par l'incrédu-

---

et aliud comminui : de eo enim quod confringitur, aliquid remanet : quod autem comminuitur, quasi in pulverem convertitur. Quod autem cadit ad lapidem, non frangitur secundum quod est lapidis virtus, sed in quantum fortiter cadit; aut propter pondus suum, aut propter altitudinem casus; sic et Christianus peccans, non tantum perit, quantum potest perdere Christus, sed quantum ipse se perdit per opera sua; aut propter magnitudinem peccati, aut propter altitudinem dignitatis : infideles autem pereunt tantum, quantum potest eos perdere Christus. Chrys., in homil. (69, ut sup.). Vel hic duas perditiones eorum ostendit : unam ab eo, quod offenderunt, et scandalizati sunt; quam designat, dicens : Qui ceciderit super lapidem, etc. Aliam a captivate eis superventura quam manifestat, dicens : Super quem vero ceciderit, etc. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 30). Vel de his dicit quod cadent super eum, qui illum modo contemnunt, vel injuriis afficiunt : ideo nondum penitus intereunt, sed tamen confringitur, ut non recte ambulent : super quos autem cadet, veniet illis desuper in judicio cum pœna perditionis : ideo dixit : Conteret eos, ut sint impii tanquam pulvis, quem projicit ventus a facie terræ (*Psal.* 1).

Et cum audissent principes sacerdotum et pharisæi parabolas ejus, cognoverunt quod de

lité, ils comprenaient cependant que ces paroles du Sauveur étaient dirigées contre eux : « Et lorsque les princes des prêtres, etc. » — S. Chrys. — Telle est la différence entre les hommes bons et ceux qui sont méchants; c'est que celui qui est bon, surpris dans son péché, gémit de ce qu'il a péché, tandis que celui qui est méchant frémit, non pas de ce qu'il a péché, mais de ce qu'il a été surpris dans son péché, et non-seulement il ne fait pas pénitence, mais il n'en est que plus irrité contre celui qui l'a repris. C'est pour cela que ceux-ci, surpris dans leur malice, n'en sont que plus excités au mal : « Et cherchant à le prendre, ils craignirent la foule, parce qu'elle le regardait comme un prophète. » — Orig. — Ils savent quelque chose de vrai de lui, c'est qu'il est un prophète; mais ils ne savent pas sa grandeur en ce qu'il est Fils de Dieu. Les princes craignent la foule qui a de lui cette opinion, et qui serait prête à le défendre. Ils ne peuvent pas s'élever même à cette idée qu'a la foule du Christ, et ils ne pensent sur lui rien de digne de lui. Or, il faut savoir qu'il est une différence entre ceux qui veulent s'emparer du Christ. Les pharisiens veulent s'emparer de lui d'une tout autre manière que l'épouse, qui dit : « Je l'ai saisi, et ne le lâcherai pas. » Elle disait encore mieux par ces mots : « Je monterai sur le palmier, et le saisirai par le haut » (1). Mais tous ne pensent pas bien de la divinité du Christ, et il en est qui veulent s'en

(1) Κρατήσω τῶν ὑψέων αὐτοῦ, *je m'emparerai de ses extrémités.* La Vulgate a rendu le sens et non le mot à mot, *je prendrai ses fruits;* Symmache a traduit : τῶν βαιων αὐτοῦ, *ses rameaux.*

---

ipsis diceret. Et quærentes eum tenere, timuerunt turbas; quoniam sicut prophetam eum habebant.

Hier. Quamvis duro corde Judæi propter incredulitatem essent, tamen intelligebant contra se omnes Domini sententias dirigi. Unde dicitur : Et cum audissent principes, etc. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., hom. 39, prope finem). Hæc est autem differentia bonorum hominum et malorum : bonus enim comprehensus in peccato, gemit, quia peccavit; malus autem fremit, non quia peccavit, sed quia comprehensus est in peccato; et non solum pœnitentiam non agit, sed magis adversus corripientem irascitur. Unde et isti comprehensi, magis ad malitam sunt excitati. Sequitur enim : Et quærentes tenere eum, timuerunt turbas; quoniam sicut prophetam eum habebant. Orig. (ut sup.). Sapiunt quidem aliquid de eo quod verum est, prophetam eum æstimantes; non autem magnitudinem ejus intelligunt, secundum quod erat Filius Dei. Turbas autem sic sapientes de eo, et paratas pro eo pugnare, timent principes : neque enim ad eorum scientiam pertingere possunt, nihil dignum sentientes de eo. Deinde sciendum est quoniam volentium Jesum tenere differentia est. Aliter enim principes et pharisæi quærebant eum tenere, aliter sponsa, quæ dicit (*Cant.* 3) : Tenui eum, nec dimittam, adhuc eum tentura melius, sicut dicit (*Cant.* 7) : Ascendam in palmam, et tenebo altitudinem ejus : omnes enim non recte sapientes de Divinitate, tenere volunt Jesum et perdere eum. Et alia quidem verba, præter verbum Christi, possibile est comprehendere et tenere : Verbum autem veritatis nemo potest comprehendere (id est, intelligere), neque tenere (id est, convincere), neque separare a sensu

emparer pour le perdre. Les autres paroles, on peut les tenir et les comprendre; mais la parole de vérité, personne ne peut s'en emparer, c'est-à-dire la comprendre; ni la tenir, c'est-à-dire la lier; ni l'arracher au sens des croyants; ni la tuer, c'est-à-dire la détruire. — S. Chrys. — Tout homme méchant porte, autant qu'il est en lui, ses mains sur Dieu, et le tue; car celui qui foule aux pieds les commandements de Dieu, et celui qui murmure contre Dieu, et celui qui regarde le ciel avec des yeux égarés, est-ce que, s'ils le pouvaient, tous ceux-là ne porteraient pas leurs mains sur Dieu, pour s'en défaire et pour pécher librement? — Rab. — L'on voit tous les jours se renouveler le fait de ceux qui n'osent pas, à cause de la foule, porter leurs mains sur Jésus. C'est ainsi que celui qui n'a de frère que le nom n'ose pas, par honte ou par peur, attaquer l'unité de la foi et de la paix, à cause des justes qu'elle renferme dans son sein.

CHAPITRE XXII.

Jésus, parlant encore en paraboles, leur dit : Le royaume des cieux est semblable à un roi qui, voulant faire les noces de son fils, envoya ses serviteurs pour appeler aux noces ceux qui y étaient conviés ; mais ils refusèrent d'y venir. Il envoya encore d'autres serviteurs, avec ordre de dire de sa part aux conviés : J'ai préparé mon dîner, j'ai fait tuer mes bœufs et tout ce que j'avais fait engraisser ; tout est prêt, venez aux noces. Mais eux, ne s'en

---

credentium, neque mortificare (id est, destruere.) Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 40). Omnis etiam homo malus (quantum ad voluntatem suam), et manus mittit in Deum, et occidit eum : qui enim præcepta Dei conculcat, qui murmurat contra Deum, et turbato vultu aspicit cœlum, nonne si fieri potuisset, manus mitteret in Deum, et occideret eum, ut jam licenter peccaret? Rab. Sed tamen quod timent mittere manum in Jesum propter turbam, quotidie in Ecclesia geritur; cum quilibet solo nomine frater, fidei et pacis unitatem (quam non diligit) propter bonos cohabitantes vel erubescit impugnare, vel timet.

CAPUT XXII.

Et respondens Jesus dixit iterum in parabolis eis, dicens : Simile factum est regnum cœlorum homini regi, qui fecit nuptias filio suo. Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias, et nolebant venire. Iterum misit alios servos, dicens : Dicite invitatis, ecce prandium meum paravi; tauri mei, et altilia occisa sunt, et omnia parata; venite ad nuptias. Illi autem neglexerunt, et abierunt, alius in villam suam, alius vero ad

mettant point en peine, s'en allèrent l'un à sa maison des champs, et l'autre à son négoce ; les autres se saisirent de ses serviteurs, et les tuèrent après leur avoir fait plusieurs outrages. Le roi, l'ayant appris, en fut ému de colère; et ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers, et brûla leur ville. Alors il dit à ses serviteurs : Le festin des noces est tout prêt; mais ceux qui y avaient été appelés n'en ont pas été dignes. Allez donc dans les carrefours, et appelez aux noces tous ceux que vous trouverez. Ses serviteurs s'en allant alors par les rues, assemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent, bons et mauvais, et la salle des noces fut remplie de personnes qui se mirent à table. Le roi entra ensuite pour voir ceux qui étaient à table; et y ayant aperçu un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale, il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré en ce lieu sans avoir la robe nuptiale? Et cet homme demeura muet. Alors le roi dit à ses gens : Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures : c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

S. Chrys. — Jésus avait dit que la vigne du Seigneur serait confiée à une nation qui lui ferait produire ses fruits; il nous montre ici quelle serait cette nation : « Et Jésus répondant, etc. » — La Glose. — Ce mot *répondant* exprime qu'il alla au-devant de leur pensée qui déjà s'occupait de sa mort (1). —S. Aug. — Saint Matthieu est le seul à raconter cette parabole; et celle semblable que raconte saint Luc n'est pas la même, ainsi que l'indique l'ordre de la narration. — S. Grég. — Ici, par *les noces*, il nous parle de l'Église; là, par la cène, il nous désigne l'éternel et dernir festin; car plusieurs entrent aux noces pour en sortir, et personne de ceux qui entrent au festin n'en sortira. Que si quelqu'un prétend qu'ici et là c'est la même narration, il faut du moins admettre que Matthieu se tait sur cet invité chassé pour n'avoir

(1) Saint Jean nous les montre au chap. 11, déjà liés entre eux par un projet tout-à-fait arrêté de le tuer.

---

negotiationem suam : reliqui vero tenuerunt servos ejus, et contumeliis affectos occiderunt. Rex autem cum audisset iratus est, et missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, et civitatem illorum succendit. Tunc ait servis suis : Nuptiæ quidem paratæ sunt, sed qui invitati erant, non fuerunt digni. Ite ergo ad exitus viarum, et quoscunque inveneritis, vocate ad nuptias. Et egressi servi ejus in vias, congregaverunt omnes quos invenerunt, malos et bonos; et impletæ sunt nuptiæ discumbentium. Intravit autem rex ut videret discumbentes, et vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali. Et ait illi : Amice quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? At ille obmutuit. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores : ibi erit fletus et stridor dentium. Multi enim sunt vocati, pauci vero electi.

Chrys., in hom. (70, *in Matth.*). Quia dixerat : Dabitur genti facienti fructus ejus, hic ostendit cui genti : unde dicitur : Et respondens Jesus, dixit, etc. Glossa (interlin.). Dicit autem, respondens, id est, obvians pravæ cogitationi eorum de morte sua. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 71). Parabolam autem istam solus Matthæus narrat; simile quiddam etiam Lucas commemorat (cap. 18); sed non est hoc; sicut et ipse ordo indicat. Greg., in hom. (38, *in Evang.*). Hic per nuptias, præsens Eccle-

pas la robe nuptiale dont parle saint Luc, quant à ce que l'un appelle *cène* ce que l'autre appelle dîner, pour y répondre, il faut dire que chez les Juifs le dîner, ayant lieu à la neuvième heure (1), était aussi appelé cène.

Orig. — Le royaume du ciel, en ce qui concerne celui qui règne, est semblable à un roi, en ce qui concerne celui qui partage le pouvoir au fils du roi; les invités et les serviteurs représentent les sujets du roi, y compris sa cour. Le Sauveur ajoute : « A un homme roi, » pour parler aux hommes en langage humain, et pour distribuer ainsi la vérité aux hommes qui n'avaient aucun désir d'un langage divin. Mais le royaume de Dieu cessera d'être semblable à un homme roi, lorsque le zèle du mal, et son opposition à la vérité, et les autres passions venant à tomber, nous aurons fini de marcher selon l'homme, et que nous le verrons comme il est, tandis que maintenant nous ne le voyons pas comme il est, mais tel qu'il est devenu à cause de l'infirmité de nos dispositions.

S. Grég. — Le Père a fait des noces à son Fils, lorsqu'il l'a uni à la nature humaine dans le sein d'une vierge; mais comme tout mariage suppose ordinairement deux personnes et n'est que leur union, n'acceptons nullement qu'il y ait eu deux personnes distinctes dans ces noces du Fils de Dieu; car si nous disons qu'il existe en deux natures et ayant deux natures, nous évitons comme un crime d'admettre qu'il soit composé de deux personnes. Il serait donc plus sûr de dire que le

(1) C'est-à-dire à la troisième après midi, leur troisième heure était notre neuvième du matin.

---

sia, illic per cœnam, æternum et ultimum convivium designatur; quia et in hanc nonnulli exituri intrant; ad illud quisquis semel intraverit, ulterius non exibit. At si quis forte contendat hanc eamdem esse lectionem, intelligi forsitan potest quia de projecto eo qui cum nuptiali veste non intraverat, quod Lucas tacuit, Matthæus dixit; quod vero per illum cœna, per hunc autem prandium dicitur, nequaquam obsistit; quia cum ad horam nonam apud antiquos prandium fieret quotidie, ipsum quoque prandium cœna vocabatur.

Orig. (tract. 20, *in Matth.*). Regnum autem cœlorum simile est, secundum eum quidem qui regnat, homini regi; secundum eum autem qui conregnat, filio regis; secundum ea vero quæ sunt in regno regis, servis et invitatis ad nuptias, inter quos est et exercitus regis. Additum est autem, homini regi, ut hominibus quasi homo loquatur, et dispenset homines non cupientes dispensari a Deo. Sed tunc cessabit regnum cœlorum esse simile homini, cum cessante zelo, et contentione, et cæteris passionibus, et peccatis, cessaverimus secundum hominem ambulare; et videbimus eum sicuti est : nunc enim videmus eum, non sicuti est, sed sicuti propter nostram dispensationem factus fuerit nobis.

Greg., in hom. (38, ut sup.). Tunc autem Deus Pater Deo Filio nuptias fecit, quando hunc in utero virginis humanæ naturæ conjunxit; sed quia ex duabus personis fieri solet nuptiarum conjunctio, absit hoc ab intellectibus nostris ut personam Redemptoris nostri ex duabus personis credamus esse unitam. Ex duabus quippe

Père-roi a fait des noces à son Fils-roi, en ce que, par le mystère de l'Incarnation, il l'a uni à la sainte Église; ce fut le sein de la Vierge mère qui fut la chambre nuptiale de cet époux. — S. Chrys. — Ou bien, lorsqu'adviendra la résurrection des morts, la vie, qui est le Christ, s'emparera de l'homme, et absorbera sa mortalité dans son immortalité (1). Nous avons déjà reçu l'Esprit-Saint comme les arrhes de cette union future, et alors nous recevrons le Christ plus pleinement en nous. — Orig. — Ou bien, par cette union de l'époux et de l'épouse, cette union du Christ et de l'âme, entendez la parole reçue dans l'âme; l'enfantement, ce seront les bonnes œuvres. — S. Hil. — C'est avec raison que nous pouvons considérer ces noces comme déjà consommées par le Père; car l'éternité reçue et un nouveau corps épousé, tout cela a déjà reçu son parfait accomplissement en le Christ.

« Et il envoya ses serviteurs engager les invités à venir aux noces, et ils ne voulurent pas venir. » — S. Chrys. — Donc, lorsqu'il envoya ses serviteurs, ils étaient déjà invités. En effet, les hommes furent invités au temps d'Abraham; car déjà l'incarnation du Christ fut promise à cette époque. — S. Jér. — « Il envoya son serviteur. » C'est sans aucun doute Moïse qui donne la loi aux invités. Si nous lisons *serviteurs*, ainsi que le portent plusieurs exemplaires, il faut entendre les prophètes; car ceux qu'ils invitèrent refusèrent de venir : « Et il envoya de nouveau d'autres serviteurs, en leur disant : Dites aux invités.» Si plus haut vous lisez *son serviteur*, il vaut mieux entendre par ces

(1) « Lorsque le corps mortel aura revêtu l'immortalité, alors se réalisera cette parole qui a été écrite : la mort a été absorbée dans la victoire » (1 Corinth., 15, v. 54).

---

atque in duabus hunc naturis existere dicimus, sed ex duabus personis credere compositum, ut nefas vitamus. Securius ergo dici potest, quia in hoc Rex Pater Regi Filio nuptias fecit, quod ei per incarnationis mysterium sanctam Ecclesiam sociavit : uterus autem genitricis Virginis hujus sponsi thalamus fuit. Chrys., *sup. Matth.* (18, in opere imperf., hom. 41). Vel aliter : cum resurrectio fuerit facta Sanctorum, tunc suscipiet hominem vita (quæ est Christus) mortalitatem ejus sua immortalitate absorbens : nunc enim quasi arrhas futuri conjugii Spiritum Sanctum accipimus; tunc autem ipsum Christum plenius in nobis habebimus. Orig. (ut sup.). Vel conjunctionem sponsi ad sponsam (id est, Christi ad animam) verbi susceptionem intellige; partus autem, opera bona. Hilar. (ut sup.). Merito autem a Patre jam sunt hæ nuptiæ factæ, quia æternitatis hujus societas, et novi corporis desponsata conjunctio, habetur jam perfecta in Christo.

Sequitur : Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias, et noluerunt venire. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Ergo quando misit servos suos, jam invitati prius erant : invitati sunt enim homines a tempore Abrahæ, cui Christi incarnatio promittebatur. Hier. Misit autem servum suum; nec dubium quin Moysen, per quem legem invitatis dedit. Si autem servos legerimus (ut pleraque habent exemplaria) ad prophetas referendum est;

derniers serviteurs les *prophètes* que les apôtres; tandis que si plus haut vous lisez *serviteurs* (1), vous devez voir les apôtres en ces derniers serviteurs.—S. Chrys.—Les apôtres qu'il envoya par ces paroles : « Vous n'irez pas dans la voie des nations; mais allez plutôt vers les brebis égarées de la maison d'Israël. » — Orig. — Ou bien, par ces premiers serviteurs qu'il envoie appeler les invités aux noces, il faut entendre les prophètes, qui en convertirent plusieurs parmi le peuple à la foi de l'Église rendue au Christ. Ceux qui refusèrent, parmi les premiers invités, sont ceux qui refusèrent d'écouter les paroles des prophètes. Ceux qui furent envoyés après, c'est encore un nouvel envoi de prophètes. — S. Hil. — Ou bien, les premiers envoyés vers les invités sont les apôtres; et ceux qu'ils avertissent comme déjà invités, c'est le peuple d'Israël, appelé à la gloire d'éternité par la loi. C'était en effet aux apôtres à gourmander, ceux que déjà avaient invités les prophètes. Ceux qui sont de nouveau envoyés avec le caractère de maître, ce sont les hommes apostoliques successeurs des apôtres.

S. Grég. — Mais comme ceux qui ont été invités en premier lieu n'ont pas voulu venir, il est dit dans la seconde invitation : « J'ai préparé mon repas. » — Rab. — Ce repas préparé et ces bœufs et tous ces animaux engraissés sont ou une métaphore, pour nous faire entendre quelles étaient les richesses de ce roi et nous montrer les choses spirituelles sous le voile des choses charnelles; ou bien, l'on peut considérer toutes ces expressions comme pleines de la grandeur du dogme

(1) Le grec τοὺς δούλους et tous les exemplaires corrigés portent le pluriel, et l'on ne voit pas où saint Jérôme a pu trouver le singulier, si ce n'est peut-être au v. 17 du ch. 14 de saint Luc où cette faute se serait glissée.

---

quia invitati per eos venire contempserunt. Sequitur : Iterum misit alios servos, dicens : Dicite invitatis. Servi, qui secundo missi sunt, melius est ut prophetæ intelligantur, quam apostoli; ita tamen si servus supra fuerit scriptus, sin autem servos ibidem legas, hic servi secundi apostoli sunt intelligendi. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Quos misit, cum eis dixit (Matth., 10) : In viam gentium ne abieritis, sed potius : Ite ad oves perditas domus Israel. Orig. (ut sup.). Vel qui primo mittuntur servi vocare invitatos ad nuptias, habentur prophetæ convertentes ex populo per suas prophetias ad lætitiam restitutionis Ecclesiæ ad Christum. Qui autem noluerunt venire in primis invitati, sunt qui noluerunt audire verba prophetarum. Iterum alii transmissi, alia congregatio prophetarum est. Hilar. (ut sup.). Vel servi primo missi, qui invitatos vocarent, apostoli sunt, qui autem admonentur ut venirent invitati antea, populus Israel est : in gloriam enim æternitatis per legem est advocatus : apostolorum enim erat proprium commonefacere eos quos invitaverant prophetæ : qui vero iterum cum præceptorum conditione mittuntur, apostolici viri sunt, successores eorum.

Greg. (in hom. 38, ut sup.). Sed quia hi qui prius invitati sunt, ad nuptiarum convivium venire noluerunt, in secunda invitatione jam dicitur : Ecce prandium meum paravi. Raba. Prandium paratum, et tauri, et altilia occisa, vel per metaphoram opes regiæ describuntur, ut ex carnalibus intel-

et de la vérité de la loi divine. — S. Chrys. — Ces paroles du Seigneur à ses apôtres : « Allez prêcher et dire que le royaume de Dieu s'est approché, » sont les mêmes que celles-ci : « J'ai préparé mon repas, » c'est-à-dire : J'ai enrichi de la loi et des prophéties les tables des Écritures : « Mes taureaux et tout ce que j'ai fait engraisser, etc. » — S. Grég. — Les bœufs sont les patriarches de l'ancienne loi qui avaient reçu la permission d'attaquer de leur corne les ennemis de la loi (1). Le mot *altilia* veut dire ce que l'on engraisse; car il vient d'*alere*, qui veut dire nourrir. Or, par les animaux que l'on a engraissés, il faut entendre les pères du Nouveau-Testament qui, pendant qu'ils sont remplis de la douceur d'une consolation intérieure, s'élèvent des désirs de la terre aux choses sublimes sur les ailes de la contemplation. Ces mots donc : « Mes taureaux et les autres animaux que j'avais fait engraisser sont tués, » reviennent à ceux-ci : « Voyez la mort des pères qui vous ont précédés, et pensez aux remèdes de la vie éternelle. » — S. Chrys. — Il dit : « Les taureaux et les animaux engraissés, » non pas que les taureaux n'eussent pas été engraissés, mais parce qu'il y avait plus que les taureaux qui eussent été engraissés. *Ces animaux engraissés*, et qui ne sont pas les taureaux, nous représentent les prophètes qui eurent seulement l'esprit de prophétie, tandis que les taureaux furent ceux qui étaient à la fois prêtres et prophètes, comme Ézéchiel et Jérémie; car, ainsi que les taureaux marchent à la tête du troupeau, ainsi les prêtres sont placés à la tête du peuple. — S. Hil. — Ou bien, les *taureaux*, c'est la glorieuse phalange des martyrs qui ont

(1) « Sa beauté est celle du jeune taureau, ses cornes celles du rhinocéros ; il s'en servira pour jeter les nations au vent. » Ce sont les paroles de la bénédiction de Joseph (Deut., 33, v. 13).

---

ligantur spiritualia; vel certe dogmatum magnitudo et doctrina Dei lege plenissima sentiri potest. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Cum ergo Dominus apostolis dixit (Matth., 10) : Euntes prædicate dicentes quia appropinquavit regnum cœlorum, hoc significavit quod hic dicitur : Prandium meum paravi, id est, ex lege et prophetis Scripturarum mensas ornavi. Unde sequitur : Tauri mei, etc. Greg., in hom. (38, ut sup.). Per tauros autem Patres veteris Testamenti figurantur, qui ex permissione legis inimicos suos virtutis corporeæ cornu feriebant; altilia vero saginata dicimus; ab eo enim quod est alere altilia (vel quasi alita) vocamus; per altilia ergo Patres novi Testamenti figurantur, qui dum gratiam pinguedinis internæ dulcedinis percipiunt, a terrenis desideriis ad sublimia (contemplationis suæ penna) sublevantur. Dicit ergo : Tauri mei et altilia occisa sunt; ac si dicat : Patrum præcedentium mortes aspicite, et remedia vitæ vestræ cogitate. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel aliter : ideo dicit : Et saginata, et tauros; non quia et tauri non fuerint saginati, sed quia non omnes saginati fuerunt tanti : ergo saginata tantummodo dicit prophetas, qui fuerunt Spiritu Sancto repleti; tauros autem qui prophetæ fuerunt et sacerdotes, sicut Hieremias et Ezechiel : ut enim tauri duces sunt gregis, ita et sacer-

été immolés au nom de Dieu comme une hostie de choix; *les autres animaux engraissés* sont les hommes spirituels, oiseaux rendus capables de voler par la force de ce pain céleste, et qui doivent nourrir les autres de la surabondance de cette nourriture divine. — S. Grég. — Il faut remarquer que dans la première invitation il n'est rien dit de ces taureaux et de ces autres animaux qui ont été préparés, tandis qu'ils sont mentionnés dans la deuxième; et c'est parce que le Seigneur tout puissant, lorsque nous refusons d'admettre sa parole, y joint l'invitation des exemples, afin que nous regardions comme plus facile ce que nous regardions comme impossible, en le voyant réalisé par d'autres qui ont passé par là. — Orig. — Ou bien, ce repas, c'est la parole de Dieu; *les taureaux* en sont les discours énergiques, et *les animaux engraissés* les parties suaves et pleines de délices. En effet, ceux dont la parole est vulgaire, sans fermeté, et sans grande force de raison, ceux-là paraissent avoir une parole maigre, tandis que ceux qui appuient toutes leurs propositions par des exemples et par de nombreuses preuves paraissent avoir une parole substantielle. C'est ainsi que l'on compare celui qui parle bien de la chasteté à une tourterelle (1), et lorsque sa parole sage traite de la sainteté et surabonde de citations de l'Écriture, à tel point qu'il fait les délices et la force des âmes qui l'écoutent, on dit que son discours est *gras*, nourrissant.

S. Chrys. — Ces mots : « Le repas est préparé, » signifient que tout ce qui concerne le salut se trouve déjà contenu dans l'Écriture; car l'ignorant y trouve à s'instruire, le rebelle y rencontre des menaces

(1) Laquelle est considérée comme l'emblème de la chasteté par Aristote au liv. 9, c. 7, de son *Histoire naturelle*.

---

dotes principes sunt populi. Hil. (ut sup.). Vel aliter : tauri, gloriosa martyrum species est, qui confessioni Dei tanquam hostia electa sunt immolati; saginata vero sunt homines spirituales, tanquam cœlesti pane ad evolandum aves pastæ, cæteros accepti cibi ubertate expleturæ. Greg. (ut sup.). Notandum vero quod in priore invitatione nil de tauris et altilibus dicitur; in secunda autem jam tauri et altilia mactata memorantur; quia omnipotens Deus, cum verba ejus audire nolumus, adjungit exempla, ut omne quod impossibile credimus, tanto nobis ad superandum fiat facilius, quanto per hoc transisse et alios audimus. Orig. (ut sup.). Vel quia prandium quod paratur, est eloquium Dei, fortia quæque eloquiorum Dei, tauri intelliguntur; suavia vero et delectabilia eorum, sunt saginata : si quis enim proferat quædam dicta modica et non firma, et non magnam virtutem rationis habentia, videntur macra esse quæ proferuntur : saginata autem sunt, cum ad unamquamque propositionem exempla multa orationis probatione repleta inducuntur : puta, si aliquis de castitate sermonem loquitur, recte intelligitur turtur : sed cum ipsum sanctitatis sermonem cum rationis probatione de Scripturis repletum protulerit ita ut delectet et confirmet animum audientis, protulit eum saginatum.

Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Quod autem dicitur : Et omnia parata sunt, intelligitur quia quicquid quæ-

qui l'effraient, et celui qui est dans les fatigues, des promesses pour l'exciter au travail. — LA GLOSE. — Ou bien, les mots : « Toutes choses ont été préparées, » signifient que l'entrée du royaume, qui était auparavant fermée, a été ouverte par la foi en l'incarnation. — S. CHRYS. — Ou bien, ces mots : « Toutes choses ont été préparées, » signifient que tout ce qui concerne le mystère de la passion du Seigneur et notre rédemption est prêt. Il dit : « Venez aux noces, » non en marchant, mais par la foi et les mœurs.

« Pour eux, ils négligèrent de le suivre ; » et il en donne la raison par ces mots : « L'un alla dans sa maison de campagne. » — S. CHRYS. — Ces prétextes peuvent paraître raisonnables, et ils sont mentionnés ici pour nous apprendre qu'alors même que les motifs qui nous retiennent sont basés sur des choses nécessaires, il faut tout subordonner aux choses spirituelles. Il me paraît cependant qu'ils usaient de ces prétextes pour voiler leur négligence. — S. HIL. — Les hommes sont occupés par l'ambition mondaine, comme celui-ci l'était par les soins de sa villa. Il en est plusieurs ainsi qui se laissent retenir par les affaires et par la cupidité qui cherche l'argent. — S. CHRYS. — Ou bien, lorsque nous nous livrons à une œuvre manuelle, par exemple à la culture d'un champ ou d'une vigne, ou à un travail sur le fer, sur le bois, nous ressemblons à celui qui cultivait sa vigne, tandis que toute œuvre qui tend au gain, et qui cependant n'est pas une œuvre manuelle, appartient à ce que l'on appelle *le commerce*. O monde très malheureux ! et malheureux ceux qui le suivent ! Ce furent toujours les œuvres du monde qui jetèrent les hommes hors de la vie.

---

ritur ad salutem, jam adimpletum est in Scripturis ; qui enim ignorans est, invenit ibi quod discat : qui contumax est, invenit ibi quod timeat ; qui laborat, invenit ibi promissa quibus excitetur ad opus. GLOSSA. (interlin.). Vel omnia parata sunt, id est, introitus regni paratus est per fidem meæ incarnationis, qui ante fuerat clausus. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel omnia parata dicit, quæ pertinent ad mysterium dominicæ passionis et nostræ redemptionis. Dicit autem : Venite ad nuptias, non pedibus, sed fide et moribus.

Sequitur : Illi autem neglexerunt : quare autem neglexerint manifestat cum subdit : Et abierunt alius in villam suam, etc. CHRYS., in homil. (76, ut sup.). Quamvis autem videantur rationabiles occasiones esse, sed hinc discimus quod (etiam si necessaria sunt quæ detinent) omnibus tamen præponere spiritualia oportet : mihi autem videtur quod his occasionibus usi, negligentiæ velamina proponebant. HILAR. (ut sup.). Ambitione enim seculi tanquam villa, homines occupantur, plures vero propter pecuniæ cupiditatem negotiatione detinentur. CHRYS. (in opere imperf., ut sup.). Vel aliter : cum labore manuum nostrarum aliquid facimus (puta, exercentes agrum vel vineam, aut opus ligni vel ferri), villam colere videmur ; cum autem non labore manuum nostrarum alia lucra sequimur, totum hoc, negotiatio appellatur. O miserrimus mundus, et mi scri qui cum sequuntur ! Semper enim mundialia opera homines excluserunt vita.

GREG. (ut sup.). Qui ergo intentus labori terreno, vel mundi actionibus deditus,

S. Grég. — Celui qui, livré à un travail terrestre, ou qui, adonné aux actions du monde, néglige de s'arrêter au mystère de l'incarnation et d'y conformer sa vie, celui-là refuse de venir aux noces du roi, sous le prétexte d'aller à sa villa ou à ses affaires. Souvent, ce qui est plus grave, plusieurs de ceux qui sont appelés se montrent les persécuteurs de la grâce, ne se contentant pas de la négliger. « Les autres prirent, etc., etc. » — S. Chrys. — Ou bien, par ceux qui s'excusent à propos de leur villa, il a désigné ceux du peuple juif que les plaisirs charnels retinrent loin du Christ; par ceux qui sont pris par *leurs affaires*, les prêtres et les autres ministres du temple qui, se livrant au service du temple et de la loi par espoir de gain terrestre, se trouvèrent séparés de la foi par leur avarice, et d'eux il est dit, non pas qu'ils se montrèrent méchants, mais négligents. Ceux qui se montrèrent méchants, ce furent ceux qui par haine ou par jalousie crucifièrent Jésus-Christ, tandis que ceux qui furent retenus loin du Christ par les affaires, ne doivent être accusés que de négligence. Cependant, le Seigneur ne parle pas ici, ainsi qu'il l'avait fait dans la première parabole, de sa mort, mais de la mort seulement de ses disciples, que les Juifs sacrifièrent après sa mort, lapidant Étienne, tuant Jacques d'Alphée (1), crimes qui firent détruire Jérusalem par les Romains. D'ailleurs, l'on doit remarquer que la colère n'est nommée en Dieu que par analogie et non pas d'une manière directe, car la colère de Dieu n'est que sa justice : « Lorsque le roi en eût été

(1) Jacques le mineur, appelé Jacques d'Alphée, que l'on doit distinguer de Jacques le majeur, fils de Zébédée. Il n'est point ici question de ce dernier quoique tué à Jérusalem (Act., 12), parce que ce fut le fait d'Hérode. L'on doit ajouter cependant que ce prince ne l'immola que pour plaire aux Juifs.

---

mysterium incarnationis dominicæ pensare, et secundum illud vivere dissimulat, quasi ad villam vel negotium pergens, venire ad regias nuptias recusat; et plerumque (quod est gravius) nonnulli vocati gratiam, non solum respuunt, sed etiam persequuntur : unde subditur : Reliqui vero tenuerunt, etc. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel per occupationem villæ, populares Judæorum significat, quos mundi delectatio separavit a Christo; per occupationem vero negotiationis, sacerdotes cæterosque ministros templi significavit, quos lucri obtentu venientes ad ministerium legis et templi, avaritia separavit a fide : quibus non dixit, quod malignati sunt, sed, neglexerunt : qui enim odio aut invidia crucifixerunt Christum, illi malignati sunt; qui autem negotiis impediti non crediderunt, illi neglexisse dicuntur, non malignati esse. De sua tamen morte Dominus tacet, quia in priori parabola dixerat; sed ostendit mortem discipulorum suorum, quos post ascensum ipsius occiderunt Judæi; Stephanum lapidantes, et Jacobum Alphæi occidentes : propter quæ Hierusalem destructa est a Romanis. Et notandum quod ira in Deo, non proprie, sed translative, dicitur : tunc enim irasci dicitur, quando ulciscitur. Unde et hic dicitur : Rex autem cum audisset, iratus est. Hier. Quando invitabat ad nuptias, et agebat opera clementiæ, hominis nomen appositum est; nunc autem quando ad ultionem veni., homo siletur, et

instruit, il fut irrité. »—S. Jér.— Lorsqu'il conviait aux noces et qu'il exerçait sa clémence, il était appelé homme seulement; mais maintenant qu'il en vient à la justice, *l'homme* disparaît et il n'est question que *du roi.* — Orig. — Qu'ils disent, ceux qui blasphèment le Dieu de la loi et des prophètes et de toute la création, si celui qui nous est présenté comme homme et nous est montré en colère est le père du Christ. S'ils avouent que c'est lui, ils devront avouer que beaucoup de choses qui appartiennent à la nature mortelle sont affirmées ici de lui, non pas parce qu'il est mortel, mais parce qu'il condescend à la nature mortelle des hommes. Ils doivent donc, pour être conséquents, admettre que Dieu a pu, dans les prophéties, se montrer ému ou de colère, ou de repentir, ou d'un semblable mouvement de l'âme.

« Et, envoyant ses soldats, il extermina ces homicides. » — S. Jér. — Par ces soldats, il nous faut entendre les armées romaines qui, sous les ordres de Vespasien et de Titus, brûlèrent la ville prévaricatrice après avoir détruit les habitants de la Judée. — S. Chrys. — L'armée romaine est appelée ici l'armée de Dieu, car « c'est au Seigneur qu'appartient la terre et tout ce qu'elle renferme, » et les Romains ne seraient pas venus à Jérusalem si le Seigneur ne les y avait poussés lui-même. — S. Grég. — Ou bien, les armées de notre roi, ce sont les troupes d'anges, et il est dit que le Seigneur a envoyé ses troupes contre les homicides, parce que c'est par les anges qu'il exerce tous ses jugements sur les hommes. Il perdit ces homicides, car il fit périr les persécuteurs; et il livra aux flammes leur cité, car non-seulement leurs âmes, mais encore les corps dans lesquels les âmes avaient habité, seront livrés aux flammes. — Orig. — Ou bien, la cité des impies

---

rex tantum dicitur. Orig. (ut sup.). Dicant autem qui peccant in Deum, legis et prophetarum, et totius creationis, utrum iste (qui et homo dicitur et iratus proponitur) ipse est Pater Christi. Quod si dixerint hunc ipsum esse, cogendi sunt confiteri quoniam multa in eo secundum passibilem hominum naturam esse dicuntur : non quia ipse passibilis est, sed quia morem gerit passibili naturæ hominum. Et secundum hanc consequentiam suscipere convenit et iram Dei, et pœnitentiam et cætera hujusmodi in prophetis.

Sequitur : Et missis exercitibus, perdidit homicidas illos, etc. Hier. Per hos exercitus, Romanos intelligimus sub duce Vespasiano et Tito, qui occisis Judææ populis, prævaricatricem incenderunt civitatem. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Romanus autem exercitus dicitur exercitus Dei, quia Domini est terra, et plenitudo ejus (*Psal.* 23); nec etiam venissent Romani Hierusalem, nisi eos Dominus excitasset. Greg. (ut sup.). Vel angelorum agmina sunt exercitus Regis nostri. Missis ergo exercitibus extinxisse homicidas dicitur, quia in hominibus omne judicium per angelos exercetur. Homicidas ergo perdit, quia persequentes interimit; civitatem eorum igni succendit, quia illorum, non solum animæ, sed caro quoque (in qua habitaverant) æterna gehennæ flamma cruciantur. Orig. (ut sup.). Vel civitas impiorum est secundum unumquodque dogma congregatio eorum, qui

est dans l'une ou dans l'autre supposition la réunion de ceux qui s'unissent par les liens des princes de ce monde (1). Le roi la brûle et la détruit comme composée de mauvais bâtiments.

S. Grég. — Mais celui qui a vu mépriser ses invitations ne laissera pas sans personne les noces de son fils : toujours la parole de Dieu trouve où se reposer : « Alors il dit à ses serviteurs. » — Orig. — C'est-à-dire aux apôtres et aux anges à qui a été confiée la vocation des Gentils. « Les noces sont prêtes. » — Rémig. — Tout ce qui concernait le mystère de l'incarnation est déjà fait et consommé. Mais ceux qui avaient été invités ne s'en sont pas montrés dignes ; car, ignorants de la justice de Dieu et cherchant à établir celle qui leur est propre, ils se sont jugés eux-mêmes indignes de la vie éternelle (2). Après cette réprobation du peuple juif, le peuple des Gentils a été reçu au festin des noces. C'est pour cela qu'il est dit : « Allez donc dans les carrefours. » — S. Jér. — Car les Gentils n'étaient pas dans les routes, mais dans les carrefours. — Rémig. — Les carrefours sont une figure des erreurs des Gentils. — S. Chrys. — Ou bien, les *chemins* sont toutes les professions profanes, comme le métier des armes, l'art de la philosophie et autres. Il leur est donc dit : « Allez dans les carrefours, » pour qu'ils appellent à la foi les hommes de toute condition. En outre, ainsi que la chasteté est un chemin, un chemin qui conduit à Dieu, la fornication est un autre chemin qui conduit au diable, et ainsi de

(1) Il peut être question des démons et de l'idolâtrie, ou bien des princes temporels et des puissances politiques.

(2) Rom., 10, v. 3. Les dernières paroles sont tirées d'un discours de Paul et de Barnabas aux Juifs, où il est dit : « Parce que vous vous jugez indignes de la vie éternelle, voici que nous allons du côté des nations » (Act., 13, v. 46).

---

conveniunt in sapientia principum hujus seculi : quam succendit rex et exterminat, quasi ex malis ædificationibus consistentem.

Greg. (ut sup.). Sed is, qui invitantem se contemni conspicit, filii sui nuptias vacuas non habebit : quandoque enim sermo Dei inventus est ubi requiescat : unde subditur : Tunc ait servis suis. Orig. (ut sup.). Id est, apostolis aut angelis, qui præpositi erant in vocatione gentium : Nuptiæ quidem parata sunt. Remig. Id est, omne sacramentum humanæ dispensationis jam peractum atque completum est. Sed qui invitati erant (id est, Judæi) non fuerunt digni, quia Dei justitiam ignorantes, et suam statuere volentes, indignos se judicaverunt æternæ vitæ; reprobato ergo judaico populo, ad has nuptias gentilis populus est susceptus. Unde sequitur : Ite ergo ad exitus viarum, etc. Hier. Gentilium enim populus non erat in viis, sed in exitibus viarum. Remig. Qui sunt errores Gentilium. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel viæ sunt omnes professiones hujus mundi, ut puta philosophiæ, militiæ, et hujusmodi. Dixit ergo : Ite ad exitus viarum, ut cujuslibet conditionis homines vocent ad fidem. Adhuc, sicut castitas via est quæ ducit ad Deum, sic fornicatio via est quæ ducit ad diabolum; et sic de aliis virtutibus et vitiis. Jubet ergo ut cujuscunque conversationis vel conditionis homines invitent ad fidem. Hilar. (ut sup.). Per viam etiam tempus seculi intelligendum est; at-

toutes les autres vertus et vices. Il leur ordonne donc d'appeler à la fois des hommes de toute condition et de toute espèce de mœurs. — S. Hil. — Il faut entendre aussi par le chemin le temps actuel, et il est ordonné d'aller dans les carrefours, parce que la vie éternelle se donne à tous par ce mouvement rétroactif. — S. Grég. — Ou bien, la Sainte-Écriture appelle ordinairement les actions *voies*. Par *carrefours*, il faut entendre les actions qui n'aboutissent pas, car presque toujours il n'y a à venir à Dieu que ceux qui n'ont nulle chance dans leurs actions temporelles. — Orig. — Ou bien, je pense que cette première invitation aux noces était adressée à de certaines âmes intelligentes; car Dieu convie au banquet de la parole divine principalement ceux qui ont le génie le plus facile pour l'intelligence. Mais comme ceux qui sont ainsi doués ne veulent pas d'une semblable invitation, d'autres envoyés leur sont adressés pour les y exciter et pour leur promettre que s'ils viennent ils s'assiéront au banquet que le roi a fait préparer. Mais il faut remarquer qu'ainsi que dans l'ordre temporel autre est l'épouse, autres ceux qui invitent, autres ceux qui sont invités aux noces, ainsi Dieu ici maintient les divers ordres d'âmes, respectant la diversité de leurs motifs et de leurs vertus, de manière que autres sont ceux qui occupent le rang d'épouse, autres les serviteurs qui invitent, autres ceux qui sont invités. Or, ceux qui avaient été invités d'une manière toute spéciale, à la vue des premiers envoyés les ont repoussés comme pauvres d'esprit et ont continué à suivre leur propre raison, y trouvant leurs délices plus que dans ce que le roi leur avait fait promettre par les envoyés. Mais leur crime est plus léger que celui des hommes qui injurièrent et tuèrent les envoyés du roi. Ces derniers sont ceux qui n'ont pas craint d'embar-

---

que ideo ad exitus viarum jubentur ire, quia omnibus retroacta donatur. Greg. (ut sup.). Vel aliter : in Scriptura sacra vias, actiones accipimus; exitus viarum, intelligimus defectus actionum, quia illi plerumque facile ad Deum veniunt, quos in terrenis actionibus prospera nulla comitantur. Orig. (ut sup.). Vel aliter : puto hanc primam vocationem fuisse ad nuptias aliquarum ingenuarum animarum : principaliter enim Deus vult venire ad epulationem divini eloquii eos qui ad intelligendum sunt ingeniosiores; et quoniam qui hujusmodi sunt, nolunt ad istam vocationem venire, transmittuntur alii servi, provocantes eos : et promittentes quod si venerint, percipient prandium paratum a rege : sicut enim in corporalibus alia est quæ nubit sponsa, alii invitatores, alii qui invitantur ad nuptias, sic Deus scit diversos ordines animarum, earumque virtutes et causas; ob quas hi quidem in constitutione sponsæ accipiuntur, alii in ordine servorum vocantium, alii in numero invitatorum ad nuptias. Sed qui principaliter quidem fuerant invitati, primos invitatores (quasi pauperes sensu) neglexerunt, et abierunt sua sequentes; in quibus magis sunt delectati, quam in his quæ rex per servos suos promittebat; sed hi leviores sunt his qui servis transmissis injuriantur, et interficiunt; qui scilicet præparatione contentiosorum verborum ausi sunt tenuisse servos missos, qui

rasser dans leurs difficultés préparées avec soin les envoyés qui n'étaient point prêts à résoudre ces objections perfides, et les ont ensuite accablés d'outrages et même quelquefois tués.

« Et ses serviteurs étant sortis dans les chemins, ramassèrent. » — Orig. — Ces serviteurs qui sortent sont, ou les apôtres qui abandonnent la Judée ou Jérusalem, ou les anges qui sortent des profondeurs du ciel. Venant à ces voies diverses, figure des mœurs diverses, ils réunirent tous ceux qu'ils purent, sans se préoccuper si, avant leur conversion, ils étaient bons ou mauvais. Par les bons, il faut entendre tout simplement les plus droits et les plus humbles d'entre eux qui venaient au culte de Dieu et auxquels convenait cette parole de l'apôtre : « Lorsque les Gentils qui n'ont pas reçu la loi font, en suivant la nature, ce qui est de la loi, ils sont à eux-mêmes leur propre loi. » — S. Jér. — Parmi les infidèles eux-mêmes, nous savons qu'il y a une variété infinie, car nous savons que les uns sont plus enclins aux vices, et que les autres, à cause de l'honnêteté de leurs mœurs, sont dus à la vertu. — S. Grég. — Ou bien il dit cela, car dans l'Église actuelle il ne peut y avoir de bons sans méchants et de méchants sans bons. Or, il n'est pas bon, celui qui a refusé de tolérer les méchants.

« Et la salle des noces fut remplie. » — Orig. — Les noces, c'est-à-dire celles du Christ et son Église, furent remplies, et ce fut lorsque ceux que les apôtres rendirent à Dieu vinrent s'asseoir au banquet pour y participer au festin. Il fallut y appeler les bons et les méchants, non pas afin que les méchants restassent méchants, mais pour qu'ils déposassent les vêtements que ne supportaient pas les noces, et pour prendre les vêtements nuptiaux, c'est-à-dire les *entrailles de misé-*

---

non sunt præparati ad solvendas quæstiones eorum versutas ; et contumeliis afficiuntur vel interficiuntur ab eis.

Sequitur : Et egressi servi ejus in vias congregaverunt, etc. Orig. (ut sup.). Egredientes servi (sive de Judæa et Hierusalem apostoli Christi ; sive ab interioribus angeli sancti), et venientes ad vias diversas diversorum morum, congregaverunt quoscunque invenerunt : et non curant utrum aliquando ante vocationem mali fuerint, aut boni : bonos autem intelligere hic simpliciter convenit humiliores et rectiores ex eis qui veniebant ad cultum Dei ; quibus conveniebat quod Apostolus ait (*Rom.*, 2) : Cum gentes quæ legem non habent, ea quæ legis sunt faciunt, ipsi sibi sunt lex. Hier. Inter ipsos etiam Gentiles infinita est diversitas cum alios sciamus esse procliviores ad vitia, alios ob honestatem morum virtutibus debitos. Greg. (ut sup.). Vel hoc dicit, quia in hac Ecclesia nec mali sine bonis, nec boni sine malis esse possunt : bonus autem non fuit, qui malos tolerare recusavit.

Sequitur : Et impletæ sunt nuptiæ, etc. Orig. (ut sup.). Nuptiæ (scilicet Christi et Ecclesiæ) sunt impletæ ; dum restituti Deo, qui ab apostolis sunt inventi, recubuerunt ad epulandum in nuptiis ; sed quoniam bonos et malos oportuit quidem vocari, non autem ut mali permanerent mali, sed ut deponerent vestimenta contraria nuptiis, et induerent nuptialia indumenta (scilicet viscera misericordiæ, benignitatis, etc.). Ideo

ricorde, de bonté (1), etc. Le roi entre donc pour faire visite aux convives avant qu'on leur serve à manger; c'est pour retenir ceux qui ont ces vêtements de noces qui lui font plaisir et renvoyer ceux qui ne les ont pas : « Le roi entre pour voir les invités, etc. » — S. Chrys. — Non pas qu'il soit un lieu d'où il soit absent, mais parce qu'on le dit présent là où se portent les regards de son jugement, tandis qu'il paraît absent des lieux où il ne veut pas que l'on aperçoive sa présence. Le jour de la visite est le jour du jugement, jour où il visitera les chrétiens qui sont assis au banquet de ses Écritures.

Orig. — En entrant, il en aperçoit un qui n'avait pas changé ses anciennes mœurs : « Et il en vit un qui n'était point revêtu du vêtement nuptial. » Il ne parle pas d'un seul, car ils sont tous de la même race, ceux qui conservent après la foi la malice qu'ils avaient eue avant leur régénération. — S. Chrys. — Que faut-il entendre par le vêtement nuptial, si ce n'est la charité? charité que portait dans son cœur Jésus-Christ lorsqu'il vint s'unir à l'Église par le lien des noces. Il entre donc dans l'Église sans le vêtement nuptial, celui qui entre dans l'Église par la foi, et sans posséder la charité. — S. Aug. — Ou bien, il entre sans le vêtement nuptial, celui qui cherche dans l'Église la gloire, non de l'époux, mais la sienne. — S. Hil. — Ou bien, le vêtement nuptial est la grâce de l'Esprit-Saint, et la blancheur du vêtement céleste qu'il faut conserver intègre et immaculé jusqu'au royaume du ciel et après l'avoir acquis par la confession d'un examen parfait— S. Jér. — Ou bien, le vêtement nuptial, ce sont les préceptes

(1) « Revêtez-vous, comme des élus de Dieu, des entrailles de miséricorde, de la bonté, etc. » (Coloss., 3, v. 12).

---

rex ingreditur, ut videat discumbentes, priusquam apponatur eis prandium; ut retineat habentes nuptialia vestimenta quibus delectetur, condemnetque contrarios, unde sequitur : Intravit autem rex ut videret discumbentes. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Non quia alicubi ipse non est, sed ubi vult per judicium aspicere, ubi dicitur præsens; ubi autem non vult, absens videtur. Dies autem aspectionis est dies judicii, quando visitaturus est Christianos, qui super mensam Scripturarum recumbunt.

Orig. (ut sup.). Ingrediens autem invenit quemdam qui non mutaverat proprios mores. Unde sequitur : Et vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali : singulariter dixit, quia unius sunt generis omnes qui servant malitiam post fidem quam habuerant ante fidem. Greg. (ut sup.). Quid autem debemus intelligere per nuptialem vestem, nisi charitatem? quia hanc in se Dominus habuit, dum ad sociandæ sibi Ecclesiæ nuptias veniret. Intrat ergo ad nuptias, sed sine veste nuptiali, qui in Ecclesia fidem habet, sed charitatem non habet. Aug., *contra Faust.* (lib. 28, cap. 19). Vel sine veste nuptiali nuptias adit, qui quærit ibi gloriam, non sponsi, sed suam. Hilar. (can. 22, ut sup.). Vel vestis nuptialis est gratia Spiritus Sancti, et candor habitus cœlestis, qui bonæ interrogationis confessione susceptus, usque in cœtum regni cœlorum immaculatus et integer est

du Seigneur et les œuvres qui résultent de la loi et de l'Évangile, et qui deviennent comme le vêtement de l'homme renouvelé. Celui qui, au jour du jugement, sera trouvé sans ce vêtement, et pourtant avec le nom chrétien, celui-là en sera aussitôt puni : « Et il lui dit : Ami, comment êtes-vous entré ici, n'ayant pas le vêtement nuptial? » Il l'appelle ami parce qu'il a été convié aux noces (c'est donc par la foi que l'on devient ami de Dieu) (1). Il lui reproche son impertinence de venir souiller l'éclat des noces avec ses vêtements malpropres. — Orig. — Et comme tout homme qui pèche et qui ne se revêt de notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas d'excuse, suivent ces paroles : « Pour lui il se tut. » — S. Jér. — A ce moment, il n'y aura plus lieu ni à impudence ni à une trompeuse négation, alors que les anges et le monde entier seront des témoins contre les pécheurs.

Orig. — Non-seulement celui qui avait fait cette injure à la dignité des noces en fut chassé, mais il fut lié par ceux des serviteurs du roi qui avaient l'intendance des prisons, il fut poursuivi par eux et il tomba sous leur pouvoir, comme ne s'étant nullement servi de ses facultés pour le bien et n'ayant fait aucune œuvre bonne; et il fut condamné à un séjour privé de lumière appelé les ténèbres extérieures : « Alors le roi dit à ses serviteurs : Jetez-le dans les ténèbres extérieures après lui avoir lié les pieds et les mains. » — S. Grég. — Ils sont liés des pieds et des mains par la sentence divine ceux qui, déjà liés par leurs œuvres mauvaises, n'ont pas voulu améliorer leur vie. Ou bien, la peine lie ceux qu'auparavant la faute avait liés de manière à empêcher leurs bonnes œuvres. — S. Aug. — L'empêche-

(1) Cette parenthèse ne se trouve pas dans saint Jérôme.

---

reservandus. Hier. Vel vestis nuptialis præcepta sunt Domini, et opera quæ complentur ex lege et Evangelio, novique hominis efficiunt vestimentum; quod qui in die judicii inventus fuerit sub nomine christiano non habere, statim corripitur : unde sequitur : Et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? amicum vocat, quia est invitatus ad nuptias (quasi sit amicus per fidem); arguit autem impudentiæ, quod veste sordida munditias polluerit nuptiales. Orig. (ut sup.). Et quoniam qui peccat et non induit Dominum Jesum Christum, non habet excusationem aliquam, ideo sequitur : At ille obmutuit. Hier. In tempore enim illo, non erit locus impudentiæ, nec negandi facultas, cum omnes angeli et mundus ipse testes sint peccatorum.

Orig. (ut sup.). Non autem solum rejectus est a nuptiis qui injuriam nuptiis fecit, sed adhuc a ministris regis super vincula constitutis ligatur incessione qua non est usus ad bonum, et apprehensoria virtute, qua nullum opus ad bonum implevit; et condemnatus est in locum ab omni lumine alienum, qui vocantur tenebræ exteriores, unde sequitur : Tunc rex dicit ministris : Ligatis manibus et pedibus, mittite eum in tenebras exteriores. Greg. (ut sup.). Ligantur tunc pedes et manus per districtiones sententiæ, qui modo a pravis operibus ligati noluerunt per meliorationem vitæ; vel tunc ligat pœna, quos modo a bonis operibus ligavit culpa.

ment d'une volonté perverse et égarée est le lien dont est lié celui qui opère ce qui le fait jeter dans les ténèbres extérieures.

S. Grég. — Nous appelons ténèbres intérieures l'aveuglement du cœur, et ténèbres extérieures la nuit de la damnation éternelle. — S. Chrys. — Ainsi est désignée la différence des tourments entre pécheurs : les premières ténèbres sont les ténèbres extérieures; les ténèbres intérieures sont moindres; il y a enfin les cachots les plus profonds (1).

« Là, il y aura des pleurs et des grincements de dents. » — S. Jér. — Ces pleurs et ces grincements de dents nous montrent la grandeur des tourments par une comparaison prise dans ce qui passe dans le corps humain; ces mains et ces pieds liés, ces pleurs et ces grincements de dents vous doivent être aussi une preuve de la vérité de la résurrection. — S. Grég. — Afin qu'ils grincent des dents en ces lieux, ceux qui faisaient ici leurs délices de leur manger; qu'ils versent des larmes, ceux qui passaient leur vie dans les concupiscences illicites, de telle manière qu'ainsi qu'ici-bas tous leurs membres servaient à tous leurs vices, ils soient tous condamnés aux supplices.

S. Jér. — Et comme dans le festin des noces, c'est non pas le commencement, mais la fin qui a de l'importance, il est dit : « Car beaucoup sont appelés, et peu sont élus. » — S. Hil. — Dans ces invitations adressées à tous, voyez l'élan de cette charité universelle; mais dans ceux qui viennent à l'invitation, reconnaissez-y l'élection qui se base sur le discernement des mérites. — S. Grég. — Car il en est qui

(1) Ceci est tout-à-fait obscur, et la phrase telle qu'elle est dans le contexte ne l'est pas moins : *Sunt enim primæ tenebræ et exteriores et novissimi lacus.*

Aug., *De Trinit.* (cap. 6). Pravarum vero atque distortarum voluntatum implicatio, vinculum est quo alligatur qui hoc agit ut projiciatur in tenebras exteriores.

Greg. (ut sup.). Interiores autem tenebras, dicimus cæcitatem cordis, exteriores vero tenebras, æternam noctem damnationis. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel per hoc designatur differentia tormentorum in peccatoribus : sunt enim primæ tenebræ exteriores; interiores autem minores, et novissima loca.

Sequitur : Ibi erit fletus et stridor dentium. Hier. In fletu oculorum et stridore dentium, per metaphoram membrorum corporalium, magnitudo ostenditur tormentorum : manus quoque ligatas et pedes, fletum oculorum et stridorem dentium, ad comprobandam resurrectionis intellige veritatem. Greg. (ut sup.). Ut illic dentes strideant, qui de edacitate gaudebant; illic oculi defleant, qui hic per illicitas concupiscentias versabantur; quatenus singula membra supplicio subjaceant, quæ hic singulis quibusque, vitiis subjecta serviebant.

Hier. Et quia in convivio nuptiali, non initium, sed finis quæritur, subditur : Multi enim sunt vocati, pauci vero electi. Hilar. (ut sup.). In invitante enim sine exceptione, publicæ bonitatis humanitas est; in invitatis vero vel vocatis, de judicio meritorum probitatis electio est. Greg. (ut sup.). Nonnulli enim bona nec incipiunt; nonnulli vero in bonis quæ inceperunt, mi-

ne tournent pas même leurs regards du côté du bien, et il en est qui n'ont aucune persévérance dans le bien qu'ils ont commencé. Que chacun de nous ait d'autant plus de sollicitude par rapport à ce qui lui reste à faire, qu'il ignore davantage ce qui lui reste à faire. — S. Chrys. — Ou bien, toutes les fois que Dieu éprouve son Église, il vient à elle pour voir quels sont les invités, et s'il en trouve un parmi eux qui n'ait pas la robe nuptiale, il l'interroge à peu près en ces termes : « Pourquoi vous êtes-vous fait chrétien, si vous aimez de telles choses? » Le Christ livre un semblable chrétien aux ministres de sa justice, c'est-à-dire à des maîtres de séduction, et ils lui lient les mains, c'est-à-dire les œuvres, et les pieds, c'est-à-dire les mouvements de l'âme, et ils le précipitent dans les erreurs, soit hérétiques, soit juives, soit païennes. Les erreurs des païens sont moins extérieures à la vérité, car ils n'ont jamais entendu parler de ce qu'ils méprisent; plus extérieures sont celles des Juifs qui ont entendu et n'ont pas cru, et plus extérieures encore celles des hérétiques qui ont et entendu et appris.

Alors les pharisiens, s'étant retirés, firent dessein entre eux de le surprendre dans ses paroles. Ils lui envoyèrent donc leurs disciples avec des hérodiens lui dire : Maître, nous savons que vous êtes véritable, et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, parce que vous ne considérez point la personne dans les hommes. Dites-nous donc votre avis sur ceci : Nous est-il libre de payer le tribut à César, ou de ne le payer pas? Mais Jésus, connaissant leur malice, leur dit : Hypocrites, pourquoi me tentez-vous? Montrez-moi la pièce d'argent qu'on donne pour le tribut. Et eux lui ayant présenté un denier, Jésus leur dit : De qui est cette image, et cette inscription? De César, lui dirent-ils. Alors Jésus leur répondit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. L'ayant entendu parler de la sorte, ils admirèrent sa réponse, et le laissant, ils se retirèrent.

S. Chrys. — Ainsi que si quelqu'un en voulant mettre un frein à la

---

nime persistunt. Tanto ergo sibi unusquisque sollicite metuat, quanto ignorat quæ restant. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel aliter : quoties Deus tentat Ecclesiam suam, ingreditur ad eam ut videat discumbentes; et si invenerit aliquem non habentem vestem nuptialem, interrogat eum : Ut quid factus es Christianus, si hæc opera diligebas? Talem ergo Christus tradit ministris suis (id est, aliquibus magistris seductionis), et ligant manus ejus (id est, opera), et pedes (id est, motus animæ), et mittunt eum in tenebras, id est, in errores (vel gentium, vel Judæorum, vel hæreticorum); propinquiores enim sunt tenebræ Gentilium, quia veritatem spernunt quam non audierunt; sed exteriores Judæorum, qui audierunt, sed non crediderunt; sed magis exteriores hæreticorum, qui audierunt et didicerunt.

Tunc abeuntes pharisæi, consilium inierunt ut caperent eum in sermone. Et mittunt discipulos suos cum Herodianis, dicentes : Ma-

violence d'une eau courante lui oppose un obstacle, cette eau arrêtée d'un côté cherche à se répandre de l'autre; ainsi la méchanceté des Juifs chassée d'une part cherche ailleurs une autre issue. « Alors les pharisiens s'en allant, etc. » Ils s'enfuient vers les hérodiens. Tel conseil, tels conseillers. « Et ils envoient leurs disciples en même temps que les hérodiens lui dire : Maître, nous savons que vous êtes vérace et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité. » — La Glose (1). — Ils viennent avec les hérodiens comme inconnus, avec des inconnus, pour le tromper plus facilement, et parce que, craignant la foule, ils n'osaient pas faire cette tentative par eux-mêmes. — S. Jér. — La Judée, qui avait été conquise à la puissance romaine tout dernièrement, sous Auguste César, était devenue tributaire lorsque l'on avait fait le recensement de sa population. Or, il y avait grande division parmi le peuple, les uns disant que, pour la paix et pour la sûreté, l'on devait payer le tribut aux Romains qui d'ailleurs portaient les armes pour la défense de la Judée, tandis que les pharisiens, qui s'applaudissaient de leur justice, s'efforçaient de persuader au peuple qu'il n'était pas soumis aux lois romaines et que, peuple de Dieu, il devait se contenter de payer la dîme, de présenter les prémices et les autres tributs marqués par la loi. Or, César Auguste avait donné pour roi aux Juifs Hérode, fils d'Antipater, qui était un étranger et un prosélyte (2), pour

(1) Partie dans la Glose collatérale, partie dans la Glose interlinéaire, avec quelques changements pour la deuxième partie.

(2) Le mot *prosélyte* veut dire nouvellemenl arrivé dans la religion juive. On sait que tous les Pères se sont fondés sur ce fait du sceptre passant en les mains d'un étranger pour établir que c'était l'époque de l'avénement du Messie. Les Juifs n'opposent à cela que de misérables raisons.

---

gister, scimus quia verax es, et viam Dei in veritate doces, et non est tibi cura de aliquo: non enim respicis personam hominum. Dic ergo nobis, quid tibi videtur ? Licet censum dare Cæsari, an non ? Cognita autem Jesus nequitia eorum, ait : Quid me tentatis, hypocritæ ? Ostendite mihi numisma census. At illi obtulerunt ei denarium, et ait illis Jesus : Cujus est imago hæc et superscriptio ? Dicunt ei : Cæsaris. Tunc ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo. Et audientes mirati sunt, et relicto eo, abierunt.

Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., hom. 42). Sicut si aliquis claudere voluerit aquæ currentis meatum, si exclusa fuerit per aliquam violentiam, aliunde sibi semitam quærit, sic Judæorum malignitas ex una parte confusa, alium sibi aditum adinvenit : unde dicitur : Tunc abeuntes pharisæi, etc. Abierunt, inquam, ad herodianos. Quale consilium, tales et consiliatores; et ideo sequitur : Et mittunt ei discipulos suos cum herodianis dicentes : Magister, scimus quia verax es, et viam Dei in veritate doces. Glossa. Tanquam ignotis, ut facilius deciperent, et per eos illum caperent; cum timentes turbam hoc per se non præsumerent facere. Hier. Nuper quidem sub Cæsare Augusto Judæa subjecta Romanis, quando in toto orbe est celebrata descriptio, stipendiaria facta fuerat : et erat in populo magna seditio, dicentibus aliis pro securitate et quiete quia Romani pro omnibus militarent, debere

veiller au paiement de l'impôt et pour gouverner sous la suzeraineté de Rome. Or, les pharisiens envoient leurs disciples avec les hérodiens, les serviteurs d'Hérode, qu'ils appelaient hérodiens par mépris, et qu'ils méprisaient comme s'étant soumis aux Romains et ayant déserté le culte divin. — S. Chrys. — Ils envoient en même temps leurs disciples avec les soldats d'Hérode, afin que, quoi qu'il dise, cela soit sujet à reproche. Mais ils désiraient surtout qu'il se prononçât contre les hérodiens. Craignant de le voir sous la protection de la foule, ils voulurent lui tendre un piége et le perdre en le faisant passer pour soumis à l'impôt.

S. Chrys. — C'est là la première hypocrisie des hypocrites de louer ceux qu'ils veulent perdre, et c'est pour cela qu'ils commencent par une louange : « Maître, nous savons que vous êtes vrai, etc. » Ils l'appellent maître afin que, par le désir de les avoir pour disciples, il leur ouvre, entraîné par leurs louanges et leurs hommages, le secret de son cœur.

La Glose. — Il arrive qu'un homme dissimule la vérité de trois manières : d'abord par l'effet d'un défaut personnel ou parce qu'il ne connaît pas la vérité ou parce qu'il ne l'aime pas, et c'est contre une semblable supposition qu'ils s'élèvent par ces mots : « Nous savons que vous êtes vrai. » Ou bien, par l'effet de l'abandon de la crainte de Dieu, et c'est lorsque quelqu'un sachant la vérité sur Dieu ne l'annonce pas dans toute sa pureté. Et c'est pour exprimer qu'ils n'admettent pas une supposition semblable qu'ils disent : « Et vous montrez le chemin de Dieu dans la vérité. » Ou bien, l'on peut en troisième

---

tributa persolvi; pharisæis vero, qui sibi applaudebant in justitia, e contrario nitentibus non debere populum Dei (qui decimas solveret, et primitias daret, et cætera quæ in lege scripta sunt) humanis legibus subjacere : Cæsar autem Augustus Herodem filium Antipatri alienigenam et proselytum, regem Judæis constituerat; qui tributis præesset et romano pareret imperio. Mittunt igitur pharisæi discipulos suos cum herodianis, id est, militibus Herodis, seu quos illudentes pharisæi (quia Romanis tributa solvebant), herodianos vocabant, et non divino cultui deditos. Chrys., in homil. (71, *in Matth.*). Propter hoc autem suos discipulos et Herodis milites simul mittunt, ut quodcunque dixerit, reprehendatur : cupiebant enim magis adversum herodianos eum aliquid dicere : quia enim eum detinere timebant propter turbas, voluerunt ei periculum immittere, hoc quod esset publicis tributis obnoxius.

Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Hæc est autem hypocritarum prima simulatio, quia laudant quos perdere volunt : et ideo in laudem prorumpunt, dicentes : Magister, scimus quia verax es, etc. Magistrum eum vocant, ut quasi honoratus et laudatus mysterium sui cordis simpliciter eis aperiat, tanquam volens eos habere discipulos.

Glossa. Tripliciter autem contingit aliquem veritatem non docere : primo ex parte ipsius docentis; quia scilicet veritatem vel non novit, vel non amat : et contra hoc dicunt : Scimus quia verax es; secundo ex parte Dei, cujus timore postposito quidam veritatem de Deo, quam

lieu taire la vérité ou par crainte ou par amour du prochain, et c'est pour protester contre cette supposition qu'ils disaient : « Et vous ne vous préoccupez de personne, car vous ne regardez pas aux hommes. » — S. CHRYS. — Par ces mots ils désignaient vaguement Hérode et César. — S. JÉR. —Cette question caressante et trompeuse tend à faire répondre au Sauveur qu'il craint plus Dieu que César : « Dites-nous donc : Que vous semble-t-il? etc. » Afin que s'il répond qu'il ne faut pas payer le tribut, les hérodiens qui sont là crient à la sédition contre le prince romain. — S. CHRYS. — Ils savaient que d'autres avaient été mis à mort pour avoir été les auteurs d'une semblable scission (1), et ils voulaient par de semblables questions jeter sur lui le danger d'un semblable soupçon.

« Jésus qui connaissait leur malice. » — S. CHRYS. — Il ne répond pas par la douceur à leurs paroles extérieurement pacifiques, mais il répond avec sévérité à leur âme cruelle, car la réponse de Dieu s'adresse à la volonté et non aux paroles. — S. JÉR. — La première qualité d'un homme qui répond à d'autres est de connaître la pensée de ceux qui l'interrogent, et de les considérer tout d'abord non pas comme des *disciples*, mais comme des hommes qui veulent l'éprouver. L'hypocrite est celui qui est d'une manière et simule une autre manière d'être (2). — S. CHRYS. —Il les appelle *hypocrites*, afin que, reconnaissant la science qu'il avait de leur cœur, ils n'osassent pas achever ce qu'ils

(1) Théodas d'abord et puis Judas le Galiléen avec leurs cojurés (Act., 5, v. 36, 37).
(2) Tel est le sens des mots grecs qui ont tous la même racine : ὑποκρίνομαι, ὑπόκρισις, ὑποκριτής.

---

noverunt, non pure annuntiant : et contra hoc dicunt : Et viam Dei in veritate doces; tertio ex parte proximi, ex cujus timore vel amore aliquis veritatem tacet : et ad hoc excludendum dicunt : Et non est tibi cura de aliquo (scilicet homine), non enim respicis personam hominum. CHRYS., in hom. (71, ut sup.). Hoc de Herode et Cæsare occulte insinuabant. HIER. Blanda quidem et fraudulenta interrogatio illuc provocat respondentem, ut magis Deum quam Cæsarem timeat : unde dicunt : Dic ergo nobis : Quid tibi videtur? etc. Ut si dicat non debere tributa solvi, statim audientes herodiani, seditionis reum contra romanum principem eum teneant. CHRYS., in hom. (71, ut sup.). Quia enim sciebant quod quidam hanc discordiam meditantes occisi erant, volebant et ipsum per sermones hos in talem suspicionem immittere.

Sequitur : Cognita autem Jesus nequitia eorum, etc. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Non secundum sermones eorum pacificos blande respondit, sed secundum conscientiam eorum crudelem aspera dixit; quia Deus voluntatibus respondet, non verbis. HIER. Prima ergo virtus est respondentis, interrogantium mentes cognoscere, et non discipulos, sed tentatores vocare : hypocrita ergo vocatur qui aliud est, et aliud simulat. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Dicit ergo eis, hypocritæ, ut considerantes cum humanorum cordium cognitorem, quod facere cogitabant, perficere non auderent : vide ergo quod pharisæi blandiebantur ut

avaient commencé. Remarquez que les pharisiens caressent pour perdre, et que Jésus les couvre de confusion pour les sauver, car la colère de Dieu est plus utile à l'homme que la faveur de l'homme. — S. Jér. — La sagesse procède toujours sagement, et de manière à confondre ses tentateurs par leurs propres discours : « Montrez-moi la monnaie du tribut, et ils lui présentèrent un denier. » Cette pièce de monnaie était comptée pour dix sesterces et elle était à l'effigie de César. Et c'est pour cela « que Jésus leur dit : De qui est cette effigie et cette suscription ? » Que ceux qui pensent que les questions de Jésus étaient chez lui un signe d'ignorance et non pas l'effet d'une intention particulière s'instruisent ici sur ce point, car il est bien incontestable que Jésus pouvait savoir quelle était l'effigie de cette pièce de monnaie. « Et ils lui disent : De César. » Entendons par César non pas Auguste, mais Tibère, son beau-fils, sous l'empire duquel eut lieu la passion du Sauveur. Tous les empereurs de Rome depuis Caius César qui avait usurpé l'empire reçurent le nom de César. Or, Jésus leur répondit : « Rendez à César ce qui est à César, » c'est-à-dire la pièce de monnaie, le tribut, l'argent. — S. Hil. — S'il n'y a en nous rien de ce qui est de César, nous ne sommes nullement obligés de lui rendre rien de ces choses qui sont siennes. Mais si nous usons des droits que protége son pouvoir, et si nous nous livrons à ce qui est de son ressort, nous n'avons aucun sujet de nous plaindre de cette obligation de rendre à César ce qui est à César.

S. Chrys. — Pour vous lorsque vous entendez ces mots : « Rendez à César ce qui est à César, » rappelez-vous que ces paroles n'ont été dites que de ce qui ne peut nuire en rien à la piété, car s'il en était

---

perderent; sed Jesus eos confundebat ut salvaret; quia utilior est homini Deus iratus quam homo propitius. Hier. Sapientia etiam semper sapienter agit, ut suis potissimum tentatores sermonibus confutentur. Et ideo sequitur : Ostendite mihi numisma census : at illi obtulerunt ei denarium; hoc genus nummi est quod pro decem nummis computabatur; et habebat imaginem Cæsaris. Unde sequitur : Et ait illis Jesus : Cujus est imago hæc, et superscriptio? Qui putant interrogationem Salvatoris ignorantiam esse et non dispensationem, discant ex præsenti loco quod utique poterat scire Jesus, cujus imago esset in nummo. Sequitur : Dicunt ei : Cæsaris. Cæsarem non putemus Augustum, sed Tiberium privignum ejus significari, sub quo et passus est Dominus. Omnes autem reges romani a primo Caio Cæsare, qui imperium arripuerat, Cæsares appellantur, sequitur : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, id est, nummum tributum et pecuniam. Hilar. (ut sup.). Si enim nihil quod Cæsaris est, penes nos resederit, conditione reddendi ei quæ sua sunt, non tenebimur. Porro autem si rebus illius incumbamus, si jure potestatis suæ utimur, extra querelam injuriæ est, reddere Cæsari quod Cæsaris est.

Chrys., in homil. (71, ut sup.). Tu autem cum audieris : Redde quæ sunt Cæsaris, Cæsari, illa scito eum dicere solum, quæ in nullo pietati nocent; quia si aliquid tale fuerit, non adhuc Cæsaris est, sed

ainsi, ce ne serait déjà plus le tribut de César, mais celui du diable. Ensuite cela a été dit afin que l'on ne puisse pas dire que le Sauveur ne se soumettait pas au pouvoir humain; il ajoute : « Et ce qui est de Dieu à Dieu. » — S. Jér. — C'est-à-dire les décimes, les prémices, les oblations et les victimes. C'est ainsi que le Sauveur paya le tribut à César pour lui et pour Pierre, et qu'il rendit à Dieu ce qui est de Dieu en faisant la volonté de son Père. — S. Hil. — Il faut rendre à Dieu ce qui vient de lui, le corps, l'âme et la volonté. Le tribut de César est de l'or sur lequel son image est gravée ; le tribut de Dieu est l'homme dans lequel est empreinte l'image de Dieu. Donnez donc vos richesses à César, mais gardez pour Dieu seul la conscience de votre innocence (1).

Orig. — Dans ce passage nous apprenons par l'exemple du Sauveur à ne pas nous arrêter, sous prétexte de piété, à ce que dit le grand nombre, et qu'il paraît par là glorieux d'admettre, mais ce qui est convenable et selon l'ordre. Au sens moral, nous devons entendre ceci en ce sens qu'il est des choses nécessaires que nous devons au corps ainsi que l'on doit le tribut à César, tandis que nous devons faire remonter jusqu'à Dieu tout ce qui s'adresse à la nature des âmes, c'est-à-dire les choses qui tendent à la vertu. Ceux-là donc qui portent au-delà de la mesure ce qu'ils enseignent sur la loi de Dieu, ce sont les pharisiens qui défendent de payer le tribut à César. Ce sont eux, par exemple, qui défendent le mariage et l'usage des aliments que Dieu créa. Les hérodiens sont au contraire ceux qui veulent que l'on accorde plus aux corps qu'on ne le doit. Le Sauveur veut d'abord que

(1) Une partie de cette citation ne se retrouve plus dans saint Hilaire.

---

diaboli tributum. Deinde ut non dicant quoniam hominibus non subjicis, subdit : Et quæ sunt Dei, Deo. Hier. Id est, decimas, primitias, oblationes et victimas : sicut et ipse Dominus reddidit Cæsari tributa pro se et Petro (Matth., 17); et Deo reddidit quæ Dei sunt, Patris faciens voluntatem. (Joan., 6). Hilar. (can. 23, *in Matth.*). Deo etiam quæ ejus sunt reddere nos oportet, id est, corpus, et animam, et voluntatem. Numisma enim Cæsaris in auro est, in quo est ejus imago depicta : Dei autem numisma, homo est, in quo est Dei imago figurata : ideo divitias vestras date Cæsari; Deo autem innocentiæ vestræ conscientiam reservate.

Orig. (tract. 21, *in Matth.*). Ex hoc loco discimus Salvatoris exemplo, ut non his quæ a multis dicuntur (et propterea gloriosa videntur) occasione pietatis attendamus; sed quæ convenienter secundum ordinem rationis dicuntur. Possumus autem et moraliter intelligere locum istum, quoniam debemus corpori quædam dare quasi tributum Cæsari, id est, necessaria : quæcunque autem sunt convenientia animarum naturæ (id est, ea quæ dicunt ad virtutem) debemus Deo offerre. Qui ergo supra modum docent legem Dei, et de rebus debitis corpori nihil curare præcipiunt, sunt pharisæi, qui reddere Cæsari tributum vetabant; prohibentes scilicet nubere, et abstinere a cibis quos Deus creavit (1 *Timoth.*, 4); qui vero supra modum æstimante oportere cor-

notre vertu ne soit pas amoindrie par ce que nous accorderons en trop à la chair, ni que notre chair ne soit accablée par cette surabondance que nous accorderions au culte des vertus. — Ou bien, le prince de ce monde appelé César est le diable : or, nous ne pouvons pas rendre à Dieu ce qui est de Dieu avant que nous ayons rendu à ce prince ce qui est à lui, c'est-à-dire avant que vous ayons déposé toute malice. Nous devons apprendre ainsi de ce passage à ne pas négliger toute réponse contre ceux qui nous tentent et aussi à ne pas leur répondre avec trop de simplicité, mais avec quelque circonspection, afin que nous détruisions tout prétexte en ceux qui veulent un prétexte, et que nous enseignions d'une manière compréhensible ce qui peut sauver ceux qui veulent se sauver.

S. Jér. — Ceux qui auraient dû être ramenés à la foi par tant de sagesse se contentèrent de s'étonner que leur fourberie n'eût point trouvé matière à piége; « Et entendant cela, ils furent étonnés, et le laissant ils s'en allèrent, » remportant et leur incrédulité et leur étonnement.

Ce jour-là, les sadducéens, qui nient la résurrection, le vinrent trouver, et lui proposèrent une question, en lui disant : Maître, Moïse a ordonné que si quelqu'un mourait sans enfants, son frère épousât sa femme, et qu'il suscitât des enfants à son frère mort. Or il y avait sept frères parmi nous, dont le premier ayant épousé une femme, est mort; et, n'ayant point eu d'enfants, il a laissé sa femme à son frère. La même chose arriva au second, et au troisième, et à tous les autres, jusqu'au septième. Enfin cette femme est morte aussi après eux tous. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel de ces sept sera-t-elle femme, puisqu'ils l'ont tous eue? Jésus leur répondit : Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant pas les Ecritures, ni la puissance de Dieu. Car après la résurrection, les hommes n'auront

---

poribus indulgere, ipsi sunt, sicut herodiani. Salvator autem noster vult, ut nec virtus minoretur, dum supra modum carni servimus; nec carnis natura gravetur, dum abundantius virtutibus adhæremus. Vel princeps mundi (id est, diabolus) dicitur Cæsar : non enim possumus reddere Deo quæ Dei sunt, nisi prius reddiderimus principi quæ sunt sua, id est, nisi deposuerimus malitiam universam. Hoc etiam discamus ex loco præsenti, quod contra tentantes nec omnino tacere debemus, nec simpliciter respondere, sed circumspecte; ut præcidamus occasionem quærentium in nobis occasionem, et doceamus irreprehensibiliter quæ possunt salvare volentes salvari.

Hier. Qui autem credere debuerant ad tantam sapientiam, mirati sunt quod calliditas eorum insidiandi non invenisset locum : unde sequitur : Et audientes mirati sunt, et relicto eo, abierunt, infidelitatem pariter cum admiratione reportantes.

In illa die, accesserunt ad eum sadducæi, qui dicunt non esse resurrectionem, et interrogaverunt eum dicentes : Magister, Moyses dixit : Si quis mortuus fuerit, non habens filium, ut ducat frater ejus uxorem illius, et suscitet semen fràtri suo. Erant autem apud nos septem fratres, et primus, uxore ducta, defunctus est; et non habens semen, reliquit uxorem suam fratri suo. Similiter secundus et tertius, usque ad septimum. Novissime autem omnium et mulier defuncta est. In resurrectione ergo cujus erit de septem uxor? Omnes enim habuerunt eam. Respon-

point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lu ces paroles que Dieu vous a dites : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob? Or Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants. Et le peuple, entendant ceci, était dans l'admiration de sa doctrine.

S. Chrys. — Après que les pharisiens eurent été repoussés ainsi que les hérodiens, les sadducéens se produisirent. La confusion dont les autres avaient été couverts aurait dû cependant les ralentir; mais la présomption est un je ne sais quoi qui ne rougit pas ni ne se désiste, et tente l'impossible. L'évangéliste, s'étonnant lui-même de leur folie, la fait remarquer par la manière dont il s'exprime : « Dans ce temps-là s'approchèrent. » — S. Chrys. — Lorsque les pharisiens s'éloignaient, les sadducéens s'approchaient, peut-être avec le dessein concerté d'avance de lutter à qui le prendrait le premier, et de le déraciner dans son intelligence par leurs insistances, s'ils ne le pouvaient pas par leur raison. — S. Jér. — Il existait deux hérésies parmi les Juifs, celle des pharisiens et celle des sadducéens. Les pharisiens professaient le culte des traditions et des observances légales, et c'est pour cela que le peuple les appelait *divisés;* le nom de sadducéen, qui revient à celui de *juste*, est la revendication d'un nom qui ne leur appartenait pas, et ils niaient aux pharisiens les dogmes qu'admettaient ceux-ci, de la résurrection du corps, de l'immortalité de l'âme, de l'existence de l'esprit et de celle des anges (Act., ch. 22). C'est pour cela qu'il est dit d'eux ici : « Qui nient la résurrection. » — Orig. — Non-seulement ils niaient la résurrection de la chair, mais encore l'immortalité de l'âme. — S. Chrys. — Le diable, voyant qu'il ne pouvait pas tout-à-

---

dens autem Jesus, ait illis : Erratis nescientes Scripturas, neque virtutem Dei. In resurrectione enim neque nubent, neque nubentur, sed erunt sicut angeli Dei in cœlo. De resurrectione autem mortuorum non legistis quod dictum est a Deo dicente vobis: Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob : non est Deus mortuorum, sed viventium. Et audientes turbæ, mirabantur in doctrina ejus.

Chrys., in homil. (71, *in Matth.*). Confutatis pharisæorum discipulis cum herodianis, sadducæi se immittunt; cum tamen ex confusione priorum eos oporteret effici pigriores : sed præsumptio, inverecundum quid est pertinax et impossibilia tentans : propter hoc et Evangelista stupens eorum dementiam, hoc ipsum significat, dicens : In illa die, accesserunt, etc. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., hom. 42). Quando recedebant pharisæi, accedebant sadducæi, forte tali consilio, quia decertabant quis eum ante deprehendere posset; vel si ratione eum non possent superare, saltem per ipsam sequentiam subverterent sensum ejus. Hier. Duæ hæreses erant in Judæis : una pharisæorum, et altera sadducæorum; pharisæi traditionum et observationum justitiam præferebant, unde et divisi vocabantur a populo; sadducæi autem, qui interpretantur justi, et ipsi vendicabant sibi quod non erant : ac prioribus quidem, et corporis resurrectionem et animæ immortalitatem

fait éteindre la connaissance de Dieu, introduisit l'hérésie des sadducéens, qui niaient la résurrection des morts, négation qui revient tout-à-fait à celle de la justice future. Qui pourrait se contenter de ces combats qu'il exerce tous les jours contre lui-même et ne pas regarder à l'espérance de la résurrection?

S. Grég. (1).— Il en est qui, en réfléchissant que l'esprit se détache du corps, que la chair se change en pourriture, et que la pourriture se réduit en poussière, et que cette poussière se résout tellement en les premiers éléments du monde que l'œil ne peut plus les discerner, se prennent à désespérer de la possibilité de la résurrection; et à la vue d'ossements arides, ils doutent qu'ils puissent se rajeunir pour la vie et se revêtir encore de chair. — S. Aug. — Non, elle ne périt pas pour Dieu cette matière terrestre qui lui a servi pour créer la chair des mortels; mais quelles que soient la poussière ou la cendre en lesquelles elle se soit réduite, quels que soient les vents et les souffles qui l'aient vu fuir; quels que soient les éléments ou les corps étrangers qui l'aient convertie en leur substance, quand bien même elle aurait servi à la nourriture d'hommes ou d'animaux, et qu'elle aurait été changée en eux, en un instant l'âme humaine, qui auparavant l'avait animée pour en faire un homme, la faire vivre et croître, l'âme humaine lui sera rendue.

S. Chrys. — Les sadducéens croyaient avoir trouvé un argument très fin pour la défense de leur erreur : « Et ils l'interrogèrent en lui

(1) Dans les anciens exemplaires, c'est le ch. 30 du com. de Job.

credentibus confitentibusque, ut et angelos et spiritum, sequentes, juxta Actus apostolorum (cap. 23), omnia denegabant; unde et hic dicitur : Qui dicunt resurrectionem non esse. Orig. (tract. 22, *in Matth.*). Non solum autem carnis resurrectionem negabant, sed etiam animæ immortalitatem tollebant. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Videns enim diabolus quia notitiam Dei omnino extinguere non potuit, introduxit hæresim sadducæorum, qui dicerent non esse resurrectionem mortuorum : quæ res omne propositum faciendæ justitiæ frangit : quis enim contentus erit adversus seipsum quotidie luctamina exercere, nisi ad spem resurrectionis aspiceret?

Greg., lib. 14, *Moral.*, cap. 28. Sunt autem nonnulli qui considerantes quod spiritus a carne solvitur, quod caro in putredinem vertitur, quod putredo in pulverem reducitur, quod pulvis ita in elementa resolvitur, ut nequaquam ab humanis oculis videatur, resurrectionem fieri posse desperant; et dum arida ossa inspiciunt, hæc vestiri carnibus, rursumque ad vitam virescere posse diffidunt. Aug., *in Enchir.* (cap. 38). Non autem perit Deo terrena materies, de qua mortalium creatur caro; sed in quemlibet pulverem cineremve solvatur, in quoslibet halitus aurasque diffugiat, in quamcunque aliorum corporum substantiam vel in ipsa elementa vertatur, in quorumcunque animalium aut etiam hominum cibum cedat, carnemque mutetur, animæ illi humanæ in puncto temporis redditur, quæ eam primitus (ut homo fieret, viveret et cresceret) animavit.

Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Ad defensionem autem sui erroris,

disant : Maître, Moïse a dit. » — S. Chrys. — Comme la mort était pour les Juifs un mal irremédiable, car ils faisaient toutes leurs actions pour cette vie, Moïse avait introduit cette clause dans la loi, que si un homme venait à mourir sans enfants, son frère était tenu d'épouser sa veuve pour lui donner des enfants de son nom (1) ; c'était là comme un adoucissement à sa mort. Mais ce n'était qu'au frère ou au plus proche parent qu'il était enjoint d'épouser la veuve ; car, si c'eût été un étranger, l'enfant qui serait né de cette nouvelle union n'aurait pas pu être considéré au même degré comme le fils du défunt ; et d'ailleurs l'obligation de continuer la maison du défunt ne pouvait pas être la même pour un étranger que pour le frère, à qui la parenté en faisait comme une espèce d'obligation.

« Or, il y avait chez nous sept frères. » — S. Jér. — Ne croyant pas à la résurrection des corps, et croyant que les âmes mouraient avec les corps, ils composent une fable qui devait convaincre de folie ceux qui assuraient la résurrection des morts. Ce qu'ils opposent à la vérité de la résurrection, ce n'est donc qu'une fable ridicule. « Dans la résurrection à qui sera-t-elle ? » Cependant il est possible que ce fait ait eu lieu dans leur pays. — S. Aug. — Au sens mystique, il faut entendre par les sept frères les impies qui n'ont pu porter aucun fruit pendant la durée des sept âges du monde. La terre passera après les sept âges de son existence, et ils auront passé avec elle leur vie sans rien féconder, ainsi que les sept maris de cette femme.

(1) Cependant le frère pouvait refuser, mais ce refus était comme une honte, et sa maison devait désormais s'appeler *la maison du déchaussé* (Deut., 25, v. 5).

---

invenisse se argutissimam rationem sadducæi putabant : unde sequitur : Et interrogaverunt eum dicentes : Magister, Moyses dixit, etc. Chrys., in homil. (72, ut sup.). Quia enim immitigabile malum mors erat apud Judæos, qui omnia pro præsenti vita faciebant, in legem deduxit Moyses defuncti sine filiis uxorem fratri dari oportere, ut defuncto filius nasceretur ex fratre, et non excideret nomen ejus ; quod erat quædam mortis mitigatio. Non autem alius quam frater vel propinquus jubebatur accipere uxorem defuncti ; quoniam non ita putaretur qui ex tali conjunctione erat nasciturus, esse filius ejus qui obiit, et iterum extraneus non ita haberet necessitatem statuere domum ejus qui obierat, sicut frater ; cui etiam ex cognatione hoc facere justum erat.

Sequitur : Erant autem apud nos septem fratres, etc. Hier. Qui resurrectionem corporum non credebant, et animam putabant interire cum corpore, recte istiusmodi fingunt fabulam quæ deliramenti arguat eos qui resurrectionem asserant mortuorum. Turpitudinem ergo fabulæ opponunt, ut resurrectionis denegent veritatem : unde concludunt : In resurrectione ergo cujus erit ? Potest autem fieri, ut vere in gente eorum hoc aliquando acciderit. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 32). Per hos autem septem fratres mystice intelliguntur homines impii, qui fructum justitiæ non potuerunt afferre in terra per omnes septem mundi ætates, quibus ista terra consistit, postea enim et ipsa terra transiet, per quam et omnes illi (quasi septem mariti) steriliter transierunt.

« Jésus répondant leur dit : Vous vous trompez en méconnaissant les Écritures et la vertu (1) de Dieu. » — S. Chrys. — Il leur reproche d'abord avec raison le néant de leur intelligence, car ils ne lisaient pas ; ensuite leur ignorance, car ils ne connaissaient pas Dieu. C'est du zèle pour l'étude que naît la connaissance de Dieu, et l'ignorance est fille de la paresse. —S. Jér. — Ils errent donc parce qu'ils ignorent les Écritures ; et ils ne peuvent pas savoir la puissance de Dieu, ignorant les Écritures.

Orig. — Il leur dit qu'il y a deux choses qu'ils ignorent, « l'Écriture et la puissance de Dieu, » qui est le principe de la résurrection et d'une nouvelle vie par la résurrection. Ou bien, le Seigneur, en reprochant aux sadducéens de ne pas connaître la vertu de Dieu, leur reprochait de ne pas le connaître lui-même, car il était lui-même la vertu, la puissance de Dieu, et ils ne le connaissaient point, et cela parce qu'ils ignoraient les Écritures qui parlent de lui. Ils ne pouvaient, par conséquent, pas connaître la résurrection qu'il devait opérer lui-même. Mais l'on se demande, puisque le Sauveur leur a ainsi répondu : « Vous vous trompez ne connaissant pas les Écritures, » dans quel passage des Écritures l'on trouve les mots suivants : « Dans la résurrection, ni ils n'épouseront, etc., etc. » On ne les trouve pas dans l'Ancien-Testament. Mais nous, nous prétendons qu'on les trouve non pas explicitement, mais au sens moral, sous le symbole de quelques mystères. La loi étant l'ombre des choses futures (2), l'on

(1) Le mot grec δύναμιν veut dire *force*, force qui fait non-seulement resusciter les corps, mais le fait ressusciter glorieux.
(2) Ayant l'ombre des choses futures (Héb., 10, v. 1).

Sequitur : Respondens autem Jesus, ait illis : Erratis nescientes Scripturas neque virtutem Dei. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Sapienter primum arguit stultitiam eorum, quia non legebant : secundo ignorantiam, quia non cognoscebant Deum : ex diligentia enim lectionis, nascitur scientia Dei; ignorantia autem, negligentiæ filia est. Hier. Propterea ergo errant, quia Scripturas nesciunt; et quia Scripturas nesciunt, consequenter ignorant virtutem Dei.

Orig. (ut sup.). Duas autem res dicit eos nescire : unam quidem Scripturas, alteram autem, virtutem Dei, per quam resurrectio fit et nova vita in ea. Vel Dominus arguens sadducæos nescire virtutem Dei, se eos non cognoscere arguebat : ipse enim erat virtus Dei, et non cognoscebant eum : quasi nescientes Scripturas quæ loquuntur de eo : propterea nec resurrectionem credebant, quam facturus fuerat ipse. Quæritur autem, cum Salvator dicat : Erratis nescientes Scripturas, an dicat quod in quibusdam Scripturis positum est quod sequitur : In resurrectione neque nubent, etc. Quod in veteri Testamento non legitur scriptum. Nos autem dicimus quia scriptum est; non in ipsis sermonibus manifeste ista dicentibus, sed in mysterio indicantibus, secundum intellectum moralem. Nam cum sit lex umbra futurorum bonorum, dicens quodlibet de viris et uxoribus, de spiritualibus nuptiis principaliter dicit. Sed nec hoc invenio alicubi Scripturam dicentem : Sanctos post exitum fore sicut angelos

doit entendre comme dit principalement des noces spirituelles tout ce qui est dit des époux et des épouses. Je ne trouve pas non plus dans toute l'Écriture ces autres paroles : « Après leur mort, les saints seront comme les anges de Dieu, » à moins toutefois que l'on ne prenne au sens figuré les mots : « Vous vous réunirez à vos pères » (1). Et celles-ci : « Et il fut apposé à son peuple » (2). Mais quelqu'un dira peut-être : Il leur reprochait de n'avoir pas lu les autres Écritures qui ne sont pas la loi, et c'est pour cela qu'ils erraient. Il en est qui disent qu'ils ne connaissaient pas la loi mosaïque parce qu'ils n'en cherchaient pas le sens. — S. Chrys. — Les mots : « Ils ne se marieront ni ne seront mariés, » se rapportent à ceux qui précèdent : « Vous ne savez pas la puissance de Dieu ; » et ceux-ci : « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, » à ceux-ci : « Vous ne savez pas les Écritures. » Or, nous devons, lorsqu'il s'agit de quelqu'un qui calomnie la vérité, d'abord lui apporter le témoignage de l'Écriture, et puis lui en donner l'interprétation, tandis que si c'est quelqu'un qui vous questionne par ignorance, il faut d'abord lui donner la raison de ce qu'il demande, et appuyer ensuite cette réponse par l'autorité, car il faut convaincre le calomniateur et instruire l'ignorant. C'est pour cela que le Sauveur donne la raison à ceux-ci qui questionnent par ignorance : « Dans la résurrection, etc., etc. » — S. Jér. — Les mots *nubent* et *nubentur* ne sont pas conformes au génie de la langue latine, car le mot *nubere* ne se dit que des femmes ; nous prendrons le mot *nubent* dans le sens des hommes qui se marient, et le mot *nubentur* dans

(1) Paroles dites à Abraham (Gen., 15, v. 15).
(2) Paroles dites d'Abraham, Gen., 25, v. 19 ; d'Ismaël, 25, v. 17 ; d'Isaac, Gen., 95, v. 29 ; de Jacob, 49, v. 32.

Dei ; nisi forte quis et hoc moraliter intelligat, secundum illud quod dicitur : Tu autem ibis ad patres tuos : item, appositus est ad populum suum. Dicet autem aliquis : Ideo eos increpabat, quia non legebant cæteras Scripturas, quæ sunt extra legem ; et ideo errabant. Alius autem dicit quod nesciebant mosaicæ legis Scripturas ; ex eo quod divinum sensum earum non scrutabantur. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel quod dicit : In resurrectione neque nubent neque nubentur, etc. retulit ad hoc quod dixerat : Nescitis virtutem Dei, quod autem dixit : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, ad illud quod dixerat : Nescitis Scripturas. Et quidem calumniatoribus primum oportet in aliqua quæstione auctoritatem Scripturæ proferre, deinde rationem exponere ; interrogantibus autem per ignorantiam prius rationem exponamus, postea auctoritate confirmemus ; quoniam calumniatores convincere oportet, interrogatores autem docere : ideo his interrogantibus per ignorantiam, prius rationem exposuit, dicens : In resurrectione. Hier. In hoc autem quod dicit : Neque nubent neque nubentur, latina consuetudo græco idiomati non respondet : nubere enim apud Latinos proprie dicuntur mulieres, sed nos simpliciter dictum intelligamus quod nubere de viris, et nubi de mulieribus dictum sit. Chrys.,

le sens des femmes qui se marient. — S. Chrys. — L'on se marie dans cette vie parce que l'on y naît et l'on y meurt, et que ceux qui naissent doivent remplacer ceux qui meurent. Là il n'y a plus de raison de mort où il n'y a plus de principe de naissance.

S. Hil. — Il suffisait, en ce qui concerne les sadducéens, d'avoir détruit leur vaine opinion de volupté corporelle et de ces joies du corps arrivant après la cessation des devoirs; mais il ajoute : « Ils sont comme les anges de Dieu dans le ciel. » — S. Chrys. — Ces mots sont une réponse suffisante à leur question; car, s'ils admettaient qu'il n'y avait pas de résurrection des corps, c'est qu'ils pensaient que la condition des hommes ressuscités serait la même que celle de cette vie. C'est cette supposition qu'il éloigne, en montrant que l'état des hommes ne sera pas le même. — S. Chrys. — Il est à remarquer qu'il n'a jamais produit cette comparaison des anges, lorsqu'il s'est agi de jeûnes, d'aumônes, ou d'autres vertus spirituelles. Ce n'est que lorsqu'il s'agit de l'exemption du lien matrimonial; car, ainsi que tous les actes charnels, et principalement ceux de la volupté, sont des actes d'animaux, ainsi toutes les vertus sont choses angéliques, et principalement la chasteté, qui n'est que la victoire des vertus sur la nature. — S. Jér. — Ce qui est ajouté plus bas : « Mais ils sont comme les anges de Dieu dans le ciel, » est une promesse de la vie spirituelle. — S. Denys. — Alors, lorsque nous serons incorruptibles et immortels, nous serons rassasiés par les chastes contemplations de Dieu nous apparaissant. Par le don de la lumière intelligible, à l'instar de toutes les intelligences surcélestes, nous entrerons en participation de l'in-

---

super Matth. (in opere imperf., ut sup.). In hoc quidem seculo quia morimur, ideo nascimur; ideo uxores duximus; ut quod moriendo minuitur, nascendo suppleatur : ibi autem moriendi necessitas tollitur; unde et nascendi causa soluta est.

Hilar. (can. 23, *in Matth.*). Et quidem suffecerat adversus sadducæos opinionem illecebræ corporeæ recidisse, et officiis cessantibus inania hæc corporum gaudia sustulisse; sed adjecit : Sunt sicut angeli Dei in cœlo. Chrys., in homil. (78, ut sup.). Per quod ad interrogatum convenienter respondet. Quia enim hæc erat eis causa æstimandi resurrectionem non esse, quia credebant eamdem fore resurgentium conditionem, hanc causam removit, ostendens eos alterius conditionis futuros. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Notandum vero quod cum de jejuniis et eleemosynis cæterisque virtutibus spiritualibus locutus fuit, nunquam angelorum similitudinem introduxit; nisi cum de absolutione a coitu loqueretur; quoniam sicut omnes actus carnales opera sunt animalium (præcipue tamen actus libidinis), sic omnes virtutes sunt res angelicæ, præcipue tamen castitas, per quam vincitur natura virtutibus. Hier. Quod ergo infertur : Sed sunt sicut angeli Dei in cœlo, spiritalis conversatio repromittitur. Dion. (*De div. nom.*, cap. 1). Tunc enim quando incorruptibiles et immortales erimus, visibili quidem ipsius Dei apparitione in castissimis contemplationibus ademplebimur; intelligibilis autem luminis datione participabimus in impassibili et immateriali mente, secundum imitationem supercœles-

telligence impassible et immatérielle, et c'est ce que veulent dire ces mots : « Nous serons égaux aux anges » (1).

S. Hil. — La même question calomniatrice que les sadducéens posèrent à propos du mariage, quelques-uns ont l'habitude de la faire à propos de la forme que la femme revêtira à la résurrection; mais tout ce que l'Écriture nous enseigne sur la nature angélique, il faut que nous le pensions aussi de notre nature après la résurrection en la personne des femmes. — S. Aug. — Mais je préfère le sentiment de ceux qui prétendent et qui ne doutent nullement que les deux sexes ne ressuscitent parfaitement distincts. Là il n'y aura plus cette luxure qui engendre la honte. En effet, avant qu'ils eussent péché, l'homme et la femme étaient nus; et malgré qu'il n'y eût alors ni union conjugale ni enfantement, il y avait distinction de nature. Cependant les membres de la femme n'auront plus leur ancienne aptitude qui les distinguait en cette vie, et cette aptitude sera remplacée par une beauté nouvelle qui n'éveillera plus la concupiscence, la concupiscence n'existant plus, mais qui fera louer la sagesse et la clémence divines qui ont fait ce qui n'existait pas auparavant et ont délivré de la corruption ce qu'elles avaient créé. — S. Jér. — Personne ne dit ni des arbres ni des pierres, qui n'ont pas les membres distinctifs du sexe, qu'ils *ne se marient ni ne sont mariés;* mais on le dit de ceux qui, alors qu'ils pourraient se marier, sont éloignés du mariage par une raison quelconque. — Rab. — Après avoir parlé de ces circonstances de la résurrection, il revient à sa proposition principale, et il établit d'une manière satisfaisante le dogme de la résurrection contre leur incrédulité.

(1) Luc, 20, v. 36.

---

tium mentium : propter quod dicitur quod erimus angelis æquales.

Hilar. (can. 23, ut sup.). Eamdem autem calumniam quam sadducæi afferunt de conjugio, afferre plures solent, in quam formam muliebris sexus resurgat : sed qualis in Scripturis auctoritas est de angelis opinandi, talem in resurrectione speciei nostræ sensum oportet esse de feminis. Aug., 22, *De civit. Dei.* (cap. 17). Sed mihi melius videntur sapere, qui utrumque sexum resurrecturum esse non dubitant : non enim libido ibi erit, quæ confusionis causa est : nam priusquam peccassent, nudi erant; natura autem servabitur, quæ tunc quidem et a concubitu et a partu immunis erit : erunt tamen membra feminea non accommodata usui veteri, sed decori novo; quo non alliciatur aspicientis concupiscentia (quæ nulla erit), sed Dei laudetur sapientia atque clementia, qui et quod non erat fecit, et liberavit a corruptione quod fecit. Hier. Nemo enim dicit de lapide et arbore, et his rebus quæ non habent membra genitalia, quod non nubent neque nubentur : sed de his qui cum possint nubere, tamen aliqua ratione non nubent. Rab. Hæc autem quæ dicta sunt de resurrectionis conditionibus, propositæ reddidit quæstioni : de ipsa vero resurrectione contra eorum infidelitatem convenienter loquitur.

S. Chrys. — Et parce qu'ils avaient dans leur question mis Moïse en avant, il les réfute par Moïse : « Sur la résurrection des morts, vous n'avez donc pas lu : Je suis le Dieu d'Abraham ? etc. » — S. Jér. — Il aurait pu, pour prouver la résurrection, se servir de passages encore plus clairs, tels que celui-ci : « Les morts ressusciteront, et ceux qui sont dans le tombeau se lèveront. » Et ailleurs : « Plusieurs de ceux qui dorment se lèveront de la poussière. » L'on se demande pourquoi le Seigneur a choisi ce passage, qui paraît douteux, ou du moins ne prouvant pas assez directement le fait de la résurrection, et pourquoi il a ajouté aussitôt après cette citation, comme si elle avait été tout-à-fait concluante : « Il n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants. » Or, nous avons dit plus haut que les sadducéens n'admettaient ni la nature angélique, ni l'existence des esprits, ni la résurrection des morts, et qu'ils admettaient la mort des âmes. Ils repoussaient aussi l'inspiration des prophètes, et ne recevaient que les cinq livres de Moïse. Il eût été insensé de puiser des preuves à des sources qu'ils repoussaient. C'est donc à Moïse (1) qu'il emprunte ces paroles, pour prouver l'immortalité de l'âme. Après cette citation, il ajoute immédiatement : « Or, Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais celui des vivants, » paroles qui prouvent la permanence des âmes après la mort; car Dieu ne pouvait pas être leur Dieu si elles n'existaient aucunement; elles prouvent conséquemment celle des corps qui ont partagé avec les âmes les bonnes et les mauvaises actions. — S. Chrys. — Mais comment est-il dit ailleurs : « Pour être le Seigneur des vivants et des morts » (2)? C'est que ces deux passages ne se res-

(1) Dans l'Exode qui est le 2e livre de Moïse, c. 3, v. 6.

(2) « Le Christ est mort et ressuscité pour être le Seigneur des vivants et des morts (Rom., 14, v. 9).

Chrys., in homil. (71, ut sup.). Et quia illi interrogando Moysen præmiserant, per Moysen eos confutat : unde subdit : De resurrectione autem mortuorum non legistis : Ego sum Deus Abraham ? etc. Hier. Ad comprobandam resurrectionis veritatem multis aliis exemplis manifestioribus uti potuit, ex quibus est illud (Esaiæ, 26) : Resuscitabuntur mortui, et resurgent qui in monumentis sunt; et in alio loco (Daniel, 12) : Multi dormientium de terræ pulvere resurgent. Quæritur ergo quid sibi voluerit Dominus hoc proferre testimonium quod videtur ambiguum, vel non satis ad resurrectionis pertinens veritatem; et quasi hoc prolato probaverit quod volebat, statim intulerit : Non est Deus mortuorum, sed viventium. Supra diximus autem sadducæos, nec angelum, nec spiritum, nec resurrectionem corporum confitentes, et animarum quoque interitum prædicasse. Hi quinque tantum libros Moysi recipiebant, prophetarum vaticinia respuentes : stultum autem erat inde proferre testimonia, cujus auctoritatem non sequebantur. Porro ad æternitatem animarum probandam de Moyse ponit exemplum : Ego sum Deus Abraham, etc., statimque infert : Non est Deus mortuorum, sed viventium; ut cum probaverit animas per-

semblent pas, le Seigneur étant dit ici avoir la domination des morts qui un jour recouvreront la vie, et non pas des morts qui disparaîtraient et ne ressusciteraient jamais plus.

S. Hil.(1). — Il faut remarquer aussi que ces paroles avaient été adressées à Moïse, au moment où les patriarches qui y sont nommés étaient déjà dans le repos, et c'était d'eux que Dieu était dit le Dieu. Or, que peut avoir celui qui n'existe pas? Il est dans la nature d'une chose qu'elle existe pour qu'une autre chose lui appartienne. Ainsi, il n'y a que les vivants qui puissent avoir un Dieu, d'autant plus que Dieu est l'éternité, et que des morts ne peuvent avoir ce qui est éternel. Comment pouvait-on nier qu'ils doivent exister éternellement ceux à qui l'éternité déclare elle-même appartenir?—Orig.— C'est Dieu lui-même qui dit aussi de lui : « Je suis celui qui suis. » Il est donc impossible que Dieu se dise le Dieu de ceux qui ne seraient pas. Et remarquez qu'il ne dit pas : « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, » mais « le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. » Dans un autre passage, il est dit : « Le Dieu des Hébreux m'envoie vers vous. » Ceux qui sont parfaits vis-à-vis de Dieu ont en eux tout Dieu, en comparaison des autres humains, et c'est pour cela que Dieu n'est pas appelé le Dieu des autres, mais leur Dieu. C'est ainsi que si nous disons : « Ce champ leur appartient, » nous exprimons que chacun de ceux que nous désignons ainsi a un droit sur ce champ, tandis qu'en disant : « Ce champ est à cet homme, » nous exprimons qu'il le possède

(1) C'est à tort que cette citation était donnée comme de saint Jérôme.

---

manere post mortem (neque enim poterat fieri ut eorum esset Deus qui nequaquam subsisterent), consequenter introduceretur et corporum resurrectio quæ cum animabus bona malaque gesserunt. Chrys. (in homil. 71, ut sup.). Sed qualiter alibi ait : Ut vivorum et mortuorum dominetur? Sed hoc non est simile ei quod hic dicitur : mortuorum enim ibi dicitur esse Dominus (eorum scilicet qui victuri sunt), non autem eorum qui semel disparuerunt, et ultra non resurgent.

Hilar. (can. 23, ut sup.). Considerandum etiam quod sermo hic ad Moysen factus fuerat, sanctis patriarchis jampridem quiescentibus : erant ergo quorum Deus erat : nihil enim habere poterant, si non erant; quia in natura rei est, ut esse id necesse sit, cujus sit alterum; atque ita habere Deum, viventium est; cum Deus æternitas sit (et non sit eorum quæ mortua sunt, habere id quod æternum est). Et quomodo esse illi futurique semper negabuntur, quorum se esse profiteatur æternitas? Orig. (ut sup.). Deus etiam est qui dicit (*Exod.*, 3) : Ego sum qui sum. Sic ergo impossibile est ut dicatur eorum Deus esse qui non sunt. Et vide quia non dixit : Ego sum Deus Abraham, Isaac et Jacob, sed, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob : in alio autem loco sic dixit (*Exod.*, 7) : Deus Hebræorum misit me ad te. Qui enim perfectissime sunt circa Deum, quantum ad comparationem cæterorum hominum, totum habent Deum in se : propterea, non communiter, sed singulariter dicitur eorum Deus : ut puta si dicamus : Ager ille illorum est, ostendimus quod unusquisque

tout entier. Donc, cette expression : « Le Dieu des Hébreux, » montre l'imperfection des Juifs, chacun d'eux ne possédant Dieu qu'imparfaitement; tandis que celle-ci : « Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, » annonce que chacun d'eux possède tout Dieu. Ce n'est point là une faible part de la gloire des patriarches que de vivre de Dieu. — S. Aug. — On peut très bien réfuter les manichéens par la même parole par laquelle Jésus-Christ réfute les sadducéens; car ils nient eux aussi la résurrection des morts, quoique par une voie différente. — S. Aug. — Dieu est appelé spécialement le *Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, parce que chacun d'eux représente une des manières diverses dont Dieu se donne des enfants. Il arrive souvent que Dieu engendre un enfant bon par un bon prédicateur, et un mauvais par un mauvais; et cela est signifié par Abraham, qui eut Isaac, fidèle enfant, de Sara, épouse libre, et l'infidèle Ismaël, d'Agar, la servante. Souvent, il engendre par un bon prédicateur un bon et un méchant fils, et cela est signifié par Isaac, qui eut de son épouse libre Rebecca Jacob, le bon, et Esaü, le méchant. Quelquefois il engendre des fils fidèles par un bon et par un mauvais prédicateur, et cela fut signifié par Jacob, qui eut des enfants fidèles (1), et de ses épouses libres Lia et Rachel, et des servantes Zelpha et Bala. — S. Chrys.—Et remarquez combien est faible l'attaque des Juifs contre Jésus; la première fut cette question accompagnée de terreur : « Par le pouvoir de qui faites-vous ceci? » Il fallut pour la repousser de la force d'âme. La seconde question se présenta avec ruse, et il fallut

(1) De Lia : Ruben, Siméon, Lévi, Issachar, Juda et Zabulon; de Rachel : Joseph et Benjamin ; de Zelpha, servante de Lia : Gad et Aser ; de Bala, servante de Rachel : Dan et Nephtali (Gen., 29, 30 et 35).

---

eorum non habet eum in toto; si autem dicimus quod ager ille illius est, demonstramus quia totum agrum possidet ille : ubi ergo dicitur : Deus Hebræorum, imperfectio demonstratur eorum; quia unusquisque eorum aliquid modicum de Deo habebat. Dicitur autem Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob, quia singuli eorum totum habebant Deum; non autem ad modicam laudem respicit patriarcharum, quod Deo vivebant. Aug., *contra Faust.* (lib. 16, cap. 24). Opportune itaque eadem voce nunc convincuntur manichæi, qua tunc convicti sunt sadducæi : nam et ipsam resurrectionem alio quidem modo, sed tamen ipsi negant. Aug., *super Joan.* (tract., 11). Ideo autem specialiter Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob dicitur, quia in istis tribus omnes modi generationis filiorum Dei vocantur : generat enim Deus multoties de bono prædicatore bonum filium, et de malo malum; quod significatur per Abraham, qui de libera uxore (Sara) fidelem filium habuit (Isaac), et de ancilla (Agar) infidelem genuit (Ismaelem). Aliquando vero generat per bonum prædicatorem, bonum et malum filium; quod significantur in Isaac, qui de libera (Rebecca) unum bonum (Jacob), et alterum malum (Esau) generavit. Aliquando generat bonos per bonum et malum prædicatorem; quod significatur per Jacob, qui bonos filios

contre elle une sagesse clairvoyante; mais celle-ci fut la plus facile à détruire, car elle était accompagnée de présomption et d'ignorance. Il est facile à un homme qui sait de répondre à un présomptueux qui ne sait pas. C'est ainsi que la marche de l'ennemi est tout d'abord redoutable; mais celui qui l'attendra de pied ferme se trouvera supérieur à l'ennemi.

« Et entendant cela, les foules étaient dans l'admiration. »—Rémig. — Ce ne sont point les sadducéens, mais la foule qui admire. C'est ce qui arrive tous les jours dans l'Église, la foule des fidèles étant dans la joie, lorsque les adversaires de l'Église sont vaincus par l'inspiration divine.

Mais les pharisiens, ayant appris qu'il avait imposé silence aux sadducéens, s'assemblèrent; et l'un d'eux, qui était docteur de la loi, le tenta, en lui faisant cette question : Maître, quel est le grand commandement de la loi? Jésus lui répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. C'est là le plus grand et le premier commandement. Et voici le second qui est semblable à celui-là : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Toute la loi et les prophètes sont renfermés duns ces deux commandements.

S. Jér.—Les pharisiens se voyant réfutés dans cette épreuve du denier, et voyant que la tentative de leurs adversaires avait aussi échoué, auraient dû en recevoir cette impression qu'ils ne devaient plus tendre des embûches; mais la malveillance et la jalousie sont un aliment de l'effronterie. « Les pharisiens ayant appris, etc. » — Orig. — En fer-

---

genuit, et de liberis (Lia et Rachel), et de ancillis (Zelpha et Bala). Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Et vide quomodo sit infirmior congressio Judæorum contra Christum : prima fuit cum terrore dicendo : In qua potestate hæc facis? Contra quam necessaria fuit constantia cordis; secunda fuit cum dolo; contra quam necessaria fuit acuta sapientia; hæc autem fuit cum præsumptione ignara quæ præcedentibus facilior est : hominem enim putantem se aliquid scire, cum nesciat, viro scienti facile est convincere : sic et operatio inimici in primis gravis est; sed si quis forti animo sustinuerit, inveniet eum infirmiorem.

Sequitur : Et audientes turbæ mirabantur, etc. Remig. Non quidem sadducæi, sed turbæ mirantur. Hoc etiam quotidie agitur in Ecclesia : cum enim divina inspiratione adversarii Ecclesiæ superantur, turbæ fidelium lætantur.

Pharisæi autem audientes quod silentium imposuisset sadducæis, convenerunt in unum; et interrogavit eum unus ex legis doctor, tentans eum : Magister, quod est mandatum magnum in lege? Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua : hoc est maximum et primum mandatum; secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum; in his duobus mandatis universa lex pendet et prophetæ.

Hier. Quia supra pharisæi in ostensione denarii fuerant confutati, et adversæ partis

mant la bouche aux sadducéens, le Sauveur avait voulu montrer que l'éclat de la vérité ferme la bouche au mensonge. Ainsi que c'est le propre du juste de se taire lorsque c'est le moment de se taire, et de parler lorsqu'il faut parler, mais jamais de se laisser intimider, ainsi c'est le propre des docteurs de mensonge de se laisser intimider quant à la vérité, mais non pas de se taire d'eux-mêmes.

S. Jér. — Les sadducéens et les pharisiens, qui sont divisés entre eux, se sont donc concertés pour tenter Jésus. — S. Chrys. — Ou bien, les pharisiens se réunissent tous ensemble pour accabler de leur nombre celui qu'ils n'avaient pu vaincre par leurs raisons, et en s'armant de la multitude ils se montrèrent dépouillés de vérité ; ils se disaient entre eux : « Qu'un seul parle pour nous tous, et nous parlerons tous par sa bouche, de telle sorte que s'il triomphe nous paraissions avoir triomphé, et que s'il est réfuté il en ait seul la confusion. » C'est ce qui est exprimé en ces termes : « Et un docteur de la loi venant à l'interroger, etc. » — Orig. — Nous devons regarder comme frère du pharisien celui qui interroge un des docteurs, non dans le but d'apprendre, mais pour le tenter. Le Seigneur n'a-t-il pas dit : « Ce que vous faites au moindre de ceux-ci, vous me le faites » (1) ?

S. Aug.—Ne vous étonnez pas de ce que Matthieu présente ce docteur de la loi comme s'approchant du Seigneur pour le tenter, alors que Marc, qui ne fait pas cette réflexion, ajoute à la fin ces paroles du Sauveur :

(1) Ceci est pris dans un sens analogique, car les paroles du Sauveur doivent s'entendre des pauvres.

---

viderant factionem subrutam, debuerant ex hoc moveri ne ultra molirentur insidias, sed malevolentia et livor nutrit impudentiam : unde dicitur : Pharisæi autem audientes quod silentium, etc. Orig. (tract. 23, *in Matth.*). Silentium autem sadducæis imposuit Jesus, volens ostendere quoniam mendacii vocem obmutescere facit claritas veritatis : sicut enim proprium justi est tacere cum sit tempus tacendi, et loqui cum sit tempus loquendi, non tamen obmutescere : sic proprium est omnium qui mendacii sunt doctores, obmutescere quidem quantum ad rem, autem non tacere.

Hier. Pharisæi ergo et sadducæi qui inter se contrarii sunt, ad tentandum Jesum pari mente consentiunt. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel convenerunt in unum pharisæi, ut multitudine vincerent, quem rationibus superare non poterant; a veritate se nudos professi sunt, qui multitudine se armaverunt : dicebant enim apud se : Unus loquatur pro omnibus, et omnes loquamur per unum ; ut si quidem vicerit; omnes videamur vicisse; si autem convictus fuerit, vel solus videatur confusus : et ideo sequitur : Et interrogavit eum unus, etc. Orig. (ut sup.). Omnem ergo qui, non discendi sed tentandi causa interrogat aliquem doctorum, æstimare debemus illius pharisæi fratrem, secundum illud (Matth., 25) : Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis.

Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 73). Non moveat autem quod Matthæus hic dicit tentantem fuisse a quo Dominus Jesus interrogatus est : Marcus autem hoc tacet, et in fine ita concludit (cap. 12) quod ei

« Vous n'êtes pas loin du royaume de Dieu. » Il est possible qu'après s'être présenté avec l'intention de le tenter, il ait été corrigé par la réponse du Sauveur. Ou bien, il faudrait prendre le mot tentation (1), non pas dans son sens mauvais, dans le sens de quelqu'un qui veut tromper un ennemi, mais dans le sens d'un homme qui veut en éprouver un autre qu'il ne connaît pas encore; car ce n'est pas sans raison qu'il est écrit : « Il est léger de cœur celui qui croit facilement. » Mais voici la question : « Maître, quel est le grand commandement de la loi? » — ORIG. — C'est pour le tenter qu'il l'appelait maître, et non pas comme étant son disciple. Donc celui qui ne veut pas être l'élève du Verbe, et qui ne se donne pas à lui de tout son cœur, et qui cependant l'appelle *maître*, celui-là est frère du pharisien qui tentait Jésus. Or, il est probable qu'avant l'avénement du Sauveur, et lorsqu'on lisait la loi, on posait cette question : Quel en est le grand commandement? Le pharisien n'aurait pas fait cette question à Jésus, si elle n'avait pas été parmi eux l'objet de longues discussions, et si avant lui on en avait trouvé la solution. — S. CHRYS. — Il questionnait sur le grand commandement, lui qui n'observait même pas le plus petit, tandis qu'il ne devrait y avoir à questionner sur une justice supérieure que celui qui a accompli déjà celle qui est au-dessous. — S. JÉR. — Ou bien, sa question ne porte pas sur la distinction des commandements, mais sur ce seul point : Quel est le premier et le grand commandement? parce que tout ce que Dieu a ordonné étant

(1) Dans les éditions de Paris et d'Anvers, le nom de l'apôtre saint Jacques était mêlé à cette citation, mais on ne voit pas trop comment, car voici les paroles de cet apôtre : « Dieu ne tente pas les méchants ; il ne tente personne lui-même » (1 Jacques, 1, v. 13).

Dominus sapienter respondenti dixerit : Non longe es a regno Dei : fieri enim potest ut quamvis tentans accesserit, Domini tamen responsione correctus sit. Aut certe ipsam tentationem non accipiamus malam, tanquam decipere volentis inimicum; sed causam potius, tanquam experiri amplius volentis ignotum : neque frustra scriptum est (*Eccles.*, 19) : Qui facile credit, levis est corde. Quid autem interroget, subditur : Magister, quod est mandatum magnum in lege? ORIG. (ut sup.). Tentans dicebat, Magister, quoniam non in quantum discipulus Christi proferebat hanc vocem. Si quis ergo non discit aliquid a Verbo, nec tradit se ei ex toto animo suo, dicit autem ei, Magister, frater pharisæi est Christum tentantis : cum ergo ante Salvatoris adventum legeretur lex, forsitan quærebatur quod est mandatum magnum in ea : neque enim interrogasset hoc pharisæus, nisi diu apud illos de hoc quæsitum fuisset, et non inventum, donec veniens Jesus hoc doceret. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). De magno tamen mandato interrogabat, qui nec minimum observabat : ille debet interrogare de majore justitia, qui jam minorem complevit. HIER. Vel non de mandatis interrogat, sed quod sit primum mandatum magnumque : ut cum omnia quæ Deus mandaverit magna sint, quicquid ille respondeat, occasionem habeat calumniandi.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut

grand, il aura, quoi que réponde le Seigneur, occasion de le calomnier.

S. Chrys. — Le Seigneur lui répondit de manière à ébranler par ses premières paroles sa feinte conviction en la question qu'il venait de faire : « Jésus lui dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu. Vous aimerez, dit-il, et non pas vous craindrez, » car aimer est plus que craindre : aimer est le sentiment des enfants, craindre celui des esclaves; la crainte est sous la coaction, l'amour dans la liberté; celui qui sert Dieu dans la crainte évite la peine, il est vrai, mais il ne reçoit pas la récompense de la justice, car il fait le bien malgré lui et par crainte. Dieu ne veut pas être craint servilement par les hommes ainsi qu'un maître, mais aimé par eux comme un père, lui qui leur a donné l'esprit d'adoption. Or, aimer Dieu de tout votre cœur, c'est avoir un cœur qui ne soit pas plus incliné vers un autre objet que vers Dieu; l'aimer de toute son âme, c'est avoir un esprit tout-à-fait ferme dans la vérité, et stable dans la foi; car autre chose est l'amour du cœur, autre chose l'amour de l'âme. L'amour du cœur est en quelque sorte charnel, de telle manière que Dieu lui-même nous l'aimons d'une manière charnelle, ce que nous ne pouvons faire qu'en retirant notre cœur à l'amour des choses mondaines. C'est ainsi que l'amour du cœur est senti dans le cœur, tandis que l'amour de l'âme ne se sent pas, mais se comprend, gisant dans le jugement de l'âme. Celui qui croit qu'en Dieu se trouve tout bien, et qu'en dehors de lui il n'est aucun bien, celui-là aime Dieu dans toute son âme. Aimer Dieu de tout son esprit, c'est mettre tous ses sens au service de Dieu. Tel est l'amour de celui dont l'intelligence sert Dieu, dont la sagesse ne

---

sup.). Dominus autem sic ei respondit ut interrogationis ejus fictam conscientiam statim primo responso percuteret. Unde sequitur : Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum, etc. Diliges, inquit, non, timebis, quia diligere majus est quam timere : timere enim servorum est, diligere filiorum; timor sub necessitate est, dilectio in libertate; qui in timore servit Deo, pœnam quidem evadit, mercedem vero justitiæ non habet, quia invitus facit bonum propter timorem. Non vult ergo Deus ut timeatur serviliter ab hominibus quasi dominus, sed ut diligatur quasi pater, qui adoptionis spiritum donavit hominibus; diligere autem Deum ex toto corde, est, ut cor tuum non sit inclinatum ad alicujus rei dilectionem magis quam Dei; diligere autem Deum in tota anima, est certissimum animum habere in veritate, et firmum esse in fide; alius est enim amor cordis, et alius est amor animæ : amor cordis quodammodo carnalis est, ut etiam carnaliter diligamus Deum, quod facere non possumus, nisi recedamus ab amore mundialium rerum : cordis ergo amor sentitur in corde; amor vero animæ non sentitur; sed intelligitur; quia in judicio animæ consistit; qui enim credit apud Deum esse omne bonum, et nihil boni esse extra ipsum, hic diligit eum in tota anima : tota vero mente diligere Deum, est, ut omnes sensus Deo vacent, cujus enim intellectus Deo ministrat, cujus sapientia circa Deum est, cujus cogitatio ea quæ Dei

roule qu'autour de Dieu, dont la pensée ne s'occupe que des choses de Dieu, dont la mémoire consacre tous ses souvenirs à ses bienfaits. — S. Aug. — Ou bien, il vous est ordonné d'aimer Dieu de tout votre cœur, afin que vous lui consacriez toutes vos pensées; de toute votre âme, pour que vous lui rapportiez toute votre vie; de tout votre esprit, afin que vous fassiez converger vers lui toute votre intelligence, vers lui de qui vous avez reçu tout ce que vous avez. C'est ainsi qu'il n'a laissé vide aucune partie de notre vie, et qu'il ne nous a pas laissé la possibilité de nous livrer à la jouissance d'autre chose. Mais tout ce qui se présentera à l'amour de l'âme, qu'elle l'entraîne vers le lieu où le courant la porte, car l'homme n'atteint la plus haute bonté qu'au moment où toute sa vie converge vers le bien immuable. — La Glose. — Ou bien, de tout votre cœur, c'est-à-dire de toute votre intelligence; de toute votre âme, c'est-à-dire de toute votre volonté; de tout votre esprit, c'est-à-dire de toute votre mémoire, afin que vous ne veuillez pas autre chose que Dieu, que vous ne sentiez que lui, que vous ne vous rappeliez que de lui. — Orig. — Ou bien, de tout votre cœur, c'est-à-dire selon toute l'étendue de votre souvenir, de votre action, de votre pensée; de toute votre âme, c'est-à-dire que vous soyez prêt à l'abandonner pour l'amour de Dieu (1); de tout votre esprit, en n'exprimant rien de ce qui a rapport à l'amour divin. Voyez à comprendre, si vous le pouvez, comment l'on doit prendre le cœur pour cette intelligence que nous avons des choses intelligibles; et par l'esprit, ce qui en nous exprime toutes choses, car c'est par l'esprit que nous les exprimons et que nous nous promenons, pour ainsi dire, au milieu des expressions diverses des réalités.

(1) Le mot grec θεοσέϐια signifie plutôt *culte de Dieu.*

---

sunt tractat, cujus memoria quæ bona sunt recordatur, tota mente diligit Deum. Aug., *De doctr. Christia.* (lib. 1, cap. 22). Vel aliter : Deum ex toto corde diligere præciperis, ut omnes cogitationes tuas; ex tota anima, ut omnem vitam tuam; ex tota mente tua, ut omnem intellectum tuum in illum conferas, a quo habes ea quæ confers. Nullam ergo vitæ nostræ partem reliquit quæ vacare debeat, et quasi locum dare ut alia re velit frui. Sed quicquid aliud diligendum venerit in animum, illuc rapiatur, quo totus dilectionis impetus currit : tunc enim est optimus homo, cum tota vita sua pergit in incommutabile bonum. Glos. (interlin.). Vel ex toto corde, id est, intellectu; anima, id est, voluntate; mente, id est, memoria; ut nihil ei contrarium velis, sentias, aut recorderis. Orig. (ut sup.). Vel aliter : ex toto corde, id est, secundum totam recordationem, et operationem, et cogitationem; ex tota anima, id est, ut parati sint eam ponere pro pietate Dei; in tota mente, nihil aliud scilicet proferentes, nisi quæ Dei sunt. Et vide si potes cor quidem accipere pro intellectu, quo intelligibilia speculamur; mentem autem ad proferendas res : mente enim proferimus

Si le Seigneur n'avait pas répondu au pharisien qui le tentait, nous aurions pu penser qu'il n'y avait pas de commandement qui l'emportât sur l'autre; mais le Seigneur a répondu : « Tel est le premier et le plus grand commandement. » C'est là ce qui nous donne cette appréciation certaine sur les commandements, qu'il y en a un grand, et d'inférieurs et de plus petits (1). Le Seigneur répond non-seulement que c'est là le grand commandement, mais encore que c'est le premier, non pas par ordre de rédaction, mais par sa dignité et par son mérite. Il n'y a à recevoir en eux la grandeur et la puissance de ce commandement que ceux qui non-seulement aiment le Seigneur leur Dieu, mais qui y joignent ces trois conditions, de l'aimer de tout leur cœur, etc., etc. Or, le Seigneur nous enseigne non-seulement qu'il y en a un grand et premier, mais encore qu'il en est un second semblable à ce premier : « Le second est semblable à ce premier : Vous aimerez le prochain comme vous-même. » S'il est vrai que celui qui hait l'injustice déteste son âme, il est clair que, ne s'aimant pas lui-même, il se trouve aimer le prochain comme lui-même. — S. Aug. — Il est évident que par le prochain il faut entendre tout homme, car il n'y a personne à qui il nous soit permis de faire du mal. Or, s'il est vrai que tout homme à qui nous devons les bons offices et qui nous les doit réciproquement est appelé avec raison prochain, il est incontestable que le commandement qui nous oblige à aimer notre prochain comme nous-mêmes s'étend jusqu'aux anges, qui nous rendent autant de bons offices qu'il est facile

(1) « Celui qui manquera à un des plus petits » (Matth., 5, v. 19).

---

singulas res; et per unumquodque quod significatur, quasi mente nostra inambulamus atque proferimus.

Si autem tentanti pharisæo Dominus non respondisset, æstimare possumus non esse unum mandatum majus altero : sed Dominus respondens subdit : Hoc est maximum et primum mandatum : ubi discimus sententiam necessariam de mandatis, quod et est magnum, et sunt inferiora usque ad minima. Respondet autem Dominus, non solum quod est magnum mandatum, sed etiam primum; non pro ordine Scripturæ, sed pro dignitate virtutis. Hi autem soli hujus mandati in se suscipiunt magnitudinem et primatum, qui non solum diligunt Dominum Deum suum, sed etiam illa tria suscipiunt, scilicet, ex toto corde, etc. Docuit autem quod non solum est magnum et primum, sed etiam quod esset secundum simile priori : unde sequitur : Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum. Si autem qui diligit iniquitatem, odit animam suam (*Psal.* 10), manifestum est quod diligit proximum sicut seipsum, cum nec seipsum diligat. Aug., 1, *De doctr. Christia.* (cap. 30). Manifestum est autem omnem hominem proximum esse putandum; quia erga neminem operandum est malum. Jam vero si vel cui præbendum vel a quo præbendum est nobis officium misericordiæ, recte proximus dicitur; manifestum est hoc præcepto, quo tenemur diligere proximum, etiam sanctos angelos contineri; a quibus nobis tanta misericordiæ impenduntur officia, quanta nobis in

de le constater dans l'Écriture. De là aussi nous pouvons conclure que le Seigneur a voulu recevoir de nous le nom de prochain, puisqu'il s'est présenté à nous sous la figure de ce Samaritain qui secourt l'homme à demi mort qu'il a rencontré gisant sur la voie (1). — S. Aug. — Celui qui aime les hommes doit les aimer ou parce qu'ils sont justes, ou pour les rendre justes, car il doit s'aimer lui-même ou parce qu'il se trouve juste, ou parce qu'il veut se rendre juste. C'est ainsi que sans aucun danger il peut aimer le prochain comme lui-même. — S. Aug. — Si vous devez vous aimer vous-même, non pas à cause de vous, mais à cause de celui en qui se trouve le but très régulier de votre amour, que personne ne s'irrite de cette obligation où vous êtes de l'aimer pour Dieu. Celui-là donc qui aime le prochain comme il faut doit faire tout son possible pour lui faire aimer Dieu de tout son cœur. — S. Chrys. — Celui qui aime l'homme est comme celui qui aime Dieu, car l'homme est l'image de Dieu, et Dieu est aimé en lui ainsi qu'un roi est honoré en ce qui le représente. C'est en cela que ce commandement est dit semblable au premier. — S. Hil. — Ou bien : Que ce commandement soit semblable au premier, cela signifie que le devoir et le mérite sont les mêmes en l'un et l'autre commandement, car l'amour de Dieu sans l'amour du Christ, et l'amour du Christ sans l'amour de Dieu, ne peuvent être d'aucune utilité pour le salut.

« Toute la loi et tous les prophètes dépendent de ces deux commandements. » — S. Aug. — *Dépendent*, dit-il, car ils aboutissent là comme

(1) On sait que le but de cette parabole, d'ailleurs adressée à un docteur de la loi qui, comme ici, tentait le Sauveur, est de définir quel est le véritable prochain.

Scripturis animadvertere facile est; ex quo et ipse Dominus noster proximum se nobis dici voluit, quoniam seipsum Dominus Jesus Christus significat opitulatum esse semivivo jacenti in via (Luc., 10). Aug., 8, *De Trinit.* (cap. 6). Qui autem amat homines, aut quia justi sunt, aut ut justi sint, amare debet : sic enim et seipsum amare debet, aut quia justus est, aut ut justus sit : sic enim diligit proximum sicut seipsum sine ullo periculo. Aug., 1, *De doct. Christia.* (cap. 22). Si autem teipsum, non propter te debes diligere, sed propter illum, ubi dilectionis tuæ rectissimus finis est, non succenseat aliquis homo, si et ipsum propter Deum diligis : quisquis ergo recte proximum diligit, hoc cum eo debet agere ut etiam ipse toto corde diligat Deum. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Qui autem hominem amat, simile est sicut qui Deum amat; quia imago Dei est homo, in quo Deus diligitur, sicut rex in sua imagine honoratur. Et propter hoc dicitur hoc mandatum simile esse primo. Hilar. (cap. 23, ut sup.). Vel aliter : quod mandatum sequens primo est simile, significat idem esse et officii et meriti in utroque : neque enim aut Dei sine Christo, aut Christi sine Deo, potest utilis esse dilectio ad salutem.

Sequitur : In his duobus mandatis tota lex pendet et prophetæ. Aug., *De quæst. evang.* (lib. 1, cap. 33). Pendet, dixit; id est, illuc refertur ubi habet finem. Rab.

à leur but. — Rab. — Tout le Décalogue appartient à ces deux commandements : les préceptes de la première table à l'amour de Dieu ; ceux de la seconde, à l'amour du prochain (1). — Orig. — Ou bien, en ce sens que celui qui a accompli tout ce qui concerne l'amour de Dieu et du prochain mérite de recevoir de grandes grâces de Dieu pour qu'il puisse comprendre que toute la loi et tous les prophètes dépendent du principe de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain.

S. Aug. — Comme il y a deux préceptes desquels dépendent la loi et les prophètes, le précepte de l'amour de Dieu et celui de l'amour du prochain, ce n'est pas sans raison que souvent l'Écriture-Sainte en met un seul à la place des deux; ou bien l'amour de Dieu : « Nous savons que toutes choses coopèrent à bien à ceux qui aiment Dieu ; » ou bien l'amour du prochain : « Toute la loi est contenue en une seule parole : Vous aimerez le prochain comme vous-même ; » et cela parce que celui qui aime Dieu doit aimer le prochain, attendu que nous aimons Dieu et le prochain par une seule et même charité, mais Dieu pour Dieu, et le prochain ainsi que nous pour Dieu — S. Aug. — Mais comme la substance divine est plus excellente et supérieure à notre nature, le précepte qui nous oblige à aimer Dieu est distinct du précepte de l'amour du prochain. Si vous vous prenez vous-même dans tout votre ensemble, corps et âme, et aussi votre prochain, corps et âme, il n'y a rien d'omis à ces deux préceptes de tout ce qui peut être l'objet de notre amour. L'amour de Dieu précédant, et son mode se trouvant défini, il suit que vous devez aimer votre prochain comme vous-même,

(1) Il est question de ces deux tables : Exod., 24, v. 12 ; 32, v. 18 et 15 ; 34, v. 4, 28 et 29. Deut., 4, v. 13 ; 9, v. 9, 10, 11, 15 et 17 ; 10, v. 1, 2, 3, 4 et 5.

Ad duo enim hæc præcepta pertinet totus decalogus: præcepta quidem primæ tabulæ ad dilectionem Dei ; præcepta secundæ ad dilectionem proximi. Orig. (tract. 23, *in Matth.*). Vel quia qui omnia implevit quæ scripta sunt de Dei dilectione et proximi, dignus est magnas gratias a Deo percipere, ut intelligat omnem legem et prophetas pendere a principio dilectionis Dei et proximi.

Aug., 8, *De Trinit.* (cap. 7). Cum autem sint duo præcepta in quibus pendet lex et prophetæ, dilectio Dei et proximi, non immerito Scriptura plerumque pro utroque unum ponit : sive dilectionem Dei; sicut est illud (*Rom.*, 8) : Scimus enim quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum : sive dilectionem proximi ; sicut est illud (*Gal.*, 5) : Omnis lex in uno sermone impletur, diliges proximum tuum sicut teipsum : sed hoc ideo, quia qui proximum diligit, consequens est ut Deum diligat : ex una enim eademque charitate Deum proximumque diligimus ; sed Deum propter Deum ; nos autem et proximum propter Deum. Aug., 1, *De doct. Christ.* (cap. 26). Sed tamen quoniam excellentior et supra nostram naturam est divina substantia, præceptum quo diligimus Deum, a proximi dilectione distinctum est : quod si te totum intelligas (id est, animam et corpus), et proximum tuum (id est, animam et corpus), nullum diligendarum rerum genus in his duobus præceptis prætermissum est : cum enim præcurrat dilectio Dei, ejusque dilectionis modus præscriptus sit, sequitur dilectio proximi ut eum sicut teipsum dili-

et, par là même, l'amour de vous-même par vous-même n'est pas omis.

Or les pharisiens étant assemblés, Jésus leur fit cette demande : Que vous semble du Christ? De qui est-il fils? Ils lui répondirent : De David. Et comment donc, leur dit-il, David l'appelle-t-il en esprit son Seigneur par ces paroles : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied? Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils? Personne ne lui put rien répondre, et depuis ce jour-là nul n'osa plus lui faire de questions.

S. Chrys. — Les pharisiens, pensant que le Christ n'était simplement qu'un homme, le tentèrent; ils ne l'auraient pas tenté s'ils l'avaient cru Fils de Dieu. Le Christ, voulant leur montrer qu'il connaissait les vices de leur cœur et qu'il était Dieu, ne voulut pas leur dire la vérité clairement, de peur que les Juifs ne devinssent plus furieux à blasphémer. Il ne voulait pas cependant tout-à-fait se taire, car il était venu pour dire la vérité (1). Il leur pose donc une question telle que sa réponse leur montrait qui il était : « Les pharisiens s'étant rassemblés, Jésus les interrogea en disant : Que vous paraît-il du Christ? » — S. Chrys. — Il avait déjà demandé à ses disciples ce que les autres disaient du Christ, et ce n'est qu'après qu'il leur avait demandé ce qu'ils en disaient eux-mêmes; mais il n'agit pas ainsi vis-à-vis de ceux-ci, car ils auraient certainement répondu qu'on le considérait comme un *séducteur*, un *méchant*, et qu'eux-mêmes le considéraient comme un *méchant*; que le Christ était simplement un homme. C'est pour cela

(1) « Moi je suis né et je suis venu pour cela dans le monde, pour rendre témoignage à la vérité » (Jean, 18, v. 37).

---

gas; eoque simul et tui abs te dilectio prætermissa non est.

Congregatis autem pharisæis, interrogavit eos Jesus dicens : Quid vobis videtur de Christo? Cujus filius est? Dicunt ei : David. Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum? Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est? Et nemo poterat ei respondere verbum, neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare.

Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Judæi æstimantes Christum esse hominem purum, eum tentabant; nec eum tentassent, si Filium Dei credidissent. Volens ergo Christus ostendere quod agnoscebat fallaciam cordis eorum, et qui Deus erat, nec manifeste voluit dicere veritatem, ne occasionem blasphemiæ invenientes Judæi, amplius insanirent; nec omnino tacere, quia ad hoc venerat ut veritatem annuntiaret : ideo talem interrogationem eis proposuit, ut ipsa interrogatio eis ostenderet quis esset : unde dicitur : Congregatis autem pharisæis, interrogavit eos Jesus dicens : Quid vobis videtur de Christo, etc. Chrys., in homil. (72, *in Matth.*). Discipulos quidem primum interrogavit quid alii dicerent de Christo, et tunc quid ipsi dicerent; hos autem non ita : profecto enim seductorem

qu'on les entend répondre que le Christ est le Fils de David. C'est ce qui est ajouté plus bas : « Et ils lui disent : de David. » Le Sauveur, blâmant cette réponse, produit le même prophète témoignant de l'empire du Christ, de son nom de Fils, de l'honneur qu'il partage avec le Père : « Et il leur dit : Comment David inspiré l'appelle-t-il son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur. » — S. Jér. — Ce témoignage est pris du psaume 109; le Seigneur y est appelé *de David* (2), non pas en ce qu'il est né de David, mais en ce que, né du Père, il a toujours été, et il prévient par son existence celle de son Père. Or, David l'appelle son Seigneur, non pas par une erreur venant de l'incertitude ni par sa propre inspiration, mais par celle de l'Esprit-Saint. — Rémig. — Ces mots : « Asseyez-vous à ma droite, » ne signifient pas que Dieu est corporel, qu'il a une gauche et une droite, mais qu'on le trouve dans la même dignité que le Père et son égal.— S. Chrys. — Je pense qu'il dirigea cette question non-seulement contre les pharisiens, mais encore contre les hérétiques : Fils de David selon la chair, il était son Seigneur par la divinité.

S. Chrys. — Il ne s'arrête pas là, mais pour les effrayer, il dit : « Jusqu'à ce que je mette vos ennemis comme l'escabeau de vos pieds.» Au moins il les emmènera de cette manière jusqu'à lui. — Orig.— Dieu ne pose pas les ennemis du Christ comme l'escabeau de ses pieds, seulement pour les perdre, mais aussi pour les sauver.— Rémig.— Le mot *jusqu'à ce que* signifie *pour toujours*, et voici le sens de toute la phrase : « Asseyez-vous pour l'éternité, et vos ennemis seront éternellement placés sous

(1) C'est-à-dire le *Seigneur de David*, et non pas le fils de David, ainsi qu'il y avait auparavant.

---

eum dixissent, et malum, et quia malum eum existimabant, et quoniam Christus purus homo erat : et ideo dixerunt eum esse filium David : et hoc est quod subditur : Dicunt ei David. Ipse autem hoc reprehendens, inducit Prophetam, dominationem ejus et proprietatem filiationis et cohonorationem quæ est ad Patrem, testantem : unde subditur : Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus Domino meo, etc. Hier. Testimonium hoc de 109 psalmo sumptum est : Dominus ergo David vocatur, non secundum id quod de eo natus est, sed juxta id quod natus ex Patre semper fuit; præveniens ipsum carnis suæ patrem : vocat autem eum Dominum suum, non errore incerto, nec propria voluntate, sed Spiritu Sancto. Remig. Quod autem dicit : Sede a dextris meis, non intelligendum est quod Deus corporeus sit, ut dexteram vel sinistram habeat, sed a dextris Dei sedere, est in honore et æqualitate paternæ dignitatis manere. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Puto autem quod hanc interrogationem, non solum contra pharisæos, sed etiam contra hæreticos posuit : nam secundum carnem vere filius erat David; Dominus autem secundum Divinitatem.

Chrys., in homil. (72, ut sup.). Non autem in hoc stat; sed ut timeant, subdit : Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum; ut saltem ita eos inducat. Orig. (ut sup.). Deus etiam, non ad perditionem solum ponit scabellum pedum Christi inimicos ipsius, sed et ad eorum

vos pieds. » — La Glose. — Que ce soit le Père qui soumette les ennemis à son Fils, cela n'exprime nullement l'impuissance du Fils, mais l'unité de nature, car le Fils lui-même soumet les hommes à son Père en glorifiant son Père sur la terre. C'est après avoir produit cette autorité qu'il ajoute : « Si donc David l'appelle son Seigneur, comment peut-il être son Fils? » — S. Jér. — Cette question nous sert encore contre les Juifs; tout en reconnaissant que le Christ doit venir, ils affirment qu'il n'est qu'un homme, un simple rejeton de la race de David. Demandons-leur donc, eux qui ont reçu les enseignements du Seigneur, comment David peut l'appeler son Seigneur, s'il n'est qu'un homme et s'il est seulement le Fils de David? Les Juifs, pour échapper à la vérité de cette question, imaginent plusieurs fables et inventent un certain serviteur d'Abraham, dont le fils fut Eliézer de Damas. Ce serait de cet Eliézer qu'aurait été écrit le psaume en question, et lui qui aurait dit à son maître Abraham, après la destruction des cinq rois, dont l'histoire est racontée dans le chapitre 14e de la Genèse : « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que, etc. » Or, demandons-leur comment il aurait pu appliquer à Abraham la suite du psaume, et forçons-les à nous expliquer comment Abraham a été engendré *avant Lucifer*, comment il fut *prêtre selon l'ordre de Melchisédech*, lui pour qui Melchisédech offrit du pain et du vin, et de qui il reçut la dîme de la dépouille.

S. Chrys. — Telle fut la fin qu'il mit à tous leurs discours, et ce fut ainsi qu'il leur ferma tout-à-fait la bouche : « Et personne ne pouvait lui répondre un mot, et aucun d'eux n'osa l'interroger. » Ils se turent, non par inclination, mais parce qu'ils n'avaient pas de quoi répli-

---

salutem. Remig. Donec autem pro infinito ponitur, ut sit sensus : Sede semper, et inimici tui in sempiternum subjicientur pedibus tuis. Glossa (sive Anselmus). Quod autem a Patre inimici subjiciuntur Filio, non infirmitatem Filii, sed unitatem naturæ significat : nam et Filius subjicit inimicos Patri, quia Patrem clarificat super terram (Joan., 17). Et ex hac auctoritate concludit : Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo Filius ejus est? Hier. Interrogatio hæc nobis proficit usque hodie contra Judæos : et hi enim qui confitentur Christum esse venturum, hominem simplicem et sanctum virum asserunt de genere David. Interrogemus ergo eos docti a Domino, si simplex homo est, et tantum filius David, quomodo David vocat eum dominum suum? Judæi autem ad diluendam interrogationis veritatem, frivola multa confingunt, vernaculum Abrahæ asserentes, cujus filius fuerit Damascus Eliezer (*Gen.*, 14 et 15), et ex ipsius persona scriptum psalmum, quod post cædem quinque regum Dominus Deus domino suo Abraham dixerit : Sede ad dexteram meam, donec ponam, etc. Quos interrogemus quomodo dixerit Abrahæ ea quæ sequuntur; et respondere cogamus quomodo Abraham ante Luciferum genitus sit, et quomodo sacerdos fuerit secundum ordinem Melchisedech, pro quo Melchisedech obtulerit panem et vinum, et a quo decimas prædæ acceperit.

Chrys., in homil. (72, ut sup.). Hoc autem imposuit finem ipsorum disputatio-

quer (1). — ORIG. — Si leur question fût partie du désir d'apprendre, jamais ils ne lui eussent proposé de telles questions, et ils n'auraient jamais plus osé l'interroger. — RAB. — D'où nous devons conclure qu'on peut vaincre la jalousie envenimée, mais que si on la laisse exister elle ne laisse plus de repos.

CHAPITRE XXIII.

Alors Jésus parla au peuple et à ses disciples, en leur disant : Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font ; car ils disent ce qu'il faut faire, et ne le font pas. Ils lient des fardeaux pesants et insupportables, et les mettent sur les épaules des hommes ; et ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.

S. CHRYS. — Après que le Seigneur eut abattu la réponse des pharisiens, il montra leur état comme tout-à-fait inaccessible à la correction. Les hommes consacrés à Dieu sont incorrigibles, lorsqu'ils ont fait le mal, tandis qu'il y a moyen de corriger les laïques. Alors il reporte sa parole des pharisiens à la foule : « Alors, Jésus parla à la

(1) Οὐχ ἑκόντες ἀλλά τῷ μηδὲν ἔχειν εἰπεῖν.

---

nibus quasi magnum et sufficiens præcludere eorum ora : unde sequitur : Et nemo poterat respondere ei verbum ; neque ausus fuit quisquam eum amplius interrogare, etc. Siluerunt enim ex tunc non volentes, sed non habendo aliquid dicere. ORIG. (ut sup.). Si autem interrogatio eorum fuisset ex voluntate discendi, nunquam eis talia proposuissent, ut amplius non essent ausi eum interrogare. RAB. Ex hoc autem intelligimus venena invidiæ superari posse, sed difficile quiescere.

CAPUT XXIII.

Tunc Jesus locutus est ad turbas et ad discipulos suos, dicens : Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi : omnia ergo quæcunque dixerint vobis, servate et facite; secundum opera vero eorum nolite facere : dicunt enim, et non faciunt : alligant autem onera gravia et importabilia, et imponunt in humeros hominum ; digito autem suo nolunt ea movere.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., hom. 43). Postquam Dominus sacerdotum responsionem prostravit, et incorrigibilem eorum conditionem ostendit (sicut clerici,

foule et aux disciples. » Le mot qui sert à la confusion de quelqu'un, sans amender son prochain, est tout-à-fait infructueux.

Orig. — Les disciples du Christ valent mieux que la foule; vous trouverez toujours dans l'Église des âmes plus rapprochées, par leur dévotion, du Verbe de Dieu que les autres : ce sont les disciples, le reste est la foule. Quelquefois la parole du Seigneur s'adresse aux seuls disciples, et quelquefois à la foule, et d'autres fois tout à la fois à la foule et aux disciples, ainsi que dans ce cas : « Il leur dit : Les pharisiens et les scribes se sont assis sur la chaire de Moïse. » Ce sont ceux qui font profession de suivre la loi de Moïse, et qui se vantent de la commenter, qui sont assis sur la chaire de Moïse; les scribes sont ceux qui ne s'écartent pas de la lettre, et ceux qui visent à une interprétation supérieure s'appellent eux-mêmes *pharisiens* ou *séparés* (1), comme se séparant de la foule. Or, ceux qui sont réellement assis sur la chaire de Moïse, ceux qui entendent et interprètent Moïse dans le sens de l'esprit, ceux-là ne sont ni les pharisiens ni les scribes, mais les meilleurs et les bien aimés disciples du Christ. Depuis l'avénement du Christ, ils sont assis sur la chaire de l'Église, qui est la chaire du Christ.

S. Chrys. — Il faut entendre ces paroles dans ce sens que ce n'est pas la chaire qui fait le prêtre, mais le prêtre qui fait l'autorité de la chaire; car ce n'est pas le lieu qui sanctifie l'homme, mais l'homme qui sanctifie le lieu. C'est pour cela que le sacerdoce ne confère au-

(1) C'est là le sens de leur nom en hébreu. Le nom de *phares* ou de *séparé* fut donné au frère jumeau de Zara, le premier des deux qui sortit du sein de Thamar, femme de Juda, parce qu'il avait été le premier à *diviser* ou à déchirer *l'obstacle du sein maternel*, ainsi que s'exprime la Genèse, 38, v. 29.

---

si male fecerint, inemendabiles sunt; laici vero delinquentes facile emendantur), tunc convertit sermones ad apostolos et ad populum : unde dicitur : Tunc locutus est Jesus ad turbas et ad discipulos. Infructuosum namque est verbum in quo sic alter confunditur ut alter non erudiatur.

Orig. (tract. 24, *in Matth.*). Sunt autem meliores discipuli Christi reliquis turbis, et invenies in ecclesiis quosdam affectuosius accedentes ad Verbum Dei, esse discipulos Christi, cæteros autem populum esse ipsius : et interdum quædam discipulis solis dicit; quædam vero turbis; alia vero turbis simul atque discipulis; sicut sunt hæc : unde sequitur : Dicens : Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi. Qui legem Moysi profitentur et interpretari se gloriantur, hi sedent super cathedram Moysi; qui ergo non recedunt a littera legis, scribæ dicuntur; qui autem majus aliquid profitentes, dividunt seipsos quasi meliores a multis, pharisæi dicuntur (quod interpretatur divisi). Qui autem Moysen secundum spiritualem virtutem intelligunt et exponunt, sedent quidem super cathedram Moysi, sed non sunt scribæ et pharisæi, sed his meliores dilecti Christi discipuli. Post adventum autem Christi sedent super cathedram Ecclesiæ, quæ est cathedra Christi.

Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Videndum est tamen quomodo quis super cathedram sedeat, quia non cathedra facit sacerdotem, sed sacerdos

cune élévation au prêtre (1), et n'est pour lui que la source d'un crime. — S. Chrys. — Afin que personne ne puisse dire qu'il s'est endormi dans l'inaction, quant au salut, parce que celui qui l'enseignait était mauvais, le Sauveur détruit cette erreur en disant : « Faites toutes les choses qu'ils vous diront, etc. » Ce qu'ils disent ne leur appartient pas, mais appartient à la loi dans laquelle Dieu l'a mis. Et remarquez quel est l'honneur qu'il attribue à Moïse. Il fait aussi ressortir en passant l'accord du Nouveau et de l'Ancien-Testament. — Orig. — Si les scribes et les pharisiens assis sur la chaire de Moïse sont les docteurs des Juifs, leur enseignant les préceptes de la loi, quant à la lettre, comment le Seigneur peut-il nous ordonner à nous de faire ce qu'ils enseignent, alors que les apôtres, ainsi que nous le voyons dans les Actes, ont défendu aux premiers fidèles de suivre la lettre de la loi (2)? C'est que pendant qu'ils interprètent la loi selon la lettre, nous en avons l'esprit; et lorsqu'ils nous parlent de la loi, nous faisons ce qu'ils nous disent, d'après le sens que nous lui connaissons, et non d'après l'interprétation qui règle leur conduite, qui n'est pas conforme à la loi. Ils n'ont pas compris qu'un voile avait été jeté sur la lettre de la loi (3). Ou bien, par cette expression : « Tout ce qu'ils vous diront, » n'entendez pas tous les préceptes de la loi, ceux, par exemple, qui ont rapport aux mets, à la conduite à tenir envers les

(1) Il ne faut pas entendre ceci dans le sens d'une élévation, d'une *dignité*, ainsi que s'exprime le texte, *intrinsèque;* car le prêtre sera toujours distingué par son caractère qui est une distinction tout-à-fait intrinsèque et inaliénable, mais dans le sens d'une élévation morale et de sanctification.

(2) En particulier, dans le concile tenu contre la prétention judaïque de la nécessité de la circoncision pour le salut.

(3) « Jusqu'à ce jour, un voile qui n'a pas été levé reste placé sur la lecture de l'Ancien-Testament (2 Corinth., 3, v. 14).

---

cathedram ; non locus sanctificat hominem, sed homo locum : ideoque malus sacerdos de sacerdotio suo crimen acquirit, non dignitatem. Chrys., in homil. (23, ut sup.). Ne autem aliquis dicat, quoniam propter hoc desidior factus sum ad agendum, quia malus est doctor, hanc destruit occasionem, cum subdit : Omnia ergo quæcunque dixerint vobis, servate, etc. Non enim sua dicunt, sed quæ Dei sunt, quæ per Moysen Deus in legem deduxit. Et intuere quanto circa Moysen utitur honore : eam iterum quæ ad vetus est Testamentum, concordiam ostendens. Orig. (ut sup.). Si autem scribæ et pharisæi sedentes super cathedram Moysi sunt Judæorum doctores, secundum litteram docentes legis mandata, quomodo jubet nos Dominus omnia quæ dicunt illi facere? cum apostoli in Actibus (cap. 15) vetent fideles vivere secundum litteram legis : sed illi docent secundum litteram, legem spiritualiter non intelligentes : quæcunque ergo dicunt nobis ex lege, intelligentes sensum legis facimus et servamus, nequaquam facientes secundum opera eorum : non enim sicut lex docet faciunt, nec intelligunt velamen esse super litteram legis. Vel cum omnia audieris, non omnia intelligas præcepta legis (puta multa quæ de escis sunt, et quæ de hostiis, et similia), sed ea quæ corrigunt mores. Sed quare, non de lege

ennemis, mais tout ce qui tend à la correction des mœurs. Mais pourquoi n'a-t-il pas fait porter cette recommandation, non pas sur la loi de Moïse, mais sur la loi de la grâce ? C'est qu'avant la Passion il n'était pas encore temps de révéler les préceptes de la nouvelle loi. Il me paraît d'ailleurs qu'il y a dans ces paroles une prévision d'une autre nature. Il allait dans de suivants discours accuser les scribes et les pharisiens, et il repousse tout d'abord le soupçon que des insensés auraient pu faire planer sur lui d'avoir voulu ainsi succéder à leur puissance. Il leur fait des reproches, afin que la foule ne puisse croire qu'elle peut tomber dans les mêmes vues et imiter leurs œuvres, ainsi qu'elle devait suivre leur enseignement : « N'agissez pas selon leurs œuvres. » Qu'y a-t-il de plus misérable que ce docteur dont les disciples se sauvent lorsqu'ils ne l'imitent pas, et se perdent lorsqu'ils l'imitent? — S. Chrys. — Ainsi que l'on ramasse l'or, et qu'on laisse la boue, que les auditeurs reçoivent la doctrine et laissent les mœurs. Souvent une bonne doctrine sort d'un homme mauvais. Ainsi que le prêtre doit préférer donner son enseignement même à ceux qui en sont indignes, pour ne pas s'exposer à le refuser aux bons à cause de ces méchants, ainsi les fidèles doivent honorer les mauvais prêtres à cause des bons, afin de ne pas s'exposer à faire rejaillir le mépris des mauvais sur les bons. Il vaut mieux donner les bonnes choses aux méchants qui en sont indignes que de les refuser aux bons qui les méritent.

S. Chrys. — Remarquez par quoi il commence à les réprimander : « Ils disent, et ne font pas. » Il mérite toute espèce de reproche celui qui, revêtu de la dignité d'enseigner, transgresse la loi, et d'abord, parce que celui qui se rend ainsi prévaricateur est celui-là même qui

---

gratiæ hoc mandavit, sed de doctrina Moysi? Quia scilicet nondum erat tempus præcepta novæ legis ante tempus passionis manifestare. Mihi autem videtur quod et aliquid aliud prædispensans hoc dicit : quia enim accusaturus erat scribas et pharisæos in sequentibus sermonibus, ne videretur apud stultos ex hoc eorum principatum cupere, vel propter inimicitiam hoc facere, primum a se hanc suspicionem removet; et tunc eos incipit reprehendere; ut turbæ non in eadem vitia incidant, et ideo etiam ne existiment quod quia debent eos audire, ideo eos debeant in operibus imitari : subditur enim : Secundum vero opera eorum nolite facere. Quid est autem doctore illo miserabilius, cujus vitam discipuli cum non sequuntur, salvantur; cum imitantur, perduntur? Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Sicut autem aurum de terra eligitur, et terra relinquitur, sic et auditores doctrinam accipiant, et mores relinquant. Frequenter enim de homine malo bona doctrina procedit : sicut autem et sacerdotes melius judicant propter bonos, malos docere, quam propter malos, bonos negligere; sic et subditi, propter bonos sacerdotes etiam malos honorent, ne propter malos boni etiam contemnantur : melius est enim malis injusta præstare, quam bonis justa subtrahere.

Chrys., in homil. (73, ut sup.). Considera vero unde incipit eos reprehendere : nam sequitur : Dicunt enim, et non faciunt :

est chargé de corriger les autres; ensuite, parce que la dignité dans le pécheur ne fait que le soumettre à une plus grande peine; enfin, parce que son péché est plus contagieux, étant celui d'un homme placé parmi les docteurs. Il passe ensuite à un second reproche, et c'est celui de peser sur leurs sujets : « Ils lient des fardeaux pesants, etc. » Et c'est là ce qui montre leur double malice, celle d'abord d'exiger sans merci de la part de ceux qui leur sont soumis une grande exactitude (1) de vie, et celle de se donner à eux-mêmes beaucoup de latitude. Tout bon supérieur doit se conduire autrement, se montrer un juge sévère en ce qui le concerne, et doux et bon à l'égard de ses subordonnés. Remarquez aussi comment il présente leur malice comme plus grave en disant, non pas : « Ils ne peuvent pas, » mais « ils ne veulent pas ; » et il ne dit pas : « Porter, » mais « remuer du doigt, » c'est-à-dire y toucher, s'en approcher.

S. Chrys. — Il appelle, à propos de ces scribes et de ces pharisiens, *fardeaux lourds et insupportables* ces observances de la loi dont saint Pierre a ainsi parlé : « Pourquoi voulez-vous faire peser sur les têtes des disciples un joug que ni nous ni nos pères n'avons pu porter? » Rendant recommandables, avec de vaines raisons, ces fardeaux de la loi pour les auditeurs, ils les plaçaient comme des fardeaux sur leur cœur, afin que, croyant être liés par la raison, ils n'osassent pas les rejeter loin d'eux. Pour eux, ils n'accomplissaient aucune de ces obligations, je ne dis pas en œuvres sérieusement entreprises, mais même par des essais légers, en y touchant, en y portant les doigts. — La Glose. — Ou bien : « Ils lient des fardeaux, » c'est-à-dire ils vont de

(1) Ἀκρίβειαν.

---

maxime enim accusatione dignus est, qui doctrinæ auctoritatem habens, legem transgreditur : primo quidem, quia prævaricatur qui alios corrigere debet; deinde quia peccans majore pœna dignus est propter honorem; tertio, quia plus corrumpit, velut in ordine doctoris peccans. Rursus autem et aliam eorum reprehensionem ponit, quoniam graves sunt sibi subjectis : unde sequitur : Alligant enim onera gravia, etc. In quo duplicem eorum malitiam ostendit : unam quidem in hoc quod sine venia expetunt a subjectis summam diligentiam vitæ, aliam vero in hoc quod sibi ipsis multam concedunt licentiam. Oportet autem bonum principem e contrario se habere : in his enim quæ secundum seipsum sunt, gravem judicem esse ; in subjectis autem mansuetum et pium. Intende autem qualiter et eorum reprehensionem aggravat : non enim dixit : Non possunt, sed, nolunt; neque dixit, portare, sed, digito movere, id est, neque prope fieri, neque tangere.

Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Et quidem quantum ad pharisæos et scribas de quibus loquitur : Onera gravia et importabilia dicit legis mandata, de quibus Petrus in Actibus dicit (cap. 15) : Ut quid vultis imponere jugum super cervices discipulorum, quod neque nos, neque patres nostri portare potuimus? Onera enim legis quibusdam rationibus fabulosis commendantes auditoribus, quasi vincula super humeros cordis eorum alligabant; ut velut rationis vinculo constricti non rejice-

toutes parts chercher des traditions, qui loin de soulager la conscience l'oppriment et l'abattent. — S. Jér. — Il faut entendre au sens spirituel ces épaules, ce doigt, ces fardeaux, les liens qui lient ces fardeaux (1). Et ces paroles ont un sens général et s'adressent à tous ceux qui docteurs des autres leur imposent de lourdes obligations, et n'accomplissent pas les plus légères. — S. Chrys. — Sont ainsi tous ceux qui imposent une lourde tâche à ceux qui s'approchent pour la pénitence. Par l'éloignement qu'ils créent pour la peine qui passe, ils inspirent le mépris de celle qui est éternelle. Lorsque vous mettez sur les épaules d'un adolescent un faix trop fort, il faut nécessairement qu'il le rejette loin de lui, ou qu'il tombe brisé sous lui; et c'est ainsi que lorsque vous imposez un lourd fardeau de pénitence, il est nécessaire que celui à qui vous l'imposez ou repousse la pénitence, ou que, ne pouvant pas l'accomplir, cette pénitence ne lui soit qu'une occasion de pécher encore davantage. D'ailleurs, si nous nous trompons et que la pénitence que nous aurons imposée soit trop douce, ne vaut-il pas mieux avoir à rendre compte de notre miséricorde que de notre cruauté? Là où le père de famille est large, le serviteur qui distribue pour lui ne doit pas être avare. Si Dieu est bon, pourquoi son prêtre serait-il austère? Soyez austère en ce qui concerne votre vie, bon pour celle des autres; que les hommes vous entendent demander de petites choses et vous voient en faire de grandes. Voici à quoi ressemble un prêtre qui s'épargne lui-même, et exige beaucoup des

(1) Les fardeaux et les liens pour les préceptes; le doigt, la volonté; les épaules, la conscience.

---

rent ea a se : ipsi autem nec ex modica parte ea implebant, id est (ut non dicam pleno opere), sed nec modico tactu, id est, digito. Glossa. (interlin.). Vel, alligant onera, id est, undecunque traditiones colligunt, quæ conscientiam non levant, sed gravant et opprimunt. Hier. Humeri autem, et digitus, et onera, et vincula quibus alligantur onera, spiritualiter sunt intelligenda : hic etiam generaliter Dominus adversus omnes magistros loquitur, qui grandia jubent, et minora non faciunt. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Tales autem sunt qui grave pondus venientibus ad pœnitentiam imponunt; et sic dum pœna præsens fugitur, contemnitur pœna futura : si enim fascem super humeros adolescentis, quem non potest bajulare, posueris, necesse habet ut aut fascem rejiciat, aut sub pondere confringatur : sic et homini, cui grave pondus pœnitentiæ imponis, necesse est ut aut pœnitentiam rejiciat, aut suscipiens dum sufferre non potest, scandalizatus amplius peccet. Deinde, etsi erramus, modicam pœnitentiam imponentes, nonne melius est, propter misericordiam reddere rationem quam propter crudelitatem? Ubi paterfamilias largus est, dispensator non debet esse tenax. Si Deus benignus, ut quid sacerdos ejus est austerus? Vis apparere sanctus? Circa tuam vitam esto austerus, circa alienam benignus : audiant te homines parva mandantem, et videant grandia facientem. Talis est autem sacerdos qui sibi indulget, et ab aliis gravia exigit; quemadmodum malus descriptor tributi in civitate, qui se relevat, et onerat impotentes.

autres; il ressemble à celui qui départit l'impôt dans une ville, et qui se dégrève lui-même pour imposer ceux qui ne peuvent pas.

Ils font toutes leurs actions afin d'être vus des hommes : c'est pourquoi ils portent les paroles de la loi écrites sur des bandes de parchemin plus larges que les autres, et ont aussi des franges plus longues. Ils aiment les premières places dans les festins, et les premières chaires dans les synagogues. Ils aiment qu'on les salue dans les places publiques, et que les hommes les appellent maîtres. Mais pour vous, ne désirez point qu'on vous appelle maîtres, parce que vous n'avez qu'un seul maître, et que vous êtes tous frères. N'appelez aussi personne sur la terre votre père, parce que vous n'avez qu'un Père qui est dans les cieux. Et qu'on ne vous appelle point docteurs, parce que vous n'avez qu'un docteur et qu'un maître qui est le Christ. Celui qui est le plus grand parmi vous, sera votre serviteur. Car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé.

S. Chrys. — Auparavant le Seigneur avait accusé les scribes et les pharisiens de cruauté et de négligence (1); ici il leur reproche leur amour de la vaine gloire, qui les a fait s'éloigner de Dieu. C'est pour cela qu'il dit : « Ils font toutes leurs œuvres pour être vus. » — S. Chrys. — En toute chose naît ce qui doit la faire périr; ainsi le ver dans la plante, la teigne dans la laine. C'est pour cela que le diable s'efforce de corrompre le ministère des prêtres, qui sont institués pour l'édification des saints; en faisant tomber le bien qu'ils font dans la vanité qui agit pour les hommes, il rend mal le bien lui-même. Enlevez ce mal du milieu du clergé, et vous n'aurez pas grand'peine pour détruire tous les autres vices; c'est ce mal qui rend difficile la pénitence des clercs, lorsqu'ils ont péché. Le Seigneur veut nous montrer pourquoi

(1) De *cruauté* pour avoir aggravé les devoirs de ceux qui leur étaient soumis, de *négligence* pour n'avoir pas rempli eux-mêmes les préceptes essentiels.

Omnia vero opera sua faciunt ut videantur ab hominibus : dilatant enim phylacteria sua, et magnificant fimbrias : amant autem primos accubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro, et vocari ab hominibus Rabbi. Vos autem nolite vocari Rabbi : unus est enim magister vester; omnes autem vos fratres estis. Et patrem nolite vocare vobis super terram; unus est enim pater vester, qui in cœlis est : nec vocemini magistri, quia magister vester unus est Christus. Qui major est vestrum, erit minister vester; qui autem se exaltaverit, humiliabitur, et qui se humiliaverit, exaltabitur.

Chrys., in homil. (72, ut sup.). Supra Dominus arguerat scribas et pharisæos crudelitatis et negligentiæ : consequenter autem arguit eos inanis gloriæ, quæ fecit eos a Deo recedere : unde dicit : Omnia vero opera faciunt ut videantur, etc. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). In omni re nascitur quod ipsam exterminat; sicut ex ligno vermis, et ex vestimento tinea : unde sacerdotum ministerium qui positi sunt ad ædificationem sanctitatis, corrumpere diabolus nititur, ut hoc ipsum bonum (dum propter homines fit) fiat malum. Tolle hoc vitium de clero, et sine labore omnia resecabis : ex hoc enim fit ut difficile clerici peccantes pœnitentiam agant. Vult autem Dominus in hoc ostendere causam propter quam non poterant cre

ils n'ont pas cru au Christ, et la cause de leur incrédulité : c'est qu'ils font tout pour être vus par les hommes. Il est en effet impossible qu'il croie au Christ, qui n'annonce que des choses célestes, celui qui désire une gloire humaine. J'ai lu l'interprétation suivante de ce passage : « Sur la chaire de Moïse, » ils ont été élevés à la même dignité et au même honneur que Moïse, les scribes et les pharisiens, qui en sont devenus indignes en prêchant à d'autres l'avénement futur du Christ auquel ils ne croient pas eux-mêmes lorsqu'il est présent devant eux. C'est pour cela que le Seigneur exhorte le peuple à croire à la loi que les scribes et les pharisiens prêchaient, c'est-à-dire à admettre le Christ qu'annonce la loi, et non pas à imiter leur incrédulité. Et il donne le motif pour lequel ils annonçaient la venue du Christ et ne recevaient pas le Christ; c'est qu'ils faisaient toutes leurs œuvres pour être vus des hommes, c'est-à-dire qu'ils n'annonçaient pas la venue du Christ par désir de son avénement, mais pour paraître docteurs de la loi aux yeux des hommes. — Orig. — Ils ne font leurs œuvres que pour paraître aux yeux des hommes, recevant la circoncision en public, et faisant disparaître, aux yeux de tous, les choses fermentées de leurs maisons, et toutes choses de la même manière, tandis que les disciples du Christ font toutes ces choses sans les faire voir, et sont ainsi juifs à l'intérieur, ainsi que le dit l'Apôtre (1).

S. Chrys. — Remarquez ici quelle est l'étendue qu'il donne à ses reproches; car il ne dit pas qu'ils font leurs œuvres pour être vus par les hommes, mais *toutes* leurs œuvres. Ensuite il montre que leur

(1) « Le Juif véritable n'est pas le Juif qui paraît tel, et la circoncision véritable n'est pas celle qui est visible ; mais c'est le Juif qui l'est à l'intérieur, et c'est la circoncision du cœur dans l'esprit et non dans la lettre » (Rom., 4, v. 29).

---

dere Christo; hoc est, quia omnia faciunt, ut videantur ab hominibus : impossibile enim est ut credat Christo cœlestia prædicanti, qui gloriam hominum concupiscit terrenam. Legi aliquem sic interpretantem hunc locum : Super cathedram, id est, in honore et gradu quo fuerat Moyses, constituti sunt scribæ et pharisæi indigne, qui legem prophetantem de Christo venturo prædicabant aliis, ipsi autem non recipiebant præsentem : propter hoc hortatur populum audire legem quam prædicabant (id est, credere in Christum prædicatum a lege), et non imitari scribas et pharisæos incredulos. Et reddit causam quare prædicabant ex lege Christum venturum, et non credebant in eum; quia scilicet omnia opera sua faciunt, ut ab hominibus videantur, id est, quia non prædicabant Christum venturum desiderio adventus ejus, sed ut doctores legis esse ab hominibus viderentur. Orig. (tract. 24, ut sup.). Ad hoc autem opera sua faciunt, ut ab hominibus videantur, visibilem suscipientes circumcisionem; et visibiliter corporalia fermenta auferentes de domibus suis ; et similiter his universa agentes : Christi vero discipuli legem in occultis implent, quasi in occulto constituti Judæi, ut apostolus dicit (*Rom.*, 4).

Chrys., in homil. (72, ut sup.). Vide autem hic quod cum quadam intentione eos incusat : non enim simpliciter ait quod

vanité portait non sur de grandes choses, mais sur des choses misérables : « Ils étalent leurs phylactères ! etc. » — S. Jér. — Lorsque le Seigneur eut donné la loi par Moïse, il dit ces paroles à la fin de son discours : « Vous la lierez sur votre main, et mes commandements seront toujours devant vos yeux. » Voici le sens : « Que mes préceptes soient dans vos mains pour que vous les accomplissiez ; qu'ils soient devant vos yeux pour que vous les méditiez jour et nuit. » Les pharisiens, par suite d'une mauvaise interprétation de ces paroles, recevaient sur des parchemins le Décalogue, ou les dix commandements ; ils tressaient ces parchemins et les mettaient sur leur tête comme un turban, pour qu'ils se présentassent continuellement à leurs regards. De plus, Moïse avait ordonné, pour que le peuple juif fût distingué par ses habits des autres peuples, ainsi qu'il l'était dans son corps par la circoncision, qu'il aurait des franges violettes aux quatre coins de ses manteaux. Ces précepteurs superstitieux du peuple, pour séduire la faveur de la foule, et pour soutirer l'argent des bonnes femmes, se faisaient de larges franges et y plaçaient des épines fort pointues, de manière à en être piqués de temps à autre en marchant et en s'asseyant, et être ainsi ramenés à la pensée du service de Dieu. Or, ils appelaient phylactères (1) ces larges bandes (2) ; mot qui revient à celui de *conservatrices*, pour exprimer qu'ils les portaient pour en être gardés et protégés. Les pharisiens auraient dû comprendre qu'il fallait les porter non sur le corps, mais dans le cœur. Les armoires et les coffres ont-ils la connaissance de Dieu, pour renfermer les livres qui

(1) Φυλακτήρια, de φυλάττω, *conserver, garder.*
(2) Πυκτεια.

---

faciant opera sua, ut videantur ab hominibus, sed addidit, omnia : deinde demonstrat quod neque in magnis vane gloriabantur, sed in quibusdam vilibus rebus : unde subditur : Dilatant enim phylacteria sua, etc. Hier. Dominus enim cum dedisset mandata legis per Moysen (*Deuteron.*, 5), ad extremum intulit : Ligabis ea in manu tua, et erunt semper ante oculos tuos, et est sensus : Præcepta mea sint in manu tua, ut opere compleantur ; sint ante oculos tuos, ut die ac nocte mediteris in eis. Hoc pharisæi male interpretantes, scribebant in membranis decalogum Moysi, id est, decem legis verba ; complicantes ea et ligantes in fronte, et quasi coronam capitis facientes, ut semper ante oculos moverentur. Jusserat quoque aliud Moyses (*Num.*, 15), ut in quatuor angulis palliorum hyacinthinas fimbrias facerent, ad Israelis populum discernendum, ut quomodo in corporibus circumcisio signum judaicæ gentis daret, ita vestis haberet aliquam differentiam : superstitiosi vero magistri captantes auram popularem, atque ex mulierculis captantes lucra, faciebant grandes fimbrias, et acutissimas in eis spinas ligabant, ut videlicet ambulantes et sedentes interdum pungerentur ; et quasi hac commonitione retraherentur ad ministeria servitutis Dei. Pyctaciola ergo illa decalogi phylacteria vocabant, id est, conservatoria, eo quod quicunque habuissent ea, quasi ob custodiam et munimentum sui haberent : non

contiennent cette doctrine? — S. Chrys. — A leur exemple, plusieurs encore aujourd'hui forgent, écrivent et placent sur eux quelques noms hébreux d'anges, ce qui paraît merveilleux à ceux qui n'y entendent rien. D'autres portent tout autour de leur cou une partie de l'Évangile, comme si tous les jours nous ne lisions pas et n'entendions pas l'Évangile dans l'Église, et comme si cet Évangile qui ne sert à rien à ceux qui l'ont dans l'oreille peut sauver ceux qui le portent autour de leur cou. D'ailleurs, où gît la vertu de l'Évangile? Est-ce dans la forme des lettres? ou dans l'intelligence du sens? Si c'est dans la forme des lettres, vous faites bien de le porter suspendu autour de votre cou; mais si c'est dans l'intelligence du sens, vous feriez mieux de le porter dans votre cœur que tout autour de votre cou. — D'autres entendent ce passage dans le sens qu'ils déployaient continuellement leur doctrine sur les observances légales, et qu'ils les présentaient continuellement au peuple comme des phylactères, ou comme *conservatrices*. Quant aux franges magnifiques de leurs robes, ce seraient les extrémités de ces mêmes préceptes.

S. Jér. — Après ces reproches sur leurs phylactères superflus et sur leurs larges franges, moyens dont ils se servent pour acquérir la gloire humaine, il passe à d'autres reproches : « Ils cherchent les premières places dans les invitations, et à être salués sur la place publique, etc. » — Rab. — Remarquez qu'il ne défend pas les premières places ou les saluts du forum à ceux qui y ont droit par leurs charges ou par leurs dignités; mais il enseigne par là aux fidèles à fuir ceux qui y ayant droit ou n'y ayant pas droit y tiennent plus qu'ils ne le devraient. — S. Chrys. — Il ne blâme pas ceux qui ont la première

---

ntelligentibus pharisæis quod hæc in corde portanda sunt, non in corpore : alioquin et armaria et arcæ habent libros, et notitiam Dei non habent. Chrys. (in opere imperf., ut sup.). Illorum autem exemplo et nunc multi aliqua nomina hebraica angelorum confingunt, et scribunt, et alligant; quæ non intelligentibus miranda videntur; quidam vero aliquam partem Evangelii scriptam circa collum portant : sed nonne quotidie Evangelium in Ecclesia legitur et auditur ab hominibus? Cui ergo in auribus posita evangelia nihil prosunt, quomodo eum possunt circa collum suspensa salvare? Deinde ubi est virtus Evangelii? in figuris litterarum? an in intellectu sensuum? Si in figuris, bene circa collum suspendis; si in intellectu, ergo melius in corde posita prosunt, quam circa collum suspensa. Alii vero sic exponunt hunc locum, quia dilatabant verba sua de propriis observantiis; quasi phylacteria (id est, conservatoria salutis) ea populo assidue prædicantes; fimbrias autem vestimentorum magnificatas dicit supereminentias eorumdem mandatorum.

Hier. Cum autem superflue phylacteria dilatent, et magnas faciant fimbrias, gloriam captantes ab hominibus, consequenter arguuntur in reliquis : unde sequitur : Amant autem primos accubitus in cœnis, salutationes in foro, etc. Rab. Notandum quod non salutari in foro, neque primos sedere vel discumbere vetat eos, quibus hoc

place, mais ceux qui y tiennent, faisant porter son blâme non sur *le fait,* mais sur *la volonté.* C'est sans raison que s'humilie par la place qu'il choisit celui qui, dans son cœur, se préfère aux autres. Ce vaniteux, qui a entendu dire qu'il était louable de prendre la dernière place, la prend, et sans abandonner sa vanité il y ajoute cette prétention à la vanité ; il veut tout à la fois paraître juste et humble. Il est beaucoup d'orgueilleux qui, assis à la dernière place, se placent à la première par les appréciations de leur âme enflée, tandis que beaucoup d'autres, humbles à la première place, se regardent en leur conscience comme les derniers. — S. Chrys. — Et remarquez dans quels lieux ils se laissent dominer par la vaine gloire ; c'est dans les synagogues où ils entraient comme directeurs des autres. C'était encore supportable dans les repas, quoique celui qui est chargé d'enseigner les autres doive être un objet d'édification non-seulement dans l'église, mais encore partout ailleurs. Or, si aimer les distinctions de la vanité est coupable, combien l'est-il davantage de s'efforcer de les obtenir. — S. Chrys. — Dans les salutations ils aiment non-seulement qu'on les prévienne soi-même, mais encore qu'on exprime ces saluts à haute voix en s'écriant : « Je vous salue, maître. » Ils veulent non-seulement ce salut de la voix, mais encore celui du corps, c'est-à-dire qu'on les salue en baissant la tête ; le lieu où ils veulent être salués, ce sont les endroits publics : « Et les saluts dans le forum. » — Rab. — Et certes en cela ils ne sont point exempts de faute de se mêler aux disputes du forum, ceux qui s'asseient sur la chaire de Moïse, qui ambitionnent le titre de docteur dans la synagogue et celui de

---

officii ordine competit ; sed eos qui hæc (sive habita, sive non habita) indebite amant a fidelibus, quasi improbos docet esse cavendos. Chrys. (in opere imperf., ut sup.). Non enim vituperat eos qui in primo loco recumbunt, sed eos qui amant primos discubitus ; ad voluntatem vituperationem referens, non ad factum : sine causa enim loco se humiliat, qui corde se præfert : aliquis enim jactator audiens laudabile esse in ultimo loco discumbere, discumbit post omnes ; et non solum jactantiam cordis non dimittit, sed adhuc aliam jactantiam humilitatis acquirit ; ut qui vult videri justus, et humilis videatur : multi enim superbi corpore quidem in novissimo recumbentes, cordis autem elatione videntur sibi in capite recumbere, et multi sunt humiles in capite recumbentes, et conscientia se in ultimo esse existimant. Chrys., in hom. (73, ut sup.). Intende autem ubi in eis vana gloria dominabatur : in synagogis scilicet in quas intrabant alios directuri. In cœnis hoc pati qualitercunque tolerabile erat, quamvis doctorem in admirationem esse oporteat, non in Ecclesia solum, sed ubique. Si autem diligere talia est incusatio, quam malum est studere ut his aliquis potiatur ? Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Primas etiam salutationes amant, non solum in tempore, ut eos primum salutemus, sed etiam in voce, ut clamantes dicamus : Ave, Rabbi ; et in corpore, ut flexis capitibus eis incurvemur ; et in loco, ut in publico salutentur : unde dicit : Et salutationes in foro. Rab. Quamvis in hoc culpa non careant, si iidem in foro litibus interesse, qui in cathedra Moysi magistri synagogæ

maître. — S. Chrys. — Ils veulent être appelés maîtres, et ils ne veulent pas l'être réellement ; c'est le nom qu'ils désirent, et non pas l'emploi.

Orig. — Jusque dans l'Église du Christ l'on en voit qui désirent l'intendance des temples et qui veulent être nommés diacres (1). Par une conséquence de leur ambition, ils en viennent jusqu'à désirer les premières places, qui appartiennent à ceux que l'on appelle prêtres. Quelques-uns en viennent jusqu'à vouloir usurper le nom d'évêque, celui de *maître*. Or, voici ce que doit désirer le disciple du Christ : il aime à avoir les premières places aux tables de l'esprit pour se nourrir des meilleurs mets spirituels ; il aime aussi les premières places qui avoisinent les trônes des douze apôtres, et dont il s'efforce de se rendre digne par ses bonnes actions. C'est ainsi qu'il aime aussi à être salué dans les assemblées spirituelles, dans les réunions des premiers-nés du ciel. Mais il n'est pas de juste qui désire être appelé maître; car il n'y a qu'un seul maître de tous les hommes : « Pour vous, ne vous faites pas appeler maître, etc., etc. » — S. Chrys. — Devant les disciples, et comme étant tout-à-fait inutile pour leur instruction, le Sauveur rejette de son discours tout ce qui lui paraît moindre, et s'attache à produire au jour le mal qu'il considérait comme étant la source de tous les autres, cette vanité qui leur faisait désirer le trône de maître, et c'est pour cela qu'il leur dit : « Pour vous, veuillez bien ne pas vous faire appeler maîtres. » — S. Chrys.— Ne vous faites pas

(1) Le nom de diacre est si ancien dans l'Eglise, que dans les oraisons les plus anciennes de la liturgie pour les hommes de différentes conditions l'on y trouve une oraison pour les diacres.

---

cupiunt appellari et vocari ab hominibus, Rabbi. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Id est, vocari volunt, et non esse ; nomen appetunt, et officium negligunt.

Orig. (ut sup.). In Ecclesia etiam Christi inveniuntur mensarum suscipientes primatum, ut diacones fiant; consequenter autem primas cathedras eorum qui dicuntur præsbyteri, præripere ambiunt : quidam autem machinantur ut episcopi vocentur ab hominibus, hoc est Rabbi. Christi autem discipulus diligit quidem in spiritualibus cænis recubitus primos, ut meliora spiritalium ciborum manducet : diligit etiam, cum apostolis sedentibus super duodecim thronos, primas cathedras ; actibus bonis dignum se præbere festinans cathedris hujusmodi : sic autem et salutationes diligit, quæ fiunt in nundinis cœlestibus ; id est, cœlestibus primitivorum congregationibus : vocari autem Rabbi, neque ab hominibus, neque ab aliquo alio diligit justus ; quia unus est magister omnium ; unde subdit : Vos autem nolite vocari Rabbi. Chrys., in hom. (73, ut sup.). Vel aliter : præmissorum de quibus pharisæos incusaverat, alia quidem sicut parva et vilia prætermisit, quasi discipulis de his instrui non indigentibus ; sed quod erat omnium malorum causa (id est, thronum appetere magistralem), hoc in medium ducit ad discipulos instruendum. Unde subdit : Vos autem nolite vocari Rabbi, etc. Chrys. (*sup. Matth.*). Nolite vocari Rabbi,

appeler maître, et ne présumez pas de vous ce qui n'appartient qu'à Dieu; n'appelez pas non plus les autres *maîtres*, pour ne pas transmettre aux hommes l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu; il n'y a qu'un seul maître de tous les hommes, celui qui les enseigne par la voix de la nature. Si c'était l'homme qui instruisît l'homme, tous les hommes qui auraient des maîtres apprendraient; mais comme ce n'est pas l'homme qui enseigne, mais Dieu, il y en a beaucoup qui reçoivent les leçons de l'homme et qui n'apprennent rien. Ce n'est pas l'homme qui, en enseignant, donne l'intelligence, mais il ne fait qu'exercer, par sa parole qui avertit, ce que Dieu a donné lui-même. — S. Hil. — Et afin que les hommes se rappelassent qu'ils étaient les enfants du même père, et que par l'effet d'une nouvelle naissance ils avaient dépassé la portée de leur première naissance, il ajoute : « Vous êtes tous frères. » — S. Jér. — L'on peut, par affection, donner le nom de *frères* à tous les hommes. Ce nom peut être donné de deux manières ou d'une manière toute spéciale à tous les chrétiens qui entre eux s'appellent *frères*, ou d'une manière générale; car étant tous sortis d'un même père, nous sommes tous unis par une parenté commune.

« Et n'appelez personne votre père sur la terre, etc. » — S. Chrys. — Quoique sur la terre ce soit par un homme qu'un autre homme est engendré, c'est cependant le même Père qui nous a créés; car ce n'est pas le principe de la vie que nous tenons de nos parents, mais la transmission de la vie que nous recevons d'eux. — Orig. — Mais quel est celui qui n'appelle personne son *père* sur la terre? Celui qui, par tout acte accompli selon Dieu, dit : « Notre Père qui êtes dans les

---

ne quod Deo debetur, vobis præsumatis : nolite et alios vocare Rabbi, ne divinum honorem hominibus deferatis : unus est enim Magister omnium, qui omnes homines naturaliter docet. Si enim homo hominem erudiret, omnes homines discerent qui habent doctores : nunc autem quia non homo docet, sed Deus, multi quidem docentur, pauci autem discunt. Non enim homo intellectum præstat homini docendo, sed a Deo præstitum per admonitionem exercet. Hilar. (can. 24, ut sup.). Et ut meminerint discipuli se filios unius parentis, et per novæ nativitatis generationem terreni ortus excessisse primordia, subdit : Omnes autem vos fratres estis. Hier. (*contra Helvid.*). Omnes autem homines affectu fratres dici possunt : quod in duo dividitur : in speciale et commune : in speciale, quia omnes Christiani fratres vocantur; porro in commune, quia omnes homines ex uno patre nati, pari inter nos germinate conjungimur.

Sequitur : Et patrem nolite vocare vobis super terram, etc. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). In mundo enim quamvis homo hominem generet, tamen unus est Pater qui omnes creavit : non enim initium vitæ habemus ex parentibus, sed transitum vitæ per eos accipimus. Orig. (ut sup.). Sed quis non vocat patrem in terris? Qui per omnem actum secundum Deum impletum dicit : Pater noster qui es in cœlis. Glossa. Quia vero apparebat quis esset omnium Pater, in hoc quod dixerat :

cieux. » — La Glose (1). — Comme il leur avait dit qu'il était leur père en leur disant : « Celui qui est dans les cieux, » il veut montrer qu'il est le maître de tous, et c'est pour cela qu'il leur répète son précepte déjà donné sur le maître : « Ne vous laissez pas appeler maîtres, car vous n'avez qu'un seul maître, le Christ. » — S. Chrys. — Cependant en disant que le Christ est le seul maître, il n'exclut pas le Père, pas plus qu'il n'a voulu exclure le Christ en appelant Dieu le Père le père des hommes. — S. Jér. — L'on se demande comment, contrairement à ce principe, l'Apôtre s'est appelé lui-même le *docteur des nations*, et comment, dans les monastères (2), les religieux, en langage familier, s'appellent *pères* entre eux. Voici pourquoi : c'est qu'autre chose est le nom de maître obtenu par droit de nature, autre chose le même nom accordé par concession. C'est ainsi qu'en appelant *père* un vieillard, c'est souvent un honneur que nous rendons à son âge, et nous ne reconnaissons nullement ainsi qu'il soit l'auteur de nos jours. Or, nous appelons un homme *maître* à cause de son union avec le véritable maître, et afin de ne pas me répéter mille fois, ainsi que cela ne préjudicie en rien à ceux qui sont appelés *dieux* ou enfants *de Dieu*, par suite de leur adoption, qu'il n'y ait qu'un *seul Dieu* et *un seul fils de Dieu* par nature; ainsi cela ne préjudicie en rien à ceux qui sont appelés *maîtres* et *pères* par extension (3), qu'il n'y ait qu'un seul père et un seul maître.

S. Chrys. — Le Seigneur ne s'en tient pas à défendre de désirer les premières places, mais il entraîne son auditeur d'un autre côté par

(1) Ce n'est ni dans la Glose, ni dans Anselme, ni ailleurs.
(2) Saint Jérôme ajoute que c'est particulièrement dans les monastères de Palestine et d'Egypte.
(3) Le mot *abusive* ne peut avoir d'autre sens, car s'il signifiait *d'une manière abusive*, saint Jérôme se contredirait lui-même.

Qui es in cœlis, vult exponere quis sit omnium Magister : unde præceptum de magistro iterum repetit dicens : Ne vocemini magistri. Unus est enim magister vester qui est Christus. Chrys., in homil. (23, ut sup.). Non tamen dum dicitur Christus Magister excluditur Pater, sicut neque ex hoc quod Deus Pater dicitur hominum Pater, excluditur Christus. Hier. Quæritur autem quare adversum hoc præceptum Apostolus doctorem gentium se esse dixerit (1 *Timoth.*, 2), aut quomodo in monasteriis vulgato sermone se invicem patres vocant. Quod sic solvitur : aliud est esse natura patrem, vel magistrum, aliud indulgentia; nos si hominem patrem vocamus, honorem ætati deferimus, non auctorem nostræ ostendimus vitæ; magister etiam dicitur ex consortio veri magistri : et (ne infinita replicem) quomodo unus per naturam Deus et unus filius non præjudicat cæteris, ne per adoptionem dii vocentur et filii; ita et unus pater et magister non præjudicat aliis : ut abusive vocentur et patres et magistri.

Chrys., in hom. (73, ut sup.). Non solum autem Dominus primatus cupere prohibet, sed ad contrariam etiam partem auditorem inducit : unde subdit : Qui major est

ces mots : « Que celui qui est le plus grand d'entre vous se fasse le serviteur des autres. » — Orig. — Ou bien : Quiconque distribue les paroles de Dieu, avec la conscience que c'est le Christ qui fructifie en lui, ne se montre pas ainsi en *maître*, mais en *serviteur*. C'est pour cela qu'il est dit : « Celui qui est le plus grand de vous sera votre serviteur. » Le Christ lui-même, qui était réellement maître, ne s'est-il pas présenté comme serviteur par ces mots : « Je suis au milieu de vous comme un serviteur. » — Or, c'est après toutes ces paroles prononcées contre le désir de la vaine gloire qu'il ajoute : « Celui qui s'élèvera sera humilié; » et : « Celui qui s'humiliera sera exalté. » — Rémig. — Ce qui revient à ceci : « Tout homme qui se vante de ses propres mérites sera humilié devant Dieu ; » et : « Quiconque s'élève par la pensée des bienfaits de Dieu, celui-là sera élevé devant Dieu. »

Mais malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux ; car vous n'y entrez point vous-mêmes, et vous n'en permettez pas l'entrée à ceux qui désirent d'y entrer.

Orig. — Le Christ, comme vrai fils du Dieu qui avait donné la loi, avait, à l'instar de la loi, exprimé des bénédictions sur ceux qui se sauvent; c'est toujours à l'instar de la loi qui exprimait des malédictions qu'il en place ici (1) contre les pécheurs : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! » Que ceux qui ne peuvent mettre en doute que ces malédictions de l'Évangile ne soient l'expression de la bonté

(1) A la seule différence que la loi n'exprimait que quatre bénédictions et quatre malédictions, tandis que l'Evangile en exprime huit des unes et des autres.

vestrum, erit minister vester. Orig. (ut sup.). Vel aliter : et si ministrat quis verba divina, sciens quia Christus in eo fructificat, nequaquam se magistrum, sed ministrum profitetur : unde sequitur : Qui major est vestrum, erit minister vester : quoniam et ipse Christus, cum esset vere magister, ministrum se esse professus est, dicens (Luc., 22) : Ego sum in medio vestrum quasi qui ministrat; bene autem post omnia, quibus vanæ gloriæ vetavit concupiscentiam, addidit, dicens : Qui autem se exaltaverit, humiliabitur ; et qui se humiliaverit, exaltabitur. Remig. Quod sic intelligitur : Omnis qui se de suis meritis extollit, apud Deum humiliabitur, et qui se de beneficiis Dei extollit, apud Deum exaltabitur.

Væ autem vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui clauditis regnum cælorum ante homines ! vos enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare.

Orig. (tract. 25, *in Matth.*). Christus quasi vere Filius Dei illius qui legem dedit, secundum similitudinem benedictionum quæ sunt in lege (*Deuteron.*, 28) dixit et ipse beatitudines eorum qui salvantur : secundum similitudinem autem maledictionum positarum in lege (ubi supra), ponit væ adversus peccatores, dicens : Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ ! Qui fatentur bonitatis esse, adversus peccatores ista pronuntiare, intelligant quia simile est propositum Dei in maledictionibus legis : sive autem illa

divine, avouent qu'il est de même des malédictions de la loi; les unes et les autres ne sont pas la prophétie d'un mal qui vient de la main de celui qui l'annonce, mais d'un mal qui est le fruit des péchés dignes de cette peine que le Dieu de sagesse a prononcée, afin que l'on soit obligé par elle de se tourner du côté du bien; c'est ainsi qu'un père qui a des reproches à faire à son fils lui prophétise des malheurs, non par le désir de le voir digne de telles prophéties, mais, au contraire, pour l'en détourner. Il donne plus bas la raison de cette malédiction : « Vous qui fermez le royaume des cieux, etc., etc.» Ces deux choses sont indissolublement unies, que l'on ne peut pas entrer dans le royaume lorsqu'on en empêche d'autres d'y entrer. — S. Chrys. — Ce sont les Écritures qui sont appelées royaume des cieux, car c'est en elles qu'est contenu le royaume des cieux; la porte des cieux, c'est de les comprendre. Ou bien, le royaume des cieux, c'est le bonheur du ciel, et la porte en est le Christ, par lequel l'on entre dans le bonheur; les portiers, ce sont les prêtres qui ont reçu la parole de l'enseignement et celle de l'interprétation des Ecritures; la clef, c'est la parole d'intelligence des Ecritures, intelligence qui ouvre aux hommes la porte de vérité; l'ouvrir, c'est les interpréter sainement. Remarquez qu'il ne dit pas : « Malheur à vous, qui n'ouvrez pas, » mais *qui fermez*. Donc les Ecritures ne sont pas fermées, mais seulement *obscures*.

Orig. — Les pharisiens et les scribes n'entraient pas, ni ne voulaient entendre celui qui a dit : « Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé. » N'entrant pas, ils empêchaient d'entrer ceux qui auraient pu croire et entrer par la foi, en ce que la loi et les prophètes avaient

---

maledictio, sive istud væ non ex pronuntiante contingit peccanti, sed ex peccatis, quibus dignum se præbet ad susceptionem istorum, quæ Deus disciplinæ causa pronuntiavit, ut convertantur homines ad bonum; sicut pater increpans filium profert verba maledictionis, nec tamen vult illum dignum fieri maledictionibus illis, sed magis ab eis avertere. Hujus autem væ causam subdit : Qui clauditis regnum cœlorum, etc. Hæc duo præcepta naturaliter inseparabilia sunt, quoniam hoc ipsum sufficit alicui ad expulsionem, quod alios non permittit intrare. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., homil. 44). Regnum cœlorum dicuntur Scripturæ, quia in illis insertum est regnum cœlorum : janua est intellectus earum. Vel regnum cœlorum est beatitudo cœlestis; janua autem est Christus per quem introitur in eam; clavicularii autem sunt sacerdotes, quibus creditum est verbum docendi et interpretandi Scripturas; clavis autem est verbum scientiæ Scripturarum, per quam aperitur hominibus janua veritatis; apertio autem ejus est interpretatio vera. Vide autem quia non dixit : Væ vobis qui non aperitis, sed, qui clauditis : ergo non sunt Scripturæ clausæ, licet sint obscuræ.

Orig. (tract. 75, ut sup.). Pharisæi ergo et scribæ nec intrabant, nec eum volebant audire, qui dixit : Si quis per me introierit, salvabitur : et nec intrantes (id est, eos, qui credere poterant, propter illa

auparavant annoncé sur le Christ. Ils les écartaient de la porte et les empêchaient d'entrer en leur inspirant toute espèce de terreur. Non contents de ne pas croire en le Christ, ils dénaturaient sa doctrine, détruisaient toute prophétie qui le concernait, et blasphémaient toutes ses œuvres comme fausses et venant du diable. Or, tout homme qui, par sa mauvaise conduite, offre à la foule une occasion de péché, et qui fait du mal aux faibles en les scandalisant, l'on peut dire qu'il ferme le royaume des cieux aux hommes. Ce péché se rencontre surtout dans les hommes publics, dans les docteurs principalement, qui, en enseignant la justice selon l'Evangile, ne la pratiquent pas. Ce sont ceux qui font bien et enseignent bien qui ouvrent aux hommes le royaume des cieux, et qui, entrant eux-mêmes, provoquent les autres à entrer. Mais il en est qui, tout en voulant entrer, ne permettent pas à d'autres d'entrer, et ce sont ceux qui, par excès de zèle, en excommunient d'autres qui valent mieux qu'eux et les empêchent ainsi d'entrer. Mais ceux dont l'âme est contenue triomphent de cette tyrannie par leur patience, et malgré qu'on les écarte de l'entrée, ils entrent et possèdent l'héritage du royaume. Il n'en est pas moins vrai que ceux qui, par excès de témérité, se sont mis à enseigner avant d'avoir appris, deviennent les détracteurs de ceux qui cherchent dans l'Ecriture au-dessus des fables juives qu'ils imitent; et, autant que cela dépend d'eux, ils ferment aux hommes la porte du royaume des cieux.

Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que, sous prétexte de vos longues prières, vous dévorez les maisons des veuves : c'est pour cela que vous recevrez un jugement plus rigoureux.

S. Chrys. — En plus, le Seigneur les accuse de gourmandise, et,

---

quæ a lege et prophetis ante fuerant declarata de Christo) introire sinebant : cum (omni terrore januam claudentes) eos ab introitu prohibebant : hi enim non contenti quod Christo non credebant, adhuc derogabant doctrinæ ejus, et subvertebant omnem propheticam Scripturam de eo, et blasphemabant omne opus ipsius quasi falsum et a diabolo factum. Sed et omnes qui mala conversatione sua dant exemplum peccandi in populo, et qui faciunt injuriam scandalizantes pusillos, claudere videntur ante homines regnum cœlorum. Et hoc peccatum invenitur quidem in popularibus, maxime autem in doctoribus, qui docent quod decet secundum justitiam Evangelii homines; non autem faciunt quod docent. Bene autem viventes et bene docentes, aperiunt hominibus regnum cœlorum; et dum ipsi intrant, alios provocant introire. Sed et multi non permittunt intrare in regnum cœlorum, intrare volentes; quando et sine ratione excommunicant quosdam propter aliquem zelum, qui meliores sunt quam ipsi, et ipsi quidem non permittunt eos introire. Illi autem qui sobrii sunt mente, patientia sub tyrannidem eorum vincentes, quamvis vetiti, tamen intrant et hæreditant

ce qui plus est, de la rassasier non avec ce qu'ils recevaient des riches, mais avec ce qu'ils recevaient des veuves, accablant ainsi cette pauvreté qu'ils auraient dû soulager : « Malheur à vous, scribes et pharisiens, qui dévorez les maisons des veuves, etc. » — LA GLOSE. — C'est-à-dire : Vous qui n'avez d'autre but par toute votre superstition que de faire du butin avec cette plèbe sur laquelle vous dominez. — S. CHRYS. — Les femmes sont généralement sans prévoyance, car elles ne considèrent pas avec la raison ce qu'elles voient ou ce qu'elles entendent. La femme est aussi sans force, car elle se laisse aller facilement du bien au mal, ou du mal au bien. L'homme est plus prudent et plus fort; c'est pourquoi ceux qui feignent la sainteté agissent surtout à l'entour des femmes, parce qu'elles ne découvrent pas leurs ruses et se laissent aller à les aimer par motif de religion. Mais c'est surtout autour des veuves qu'ils agissent : d'abord parce que la femme ne se laisse pas facilement tromper lorsqu'elle a un homme pour la conseiller; ensuite parce qu'étant en puissance de mari elle ne donne pas facilement de ses biens. Par ces paroles dites à la confusion des Juifs, le Seigneur prévient les chrétiens de ne point passer plus de temps avec les veuves qu'avec les autres femmes, car s'il n'y a pas toujours intention mauvaise, il y a toujours lieu à soupçon de mal.

S. CHRYS. — Ensuite le mode de cette rapine était des plus graves : « Priant de longues prières. » Tout homme qui fait le mal est digne

---

regnum. Sed et qui cum multa temeritate seipsos dederunt ad professionem docendi priusquam discerent; et judaicas fabulas imitantes, detrahunt eis qui ea quæ sursum sunt in Scripturis requirunt, claudunt quantum ad se ante homines regnum cœlorum.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui comeditis domos viduarum, orationes longas orantes! propter hoc amplius accipietis judicium.

CHRYS., in homil. (74, *in Matth.*). De reliquo Dominus de gula eos reprehendit; et (quod deterius est) quoniam, non a divitibus, sed a viduis accipiebant unde ventrem implerent; et illorum inopiam conterebant, quam relevare oportebat : unde dicitur : Væ vobis, scribæ et pharisæi, qui comeditis domos viduarum, etc. GLOSSA (interl.). Id est, qui vestra superstitione nihil intenditis, nisi ut prædam de subjecta plebe faciatis. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., homil. 44). Sexus autem mulierum incautus est, quia non omnia quæ videt aut audit cum ratione considerat. Mollis etiam est, quia facile flectitur vel de malo ad bonum, vel de bono ad malum. Virilis autem sexus et cautior et durior est : propterea simulatores sanctitatis circa mulieres maxime negotiantur; quia nec intelligere eorum simulationes possunt, et facile ad eorum directionem inclinantur religionis causa; præcipue tamen circa viduas negotiantur : primo quidem, quia mulier non facile decipitur habens consiliarium virum : deinde quia non facile de facultatibus suis aliquid dant, cum sint in potestate viri : propterea ergo Dominus dum judaicos sacerdotes confundit, Christianos monet ne cum viduis mulieribus amplius commorentur quam cum cæteris; quia etsi voluntas mala non sit, tamen suspicio mala est.

CHRYS., in hom. (74, ut sup.). Deinde et hujus rapinæ modus erat gravior : additur

d'un châtiment; mais celui qui cherche dans la religion le prétexte du mal qu'il fait est digne d'une peine plus forte; c'est pour cela que le Sauveur ajoute : « Pour cela vous serez jugés plus sévèrement. » —S. Chrys.—D'abord parce que vous êtes des iniques, ensuite parce que vous vous couvrez d'un semblant de sainteté, colorant votre avarice d'une couleur de sainteté; et c'est comme si vous remettiez entre les mains du diable les armes de Dieu; car vous faites aimer l'iniquité en la faisant passer pour piété. — S. Hil. — Ou bien, les cieux fermés sont le résultat de cette ambition qui leur fait envahir les maisons des veuves; leur jugement sera plus sévère, portant et sur leur propre faute et sur l'ignorance d'autrui. — La Glose. — Ou bien, cette condamnation plus sévère viendra de ce que le serviteur qui sait et ne fait pas sera battu rudement (1).

Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous courez la mer et la terre pour faire un prosélyte; et après qu'il l'est devenu, vous le rendez digne de l'enfer deux fois plus que vous.

S. Chrys. — Après ces premiers reproches, le Seigneur leur en fait d'une autre nature : celui d'être incapables du salut d'un grand nombre, ayant besoin de prendre beaucoup de peine pour en convertir un seul seulement, et celui d'ajouter à cette négligence le mal d'être les bourreaux de ceux qu'ils convertissent ainsi, les corrompant par l'exemple de leur vie dépravée : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites qui courez la mer, etc. » — S. Hil. — Ces courses

(1) Luc, 12, v. 47.

enim : Orationes longas orantes : quicunque enim malum facit, dignus est pœna; sed qui a religione causam accipit nequitiæ, graviori est obnoxius pœnæ. Unde sequitur: Propter hoc amplius accipietis judicium. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Primum quidem, pro eo quod estis iniqui : alterum, pro eo quod figmentum accipistis sanctitatis : avaritiam enim vestram religionis colore depingitis, et quasi præstatis diabolo arma Dei, ut ametur iniquitas, dum pietas æstimatur. Hilar. (can. 24, *in Matth.*). Vel quia hinc procedit regni cœlestis obseratio, ut in obeundis viduarum domibus retineatur ambitio, ideo accipiunt amplius judicium; quia pœnam proprii peccati et reatum alienæ ignorantiæ debebunt. Glossa (interlin.). Vel quia servus sciens et non faciens, vapulabit multis.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum, et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quam vos!

Chrys. (in hom. 74, ut sup.). Post præmissa rursus eos Dominus aliter incusat : et quia inefficaces sunt ad multorum salutem (cum multo labore indigeant, ut ad salutem unum convertant), et quia non solum desides sunt circa eos quos convertunt, sed eorum etiam destructores; dum eos corrumpunt pravæ vitæ exemplis : unde dicitur : Væ vobis, scribæ et pharisæi hy-

sur mer et sur terre nous les présentent s'opposant en tous lieux à l'évangile du Christ, et soumettant au joug de la loi quelques prosélytes qu'ils éloignaient de la justification par la foi. Les prosélytes nous désignent ici ceux qui passaient de l'idolâtrie dans la synagogue, et leur petit nombre nous est peint ici par ce seul prosélyte. Ce prosélyte n'abandonne pas la foi en leur doctrine, même après la prédication du Christ. Or, quiconque est ainsi acquis à la foi des Juifs devient un enfant de l'enfer. — ORIG. — Car tous ceux qui continuent à judaïser depuis la passion du Christ proclament par là qu'ils partagent le sentiment de ceux qui s'écrièrent alors : « Crucifiez-le. » — C'est pour cela qu'il est dit : « Et lorsque vous l'avez fait, vous le faites fils d'enfer à un double titre, etc. » — S. HIL. — Il sera le fils de cette double peine, et pour n'avoir pas accepté cette rémission des péchés que les Gentils ont reçue, et pour être dans la société de ceux qui ont persécuté le Fils de Dieu. — S. JÉR. — Ou bien, le zèle des pharisiens et des scribes à parcourir toute la terre leur venait du désir de faire un prosélyte parmi les Gentils pour mêler un étranger (1) incirconcis au peuple de Dieu. — S. CHRYS. — Ils ne l'instruisaient pas par le désir de le sauver, mais c'était ou par avarice, afin qu'augmentant le nombre de la synagogue il augmentât le revenu des sacrifices, ou par vaine gloire. Celui qui s'enfonce dans le gouffre des péchés, comment pourrait-il vouloir en arracher un autre à ses péchés ? Est-ce que l'on peut avoir plus de miséricorde pour un autre que pour soi ? C'est donc par ses actes que quelqu'un montre, lorsqu'il veut en convertir un

(1) Le mot grec προσέλυτος signifie *étranger*.

---

pocritæ, qui circuitis mare, etc. HILAR. (ut sup.). Maris autem et terræ peragratione significat in totius orbis finibus eos esse Christi Evangelio obtrectaturos, et legis jugo contra justificationem fidei aliquos subdituros : proselyti enim sunt ex gentibus in synagogam recepti quorum futurorum raritas in uno indicatur : neque enim (post Christi prædicationem) doctrinæ eorum fides relicta est; sed quisquis acquisitus fuerit ad fidem Judæorum, filius fit gehennæ. ORIG. (ut sup.). Quicunque enim post Salvatorem judaizant, docentur imitari affectum eorum qui dixerunt illo tempore : Crucifige eum. Unde sequitur : Et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo, etc. HILAR. (ut sup.). Ideo autem pœnæ duplicatæ erit filius, quia neque sit remissionem peccatorum Gentilium consecutus, et societatem eorum qui Christum persecuti sunt, sit secutus. HIER. Vel aliter : scribæ et pharisæi totum lustrantes orbem, id studii habebant de gentibus facere proselytum, id est, advenam incircumcisum miscere populo Dei. CHRYS., *super Matth.* (ut sup.). Non propter misericordiam volentes eum salvare, quem docebant, sed aut propter avaritiam, ut additis in synagoga Judæis sacrificiorum adderetur oblatio, aut propter vanam gloriam. Qui enim seipsum mergit in gurgite peccatorum, quomodo alterum a peccatis velit eripere? Nunquid magis misericors potest alteri aliquis esse quam sibi? Ex ipsis ergo actibus ostenditur, qui propter Deum aliquem vult convertere, aut propter vanitatem. GREG.,

autre, si c'est pour Dieu ou par vanité. — S. Grég. (1). — Les hypocrites agissent souvent mal, mais ils ne cessent jamais de bien parler; en parlant bien ils enfantent des enfants à la foi et à la bonne vie, mais ils ne peuvent pas les alimenter dans le bien par l'exemple de leur propre vie. Plus ils se greffent eux-mêmes au mal par leurs actions mauvaises, plus ils laissent tomber par leur négligence dans une vie terrestre ceux qu'ils avaient enfantés à la grâce; et, vivant dans l'endurcissement du cœur, ils ne témoignent d'aucune tendresse d'amour à l'égard de ces enfants.

C'est pour cela qu'il est dit ici des hypocrites : « Et lorsque vous avez fait un prosélyte, vous en faites un fils de l'enfer. » — S. Aug. — Et cela non pas parce que les prosélytes se sont laissé circoncire, mais parce qu'ils imitent les mœurs de ceux de l'imitation desquels il avait éloigné ses disciples par ces mots : « Ils sont assis sur la chaire de Moïse, etc., » paroles qui expriment et la vénération qui est due à cette chaire de Moïse qui forçait à enseigner la vérité aux méchants eux-mêmes qui s'y étaient assis, et ce fait que le prosélyte devenait *fils de l'enfer*, non pas en obéissant aux paroles de la loi, mais en imitant la conduite de ceux qui l'enseignaient. Or, il devient fils d'enfer à un double titre, puisqu'il n'observait pas une loi qu'il avait embrassée par son propre choix, n'étant pas juif de naissance, mais l'étant devenu librement. — S. Jér. — Ou bien, parce que auparavant, étant païen, il ne faisait qu'errer et se montrait ainsi digne de l'enfer par cette première culpabilité, tandis que maintenant, après avoir vu

(1) Dans le commentaire de Job, ch. 39, ceci s'y trouve mêlé à beaucoup d'autres choses.

31, *Mor.* (cap. 7). Quia vero hypocritæ quamvis perversa semper operentur, loqui tamen recta non desinunt; bene loquendo quidem, in fide vel conversatione filios pariunt, sed eos bene vivendo nutrire non possunt : quanto enim se libentius terrenis actibus inserunt, tanto negligentius eos quos genuerant, agere terrena permittunt : et quia obduratis cordibus vivunt, ipsos etiam quos generant filios, nulla pietate debiti amoris agnoscunt.

Unde et hic de hypocritis dicitur : Et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ, etc. Aug., *cont. Faust.* (lib. 16, cap. 29). Hoc autem, non quia circumcidebantur dixit, sed quia eorum mores imitabantur, a quibus imitandis suos cohibuerat, dicens : Super cathedram Moysi, etc. In quibus verbis utrumque debet adverti, et quantus honor delatus sit doctrinæ Moysi (in cujus cathedra etiam mali sedentes, bona docere cogebantur), et inde fieret proselytus filius gehennæ, non quidem verba legis audiendo, sed eorum facta sectando. Propterea autem duplo quam illi gehennæ filius efficitur; quia hoc negligebat implere quod propria voluntate susceperat; non ex Judæis natus, sed sponte Judæus factus. Hier. Vel quia ante dum esset gentilis, simpliciter errabat, et erat semel filius gehennæ. Videns ultro magistrorum vitia, et intelligens destruere eos opere quod verbo docebant, revertitur ad vomitum suum; et gentilis factus (quasi prævaricator) majori

les vices de ses maîtres et avoir compris que leur conduite détruisait ce qu'enseignait leur parole, il revient à ce qu'il avait rejeté, et redevenu païen par prévarication, il devient passible d'une plus grande peine. — S. Chrys. — Ou bien, parce que auparavant, sous la domination de l'idolâtrie, il se montrait juste du moins par respect humain, tandis que devenu juif, sous l'influence de ses maîtres pervers, il devient pire qu'eux. — S. Chrys. — Lorsqu'un maître est vertueux, le fils l'imite; lorsqu'il est mauvais, le fils le dépasse. — S. Jér. (1). — Le nom de *fils d'enfer* rappelle celui de *fils de perdition* et celui de *fils de ce siècle.* Tout homme est appelé fils de celui dont il fait les œuvres. — Orig. — Ces mots nous annoncent qu'il y aura une différence entre ceux qui tomberont dans les enfers, attendu que l'un est appelé simplement fils d'enfer, et l'autre fils d'enfer à un double titre. Il faut y voir probablement cette doctrine que tout homme, soit juif, soit païen, soit tout autre, devient fils d'enfer par les différentes espèces de péchés qu'il commet, en telle sorte qu'ainsi que le juste monte en gloire selon le nombre de ses actes bons, ainsi le pécheur voit son enfer multiplié par le nombre de ses péchés.

Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites : Si un homme jure par le temple, cela n'est rien; mais s'il jure par l'or du temple, il est obligé à son serment. Insensés et aveugles que vous êtes, lequel doit-on le plus estimer, ou l'or, ou le temple qui sanctifie l'or? Et si un homme, dites-vous, jure par l'autel, cela n'est rien ; mais quiconque jure par le don qui est sur l'autel, est obligé à son serment. Aveugles que vous êtes, lequel doit-on plus estimer, ou le don, ou l'autel qui sanctifie le don? Celui donc qui jure par

(1) Auparavant ceci se rattachait à ce qui précède.

pœna dignus erit. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel quia forte sub cultura idolorum constitutus, vel propter homines justitiam servabat; factus autem Judæus malorum magistrorum provocatus exemplo, fiebat pejor magistris. Chrys., in homil. (74, ut sup.). Cum enim virtuosus fuerit magister, discipulus imitatur; cum autem fuerit malus, superexcedit. Hier. Filius autem vocatur gehennæ, quomodo filius perditionis (Joan., 17), et filius hujus seculi (Luc., 16 et 20). Unusquisque enim cujus opera facit, hujus filius appellatur. Orig. (ut sup.). Ex hoc autem loco discimus quoniam et eorum qui in gehenna futuri sunt, erit differentia tormentorum; quando alter est simpliciter filius gehennæ, alter vero dupliciter. Sed et hoc videre oportet si generaliter est fieri aliquem filium gehennæ (ut puta Judæum, aut gentilem, aut etiam specialiter), ut per singulas species peccatorum fiat quis filius gehennæ; ut justus quidem secundum numerum justitiarum suarum augeatur in gloria; peccator autem secundum numerum peccatorum suorum multiplicetur in gehenna.

Væ vobis, duces cæci, qui dicitis : Quicunque juraverit per templum, nihil est; qui autem juraverit in auro templi, debitor est. Stulti et cæci! Quid enim majus est, aurum, an templum, quod sanctificat aurum? Et quicunque juraverit in altari, nihil est; qui autem juraverit in dono quod est super illud, debet. Cæci, quid enim majus est, donum,

l'autel, jure par l'autel et par tout ce qui est dessus. Et quiconque jure par le temple, jure par le temple et par celui qui y habite. Et celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu, et par celui qui y est assis.

S. Jér. — Ainsi que par l'étalage de ces phylactères et de ces franges la gloire était captée par cette simulation de sainteté, ainsi le Sauveur convainc ces maîtres en Israël d'impiété en les convainquant d'avoir imaginé une autre fausse tradition, celle d'après laquelle tout homme qui, en cas douteux, contentieux ou ambigu, avait juré par le temple n'était pas jugé coupable de parjure si plus tard il était convaincu d'avoir trompé : « Malheur à vous qui dites : Quiconque jure par le temple, ce n'est rien, etc. » C'est comme s'il y avait : « Il ne doit rien. » Mais s'il jurait par l'or et par l'argent qui étaient offerts aux prêtres dans le temple, on le forçait aussitôt à payer ce qu'il devait : « Mais celui qui aura juré par l'or du temple, etc. » — S. Chrys. — Le temple appartient à la gloire de Dieu et au salut des hommes, tandis que l'or du temple, quoique consacré à la gloire de Dieu, est plutôt en rapport avec les goûts du peuple et l'intérêt des prêtres. Or, les pharisiens faisaient considérer comme plus sacrés que le temple l'or qu'ils aimaient et les présents qui les alimentaient, et portaient ainsi le peuple plutôt à l'offrande des dons qu'à la pratique de la prière. C'est avec raison que le Sauveur le leur reproche par ces mots : « Insensés et aveugles ! qu'y a-t-il de plus grand, etc. ? » Encore aujourd'hui beaucoup de chrétiens qui ont cette pensée insensée, et qui pensent que c'est peu de chose que de manquer à un serment consa-

---

an altare quod sanctificat donum ? Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, et in omnibus quæ super illud sunt; et quicunque juraverit in templo, jurat in illo, et in eo qui habitat in ipso; et qui jurat in cœlo, jurat in throno Dei, et in eo qui sedet super ipsum.

Hier. Sicut in phylacteriis et fimbriis dilatatis opinio sanctitatis captabat gloriam, et per occasionem gloriæ quærebat lucra, sic alia traditionis fraude inventa impietatis arguit præceptores : si quis enim in contentione, seu in aliquo jurgio, vel in causæ ambiguo, jurasset in templo, et postea convictus esset mendacii, non tenebatur criminis reus. Et hoc est quod dicit : Væ vobis qui dicitis : Quicunque jurat per templum, nihil est, etc. Quasi dicat : Nihil debet; sin autem jurasset in auro, et pecunia quæ in templo sacerdotibus offerebatur, statim id in quo jurabat cogebatur exsolvere. Unde sequitur : Qui autem juraverit in auro templi, etc. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Templum quidem ad gloriam Dei pertinet, et ad hominum spiritualem salutem; aurum autem templi etsi ad gloriam Dei pertineat, tamen magis ad delectationem hominum et ad utilitatem sacerdotum offertur : pharisæi ergo aurum quo ipsi delectabantur, et dona quibus ipsi pascebantur, sanctiora dicebant esse, quam ipsum templum ; ut homines promptiores facerent ad offerenda dona, quam ad preces fundendas in templo : unde convenienter reprehendit eos Dominus, dicens : Stulti et cæci ! Quid enim majus, etc. Multa etiam nunc Christiani sic insipienter intelligunt : ecce enim si aliqua causa fuerit, modicum videtur facere qui jurat per Deum ; qui autem jurat per Evangelium,

cré par le nom de Dieu, s'il y a un motif pour cela, tandis que le péché est beaucoup plus grand si on a juré par l'Évangile. Est-ce que l'on ne pourrait pas leur dire aussi : « Insensés et aveugles! car les Écritures n'existent que pour Dieu, et non pas Dieu pour les Écritures. » Dieu qui sanctifie l'Évangile n'est-il pas plus grand que l'Évangile qui est sanctifié par lui? — S. Jér. — Et de plus, personne ne tenait pour coupable de parjure celui qui avait juré par l'autel, tandis que son serment était considéré comme tout-à-fait obligatoire s'il avait juré par les dons et les offrandes, c'est-à-dire les hosties, les victimes et autres oblations semblables faites sur l'autel. Tout cela venait, non de la crainte de Dieu, mais de l'amour des richesses. « Et quiconque a juré par l'autel, ce n'est rien, etc. » Or, le Seigneur leur reproche et leur folie et leur fraude, l'autel étant beaucoup plus que les hosties offertes sur l'autel.

Suite. — « Insensés! qu'y a-t-il de plus grand : l'offrande ou l'autel qui sanctifie l'offrande? » — La Glose (1). — Et afin de ne pas les voir tomber à ce point d'infamie de prétendre que l'or était plus sacré que le temple, et l'offrande que l'autel, il argumente contre eux d'une nouvelle manière, par cet argument que le serment par l'autel et le temple contient le serment par l'or et par l'offrande : « Celui qui jure par l'autel jure par l'autel et par tout ce qui s'y trouve. » — Orig. — Et comme les Juifs avaient l'habitude de jurer par le ciel, il ajoute à la réprimande par ces mots : « Et celui qui jure par le ciel jure par le trône de Dieu. » Donc en cela, ainsi qu'ils le présument, ils n'échap-

(1) Ni dans la Glose, ni dans Anselme, ni ailleurs.

---

majus aliquid fecisse videtur. Quibus similiter dicendum est : Stulti et cæci! Nam Scripturæ propter Deum sunt; non Deus propter Scripturas : major ergo est Deus qui sanctificat Evangelium, quam Evangelium quod sanctificatur ab eo. Hier. Rursus si quis jurasset in altari, perjurii reum nemo tenebat; si autem jurasset in dono vel in oblationibus (hoc est in hostia, vel in victimis, in similia, et cæteris quæ offeruntur Deo super altare), hæc studiosissime repetebantur. Totum autem faciebant, non ob Dei timorem, sed ob divitiarum cupiditatem; unde sequitur : Et quicunque juraverit in altari, nihil est, etc. Arguit enim eos Dominus, et stultitiæ, et fraudulentiæ; quod multo majus sit altare, quam hostiæ quæ sanctificantur ab altari.

Unde sequitur : Cæci, quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum? Glossa. Et ne forte in tantam infamiam prorumperent ut dicerent aurum sanctius esse templo, et donum altari, eos alia ratione convincit; quia videlicet juramento quod fit per templum et altare, continetur juramentum quod fit per aurum vel per donum. Et hoc est quod subdit : Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, et in omnibus quæ in eo sunt. Orig. (ut sup.). Similiter quoniam Judæi consuetudinem habebant per cœlum jurare, ad reprehensionem eorum subdit : Qui jurat in cœlo, jurat in throno Dei, etc. Non ergo (sicut arbitrantur) evadunt periculum in eo quod, non per Deum jurant, sed per thronum Dei, scilicet cœlum. Glossa. Qui enim per

peut pas au danger de jurer par Dieu pour avoir juré par le ciel ou par le trône de Dieu (1). — LA GLOSE. — Car quiconque jure par une créature se trouve jurer par le Créateur qui préside à la créature. — ORIG. — Le serment est pour confirmer ce que l'on affirme par serment. Le témoignage des Écritures, dont nous nous servons pour appuyer ce que nous disons, doit donc être pris pour un serment, en telle sorte que l'Écriture nous représentera le temple de Dieu, et le sens de ses paroles, l'or du temple. Ainsi que l'or qui n'est pas dans le temple ne saurait être sanctifié par le temple, ainsi l'on ne doit pas considérer comme sanctifié par l'Écriture tout sens qui n'est pas contenu en elle, quelque admirable d'ailleurs qu'il soit. Nous ne devons donc pas nous servir de nos pensées pour confirmer la doctrine évangélique, à moins que nous ne puissions établir leur sainteté en les montrant contenues dans la Sainte-Écriture. L'autel est le cœur, qui est la partie principale de l'homme, et *les dons* et *les ex-voto* placés sur l'autel sont toutes les choses qui sont placées dans le cœur, la prière, le cantique, le jeûne, l'aumône. Toute offrande, par cela même qu'elle est placée dans le cœur, est sanctifiée par lui; mais quelle offrande peut être plus glorieuse que celle du cœur de l'homme qui offre lui-même toutes les autres offrandes? Si votre conscience ne vous reproche rien, ayez confiance en Dieu, non à cause des offrandes que vous lui aurez faites, mais parce que, si je puis m'exprimer ainsi, vous avez bien construit l'autel de votre cœur. — Nous disons en troisième lieu qu'au-dessus du temple, c'est-à-dire de toute Écriture, et au-dessus

(1) « Le Seigneur, son trône est dans le ciel (ps. 10). Ne jurez pas du tout, ni par le ciel, parce qu'il est le trône de Dieu » (Matth., 5, v. 34).

---

subjectam creaturam jurat, et per Divinitatem præsidentem creaturæ jurat. ORIG. (ut sup.). Est autem juramentum confirmatio verbi de quo juratur. Juramentum ergo intelligendum est testimonium Scripturarum, quod profertur ad confirmationem verbi quod loquimur; ut sit quidem templum Dei Scriptura divina; aurum autem sensus positus in ea : sicut autem aurum quod fuerit extra templum, non est sanctificatum, sic omnis sensus qui fuerit extra divinam Scripturam, quamvis admirabilis videatur, non est sanctus : non ergo debemus ad confirmandam doctrinam nostros intellectus assumere, nisi ostenderimus eos esse sanctos ex eo quod in Scripturis continentur divinis : altare autem est hominis cor, quod principale habetur in homine; vota autem et dona quæ ponuntur super altare, est omne quod superponitur cordi; ut orare, psallere, eleemosynas facere, jejunare. Sanctum ergo facit omne votum hominis cor ejus, ex quo votum ei offertur : ideo non potest honorabilius esse votum quam cor hominis, ex quo transmittitur votum. Si ergo conscientia hominis non pungat, fiduciam habet ad Deum, non propter dona, sed quia (ut ita dicam) altare cordis sui bene construxit. Tertium est, ut dicamus quod super templum (id est, super omnem Scripturam) et super altare (id est, super omne cor) est intellectus quidam, qui dicitur cœlum, et thronus ipsius dicitur Dei, in quo videre est facie revelata (cum

de l'autel, c'est-à-dire de tout cœur, se trouve l'intelligence, *le ciel* et le trône de Dieu sur lequel nous verrons, lorsque sera arrivé la perfection des choses, la vue de la vérité à face découverte (1).

S. Hil. — Il nous est ainsi enseigné qu'après l'avénement du Christ, la confiance en la loi perd son appui, car ce n'est pas la loi qui sanctifiait le Christ, mais le Christ la loi, dans laquelle il avait placé comme son trône et son siége. Ils sont donc insensés et aveugles ceux qui, dédaignant ce qui sanctifie, vénèrent ce qui est sanctifié. — S. Aug. — Nous entendons aussi par le *temple et l'autel* le Christ lui-même; par *l'or et les offrandes*, les louanges et les sacrifices de prières que nous offrons par lui et en lui, car ce n'est pas le Christ qui est sanctifié, mais lui qui les sanctifie.

Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui payez la dime de la menthe, de l'aneth et du cumin, et qui avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la loi, savoir, la justice, la miséricorde et la foi. C'était là les choses qu'il fallait pratiquer, sans néanmoins omettre les autres. Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer ce que vous buvez, de peur d'avaler un moucheron, et qui avalez un chameau.

S. Chrys. — Le Seigneur avait dit plus haut qu'ils liaient de lourds fardeaux qu'ils faisaient porter aux autres et auxquels ils ne voulaient pas même toucher. Ici il nous les montre prenant grand soin des petites choses et laissant là les grandes. « Malheur à vous, pharisiens et scribes hypocrites qui décimez, etc. » — S. Jér. — Laissant là pour le

(1) « Lorsque sera assuré ce qui est parfait, sera évacué ce qui n'est que partiel » (1 Corinth., 13, v. 10). « Nous le voyons maintenant par un miroir dans une énigme, mais alors face à face » (v. 12).

venerit quod perfectum est) faciem veritatis. Hilar. (can. 25, ut sup.). Adveniente etiam Christo, inutilem docet esse fiduciam legis, quia non in lege Christus, sed lex sanctificatur in Christo; in quo veluti sedes thronusque sit positus; atque ita stulti cæcique sunt, qui sanctificante prætermisso, sanctificata venerantur. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 34). Templum etiam et altare ipsum Christum intelligimus; aurum et donum, laudes et sacrificia precum, quæ in eo et per eum offerimus : non enim ille per hæc, sed ista per illum sanctificantur.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, quia decimatis mentam, et anethum, et cyminum; et reliquistis quæ graviora sunt legis: judicium, et misericordiam, et fidem. Hæc oportuit facere, et illa non omittere, duces cæci, excolantes culicem, camelum autem glutientes.

Chrys., in homil. (74, *in Matth.*, ut sup.). Supra Dominus dixerat quod ligabant graviora onera, et aliis imponebant, quæ ipsi nec tangere volebant : hic autem rursus ostendit quod in parvis quærentes diligentiam, magna contemnebant : unde dicitur : Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui decimatis, etc. Hier. Pharisæi enim, quia præceperat Dominus propter alimoniam sacerdotum et levitarum (quorum pars erat Dominus) omnium rerum offerri in templo decimas (ut intellectus

moment toute interprétation mystique, nous dirons que le Seigneur, ayant ordonné dans la loi que l'on portât au temple la dîme de tous les biens pour la nourriture des prêtres et des lévites, dont Dieu avait été le seul héritage, les pharisiens n'avaient d'autre préoccupation que de porter cette offrande exigée, abandonnant, pour cette obligation, d'autres qui étaient bien plus graves : « Et vous laissez ce qu'il y a de plus grave, etc. » Ce reproche va aussi contre leur avarice, car ils exigent la dîme même des plus viles légumes, et ils abandonnent d'autres obligations qui passent avant : la justice dans les procès, la compassion envers les pauvres et la foi en Dieu.— S. Chrys. — Ou bien, les prêtres, pleins d'avarice, corrigeaient celui qui avait négligé la dîme même des plus petites choses, comme si en cela il s'était rendu coupable d'un grand crime; mais si un homme avait péché contre Dieu ou avait fait tort à son prochain, ils négligeaient de le corriger, n'étant préoccupés que de leur gain et négligeant tout-à-fait la gloire de Dieu et le salut des hommes. Or, Dieu a fait une obligation de la justice, de la compassion, de la foi, à cause de sa gloire; tandis que la dîme n'a d'autre but que l'utilité des prêtres. Dieu a établi cette dîme afin qu'au moment où les prêtres se consacrent au service du prochain en choses spirituelles, les peuples servent les prêtres pour leurs besoins temporels. Aussi il arrive qu'ils se montrent tous inquiets seulement de leurs propres intérêts et nullement de la gloire de Dieu; défendant leurs droits et ne s'occupant en aucune manière de l'obéissance due à l'Eglise, murmurant tous si le peuple n'offre pas les dîmes, et pas un ne se plaignant au peuple, si le peuple se montre prévaricateur. Cependant, comme parmi les scribes et les pharisiens,

---

mysticos dimittamus) hoc unum habebant studii, ut quæ jussa fuerant comportarentur, cætera quæ erant majora parvipendebant. Unde sequitur : Et reliquistis quæ graviora sunt, etc. Ex hoc capitulo arguit eos avaritiæ, quod studiose (etiam vilium olerum) decimas exigant; et judicium in disceptatione negotiorum, misericordiamque in pauperes, et fidem in Deum (quæ magna sunt) prætermitant. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel quia sacerdotes avaritia pleni, si quis decimas alicujus rei minimæ non obtulisset, corripiebant eum, quasi magnum crimen fecisset; si quis autem alterum lædebat, aut in Deum peccabat, non curabant eum corripere, de lucro quidem suo solliciti, et de gloria Dei ac salute hominum negligentes : servare enim justitiam, et facere misericordiam, et habere fidem, propter suam gloriam Deus mandavit; decimas autem offerre propter utilitatem sacerdotum ; ut sacerdotes quidem populo in spiritualibus obsequantur, populi autem sacerdotibus in carnalibus subministrent : sic et modo fit, quia omnes de honore suo sunt solliciti, de honore autem Dei nulli : portiones etiam suas vigilanter defendunt : sed circa obsequium Ecclesiæ curam impendere non attendunt : si populus decimas non obtulerit, murmurant omnes; si peccantem populum viderint, nemo murmurat contra eum, sed quia scribarum et pharisæorum (ad quos loquebatur) quidam populares erant, non

auxquels il s'adressait, il y en avait plusieurs qui étaient populaires, il est peut-être nécessaire que nous donnions une autre explication de ceux qui décimaient, expression qui peut à la fois convenir et à ceux qui payaient la dîme et à ceux qui la recevaient. Nous disons donc que les scribes et les pharisiens payaient la dîme des moindres choses par ostentation de religion, tandis qu'ils étaient injustes dans les jugements, sans miséricorde pour leurs frères, incrédules à la vérité.

Orig. — Mais comme il devait naturellement arriver que plusieurs de ceux qui entendaient ces paroles en vinssent à conclure qu'il fallait mépriser la dîme des petites choses, il ajoute avec sagesse : « Et il fallait faire ces choses, » c'est-à-dire, le jugement, la compassion, la foi, et ne pas omettre celle-ci, » la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin. — Rémig. — Par ces paroles, le Seigneur montre qu'il faut remplir tous les préceptes de la loi, les plus grands et les plus petits. Ce reproche tombe sur ceux qui pensent ne pouvoir pas pécher parce qu'ils emploient ce que la terre leur donne à faire l'aumône qui ne leur servira de rien, s'ils ne s'efforcent de mettre fin à leurs péchés. — S. Hil. — Et comme c'était un moindre mal de négliger la dîme d'un légume que de manquer à un devoir de bienveillance, le Seigneur les raille par ces mots : « Conducteurs aveugles qui avez grand soin de passer ce que vous buvez, de peur d'avaler un moucheron. » — S. Jér. — Je pense que, par le *chameau*, il faut entendre les grands préceptes, la justice, la miséricorde et la foi ; par le *moucheron*, la dîme de la menthe, de l'aneth, du cumin et d'autres vils légumes. Nous avalons et négligeons les préceptes qui sont grands, et sous prétexte de religion, nous déployons beaucoup de zèle pour

---

est incongruum ut aliam expositionem faciamus propter eos qui decimas dabant; nam qui accipit decimas, recte decimare dicitur et qui dat. Scribæ ergo et pharisæi minimarum quidem rerum decimas offerebant, ostendendæ religionis gratia : in judiciis autem erant injusti, in fratres sine misericordia, in veritatem increduli.

Orig. (ut sup.). Sed quoniam contingens erant ut audientes quidam Dominum ista loquentem contemnerent minimarum rerum decimationem, sapienter addidit : Et hæc oportuit facere (hoc est, judicium, misericordiam et fidem), et illa non omittere, id est, decimationem mentæ, anethi et cymini. Remig. Ostendit quippe Dominus his verbis quoniam omnia præcepta legis, tam maxima quam minima, sunt implenda. Redarguuntur autem qui eleemosynas de fructibus terræ faciunt, putantes se minime posse peccare; quibus nihil prosunt eleemosynæ, nisi a peccatis studeant cessare. Hilar. Et quia minoris piaculi esset, decimationem oleris quam benevolentiæ officium præterire, irridet eos consequenter Dominus, dicens : Duces cæci excolantes culicem, etc. Hier. Camelum puto esse magnitudinem præceptorum; judicium, misericordiam et fidem : culicem decimationem mentæ, anethi, et cymini, et reliquorum olerum vilium. Hæc autem præcepta Dei (quæ magna sunt) devoramus atque negligimus; et opinione religionis in parvis quæ lucrum habent, diligentiam demonstramus. Orig. (ut sup.).

les petites choses qui nous portent du profit. — Orig. — Ou bien, par le *moucheron* il faut entendre les plus petits délits désignés par le moucheron, et par le chameau, animal grand et difforme, les grands délits. Au sens moral, par les scribes il faut entendre ceux qui ne voient dans l'Écriture que ce qu'exprime la lettre, tandis que les pharisiens sont ceux qui, se vantant eux-mêmes et se séparant des autres, disent : «Ne m'approchez pas, je suis pur.» La menthe, l'aneth et le cumin servent à apprêter des aliments, mais ils ne sont pas eux-mêmes directement des aliments, et c'est ainsi que, dans notre vie, il est des choses nécessaires à notre justification, et ce sont la justice, la miséricorde et la foi; tandis qu'il en est d'autres qui servent à assaisonner nos actions et à leur donner de la suavité, comme l'abstinence des ris, le jeûne, les génuflexions et autres choses semblables. Or, comment ne pas considérer comme aveugles ceux qui ne voient pas? Il ne sert de rien d'être un distributeur fidèle des petites choses, si on néglige les principales. Ce qui est dit ici est à leur confusion, non pas en défendant les petites observances, mais en recommandant plus de soin pour les grandes. — S. Grég. (1). — Ou bien, le moucheron pique en bourdonnant, et le chameau s'incline pour se présenter au fardeau. Les Juifs passèrent le moucheron, eux qui demandèrent la délivrance du voleur séditieux, et ils avalèrent le chameau en s'efforçant d'étouffer sous leurs cris celui qui était descendu spontanément pour porter les fardeaux de notre mortalité.

(1) Chap. 14, com. de Job.

Vel excolantes culicem, id est, expellentes a se minima delicta quæ culices nominavit : camelum autem glutientes, id est, committentes maxima delicta, quæ nominat camelos, animalia videlicet tortuosa et grandia. Scribæ autem moraliter sunt, qui amplius nihil æstimant positum in Scripturis, quam simplex sermo demonstrat. Pharisæi autem sunt omnes qui justificant semetipsos, et dividunt se a cæteris, dicentes : Noli mihi appropinquare, quoniam mundus sum. Menta autem, et anethum, et cyminum, ciborum conditura sunt, non principales cibi : sic in conversatione nostra quædam sunt necessaria ad justificationem, ut judicium, misericordia et fideles : alia sunt etiam quasi condientia actus nostros, et suaviores eos facientia; ut abstinentia risus, jejunium, flexio genuum, et hujusmodi. Quomodo autem non æstimentur cæci, qui non vident? Quoniam nihil prodest cautum esse dispensatorem in rebus minimis, cum principalia negliguntur. Hos ergo sermo præsens confundit; non quidem levia prohibens observare, sed principalia præcipiens cautius custodire. Greg., 1, *Moral.* (cap. 7). Vel aliter : culex susurrando vulnerat; camelus autem sponte se ad suscipienda onera inclinat. Liquaverunt ergo culicem Judæi, qui seditiosum latronem dimitti petierunt : camelum vero glutierunt, quia eum qui ad suscipienda nostræ mortalitatis onera sponte descenderat, extinguere clamando conati sunt.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui mundatis quod deforis est calicis et paropsidis, intus autem pleni estis rapina et immunditia. Pharisæe cæce, munda prius

Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et que vous êtes au dedans pleins de rapine et d'impureté. Pharisien aveugle, nettoyez premièrement le dedans de la coupe et du plat, afin que le dehors soit net aussi.

JÉR. — C'est sous des expressions différentes qu'il adresse ici aux pharisiens le même reproche sur leur hypocrisie et leur mensonge, en leur reprochant de présenter aux hommes autre chose à l'extérieur que ce qu'ils sont à l'intérieur : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, etc. » Il ne veut pas, par ces mots, leur reprocher une pratique superstitieuse concernant les plats et les coupes, mais leur reprocher de faire éclater au dehors leur sainteté aux yeux des peuples, et les paroles qui suivent rendent ce sens évident : « Au dedans, au contraire, vous êtes pleins de rapine et d'impureté. » — S. CHRYS. — Ou bien, c'est parce que les Juifs, toutes les fois qu'ils devaient entrer dans le temple ou pour un sacrifice ou pour un jour de fête, se lavaient et lavaient leurs vêtements et leurs ustensiles, aucun d'eux ne pensant à se purifier de ses péchés ; Dieu ne réserve pas ses louanges à la propreté du corps ni son blâme aux souillures extérieures. Admettez cependant, si vous le voulez, que Dieu a horreur d'habits et d'ustensiles malpropres, vases et habits qui doivent nécessairement se salir, combien son horreur sera plus grande encore pour les souillures de la conscience, que nous pouvons toujours conserver pure si nous le voulons. — S. HIL. — Ses reproches s'adressent à ceux qui, se préoccupant des chimères de la vanité, délaissent le travail si utile de la perfection. Ce qui sert de la coupe, c'est son intérieur, et si cet intérieur n'est pas propre, à quoi peut servir la propreté extérieu-

---

quod intus est calicis et paropsidis, ut fiat et id quod deforis est, mundum.

HIER. Diversis verbis eodem sensu quo supra arguit pharisæos simulationis et mendacii, quod aliud ostendant hominibus foris, aliud domi agant : unde dicitur : Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, etc. Non hoc dicit quod in calice et paropside eorum superstitio moraretur, sed quod foris hominibus ostenderent sanctitatem : quod manifestum est ex eo quod addidit dicens : Intus autem pleni estis rapina et immunditia. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel hoc dicit, quia Judæi quoties ingressuri erant in templum aut sacrificia oblaturi, aut per dies festos, seipsos et vestimenta sua et utensilia lavabant ; et a peccatis nemo seipsum purgabat; cum Deus neque corporis munditiam laudet, neque sordes condemnet. Pone tamen quod Deus odit sordes corporum et vasorum, quæ necesse est ut ipso usu sordidentur, quanto magis sordes conscientiæ horret, quam (si volumus) semper mundam servamus? HILAR. (can. 24, ut sup.). Arguit ergo eos qui jactantiam inutilis studii sequentes, utilitatis perfectæ ministerium derelinquunt. Calicis namque usus interior est; qui, si obsorduerit, quid proficiet lotus exterius? Atque ideo interioris conscientiæ nitor est obtinendus, ut ea quæ

re? C'est donc l'éclat intérieur de la conscience qu'il nous faut obtenir pour arriver par elle à la pureté extérieure et du corps; et il ajoute : « Aveugle pharisien, lavez d'abord ce qui est à l'intérieur, etc. » — S. Chrys. — Il ne dit pas ceci d'une coupe ou d'un plat matériels, mais de ceux dont ceux-ci rappellent l'idée et qui peuvent être toujours purs aux yeux de Dieu sans jamais avoir été touchés par l'eau; mais si vous avez péché et que toute l'eau de la mer et des fleuves fût employée à vous laver, vous ne serez jamais qu'un impur et un misérable devant Dieu.

S. Chrys. — Remarquez que lorsqu'il parlait de la dîme, il a dit : « Il aurait fallu faire ceci et ne pas omettre cela. » L'aumône est une espèce de dîme. En quoi cela peut-il vous nuire de faire l'aumône? Ses paroles ne visaient pas à recommander les observances légales. Il n'ajoute rien de semblable ici où il parle de la propreté et de la malpropreté, mais il déclare que la propreté de l'extérieur suit nécessairement celle de l'intérieur, désignant l'âme par l'intérieur *du plat* ou de la coupe, et le corps par l'extérieur. — Orig. — Ces paroles nous avertissent de nous hâter vers la justice et non pas vers son apparence, celui qui recherche l'apparence de la justice lavant l'extérieur et négligeant l'intérieur, en cultivant ce qui se voit et en négligeant son cœur et sa conscience. Quant à celui qui a soin de purifier ce qu'il a à l'intérieur, c'est-à-dire ses pensées, il faut conséquemment qu'il purifie ce qu'il a à l'extérieur. Or, tous les professeurs de dogmes erronés sont comme des coupes purifiées à l'extérieur, à cause de ce semblant de religion dont ils s'enveloppent, tandis que dans leur cœur ils ne sont que des hypocrites et des ravisseurs entraînant les hommes à

---

corporis sunt, forinsecus abluantur : et ideo subdit : Pharisæe cæce, munda prius quod intus, etc. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Non autem hoc dicit de sensibili calice aut paropside, sed de intelligibili; qui etsi nunquam tetigerit aquam, mundus potest esse apud Deum; si autem peccaverit, et tota aqua pelagi et fluminum se laverit, sordidus est et miser ante Deum.

Chrys., in homil. (74, ut sup.). Attende autem quod ubi de decimis loquebatur, convenienter dixit : Hæc oportuit facere, et illa non omittere : decima enim eleemosyna quædam est : quid autem nocet eleemosynam dare? Non tamen hoc dixit sicut legalem observationem inducens; hic autem ubi de purgationibus et immunditiis disputat, non hoc addit, sed ostendit quod de necessitate ad interiorem munditiam exterior sequitur; quod quidem est extra calicis et paropsidis, corpus vocans, quod autem est intus, animam. Orig. (ut sup.). Hic sermo nos instruit ut festinemus esse justi, non apparere : qui enim studet ut appareat justus, quæ a foris sunt mundat, et quæ videntur curat; cor autem et conscientiam negligit : qui autem studet ea quæ intus sunt (id est, cogitationes) mundare, consequens est ut etiam ea quæ a foris sunt, faciat munda. Sed omnes falsi dogmatis professores calices sunt a foris, quasi mundati propter speciem religionis quam simulant; ab intus autem pleni rapina et simulatione, dum rapiunt homines ad errorem. Calix etiam est vas ad potum,

l'erreur. La coupe servant à boire et le plat à manger, ils nous figurent toute parole qui nous rafraîchit spirituellement et celle qui nous nourrit. Celui-là donc qui a un plus grand soin de servir à ses auditeurs une parole étudiée et arrangée avec soin plutôt qu'une parole pleine d'un sens salutaire, celui-là lui présente une coupe brillante au dehors, mais pleine au dedans des impuretés de la vanité. Ce sont surtout les livres de la loi et ceux des prophètes qui sont les coupes du breuvage spirituel et les plats des aliments nécessaires. Pendant que les scribes s'efforcent à démontrer la pureté du sens extérieur, les disciples du Christ s'efforcent de chercher le sens spirituel et d'en faire briller la pureté.

Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sépulcres blanchis, qui au dehors paraissent beaux aux yeux des hommes, mais au dedans sont pleins d'ossements de morts, et de toute sorte de pourriture. Ainsi au dehors vous paraissez justes aux yeux des hommes, mais au dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité.

Orig. — Ainsi que le Sauveur leur a dit plus haut : « Qu'ils sont pleins de rapine et d'intempérance, » ainsi il leur dit ici : « Qu'ils sont pleins d'hypocrisie et d'iniquité, » les comparant à des os de morts et à toute espèce d'immondices. C'est pour cela qu'il leur dit : « Malheur à vous, scribes et pharisiens qui ressemblez à des sépulcres, etc. » — S. Chrys. — C'est avec raison que le corps du juste est appelé un temple, parce que dans le juste l'âme commande ainsi que Dieu dans le temple; ou bien, est appelé ainsi parce que c'est Dieu lui-même qui habite le corps du juste. Les corps des pécheurs sont appelés *des tombeaux de morts*, parce que l'âme est morte dans le corps

---

paropsis, ad cibum : omnis ergo sermo per quem potamur spiritualiter, vel omnis narratio per quam nutrimur, vasa sunt potus et cibi. Qui ergo studet compositum proferre sermonem magis quam salutari sensu repletum, calix ejus a foris mundatus est, ab intus autem sordibus vanitatis impletus : sed et litteræ legis et prophetarum calices spiritualis potus, et paropsides necessariarum escarum sunt. Scribæ quidem et pharisæi student sensum exteriorem mundum demonstrare ; discipuli autem Christi sensum spiritualem mundare festinant.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum et omni spurcitia. Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi, intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate.

Orig. (ut sup.). Sicut habetur superius, intus pleni rapina et intemperantia, similiter hic pleni sunt hypocrisi et iniquitate ; qui comparantur ossibus mortuorum et immunditiæ universæ : unde dicit : Væ vobis, scribæ et pharisæi similes sepulcris, etc. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Merito quidem justorum corpora templa dicuntur, quia anima in corpore justi dominatur, sicut Deus in templo, vel quia ipse Deus in corporibus habitat justis; corpora autem peccatorum sepulcra dicun-

du pécheur, ne méritant pas d'être considérée comme vivante, ne produisant dans le corps rien de vivant et qui appartienne à l'esprit. — S. Jér. — Au dehors les tombeaux brillent de la blancheur de la chaux, ornés de marbres, parsemés d'or et de peintures, et pleins à l'intérieur d'ossements de morts : « Ils apparaissent beaux aux hommes, et au dedans ils sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture. » C'est ainsi que ces maîtres pervers, qui agissent autrement qu'ils n'enseignent, simulent la vertu par le caractère de leurs habits et par la modestie de leurs paroles, tandis qu'ils sont pleins à l'intérieur de toute espèce de pourriture, d'avarice et de libertinage. C'est ce que Jésus exprime d'une manière claire par ces mots : « Et ainsi vous êtes vous-mêmes à l'intérieur. » — Orig. — Toute justice qui n'a pas Dieu pour but est feinte, morte, ou plutôt ce n'est pas même une justice, ainsi qu'un homme mort n'est pas un homme, et ainsi qu'un comédien qui représente un personnage étranger n'est pas le personnage qu'il représente. Il y a en eux autant d'ordures et d'ossements qu'il y a de ces simulations venant d'une intention mauvaise. Cependant ils paraissent, au dehors, justes aux yeux des hommes, non pas aux yeux de ceux que l'Écriture appelle *des dieux*, mais aux yeux de *ceux qui meurent comme des hommes*. — S. Grég. (1). — Devant le juge sévère, ils ne pourront pas avoir l'excuse de l'ignorance, et en prenant toute espèce de moyens de simuler la sainteté aux yeux des hommes, ils se servent à eux-mêmes de témoignage de ce qu'ils n'ignorent pas quelle est la bonne vie. — S. Chrys. — Dites-moi, hypocrite, si c'est bien d'être méchant, pourquoi voulant l'être ne voulez-vous pas le pa-

(1) In Job, cap. 28.

---

tur mortuorum, quia anima mortua est in corpore peccatoris : nec enim vivens putanda est, quæ nihil vivum aut spirituale agit in corpore. Hier. Sepulcra autem forinsecus lita sunt calce, et ornata marmoribus, et auro coloribusque distincta, intus autem plena sunt ossibus mortuorum : unde dicitur : Quæ apparent hominibus speciosa, intus autem plena sunt ossibus mortuorum, et omni spurcitia. Sic autem et perversi magistri (qui alia docent et alia faciunt) munditiam habitu vestis et verborum humilitate demonstrant, intus autem pleni sunt omni spurcitia, et avaritia, et libidine. Et hoc manifeste exprimit inferens : Sic et vos a foris quidem apparetis, etc. Orig. (ut sup.). Omnis enim justitia simulata mortua est (quæ propter Deum non fit), magis autem neque justitia est ; sicut mortuus homo non est homo ; et sicut mimi, qui personas suscipiunt aliorum, et non sunt ipsi quos simulant. Tanta ergo sunt ossa in eis et immunditiæ, quanta bona simulant ex malo affectu. Videntur autem a foris justi coram hominibus ; non coram eis quos Scriptura appellat deos, sed coram eis qui sicut homines moriuntur. Greg., 26, *Moral.* (cap. 23). Ante districtum vero judicem excusationem ideo de ignorantia habere non possunt, quia dum ante oculos hominum omnem modum sanctitatis ostendunt, ipsi sibi sunt testimonio quia bene vivere non ignorant. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Dic autem, hypocrita : si bonum est esse malum, ut quid non vis apparere quod vis

raître? Car ce qui est honteux, il est plus honteux de l'être que de le paraître, et ce qui est bien, il est plus beau de l'être que de le paraître; soyez donc ce que vous paraissez être, ou paraissez ce que vous êtes.

Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes, et ornez les monuments des justes, et qui dites : Si nous eussions été du temps de nos pères, nous n'eussions pas été leurs compagnons à répandre le sang des prophètes. Ainsi vous vous rendez témoignage à vous-mêmes, que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes.

S. Jér. — Le Sauveur, par un raisonnement plein d'adresse, les convainc d'être les fils d'homicides au moment où, pour conquérir de la gloire parmi le peuple et pour paraître bons à ses yeux, ils élèvent des tombeaux aux prophètes que leurs aïeux ont tués : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites qui bâtissez. » — Orig. — Il ne paraît pas que le reproche contre ceux qui bâtissaient des tombeaux aux prophètes fût motivé, car en cela ils ne faisaient qu'une chose louable. En quoi étaient-ils dignes d'entendre prononcer sur eux ce mot : *Malheur?* — S. Chrys. — Ce dont il les blâme, ce n'est pas d'élever des tombeaux, mais il blâme l'intention avec laquelle ils les élevaient, car ils ne le faisaient pas pour la gloire de ceux qui avaient été tués, mais cherchant dans leur mort une occasion d'ostentation, et craignant que par le laps du temps ces tombeaux détruits laissassent tomber la mémoire d'un si grand forfait. — S. Chrys. — Ou bien, ils se disaient à eux-mêmes : Si nous faisons du bien aux pauvres, il y en a peu de témoins et c'est l'affaire d'un moment; ne vaut-il pas mieux élever des monuments que tous verront, non-seulement main-

---

esse? Nam quod turpe est apparere, turpius est esse; quod autem formosum est apparere, formosius est esse : ergo aut esto quod appares, aut appare quod es.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui ædificatis sepulcra prophetarum, et ornatis monumenta justorum, et dicitis : Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine prophetarum. Itaque testimonio estis vobismetipsis quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt.

Hier. Prudentissimo syllogismo arguit eos esse filios homicidarum, dum ipsi opinione bonitatis et gloriæ in populo ædificant sepulcra prophetarum, quos majores eorum interfecerunt : et hoc est quod dicit : Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui ædificatis, etc. Orig. (tract. 26, *in Matth.*). Non satis rationabiliter comminari videtur adversus eos qui ædificant sepulcra prophetarum : quantum enim ad hoc laudabile aliquid faciebant : quomodo ergo digni erant suscipere væ? Chrys., in homil. (75, *in Matth.*). Non ergo eos incusat quoniam sepulcra ædificant, sed intentioni eorum detrahit cum qua ædificabant; quoniam non propter honorem eorum qui occisi fuerant, sed sicut pompam sibi statuentes in occisionibus illorum; et formidantes ne forte tempore procedente sepulcris destructis tabescat tantæ audaciæ memoria. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut

tenant, mais même dans la postérité? O homme insensé, que vous servira ce souvenir si là où vous êtes tourmenté, et loué là où vous n'êtes pas? Or, par ce blâme adressé aux Juifs, le Seigneur instruit les chrétiens. Si ces paroles avaient été dites pour les Juifs seulement, elles eussent été dites, mais pas écrites; tandis qu'après leur avoir été dites elles ont été écrites pour nous. Si donc un homme ajoute à ses autres bonnes œuvres d'élever des édifices sacrés, il ajoute à ses bonnes œuvres, mais si cela n'est point accompagné d'autres bonnes œuvres, ce n'est que désir de gloire terrestre : les martyrs ne se réjouissent pas de voir employer à leur honneur l'argent que pleurent les pauvres. De plus, les Juifs eurent toujours le culte du passé, tout en méprisant le présent et en le persécutant. Ne pouvant supporter les reproches de leurs prophètes, ils les persécutaient et les tuaient. Les enfants qui venaient après reconnaissaient les fautes de leurs pères et ils bâtissaient des monuments commémoratifs de l'innocence de ces prophètes comme témoignages de leurs regrets. Cependant ils persécutaient également leurs prophètes qui leur reprochaient leurs fautes : « Et vous dites : Si nous avions vécu aux jours de nos pères, nous n'eussions pas été leurs associés dans le carnage des prophètes. » — S. Jér. — S'ils ne le disent pas en propres termes, leur conduite le dit assez haut, car ils font bâtir des monuments ambitieux et magnifiques à la mémoire de ces prophètes tués. — S. Chrys. — Ce qu'ils pensaient dans leur cœur, ils l'exprimaient dans leurs actions. Or, ici le Christ nous expose les dispositions naturelles à tout malfaiteur, car tout malfaiteur voit du premier coup la faute de son

---

sup.). Vel quia dicebant apud se : Si bene fecerimus pauperibus, non multi vident, et pro tempore vident : nonne ergo melius ædificia facimus quæ omnes aspiciunt, non solum in hoc tempore, sed etiam in posterum? O insipiens homo, quid tibi prodest post mortem ista memoria, si ubi es, torqueris, et ubi non es, laudaris! Dum autem Judæos castigat Dominus, Christianos docet : nam si ad illos solos dixisset, hæc dicta fuissent tantum, non etiam scripta; nunc autem et dicta sunt propter illos, et scripta propter istos. Si ergo juxta alia bona fecerit homo ædificia sancta, additamentum est bonis operibus; si autem sine aliis bonis operibus, passio est gloriæ secularis : non enim gaudent martyres, quando ex illis pecuniis honorantur in quibus pauperes plorant. Semper etiam Judæi præteritorum cultores fuerunt, et præsentium contemptores, magis autem et persecutores : non enim sustinentes increpationes prophetarum suorum, persequebantur eos et occidebant; postea vero nascentes filii intelligebant culpas patrum suorum; et ideo quasi de morte innocentium prophetarum dolentes ædificabant memorias eorum; et ipsi tamen similiter persequebantur et interficiebant suos prophetas, qui increpabant eos propter peccata sua : et ideo subditur : Et dicitis : Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine prophetarum. Hier. Hoc autem, etsi sermone non dicant, opere loquuntur, ex eo quod ambitiose et magnifice ædificant memorias occisorum. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Qualia ergo cogitabant in corde.

voisin, et ne voit pas la sienne. Nous avons un cœur calme pour juger les fautes d'autrui, et un cœur troublé pour juger celles qui nous sont personnelles, et c'est ce qui fait que nous pouvons être de bons juges en ce qui concerne les autres, tandis qu'il n'y a que l'homme vraiment juste et sage qui puisse être à soi-même son propre juge.

« Vous témoignez ainsi contre vous-mêmes que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes. » — S. Chrys. — Comment peut-on appeler homicide celui qui ne partage pas la volonté de son père? On ne le peut nullement, et c'est ce qui explique clairement qu'il leur adresse ce reproche comme une insinuation cachée de ce fait qu'ils sont semblables à leurs pères en malice. — S. Chrys. — Les mœurs des parents témoignent de la conduite des enfants. Si le père a été bon et la mère mauvaise, ou *vice versa*, les enfants imitent tantôt le père et tantôt la mère; mais si tous les deux ont eu une conduite semblable, il peut arriver que des enfants vertueux viennent de parents mauvais, ou *vice versa;* mais cela arrive rarement, et cela est aussi en dehors des lois ordinaires qu'il l'est qu'un enfant naisse avec six doigts ou sans yeux. — Orig. — Dans les prophéties, *le corps* c'est la lettre seule, et le sens spirituel c'est l'âme, tandis que les livres et lettres de l'Écriture sont les *sépulcres*. Ceux qui s'arrêtent à la lettre consacrent leur culte aux corps des prophètes déposés dans les lettres sacrées comme dans un sépulcre, et ce sont les pharisiens ou les séparés, car ils séparent le corps du prophète de son âme.

---

talia loquebantur et factis. Naturalem autem consuetudinem omnium malorum hominum hic Christus exponit; quia alter alterius culpam cito intelligit, suam autem difficile : homo enim in causa alterius tranquillum habet cor, in sua vero turbatum : in causa ergo alterius de facili possumus omnes justi judices esse; ille autem vere justus et sapiens est, qui sibi ipsi judex fieri potest.

Sequitur : Itaque testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt. Chrys., in homil. (75, ut sup.). Qualis autem est incusatio filium esse homicidæ, ei qui non communicat menti patris? Patet quod nulla : unde manifestum est quod propterea hoc dicit, quia occulte insinuat malitiæ similitudinem. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Testimonia enim sunt de filiis mores parentum : si enim pater fuerit bonus, et mater mala, aut e converso, filii interdum patrem sequuntur, interdum matrem; si autem ambo fuerint æquales, fit quidem aliquando ut de bonis parentibus mali exeant filii, aut e converso, sed raro : sic enim hoc est, sicut cum extra regulam naturæ nascitur homo, aut sex digitos habens, aut oculos non habens. Orig., tract. 25 (ut sup.). Sed et in propheticis dictis narratio secundum historiam est corpus, spiritualis autem sensus est anima; ipsæ litteræ Scripturarum et libri, sepulcra. Qui ergo solam historiam attendunt, corpora prophetarum colunt in litteris posita, quasi in quibusdam sepulcris; et dicuntur pharisæi (id est, præcisi), quasi animam prophetarum præcidentes a corpore.

Et vos implete mensuram patrum vestrorum. Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis a judicio gehennæ? Ideo dico vobis : ecce ego mitto ad vos prophetas, et sapientes, et scribas; et ex illis occidetis, et cru-

Achevez donc aussi de combler la mesure de vos pères. Serpents, race de vipères, comment pourrez-vous éviter d'être condamnés au feu de l'enfer? C'est pourquoi je m'en vais vous envoyer des prophètes, des sages et des scribes, et vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres; vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues, et vous les persécuterez de ville en ville; afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre retombe sur vous, depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. Je vous dis en vérité que tout cela viendra fondre sur cette race qui est aujourd'hui.

S. Chrys. — Après avoir dit que les scribes et les pharisiens sont les enfants de ceux qui ont tué les prophètes, le Sauveur les montre en ce moment semblables à eux dans leur malice, et il prouve que ce n'était qu'une erreur de leur part que de dire qu'ils n'auraient pas participé à leurs œuvres s'ils avaient vécu dans leur temps : « Remplissez la mesure de vos pères, » paroles qui ne leur tracent pas la conduite qu'ils doivent suivre, mais qui la leur prophétise. — S. Chrys. — Il leur prophétise en ces termes qu'ainsi que les Juifs ont tué leurs prophètes, ainsi ils tueront le Christ, et les apôtres, et les autres saints. C'est ainsi que, dans une dispute contre un ennemi, en lui disant : « Fais contre moi ce que tu te proposes de faire, » vous ne lui ordonnez par de le faire, mais vous lui montrez ainsi que vous savez ses desseins. D'ailleurs, quant au fait, ils dépassèrent leurs pères, car ceux-ci ne tuèrent que des hommes, et eux ils crucifièrent un Dieu. Descendant dans la mort par son propre choix, il ne leur impute pas ici sa mort (1), mais il leur impute la mort des apôtres et celle des autres saints. C'est pour cela qu'il ne leur dit pas : « Dépas-

(1) Ceci ne peut pas être pris dans son sens le plus rigoureux, et c'est sans doute une allusion à la clémence du Sauveur qui prie pour ses bourreaux.

---

cifigetis, et ex eis flagellabitis in synagogis vestris, et persequemini de civitate in civitatem : ut veniat super vos omnis sanguis justus qui effusus est super terram, a sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ, filii Barachiæ, quem occidistis inter templum et altare. Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam.

Chrys. (in homil. 75, ut sup.). Quia dixerat contra pharisæos et scribas quod filii essent eorum qui occiderunt prophetas, nunc manifestat quod in malitia eis similes erant; et quod fictio erat hoc quod dicebant, quod non communicassent operibus eorum, si fuissent in tempore illo. Et ideo dicit : Et vos implete mensuram patrum vestrorum. Non quidem hoc dicit, quasi injungens, sed quasi prædicens quod futurum erat. Chrys., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Prophetizat enim illis futurum esse, ut sicut patres eorum interfecerunt prophetas, sic et ipsi etiam interficerent Christum, et apostolos, et cæteros sanctos : ut puta si contra aliquem litigans adversarium, dicis illi : Fac mihi quod es facturus; non jubes ut faciat, sed ostendis te intelligere quod cogitat facere. Et quidem quantum ad veritatem, excesserunt mensuram patrum suorum : illi enim homines

sez, » mais « remplissez la mesure de vos pères. » Il est d'un juge juste et bon de ne point faire attention aux outrages qui lui sont personnels et de ne venger que ceux qui portent sur les autres. — ORIG. — Ils remplissent la mesure des iniquités de leurs pères par le seul fait qu'ils ne croient pas en le Christ. La cause de leur perte fut qu'ils donnèrent toujours leur foi à des explications terrestres, ne voyant au-delà rien de spirituel.

S. HIL. — Ils sont serpents et race de vipères en ce qu'ils doivent remplir la mesure des mauvais desseins de leurs pères : « Serpents, race de vipères, comment fuirez-vous loin du jugement du feu? » — S. JÉR. — Ainsi que des vipères sont produites par d'autres vipères, ainsi vous êtes nés homicides de pères homicides. — S. CHRYS. — Il les appelle *race de vipères*, parce que telle est la nature des vipères qu'elles ne viennent à la lumière qu'en brisant le sein maternel. C'est ainsi que les Juifs sont la condamnation de leurs aïeux en blâmant toujours leur conduite. Or, il leur dit : « Comment échapperez-vous au jugement du feu? » Est-ce en élevant des tombeaux aux saints? Mais le premier degré de la sainteté, c'est d'aimer la sainteté; celui d'aimer les saints ne vient qu'après; et c'est sans motif qu'il honore les hommes justes, celui qui n'a que du mépris pour la justice, car les saints ne peuvent donner leur amitié à ceux dont Dieu est l'ennemi. Serait-ce par hasard parce que vous paraissez être du peuple de Dieu, et seriez-vous délivré par un nom vain? Mais j'apprécie qu'il vaut mieux un ennemi déclaré qu'un faux ami, et c'est pour cela qu'il n'y a rien de plus détestable aux yeux de Dieu que l'homme qui se dit son

---

occiderunt, isti Deum crucifixerunt. Sed quia voluntate sua descendit in mortem, non imputabat illis suæ mortis peccatum : imputat autem illis mortem apostolorum, cæterorumque sanctorum : et ideo dicit : Implete, et non, superimplete : nam benigni et justi judicis est suas injurias contemnere, et aliorum injurias vindicare. ORIG. (tract. 26, *in Matth.*). Implent etiam mensuram paternæ iniquitatis, per hoc ipsum quod non credunt in Christum : causa autem incredulitatis fuit, quoniam semper animum suum dederunt circa historias corporales, nihil spirituale in eis volentes intelligere.

HILAR. (can. 24, *in Matth.*). Quia ergo mensuram paternæ voluntatis implebunt, ideo et serpentes et viperina generatio sunt : unde sequitur : Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis a judicio gehennæ? HIER. Hoc ipsum et Joannes Baptista dixerat (Luc., 3 et Matth., 3). Sicut ergo de viperis, inquit, nascuntur viperæ, sic de homicidis patribus vos nati estis homicidæ. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Genimina autem viperarum dicuntur, quoniam talis est viperarum natura ut filii rumpant uterum matris, et sic procedant : sic et Judæi semper parentes condemnant, reprehendentes eorum facta. Dicit autem : Quomodo fugietis a judicio gehennæ? Nunquid sepulcra sanctorum ædificantes? Sed primus gradus pietatis est sanctitatem diligere, deinde sanctos : sine causa enim justos honorat, qui justitiam spernit; non possunt sancti amici esse illorum quibus Deus est inimicus. An forsitan nomen vacuum vos liberabit, quia videmini esse in

serviteur et qui accomplit la volonté du diable. — Auprès de Dieu, il est déjà homicide, celui qui se prépare à tuer un homme, avant même qu'il l'ait tué, car c'est la volonté qui mérite ou la peine due au mal, ou la récompense due au bien. Les œuvres ne sont que les témoignages de la volonté, et Dieu les exige, non pas pour lui et pour savoir comment il doit juger, mais pour les autres, afin que tous voient que Dieu est juste. Dieu fournit aux méchants l'occasion de pécher, non pour les faire pécher, mais pour les montrer pécheurs, et l'occasion du bien aux bons pour faire briller leur intention. C'est ainsi qu'il met les scribes et les pharisiens dans l'occasion de montrer leurs desseins, et c'est pour cela qu'il conclut ainsi : « C'est pour cela que je vous envoie des prophètes, et des sages, et des scribes. » — S. Hil. — C'est-à-dire des apôtres, prophètes par la révélation des biens futurs, sages par la science du Christ, scribes par la connaissance de la loi. — S. Jér. — Ou bien, remarquez, d'après l'apôtre écrivant aux Corinthiens, la variété des dons des disciples du Christ : les uns sont prophètes, prophétisant l'avenir; les autres sages, sachant lorsqu'ils doivent parler; d'autres scribes, très savants dans la loi; et c'est du milieu d'eux que fut lapidé Étienne, Paul décapité, Pierre crucifié, et flagellés ces disciples dont il est question dans les Actes des apôtres. Ils furent tous persécutés, poursuivis de ville en ville, et chassés de la Judée et obligés de passer aux nations. — Orig. — Ou bien, les scribes que le Seigneur envoie, ce sont ceux que l'esprit vivifie et que la lettre ne tue pas, ainsi que la lettre de la

---

populo Dei? Puto autem quod melius est inimicus apertus quam amicus falsus : sic et apud Deum odibilior est qui servum Dei se dicit, et mandata diaboli facit. Et hom. 45. Apud Deum quidem, qui hominem occidere disponit (antequam occidat) homicida habetur : voluntas enim est quæ aut remuneratur pro bono, aut condemnatur pro malo : opera autem testimonia sunt voluntatis. Non ergo quærit Deus opera propter se, ut sciat quomodo judicet, sed propter alios, ut omnes intelligant quia justus est Deus. Providet autem Deus occasionem peccandi malis; non ut peccare faciat, sed ut peccatores ostendat, et bonis præbet occasionem, per quam ostendant propositum voluntatis. Sic ergo et scribis et pharisæis dedit occasionem ostendendi voluntatem suam : unde concludit : Ideo ecce ego mitto ad vos prophetas, et sapientes, et scribas. Hilar. (ut sup.). Id est, apostolos, qui de futurorum revelatione prophetæ sunt, de Christi agnitione sapientes, de legis intelligentia scribæ. Hier. Vel observa juxta Apostolum scribentem ad Corinthios (cap. 12) varia dona esse discipulorum Christi; alios prophetas qui ventura prædicant; alios sapientes, qui noverunt quando debent proferre sermonem; alios scribas, in lege doctissimos : ex quibus lapidatus est Stephanus, Paulus occisus, Petrus crucifixus, flagellati in Actibus apostolorum discipuli; et persecuti sunt eos de civitate in civitatem, expellentes de Judæa ut ad gentium populos transmigrarent. Orig. (ut sup.). Vel scribæ qui mittuntur a Christo, sunt secundum Evangelium, quos et spiritus vivificat, et littera non occidit, sicut littera legis; quam sequentes in vanas superstitiones incurrunt.

loi (1). Ceux qui suivent cette lettre tombent dans de vaines superstitions. Or, la simplicité de la narration évangélique suffit au salut. Les scribes de la loi flagellent les scribes du Nouveau-Testament par la détraction dans leurs synagogues, tandis que les hérétiques, qui sont les pharisiens de l'esprit, flagellent les chrétiens de leurs langues et les persécutent de ville en ville, quelquefois d'une persécution corporelle, et quelquefois spirituellement, les chassant des livres des prophètes, de ceux de la loi et de l'Évangile comme d'une cité qui leur appartient.

S. Chrys. — Pour leur montrer ensuite que ce n'est pas vainement qu'ils agissent ainsi, il leur dit ces paroles qui doivent les jeter dans une indicible épouvante : « Afin qu'arrive sur vous tout le sang, etc. » — Rab. — C'est-à-dire toute la vengeance qui vous revient pour le sang des justes qui a été répandu. — S. Jér. — Il n'y a point de doute que ce ne soit cet Abel que tua son frère Caïn, et il est déclaré juste, non-seulement par ces paroles du Sauveur, mais encore par la narration de la Genèse, qui nous montre ses présents acceptés par Dieu. Mais l'on se demande quel est ce Zacharie fils de Barachias, car nous trouvons dans l'Écriture les noms de plusieurs Zacharie; mais les mots suivants sont ajoutés pour ne pas nous laisser dans l'occasion d'errer : « Celui que vous avez tué entre le temple et l'autel. » Or, les uns pensent que ce Zacharie fut le dernier des douze prophètes, et le nom de son père s'accorde assez avec celui qui est écrit ici, mais l'on ne lit nulle part que ce dernier ait été tué entre le vestibule et l'autel,

(1) « Il nous a fait des ministres convenables du Nouveau-Testament, non par la lettre, mais par l'esprit, car la lettre tue et l'esprit vivifie » (2 Corinth., 3, v. 6).

Simplex autem Evangelii narratio sufficit ad salutem. Scribæ autem legis, scribas novi Testamenti adhuc per detractionem flagellant in synagogis suis : sed et hæretici qui sunt spirituales pharisæi, linguis suis Christianos flagellant, et persequuntur de civitate in civitatem, interdum corporaliter; interdum vero spiritualiter quasi de propria civitate legis et prophetarum et Evangelii expellentes in aliud Evangelium.

Chrys. (in homil. 75, ut sup.). Deinde ut ostendat quoniam non impune hoc faciunt, ineffabilem eis ex his timorem incutit : unde subditur : Ut veniat super vos omnis sanguis, etc. Raba. Id est, omnis debita ultio pro effuso sanguine justorum. Hier. De Abel quidem nulla est ambiguitas quin is sit quem Cain frater occiderit : justus autem, non solum ex Domini nunc sententia, sed ex Genesis testimonio comprobatur, ubi accepta ejus a Deo narrantur munera (cap. 4). Quærimus autem quis fuerit iste Zacharias filius Barachiæ, quia multos legimus Zacharias : et ne libera nobis tribueretur erroris facultas, additum est : Quem occidistis inter templum et altare. Alii Zachariam filium Barachiæ dicunt, qui in duodecim prophetis undecimus est, patrisque in eo nomen consentit; sed ubi occisus sit inter templum et altare, Scriptura non loquitur; maxime cum temporibus ejus vix ruinæ templi fuerint. Alii Zachariam patrem Joannis intelligi volunt. Orig. (ut sup.). Venit enim ad nos traditio

et c'est d'autant plus douteux que, dans son temps, il restait à peine des ruines du temple. D'autres veulent y voir Zacharie, père de Jean-Baptiste (1). — ORIG. — Une tradition est venue jusqu'à nous qui dit qu'il y avait dans le temple un lieu où il était permis aux vierges de prier, et non à celles qui étaient déjà entrées dans le lit d'un époux. Or, Marie, lorsqu'elle entra dans le temple pour prier après la naissance du Sauveur, pria dans ce lieu des vierges, et comme on voulait l'empêcher parce que l'on savait qu'elle avait eu un fils, Zacharie dit : « Qu'elle était digne de s'arrêter en la place des vierges, étant encore vierge. » Les hommes de ce temps le tuèrent entre le temple et l'autel, comme se trouvant en contradiction manifeste avec la loi, et c'est ainsi qu'est vraie cette parole du Christ adressée à ses contemporains : « Que vous avez tué, etc. » — S. JÉR. — Ce qui n'est pas appuyé sur l'autorité de l'Écriture, on le délaisse avec la même facilité qu'on le prend (2). D'autres veulent que ce soit ce Zacharie qui fut tué par Joas, roi de Judée, entre le temple et l'autel, c'est-à-dire dans le parvis, mais l'on doit remarquer que ce Zacharie ne fut pas le fils de Barachias, mais du prêtre Joiadas. Barachias, en notre langue, veut dire *le béni du Seigneur*, tandis que le nom de Joiadas signifie, en hébreu, la justice. L'on trouve cependant, dans l'Évangile dont se servent les Nazaréens, *fils de Joiadas* pour *fils de Barachias*.

RÉMIG. — L'on se demande pourquoi il n'a parlé que du sang jusqu'à Zacharie, alors qu'il y eut de répandu le sang de plusieurs saints

(1) « Et ceux-là entrent dans l'idée de quelques auteurs apocryphes qui ont rêvé qu'il avait été immolé pour avoir prêché l'avénement du Sauveur, » ajoute saint Jérôme.

(2) D'autant plus qu'il n'est point vraisemblable que la Vierge, qui était très humble et vivait à la manière de tous, ait voulu prétendre à ce bien comme y ayant droit par une prérogative spéciale.

---

talis, quasi sit aliquis locus in templo, ubi virginibus quidem licebat adorare Deum, expertæ autem thorum virilem non permittebantur in eo consistere : Maria autem postquam genuit Salvatorem ingrediens ad orandum, stetit in illo virginum loco : prohibentibus autem eis, qui noverant eam jam filium genuisse, Zacharias dixit, quoniam digna est virginum loco, cum adhuc sit virgo. Ergo quasi manifestissime adversus legem agentem occiderunt eum inter templum et altare viri generationis illius : et sic verum est verbum Christi quod dixit ad præsentes : Quem occidistis, etc. HIER. Hoc tamen quia de Scripturis non habet auctoritatem, eadem facilitate contemnitur, qua probatur. Alii istum volunt esse Zachariam, qui occisus sit a Joas, rege Juda, inter templum et altare, id est, in atrio templi. Sed observandum quod ille Zacharias non fuit filius Barachiæ, sed Joiadæ sacerdotis. Barachias in lingua nostra benedictus Domini dicitur : et sacerdotis Joiadæ justitia hæbræo nomine demonstratur. In Evangelio vero quo utuntur Nazaræi, pro filio Barachiæ, filium Joiadæ scriptum reperimus.

REMIG. Quærendum est autem quomodo usque ad sanguinem Zachariæ dixerit, cum plurimorum sanctorum sanguis postea fue-

après Zacharie, et en voici la solution : « Abel, pasteur de troupeaux, fut tué dans les champs ; Zacharie, prêtre, entre le temple et l'autel ; » et le Seigneur les rappelle l'un et l'autre comme étant une signification de tous les saints martyrs, et exprimant les deux classes : l'ordre des prêtres, et la classe des laïques. — S. Chrys. — Abel est aussi cité ici, pour montrer que c'est par envie qu'ils tueront le Christ et ses disciples ; et Zacharie, parce qu'il y a deux traits caractéristiques d'audace dans sa mort ; car sa mort fut non-seulement un meurtre commis sur la personne d'un saint, mais elle fut de plus commise dans le lieu saint. — Orig. — Tout homme qui par ses scandales tend à éteindre le souvenir de Dieu dans celui qu'il scandalise, se fait semblable à ceux qui répandirent le sang de Zacharie, fils de Barachias ; car c'est par la bénédiction de Dieu que nous conservons le souvenir de Dieu. La mémoire de Dieu est atteinte par les impies, toutes les fois que le temple de Dieu est corrompu par la volupté, et son autel souillé par la prière qui se néglige. Abel signifie *deuil*, et tout homme qui ne reçoit pas cette parole : « Heureux ceux qui sont dans le deuil, » ceux-là répandent le sang d'Abel, c'est-à-dire qu'ils rejettent la vérité du deuil salutaire ; car il en est qui répandent la vérité des Écritures, ainsi que s'ils répandaient le sang des Écritures ; car toute Écriture qui n'est point comprise dans sa vérité est une Écriture morte.

S. Chrys. — Et afin de leur enlever toute excuse, et pour qu'ils ne puissent pas dire qu'ils avaient été scandalisés, parce qu'il avait envoyé ses apôtres aux nations, le Sauveur leur prédit qu'il leur enverra ses disciples, et c'est à propos de leur mort vengée qu'il leur dit : « Je

---

rit effusus. Solvitur autem sic : Abel, pastor ovium, in campo fuit occisus ; Zacharias fuit sacerdos, et in atrio templi interfectus : ideo ergo Dominus hos duos commemorat, quoniam per hos omnes sancti martyres designantur : laicalis scilicet, et sacerdotalis ordines. Chrys., in homil. (75, ut sup.). Abel etiam commemoravit, ostendens quoniam ex invidia essent Christum et discipulos ejus occisuri ; Zachariæ autem mentionem fecit, quoniam duplex præsumptio fuit in ejus occisione : non enim solum in sanctum hominem facta est, sed in loco sancto. Orig. (ut sup.). Zacharias etiam interpretatur memoria Dei : omnis ergo qui memoriam Dei disperdere festinat in eis quos scandalizat, Zachariæ sanguinem videtur effundere filii Barachiæ : per benedictionem enim Dei, memores sumus Dei. Ab impiis etiam memoria interficitur Dei, quando et templum Dei a lascivis corrumpitur, et altare ejus per negligentiam orationum sordidatur. Abel autem luctus interpretatur : qui ergo non recipit quod scriptum est (Matth., 5) : Beati qui lugent, sanguinem effundit Abel ; hoc est veritatem luctus salutaris. Effundunt etiam aliqui veritatem Scripturarum, quasi sanguinem earum ; quia omnis Scriptura nisi secundum veritatem intelligatur, mortua est.

Chrys., in homil. (75, ut sup.). Et ut omnem excusationem illis adimeret (ne dicerent, quoniam ad gentes eos misisti, propter hoc scandalizati sumus), prædixerat quod ad eos essent mittendi discipuli : et

vous le dis en vérité, toutes ces choses viendront sur cette génération, etc. » — LA GLOSE (1). — Il n'adresse pas cette menace à ceux qui sont présents seulement, mais à toute la famille des méchants, soit dans le passé, soit dans l'avenir; car tous sont une seule cité, et un seul corps du diable. — S. JÉR. — C'est la règle des Écritures de compter deux générations, celle des bons et celle des mauvais. Or, de celle des bons il est dit : « La génération des justes sera bénie » (2). Et dans ce passage, la génération des méchants est appelée *génération de vipères*. Les contemporains du Christ, qui firent souffrir aux apôtres les mêmes persécutions dont s'étaient rendus coupables Caïn et Joas, sont placés dans la même génération qu'eux. — S. CHRYS. — Ou bien, parce que cette peine de l'enfer, dont il les avait menacés, devait arriver tard, il leur annonce ici des châtiments immédiats, en disant : « Toutes ces choses arriveront à cette génération. » — S. CHRYS. — Ainsi que tous les biens que tous les saints ont mérités dans toutes les générations successives, depuis le commencement du monde, ont été donnés à ceux qui dans ces derniers temps ont reçu le Christ, ainsi tous les maux que tous les méchants ont mérités depuis le commencement du monde vinrent fondre sur les derniers des Juifs, comme ayant repoussé le Christ. Ou bien, ainsi que toute la justice des saints qui avaient précédé n'avait jamais pu mériter autant de grâce qu'il en a été donné aux hommes en le Christ, ainsi tous les péchés des impies ne purent jamais mériter des châtiments tels que ceux qui fondirent sur les Juifs; tous ces péchés ne méritaient pas des peines telles

(1) Non pas dans la Glose, mais on le trouve insinué dans saint Jérôme.
(2) Le grec εὐθέων signifie plutôt *ceux* qui sont droits.

---

ideo de ultione eorum subditur : Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam. GLOSSA. Non hos tantum præsentes dicit, sed omnem generationem malorum præcedentem et futuram, quia omnes una civitas sunt, et unum corpus diaboli. HIER. Regula autem Scripturarum est, duas generationes bonorum et malorum nosse : de generatione bonorum dicitur (*Psal.* 111) : Generatio justorum benedicetur; de malis vero in præsenti loco, generatio viperarum : ergo et isti quia similia (sicut Cain et Joas)contra apostolos gesserunt, de una generatione esse referuntur. CHRYS., in homil. (75, ut sup.). Vel aliter : quia gehennæ pœna quam eis comminatus fuerat, tardabatur, comminatur etiam eis præsentia mala, cum dicit : Venient hæc omnia super generationem istam. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Sicut enim omnia bona quæ in singulis generationibus a constitutione mundi omnes sancti merebantur, illis novissimis sunt donata qui receperunt Christum; sic omnia mala quæ in singulis generationibus a constitutione mundi pati meruerunt omnes iniqui, super novissimos Judæos venerunt, quia Christum repulerunt. Aut ita : sicut omnis justitia præcedentium sanctorum, imo omnium sanctorum, tantum mereri non potuit, quantum gratiæ datum est hominibus in Christo; sic omnium peccata impiorum tantum malum mereri non potuerunt, quantum venit super Judæos, ut

que celles que les Romains firent souffrir à ce malheureux peuple, et cette dernière peine que leurs générations successives, jusqu'à la fin du monde, fussent rejetées des regards de Dieu, et devinssent le jouet de toutes les nations. Que peut-il y avoir de pire que de voir rejeter un fils, et tuer d'une telle mort, alors qu'il venait avec tant de douceur et d'humilité? Ou bien, lorsqu'une nation pèche, ou une cité, Dieu ne la punit pas aussitôt, mais il attend pendant plusieurs générations, et lorsqu'il lui a plu de perdre cette cité ou cette nation, il paraît reporter sur cette génération le péché de toutes les générations précédentes, parce qu'elle a seule souffert tout ce qu'ont mérité les générations précédentes. C'est ainsi que la génération actuelle des Juifs paraît punie pour ses aïeux, quoiqu'elle n'ait pas été punie à cause d'eux, mais à cause d'elle-même.

S. Chrys. — Celui qui en ayant vu un grand nombre pécher, et est resté sans correction, devient passible d'une plus grande peine en retombant dans les mêmes péchés, ou en en commettant de plus graves.

Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, et qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu? Le temps approche que votre maison restera déserte. Car je vous déclare que vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

S. Chrys. — Après ces mots, le Sauveur adresse sa parole vers la ville, pour l'enseignement de ses auditeurs. C'est pour cela qu'il dit :

---

talia paterentur, qualia passi sunt a Romanis; et sic postmodum omnes generationes eorum usque in finem seculi projicerentur a Deo, et ludibrium fierent gentibus universis. Quid enim pejus potest fieri quam filium cum misericordia et humilitate venientem non suscipere, sed tali modo interficere? Vel ita : omnis gens vel civitas non statim cum peccaverit, punit eam Deus, sed expectat per multas generationes; quando autem placuerit Deo perdere civitatem illam aut gentem, videtur omnium generationum præcedentium peccata reddere illi, quoniam quæ omnes merebantur, hæc sola passa fuit : sic et generatio Judæorum pro patribus suis videtur punita : vere autem, non pro illis, sed pro se condemnati sunt.

Chrys., in hom. (75, ut sup., 2). Qui enim multos jam peccantes vidit, et incorrectus permansit, eadem rursus vel graviora faciens, majori est pœnæ obnoxius.

Hierusalem, Hierusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti? Ecce relinquetur vobis domum vestra deserta : dico enim vobis, non me videbitis amodo donec dicatis : Benedictus qui venit in nomine Domini!

Chrys., in hom. (ut sup.). Post prædicta, ad civitatem convertit Dominus sermonem, ex hoc erudi volens auditores. Unde dicit : Hierusalem, Hierusalem. Hæc autem

« Jérusalem, Jérusalem, » répétition qui exprime sa compassion et son amour. — S. Jér. — Ce ne sont point les murs ou les pierres de la ville, mais les habitants auxquels il s'adresse sous ce nom de Jérusalem. Il pleure sur elle avec le sentiment d'un père. — S. Chrys. — Prévoyant la destruction de cette ville et la plaie que les Romains devaient lui faire, il rappelait le sang de ses saints qu'elle avait répandu, et qu'elle devait répandre encore : « Vous qui tuez les prophètes, et qui lapidez ceux qui vous sont envoyés. » Vous avez scié le cou à Isaïe que je vous avais envoyé, et lapidé mon serviteur Jérémie, et répandu la cervelle d'Ézéchiel sur les pierres sur lesquelles vous l'avez traîné (1). Comment pourrez-vous être guéris, vous qui ne laissez arriver aucun médecin jusqu'à vous? Mais le Seigneur ne dit pas : « Vous qui avez lapidé, qui avez tué, » mais : « Qui tuez, qui lapidez,» c'est-à-dire comme étant habitude de votre nature de tuer et de lapider les saints. En effet, elle a fait aux apôtres ce qu'elle avait fait autrefois aux prophètes. — S. Chrys. — Après lui avoir adressé cet appel, et avoir montré toute l'horreur de ses meurtres, le Sauveur ajoute, comme pour s'excuser : « Combien de fois ai-je voulu réunir vos enfants? » Et c'est comme s'il disait : Non-seulement vous n'avez pu par tant de meurtres m'enlever la bienveillance que j'ai pour vous; mais j'ai voulu vous réunir à moi, non pas une fois ou deux fois, mais une multitude de fois. Et, pour exprimer la grandeur de son amour, il prend la comparaison de la poule. — S. Aug. — Car cette espèce d'oi-

(1) Les deux premiers supplices sont rappelés par Epiphane dans sa Vie des prophètes, ainsi que la mort d'Ezéchiel dans Babylone. Quant au genre de mort de ce dernier prophète, nous n'en trouvons d'autre insinuation que dans la description de la terre sainte par Andricomius. Nous y lisons qu'Ezéchiel fut écartelé, ce qui peut laisser supposer sa cervelle répandue sur le pavé. Baronius traite de ce prophète à l'article du 1er mai, de Jérémie au 10 avril, d'Isaïe au 6 juillet.

---

duplicatio miserentis est, et valde diligentis. Hier. Hierusalem autem, non saxa et ædificia civitatis, sed habitatores vocat, quam patris plangit affectu. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., hom. 6). Prævidens ruinam civitatis illius, et plagam quæ a Romanis superventura erat, recordabatur quidem sanguinis sanctorum suorum qui effusus erat ab illis, et postmodum effundendus : unde addit : Quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt. Missum ad te Esaiam serrasti, et servum meum Hieremiam lapidasti, Ezechielem tractum per lapides excerebrasti ; quomodo salvaberis, quæ ad te medicum nullum venire permittis? Et non dixit, occidisti, aut, lapidasti, sed, occidis et lapidas, id est, hoc quasi propriam et naturalem consuetudinem habes ut occidas et lapides sanctos : eadem enim fecit apostolis quæ fecerat aliquando prophetis. Chrys., in hom. (77, ut sup.). Deinde cum vocasset eam, et abominabiles ejus occisiones dixisset, quasi se excusando dixit, subdens : Quoties volui congregare filios tuos? Quasi dicat : Neque prædictis occisionibus me a tua benevolentia avertisti, sed volui te mihi adjungere, non semel aut bis, sed multoties : magnitudinem autem amoris sub similitudine gallinæ ostendit. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 36). Hoc enim

seau a une très grande tendresse pour ses petits, de telle sorte que la poule ressentant la douleur de ses petits en est malade elle-même. Ce que vous trouverez difficilement parmi les autres oiseaux, elle combat contre le milan, pour protéger contre lui ses petits. C'est ainsi que notre mère, la sagesse de Dieu, devenue infirme en quelque manière par son union à la chair, selon cette parole de l'Apôtre : « Ce qui en Dieu est infirmité, » protége notre infirmité, et résiste au diable, de peur qu'il ne nous enlève.

Orig. — Il les appelle *enfants de Jérusalem*, ainsi que l'on appelle enfants de citoyens ceux qui leur succèdent. Il dit : « Combien de fois j'ai voulu; » car il est manifeste qu'il a toujours donné un enseignement oral aux Juifs. Car le Christ fut toujours présent aux Juifs, successivement dans Moïse et dans les prophètes, et dans ceux de ses envoyés par lesquels Dieu pourvut au salut des générations successives. Et s'il est quelqu'un qui n'ait pas été ramené par lui, il sera condamné comme n'ayant pas voulu être ramené. — Rab. — Que les hérétiques cessent donc de ne voir qu'en Marie le commencement du Christ (1); qu'ils cessent de produire un autre Dieu de la loi et des prophètes. — S. Aug. — Où est donc cette puissance par laquelle il fait tout ce qu'il veut sur la terre et dans le ciel, s'il est vrai qu'il ait voulu rassembler les enfants de Jérusalem, et qu'il ne l'ait pas fait? N'est-ce pas plutôt Jérusalem qui ne voulut pas que ses enfants fussent rassemblés par lui; et, malgré son opposition, ne rassembla-t-il pas réellement tous ceux qu'il voulut?

S. Chrys. — Il les menace ensuite de ce châtiment qu'ils avaient

(1) Evidemment il s'agit ici d'autre chose que de l'humanité du Sauveur, laquelle n'a commencé que par Marie.

---

genus animantis magnum affectum in filios habet, ita ut eorum infirmitate affecta, infirmetur et ipsa : et quod difficile in cæteris animantibus invenies, alis suis filios protegens contra milvum pugnat : sic et mater nostra Dei sapientia per carnis susceptionem infirmata quodammodo secundum illud Apostoli : Quod infirmum est Dei, fortius est hominibus, protegit infirmitatem nostram, et resistit diabolo, ne nos rapiat.

Orig. (ut sup.). Filios autem Hierusalem dicit, secundum quod dicimus semper civium successores præcedentium filios. Dicit autem : Quoties volui, cum sit manifestum semel eum docuisse in corpore Judæos : semper enim Christus præsens fuit et in Moyse, et in prophetis, et in angelis ministrantibus saluti humanæ per singulas generationes. Si quis autem non fuerit congregatus ab eo, judicabitur quasi noluerit congregari. Raba. Cessent igitur hæretici Christo principium ex Virgine dare : omittant alium legis et prophetarum Deum prædicare. Aug., *in Ench.* (cap. 99). Ubi est autem illa omnipotentia, qua in cœlo et in terra omnia quæcunque voluit fecit, si colligere filios Hierusalem voluit et non fecit? Annon potius illa quidem filios suos ab ipso colligi noluit, sed ea quoque nolente, filios ejus collegit ipse quos voluit?

Chrys. in homil. (75, ut sup.). Deinde comminatur pœnam quam semper formida-

toujours redouté, la destruction du temple et de la ville : « Voici que votre demeure sera laissée déserte. » — S. CHRYS. — Ainsi que notre corps abandonné par notre âme se refroidit, se dissout après s'être pourri, ainsi notre temple, après le départ de l'Esprit-Saint, se remplit de trouble et de rébellion, et en vient jusqu'à sa ruine. — ORIG.— Le Christ adresse toujours ses reproches à ceux qui n'ont pas voulu se réunir sous ses ailes : « Voici que votre maison sera laissée déserte, » c'est-à-dire votre âme et votre corps. Si quelqu'un de vous ne veut pas être ramené sous les ailes du Christ, au moment où il se refusera à cette réunion par l'acte de sa volonté plutôt que par un acte extérieur, il perdra de vue la beauté du Verbe, et il ne la recouvrera que lorsque se repentant de sa mauvaise conduite il dira : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » C'est en effet au moment où un homme se convertit à Dieu que le Verbe béni de Dieu descend sur son cœur : « Je vous le dis, vous ne verrez pas jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » — S. JÉR. — C'est comme s'il disait : « Vous ne verrez pas ma face jusqu'à ce que vous ayez avoué que je suis celui que les prophètes ont chanté, le Fils du Père tout puissant. » Les Juifs ont donc un temps qui leur est assigné pour le repentir : qu'ils confessent qu'il est béni celui qui vient au nom du Seigneur, et qu'ils contemplent le visage du Christ. — S. CHRYS. — Ou bien, il insinue ainsi à mots couverts son second avénement, alors que tous sans exception l'adoreront. Ces mots *désormais* doivent se rapporter au moment de son crucifiement.

---

verunt (scilicet civitatis et templi eversionem) dicens : Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf.). Sicut enim corpus anima recedente, prius quidem frigescit, deinde putrescit et solvitur; sic et templum nostrum, Dei Spiritu recedente, prius seditionibus et indisciplinatione replebitur, deinde veniet ad ruinam. ORIG. (ut sup.). Semper etiam eis qui noluerunt congregari sub alis ejus, comminatur Christus : Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta, id est, anima et corpus. Sed et si quis ex vobis noluerit congregari sub alis Christi, ex tempore illo ex quo congregationem refugit (actu magis quam corpore) non videbit pulchritudinem Verbi, donec pœnitens a proposito malo dicat : Benedictus qui venit in nomine Domini ! tunc enim verbum Dei benedictum venit super cor hominis, quando fuerit quis conversus ad Deum : unde sequitur : Dico enim vobis, non me videbitis amodo donec dicatis : Benedictus qui venit in nomine Domini !

HIERON. Quasi dicat : Nisi pœnitentiam egeritis et confessi fueritis ipsum esse me, de quo prophetæ cecinerunt, Filium omnipotentis Patris, faciem meam non videbitis. Habent ergo Judæi statutum sibi tempus pœnitentiæ : confiteantur benedictum qui venit in nomine Domini, et Christi ora conspicient. CHRYS., in hom. (75, ut sup.). Vel aliter : per hoc occulte secundum adventum significavit, quoniam tunc omnino eum adorabunt : quod autem dicit amodo, ad tempus crucis refertur.

CHAPITRE XXIV.

Lorsque Jésus sortait du temple pour s'en aller, ses disciples s'approchèrent de lui pour lui faire remarquer la structure et la grandeur de cet édifice. Mais il leur dit : Voyez-vous tous ces bâtiments? Je vous le dis en vérité, ils seront tellement détruits qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

Orig. — Après avoir prédit tout ce qui devait arriver à Jérusalem, le Christ sortit du temple, lui qui avait conservé le temple et l'avait empêché de tomber tant qu'il y était resté : « Et étant sorti du temple, il allait. » Tout homme qui est temple, en tant que le Christ habite en lui (1), devient la cause de départ du Christ, lorsqu'il en est abandonné. « Et les disciples s'approchèrent de lui. » Il faut remarquer comment ils lui montrent les bâtiments du temple, comme s'il ne les avait jamais vus. C'est que le Christ ayant prononcé sa prophétie sur la ruine du temple, les disciples qui l'avaient entendu, étonnés de la chute future d'un tel monument, le lui montrent pour le toucher de compassion et pour l'engager à ne pas réaliser sa prédiction. Et comme la nature humaine est une admirable construction, et qu'elle est devenue le temple de Dieu, les disciples et les autres saints se présentent devant le Christ, et intercèdent en vantant tout ce qu'ont de

(1) « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'esprit de Dieu habite en vous » (1 Corint., 3, v. 16). « Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint » (ch. 6, v. 19). « Vous êtes le temple du Dieu vivant » (2 Corinth., 6, v. 16).

CAPUT XXIV.

Et egressus Jesus de templo, ibat. Et accesserunt discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi. Ipse autem respondens, dixit illis : Videtis hæc omnia ? Amen dico vobis : Non relinquetur hic lapis super lapidem qui non destruatur.

Orig. (tract. 27, *in Matth.*). Postquam omnia quæ super Hierusalem ventura erant, Christus prædixit, exiit de templo qui conservaverat templum ne caderet, donec fuit in eo : unde dicitur : Egressus Jesus de templo, ibat. Sed et unusquisque, cum sit templum Dei propter Spiritum Dei inhabitantem in se, ipse fit causa suæ desertionis, ut egrediatur ab eo Christus. Sequitur : Et accesserunt ad eum discipuli, etc. Dignum est videre quomodo ostendunt ei structuras templi, quasi nunquam viderit templum. Ad quod respondendum est quod cum Christus prophetizasset superius ruinam templi futuram, audientes discipuli mirati sunt talem ac tantam templi structuram ad nihilum redigendam : propterea ostendunt ei, ut flecterent eum ad misericordiam loci illius, ne faceret quod fuerat comminatus. Sed et cum sit humanæ naturæ admirabilis constructio (facta videlicet templum Dei), discipuli cæterique sancti etiam modo miranda opera Dei erga figmentum humanum

merveilleux les œuvres de Dieu par rapport à l'homme, et en le priant de ne pas abandonner l'humanité à cause de ses péchés.

« Et lui, leur répondant, leur dit : Vous voyez toutes ces choses? Je vous le dis en vérité, on ne laissera pas subsister ici pierre sur pierre. — Rab. — Le sens de ces paroles a été mis hors de doute par les événements : quarante ans après la passion du Sauveur, la cité fut renversée, ainsi que le temple, sous Vespasien et Titus, empereurs romains. — Rémig. — Il est arrivé par prédisposition divine que le temple disparut avec toutes les cérémonies de la loi à la première lumière de la grâce, afin qu'il n'arrivât pas qu'un chrétien enfermé encore dans sa foi ne passât peu à peu d'une foi véritable à un judaïsme charnel en voyant subsister encore toutes les anciennes institutions du Sauveur consacrées par les prophètes. — S. Chrys. — Mais quelle est donc la vraie signification de cette parole, qu'il ne restera pas pierre sur pierre? Elle exprime ou une désolation universelle, ou une réalité matérielle, toutes les parties du temple ayant été détruites jusqu'aux fondements. J'ajouterai qu'à tout ce qui a péri l'on doit croire que viendra s'ajouter encore la disparition complète des débris eux-mêmes.

S. Jér. — Au sens mystique, au moment où le Seigneur abandonne le temple, tout l'édifice de la loi et toute cette construction de lois et d'ordonnances sont tombés de manière que rien ne puisse plus être désormais l'objet du culte des Juifs : le chef ayant disparu, tous les membres se combattent entre eux. — Orig. — Tout homme qui reçoit en lui la parole de Dieu devient un temple : si, après avoir péché, il conserve encore quelque vestige de foi et de religion, ce temple est à

---

confitentes, ante conspectum Christi intercedunt, ne deserat genus humanum propter peccata ipsorum.

Sequitur : Ipse autem respondens, dixit eis : Videtis hæc omnia? Amen dico vobis, non relinquetur hic lapis super lapidem qui non destruatur. Rab. Juxta historiam manifestus est sensus, quia 42 anno post passionem Domini, sub Vespasiano et Tito, romanis principibus, civitas eversa est cum templo. Remig. Divinitus autem procuratum est ut revelata jam luce gratiæ templum cum suis ceremoniis tolleretur ; ne forte aliquis parvulus in fide dum videret omnia illa quæ a Domino fuerant instituta, et a prophetis sanctificata, adhuc permanere, paulatim recedendo a sinceritate fidei ad carnalem judaismum transiret. Chrys., in hom. (76, *in Matth.*). Sed qualiter verum est quod non mansit lapis super lapidem? Vel enim desolationem ejus ostendens omnimodam hoc dixit ; vel secundum illum locum ubi erat : sunt enim ejus partes usque ad fundamenta destructæ. Cum his et illud dicam, quoniam ex his quæ facta sunt etiam de reliquis oportet credere quod peribunt perfecte.

Hier. Mystice autem recedente Domino de templo, omnia legis ædificia et compositio mandatorum ita destructa est, ut nihil a Judæis possit impleri ; et capite sublato, universa inter se membra compugnent. Orig. (ut sup.). Omnis etiam homo qui suscipiens in se verbum Dei templum est, si

moitié renversé et à moitié debout. Mais celui qui, après avoir péché, n'a plus aucun souci de son salut, celui-là s'amoindrit tous les jours jusqu'à ce qu'il se retire tout-à-fait du Dieu vivant, et ainsi il ne reste pas en lui pierre sur pierre des commandements de Dieu, et tout est renversé.

Et lorsqu'il était assis sur la montagne des Oliviers, ses disciples s'approchèrent de lui en particulier, et lui dirent : Dites-nous quand ces choses arriveront, et quel signe il y aura de votre avénement et de la consommation du siècle ? Et Jésus leur répondit : Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise, parce que plusieurs viendront sous mon nom, disant : Je suis le Christ ; et ils en séduiront plusieurs.

Rémig. — Le Seigneur, continuant son chemin, parvient jusqu'au mont des Oliviers ; et comme plusieurs de ses disciples avaient en chemin montré et loué la beauté incontestable du temple, il leur avait prédit clairement sa destruction future, et c'est pour cela que, lorsqu'il fut arrivé à la montagne des Oliviers, ils s'approchèrent de lui pour l'interroger : « Lorsqu'il se fut assis sur la montagne des Oliviers. » — S. Chrys. — Ils s'approchaient de lui en secret, parce qu'ils avaient à lui faire d'importantes questions ; car ils désiraient connaître le jour de son avénement par le désir ardent qu'ils avaient de voir sa gloire. — S. Jér. — Et ils lui demandent trois choses : la première, à quelle époque Jérusalem doit être détruite, en lui disant : « Dites-nous quand toutes ces choses arriveront ; » la seconde, dans quel temps le Christ doit venir : « Et quel sera le signe de votre avéne-

---

post peccatum adhuc servat ex parte vestigia fidei et religionis, templum est ex parte destructum, et ex parte consistens ; qui autem postquam peccaverit, curam sui non habet, paulatim minuitur, donec ad plenum recedat a Deo vivente ; et sic non relinquetur lapis super lapidem mandatorum Dei, qui non destruatur.

Sedente autem eo super montem Oliveti, accesserunt ad eum discipuli secreto, dicentes : Dic nobis, quando hæc erunt ? et quod signum adventus tui, et consummationis seculi ? Et respondens Jesus dixit eis : Videte ne quis vos seducat : multi enim venient in nomine meo dicentes : Ego sum Christus ; et multos seducent.

Remig. Perseverans Dominus in itinere, pervenit ad montem Oliveti, et quibusdam discipulis in via ostendentibus et laudantibus ædificationem templi, ipse palam prædixerat omnia esse destruenda : idcirco cum pervenisset ad montem Oliveti, accesserunt ad eum interrogantes : unde dicitur : Sedente autem eo super montem Oliveti. Chrys., in homil. (76, ut sup.). Propter hoc autem secreto accesserunt, quia de magnis erant interrogaturi ; etenim cupiebant discere diem adventus ejus, quia vehementer desiderabant gloriam ejus videre. Hier. Et interrogant tria : primo, quo tempore Hierusalem destruenda sit, dicentes : Dic nobis quando hæc erunt ? Secundo, quo tempore Christus venturus sit : unde dicunt : Et quod signum adventus tui ? Tertio, quo tempore consummatio seculi sit futura : unde dicunt : Et consummationis

ment? » la troisième, quand doit arriver la fin du monde : « Et de la fin du monde. » — S. Chrys. — Luc dit qu'il n'y eut qu'une seule question, les disciples s'imaginant que lorsque Jérusalem serait détruite, alors auraient lieu et l'avénement du Christ et la fin du monde. Marc rapporte que tous ne l'interrogèrent pas sur la fin du monde, mais qu'il n'y eut que Pierre, Jacques et André, comme étant ceux qui agissaient le plus librement et le plus sûrement avec le Christ.

Orig. — Je pense que le mont des Oliviers est la figure de l'Église formée de toutes les nations. — Rémig. — La montagne des Oliviers ne nourrit pas d'arbres stériles, mais des oliviers qui entretiennent la lumière pour chasser les ténèbres; et c'est ainsi que par eux le repos est assuré à ceux qui sont fatigués, et la santé aux malades. Or, le Seigneur, assis sur la montagne des Oliviers, en face du temple, s'entretient de la ruine de ce temple et de la destruction de la nation juive, pour montrer, par ce site qu'il a choisi, qu'assis dans son Eglise il condamne l'orgueil des impies. — Orig. — Ce cultivateur qui est assis sur la montagne des Oliviers, c'est le Verbe de Dieu confirmé dans l'Eglise, c'est-à-dire le Christ, qui est toujours à greffer des branches de l'olivier sauvage sur le bon olivier des pères. Or, ceux qui ont mis leur confiance dans le Christ, ceux-là désirent connaître quel sera le signe de l'avénement du Christ et de la consommation du siècle. Il est deux avénements du Verbe dans l'âme : le premier, par cette prédication qui paraît insensée du Christ né et crucifié; et le second, dans le cœur des hommes parfaits, de ceux dont il a été dit : « Nous parlons la sagesse au milieu des hommes parfaits. »

---

seculi. Chrys., in homil. (76, ut sup.). Lucas autem ait unam esse interrogationem quæ est de Hierosolyma, quasi æstimantibus discipulis tunc futurum esse Christi adventum et finem mundi, quando Hierosolyma destrueretur : Marcus autem ait non omnes eos de consummatione Hierosolymæ interrogasse; sed Petrum, Jacobum, Joannem et Andræam; quasi liberius et securius Christo loquentes.

Orig. Puto autem montem Oliveti mysterium esse Ecclesiæ, quæ ex gentibus est. Remig. Mons autem Oliveti non habet infructuosas arbores, sed oliveta quibus lumen nutritur ad fugandas tenebras; et quibus fessis requies, infirmis salus præstatur. Sedens autem Dominus supra montem Oliveti contra templum, de ruina ipsius et excidio judaicæ gentis disputat, ut etiam ipso situ corporis monstret quia quietus manens in Ecclesia impiorum superbiam condemnat. Orig. (ut sup.). Agricola enim residens in monte Oliveti, verbum Dei est in Ecclesia confirmatum ; Christus scilicet, qui semper oleastri ramos inserit in bonam olivam patrum. Qui autem habent fiduciam ante Christum, discere volunt signum adventus Christi, et consummationis seculi. Est autem duplex adventus Verbi in animam : primus quidem, stulta prædicatio de Christo, quando prædicamus Christum natum et crucifixum; secundus autem adventus est in viris perfectis, de quibus dicitur (1 *Cor.*, 3) : Sapientiam loquimur inter perfectos ; et huic secundo adventui adjungitur consummatio seculi in viro perfecto, cui mundus crucifixus est (*ad Gal.*, 6).

Hilar. (can. 23, ut sup.). Et quis tria a

C'est à ce second avénement que vient s'adjoindre la consommation du siècle dans « cet homme parfait à qui le monde a été crucifié. »

S. Hil. — Comme il y a trois questions faites par les disciples, questions distinctes par leur objet et par le moment auquel elles ont été faites, il est d'abord répondu à celle qui concerne la destruction de la ville, et cette réponse est ensuite confirmée par un fait doctrinal qui leur servira à repousser les embûches que la ruse pourra leur tendre en les supposant dans l'ignorance : « Et Jésus leur répondant leur dit : Voyez à ce que personne ne vous trompe, car plusieurs viendront en mon nom et en disant : Je suis le Christ. » — S. Chrys. — Il ne leur répond pas tout de suite, ni sur la ruine de la ville, ni sur son second avénement, mais sur les maux auxquels ils devront obvier tout de suite. — S. Jér. — L'un de ceux dont il leur parle ainsi fut d'abord Simon le Samaritain que nous voyons dans les Actes des apôtres s'attribuer une *grande puissance*, et de qui nous lisons, entre autres choses, dans ses ouvrages, celle-ci : « Je suis la parole de Dieu; je suis le tout-puissant; je suis tout ce que Dieu possède. » Jean l'apôtre ne dit-il pas, dans sa première épître : « Vous avez entendu que l'antechrist devait venir; maintenant voici plusieurs antechrists. » Pour moi, je pense que tous les hérésiarques sont des antechrists, enseignant, sous le nom du Christ, une doctrine contraire au Christ, et il n'y a rien d'étonnant à ce que nous en voyions plusieurs séduits par eux alors que le Seigneur a dit : « Et ils en séduiront un grand nombre. » — Orig. — Il y en a plusieurs qui sont séduits, parce que la porte qui conduit à la perdition est large et qu'il en est beaucoup qui entrent par cette porte. Pour reconnaître les antechrists qui veulent séduire, il suffit qu'ils disent : « Je suis le Christ, » ce que nous ne

---

discipulis quæsita sunt, distinctis et temporis intelligentiæ significationibus separantur : respondetur ergo primo de civitatis occasu, et deinde confirmatur veritate doctrinæ; ne quis fallax ignorantibus possit obrepere : unde sequitur : Et respondens Jesus, dixit eis : Videte ne quis vos seducat : multi enim venient in nomine meo, dicentes : Ego sum Christus. Chrys., in homil. (76, ut sup.). Neque enim de Hierosolymæ destructione, neque de secundo adventu respondit statim, sed de malis quibus statim obviandum erat. Hier. Unus autem eorum de quibus loquitur, fuit Simon Samaritanus, quem in Actibus apostolorum legimus (cap. 8), qui se magnam dicebat esse virtutem ; hæc quoque inter cætera in suis voluminibus scripta dimittens : Ego sum sermo Dei; ego omnipotens ; ego omnia Dei. Sed et Joannes apostolus in epistola sua loquitur (1, cap. 2) : Audistis quia Antichristus venturus est : nunc autem Antichristi multi sunt. Ego reor omnes hæresiarchas antichristos esse; et sub nomine Christi ea docere quæ contraria sunt Christo; nec mirum si aliquos ab his videamus seduci, cum Dominus dixerit : Et multos seducent. Orig. (ut sup.). Multi autem sunt qui seducuntur, quia larga est porta quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam. (Matth., 7). Hoc autem solum sufficit ad cognoscen-

voyons pas que le Christ ait jamais dit, laissant aux œuvres de Dieu qu'il faisait, à la doctrine qu'il enseignait et à sa vertu de le faire croire. Or, toute parole qui professe la croyance en la vérité des Ecritures, et qui ne contient pas leur véritable explication, est l'antechrist, car le Christ est la vérité, et la simulation de la vérité est l'antechrist. Nous trouvons aussi que toutes les vertus sont le Christ, et toutes les vertus feintes l'antechrist; car toutes les sortes de biens que possède le Christ dans la vérité pour l'édification des hommes, le diable les a quant à l'apparence pour séduire les saints. Il nous faut le secours de Dieu pour que parole ou action ne puissent nous séduire. Or, il est dangereux de rencontrer quelqu'un errant dans sa conduite; mais il est bien plus dangereux celui qui ne pense pas selon la vérité et la règle des Ecritures.

Vous entendrez aussi parler de guerres et de bruits de guerres; mais gardez-vous bien de vous troubler, car il faut que ces choses arrivent; mais ce ne sera pas encore la fin. Car on verra se soulever peuple contre peuple et royaume contre royaume; et il y aura des pestes, des famines et des tremblements de terre en divers lieux. Et toutes ces choses ne seront que le commencement des douleurs.

S. Aug. — Aux questions des disciples, le Seigneur répond d'abord par ce qui devait suivre immédiatement, soit sur la ruine de Jérusalem, à l'occasion de laquelle ils avaient ouvert leurs questions, soit sur son avénement par l'Eglise, dans laquelle il ne cessera jusqu'à la fin des temps de venir et de se montrer (de se montrer dans les

---

dum seductionem antichristorum qui dicunt : Ego sum Christus : quod nunquam legitur Christus dixisse : sufficiebant enim ad credendum quod ipse est Christus, opera Dei, et sermo quem docebat, et virtus ipsius. Omnis etiam sermo qui profitetur expositionem Scripturarum secundum fidem earum, et non habet veritatem, Antichristus est : veritas enim Christus est; et simulata veritas, Antichristus. Sed et omnes virtutes invenimus esse Christus et omnes simulatas virtutes Antichristum; quoniam omnes species boni quascunque habet Christus in se in veritate ad ædificationem hominum, omnes eas habet diabolus in specie ad seductiones sanctorum : opus ergo est nobis Deo auxiliatore, ne quis non seducat, vel sermo, vel virtus : malum enim invenire aliquem secundum mores vitæ errantem : multo autem pejus arbitror esse, non secundum verissimam regulam Scripturarum sentire.

Audituri enim estis prælia, et opiniones præliorum : videte ne turbemini : oportet enim hæc fieri; sed nondum statim est finis : consurget enim gens in gentem, et regnum in regnum; et erunt pestilentiæ, et fames, et terræmotus per loca. Hæc autem omnia, initia sunt dolorum.

Aug., *ad Hesychium* (epist. 80). Interrogantibus discipulis ea Dominus respondit quæ jam ex illo tempore fuerant secutura, sive de excidio Hierusalem, unde orta est ipsius interrogationis occasio, sive de adventu suo per Ecclesiam, in qua usque ad finem venire non cessat (in suis enim veniens agnoscitur, dum ejus quotidie mem-

lieux par ces membres qui lui naissent tous les jours), soit sur cette fin dernière, lorsqu'il viendra pour juger les vivants et les morts. Comme il donne les signes précurseurs de ces trois événements, nous allons considérer attentivement quels sont les signes qui appartiennent à chacun d'entre eux, pour ne pas appliquer à l'un ce qui appartient à l'autre. — S. Chrys. — Il leur parle ici des combats qui devaient avoir lieu à Jérusalem, lorsqu'il leur dit : « Vous entendrez des combats et des bruits de guerre. » — Orig. — Celui qui entend les voix qui éclatent dans les combats entend les combats; celui qui entend parler de combats qui ont lieu au loin, celui-là entend des bruits ou des nouvelles de guerre.

S. Chrys. — Comme ces choses pouvaient troubler aussi les disciples, il leur dit : « Voyez à ne pas être troublés. » Mais comme ils pensaient qu'après cette guerre qui devait détruire Jérusalem viendrait aussitôt la fin du monde, il les place dans la vérité par ces mots : « Tout cela doit arriver, mais ce n'est pas encore aussitôt la fin. » — S. Jér. — C'est-à-dire, ne pensons pas que le jour du jugement soit imminent, mais sachons qu'il est réservé pour un autre temps dont les signes avant-coureurs sont admirablement tracés par ces mots : « Une nation s'élèvera contre une nation, et un royaume, etc. » — Rab. (1). — Ou bien, par ces mots il prévient les apôtres, afin que, lorsque les événements arriveront, ils abandonnent Jérusalem et la Judée, car ce ne sera pas encore la fin du monde, la désolation de tout le pays et la ruine suprême de Jérusalem et du temple devant

(1) Cette citation ne se retrouve pas dans Rabanus, mais elle est dans la Glose sans citation d'auteur.

---

bra nascuntur), sive de ipso fine in quo apparebit vivos judicaturus et mortuos. Cum itaque signa dicat quæ ad ista tria pertinent, quod eorum trium signorum ad aliquid horum referendum sit, diligenter considerandum est; ne forte quod pertinet ad unum, referendum putemus ad alterum. Chrys., in homil. (76, ut sup.). Hic autem loquitur de præliis quæ Hierosolymis erant futura, cum dicit illis : Audituri enim estis prælia et opiniones præliorum. Orig. (tract. 28, *in Matth.*). Qui audit ipsas voces quæ fiunt in præliis, audit prælia ; qui autem de præliis longe gestis audit, opiniones vel rumores audit præliorum.

Chrys., in homil. (76, ut sup.). Quia vero per hoc turbari etiam discipuli poterant, ideo subdit : Videte ne turbemini. Deinde quia æstimabant post istud bellum quod Hierusalem destrueretur, statim finem mundi esse venturum, eos in vera opinione stabilit, dicens : Oportet enim hæc fieri ; sed nondum statim est finis. Hier. Id est, non putemus diem instare judicii, sed in tempus aliud reservari : cujus signum perspicue in consequentibus ponitur : Consurget enim gens in gentem, et regnum, etc. Rab. Vel admonentur apostoli ne his advenientibus terreantur, ut Hierosolymam Judæamque deserant : quia non statim finis, sed in quadragesimum annum desolatio provinciæ ultimumque urbis et templi sequetur excidium : de quibus subditur : Consurget enim gens in gentem, et regnum in regnum.

arriver après quarante années, et c'est de ces événements dont il est dit : « Une nation s'élèvera contre une autre nation, et un royaume contre un autre royaume. » Or, il est certain qu'il arriva alors des malheurs extrêmes qui désolèrent toute la province. — S. Chrys. — Ensuite, pour établir qu'il combattait lui-même contre les Juifs, il annonça non-seulement des guerres, mais des maux venant de la main de Dieu : « Et il y aura des pestes et des famines, et des tremblements de terre dans le pays. — Rab. — Il est à remarquer que les mots : « Une nation s'élèvera contre une nation, » expriment la division entre les hommes ; et ceux-ci : « Il y aura des pestes, » l'inégalité des corps ; et ces autres : « Des famines, » la stérilité de la terre ; et ces derniers : « Des tremblements de terre dans le pays, » une malédiction venant d'en haut. — S. Chrys. — Et cela n'arrivera pas seulement selon le cours ordinaire des choses humaines, mais par l'effet d'une colère supérieure ; et c'est pour cela qu'il ne se contente pas de les prédire comme événement, et comme événement instantané, mais encore comme ayant une signification à part : « Ce seront là les commencements des douleurs, » c'est-à-dire des maux des Juifs.

Orig. — Ainsi que les corps sont malades avant de mourir, ainsi il est nécessaire qu'avant que l'univers se dissolve, la terre soit agitée de fréquents mouvements, comme si elle était malade ; que l'atmosphère devienne pestilentielle, contenant une influence mortelle, et que la vertu vitale de la terre, en disparaissant, étouffe les fruits. C'est une conséquence que les hommes tombent dans l'avarice et dans les guerres par la suite de la disette des vivres. Mais comme les insurrections et les guerres viennent quelquefois de l'avarice, et quel-

---

Constat autem hic acerbissimos dolores, quibus omnis vastata est provincia, ad litteram contigisse. Chrys., in homil. (ut sup.). Deinde ut ostendat quoniam et ipse præliabitur contra Judæos, non solum bella prænuntiat, sed et plagas divinitus illatas : unde subdit : Et erunt pestilentiæ; et fames, et terræmotus per loca. Rab. Notandum quod in hoc quod dicit : Consurget gens in gentem, ostenditur perturbatio hominum ; erunt pestilentiæ, ecce inæqualitas corporum ; erit fames, ecce sterilitas terræ ; terræmotus per loca, ecce respectus iræ desuper. Chrys., in homil. (76, ut sup.). Et non simpliciter hæc fient secundum consuetudinem antea n hominibus existentem, sed ex ira quæ erit desuper : et propter hoc non simpliciter dixit ea esse ventura, neque repente, sed cum quadam significatione : unde subdit : Hæc autem omnia sunt initia dolorum, id est, judaicorum malorum.

Orig. (ut sup.). Vel aliter : sicut ægrotant corpora ante mortem, sic necesse est ante corruptionem mundi, ut quasi languens terra frequentibus terræ motibus conquassetur ; aer vim mortiferam concipiens, pestilens fiat ; et vitalis virtus terræ deficiens, suffocet fructus. Consequens autem est ut propter inopiam ciborum, in avaritiam et bella homines excitentur : sed quia insurrectiones et lites interdum fiunt prop-

quefois aussi de l'ambition des princes et de leur désir de la vaine gloire, l'on peut trouver une autre cause plus profonde de ce qui arrivera avant la fin du monde. Ainsi que l'avénement du Christ produisit la paix en plusieurs nations par sa vertu divine, ainsi la charité de plusieurs se refroidira nécessairement à cause du débordement de l'iniquité, et Dieu et son Christ les abandonneront. Les guerres renaîtront, la sainteté n'empêchant plus le développement des causes semences des guerres, et les puissances ennemies, n'étant plus empêchées par le Christ et par ses saints, agiront sans empêchement dans les cœurs des hommes, et pousseront les nations contre les nations, et les royaumes contre les royaumes. S'il est vrai, ainsi que c'est le sentiment de plusieurs, que les famines et les pestes sont les œuvres des anges de Satan, les effets des puissances adverses augmenteront, les disciples du Christ, qui sont le sel de la terre et la lumière du monde, n'étant plus là pour étouffer les semences qu'aura jetées la malice du démon. D'ailleurs, il survenait quelquefois en Israël des pestes et des famines qu'arrêtait la prière des saints (1). C'est avec raison qu'il est dit : « Dans certains lieux, » car Dieu ne veut pas perdre tout le genre humain, mais donner lieu à la pénitence en n'exerçant que successivement ses jugements. Or, si à l'avénement de tous ces maux ne succède pas l'amendement, les maux ne feront qu'augmenter : « Ce seront là les commencements des maux, » qui suivront contre les impies et qui les tourmenteront par les douleurs les plus aiguës.

(1) Ainsi de Samuel (1 Rois, 12), et de Jérémie (c. 14, v. 15), d'Elie (3 Rois, c. 17 et 18), et d'Elisée (4 Rois, c. 2, 3, 6, 7 et 8).

---

ter avaritiam, interdum autem propter concupiscentias principatus et gloriam vanam, adhuc profundiorem dabit aliquis causam eorum quæ ante finem mundi sunt ventura : sicut enim adventus Christi in pluribus gentibus divina virtute fecit pacem, sic consequens est ut propter abundantiam iniquitatis refriguerit charitas multorum, et ideo dereliquerit illos Deus et Christus ejus, iterum fieri prælia, dum non prohibentur a sanctitate operationes seminatrices bellorum; sed adversariæ virtutes, dum non vetantur a sanctis, et a Christo, absque prohibitione operabuntur in cordibus hominum, ut excitent gentem adversus gentem, et regnum adversus regnum. Si autem (sicut quibusdam placet) et fames et pestilentiæ ab angelis Sathanæ fiunt, hæc etiam tunc invalescent ab adversis virtutibus, quando non fuerint sales terræ et lux mundi Christi discipuli, destruentes quæ ex dæmonum malitia seminantur : et aliquando quidem in Israel fames et pestilentiæ fiebant propter peccata, quas orationes sanctorum solvebant. Bene autem per loca ; non enim insimul vult Deus perdere humanum genus, sed judicans per partes, dat pœnitentiæ locum (*Sap.*, 12). Si autem incipientibus hujusmodi malis non fuerit facta correptio, proficient ad pejus : unde sequitur : Hæc autem omnia initia sunt dolorum qui secuturi sunt adversus impios, ut in doloribus acutissimis crucientur.

Hier. Mystice autem videtur regnum

S. Jér. — Au sens mystique, il y a aussi un royaume qui se lève, et une peste, celle de ces hommes dont la parole mord comme un cancer; et une famine, la faim de la parole de Dieu; et un tremblement de toute la terre; et une séparation de la vraie foi, qui doit être surtout considérée dans les hérétiques, qui, en se combattant les uns les autres, assurent la victoire de l'Eglise. — Orig. —Il est nécessaire que tout cela arrive avant que nous voyions la sagesse parfaite qui est dans le Christ, mais ce ne sera pas cette fin que nous cherchons, car cette fin toute pacifique est bien loin de tels hommes. — S. Jér.—Au lieu de : «Ce seront là les commencements des douleurs,» on devrait lire : « des enfantements » (1).

Alors on vous livrera aux magistrats pour être tourmentés, et on vous fera mourir; et vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom. En ce même temps, plusieurs trouveront des occasions de scandale et de chute, se trahiront, et se haïront les uns les autres. Il s'élèvera un grand nombre de faux prophètes, qui séduiront beaucoup de personnes. Et parce que l'iniquité sera accrue, la charité de plusieurs se refroidira. Mais celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin. Et cet Évangile du royaume sera prêché dans toute la terre, pour servir de témoignage à toutes les nations; et c'est alors que la fin doit arriver.

Rab. —Le Seigneur montre comment Jérusalem et le pays des Juifs méritaient tout ce déluge de maux, en ajoutant : « Alors ils vous livreront, etc. » — S. Chrys. — Ou bien, les disciples entendant toutes ces prédictions-là étaient dans cette disposition d'esprit de ne point s'en

(1) Probablement qu'au lieu de τῶν ὠδίνων, *des enfantements*, de ὠδίν, on aura lu τῶν οδίνων, *des douleurs*, de ὀδύνη. La ressemblance des deux mots grecs vient de ce que l'enfantement n'est qu'une douleur.

---

consurgere, et pestilentia eorum quorum sermo serpit ut cancer (2 *ad Tim.*, 2), et fames audiendi verbum Dei, et commotio universæ terræ, et a vera fide separatio, in hæreticis magis intelligi, qui contra se invicem dimicantes, Ecclesiæ victoriam faciunt. Orig. (ut sup.). Oportet autem hæc fieri antequam videamus perfectionem sapientiæ quæ est in Christo; sed non statim erit finis quem quærimus; pacificus enim finis longe est ab hominibus istis. Hier. Quod autem dixit : Hæc omnia initia sunt dolorum, melius transfertur parturitionum, ut quasi conceptus quidam adventus Antichristi, non partus intelligatur.

Tunc tradent vos in tribulationem, et occident vos; et eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum. Et tunc scandalizabuntur multi, et invicem tradent, et odio habebunt invicem. Et multi pseudoprophetæ surgent, et seducent multos. Et quoniam abundabit iniquitas, refrigescet charitas multorum. Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus; et tunc veniet consummatio.

Rab. Quo merito Hierosolymis ac provinciæ Judæorum universæ tot irroganda fuerint adversa, Dominus manifestat, subdens : Tunc tradent vos, etc. Chrys., in homil. (76, ut sup.). Vel aliter : quia discipuli audientes ea quæ de Hierosolyma

laisser troubler, comme s'il s'agissait uniquement d'un mal qui leur fût étranger, n'attendant pour eux que des biens dont ils avaient un désir extrême. Il les jette dans l'anxiété en leur annonçant de graves malheurs. Auparavant il les avait prémunis contre les déceptions des séducteurs, et maintenant il leur prédit la violence des tyrans par ces mots : « Ils vous jetteront dans les tribulations et vous tueront. » C'est ainsi qu'il intercale avec opportunité la prédiction de leurs maux au récit des malheurs de tous pour les adoucir ainsi ; il les console encore en leur montrant la cause de leurs maux, qui est de souffrir toutes ces choses en son nom : « Et vous serez détestés par tous les hommes à cause de mon nom. — Orig. — Mais comment le peuple du Christ peut-il être l'objet de la haine même des peuples qui habitent les extrémités de la terre ? A moins que l'on ne dise qu'il y a ici *tous* pour *plusieurs*. L'on peut se faire aussi une question à propos de ces mots : « Ils vous tueront, » celle-ci : Pourquoi après ces événements, puisqu'il est constant que, même auparavant, les chrétiens furent livrés à la tribulation ? A quoi l'on peut répondre qu'alors les chrétiens seront livrés à des tribulations telles que l'on n'en avait pas vu auparavant. Ceux qui sont dans le malheur aiment, lorsqu'ils en recherchent la cause, à s'arrêter à une, et il est naturel que l'on dise que les famines, les pestes et les guerres sont l'effet de l'abandon de leurs autels par cette multitude d'hommes qui se font chrétiens. N'ont-ils pas rejeté aussi sur les chrétiens les tremblements de terre ? Et c'est pour cela que l'Eglise a été persécutée.

S. Chrys. — Après avoir parlé des deux premiers combats, celui des

---

prædicebantur, sic dispositi erant ut extra turbationem essent, quasi de aliena pœna audientes ; sibi vero prospera superventura sperabant, quæ advenire valde desiderabant ; propter hoc eis gravia prænuntiat, in sollicitudine eos statuens : et prius quidem jusserat eos vigilare contra deceptiones seductorum : nunc autem tyrannorum violentiam eis prædicit, dicens : Tunc tradent vos in tribulationem, et occident vos : opportune enim eorum mala interposuit, mitigationem habentia a communibus malis : nec solum ita eos consolatus est, sed ostendendo tribulationis causam, adjungens quod propter nomen ejus hæc essent passuri. Unde sequitur : Et eritis odio omnibus hominibus propter nomen meum. Orig. (ut sup.). Sed quomodo etiam in ultimis partibus terræ commorantibus gentibus odio habetur populus Christi ? Nisi forte et hic aliquis dicat propter exaggerationem positum omnibus pro multis. Sed et hoc quod dicit : Tunc tradent vos, habet quæstionem. Nam et priusquam hæc fierent, traditi sunt Christiani in tribulationes. Sed aliquis respondebit, quia tunc maxime tradentur Christiani in tribulationes quemadmodum nunquam. Amant enim qui in calamitatibus sunt, causas earum discutientes, invenire aliquid quod loquantur. Consequens ergo est, ut quasi derelinquentibus hominibus deorum culturam propter multitudinem Christianorum dicant fieri bella, fames et pestilentias ; sed et terræmotus causam dicerent Christianos ; propter quod et persecutiones passæ sunt Ecclesiæ.

séducteurs et celui des ennemis, il parle d'un troisième qui est celui des faux frères : « Et alors plusieurs seront scandalisés, etc. » Voyez aussi Paul pleurant sur cette désertion, et disant : « Au dehors les combats, au dedans les craintes. » Et ailleurs : « Dangers par des faux frères; » c'est de ceux-là dont il dit ailleurs : « Tels sont les faux apôtres, ouvriers hypocrites » (1). Et c'est de ceux-là dont le Sauveur parle de cette manière : « Et s'élèveront plusieurs faux prophètes. » — Rémig. — Lorsque la ruine de Jérusalem était imminente, s'élevèrent plusieurs hommes se disant chrétiens et en séduisirent un grand nombre; ce sont ceux que Paul appelle de faux frères, et *Jean des antechrists.* — S. Hil. — Ainsi fut Nicolas, l'un des sept frères, qui en pervertit plusieurs par un faux semblant de vérité, et Simon le magicien, qui, initié aux œuvres diaboliques, déprava un grand nombre d'âmes par ses faux miracles.

S. Chrys. — Ensuite, ce qui est plus difficile à croire, il montre que de tels faux prophètes ne seront nullement amendés par la charité : « Et comme l'iniquité sera abondante, la charité de plusieurs en sera refroidie, etc. » — Rémig. — C'est-à-dire la véritable dilection de Dieu et du prochain; car plus quelqu'un reçoit en lui l'iniquité, plus l'ardeur de la charité tombe dans son cœur. — S. Jér. — Il faut remarquer qu'il ne nie pas la charité de tous, mais celle d'un grand nombre ; car la charité devait subsister dans les apôtres et dans ceux qui devaient leur ressembler d'après cette parole de Paul : « Qui nous séparera de la charité du Christ? » et c'est pour cela qu'il est dit ici :

(1) 2 Corinth., 11, v. 13.

Chrys., in homil. (76, ut sup.). Postquam autem jam duplex prælium posuit (scilicet quod est a seductoribus, et quod est ab inimicis), consequenter tertium prælium ponit, quod est a falsis fratribus : unde subdit : Et tunc scandalizabuntur multi, etc. Vide autem et Paulum hæc plorantem et dicentem (2 *Cor.*, 7) : Foris pugnæ, intus timores. Et alibi (2 *Cor.*, 11) : Pericula in falsis fratribus : de quibus ibi dicit : Tales sunt pseudoapostoli, operarii subdoli : unde et hic subditur : Et multi pseudoprophetæ surgent, etc. Remig. Imminente enim captivitate Hierusalem multi insurrexerunt, Christianos se esse dicentes, et multos seduxerunt, quos Paulus nominat falsos fratres (ut sup.). Joannes vero antichristos (in epist. 1, cap. 2). Hilar. (can. 26, ut sup.). Ut Nicolaus unus ex septem diaconibus fuit, qui multos mentita veritate pervertit ; et Simon magus qui Zabolicis instructus operibus plures miraculis confictis depravavit.

Chrys., in homil. (76, ut sup.). Deinde (quod his difficilius est) ostendit quia tales pseudoprophetæ nullam mitigationem a charitate accipient : unde sequitur : Et quoniam abundabit iniquitas, refrigescet charitas, etc. Remig. Id est, vera dilectio erga Deum et proximum : nam quanto magis ab unoquoque iniquitas suscipitur, tanto magis in corde ipsius ardor charitatis extinguitur. Hier. Considerandum autem quod non negavit omnium fidem (vel charitatem), sed multorum : nam in apostolis et eorum similibus permansura est charitas,

« Celui qui persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. » — Rémig. — Jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'au terme de leur vie, car celui qui aura persévéré jusqu'au terme de sa vie dans la charité et dans la confession du nom du Christ, celui-là est sauvé.

S. Chrys. — Enfin pour que l'on ne dise pas : « Comment pourrons-nous vivre au milieu de tant de maux ? » il leur annonce ce qui est plus que de vivre, c'est qu'ils seront les docteurs de l'univers entier ; « Et cet Evangile du royaume sera prêché dans tout l'univers. » — Rémig. — Le Seigneur sachant que le cœur de ses disciples serait attristé de cette ruine de Jérusalem et de la perte de leur nation, il leur donne cette consolation qu'il y en aurait un plus grand nombre qui croiraient de parmi les nations qu'il n'y en aurait qui périraient des Juifs. — S. Chrys. — Quant à ceci que l'Evangile ait été annoncé en tous lieux même avant la ruine de Jérusalem, entendez ce que dit Paul : « Leur voix s'est répandue par toute la terre, » et voyez-le voler lui-même de Jérusalem en Espagne. Si un seul a pris toute cette partie de la terre, pensez ce qu'ont dû faire tous les autres. C'est pourquoi nous trouvons ces mots dans une parole qu'il dit sur l'Evangile à ceux auxquels s'adresse son épître : « Qui fructifie et croît dans toute créature qui vit sous le ciel » (1). C'est là une des plus grandes marques de la puissance du Christ, c'est qu'en guère plus de trente ans son Evangile ait rempli tout l'espace contenu entre les bornes du monde. Mais quoique l'Evangile ait été prêché en tous lieux, tous cependant n'ont pas cru en lui ; c'est pour cela que le Sauveur

(1) Cette courte citation appartient au v. 6 et au v. 23 de l'ép. aux Coloss.

---

de qua Paulus dicit (*Rom.*, 8) : Qui nos separabit a charitate Christi ? Propter quod et hic subditur : Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. Remig. Usque in finem dicit usque ad terminum vitæ suæ : qui enim usque ad terminum vitæ suæ in confessione nominis Christi perseveraverit et in charitate, salvus factus est.

Chrys., in homil. (76, ut sup.). Deinde ne dicerent : Qualiter ergo inter tot mala vivemus ? quod plus est promittit, quod non solum viverent, sed etiam ubique docerent : unde subditur : Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbi. Remig. Quia enim noverat Dominus corda discipulorum contristanda esse de excidio Hierusalem et perditione suæ gentis, hoc solatio consolatur eos, quod multo plures credituri erant de gentibus, quam de Judæis perirent. Chrys., in homil. (ut sup.). Quod autem et ante captionem Hierosolymæ ubique prædicatum est Evangelium, audi quod ait Paulus (*Rom.*, 10) : In omnem terram exivit sonus eorum (*ex Psal.* 18), et vide eum a Hierusalem ad Hispaniam currentem. (*Rom.*, 15). Si autem unus tantam portionem accepit, excogita, reliqui quanta operati sunt. Unde et quibusdam scribens de Evangelio dicit (*Coloss.*, 5) : Quod fructificat et crescit in omni creatura quæ sub cœlo est. Hoc autem est maximum signum virtutis Christi, quod in triginta annis vel parum amplius Evangelii sermo fines orbis terrarum implevit. Quamvis autem Evangelium ubique prædicatum fuerit, non tamen

ajoute : « En témoignage à toutes les nations, » c'est-à-dire comme accusation contre ceux qui ne croiront pas, ceux qui auront reçu la foi servant de témoins contre ceux qui ne l'auront pas acceptée et les condamnant. Il est naturel que Jérusalem périsse au moment où l'Evangile a été prêché sur tout le globe : « Et alors arrivera la consternation, » c'est-à-dire la fin de Jérusalem. Ceux qui avaient vu la puissance du Christ brillant partout et victorieuse du monde en si peu de temps, quel pardon pouvaient-ils mériter en persistant dans leur ingratitude?

Rémig. — L'on peut rapporter plus sûrement encore ce passage à la fin du monde. Alors « plusieurs seront scandalisés, » et abandonneront la foi en voyant le grand nombre et les richesses des méchants, et les miracles de l'antechrist; et ils « poursuivront leurs frères; » et l'antechrist enverra « de faux prophètes qui en séduiront un grand nombre; et l'iniquité abondera, » par le nombre qui s'augmentera des méchants; et la charité se refroidira à cause de la diminution du nombre des bons. — S. Jér. — Le signe de l'avénement du Sauveur sera la prédication dans tout l'univers de l'Évangile, de manière que personne ne soit excusable. — Orig. — Mais comment peut-on entendre ceci : « Vous serez en haine à tous les hommes à cause de mon nom? » si ce n'est qu'en remarquant que déjà toutes les nations s'étant réunies contre le christianisme, lorsque se réaliseront les prédications du Christ, ce ne seront plus des persécutions partielles, mais une persécution générale contre le peuple de Dieu. — S. Aug. — Mais il n'est pas prouvé par des documents assez certains que cette parole : « L'É-

---

omnes crediderunt; propter quod subdit : In testimonium omnibus gentibus, id est, in accusationem his qui non crediderint : qui enim crediderunt, testabuntur adversus eos qui non crediderunt, et condemnabunt eos. Convenienter autem postquam prædicatum est Evangelium per orbem terrarum, tunc Hierosolyma periit : unde sequitur : tunc veniet consummatio, id est, finis Hierosolymorum : qui enim viderunt Christi virtutem ubique refulgentem, et in brevi tempore orbem terrarum supergressam, quam veniam habere debuerant in ingratitudine permanentes?

Remig. Potest autem et totius locus iste referri ad consummationem seculi. Tunc enim plurimi scandalizabuntur recedentes a fide, videntes multitudinem et divitias malorum, et miracula Antichristi; et consocios persequentur; et Antichristus mittet pseudoprophetas qui seducent multos; et abundabit iniquitas, quoniam numerus malorum augebitur; et refrigescet charitas, quoniam numerus bonorum minuetur. Hier. Signum etiam dominici adventus est in toto orbe Evangelium prædicari, ut nullus sit excusabilis. Orig. (tract. 28, *in Matth.*). Quod autem dicitur : Eritis odio omnibus hominibus propter nomen meum, sic salvare quis poterit; quia nunc quidem in unum consenserunt omnes gentes adversus Christianos, cum autem contigerint quæ Christus prædixit, tunc fient persecutiones jam non ex parte sicut ante, sed generaliter ubique adversus populum Dei. Aug., *ad Hesychium* (epist. 80, ut sup.). Sed qui putant hoc quod dicitur : Prædicabitur Evangelium regni in universo

vangile du royaume sera prêché dans tout l'univers, » ait été réalisée, ainsi que le pensent plusieurs, par les apôtres. Il est encore dans l'Afrique un nombre infini de peuplades barbares chez lesquelles, au dire de ceux qui sont revenus d'au milieu d'elles après y avoir été captifs, l'Évangile n'a pas encore été prêché. L'on ne peut en aucune manière affirmer qu'elles n'appartiennent pas à cette promesse de Dieu, car ce ne sont pas seulement les citoyens de l'empire romain, mais bien toutes les nations, que le Seigneur a promis par serment au rejeton d'Abraham (1). Or, il faut que l'Église arrive à toutes les nations non pas cependant de manière à y soumettre tous les hommes à la foi; car alors comment se réaliserait cette parole : « Vous serez en exécration à tous les hommes? » parole qui suppose dans toutes les nations, des hommes en exécration et d'autres qui les ont en exécration. Cette prédication n'a pas été entièrement réalisée par les apôtres, puisqu'il est encore des nations chez lesquelles cette prédication n'a pas commencé encore à être réalisée. Quant à ce que dit l'Apôtre : « Le son de leur voix est parvenu aux extrémités du monde, » il faut remarquer que cette parole dans sa bouche, comme dans celle du prophète à qui on l'a empruntée, doit être prise non pas comme exprimant un fait passé et entièrement accompli, mais un fait dans l'avenir. Il nous montre l'Évangile croissant et fructifiant dans tout l'univers, pour nous montrer jusqu'où il parviendrait par son développement. Si donc nous ne savons pas quand l'Évangile remplira le monde entier, il est incontestablement douteux quand arrivera la fin du monde, car elle n'arrivera pas avant. Orig. — Lors donc que toute

(1) Gen., 12, v. 3 ; 18, v. 18 ; 22, v. 18 ; 26, v. 4 ; 28, v. 14.

---

orbe, per ipsos apostolos factum esse, non ita esse certis documentis probatum est. Sunt enim in Africa barbaræ innumerabiles gentes, in quibus nondum prædicatum esse Evangelium ex his qui ducuntur inde captivi, addiscere in promptu est : neque tamen ullo modo recte dici potest, istos ad promissionem Dei non pertinere : non enim Romanos solum, sed omnes gentes Dominus semini Abrahæ jurando promisit. In quibus ergo gentibus nondum est Ecclesia, oportet quod sit, non ut omnes qui ibi fuerint credant : quomodo enim et illud implebitur : Eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum, nisi in omnibus gentibus sint et qui oderint, et quos oderint? Non est igitur ab apostolis prædicatio ista completa, quando adhuc sunt gentes et quibus nondum cœpit impleri. Quod autem dixit Apostolus (*Rom.*, 10) : In omnem terram exivit sonus eorum, quamvis locutio sit præteriti temporis, verbis tamen quod futurum erat dixit, non quod jam factum atque completum, sicut et ipse Propheta quo usus est teste (*Psal.* 13). Sed fructificare et crescere dixit Evangelium in universo mundo, ut ita significaret usquequo crescendo esset venturum. Si ergo latet quando Evangelio universus orbis implebitur, procul dubio latet quando finis erit; ante quippe non erit. Orig. (ut sup.). Cum ergo omnis gens audiverit Evangelii prædicationem, tunc

nation aura entendu la prédication de l'Évangile, alors arrivera la fin du monde: « Et alors sera la consommation. » Or, non-seulement il est plusieurs nations barbares, mais encore plusieurs de nos peuples qui n'ont pas entendu la parole du christianisme. — LA GLOSE (1). — L'on peut admettre l'une et l'autre des deux explications en entendant différemment cette diffusion de l'Évangile. Si l'on entend cette diffusion de l'Évangile au point de vue d'une diffusion fructifiante, et de l'Église des croyants fondée dans toute nation, ainsi que l'explique saint Augustin, il est certain que cette diffusion est un signe précurseur de la fin du monde, et elle ne précéda nullement la ruine de Jérusalem. Mais si on l'entend de la renommée de l'Évangile, elle fut réalisée avant la destruction de Jérusalem, car il y avait eu avant cette époque des disciples du Christ dispersés dans les quatre parties du monde, et c'est ce qui a fait dire à saint Jérôme : Je ne pense pas qu'il soit resté une seule nation ignorant le nom du Christ, et quoiqu'elle n'ait pas reçue la prédication, elle n'a pas pu ne pas recevoir des nations voisines une idée de la foi chrétienne.

ORIG.—Au sens moral, celui qui a reçu ce glorieux avénement dans son âme en y recevant le Verbe de Dieu, aura à souffrir successivement, selon l'étendue de ses progrès, des embûches des puissances contraires, ainsi qu'un athlète vigoureux; et nécessairement le Christ sera en lui l'objet de la haine de tous, non pas tant des hommes de cette terre que des êtres pervers qui appartiennent aux esprits. Mais comme peu atteindront au milieu de ces épreuves à la plénitude de la vérité, il y en aura beaucoup de scandalisés. L'on verra tomber loin

(1) Ni dans la Glose, ni dans Anselme.

---

erit seculi finis : et hoc est quod sequitur : Et tunc erit consummatio. Multæ enim, non solum barbararum, sed etiam nostrarum gentium, nondum audierunt Christianitatis verbum. GLOSSA. Utrumque autem dictorum tueri potest, si tamen diverso modo diffusio prædicationis Evangelii intelligatur. Si enim intelligatur quantum ad fructum prædicationis, qui est ut in singulis gentibus fundetur Ecclesia credentium in Christum (ut AUG. exponit) est signum quod oportet præcedere ante finem mundi; non tamen præcessit ante destructionem Hierosolymæ. Si autem intelligitur quantum ad famam prædicationis, sic ante finem Hierosolymæ fuit completum, discipulis Christi per quatuor mundi partes dispersis : unde HIER. dicit : Non puto aliquam remansisse gentem, quæ Christi nomen ignoret, et quanquam non habuerit prædicatorem, tamen ex vicinis gentibus opinionem fidei non potest ignorare.

ORIG. (ut sup.). Moraliter autem qui visurus est secundum verbum Dei adventum gloriosum illum in animam suam, necesse est ut secundum mensuram profectus sui insidias a contrariis operationibus patiatur, quasi magnus athleta; et Christus in eo ab omnibus odiatur; non tantum a gentibus secundum carnem, quantum a gentibus spiritualium nequitiarum : sed et in quæstionibus pauci erunt veritatem plenius attingentes, plures autem scandalizabuntur; cadent ab ea proditores et accusatores al-

de la vérité ceux qui l'auront ainsi livrée et ceux qui l'auront ainsi persécutée, et ils seront divisés entre eux par le fait des dogmes de la vérité, et en cela se trouvera la cause de la haine qu'ils se porteront entre eux. Il s'en trouvera aussi un grand nombre qui ne suivront pas les véritables traditions sur les choses futures, et qui n'interpréteront pas bien les prophètes, et ce sont ceux qui sont appelés ici de faux prophètes; et ils en séduiront beaucoup, et ils feront se refroidir cette ferveur de charité qui existait auparavant dans la simplicité de la foi. Mais celuilà sera sauvé, qui aura pu persévérer dans la doctrine de la tradition apostolique; et c'est ainsi que l'Évangile répandu dans toutes les âmes sera en témoignage à toutes les nations, c'est-à-dire à toutes les pen- sées incrédules des âmes.

Quand donc vous verrez que l'abomination de la désolation, qui a été prédite par le prophète Daniel, sera dans le lieu saint, que celui qui lit entende bien ce qu'il lit. Alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes. Que celui qui sera au haut du toit n'en descende point pour emporter quelque chose de sa maison. Et que celui qui sera dans le champ ne retourne point pour prendre sa robe. Mais malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices en ce temps-là. Priez donc Dieu que votre fuite n'arrive point durant l'hiver, ni au jour du sabbat. Car l'affliction de ce temps-là sera si grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, et qu'il n'y en aura jamais. Et si ces jours n'avaient été abrégés, nul homme n'aurait été sauvé; mais ces jours seront abrégés en faveur des élus.

S. Chrys. — Comme il avait plus haut insinué à mots couverts la ruine de Jérusalem, il l'annonce ici ouvertement, introduisant une prophétie qui appuie le fait de la destruction du peuple juif: « Lors

---

terutrum propter dissensionem dogmatum veritatis, quæ causa fiet ut odiant se invicem. Multi etiam erunt non sane tradentes de futuris sermonem, et quomodo non oportet interpretantes prophetas (quos pseudoprophetas dicit) seducentes multos, et ferventem dilectionem quæ prius fuerat in simplicitate fidei, refrigescere facient : sed qui potuerit manere in apostolicæ traditionis proposito, ipse salvabitur; et sic prædicatum Evangelium in animas omnium erit in testimonium omnibus gentibus, id est, omnibus cogitationibus incredulis animarum.

Cum ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto (qui legit intelligat), tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes; et qui in tecto, non descendat tollere aliquid de domo sua; et in agro, non revertatur tollere tunicam suam. Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus! Orate autem ut non fiat fuga vestra in hyeme vel sabbato. Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modo, neque fiet : et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro; sed propter electos breviabuntur dies illi.

Chrys., in homil. (76, *in Matth.*). Quia supra occulte insinuavit Hierosolymæ finem, consequenter idem manifeste ostendit,

donc que vous verrez l'abomination de la désolation, etc. » —S. Jér.— Les mots : « Que celui qui lit comprenne, » sont là pour nous convier à une intelligence mystique de ce passage. Or, voici ce que nous lisons dans Daniel : « Et au milieu de la semaine disparaîtront le sacrifice et les libations, et il y aura dans le temple l'abomination des désolations, et jusqu'à la consommation du temps la consommation persévérera sur la solitude » (1).

S. Aug. — Luc, pour montrer que cette abomination de la désolation prédite par Daniel aurait lieu lors du siége de Jérusalem, ajoute ces paroles : « Lorsque vous verrez Jérusalem entourée par une armée, sachez qu'alors aura lieu sa désolation. » — S. Chrys. — C'est ce qui me fait penser que cette abomination de la désolation ne fut autre que cette armée par laquelle Jérusalem fut désolée. — S. Jér. — On peut l'entendre aussi de l'image de César que Pilate fit mettre dans le temple, ou de la statue équestre d'Adrien, qui, jusqu'à ce jour, est restée debout dans le temple. Or, dans le style de l'Ancien-Testament *abomination* signifie idole, et le mot désolation qui lui est ajouté signifie que l'idole avait été placée dans le temple désert et désolé. —S. Chrys. — Ou bien, c'est parce que celui qui désola la cité et le temple y plaça sa statue. Pour leur apprendre que toutes ces choses arriveront de leur vivant, il leur dit : « Lorsque vous verrez, etc. » C'est là ce qui doit faire admirer la puissance du Christ et le courage des apôtres. C'est qu'ils faisaient leurs prédications au moment où tout était attaqué en Judée.

(1) C'est la traduction des Septante. Voici celle de la Vulgate : « Le sacrifice défaillira ainsi que l'hostie, et il y aura dans le temple l'abomination de la désolation ; et la désolation persévérera jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin. »

---

prophetiam inducens quæ destructionem Judæorum credere facit : unde dicit : Cum ergo videritis abominationem desolationis, etc. Hier. Hoc autem quod dictum est : qui legit intelligat, ponitur ut ad intelligentiam mysticam provocemur. Legimus autem in Daniele (cap. 9, vers. 27) hoc modo : Et in dimidio hebdomadis auferetur sacrificium et libamina ; et in templo desolationum abominatio erit ; et usque ad consummationem temporis, consummatio dabitur super solitudinem.

Aug., *ad Hesych.* (epist. 80, ut sup.). Lucas quidem ut ostenderet tunc factam fuisse abominationem desolationis, quæ a Daniele prædicta est, quando expugnata est Hierusalem, eodem loco hæc Domini verba commemorat : Cum videritis circumdari ab exercitu Hierusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus. Chrys., *sup. Matth.* (in opere imperf., homil. 41). Unde abominationem desolationis videtur mihi exercitum dicere ; quo scilicet desolata est civitas sancta Hierusalem. Hier. Aut potest intelligi de imagine Cæsaris, quam Pilatus posuit in templo ; aut de Adriani equestri statua, quæ in ipso Sancta Sanctorum loco stetit usque in præsentem diem : abominatio enim secundum veterem Scripturam, idolum nuncupatur ; et idcirco additur desolationis, quod in desolato templo atque deserto idolum positum sit. Chrys., in homil. 76, ut sup.). Vel quia ille qui desolavit civitatem et templum, statuam intus posuit. Ut autem discant quoniam viventibus quibusdam eorum, hæc erunt,

Les apôtres pris parmi les Juifs introduisirent des lois nouvelles contre les Romains qui régnaient alors; les Romains s'emparèrent d'un nombre infini de Juifs et ils ne purent vaincre douze hommes nus et désarmés. — Mais comme il était souvent arrivé que les Juifs avaient été relevés de leurs désastres les plus graves, ainsi que cela arriva au temps de Sennachérib (1) et d'Antiochus (2), le Sauveur ordonna à ses disciples de s'enfuir, afin que l'on ne pût pas soupçonner qu'il pût en être ainsi: « Alors que ceux qui sont dans la Judée, etc. » — Rémig. — Il est certain que tout cela arriva lorsque la désolation de Jérusalem devint imminente. Aux approches de l'armée romaine, tous les chrétiens qui étaient dans la province, avertis par un miracle, ainsi que le rapporte l'histoire ecclésiastique (3), se retirèrent plus loin, et passant le Jourdain, ils vinrent dans la ville de Pella où ils séjournèrent quelque temps sous la protection du roi Agrippa, dont il est question dans les Actes des Apôtres. Ce même Agrippa était dépendant du peuple romain avec cette portion du peuple juif qu'il gouvernait.

S. Chrys. — Ensuite pour montrer que les maux futurs des Juifs étaient inévitables et pour exprimer leur malheur infini, il ajoute: « Et que celui qui est sur le toit ne descende pas, etc. » Il valait mieux se sauver sans son manteau que d'être tué en rentrant pour le prendre; c'est pour cela que le Sauveur ajoute de celui qui est dans le champ: « Et que celui qui est aux champs ne revienne pas, etc. » Si

(1) 4 Rois, c. 19 et 20 ; 2 Paral., 32; Esaïe, 27.
(2) 1 Mach., 1, v. 23 ; 2 Mach., 5, 9 et 10.
(3) Euseb., liv. 3, c. 5.

---

propter hoc dixit : Cum videritis ergo, etc. Ex quo admirare Christi virtutem, et discipulorum fortitudinem; qui in talibus temporibus prædicabant, in quibus omnia judaica impugnabantur. Apostoli autem ex Judæis existentes, leges introduxerunt novas, adversus Romanos tunc dominantes : infinita millia Judæorum ceperunt Romani, et duodecim viros non superaverunt nudos et inermes. Quia vero multoties contigerat in gravibus præliis Judæos restauratos fuisse (sicut temporibus Sennacherib et Antiochi), ne aliquis suspicetur tale aliquid futurum, suis fugiendum esse præcepit, cum subdit : Tunc qui in Judæa, etc. Remig. Hæc enim omnia imminente desolatione Hierusalem constat fuisse impleta. Appropinquante namque romano exercitu, omnes christiani qui in provincia erant (sicut historia ecclesiastica refert), divino miraculo moniti, longius recesserunt; et transeuntes Jordanem, venerunt in Pellam civitatem, et ibi sub tutela Agrippæ regis (cujus mentio in Actibus apostolorum fit), aliquanto tempore manserunt; ipse autem Agrippa cum parte Judæorum quæ sibi obtemperabat, romano subditus erat imperio.

Chrys., in homil. (77, *in Matth.*). Deinde ostendens inevitabilia mala futura esse Judæis, et infinitam calamitatem, subdit: Et qui in tecto est, non descendat, etc. Eligibilius enim erat nudo corpore salvari, quam intrare domum ut tolleret vestimen-

ceux qui sont dans la ville s'enfuient, il est bien plus nécessaire que ceux qui sont au dehors n'y viennent pas chercher un refuge. S'il est facile de laisser son argent, et s'il n'est point difficile de trouver à remplacer ses habits, comment se débarrasser de ce qui nous est donné par la nature? Comment celle qui est enceinte pourra-t-elle fuir rapidement, et celle qui allaite abandonnera-t-elle son nouveau-né? « Malheur aux femmes grosses et à celles qui nourrissent, etc. » Aux premières, parce qu'elles sont plus appesanties, et que le poids de leur grossesse les empêchera de fuir facilement; aux secondes, parce qu'elles sont retenues par l'amour de leurs enfants et qu'elles ne peuvent sauver en même temps ceux qu'elles allaitent. — Orig. — Ou bien, parce qu'il ne sera plus temps de s'apitoyer sur le sort des femmes grosses, ni sur celles qui nourrissent, ni sur leurs enfants. Et comme le Seigneur s'adressait aux Juifs qui savaient qu'il n'était permis au jour du sabbat que de faire un mille, il ajoute : « Priez afin que votre fuite n'ait pas lieu pendant l'hiver ou un jour de sabbat. » — S. Jér. — C'est que pendant l'hiver la rigueur du froid empêche de s'enfuir dans les lieux solitaires et de se cacher dans les montagnes désertes ; et le jour du sabbat, il y a transgression de la loi s'ils fuient, et danger de mort s'ils restent.

S. Chrys. — Remarquez que ces paroles sont contre les Juifs, car les apôtres ne devaient pas être à cette époque observateurs du sabbat ni demeurer dans la Judée lorsque Vespasien fit fondre sur elle ces malheurs. D'ailleurs plusieurs d'entre eux étaient déjà morts, et s'ils vivaient encore, ils se trouvaient alors dans quelque autre partie du monde. Il ajoute ce pour quoi il faut que l'on prie : « Il y aura alors

---

tum, et occidi : propter quod et de eo qui est in agro subdit : Et qui in agro est non revertatur, etc. Si enim qui in civitate sunt fugiunt, multo magis qui foris sunt non oportet ad civitatem refugere. Et quidem pecunias contemnere facile est, et providere sibi in vestimentis non difficile; quæ autem a natura sunt, qualiter aliquis fugiet? Qualiter enim prægnans fiet levis ad fugam? aut lactans poterit quem peperit deserere? propter quod subdit : Væ autem prægnantibus et nutrientibus, etc. His quidem, quia pigriores sunt, et quia facile fugere non possunt, onere conceptionis gravatæ ; his autem, quia detinentur vinculo compassionis filiorum, et non possunt simul salvare eos quos lactant. Orig. (tract. 29, *in Matth.*). Vel quoniam non erit tunc tempus miserendi, neque super prægnantes, neque super lactantes, neque super infantes earum : et quasi ad Judæos loquens, qui arbitrabantur in sabbato non oportere ambulare viam amplius quam est sabbati iter, subdit : Orate autem ut non fiat fuga vestra hyeme vel sabbato. Hier. Quia scilicet in altero duritia frigoris prohibet ad solitudines pergere, et in montibus deserti latitare; in altero autem transgressio legis est, si fugere voluerint, aut mors imminens, si remanserint.

Chrys., in homil. (77, ut sup.). Vide autem quoniam adversus Judæos est hic sermo : non enim apostoli sabbatum erant observaturi, neque ibi mansuri, cum Vespasianus hoc egit : plures enim eorum jam præmortui erant; si autem aliquis re-

une grande tribulation, etc. » — S. Aug. — On lit cette variante dans saint Luc : « Il y aura alors un grand poids de maux sur la terre, et une colère sur le peuple, et ils tomberont sous le tranchant du glaive, et ils seront amenés captifs parmi toutes les nations. » Or, Josèphe (1), historien des Juifs, nous montre tant de maux fondant sur le peuple, que l'on peut à peine les croire, et ce n'est pas à tort que l'on a dit qu'une telle tribulation ne s'était pas vue depuis le commencement du monde ni ne se verrait, à moins celle peut-être qui viendra de l'antechrist et qui sera aussi grande ou plus grande. Dans ce cas, on doit borner la prédiction de cette tribulation à ce peuple juif qui pour lui n'en verra plus de semblable. Si ce peuple est le premier et le principal entre ceux qui recevront l'antechrist, l'on doit dire que ce sera plutôt lui qui sera l'auteur de ces maux que la victime.

S. Chrys. — Je demande aux Juifs d'où est née cette si grande colère qui est tombée sur eux, plus terrible que toutes celles qui avaient précédé? Il est évident que c'est de ce forfait audacieux de la croix et de la sentence (2) prononcée par le peuple. Mais les mots suivants annoncent qu'ils méritaient encore une plus grande peine : « Et si ces jours n'avaient pas été abrégés, pas de chair qui eût été sauvée. » C'est comme s'il disait : si la guerre des Romains contre Jérusalem avait duré plus longtemps, tous les Juifs eussent péri. Il parle ici de tout Juif et ceux de l'intérieur de la ville et ceux de l'extérieur, car les Romains ne combattaient pas seulement ceux qui étaient dans la

(1) Liv. 7 *de Bello judaico*, c. 7 et 11.
(2) Δια τοῦ ςαυροῦ τολμήμα καὶ τῶν ἀποφασιν.

---

manserant, in aliis partibus orbis terrarum tunc conversabatur. Propter quid autem orandum esse dixerit, subdit : Erit enim tribulatio magna, etc. Aug., *ad Hesych.* (epist. 80, ut sup.). Apud Lucam sic legitur (cap. 22) : Erit autem pressura magna super terram, et ira populo huic ; et cadent in ore gladii, et captivi ducentur in omnes gentes. Nam et Josephus, qui judaicam scripsit historiam, talia mala dicit illi populo tunc accidisse, ut vix credibilia videantur : unde non immerito dictum est, talem tribulationem nec fuisse a creaturæ initio, nec futuram : sed etsi tempore Antichristi talis aut major forsitan erit, intelligendum est de illo populo dictum, quod eis talis amplius futura non erit : si enim Antichristum illi primitus et præcipue recepturi sunt, facturus est tunc idem populus tribulationem potius quam passurus.

Chrys., in homil. (77, ut sup.). Interrogo autem Judæos unde tam intolerabilis ira divinitus venit super eos, omnibus quæ ante factæ sunt difficilior? Nam manifestum est quoniam propter crucis audax facinus et sententiam. Sed adhuc ostendit ipsos graviori pœna fuisse dignos, in hoc quod dicitur : Et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro, etc. Ac si dicat : Si amplius durasset prælium Romanorum adversus civitatem, universi periissent Judæi. Omnem enim carnem judaicam dicit, et qui foris et qui intus erant : non enim solum eos qui in Judæa erant, impugnabant Romani, sed et eos qui ubique

Judée, mais ils poursuivaient aussi tous ceux qui étaient dispersés çà et là. — S. Aug. — Quelques-uns me paraissent avoir entendu avec raison par *jours* les maux ainsi que l'on voit dans d'autres passages de l'Écriture cette expression : « Les jours mauvais. » Ce ne sont pas, en effet, les jours qui sont mauvais, et il n'y a de mauvais que ce qui se fait pendant ces jours. Or, ces maux sont dits devoir être abrégés parce que par un don de Dieu ils seront moins sentis, et diminués ainsi comme si on enlevait à leur étendue.

S. Chrys. — Et afin que les Juifs ne puissent pas dire que c'est à cause de la prédication et des disciples du Christ que ces maux sont arrivés, le Seigneur déclare que s'ils n'avaient pas eu au milieu d'eux ces disciples, les Juifs eussent été radicalement détruits : « Mais à cause des élus, ces jours seront abrégés. » — S. Aug. — Nous ne devons par conséquent pas douter qu'au moment de la ruine de Jérusalem il n'y eût dans ce peuple des élus de Dieu qui étaient venus de la circoncision à la foi, ou qui devaient arriver à la foi, élus avant la création du monde; c'est pour eux que les jours seront abrégés, afin que les maux en soient tolérables. Il en est qui ne doutent pas que ces jours seront abrégés par une marche plus rapide du soleil, de la même manière que le jour fut rendu plus long à la prière de Jésus Nave (1). — S. Jér. — Mais ceux-là ne se rappellent pas de cette parole qui a été écrite : « C'est par votre ordre que le jour a sa durée. » Nous devons donc penser que ces jours seront abrégés quant à leur quantité, c'est-à-dire en leur nombre et non en leur étendue, afin que

(1) Ou Josué, comme il est appelé au c. 46 de l'Ecclésiaste, et même au livre de Josué, c. 1.

---

dispersi erant, persequebantur. Aug., *ad Hesychium* (epist. 80, ut sup.). Quidam autem convenienter mihi intellexisse videntur mala ipsa significata nomine dierum; sicut sunt dicti dies mali, in aliis Scripturæ divinæ locis (*Genes.*, 47, psal. 93, *ad Eph.*, 5). Neque enim dies ipsi mali sunt, sed ea quæ fiunt in eis : ipsa enim dicta sunt breviari, ut Deo tolerantiam donante, minus sentirentur, ac si quæ magna essent, fierent brevia.

Chrys., in homil. (77, ut sup.). Ne vero Judæi dicerent quoniam propter prædicationem et discipulos Christi hæc mala evenerunt, ostendit quod nisi illi essent, radicitus perissent. Unde subdit : Sed propter electos breviabuntur dies illi. Aug., *ad Hesychium* (ut sup.). Non enim debemus ambigere quando eversa est Hierusalem, fuisse in illo populo electos Dei, qui ex circumcisione crediderant, sive fuerant credituri, electi ante constitutionem mundi; propter quos breviarentur dies illi, ut tolerabilia mala fierent. Non autem desunt qui existimant ita breviores dies illos futuros, quod cursu solis celeriori brevientur, sicut fuit longior dies orante Jesu Nave. Hier. Nec recordantur illius scripti : Ordinatione tua perseverat dies (*Psal.* 118), sed juxta temporum qualitatem abbreviatos sentire debemus; id est, abbreviatos, non mensura, sed numero; ne temporum mora concutiatur credentium fides. Aug, *ad Hesych.* (ut sup.). Non tamen putemus

la foi des croyants ne soit pas ébranlée par le prolongement de ce temps d'épreuve. — S. Aug. — Ne pensons pas cependant que la succession des semaines de Daniel ait été dérangée par cette abréviation des jours, ou bien qu'elles n'aient point eu alors leur complet accomplissement, de manière que cet accomplissement ne soit parfait qu'à la fin des temps, car Luc déclare expressément que cette prophétie a été accomplie au moment de la destruction de Jérusalem.—S. Chrys. — Remarquez cette économie de l'Esprit-Saint, en vertu de laquelle Jean n'a rien dit à ce sujet, afin qu'il ne parût pas écrire l'histoire de faits accomplis, ayant prolongé sa vie au-delà de la chute de Jérusalem. Mais ce sont ceux qui n'ont rien vu de ces événements, étant morts auparavant, qui les écrivent eux-mêmes afin qu'éclate de toute part cette puissance de prophétie.

S. Hil. — Ou bien, l'Esprit-Saint donne tous les signes précurseurs de la venue du Christ par ces mots : « Lorsque vous verrez, etc. » Car ces paroles du prophète concernent les temps de l'antechrist. L'antechrist est appelé *abomination*, parce que, venant contre Dieu, il usurpe la gloire de Dieu; c'est *l'abomination de la désolation,* car il doit désoler la terre par la guerre et le sang. Accepté à cause de cela par les Juifs, il s'assied dans le lieu saint, afin que là où Dieu recevait la prière des saints, il reçoive le culte de Dieu de la part des infidèles qui l'ont reçu. Comme c'est là l'égarement propre aux Juifs de recevoir l'erreur pour avoir rejeté la vérité, le Seigneur ordonne à ses disciples d'abandonner la Judée et de fuir dans les montagnes, afin de ne point être persécutés ou corrompus par ce mélange au peuple qui doit croire à l'antechrist. Il faut entendre ces paroles : « Et que celui

---

hebdomadas Danielis, vel propter dierum breviationes fuisse turbatas, vel illo jam tempore non fuisse completas, sed in fine temporum esse complendas : apertissime enim Lucas testatur (cap 21, vers. 20). Danielis prophetiam tunc esse completam, quando eversa est Hierusalem. Chrys., in homil. (77, ut sup). Intende autem Spiritus Sancti dispensationem, quoniam nihil horum scripsit Joannes ; ut non videretur ex ipsa eorum quæ facta sunt historia scribere : etenim post captionem Hierusalem vixit multo tempore : sed qui ante mortui sunt et nihil horum viderunt, ipsi scribunt, ut undique fulgeat prænuntiationis virtus.

Hilar. (can. 25, *in Matth.*). Vel aliter : totum indicium adventus futuri Dominus ponit, dicens : Cum ergo videritis, etc. De Antichristi enim temporibus hæc locutus est Propheta. Abominatio ex eo dictus est quod adversus Deum veniens honorem Dei sibi vindicet; desolationis autem abominatio, quia bellis et cædibus terram desolaturus sit : atque ob id a Judæis susceptus, loco sanctificationis insistet, ut ubi sanctorum precibus Deus invocabatur, illic ab infidelibus receptus Dei honore venerabilis sit : et quia proprius iste Judæorum error erit, ut qui veritatem respuerunt, suscipiant falsitatem, Judæam deseri monet, et transfugere in montes; ne admixtione plebis illius Antichristo crediturae, vis aut contagio afferatur. Quod autem ait : Et qui in tecto, non descendat, etc., sic intelligitur : tectum est domus fastigium,

qui est sur le toit ne descende pas, etc., » en la manière suivante : Le toit est le faîte de la maison, et l'achèvement en haut de toute l'habitation. Que celui-là donc qui est en haut de la maison, c'est-à-dire dans la perfection de son cœur, renouvelé par la régénération, sublime par l'esprit, que celui-là ne descende pas par la cupidité dans les bas lieux des choses du temps. « Et que celui qui sera dans le champ, etc., » c'est-à-dire dans le travail de la réalisation du précepte, ne revienne pas aux soins de son ancienne vie, soins qui le revêtiraient encore de nouveau de la tunique de ses anciens péchés. — S. Aug. — Il faut prendre garde, dans les tribulations, de ne point s'en laisser vaincre de manière à descendre des hauteurs spirituelles dans une vie charnelle, et de regarder en arrière par la défaillance, après avoir marché en avant par ses progrès. — S. Hil. — Quant à ces mots : « Malheur aux femmes grosses et à celles qui nourriront en ce temps-là ! » il ne faut point penser que le Seigneur a voulu parler des femmes appesanties par leur grossesse ; il a voulu parler des âmes appesanties par les péchés dont elles sont remplies, de ces âmes qui, n'étant ni sur les toits, ni réfugiées aux champs, ne pourront nullement éviter la tempête de cette colère retardée. Malheur aussi sur les femmes qui nourriront ! menace qui s'adresse ici aux âmes qui ne reçoivent la connaissance de Dieu qu'à l'état de lait ; malheur à elles ! parce que, appesanties dans leur fuite devant le Christ et inhabiles à la force qui sait souffrir, elles n'ont ni évité les péchés ni reçu la nourriture du pain véritable. — S. Aug. — Ou bien, la *femme grosse* est celle qui désire ce qu'elle n'a pas, et la *femme qui nourrit* est celle qui a déjà reçu ce qu'elle avait convoité. Malheur à l'une et à l'autre au

---

et habitationis totius excelsa perfectio : qui igitur in consummatione domus suæ (id est, in cordis sui perfectione) constiterit, regeneratione novus, spiritu celsus, non descendere in humiliora rerum secularium cupiditate debebit ; et qui in agro erit, etc. (scilicet potius in operatione præcepti), non ad curas pristinas revertatur, ob quas veterum exinde peccaminum, quibus antea contegebatur, erit tunicam relaturus. Aug., *ad Hesych.* (ut sup.). In tribulationibus enim cavendum est ne quisquam devictus ad carnalem vitam de spirituali sublimitate descendat ; aut qui profecerat in anteriora se extendens, deficiendo in posteriora respiciat. Hilar. (ut sup.). Quod autem dicitur : Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus ! non de fœtarum onere Dominum admonuisse credendum est, sed animarum peccatis repletarum ostendisse gravitatem ; quod neque in tecto positæ, neque in agro manentes, repositæ iræ tempestatem vitare possint. Illis quoque væ erit qui nutrientur. Infirmitatem enim animarum, quæ ad cognitionem Dei tanquam lacte educantur, in his ostendit : et idcirco væ ipsis erit, quia ad fugiendum Antichristum graves, et ad sustinendum imperitæ, nec peccata effugerunt, nec cibum veri panis acceperunt. Aug., *De verb. Dom.* (serm. 2). Vel prægnans est qui res alienas concupiscit ; nutriens est qui jam rapuit quod concupiverat : istis enim væ erit in die judicii. Quod autem Dominus dixit : Orate autem ut non fiat fuga vestra hyeme vel sabbato, etc. Aug.,

jour du jugement! Quant à ce que dit le Seigneur : « Priez, afin que vous ne soyez pas forcés à cette fuite ou pendant l'hiver ou au jour du sabbat, etc. » — S. Aug. — C'est-à-dire afin qu'aucun de vous ne soit en ce jour surpris ou dans la tristesse ou dans la joie des choses temporelles. — S. Hil. — Ou bien, dans le froid des péchés ou dans l'oisiveté des bonnes œuvres, car il y aura alors de rudes châtiments, à moins que ces jours ne soient abrégés à cause des élus, de manière que la brièveté du temps l'emporte sur la violence des maux.

Orig. — Au sens mystique, il faut reconnaître que l'antechrist, qui est toute parole d'erreur, prend souvent, dans le sanctuaire, la place que doivent occuper les Écritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Ceux qui sont témoins de cette usurpation doivent fuir loin de la Judée, qui est la lettre, sur les montagnes sublimes de la vérité. Or, que celui qui se trouvera être monté sur le toit de la parole et qui se sera placé sur ce sommet, que celui-là n'en descende pas sous le prétexte d'emporter quelque chose de sa maison. Que s'il se trouvait dans les champs, dans ce champ où est caché le trésor, s'il revient en arrière, il s'exposera à la séduction de la parole menteuse, et surtout s'il a dépouillé son vieux vêtement, le vieil homme, et qu'il se soit retourné pour le reprendre. C'est alors que l'âme, encore grosse de la parole qu'elle n'aura pas fait fructifier, encourra la malédiction de ces mots : Malheur! car elle a laissé se perdre ce qu'elle avait conçu, et elle s'est privée de l'espérance fondée sur les actes, enfants de la vérité. Il en sera ainsi si la parole qui paraissait née et avoir fructifié n'a pas été suffisamment nourrie. Que ceux qui fuient vers les montagnes prient pour que leur fuite n'ait pas lieu ou *en hiver* ou *au jour*

De quæst. Evang. (lib. 1, cap. 37). Id est, ne in lætitia vel tristitia rerum temporalium quis inveniatur in die illa. Hilar. (ut sup.). Vel ne in peccatorum frigore, aut in otio bonorum operum reperiamur, quia gravis vexatio incumbet, nisi quod causa electorum Dei diebus illis sit brevitas afferenda, ut vim malorum coarctatum tempus exsuperet.

Orig. (tract. 20, ut sup.). Mystice autem in loco sancto omnium Scripturarum (tam veteris Testamenti quam novi) Antichristus, qui est falsum verbum, stetit frequenter; qui autem hoc vident, ex Judæa litteræ fugient ad sublimes veritatis montes : et si quis inventus fuerit ascendisse supra tectum verbi, et stare super fastigium ejus, non descendat inde, occasione ut afferat aliquid de domo sua; et si fuerit in agro, in quo absconditus est thesaurus, et reversus fuerit retro, incurret in seductionem verbi mendacis; et maxime si spoliaverit se vestimentum vetus (id est, veterem hominem), et iterum conversus fuerit tollere ipsum : tunc autem anima in utero habens, quæ necdum fructificavit ex verbo, incurrit in væ : projicit enim conceptum, et evacuatur a spe quæ est in actibus veritatis : similiter autem si videatur formatum et fructificatum verbum, non autem fuerit enutritum sufficienter. Orent autem qui fugiunt in montes, ne fuga eorum fiat hyeme vel sabbato; quoniam in tranquillitate animæ constitutæ, possunt impetrare viam salutis; hyeme autem comprehendente incurrunt in eos quos fugiunt;

du sabbat. Jouissant de la paix de l'âme, elles peuvent demander à Dieu quelle est la voie du salut; mais si l'hiver les surprend, elles tomberont entre les mains de ceux qu'elles fuient. Qu'elles prient donc pour que leur fuite n'ait pas lieu en hiver, ni au jour du sabbat; car il en est qui s'abstiennent d'œuvres mauvaises, mais qui n'occupent pas ce sabbat par les bonnes œuvres, et c'est dans ce sabbat, vide de bonnes œuvres, que votre fuite ne doit pas avoir lieu, car personne ne se laisse aussi facilement tomber au pouvoir d'un dogme pervers que celui qui se trouve dépouillé de toute bonne œuvre. Quelle tribulation peut être plus grande que celle de voir séduire nos frères et de se voir soi-même troublé et agité? — Par les jours, il faut entendre les préceptes et les dogmes de la vérité, et toutes les explications de la fausse science sont choses surajoutées à ces jours que Dieu abrége pour ceux qu'il veut.

Alors si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point, parce qu'il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges, et des choses étonnantes, jusqu'à séduire même, s'il était possible, les élus. J'ai voulu vous en avertir auparavant. Si donc on vous dit : Le voici dans le désert, ne sortez point pour y aller. Si on vous dit : Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point. Car comme un éclair qui sort de l'orient paraît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme. Partout où le corps se trouvera, là les aigles s'assembleront.

S. Chrys. — Après avoir achevé ce qu'il avait à dire sur Jérusalem, il arrive à ce qui concerne son avénement, et en dit les signes, utiles non-seulement pour eux, mais encore pour nous et pour tous ceux

---

ideo orent ut non fiat eorum fuga hyeme vel sabbato. Quidam autem ab operibus malis sabbatizant, sed non faciunt opera bona : in tali ergo sabbato quando homo bona opera non facit, fuga vestra non fiat : nemo enim in periculo falsi dogmatis facile superatur, nisi qui nudus fuerit ab operibus bonis. Quæ est autem major tribulatio, quam videre fratres nostros seduci, et quod aliquis videat seipsum moveri et conturbari? Dies autem intelliguntur præcepta et dogmata veritatis : omnes autem intellectus a scientia falsi nominis venientes, additamenta sunt dierum quæ Deus abbreviat per quos vult.

Tunc si quis vobis dixerit : Ecce hic est Christus, aut illic, nolite credere. Surgent enim pseudochristi et pseudoprophetæ, et dabunt signa magna et prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi. Ecce prædixi vobis. Si ergo dixerint vobis : Ecce in deserto est, nolite exire; ecce in penetralibus, nolite credere : sicut enim fulgur exit ab Oriente, et paret usque in Occidentem, ita erit et adventus Filii hominis : ubicunque fuerit corpus, illic congregabuntur et aquilæ.

Chrys., in homil. (73, ut sup.). Cum complesset Dominus ea quæ de Hierosolymis sunt, ad suum de cætero pervenit adventum, et dicit ejus signa : non illis utilia solum, sed et nobis, et his qui post nos erunt omnibus : unde dicit : Tunc si quis vobis dixerit, etc. Sicut autem cum supra

qui viendront après nous : « Si quelqu'un vous dit. » Or, ainsi que plus haut, l'évangéliste, en se servant de cette expression : « En ces jours-là vint Jean-Baptiste, » n'a que voulu exprimer le temps qui suivit immédiatement, puisqu'il y eut trente ans d'intervalle, ainsi, par cette locution : « Alors, » il ne veut pas non plus exprimer ici un temps immédiat, mais il laisse sans en parler tout le temps intermédiaire qui doit s'écouler entre la ruine de Jérusalem et les commencements de la fin du monde. En leur donnant les signes de son avénement, il les rend certains et du lieu et des séducteurs. Ce n'est pas dans un petit coin de terre, à Bethléem, et personne ne le connaissant, comme autrefois, qu'il viendra à la fin. Mais il viendra avec éclat et n'aura nul besoin de personne pour annoncer son avénement. Si quelqu'un vous dit : « Voici qu'ici est le Christ, ou là, ne le croyez pas. » — S. Jér. — Il montre ainsi que le caractère de ce second avénement ne sera pas l'humilité comme auparavant, mais la gloire. Il est inutile de chercher dans un lieu étroit ou retiré celui qui est la lumière du monde (1).

S. Hil. — Et cependant comme les hommes seront placés dans de très grandes angoisses, les faux prophètes, comme pour révéler la présence du Christ venant au secours des fidèles, affirmeront avec mensonge que le Christ est et est vu dans une multitude d'endroits, et cela pour soumettre à l'antechrist le culte des hommes abattus et fatigués; c'est pour cela qu'il ajoute : « Des faux christs et des faux prophètes s'élèveront. — S. Chrys. — Il parle ici de l'antechrist et de quelques-uns de ses agents qu'il appelle des faux christs et des faux prophètes, tels qu'on en vit plusieurs au temps des apôtres. Mais avant

(1) Jean, 8, v. 12 ; 9, v. 5 ; 12, v. 46.

---

dixit Evangelista (cap. 3) : In diebus illis, venit Joannes Baptista ; non tempus quod immediate est consequens exposuit (cum triginta anni in medio essent), ita et hic cum dicit, tunc, totum medium tempus prætermisit ; quod futurum erat a captione Hierosolymæ, usque ad initia consummationis mundi. Dans autem eis signa sui secundi adventus, de loco eos certificat et de seductoribus : non enim sicut in priori adventu in Bethlehem apparuit, et in parvulo angulo orbis terrarum, et nullo sciente a principio, ita et tunc erit ; sed manifeste veniet, ita quod non indigeat quod aliquis ejus adventum annuntiet ; propter quod dicit : Si quis vobis dixerit : Ecce hic est Christus, aut illic, non credatis. Hier. In quo ostendit quod secundus adventus, non in humilitate (ut primus), sed in gloria demonstrandus est. Stultum est itaque eum in parvo loco vel in abscondito quærere, qui totius mundi lumen est.

Hilar. (can. 25, ut sup.). Et tamen quia in magna vexatione positi erunt homines, pseudoprophetæ (tanquam præsentem in Christo opem sint indicaturi) multis in locis Christum esse atque haberi mentientur, ut in Antichristi famulatum depressos vexatosque deducant : et ideo subdit : Surgent enim pseudochristi et pseudoprophetæ. Chrys., in hom. 71 (ut sup.). Hic de Antichristo loquitur et de quibus-

le second avénement, il y en aura de beaucoup plus persécuteurs que les premiers : « Et ils feront éclater de grands signes et des prodiges. »

S. Aug. — Le Seigneur nous prévient ici de ce que des scélérats peuvent faire de certains prodiges, tels que les saints ne pourraient les faire, sans pour cela qu'on puisse les supposer plus près de Dieu. Les magiciens d'Égypte étaient-ils plus agréables à Dieu que le peuple d'Israël qui ne pouvait pas faire ce qu'ils pouvaient? Moïse cependant fit en vertu de la puissance de Dieu de plus grands prodiges que ces magiciens. Si les prodiges n'appartiennent pas à tous les saints, c'est pour empêcher que par une fatale erreur le commun des hommes ne pense pas que ces dons de faire des miracles sont plus importants que les œuvres de justice par lesquels on acquiert la vie éternelle. Lors donc que des magiciens font ce que peuvent faire aussi certains saints, les uns et les autres le font à des titres différents, les saints pour la gloire de Dieu, les magiciens à leur propre compte; les premiers en s'unissant à cette puissance souveraine à laquelle toutes choses obéissent, et les derniers en établissant des relations particulières avec les puissances (1) secondaires auxquelles certaines influences ont été laissées dans un certain ordre, et par le bénéfice de ce commerce mystérieux : c'est ainsi qu'il y a une différence entre un cheval livré par force à un soldat, et un cheval que son propriétaire livre ou à celui qui le lui a acheté, ou à celui à qui il le prête, ou à celui à qui il le donne. Et de même qu'il arrive quelquefois qu'un mauvais soldat, par une violence réprouvée par la discipline militaire, effraie certaines gens par les

(1) Il est évidemment ici question de ces puissances dont il est parlé dans l'ép. aux Ep., 6, v. 12, et dans celle aux Coloss., 2, v. 15.

---

dam ejus ministris, quos pseudochristos et pseudoprophetas appellat; quales et tempore apostolorum multi fuerunt; sed ante secundum adventum Christi erunt multo prioribus amariores; unde subdit : Et dabunt signa magna et prodigia.

Aug., in lib. 83 *Quæst.* (quæst. 78). Admonet autem hic Dominus ut intelligamus quædam miracula etiam sceleratos homines facere, qualia sancti facere non possunt; nec tamen ideo potioris loci apud Deum arbitrandi sunt : non enim acceptiores erant Deo quam populus Israel magi Ægyptiorum, quia non poterat ille populus facere quod illi faciebant, quamvis Moyses in virtute Dei majora potuerit. Sed ideo non omnibus sanctis ista attribuuntur, ne perniciosissimo errore decipiantur infirmi, existimantes in talibus factis majora dona quam in operibus justitiæ; quibus vita æterna comparatur. Cum ergo talia faciunt magi, qualia nonnunquam faciunt sancti, diverso jure fiunt : illi enim faciunt quærentes gloriam suam; isti quærentes gloriam Dei; et illi faciunt per quædam potestatibus concessa in ordine suo quasi privata commercia vel beneficia; isti autem publica administratione jussu ejus cui cuncta creatura subjecta est : aliter enim cogitur possessor equum dare militi, aliter tradit emptori, vel cuilibet donat aut commodat. Et quemadmodum plerique mali milites, quos imperialis disciplina condemnat, signis imperatoris sui nonnullos possessores territant,

signes de la puissance militaire et leur extorque ainsi ce qu'ils ne doivent pas par un impôt public, ainsi il arrive souvent que de mauvais chrétiens, ou des schismatiques, ou des hérétiques forcent à certaines concessions les puissances ou par le nom du Christ, ou par d'autres paroles sacrées, ou par les sacrements de la religion chrétienne. Mais lorsque des puissances cèdent ainsi à l'ordre des méchants, elles cèdent pour séduire les hommes dont l'erreur fait leur joie. C'est pourquoi c'est par des procédés divers que les magiciens, les bons chrétiens et les mauvais chrétiens font leurs prodiges; les magiciens par des pactes particuliers; les bons chrétiens par les effets ordinaires de la justice; les mauvais chrétiens par les choses extérieures qui signifient la justice ordinaire. Mais les œuvres des méchants ne doivent nullement nous étonner, car on peut sans absurdité expliquer tous les prodiges visibles par les puissances inférieures qui règnent dans les airs. — S. Aug. — Il ne faut cependant pas croire que la nature visible obéisse aveuglément aux anges prévaricateurs; c'est à Dieu plutôt qu'elle obéit, à Dieu qui a donné ce pouvoir aux anges. Il ne faut pas non plus donner le nom de créateurs à ces mauvais anges, mais connaissant par suite de leur pénétration naturelle les semences cachées des choses qui peuplent cet univers, et dispersant ces semences sous l'action convenable des éléments, elles offrent à leurs adeptes la faculté de faire naître ou croître plus rapidement ces choses. Même parmi les hommes il en est qui savent quels sont les animaux qui naissent ordinairement de certaines herbes, ou chairs, ou sucs, ou liquides semés ou mêlés de telle ou telle manière; mais ils ne peuvent que fort difficilement obtenir ce résultat, leurs sens manquant de délicatesse, et

---

et ab eis aliquid quod publice non jubetur, extorquent; ita nonnunquam mali Christiani, vel schismatici, vel hæretici, per nomen Christi, vel per verba, vel sacramenta christiana, exigunt aliquid a potestatibus; cum autem malis jubentibus voluntate cedunt, ad seducendos homines cedunt, quorum errore lætantur. Quapropter aliter faciunt miracula magi, aliter boni Christiani, aliter mali Christiani; magi per privatos contractus; boni Christiani, per publicam justitiam; mali Christiani per signa publicæ justitiæ : nec hoc etiam oportet mirari; quia omnia quæ visibiliter fiunt, etiam per inferiores potestates aeris hujus non absurdefi eri posse creduntur. Aug., 3, *De Trin.* (cap. 8 et 9). Nec ideo tantum putandum est transgressoribus angelis ad nutum servire hanc visibilium rerum materiam; sed Deo potius, a quo eis potestas datur : nec sane creatores illi mali angeli dicendi sunt, sed pro subtilitate sua semina rerum istarum nobis occultiora noverunt, et ea per congruas temperationes elementorum latenter spargunt; atque ita et gignendarum rerum et accelerandorum incrementorum præbent occasiones. Nam et multi homines noverunt ex quibus herbis, aut carnibus, aut succis aut humoribus, ita obrutis vel commixtis, quæ animalia nasci soleant; sed hæc ab hominibus tanto difficilius fiunt, quanto desunt sensuum subtilitates et corporum mobilitates in membris terrenis et pigris.

ne trouvant pas des mouvements assez rapides dans leurs membres terrestres et paresseux.

S. Grég. (1). — Lorsque l'antechrist aura fait ses étonnants prodiges en présence des hommes charnels, ces hommes se mettront à le suivre, et c'est presque sans restriction que se soumettront à lui tous ceux qui trouvent leur bonheur dans les biens présents : « De telle sorte que même les élus, si cela se pouvait, seraient entraînés dans l'erreur. » — Orig. — Ces mots : « Si cela est possible, » doivent être pris non dans leur sens réel, dans le sens que *les élus seront jetés dans l'erreur*, mais dans un sens hyperbolique, et dans ce sens que souvent les discours des hérétiques sont pleins de persuasion, et de telle manière qu'ils seraient capables d'ébranler même ceux qui agissent sagement. — S. Grég. (2). — Ou bien, c'est parce que le cœur des élus sera ému par une pensée d'effroi, sans que cependant leur constance soit détruite, et ces deux choses sont également contenues dans la même parole du Seigneur. Être ébranlé dans sa pensée, c'est déjà errer, et il ajoute : « Si cela est possible, » car il n'est réellement pas possible que les élus se laissent prendre dans les filets de l'erreur. — Rab. — Ou bien, ces paroles du Sauveur n'expriment pas que l'élection divine soit annulée, mais elle annonce ce fait que ceux qui paraissaient élus au jugement des hommes, ce sont ceux-là qui sont tombés dans l'erreur.

S. Grég. — Ce qui a été prévu frappe moins vivement, et c'est pour cela que le Sauveur dit à ses disciples : « Voici que je vous l'ai prédit. » Notre Seigneur nous déclare quels seront les maux qui précéderont la fin du monde, afin que lorsqu'ils arriveront, ils nous troublent

(1) Dans les anciens exemplaires dans le c. 36 de son commentaire sur Job.
(2) Dans les anciens exemplaires de Job, c. 37.

Greg., 15, *Moral.* (cap. 39). Cum ergo Antichristus coram carnalium oculis miranda prodigia fecerit, post se tunc homines trahet; quia qui bonis præsentibus delectantur, potestati illius se absque retractione subjicient : unde sequitur : Ita ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi. Orig. (ut sup.). Exaggeratorius sermo est dicens : Si possibile est : non enim pronuntiavit, neque dixit : Ut in errorem mittantur electi, sed ostendere vult quoniam frequenter valde persuasorii sunt sermones hæreticorum, et commovere potentes etiam eos qui sapienter agunt. Greg., 33, *Moral.* (cap. 27). Vel quia electorum cor trepida cogitatione concutitur, et tamen eorum constantia non movetur; una sententia Dominus utrumque complexus est; quasi enim jam errare est in cogitatione titubare : Sed si fieri potest, subjungitur; quia fieri non potest, ut in errore electi capiuntur. Rab. Vel non ideo hoc dicit, quod electio divina frustretur, sed quia qui humano judicio electi videbantur, illi in errorem mittentur.

Greg., in homil. (35, *in Evang*-). Minus autem jacula feriunt quæ prævidentur; et propter hoc subditur : Ecce prædixi vobis : Dominus enim noster perituri mundi præcurrentia mala denuntiat, ut eo minus perturbent venientia, quo fuerint præscita : propter quod consequenter concludit : Si

moins ayant été prévus; et c'est pour cela qu'il conclut ainsi : « Si donc l'on vous dit : Voici qu'il est dans le désert, etc. » — S. Hil. — Les faux prophètes dont il a été déjà question disent tantôt, pour pervertir les hommes en les trompant, que le Christ est dans le désert, tantôt qu'il est dans des endroits retirés, et cela pour enfermer l'humanité sous le pouvoir de l'antechrist qui dominera. Mais le Seigneur dans ce passage nous assure qu'il ne se cachera dans aucune retraite, ni qu'il ne se retirera de la société pour être vu par un petit nombre, mais qu'il sera en tous lieux et visible aux yeux de tous, car il fait suivre ces mots : « Ainsi que l'éclair paraît à l'orient et atteint le couchant, etc. »

S. Chrys. — Après avoir dit plus haut de quelle manière viendra l'antechrist, il dit ici comment il viendra lui-même. Ainsi que la foudre n'a pas besoin de précurseur, mais éclate en un moment aux yeux de tout l'univers, et à ceux même qui sont renfermés chez eux, ainsi l'avénement du Christ sera rendu visible en même temps en tous lieux à cause de la gloire dont il sera entouré. Il nous donne aussi une autre marque de son avénement par ces mots : « Partout où sera le corps, les aigles se rassembleront, » désignant par aigles la multitude des anges, des martyrs et de tous les saints. — S. Jér. — Le mystère du Christ nous apparaît dans un fait qui éclate tous les jours à nos yeux. L'on rapporte que les aigles et les vautours flairent même les cadavres d'au-delà des mers, et se rassemblent à ces distances pour une semblable pâture. Si donc des oiseaux privés de raison connaissent là où gît un cadavre qui n'est rien, sont conduits jusqu'à lui par un instinct naturel à traverser de telles distances, à combien plus forte raison la multitude des croyants se pressera-t-elle vers le Christ dont l'éclair

---

ergo dixerint vobis : Ecce in deserto est, etc. Hilar. (ut sup.). Nam pseudoprophetæ (de quibus supra dixerat) nunc in desertis Christum esse dicent, ut homines errore depravent; nunc in penetralibus asserent eum esse, ut homines dominantis Antichristi potestate concludant : sed Dominus se nec loco occultandum, nec a singulis seorsum contuendum esse profitetur; sed ubique et in conspectu omnium præsentem se futurum esse denuntiat : unde sequitur : Sicut enim fulgur exit ab Oriente et paret usque in Occidentem, sic, etc.

Chrys., in homil. (77, ut sup.). Sicut enim supra prædixit qualiter Antichristus venturus est, ita et per hoc ostendit qualiter ipse sit venturus : sicut enim fulgur non indiget annuntiante aut præcone, sed in momento temporis monstratur secundum universum orbem terrarum, etiam his qui in thalamis sedent; ita et adventus Christi simul apparebit ubique, propter gloriæ fulgorem. Consequenter autem dicit et aliud signum sui adventus, cum subdit : Ubicunque fuerit corpus, congregabuntur et aquilæ, etc. per aquilas multitudinem angelorum, martyrum et sanctorum omnium designans. Hier. De exemplo enim naturali quod quotide cernimus, Christi instruimur sacramento. Aquilæ enim et vultures etiam transmarina dicuntur sentire cadavera, et ad escam hujuscemodi congregari.

jaillira de l'orient, et brillera en même temps jusque dans l'occident? Nous pouvons aussi entendre par le *corps* (σωμα, ou bien, πτῶμα (1), cadavre, parce qu'il tombe par la mort), la passion du Christ. — S. Hil. — Afin que nous n'ignorions pas dans quel lieu il viendra, il ajoute : « Partout où sera le corps, se rassembleront les aigles. » Il appelle les saints des aigles à cause du vol de leur âme, et il nous les montre se réunissant, conduits par les anges, dans le lieu de sa passion; et il est convenable que là où le Sauveur nous a conquis la glorieuse éternité par les humiliations de sa passion corporelle, se révèle la gloire de son avénement. — Orig. — Remarquez qu'il ne dit pas : Partout où sera le corps, se rassembleront les vautours ou les corbeaux, mais les *aigles*, voulant exprimer ainsi la magnificence et la royauté de tous ceux qui ont cru en la passion du Seigneur.—S. Jér.— Ils sont appelés aigles ceux dont la jeunesse s'est renouvelée comme celle de l'aigle, et qui ont reçu des ailes pour accourir à la passion du Sauveur. — S. Grég. (2). — Ces mots : « Partout où sera le corps se réuniront les aigles, » peuvent s'entendre ainsi : Comme je siége incarné sur le trône du ciel, je délivrerai les âmes des élus avec leur corps, je les soulèverai jusqu'aux choses célestes. — S. Jér. — Ce qui est dit ici peut être entendu des faux prophètes. Au temps de la captivité juive il s'éleva plusieurs princes qui se donnèrent comme des christs, à un point que pendant le siége de Jérusalem par les Romains, le peuple fut divisé en trois factions. D'ailleurs tout ceci, ainsi que

(1) De πιπτω, *tomber*.
(2) Chap. 36 de Job.

Si ergo irrationabiles volucres, naturali sensu (tantis terram spatiis separatæ) parvum cadaver sentiunt ubi jaceat, quanto magis omnis multitudo credentium debet ad Christum festinare, cujus fulgur exit ab Oriente, et paret usque ad Occidentem? Possumus autem per corpus (id est, σωμα) (vel πτῶμα, quod significantius latine dicitur cadaver, ab eo quod per mortem cadat) passionem Christi intelligere. Hilar. (ut sup.). Unde ut nec loci in quo venturus esset, essemus ignari, dicit : Ubicunque fuerit corpus, ibi congregabuntur et aquilæ. Sanctos de volatu spiritualis corporis aquilas nominavit; quorum congregantibus angelis conventum futurum in loco passionis ostendit; et digne illic claritatis adventus exspectabitur, ubi nobis gloriam æternitatis, passione corporeæ humilitatis, operatus est. Orig. (tract. 30, *in Matth.*). Et vide quia non dixit : Ubicunque fuerit corpus, ibi congregabuntur vultures, aut corvo, sed, aquilæ, volens ostendere magnificos et regales omnes, qui in passionem Domini crediderunt. Hier. Aquilæ enim appellantur quibus juventus renovata est, ut aquilæ (*Psal.* 102), et qui assumunt pennas (Esai., 40), ut ad Christi veniant passionem. Greg., 31, *Moral.* (cap. 22). Potest etiam intelligi : Ubicunque fuerit corpus congregabuntur et aquilæ: ac si dicat : Quia cœlesti sedi incarnatus præsideo, electorum animas cum carne solvero, ad cœlestia sublevabo.

Hier. Vel aliter : quod hic dicitur, de pseudoprophetis intelligi potest : multi enim tempore captivitatis judaicæ principes extitere, qui Christos se esse dicerent, in tantum ut obsidentibus Romanis, tres intus

cela a été dit, doit s'entendre plutôt de la fin du monde. L'on peut, en troisième lieu, l'entendre du combat des hérétiques contre l'Église, et de ces antechrists qui s'élèvent contre le Christ sous la bannière des opinions d'une fausse science. — ORIG. — En général l'on ne doit admettre qu'un seul antechrist, mais les espèces dans lesquelles il se présente sont nombreuses. Nier cela, c'est comme si l'on disait : « Un mensonge n'est pas différent d'un autre mensonge. » Or, comme les saints prophètes appartenaient au véritable Christ, ainsi vous devez ranger sous la bannière du faux Christ la multitude de faux prophètes qui prêchent comme étant la vérité les erreurs d'un certain antechrist. Lors donc que l'on entendra dire : « Le Christ est ici ou là, » il ne faudra pas porter ses regards en dehors de l'Écriture, car c'est dans la loi ou dans les prophètes, ou dans les écrits des apôtres qu'ils puisent ce qui paraît défendre le mensonge. Ou bien, ces mots: « Voici que le Christ est ici, voici qu'il est là, » s'appliquent non au Christ, mais à quelque imposteur qui se sera emparé de son nom, comme serait, par exemple, un sectateur de la doctrine de Marcion, ou de Basile ou de Valentin. — S. JÉR. — Si quelqu'un vous a donné cette fausse espérance que vous trouverez le Christ dans le désert de l'idolâtrie ou dans la doctrine philosophique, ou dans les réduits ténébreux des hérétiques qui vous flatteront de vous révéler les secrets de Dieu, ne le croyez pas. Mais tournez vos regards vers cette foi catholique qui de l'orient à l'occident brille dans les Églises. — S. AUG. — Par l'orient et par l'occident, il faut entendre l'univers entier dont devait s'emparer l'Église. Ce mot *foudre*, appliqué au Christ, nous présente le même sens que cette phrase : « Vous verrez le Fils de l'homme venant dans les nuées, »

---

fuerint factiones : sed melius de consummatione mundi dicitur, ut expositum est. Potest autem et tertio de hæreticorum contra Ecclesiam pugna intelligi, et de istiusmodi antichristis, qui sub opinione falsæ scientiæ contra Christum dimicant. ORIG. (tract. 29, *in Matth.*). Generaliter enim unus est Antichristus; species autem ejus multæ : tanquam si dicamus : Mendacium nihil differt a mendacio. Sicut autem veri Christi fuerunt sancti prophetæ, sic intellige secundum unumquemque pseudochristum multos ejus falsos prophetas, qui antichristi alicujus falsos sermones prædicant quasi veros. Quando ergo dicet aliquis : Ecce hic est Christus, ecce illic : non extra Scripturam foras aspiciendum est : ex lege enim, et prophetis, et apostolis proferunt, quæ videntur defendere mendacium. Vel per hoc quod dicit : Ecce hic est Christus, ecce illic, ostendunt, non Christum, sed aliquem fictum ejusdem nominis; ut puta secundum Marcionis doctrinam, aut Valentini, et Basilidis. HIER. Si quis ergo promiserit vobis quod in deserto Gentilium et philosophorum dogmate Christus moretur, aut hæreticorum penetralibus, qui Dei pollicentur arcana, nolite credere ; sed quod ab Oriente usque ad Occidentem fides catholica in ecclesiis fulget. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 11, cap. 38). Orientis et Occidentis nomine, totum orbem voluit significare, per quem futura erat Ecclesia. Secundum autem illum sensum quo dixit (Matth., 26, vers. 64):

car la foudre brille ordinairement dans les nuées. Après cet établissement clair et évident de l'autorité de l'Église par tout l'univers, c'est avec raison qu'il peut recommander aux disciples et à tous les fidèles de ne point croire aux schismatiques ou aux hérétiques. Tout schisme et toute hérésie ont un lieu, une place qu'ils occupent dans l'univers, ou bien, c'est dans des réunions occultes et obscures qu'ils séduisent la curiosité humaine, et c'est ce que veulent exprimer ces mots : « Si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici ou là, ne le croyez pas, » pour ce qui regarde une partie de la terre ou une province ; et ceux-ci : « Dans les lieux cachés ou le désert, » pour ce qui concerne les réunions occultes et obscures des hérétiques. — S. Jér. — Ou bien, ces mots : « Dans le désert » et « dans les endroits cachés, » expriment que les faux prophètes trouveront moyen de tromper dans les temps de persécution et d'angoisses.

Orig. — Ou bien, toutes les fois qu'ils se servent, pour appuyer leur erreur, d'écrits inconnus et non reconnus, ils paraissent dire par là : « Voici que la parole de vérité est dans la solitude, » tandis que, lorsqu'ils s'appuient sur les Écritures canoniques admises par tous les chrétiens, ils semblent dire par là : « Voici que la parole de vérité est dans vos demeures. » Mais les promesses ne doivent pas nous faire sortir de la tradition ecclésiastique. Le Sauveur nous prévient contre ceux dont la parole est tout-à-fait étrangère à l'Écriture, en nous disant : « Si l'on vous dit : Le voici dans la solitude, » ne sortez pas de la règle de la foi ; et il nous désigne ceux qui ont le semblant des divines Écritures par ceux-ci : « Si l'on vous dit : Voici qu'il est dans les retraites de

---

Amodo videbitis Filium hominis venientem in nubibus, convenienter etiam nunc fulgur nominavit, quod maxime solet micare de nubibus. Constituta ergo auctoritate Ecclesiæ per orbem terrarum clara atque manifesta, convenienter discipulos admonet, atque omnes fideles, ne schismaticis atque hæreticis credant. Unumquodque enim schisma, et unaquæque hæresis, aut locum suum habet in orbe terrarum, aliquam tenens partem ; aut obscuris atque occultis conventiculis, curiositatem hominum decipit : quo pertinet quod ait : Si quis vobis dixerit : Ecce hic est Christus aut illic (quod significat terrarum partes aut provinciarum), aut in penetralibus, aut in deserto ; quod significat occulta et obscura conventicula hæreticorum. Hier. Vel per hoc quod dicit : In deserto et in penetralibus, ostenditur quod persecutionis et angustiarum tempore semper pseudoprophetæ decipiendi invenient locum.

Orig. (tract. 29, ut sup.). Vel quando secretas et non vulgatas Scripturas proferunt ad confirmationem mendacii sui, videntur dicere : Ecce in solitudine verbum est veritatis. Quoties autem canonicas proferunt scripturas, quibus omnis Christianus consentit, videntur dicere : Ecce in domibus est verbum veritatis : sed nos exire non debemus a prima ecclesiastica traditione : vel eos sermones qui sunt omnino extra Scripturam ostendere volens, dixit : Si dixerint vobis : Ecce in solitudine est, nolite exire de regula fidei : eos autem qui simulant divinas Scripturas ostendere volens, dixit : Si dixerint vobis : Ecce in penetralibus est, nolite credere : veritas enim si-

vos demeures, ne le croyez pas. » En effet, la vérité est semblable à l'éclair qui sort de l'orient et apparaît jusque dans l'occident. Cette comparaison de la vérité à l'éclair veut peut-être dire que l'éclat de la vérité est sous la protection de tout passage de l'Écriture. L'éclair de la vérité sortit de l'orient, c'est-à-dire des commencements du Christ, et on le voit se continuer jusqu'à sa passion, qui est son couchant ; ou bien on le voit commencer tout-à-fait à l'origine de la création du monde et aller jusqu'à la dernière ligne des écrits des apôtres. L'orient aussi peut être la loi, et l'occident la fin de la loi et les prophéties de Jean. L'Église seule n'enlève rien à l'expression ou au sens de cette vérité comparée à un éclair, et ne lui ajoute rien sous prétexte que c'est une prophétie. Enfin tout ce passage veut peut-être nous prévenir de ne point porter notre attention à ceux qui nous disent : « Voici le Christ, » et qui ne le montrent pas dans l'Église dans laquelle est contenu tout l'avénement du Fils de l'homme, dont voici les paroles : « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des temps. »

S. Jér. — Ces mots nous convient à la passion du Christ et à la méditer dans tous les passages qui la contiennent (1), afin que, par elle, nous puissions parvenir jusqu'au Verbe de Dieu.

Aussitôt après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les puissances des cieux seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel, et tous les peuples de la terre seront dans les pleurs et dans les gémissements.

Le Seigneur, après avoir prémuni les fidèles contre la sédition de

(1) « Ils ont percé mes mains et mes pieds (ps. 21, v. 18), conduit à la boucherie comme une victime » (Isaïe, 53, v. 7). Ces passages et d'autres sont cités ici par saint Jérôme.

---

milis est fulguri egredienti ab Oriente, et apparenti usque ad Occidentem : vel hoc dicit, quoniam veritatis fulgur ex omni Scripturarum loco defenditur. Exit ergo veritatis fulgur ab Oriente, id est, ab initiis Christi; et apparet usque ad passionem ipsius in qua est occasus ejus : vel a primo initio creaturæ mundi usque ad novissimam apostolorum Scripturam : vel Oriens quidem est lex ; Occidens autem finis legis et prophetiæ Joannis : sola autem Ecclesia neque subtrahit hujus fulguris verbum et sensum, neque addit quasi prophetiam aliquid aliud : vel hoc dicit, quod non debemus attendere eis qui dicunt : Ecce hic Christus ; non autem ostendunt eum in Ecclesia, in qua tota totus est adventus Filii hominis, dicentis (Matth., 28) : Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi.

Hier. Provocamur autem ad passionem Christi ; ut ubicunque in Scripturis legitur, congregemur ; ut per illam venire possimus ad Verbum Dei.

Statim autem post tribulationem dierum illo-

l'antechrist et de ceux qui le servent, en annonçant son avénement, montre maintenant l'ordre et le mode de son avénement par ces mots : « Or, aussitôt après la tribulation de ces jours, le soleil s'obscurcira, etc. » — S. Chrys. — Il dit la tribulation des jours de l'antechrist et des faux prophètes. Cette tribulation sera grande, car il y aura beaucoup de mensonges, mais elle ne s'étendra pas dans un long espace de temps, car si la guerre contre la Judée a été abrégée à cause des élus, la tribulation de ces jours devra l'être à plus forte raison; c'est pour cela qu'il est dit non-seulement *après la tribulation*, mais *aussitôt*, car ce sera tout de suite qu'arrivera le Christ. — S. Hil. — Il indique quelle sera la gloire de cet avénement par ce soleil obscurci, cette lune qui défaille, ces étoiles qui tombent : « Et la lune ne donnera pas sa lumière, et les étoiles tomberont du ciel.

Orig. — L'on peut dire qu'ainsi que dans les grands incendies l'on voit tout d'abord comme s'élever des ténèbres portées par la fumée épaisse, ainsi, à la fin du monde, les grands flambeaux du jour seront obscurcis par l'incendie qui éclatera, et la lumière des étoiles pâlissant, le reste de leur vaste corps ne s'élevant plus aux regards paraîtra tomber des cieux comme il avait paru s'y élever au moment où, au commencement du monde, la lumière lui avait été communiquée. A ces événements il arrivera infailliblement que les puissances spirituelles des cieux, prises de stupeur, seront comme ébranlées et émues, ce qui faisait l'objet de leur ancienne administration venant à leur manquer : « Et les puissances des cieux seront ébranlées, et alors

---

rum sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur; et tunc apparebit signum Filii hominis in cœlo; et tunc plangent omnes tribus terræ.

Glossa. Postquam Dominus præmunivit fideles contra seditionem Antichristi et ministrorum ejus, ostendens se manifeste esse venturum, nunc ordinem et modum sui adventus demonstrat, dicens : Statim autem post tribulationem dierum illorum sol obscurabitur, etc. Chrys., in homil. (72, ut sup.). Tribulationem dicit dierum Antichristi et pseudoprophetarum ; tribulatio enim tunc erit magna, tot existentibus deceptoribus ; sed non extendetur per temporis longitudinem : si enim judaicum bellum propter electos decurtatum est, multo magis propter eos hæc tribulatio abbreviabitur : et propter hoc non simpliciter dixit : Post tribulationem ; sed addidit, statim : ipse enim confestim aderit. Hilar. (can. 20, *in Matth.*). Gloriam autem adventus sui indicat obscuritate solis, et defectione lunæ et casu stellarum : nam sequitur : Et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo.

Orig. (tract. 30, *in Matth.*). Dicet autem aliquis : Sicut in magnis ignibus succendi incipientibus tenebræ ex fumo plurimo videntur extolli, sic in consummatione mundi ab igne qui succendendus est, obscurabuntur etiam luminaria magna ; et marcescente stellarum lumine reliquum earum corpus cum exaltari non valeat, sicut primum cum a lumine ipso portatum extollebatur, cadet de cœlo. His accidentibus consequens est cœlorum rationabiles virtutes patientes stuporem et commotionem ali-

paraîtra dans les cieux le signe du Fils de l'homme, » c'est-à-dire le signe qui a fait toutes les choses célestes, en d'autres termes cette puissance qui produisit le Fils de l'homme suspendu à la croix. Son grand signe paraîtra dans les cieux afin que les hommes de toutes les nations, qui n'avaient pas cru à la prédication qui leur avait été faite du christianisme, pleurent et gémissent sur leurs péchés et sur leur ignorance, à la vue de ce signe qui est celui du christianisme : « Et alors pleureront toutes les tribus de la terre. » L'on peut croire aussi qu'ainsi qu'une lampe meurt faute d'être alimentée, ainsi s'obscurciront le soleil et la lune, et tombera l'éclat des étoiles, ces lampes du ciel manquant d'aliment. Mais comment peut-il être dit ici que la lumière du soleil s'obscurcira alors que le prophète Isaïe annonce comme un progrès du ciel pour la fin du monde, le même prophète ajoutant que la lune sera comme le soleil. Quant aux étoiles, il en est qui s'efforcent de prouver que toutes ou presque toutes sont plus grandes que la terre. Comment pourront-elles tomber des cieux, la terre ne suffisant pas à contenir leur étendue? — S. Jér. — Ce n'est donc pas par la diminution de la lumière que ces choses arriveront, puisque nous lisons dans Isaïe que le soleil aura sept fois plus de lumière; mais en présence de la véritable lumière, tout ce qui appartient à la vue du corps ne sera que ténèbres. — Rab. — Rien cependant n'empêche d'entendre ceci dans son sens réel, que le soleil et la lune, ainsi que les autres astres, seront privés momentanément de leur lumière, ainsi qu'il est certain que cela arriva pour le soleil pendant la passion du Sauveur, et c'est ce qui explique les paroles de Joël :

---

quam pati et conturbari ; remotas scilicet a primis functionibus suis : unde sequitur : Et virtutes cœlorum commovebuntur ; et tunc apparebit signum Filii in hominis in cœlo, scilicet signum quo cœlestia facta sunt, id est, virtus quam operatus est Filius suspensus in ligno : et in cœlo apparebit maxime signum illius, ut homines de omnibus tribubus quæ prius non crediderunt Christianitati annuntiatæ, tunc recognoscentes per signum illud manifestatam, plangant et lamententur propter ignorantiam suam atque peccata : unde sequitur : Et tunc plangent omnes tribus terræ. Alius autem aliter arbitrabitur, quoniam sicut lucernæ paulatim deficit lumen, sic cœlestium luminum deficiente nutrimento sol obscurabitur et luna, et stellarum lumen deficiet ; et quod remanserit in eis, quasi terrenum cadet de cœlo. Sed quomodo potest dici de sole, quoniam obscurabitur lumen ejus ? cum Esaias propheta profectum aliquem solis in consummatione fore declaret (cap. 30). Similiter et de luna Esaias refert (ibidem), quoniam erit sicut sol. De stellis autem quidam dicere tentant, aut omnes aut plures earum majores esse tota terra : quomodo ergo cadent de cœlo, cum magnitudini earum non sufficiat terra ? Hier. Non ergo diminutione luminis hujusmodi accident ; alioquin solem legimus septuplum habiturum luminis (Esaiæ, 30, ut sup.) ; sed comparatione veræ lucis omnia visui apparebunt tenebrosa. Rab. Nihil tamen prohibet intelligi veraciter tunc solem et lunam cum cæteris sideribus ad tempus suo lumine privari (sicut de sole factum constat tempore dominicæ passionis),

« Le soleil sera changé en ténèbres et la lune en sang, avant qu'advienne le grand et éclatant jour du Seigneur. » Du reste, après le jugement accompli, aux premières clartés de la gloire de la vie future, alors que commenceront un ciel nouveau et une terre nouvelle (1), se réalisera ce qu'a prédit le prophète Isaïe par ces mots : « La lumière de la lune sera comme celle du soleil, et la lumière du soleil sera septuplée. » Quant à ce qui est dit des étoiles : « Les étoiles tomberont du ciel, » il est dit dans Marc : « Et les étoiles seront se détachant du ciel, » c'est-à-dire manquant de leur lumière.

S. Jér. — Comprenons par *ces vertus des cieux* les foules des anges. — S. Chrys. — C'est avec raison qu'elles seront émues et ébranlées en voyant un tel changement, leurs compagnons punis, et la terre convoquée à un terrible jugement.

Orig. — Ainsi qu'au moment du mystère de la croix, le soleil venant à manquer, les ténèbres se répandirent sur la terre, ainsi à l'apparition du signe du Fils de l'homme dans les cieux, les rayons du soleil, ceux des étoiles et ceux de la lune tomberont comme ne pouvant tenir devant la puissance de ce signe : « Et alors apparaîtra dans le ciel le signe du Fils de l'homme. » Par ces mots : Le signe de la croix, nous devons comprendre que les Juifs verront, ainsi que cela est annoncé dans Zacharie et dans Jean, celui qu'ils ont percé de leur glaive, et le signe de sa victoire.

S. Chrys. — Si le soleil ne s'obscurcissait point, la lune ne pourrait

(1) « C'est moi qui crée les cieux nouveaux et une terre nouvelle » (Isaïe, 65, v. 17). « Nous attendons des cieux nouveaux et une terre nouvelle » (2 Pierre, 3, v. 13). « Je vis un nouveau ciel et une terre nouvelle » (Apocal., 21, v. 1).

---

unde Johel dicit (cap. 2, vers. 31) : Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequam veniat dies Domini magnus et manifestus. Cæterum peracto die judicii, et clarescente futuræ gloriæ vita, cum fuerit cœlum novum et terra nova, tunc fiet quod Esaias propheta dicit (cap. 30, ut sup.) : Erit lux lunæ, sicut lux solis ; et lux solis erit septempliciter. Quod autem de stellis dictum est : Et stellæ cadent de cœlo, in Marco ita scriptum est (cap. 13) : Et stellæ cœli erunt decidentes, id est, suo lumine carentes.

Hier. Per virtutes autem cœlorum, angelorum multitudines intelligimus. Chrys., in hom. 77 (ut sup.). Qui valde decenter commovebuntur vel concutientur, videntes tantam transmutationem fieri, et conservos suos puniri, et orbem terrarum terribili assistentem judicio.

Orig. (tract. 30, ut sup.). Sicut autem in dispensatione crucis, sole deficiente, tenebræ factæ sunt super terram, sic et signo Filii hominis apparente in cœlo, deficient lumina solis, lunæ et stellarum, quasi consumpta ex multa virtute signi illius : unde sequitur : Et tunc apparebit signum Filii hominis in cœlo. Signum autem crucis hoc intelligamus, ut videant juxta Zachariam (cap. 12) et Joannem (cap. 19). Judæi quem compunxerant, et signum victoriæ.

Chrys., in homil. (77, ut sup.). Si autem sol quidem obtenebraretur, crux non appareret, nisi multo solaribus radiis luculentior esset. Ne autem discipuli verecun-

pas luire, à moins qu'elle ne fût beaucoup plus brillante que les rayons du soleil. Afin que les disciples n'aient pas à rougir et à s'attrister de la croix, le Sauveur la leur présente comme un signe enveloppé de gloire. Or, ce signe de la croix apparaîtra afin de confondre l'insolence des Juifs; car le Christ apparaîtra au jugement en montrant non-seulement ses blessures, mais encore sa mort ignominieuse. « Et alors pleureront toutes les tribus de la terre. » A la vue de la croix, elles comprendront qu'il ne leur a servi de rien de tuer le Sauveur, et que celui qu'elles ont tué était celui qu'il aurait fallu adorer. — S. Jér. — C'est avec raison qu'il est dit ici « toutes les tribus de la terre, » car il n'y aura à pleurer que ceux qui n'ont pas de droits de cité dans les cieux et dont les noms ne sont écrits que sur les registres de cette terre.

Orig. —Au sens moral, on peut dire que « ce soleil qui doit s'obscurcir, » c'est le diable qui doit être convaincu et condamné à la fin du monde. N'étant que ténèbres, il veut paraître le soleil, et la lune qui s'éclaire à la lumière de cette espèce de soleil, c'est l'assemblée des méchants s'annonçant souvent comme possédant et devant donner la lumière ; alors elle perdra sa lumière et sera couverte de la confusion de ses dogmes démontrés erronés. L'on peut regarder « comme des étoiles tombant du ciel » (*de leur ciel*, bien entendu) tous ceux qui promettaient aux hommes la vérité soit par leurs dogmes, soit par leurs fausses vertus, et qui les séduisaient ainsi par le mensonges. Ces étoiles s'étaient établies dans les hauteurs en s'élevant contre la science de Dieu. Pour appuyer cette manière d'interpréter, rapprochons-en quelques expressions du livre des Proverbes, comme celles-ci : « La lumière des justes est désormais inextinguible,

---

dentur et doleant de cruce, eam signum nominat cum quadam claritate. Apparebit autem signum crucis, ut Judæorum inverecundiam confutet : adveniet enim Christus in judicio non vulnera solum, sed mortem exprobratissimam ostendens : unde sequitur : Et tunc plangent omnes tribus terræ. Visa enim cruce considerabunt quod mortuo eo nihil profecerunt ; et quoniam crucifixerunt eum, quem adorari oportebat. Hier. Recte autem dicit tribus terræ : hi enim plangent qui municipatum non habent in cœlis, sed scripti sunt in terra.

Orig. Moraliter autem dicet aliquis obscurandum solem esse diabolum, qui in consummatione est arguendus; cum sit tenebræ, simulat autem se solem : luna autem quæ videtur ab hujusmodi illuminari sole, est omnis Ecclesia malignantium, quæ frequenter lumen se habere et dare promittit; tunc autem redarguta cum reprobatis dogmatibus suis claritatem suam amittet : sed et quicunque sive in dogmatibus, sive in virtutibus falsis, hominibus quidem veritatem promittebant, mendaciis autem seducebant, hi convenienter dicendi sunt stellæ cadentes de cœlo (ut ita dicam) suo; ubi erant in altitudine constitutæ, extollentes se adversus scientiam Dei. Ad commendationem autem sermonis hujus utemur exemplo proverbiorum, dicente (cap. 4, vers. 18, juxta 70) : Lumen justorum semper inex-

tandis que la lumière des impies s'éteindra. » Alors la gloire de Dieu brillera dans tout homme qui a porté l'image de l'homme céleste, et pendant que tout ce qui est céleste se réjouira, tout ce qui est terrestre pleurera. — Ou bien, l'Église est le soleil, la lune et les étoiles, elle a qui il a été dit : « Belle comme la lune, unique comme le soleil.» Or alors «le soleil sera ténébreux et la lune ne donnera plus sa lumière,» parce que l'Église se cachera pour échapper au fer des persécuteurs sévissant outre mesure : « Alors les étoiles tomberont du ciel et les puissances des cieux seront ébranlées, » parce que plusieurs qui paraissaient briller de l'éclat de la grâce de Dieu ne tiendront pas devant les persécuteurs et tomberont, et plusieurs seront ébranlés dans les rangs même des fidèles les plus courageux. Si cela est annoncé comme devant arriver après la tribulation de ces jours, ce n'est pas pour dire que les événements n'auront lieu qu'après l'entier écoulement de ces persécutions, mais pour nous apprendre que la défection ne fera que suivre. Mais comme cette défection aura lieu pendant toute la durée de ces jours, non-seulement elle subsistera après, mais elle aura commencé pendant.

Et ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté.

S. Chrys. — Afin qu'à ce mot de croix ils ne se prissent à penser que c'était le retour du même mystère d'ignominie, il ajoute : « Et l'on verra le Fils de l'homme, etc. » — S. Aug. — Ceci a été dit surtout afin

---

tinguibile est, lumen autem impiorum extinguetur : tunc claritas Dei apparebit in omni qui portavit imaginem cœlestis ; et cœlestes lætabuntur, terreni autem plangent. Vel Ecclesia est sol, luna et stellæ, cui dictum est (cant. 6) : Speciosa ut luna, electa ut sol. Aug., *ad Hesych.* (epist. 80, ut sup.). Tunc enim sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum ; quia Ecclesia non apparebit, impiis tunc persecutoribus ultra modum sævientibus : tunc stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur ; quoniam multi qui gratia Dei fulgere videbantur, persequentibus cedent et cadent ; et quidam fideles fortissimi turbabuntur : hoc autem post tribulationem dierum illorum dicitur esse futurum ; non quia transacta tota illa persecutione accidant ista ; sed quia præcedet tribulatio, ut sequatur quorumdam defectio ; et quia per omnes dies illos ita fiet, propterea post tribulationem dierum illorum, sed tamen in eisdem diebus, fiet.

Et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli, cum virtute multa et majestate.

Chrys., in homil. (77, ut sup.). Quia crucem audiverant, ne rursus existimarent aliquid turpe esse futurum, subjungit : Et videbunt Filium hominis, etc. Aug., *ad Hesych.* (epist. 80, ut sup.). Cujus quidem promptior sensus est, ut cum hoc quisque audierit vel legerit, ipsum esse adventum accipiat, quando venturus est ad vivos et mortuos judicandos in corpore suo in quo sedet ad dexteram Patris, in quo etiam

que l'on sache bien, après l'avoir lu ou entendu répéter, que son avénement, pour venir juger les vivants et les morts, aura lieu dans le même corps qu'il a fait asseoir à la droite de son Père, ce corps dans lequel il est mort, ressuscité et monté au cieux. Or, comme il est dit dans les Actes des apôtres, « qu'une nuée l'enleva à leurs yeux, » et que ces paroles furent alors dites par les anges : « Il viendra ainsi que vous l'avez vu partir pour le ciel, » il faut croire que, non-seulement il viendra dans le même corps, mais encore dans un nuage.

Orig. — Ils verront donc des yeux du corps le Fils de l'homme venant avec une apparence humaine dans les nuées du ciel, c'est-à-dire dans les nuées d'en haut; car, ainsi que lorsqu'il se transfigura, une voix vint de la nuée, il en sera de même lorsqu'il viendra transformé en une forme glorieuse; ce ne sera pas sur une seule nuée, mais sur plusieurs nuées qui seront comme son char. Et si, pour que le Fils de l'homme ne touchât pas la terre de ses pieds, ceux qui l'aimaient jonchèrent le chemin de leurs vêtements, ne voulant même pas que l'ânon qui le portait touchât lui-même à la terre, qu'y a-t-il d'étonnant que le Père et Dieu de toutes choses prosterne les nuées du ciel sous les pieds de son Fils qui descend pour l'œuvre de la consommation des choses? L'on peut dire qu'ainsi qu'au jour de la création Dieu prit du limon de la terre et en fit l'homme, ainsi, afin qu'apparaisse la gloire du Christ, le Seigneur, prenant dans la nature céleste, lui en fit comme un second corps qui apparut à la transfiguration en une nuée brillante, et à la fin du monde ainsi que des nuées brillantes, et c'est pour cela que ces nuées sont appelées les nuées du ciel, ainsi que ce limon primitif avait été désigné par ces mots : *limon de la terre*. Ne convient-il pas que le Père entoure de tels prodiges son Fils qui s'était

---

mortuus est, et resurrexit, et ascendit in cœlum; et sicut in Actibus apostolorum legitur (cap. 1) : Nubes suscepit eum ab oculis eorum. Et quia illic dictum est ab angelis : Sic veniet quomodo vidistis euntem in cœlum, merito credendus est, non solum in eodem corpore, verum etiam in nube venturus.

Orig. (tract. 30, *in Matth.*). Videbunt ergo oculis corporalibus Filium hominis specie humana venientem in nubibus cœli, id est, supernis : sicut enim cum transformatus est, vox venit de nube (Matth., 17), sic cum veniet iterum in speciem transformatus gloriosam ; et non super unam nubem, sed super multas, quæ erunt vehiculum ejus. Et si quidem, ut ne terram calcaret Filius Dei Hierosolymam ascendens, diligentes eum, straverunt vestimenta sua in via (Matth., 21), neque asellum qui portabat eum volentes terram calcare, quid mirum si Pater et Deus omnium nubes sternat cœlestes sub corpore filii descendentis ad opus consummationis? Dicet autem aliquis quoniam sicut in creatione hominis accepit Deus limum de terra, et finxit hominem, sic, ut appareat gloria Christi, accipiens Dominus de cœlo et de cœlesti corpore, corporavit primum quidem in transfiguratione in nubem lucidam, in consummatione autem in nubes lucidas; propter quod nubes cœli dicuntur; secundum quod et limus

humilié? C'est pour cela qu'en le revêtant de telles nuées, il a exalté son Fils, non-seulement quant à l'esprit, mais encore quant au corps. Peut-être que ces nuées étaient-elles intelligentes, afin que le char qui portait le Fils de l'homme glorifié ne fût pas dénué d'intelligence. Et d'abord Jésus est venu avec cette puissance par laquelle il faisait des miracles et des prodiges au milieu du peuple; mais toute cette puissance était peu de chose en comparaison de cette puissance qui l'enveloppera à la fin du monde. Cette première puissance était la puissance de celui qui s'anéantissait lui-même. C'est une conséquence qu'il soit rappelé à ce moment à une plus grande gloire qu'il ne le fut sur la montagne. Alors il n'eut que trois témoins de sa transformation, tandis qu'à la fin du monde il paraîtra dans une grande gloire aux yeux de l'univers entier, afin que tous les hommes le voient glorifié.

S. Aug. — Mais il faut examiner avec soin les paroles suivantes, car dans l'étude des Écritures il faut tout scruter et ne point se laisser arrêter par leur surface. Or, il est dit, presque immédiatement après : « Lorsque vous verrez arriver toutes ces choses, sachez qu'il est près et déjà à la porte. » Nous saurons donc qu'il va arriver, non pas lorsque nous verrons seulement quelques-uns des signes dont il est question plus haut, mais lorsque nous verrons l'ensemble de ces signes parmi lesquels se trouve la vue du Fils de l'homme venant lui-même. « Et il enverra ses anges des quatre coins du monde (de toutes les parties de l'univers) rassembler ses élus. » Cette heure, la dernière de toutes, est celle qui l'a vu venir dans ses membres comme dans des nuées (1). Ou bien, c'est sa venue incessante dans toute son Église

(1) C'est dans ce sens que saint Jean (1 ép., c. 2, v. 18) appelle la dernière époque du monde celle du christianisme, la dernière heure.

---

terræ est dictus ; et decet Patrem talia miranda dare Filio suo qui se humiliavit. Et propterea exaltavit illum, non solum secundum spiritum, sed et secundum corpus, ut super talibus nubibus veniret : et forsitan super nubibus rationalibus, ne irrationabile esset vehiculum Filii hominis glorificati. Et primum quidem venit Jesus cum virtute ex qua faciebat signa et prodigia in populo : omnis autem illa virtus comparatione illius virtutis multæ cum qua in fine venturus est, modica erat : virtus enim erat exinanientis seipsum : consequens est etiam ut ad majorem gloriam reformetur quam fuit transformatus in monte : tunc enim propter tres tantummodo transformatus est : in consummatione autem mundi totius apparebit in gloria multa, ut videant eum omnes in gloria.

Aug., *ad Hesych.* (epist. 80, ut sup.). Sed quoniam Scripturæ scrutandæ sunt, nec earum superficie debemus esse contenti, diligenter sunt inspicienda sequentia : post pauca enim sequitur : Cum videritis hæc omnia fieri, scitote quia prope est jam in januis. Tunc eum scimus prope esse, non cum aliqua videmus esse præmissorum, sed hæc omnia (in quibus et hoc est, quod videbitur Filius hominis veniens) : Et mittet angelos suos de quatuor partibus mundi (id est, de toto orbe terrarum), congregare electos suos; quæ tota hora novissima facit,

comme dans une immense nuée, et cette venue est accompagnée d'une grande majesté et puissance, puissance et majesté qui éclatant surtout aux yeux des saints, qui recevront une grande force pour ne pas être vaincus par une si forte persécution. — Orig. — Ou bien, c'est à l'âme du croyant qu'il arrive tous les jours avec une grande puissance portée par les nuées prophétiques, c'est-à-dire par les écrits des apôtres et des prophètes qui, dans leurs œuvres, déclarent la parole de Dieu au-dessus de la nature humaine. Il vient avec grande gloire aux yeux de tous ceux qui comprennent, et tel paraît être surtout le caractère du second avénement, qui est celui des hommes parfaits. Pourrait-on peut-être dire que tout ce que les trois évangélistes ont rapporté sur l'avénement du Christ, si on le collationnait et discutait avec soin, devrait converger à ce point, que le Christ vient tous les jours dans son corps, qui est l'Église, avénement dont il est dit ailleurs : « Vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance divine, et venant sur les nuées du ciel. » Il faut excepter toutefois les lieux auxquels il a promis le dernier avénement visible.

Et il enverra ses anges, qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre.

Orig. — Après avoir fait mention de ce grand gémissement qui s'échappera comme une sentence et une condamnation spontanées des méchants contre eux-mêmes, le Sauveur, afin que l'on ne pense pas

---

veniens in suis membris, tanquam in nubibus; vel in tota ipsa Ecclesia tanquam in nube magna, sicut nunc venire non cessat : sed ideo cum potestate magna et majestate, quia major potestas et majestas illius apparebit sanctis, quibus magnam virtutem dabit, ne tanta persecutione vincantur. Orig. (tract. 30, ut sup.). Vel cum magna virtute venit quotidie ad animam hominis credentis in nubibus propheticis, id est, in Scripturis prophetarum et apostolorum, qui verbum Dei super humanam naturam in intellectibus suis declarant : sic etiam eis qui intelligunt, dicimus appare gloriam multam; quæ quidem videtur in secundo Verbi adventu; quod est perfectorum : et sic fortasse omnia quæ a tribus evangelistis dicta sunt de Christi adventu (diligentius inter se collata et bene discussa) invenientur ad hoc pertinere, quod quotidie venit in corpore suo, quod est Ecclesia, de quo adventu suo dixit alibi (Matth., 26) : Amodo videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et venientem in nubibus cœli; exceptis locis ubi ab eo ille adventus ultimus in seipso promittitur.

Et mittet angelos suos cum tuba et voce magna; et congregabunt electos ejus a quatuor ventis, a summis cœlorum usque ad terminos eorum.

Orig. (tract. 30, ut sup.). Quia de planctu mentionem fecerat, qui ad hoc erit ut sponte contra se sententiam proferant, et seipsos condemnent; ne putetur quod in isto planctu mala eorum terminentur, subdit : Et mittet angelos suos cum tuba, etc. Remig. Hæc autem tuba, non revera cor-

que là se terminent leurs maux, ajoute : « Et il enverra ses anges avec une trompette, etc. » — Rémig. — Il ne faut pas entendre ce mot *trompette* dans son sens ordinaire; il veut désigner la voix des archanges, qui sera si retentissante, qu'aussitôt qu'elle éclatera, tous les morts se lèveront de la poussière de la terre. — S. Chrys. — Le son de la trompette appartient à la résurrection comme caractérisant et la joie et la stupeur de ce moment, et la douleur de ceux qui seront abandonnés et qui ne seront pas ravis dans les nuées. — Orig. — Il est dit, dans le livre des Nombres, que les prêtres rassemblaient au son de la trompette tous ceux du camp d'Israël, et c'est ce qui fait ici le fond de cette comparaison des anges du Christ : « Et ils rassembleront les élus des quatre vents. » — Rémig. — C'est-à-dire des quatre climats (1) du monde : l'orient, l'occident, le nord et le midi.

Orig. — Les plus simples s'imaginent qu'il n'y aura de rassemblés que ceux qui auront été surpris dans leur existence corporelle. Mais il vaut mieux y voir qu'il y aura de rassemblés par les anges du Christ, non-seulement tous ceux qui ont été appelés et élus depuis l'avénement du Christ jusqu'à la fin du monde, mais tous ceux qui l'ont été depuis la création du monde et qui ont vu en tressaillant le jour du Christ de la même manière qu'Abraham. Que les anges réunissent non-seulement tous les élus du Christ qui ont été surpris dans leur corps, mais encore tous ceux qui étaient sortis de leur corps, le discours suivant en fait foi, non-seulement en disant : « Tous les élus du Christ des quatre vents, » mais en ajoutant : « Depuis le haut du

(1) Le mot grec κλίματα veut dire *degrés*, *parties*. Les quatre parties du monde.

---

porea est intelligenda, sed archangelica vox, quæ adeo magna erit ut ad clamorem illius omnes mortui de terræ pulvere resurgant. Chrys., in homil. (77, ut sup.). Sonus autem tubæ pertinet ad resurrectionem, ad gaudium, ad repræsentandum stuporem qui tunc erit; ad dolorem illorum qui relinquentur, et in nubibus non rapientur. Orig. (ut sup.). Scriptum est autem in Numeris (cap. 10) quod ex quatuor ventis congregabant sacerdotes tibicinantes eos qui sunt ex castris Israel, secundum quorum comparationem de angelis Christi consequenter dicitur : Et congregabunt electos a quatuor ventis, etc. Remig. Id est, a quatuor climatibus mundi, sive Oriente, Occidente, Aquilone et Austro.

Orig. (ut sup.). Et simpliciores quidem opinantur eos tantum qui tunc inventi fuerint in corpore, aggregandos; sed melius est dicere congregandos ab angelis Christi esse omnes, non solum ab adventu Christi et usque ad consummationem vocatos atque electos, sed et omnes qui a constitutione fuerint mundi; qui viderunt, sicut Abraham (Joan., 8). Christi diem, et exultaverunt in illam. Quoniam autem non tantum illos qui in corpore fuerint comprehensi, dicit congregandos Christi electos, sed etiam illos qui de corporibus sunt egressi, manifestat sermo, dicens : Congregatos electos, non solum a quatuor ventis, sed etiam subdens : A summis cœlorum usque ad terminos eorum. Quod nemini super terram existenti arbitror convenire. Vel cœli sunt Scripturæ divinæ aut auctoritates earum, in quibus

ciel jusqu'à son extrémité, » paroles qui ne me paraissent pouvoir convenir à personne vivant sur la terre. Ou bien, *le ciel* veut désigner ici les Saintes-Écritures et leurs témoignages divins que Dieu habite. Le haut du ciel, c'est le commencement de l'Écriture; son extrémité, la fin de l'Écriture. Les saints sont donc réunis *depuis le haut du ciel*, c'est-à-dire depuis ceux qui se nourrissent des commencements des Écritures, *jusqu'à l'extrémité du ciel*, c'est-à-dire jusqu'à ceux qui vivent dans ce qui est à l'extrémité des Écritures, dans leur sens le plus profond. Ils seront rassemblés au son de la trompette et par de grands cris, afin que ceux qui ont entendu et qui ont été éveillés se préparent à la voie parfaite qui conduit au Fils de Dieu.

Rémig. — Ou bien, afin que personne ne pût penser qu'il n'y aurait de réunis que ceux qui habitent les extrémités de la terre, et non pas ceux qui en habitent le centre, il ajoute : « Et depuis le haut du ciel, etc., » par le haut du ciel désignant le centre du globe, car le haut du ciel couvre le centre du globe. Il désigne les extrémités de la terre par les extrémités du ciel, car sur les extrémités de la terre paraissent reposer les derniers contours du ciel. — S. Chrys. — C'est à l'honneur des élus que le Seigneur les convoque par ses anges. Paul nous dit : « Qu'ils seront ravis dans les nuées, » car les anges rassembleront ceux qui seront ressuscités, et les nuages les recevront.

Écoutez une comparaison prise du figuier. Quand ses branches sont déjà tendres, et qu'il pousse ses feuilles, vous jugez que l'été s'approche. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche, et qu'il est comme à la porte. Je vous dis en vérité que cette race ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

S. Chrys. — Comme le Sauveur avait annoncé que tous les événe-

---

habitat Deus : summa autem Scripturarum sunt initia illarum; termini autem, consummationes earum. Congregantur ergo sancti a summis cœlorum (id est, ab eis qui vivunt in initiis Scripturarum) usque ad terminos; id est, eos qui vivunt in consummationibus earum. Congregabuntur autem tuba et voce magna, ut qui audierint et adverterint, parent se ad viam perfectionis quæ ducit ad Filium Dei.

Remig. Vel aliter : ne forte aliquis putaret quod solummodo a quatuor partibus mundi, et non a mediterraneis regionibus et locis, ideo addit : A summis cœlorum, etc. Per summum enim cœli, medium orbis intelligitur; quia medio orbis summum cœli præsidet. Per terminos autem cœlorum, fines terræ significat, ubi longe distantibus circulis cœli terræ insidere videntur. Chrys., in homil. (77, ut sup.). Quod autem per angelos Dominus electos vocat, ad electorum honorem pertinet : nam et Paulus dicit (1 *Thessal.*, 4) quod rapientur in nubibus : quia eos quidem qui resurrexerint, congregabunt angeli; congregatos autem recipient nubes.

Ab arbore autem fici discite parabolam : cum jam ramus ejus tener fuerit, et folia nata, scitis quia prope est æstas : ita et

ments qu'il avait prédits arriveraient après les tribulations de ces jours, pour prévenir de leur part cette question : « Après combien de temps, » il le dit en se servant de la comparaison du figuier : « Apprenez donc la parabole du figuier. » — S. Jér. — C'est comme s'il disait : Lorsque s'élèvent sur le figuier des pousses encore tendres, que le bourgeon s'ouvre en fleur et que l'écorce produit des feuilles, vous comprenez que l'été arrive, et que ce sont les entrées du zéphyr (1). C'est ainsi que, lorsque vous verrez arriver ce qui est écrit ici, ne pensez pas que ce soit encore la fin du monde, mais considérez tous ces événements comme des précurseurs et comme venant vous annoncer que le juge est près et qu'il frappe à la porte : « Ainsi et vous aussi lorsque vous verrez toutes ces choses. »

S. Chrys. — Il nous déclare par ces paroles qu'il y aura peu d'intervalle, mais que l'avénement du Christ se présentera aussitôt. Ces paroles servent aussi à exprimer autre chose, et à annoncer cet été de l'esprit, cette paix des justes qui viendra après l'hiver. Pour les pécheurs, au contraire, ce sera l'hiver après l'été. — Orig. — Ainsi que le figuier contient, cachée en lui, sa vertu vitale, et, l'hiver passé, fait passer cette vertu vitale de la léthargie dans laquelle elle était à sa manifestation, en produisant des branches tendres et des feuilles, ainsi le monde et tous les élus qui, auparavant, avant la venue du Christ, renfermaient leur vie en soi, comme sous la léthargie d'un hiver,

(1) Le mot zéphyr, qui, n'étant point français, n'a dans notre langue aucun caractère, a dans le grec, auquel il appartient, cette belle signification : *Celui qui porte la vie*, ζωὴν φέρων. Le latin donne ici *favonius*, le vent qui aide, qui favorise, qui caresse, aidant au développement de la vie, et d'ailleurs plein de charme.

---

vos, cum videritis hæc omnia, scitote quia prope est in januis. Amen dico vobis quia non præteribit generatio hæc donec omnia hæc fiant : cœlum et terra transibunt; verba autem mea non præteribunt.

Chrys., in homil. (78, *in Matth.*). Quia dixerat quod quod statim post tribulationem dierum illorum, quæ prædicta sunt contingerent, ipsi autem quærere poterant, post quantum tempus : ideo exponit, exemplum ponens de ficu, dicens : Ab arbore autem fici discite parabolam, etc. Hier. Quasi dicat : Sicut quando teneri fuerint in arbore ficus cauliculi, et gemma erumpit in florem cortexque folia parturit, intelligitis æstatis adventum, et favonii ac veris introitum; ita cum omnia quæ scripta sunt videritis, nolite putare jam adesse consummationem mundi, sed quasi prævia et præcursores quosdam venire, ut ostendant quod prope sit, et in januis : unde sequitur : Ita et vos, cum videritis hæc omnia, etc.

Chrys., in homil. (78, ut sup.). Per quod ostendit quod non multum erit temporis medium, sed statim adventus Christi occurret. Per hoc autem et aliud quoddam prænuntiat, scilicet æstatem spiritualem et tranquillitatem justis post hyemem esse futuram; peccatoribus autem e contrario hyemem post æstatem. Orig. (ut sup.). Sicut enim ficus in tempore quidem hyemis vitalem virtutem habet in se absconditam, postmodum autem cum virtus ipsa vitalis prodire cœperit ad manifestationem præ-

ont, à l'époque de cet avénement, fait éclore les rameaux tendres et nullement endurcis de leur cœur sous le souffle du Christ. Cette vertu cachée a éclaté en feuilles et s'est fait voir en fruits. Pour ces élus, l'été et l'avénement glorieux du Verbe de Dieu sont proches. — S. Chrys. — Il se sert de cette comparaison pour faire admettre par la foi les promesses qu'il a faites, se servant comme exemple de ce qui arrive nécessairement dans la nature. — S. Aug. — Qui pourrait nier qu'après ces signes prophétiques et évangéliques que nous voyons éclater, nous ne devions pas espérer la venue prochaine du Christ? De jour en jour elle se rapproche, mais en ce qui concerne l'intervalle qui nous en sépare encore, voici ce qui a été dit : « Il ne vous appartient pas de connaître le temps et les moments. » Voyez à quelle époque l'apôtre prononça ces paroles : « Notre salut est plus près que lorsque nous avons cru. » Déjà, depuis cette époque, tant d'années se sont écoulées, et cependant nous ne pouvons pas nier la vérité de cette parole. Et maintenant, ne devons-nous pas dire que l'avénement du Seigneur s'est rapproché de tout le temps qui s'est écoulé?

S. Hil. — Au sens mystique, c'est la synagogue qui est comparée au figuier. Les rameaux du figuier, c'est l'antechrist, le fils du diable (1), portion du péché, qui prend son point d'appui sur la loi. Or, c'est lorsqu'il commencera à verdir et à se feuiller, entouré de la joie des méchants comme d'un luxe de feuilles et de branches, que

(1) Le texte de saint Hilaire, pour *diaboli filius*, porte *zaboli filius*, car dans le dialecte éolique l'on trouve ζαβάλλω pour διαβάλλω, et, par conséquent, ζάβολος pour διάβολος. Le mot διάβολος, on le sait, vient de διαβάλλω, *calomnier*, ce qui donne au mot diable la signification de *calomniateur*. Saint Augustin, dans son traité 27 de saint Jean, a aussi *zabolus* pour *diabolus*.

---

tereunte hyeme, de ipsa valetudine, ejus ramus efficitur tener, et folia producit ; sic et mundus, et unusquisque eorum qui salvantur, ante Christi adventum (quasi in hyeme) in se absconsam habent vitalem virtutem ; Christo autem inspirante fiunt teneri, et non duri cordis rami ; et quæ abscondita erant in eis progrediuntur in folia, et manifestos fructus ostendunt : talibus autem prope est æstas, et adventus gloriæ Verbi Dei. Chrys., in homil. (78, ut sup.). Propter hoc etiam istud posuit, ut credere faciat hunc sermonem omnino ita esse venturum : ubicunque enim quod omnino eventurum est dicit, naturales nècessitates in exemplum inducit. Aug., *ad Hesych.* (epist. 80, ut sup.). Quod autem de signis evangelicis et propheticis quæ fieri cernimus, propinquum Domini adventum sperare debemus, quis negat? Quotidie quippe magis magisque fit proximus : sed quanto intervallo propinquet, de hoc dictum est (*Act.*, 1) : Non est vestrum scire tempora vel momenta. Vide quando dixit Apostolus (*ad Rom.*, 13) : Nunc propior est nostra salus, quam cum credidimus ; et ecce tot anni transierunt, nec tamen quod dixit falsum est ; quanto magis nunc dicendum est appropinquare Domini adventum, quando tantus factus est ad finem accessus ?

Hilar. (can. 26, *in Matth.*). Mystice autem synagoga ficus arbori comparatur : rami igitur ficus, Antichristus esse intel-

l'été sera près, et que l'on sentira les premières émanations du jour du jugement. — Rémig. — Ou bien, c'est lorsque ce figuier verdira de nouveau, c'est-à-dire lorsque la synagogue recevra l'Évangile par la prédication d'Énoch et d'Élie, que nous devrons comprendre que la fin est proche. — S. Aug. — Ou bien, par ce figuier, il faut entendre le genre humain, à cause du piquant des passions charnelles. Ce sera lorsque ses branches seront déjà tendres, c'est-à-dire lorsque les enfants des hommes commenceront à produire des fruits de l'esprit par la foi chrétienne, et que l'honneur de l'adoption divine brillera en eux.

S. Hil. — C'est pour rendre plus sûre cette foi en l'avenir qu'il ajoute : « Je vous le dis en vérité. » Ce mot *amen* exprime l'assertion d'une chose véritable. — Rémig. — Et les simples entendent ceci de la destruction de Jérusalem, et de cette génération qui vit la passion du Christ, génération qui devait voir aussi la destruction de la cité. Mais je ne sais s'ils peuvent expliquer tout ce passage dans ce sens, depuis ces mots : « Il ne sera pas laissé là pierre sur pierre, » jusqu'à ceux-ci : « Il est déjà à la porte. » Dans certains passages, l'explication littérale sera possible, mais non pas dans d'autres. — S. Chrys. — Toutes ces choses ont été dites de la destruction de Jérusalem, celles qui concernent les faux prophètes et celles qui concernent les antechrists, et toutes les autres choses que nous avons dit devoir arriver jusqu'à l'avénement du Christ. Quant à ces mots : « Cette génération, » ils ne désignent pas la génération contemporaine, mais l'assemblée des fidèles existant alors; et c'est la coutume des Écritures de prendre

---

ligitur, diaboli filius, peccati portio, legis assertor ; qui cum virescere cœperit, et frondescere quadam peccatorum exultantium viriditate, tunc proxima est æstas, id est, dies judicii sentietur. Remig. Vel cum hæc ficus rursum germinabit (id est, cum synagoga verbum sanctæ prædicationis accipiet, prædicantibus Enoch et Elia), intelligere debemus quia prope est dies consummationis. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 39). Vel per arborem fici intellige genus humanum, propter pruritum carnis. Cum jam ramus ejus tener fuerit, id est, cum Filii hominum per fidem Christi ad spirituales fructus profecerint, et in eis honor adoptionis filiorum Dei emicuerit.

Hilar. (can. 26, ut sup.). Ut autem fides certa esset futurorum, subjunxit : Amen dico vobis, etc. Amen autem dicendo, professionem veritatis adjunxit. Remig. (vel Origen., ut sup.). Et simplices quidem ad destructionem Hierusalem referunt verba, et de illa generatione æstimant dictum, quæ passionem Christi aspexit, quod non esset transitura priusquam fieret destructio civitatis illius. Nescio autem si verbum ad verbum exponere possint ab eo quod ait : Non relinquetur hic lapis super lapidem, usque ad illud quod ait : Prope est in janius, forsitan enim in quibusdam poterunt, in aliis autem non poterunt omnino. Chrys. (in homil. 78, ut sup.). Hæc ergo omnia de fine Hierosolymorum dicta sunt ; et quæ de pseudoprophetis, et pseudochristis, et alia omnia quæ diximus usque ad Christi adventum futura. Quod autem dixit, generatio hæc, non de ea quæ tunc erat dixit, sed de ea quæ est fidelium :

ce mot génération, non-seulement dans le sens d'une détermination de temps, mais encore dans celui d'une détermination de lieu, de culte et de vie semblable. C'est ainsi qu'il est dit : « Telle est la génération de ceux qui craignent Dieu. » Dans ce passage, le Seigneur montre que Jérusalem périra et que la plus grande partie du peuple sera anéantie, mais qu'aucune épreuve ne pourra triompher de la génération des fidèles. — ORIG. — Cependant la génération de l'Église passera tout ce siècle, et le dépassera pour hériter du siècle futur; mais elle ne passera qu'après que toutes ces choses auront été accomplies. Mais après ces événements, non-seulement la terre passera, mais encore le ciel passera : « Le ciel et la terre, etc., » c'est-à-dire que passeront non-seulement les hommes dont la vie est terrestre, et qui sont par conséquent appelés *terre*, mais encore ceux dont la conversation est dans le ciel, et qui par conséquent sont appelés *ciel*. Ils passeront aux choses futures, comme étant *meilleures*, tandis que les paroles prononcées par le Sauveur ne passeront pas; car elles opèrent et opéreront toujours par leur propre efficacité. Les parfaits, qui ne peuvent plus en cette vie acquérir de perfection, ayant rempli leur mesure, passeront de l'état dans lequel ils sont à un nouvel état qu'ils ne connaissaient pas, tandis qu'il est ajouté : « Mes paroles ne passeront pas » (1). L'on peut dire en un sens que les paroles de Moïse et celles des prophètes passent; car ce qu'ils ont prophétisé est déjà accompli, tandis que les paroles du Christ conservent toute leur plénitude, s'accomplissent tous les jours, et s'accompliront désormais

(1) La construction de la phrase latine étant tout-à-fait intraduisible, nous avons dû la changer, mais sans toucher au sens.

---

consuevit enim Scriptura generationem, non solum a tempore designare, sed a loco, cultu et conversatione : sicut cum dicitur (*Psal.* 23) : Hæc est generatio quærentium Dominum. Ex hoc autem ostendit, quod Hierusalem peribit, et amplior pars Judæorum destruetur; generationem autem fidelium nulla superabit tentatio. ORIG. (ut sup.). Generatio tamen Ecclesiæ transibit aliquando totum hoc seculum, ut hæreditet futurum; tamen donec hæc omnia fiant, non transibit : cum autem omnia hæc facta fuerint, transibit, non solum terra, sed etiam cœlum : unde sequitur : Cœlum et terra, etc., id est, non solum homines, quorum vita terrena est, et propterea terra dicuntur, sed etiam illi quorum conversatio est in cœlis, et ideo cœlum vocantur : transibunt autem ad futura, ut veniant ad meliora; verba autem quæ a Salvatore sunt dicta, non transibunt, quoniam quæ sua propria sunt, operantur et semper operabuntur : perfecti autem et qui non recipiunt, ut jam meliores efficiantur, transeuntes quod sunt, perveniunt ad illud quod non sunt : et hoc est quod subditur : Verba autem mea non præteribunt. Et forte quidem verba Moysi et prophetarum transeunt; quoniam quæ prophetizabantur ab illis, impleta sunt : verba autem Christi semper sunt plena, et quotidie implentur, et adhuc sunt implenda in sanctis. Aut forte neque Moysi verba, aut prophetarum, dicere debemus impleta omnino : proprie enim et

tous les jours dans les saints. Mais l'on peut dire aussi, sans doute, que les paroles de Moïse et des prophètes n'ont pas été remplies tout-à-fait; car ce sont véritablement les paroles du Fils de Dieu, et elles s'accomplissent tous les jours. — S. Jér. — Ou bien, par cette génération, il faut entendre toute la race humaine, et surtout la race juive. Or, le Sauveur élève ses disciples encore davantage à la foi en ce qui précède, en ajoutant : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas; » et c'est comme s'il disait : Il est plus facile de voir détruire ce qui est stable et inébranlable dans l'univers que de voir tomber une parcelle de mes paroles. — S. Hil. — Le ciel et la terre n'ont par la nature de leur création aucune nécessité d'existence, tandis que les paroles du Christ, sorties de l'éternité, contiennent ce qu'il leur faut de stabilité pour durer.

S. Jér.—Le ciel et la terre passeront, non pas par leur destruction, mais par leur transformation; car comment le soleil pourrait-il s'obscurcir, et la lune refuser sa lumière, si le ciel, qui les contient, et la terre n'existaient plus? — Rab. — Le ciel qui passe n'est pas le ciel des astres, mais le ciel de l'air, qui périt une première fois par le déluge (1). — S. Chrys. — Il parle du ciel et de la terre, pour établir que l'Église lui est plus précieuse. Par là aussi il se montre le créateur du monde.

Or nul autre que mon Père ne sait ni ce jour ni cette heure, non pas même les anges du ciel. Et il arrivera à l'avénement du Fils de l'homme ce qui ar-

(1) C'est une allusion aux v. 5, 6, 7, 10, 11 et 12 du c. 3 de la 2e ép. de saint Pierre.

---

illa verba Filii Dei sunt, et semper implentur. Hier. Vel hic per generationem omne hominum significat genus, aut specialiter Judæorum. Deinde magis eos ad fidem præmissorum inducit, cum subdit : Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt : ac si dicat : Facilius est fixa et immobilia destrui quam sermonum meorum aliquid decidere. Hilar. (ut sup.). Cœlum enim et terra ex conditione suæ creationis nihil habent in se necessitatis ut non sint : verba autem Christi ex æternitate deducta, id in se continent virtutis ut maneant.

Hier. Cœlum autem et terra transibunt, immutatione, non abolitione sui; alioquin quomodo sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, si cœlum (in quo ista sunt) terraque non fuerint? Raba. Cœlum tamen quod transibit, non sidereum, sed aereum intelligere debemus, quod prius diluvio periit. Chrys., in homil. (78, ut sup.). Elementa autem mundi in medium adducit, ostendens quoniam pretiosior cœlo et terra est Ecclesia; simul etiam et hinc conditorem se hominum ostendit.

De die autem illa et hora nemo scit, neque angeli cœlorum, nisi Pater solus. Sicut autem in diebus Noe, ita erit adventes Filii hominis : sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes et bibentes, nubentes et nuptui tradentes, usque ad eum diem quo intravit Noe in arcam, et non cognoverunt donec venit diluvium, et tulit omnes; ita erit et adventus Filii hominis. Tunc duo

riva au temps de Noé. Car comme les derniers jours avant le déluge les hommes mangeaient et buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche, et qu'ils ne connurent le moment du déluge que lorsqu'il survint et emporta tout le monde : ainsi arrivera-t-il à l'avénement du Fils de l'homme. Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé. De deux femmes qui moudront à un moulin, l'une sera prise et l'autre laissée.

S. Chrys. — Le Seigneur, après avoir dit tous les signes précurseurs de son avénement, et après avoir mené sa narration jusqu'au passage qui nous présente le Fils de l'homme déjà aux portes, ne voulut pas révéler ce jour : « Personne ne sait quels seront ce jour et cette heure, etc. »

S. Jér. — Dans quelques exemplaires latins, on lit : « Ni le Fils : » mais cela ne se trouve ni dans les exemplaires grecs, ni surtout dans ceux d'Origène (1) et ceux de Piérius. Mais on doit cependant discuter ce mot, parce qu'il se trouve dans quelques exemplaires. — Rémig. — Marc, l'évangéliste, non-seulement dit que les anges l'ignoreront, mais il prétend que le Fils aussi l'ignorera. — S. Jér. — Ce qui réjouit Arius et Eunomius; car ils ajoutent : Celui qui ignore peut-il être l'égal de celui qui sait? Mais nous leur répondrons en peu de mots : Jésus ou le Verbe ayant fait toute l'étendue des temps, car toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait de ce qui a été fait, et le jour du jugement étant contenu dans le temps, comment, lui qui connaît l'ensemble, peut-il ignorer cette partie? Et on peut leur dire encore : Qu'y a-t-il de plus considérable, la connaissance du Père ou celle du jugement? S'il connaît le plus, comment peut-il

(1) Le texte porte *adamantius*, *de diamant*, épithète donnée à Origène, comme celle de Chrysostôme, *bouche d'or*, fut donnée à Jean, évêque de Constantinople. Cette épithète donnée à Origène exprimait sa force.

---

erunt in agro : unus assumetur, et alter relinquetur ; duæ molentes in mola ; una assumetur, et altera relinquetur ; duo in lecto uno : unus assumetur, et alter relinquetur.

Chrys., in homil. (78, ut sup.). Cum dixisset Dominus omnia quæ præcedunt Christi adventum, et ad ipsas januas narrationem duxisset, diem tacere voluit; unde dicit : De die autem illa et hora nemo scit, etc.

Hier. In quibusdam autem latinis codicibus additum est : Neque Filius ; cum in græcis et maxime Adamantii et Pierii exemplaribus hoc non habeatur ascriptum : sed quia in nonnullis legitur, disserendum videtur. Remig. Marcus etiam Evangelista (cap. 13, vers. 32), non solum dicit angelos nescire, sed etiam filium. Hier. In quo gaudent Arius et Eunomius : dicunt enim : Non potest æqualis esse qui novit et qui ignorat : contra quos breviter ista dicenda sunt : cum omnia tempora fecerit Jesus; hoc est Verbum Dei (omnia enim per ipsum facta sunt), et sine ipso factum est nihil (Joan., 1). In omnibus autem temporibus cum dies judicii sit, qua consequentia potest ejus ignorare partem, cujus totum noverit ? Hoc quoque dicendum est.

ignorer le moins? — S. Hil. — Est-ce que Dieu le Père a pu refuser cette connaissance au Fils, alors que le Fils vous dit lui-même : « Toutes choses m'ont été livrées par mon Père? » Mais toutes choses n'ont pas été livrées, s'il lui a refusé quelque chose.

S. Jér. — Après avoir prouvé que le Fils de l'homme n'ignore pas le jour de la fin du monde, il nous reste à montrer pourquoi il est dit qu'il ignore ce jour. Après sa résurrection, interrogé sur ce jour par les apôtres, il leur répond sans détour : « Il ne vous appartient pas de savoir les moments et les époques que le Père a déterminés dans sa puissance. » En quoi il montre qu'il sait, mais qu'il n'est pas expédient à ses apôtres de savoir, parce que, incertains sur l'avénement du juge, ils vivront tous les jours comme si c'était ce jour-là même qu'ils dussent être jugés. — S. Aug. — Le mot *ne sait pas* doit se traduire *ne peut pas faire savoir*, c'est-à-dire qu'il ne savait pas pour l'apprendre à ses disciples. C'est ainsi qu'il avait été dit à Abraham : « J'ai connu maintenant que vous craignez le Seigneur, » c'est-à-dire : Je vous ai fait connaître; car cette épreuve le révéla à lui-même. — S. Aug. — En disant que le Père sait, il dit par conséquent que le Fils sait en le Père; car qu'y a-t-il dans le jour qui n'ait été fait par le Verbe, lui par qui le jour a été fait? — S. Aug. — C'est bien là le sens de cette expression, que le Père seul sait, à savoir selon cette science qu'il communique au Fils; et le sens de celle-ci : que le Fils ne sait pas est que le Fils ne donne pas cette connaissance aux hommes. — Orig. — Tant que l'Église, qui est le corps du Christ, ne connaît pas ce jour et cette heure, le Fils est dit ne pas savoir ni ce jour ni cette heure. Le

---

Quid est majus, notitia Patris an notitia judicii? Si majus novit, quomodo ignorat quod minus est? Hilar. (ut sup.). Nunquid etiam Deus Pater cognitionem illius diei Filio denegavit, cum dictum ab eo sit : Omnia mihi tradita sunt a Patre meo? Ergo non omnia sunt tradita, si est aliquid quod negatur.

Hier. Igitur quia probavimus non ignorare Filium Dei consummationis diem, causa reddenda est cur ignorare dicatur. Post resurrectionem quidem interrogatus ab apostolis de hac die, manifestius respondit (*Act.*, 1) : Non est vestrum scire tempora et momenta quæ Pater posuit in sua potestate : in quo ostendit quod ipse sciat, sed non expediat nosse apostolis ; ut semper incerti de adventu Judicis, sic quotidie vivant quasi die illa judicandi sint. Aug., 1, *De Trinit.* (cap. 12). Quod ergo dicit, nescit, intelligendum est, nescientes facit, id est, quod non ita sciebat, ut tunc discipulis indicaret : sicut dictum est ad Abraham (*Genes.*, 12) : Nunc cognovi quoniam times Deum, id est, nunc feci ut cognosceres; quia et ipse sibi illa tentatione innotuit. Aug., *De verb. Dom.* (serm. 21). Quod autem dixit Patrem scire, ideo dixit, quia in Patre et Filius scit; quid enim est in die quod non in Verbo factum sit, per quod factus est dies? Aug., in lib. 83, *Quæst.* (quæst. 60). Bene autem accipitur quod dictum est (solum Patrem scire) secundum prædictum modum sciendi, quia facit Filium scire; Filius autem nescire dicitur, quia non facit homines scire Orig. (ut sup.). Vel aliter : donec Ecclesia (quæ est corpus Christi) nescit diem illum et

mot *savoir* est pris ici dans son sens le plus réel, selon l'usage des Écritures, et dans le sens de l'Apôtre, qui dit : « Que le Sauveur ne sait pas le péché, » pour dire qu'il n'a pas péché; car le Fils de l'homme prépare la connaissance de ce jour aux cohéritiers de ses promesses, de manière qu'ils sachent tous, c'est-à-dire qu'ils sachent tous à la fois, par leur propre expérience, en ce jour et à cette heure, ce que Dieu a promis à ceux qui l'aiment. — S. Bas. (1). — J'ai lu dans un certain livre qu'il fallait entendre ce passage du fils par adoption, mais non pas du Fils unique; car il n'aurait pas placé les anges avant le Fils unique, ce qu'il a cependant fait en disant : « Ni les anges des cieux ni le fils. » — S. Aug. — L'Evangile ayant dit : « Personne ne sait ni ce jour ni cette heure, » vous dites : « Pour moi, j'ajoute que l'on ne peut pas connaître ni l'heure, le mois, ni l'année de son avénement. » Mais vos paroles paraissent avoir ce sens que ne pouvant pas savoir l'année de cet avénement, l'on peut cependant savoir dans quelle semaine ou dans quelle décade d'années il aura lieu, de manière que l'on puisse définir si c'est ou dans sept ans, ou dans dix, ou dans cent, ou après un intervalle plus ou moins long. Néanmoins, si ce n'est pas là ce que vous avez voulu dire, nous nous rencontrons dans la même manière de penser.

S. Chrys. — Mais afin que vous n'attribuiez pas à l'ignorance ce qu'il ne dit pas sur le jugement dernier, il produit un autre signe avant-coureur de ce jour en disant : « Ainsi qu'il arriva aux jours de Noé, ainsi il en sera à l'avénement du Fils de l'homme. » Ces paroles tendent à nous avertir qu'il arrivera inopinément et tout d'un coup, et

(1) On ne retrouve pas ce passage dans saint Basile.

---

horam, tandiu nec ipse Filius dicitur diem illum et horam scire. Dicitur autem scire secundum propriam significationem, sicut est in consuetudine Scripturarum : Apostolus enim Salvatorem dicit nescientem peccatum (2 *Cor.*, 5), quia non peccavit : præparat autem Filius scientiam diei illius et horam cohæredibus suæ promissionis, ut omnes simul sciant (id est, re ipsa experiantur) in illa hora et die quæ præparavit Deus diligentibus se (1 *Cor.*, 2). Basil. Legi quoque in cujusdam libro Filium hunc, non unigenitum, sed adoptivum debere intelligi : non enim unigenito Filio angelos præposuisset : sic enim ait : Neque angeli cœlorum neque Filius. Aug., *ad Esych.* (epist. 80, ut sup.). Sic ergo Evangelium dicit : De die illa et hora nemo scit; tu autem dicis : Ego autem dico, neque mensem neque annum adventus ipsius sciri posse : ita enim hoc videtur sonare, tanquam non possit sciri quo anno venturus sit, sed possit sciri qua hebdomada annorum, vel qua decade; tanquam dici possit atque definiri inter illos septem annos, aut decem, aut centum, vel quolibet, seu majoris numeri, seu minoris; si autem hoc te non comprehendisse præsumis, hoc sentis quod ego.

Chrys., in homil. (70, ut sup.). Ut autem addiscas quod non ignorantiæ suæ est quod de die et hora judicii tacet, aliud signum inducit cum subdit : Sicut autem fuit in diebus Noe, ita fiet adventus Filii hominis : hoc autem dixit, ostendens quod repente veniet et inopinate, et pluribus las-

qu'il en surprendra plusieurs plongés dans la débauche. C'est là ce qu'exprime saint Paul : « Lorsqu'ils diront paix et sécurité, alors une mort soudaine fondra sur eux. » C'est pour cela qu'il ajoute : « Ainsi qu'il y en avait, aux jours qui précédèrent le déluge, qui mangeaient et buvaient. » — Rab. — Ce n'est pas, ainsi que le prétendent Marcion et les manichéens, le mariage ou la nourriture qui sont prohibés, puisque l'un est nécessaire à la propagation et l'autre au soutien de la vie, mais l'usage immodéré de l'un et de l'autre.

S. Jér. — L'on demande pourquoi il a été dit plus haut : « Une nation s'élèvera contre une nation, et un royaume contre un autre royaume; et il y aura des pestes, et des famines et des tremblements de terre. » C'est ainsi que nous sont racontés ces événements futurs qui sont des indices de la paix, car il faut croire qu'après ces combats et les autres fléaux par lesquels sera ravagé le genre humain, viendra une paix rapide, gage de toutes les promesses pacifiques, et destinée à appuyer la foi des croyants. — S. Chrys. — Ou bien, cette paix ne sera que la tranquillité au milieu des plaisirs de ceux dont le cœur est endurci, et c'est pour cela que l'Apôtre ne dit pas : « Lorsque sera la paix, » mais lorsque l'on dira : « Paix et sécurité. » Ainsi nous est peinte l'insensibilité de ces hommes de plaisir, semblables à ceux qui existaient du temps de Noé, lorsque les méchants se livraient à la volupté, et non pas les justes qui passaient au milieu de la tristesse et des tribulations. Nous voyons ainsi que lorsque l'antechrist viendra, les méchants seront surpris au milieu des plus honteux plaisirs dans lesquels les aura jetés le désespoir de leur salut. L'exemple dont se sert le Sauveur est fort convenable à la position qu'il veut

---

cientibus : hoc enim et Paulus dicit (1 *Thessal.*, 5) : Cum dixerint pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus : unde et hic subditur : Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes et bibentes, etc. Rab. Non igitur hic juxta Marcionis et Manichæi errorem conjugia vel alimenta damnantur (cum in his successionis, in illis naturæ sint posita subsidia), sed immoderatus licitorum usus arguitur.

Hier. Quæritur autem quomodo supra dictum est : Surget gens contra gentem, et regnum contra regnum, et erunt pestilentiæ, et fames, et terræ motus; et nunc ea futura memorentur, quæ pacis indicia sunt : sed æstimandum quod post pugnas, et cætera quibus vastatur genus humanum, brevis subsecutura pax sit, quæ quieta omnia repromittat, ut fides credentium comprobetur. Chrys., in hom. (58, ut sup.). Vel lascivia et pax his qui insensibiliter dispositi sunt : propter hoc non dixit Apostolus : Cum fuerit pax, sed, cum dixerint, pax et securitas; insensibilitatem eorum ostendens, sicut illorum qui fuerunt in diebus Noe, quando mali lasciviebant; non autem justi, sed in tribulatione et tristitia pertransibant. Hinc autem ostendit quoniam cum Antichristus venerit, indecentes voluptates assumentur apud eos qui iniqui erunt, et de propria desperabunt salute : et ideo exemplum ponit huic rei conveniens : cum enim arca fabricaretur, præjacebat quidem in medio futura prædicens mala : mali au-

dépeindre ; car lorsque l'arche se construisait, malgré celui qui était au milieu d'eux leur prophétisant les maux futurs (1), les méchants, ne croyant pas en ses paroles, se livraient au plaisir comme s'ils n'étaient menacés par aucun fléau. Cet exemple, tiré des choses passées, rendait plus admirables ces prophéties de l'avenir que peu veulent admettre. Ensuite il précise un autre signe de ce jour, et par là il annonce d'abord tout ce que ce jour aura d'inopiné, et il montre que ce jour ne lui est pas du tout inconnu : « Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé. » Ces mots nous prouvent qu'ils seront pris ou laissés, maîtres et serviteurs, hommes travaillant et hommes dans le repos. — S. Hil. — Ou bien, ces deux hommes laissés dans un champ sont les deux peuples des fidèles et des infidèles sur cette terre, et que le jour du Seigneur saisira au milieu des labeurs de cette terre. Ils seront néanmoins séparés, et l'un sera abandonné et l'autre adopté. Dans ces paroles nous devons voir la séparation des fidèles et des infidèles, car les saints seront cachés dans les magasins du père de famille, contre les éclats de la colère divine qui se développe, et les perfides abandonnés au feu du ciel pour l'alimenter. Des choses semblables sont dites de ceux qui seront à la meule : « De deux femmes qui seront à la meule, etc. » La meule, c'est l'œuvre de la loi. Or, il est une partie des Juifs qui a cru par les apôtres, et une autre partie qui croira à la parole d'Elisée, et qui sera ainsi justifiée par la foi. C'est ainsi que cette fraction du peuple sera choisie et prise par les effets de la foi qui s'exprime par les bonnes

(1) Noé ne prêchait que par son silence, ce qui n'empêche pas aussi l'apôtre saint Pierre de l'appeler *le héraut de la justice* (2e ép., c. 2, v. 5).

---

tem non credentes (ac si nullum fuisset futurum malum) lasciviebant ; et quia futura apud multos non creduntur, ex præteritis credibilia facit quæ prædicit.

Deinde aliud signum ponit, per quod ostendit et quod inopinabiliter dies ille veniet, et quod diem illum non ignorat dicens : Tunc duo erunt in agro : unus assumetur, et alter relinquetur. Ex quibus verbis ostenditur quod assumentur et relinquentur, et servi, et domini, et qui in otio, et qui in labore. Hilar. (ut sup.). Vel duos in agro, duos populos fidelium et infidelium in seculo, tanquam in vitæ hujus opere dies Domini deprehendet ; separabuntur tamen, relicto alio, et alio assumpto ; in quo fidelium et infidelium discretio docetur : Dei enim ira ingravescente, sancti in promptuario recondentur ; perfidi vero ad cœlestis ignis materiam relinquentur. De molentibus etiam par ratio est : unde sequitur : Duæ erunt molentes, etc. Mola enim opus legis est, sed quia pars Judæorum, ut per apostolos credidit, ita per Eliam est creditura, et justificanda per fidem, ideo una per eamdem fidem boni operis apprehendetur, alia vero in infructuoso legis opere relinquetur, molens incassum, et non factura cœlestis cibi panem. Hier. Vel duo in agro pariter invenientur eumdem habentes laborem, et quasi parem sementem ; sed fructum laboris non æque recipientes. In duabus etiam quæ pariter molunt, vel synagogam intelligere debemus, vel Eccle-

œuvres, tandis que l'autre sera abandonnée dans les œuvres infructueuses de la loi, tournant en vain la meule et ne préparant pas de pain pour la vie éternelle. — S. Jér. — Ou bien, deux seront surpris dans le champ ayant le même travail et comme jetant la même semence, mais ne recevant pas tous les deux le même fruit de leur travail. Dans ces deux femmes qui tournent ensemble la meule, il faut ou voir l'Église et la Synagogue, qui toutes les deux paraissent tourner la même meule de la loi, et faire jaillir des mêmes Écritures la farine des commandements de Dieu; ou bien il faut y voir les autres hérésies qui paraissent moudre la farine de leurs doctrines en tournant la meule ou des deux Testaments, ou de l'un des deux seulement.

Suite. — « Deux dans le lit : l'un sera laissé et l'autre pris. » — S. Hil. — Il y en a deux dans le lit, c'est-à-dire deux prêchant le même repos de la Passion du Sauveur (1); car hérétiques et catholiques ont la même foi en ce qui concerne la Passion de Jésus-Christ. Mais comme la foi catholique annonce l'unité de divinité du Père et du Fils, et que l'erreur des hérétiques attaque ce dogme, le jugement divin fera éclater quelle est la foi de l'une et de l'autre confession, en prenant l'une et en rejetant l'autre. — Rémig. — Oubien, par ces paroles sont démontrés les trois états de l'Église. Par les deux qui sont dans le champ, il faut entendre l'ordre des prédicateurs auquel est confié le champ de l'Église; par *les deux à la meule,* la condition des époux qui, ballottés entre des soucis divers, sont comme s'ils tournaient la meule tout autour; *par les deux dans le lit*, l'état des continents dont le repos nous est figuré par ce mot de lit. Dans ces trois

(1) Saint Pierre rapporte au séjour de Jésus-Christ dans le tombeau cette parole du ps. 15, v. 9 : « Ma chair reposera en paix » (Actes, 2, v. 25).

---

siam; quod simul molere videantur in lege, et de eisdem Scripturis sanctis farinam terere præceptorum Dei : vel cæteras hæreses, quæ aut de utroque testamento, aut de altero, videntur molere farinam doctrinarum suarum.

Sequitur : Duo in lecto : unus assumetur, et unus relinquetur. Hilar. (ut sup.). Duo autem in lecto sunt eamdem passionis dominicæ requiem prædicantes, circa quam hæreticorum et catholicorum eadem confessio est : sed quia unitatem Divinitatis Patris et Filii catholicorum fides prædicabit, et hæreticorum falsitas impugnabit, fidem confessionis utriusque divini arbitrii judicium comprobabit, unum assumendo, et alium relinquendo. Remig. Vel his verbis tres ordines Ecclesiæ demonstrantur : per duos in agro ordo prædicatorum quibus commissus est ager Ecclesiæ; per duos in mola ordo conjugatorum, qui dum per diversas curas nunc ad hæc nunc ad illa flectuntur, quasi molas in circuitu trahunt; per duos in lecto ordo continentium; quorum requies nomine lecti designatur. In his autem ordinibus sunt boni et mali, justi et injusti, et ideo ex eis quidam relinquentur, et quidam assumentur. Orig. (ut sup.).

classes différentes, il en est de justes et d'injustes, et c'est pour cela que quelques-uns sont laissés et d'autres pris. — Orig. — Ou bien, le corps gît comme un malade dans le lit des passions charnelles, tandis que l'âme tourne la meule lourde de la vie, et ce sont les sens du corps qui travaillent le champ du monde.

Veillez donc, parce que vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir. Car sachez que si le père de famille était averti de l'heure à laquelle le voleur doit venir, il est hors de doute qu'il veillerait, et qu'il ne laisserait pas percer sa maison Tenez-vous donc aussi, vous autres, toujours prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas.

S. Chrys. — Le Seigneur nous montre d'une manière fort remarquable pourquoi il a dit plus haut : «Personne ne sait rien de ce jour, si ce n'est le Père, » et cela en nous disant qu'il n'était point utile aux apôtres de le savoir, afin que, sans cesse tenus en suspens par cette attente incertaine, ils s'imaginent sans cesse voir arriver celui dont ils ignorent le moment. C'est donc comme conclusion de ce qui précède qu'il ajoute ceci : « Veillez donc puisque vous ignorez, etc. » Il ne dit pas : « Parce que vous ignorez, » mais : « Puisque vous ignorez, » pour montrer qu'il n'ignore pas le jour du jugement. — S. Chrys. — Il les veut toujours en attente, et c'est pour cela qu'il dit : « Veillez. » — S. Grég. — Il veille, celui qui tient les yeux ouverts du côté de la véritable lumière; il veille, celui qui accomplit par ses œuvres ce qu'il croit ; il veille, celui qui repousse loin de lui les ténèbres de la torpeur et de la négligence. — Orig. — Un interprète prétend avec plus de simplicité que ces paroles concernent le

---

Vel aliter : corpus quidem quasi infirmum in lecto est carnalium passionum ; anima autem molit in gravi mola mundi ; corporis autem sensus in agro mundi operatur.

Vigilate ergo, quia nescitis qua hora Dominus vester venturus sit. Illud autem scitote quoniam si sciret paterfamilias qua hora fur venturus esset, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam. Ideo et vos estote parati, quia nescitis qua hora Filius hominis venturus est.

Hier. Perspicue ostendit Dominus quid supra dixit : De die autem illa nemo novit nisi Pater solus ; quia scilicet non expediebat apostolis hoc scire, ut pendulæ exspectationis incerti, semper credant eum esse venturum, quem ignorant quando venturus sit : et ideo quasi ex superioribus concludens, dicit : Vigilate ergo, quia nescitis, etc. et non dixit : Quia nescimus ; sed, nescitis, scilicet ut ostendat se diem judicii non ignorare. Chrys., in hom. (75, ut sup.). Vult autem eos semper in sollicitudine esse : propter hoc dicit : Vigilate. Greg., in hom. (13, *in Evang.*). Vigilat qui ad aspectum veri luminis oculos apertos tenet : vigilat qui servat operando quod credit : vigilat qui a se torporis et negligentiæ tenebras repellit. Orig. (tract. 31, *in Matth.*). Dicit autem qui simplicior est, quoniam de secundo adventu in quo venturus fuerat, hunc dicebat sermonem ; alius autem, quod intel-

second avénement, tandis qu'un second l'entend de l'avénement du Verbe dans l'intelligence et le sentiment des disciples, dont il ne s'était pas encore emparé ainsi qu'il devait le faire plus tard.

S. Aug. — Il adresse ces paroles : « Veillez, » non-seulement à ceux qui l'entendaient parler, mais encore à tous ceux qui leur ont succédé jusqu'à nous, ainsi qu'il nous les adresse à nous-mêmes, et à tous ceux qui viendront après nous, jusqu'au jour de son dernier avénement, qui regarde tout le monde d'une certaine manière. Or, ce jour de l'avénement sera pour chacun de nous le jour qui nous surprendra dans cet état dans lequel nous devrons être jugés lorsque arrivera ce dernier jour. Tout chrétien doit donc veiller afin que ce jour ne le surprenne pas non préparé, et ce jour surprendra non préparé quiconque ne le sera pas au dernier jour de sa vie.

La Glose. — Ils parlent sans aucun fondement tous ceux qui prétendent connaître ou l'époque de la fin du monde, ou le dernier jour de leur vie, deux moments que personne ne peut connaître, à moins d'une révélation personnelle de l'Esprit-Saint.

S. Jér. — Il nous apprend d'une manière plus explicite encore pourquoi il se réserve la connaissance de ce dernier jour, en portant la comparaison suivante du père de famille : « Sachez donc ceci, que si le père de famille savait. » — Orig. — Cette maison du père de famille, c'est l'intelligence (1) de l'homme; cette maison, c'est son âme; le voleur, c'est le diable. Celui qui entre dans l'âme du négligent par une autre entrée que par la porte, c'est toute parole contraire à la vérité, mais elle entre comme un voleur qui passe un mur,

(1) Le sens du latin *sensus* est donné par le grec νοῦς.

---

ligibilem et futurum in sensum discipulorum Verbi dicebat adventum, quia nondum erat in sensu eorum quemadmodum erat futurus.

Aug., *ad Hesych.* (epist. 80, ut sup.). Non solum autem illis dixit : Vigilate, quibus tunc audientibus loquebatur; sed etiam illis qui fuerunt post illos ante nos, et ad nosipsos, et qui erunt post nos usque ad novissimum ejus adventum (quia ad omnes pertinet quodammodo), tunc enim unicuique veniet dies ille, cum venerit ejus dies, ut talis hinc exeat, qualis judicandus est illa die : ac per hoc vigilare debet omnis Christianus, ne imparatum eum inveniat dominicus adventus : imparatum enim inveniet ille dies, quem imparatum invenerit suæ vitæ ultima dies.

Glossa. Vani autem sunt omnes; sive qui consummationem mundi scire se profitentur quando erit; sive qui vitæ propriæ finem scire se gloriantur; quem nemo cognoscere potest, nisi Spiritu Sancto illuminatus.

Hier. Præmisso autem patrisfamilias exemplo cur reticeat consummationis diem, manifestius docet, cum subdit : Illud autem scitote quoniam si sciret paterfamilias, etc. Orig. (ut sup.). Paterfamilias domus est sensus hominis, domus autem ejus est anima; fur autem diabolus. Est autem omnis sermo contrarius, qui non per naturalem

en détruisant les murs que la nature a élevés autour de l'âme ; quelquefois l'homme surprend ce voleur au moment de sa percée, et le saisissant il le tue en dirigeant contre lui le glaive de la vérité. Le voleur ne vient pas dans le jour, au moment où l'âme de l'homme vigilant est éclairée par le soleil de justice, mais dans la nuit, c'est-à-dire pendant le règne du mal. Au sein de cette nuit, il est possible que, tout en étant privé des puissants rayons du soleil, l'on puisse recevoir quelque lumière du Verbe, lumière semblable à une lampe : c'est lorsqu'en restant dans le mal on a cependant le désir d'une meilleure vie, et que l'on veille pour ne pas se laisser détruire ce désir. C'est aussi dans le temps des tentations ou des tribulations de toute espèce qu'a surtout coutume de venir le voleur pour perforer la maison de l'âme. — S. Grég. — Ou bien, c'est à la faveur de l'ignorance du père de famille que le voleur perfore les murs de sa maison, car pendant que l'esprit s'endort et oublie de garder la maison, la mort, venant à l'improviste, renverse notre habitation corporelle, et tue ce maître de maison qu'elle a surpris dans le sommeil, et au moment où l'esprit prévoit le moins les maux qui vont l'assaillir, la mort traîne au supplice cet ignorant. S'il veillait, il résisterait au voleur ; car, prévoyant l'avénement de ce juge qui enlève la vie en cachette, il irait à son devant par la pénitence, pour ne pas périr dans l'impénitence. C'est pourquoi le Seigneur a voulu que la dernière heure fût cachée, afin qu'on pût à tous moments croire à sa présence, et pour que nous nous préparions sans relâche à le recevoir, à cause de cette impossibilité où nous sommes de la prévoir ; c'est pour cela qu'il

---

introitum intrat ad animam negligentis ; sed quasi qui foderit domum, primum destruens quædam naturalia ædificia animæ (id est, naturales intellectus), et per ipsam diruptionem ingressus spoliat animam. Aliquoties invenit quis furem in ipsa perfossione, et comprehendens eum, et percussorem sermonem immittens, interficit ipsum ; non autem in die fur venit, quando illuminata est a sole justitiæ anima hominis studiosi, sed in nocte (id est, in tempore adhuc malitiæ permanentis), in qua cum fuerit aliquis, possibile est, etsi non habuerit virtutem solis, quod tamen illustretur ex aliquo splendore Verbi, quod est lucerna ; adhuc quidem manens in malitia, sed tamen habens propositum meliorum, et vigilantiam, ne perfodiatur hoc ejus propositum : vel in tempore tentationum, vel quarumcunque calamitatum, maxime fur solet venire, volens perfodere animæ domum. Greg., in homil. (13, *in Evang.*). Vel nesciente patrefamilias fur domum perfodit, quia dum a sui custodia spiritus dormit, improvisa mors veniens carnis nostræ habitaculum irrumpit, et eum quem dominum domus dormientem invenerit, necat ; quia dum ventura damna spiritus minime prævidet, hunc mors ad supplicium nescientem rapit. Furi autem resisteret, si vigilaret, quia adventum Judicis qui occulte animas rapit præcavens, ei pœnitendo occurreret, ne impœnitens periret. Horam vero ultimam idcirco Dominus voluit esse incognitam, ut semper possit esse suspecta ; ut dum illam prævidere minime possumus, ad illam sine intermissione

ajoute : « C'est pourquoi soyez prêts, car vous ne savez pas l'heure, etc. » — S. Chrys. — Ces paroles paraissent dites à la confusion de ceux qui n'ont pas autant de soin de leur âme qu'en ont de leurs richesses ceux qui sont en appréhension des voleurs.

Qui est le serviteur fidèle et prudent, que son maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le temps leur nourriture? Heureux ce serviteur, si son maître, à son arrivée, le trouve agissant de la sorte. Je vous dis en vérité qu'il l'établira sur tous ses biens. Mais si ce serviteur est méchant, et que disant en son cœur : Mon maître n'est pas prêt de venir, il se mette à battre ses compagnons, et à manger et à boire avec des ivrognes, le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, et à l'heure qu'il ne sait pas : il le séparera, et il lui donnera pour partage d'être puni avec les hypocrites. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.

S. Hil. — Le Seigneur, après nous avoir recommandé à nous tous une vigilance continuelle sur nous-mêmes, en recommande une toute spéciale aux princes (1), c'est-à-dire aux évêques, en attendant son avénement. Par le serviteur prudent et fidèle, il nous parle du chef de famille qui est chargé de pourvoir à l'utilité et aux intérêts de toute la société qui lui a été confiée : « Qui est, à votre avis, le serviteur fidèle? et prudent? » — S. Chrys. — Ces mots : « A votre avis, » n'annoncent pas dans celui qui interroge l'ignorance de ce qu'il demande. Le père lui-même n'a-t-il pas interrogé Adam par ces mots : « Adam, où êtes-vous? » — Rémig. — Cette question n'implique pas l'impossibilité de parvenir à la vertu parfaite, mais la difficulté. — La Glose — Car il est

(1) « Il vous a été donné des enfants en échange de vos aïeux ; vous les placerez princes sur toute la terre » (ps. 44, v. 18).

---

præparemur : propter quod sequitur : Ideoque estote parati, quia nescitis qua hora, etc. Chrys., in hom. (76, ut sup.). Hinc videtur confundere eos qui non tantum studium faciunt animæ suæ, quantum student circa pecunias qui furem exspectant.

Quis putas est fidelis servus et prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam ut det illis cibum in tempore? Beatus ille servus quem cum venerit dominus ejus, invenerit sic facientem! Amen dico vobis quoniam super omnia bona sua constituet eum. Si autem dixerit malus servus ille in corde suo, moram facit dominus meus venire, et cœperit percutere conservos suos, manducet autem, et bibat cum ebriosis; veniet dominus servi illius in die qua non sperat, et hora qua ignorat, et dividet eum; partemque ejus ponet cum hypocritis; illic erit fletus et stridor dentium.

Hilar. (can. 27, *in Matth.*). Quamvis Dominus supra in communi nos ad indefessam vigilantiæ curam fuerit adhortatus, specialem tamen populi principibus (id est, episcopis) in expectatione adventuque suo sollicitudinem mandat. Hunc enim servum fidelem atque prudentem præpositum familiæ significat, commoda atque utilitates populi sibi commissi curantem : unde dicit : Quis putas est fidelis servus et prudens, etc.

rare le serviteur fidèle servant le Seigneur pour le Seigneur lui-même, et paissant les brebis du Christ non pas pour le gain, mais par amour du Christ; le serviteur prudent discutant les mœurs et la capacité de ses subordonnés; le serviteur que place le Seigneur, c'est-à-dire appelé de Dieu et ne s'étant pas introduit lui-même (1). — S. Chrys. — Il demande deux choses à ce serviteur, la prudence et la fidélité; la fidélité, à ne rien s'approprier de ce qui appartient à son maître, et n'en dépensant aucune vainement et inutilement; la prudence, par cette connaissance qu'il a de l'emploi qu'il doit faire de chacune des choses qui lui ont été confiées.

Orig. — Ou bien ordinairement l'on appelle fidèle celui qui a fait des progrès dans la foi, quoiqu'il ne s'y soit pas encore perfectionné, et prudent celui qui a reçu de la nature une certaine rapidité d'esprit pour se porter sur plusieurs objets à la fois. En bien considérant, l'on trouve qu'il y a beaucoup de fidèles, c'est-à-dire d'hommes livrés à ce zèle de la foi, mais non pas beaucoup de prudents, car Dieu a choisi ce que le monde a d'insensé. Et l'on verra, d'autre part, des hommes prudents et d'un esprit facile, mais d'une foi médiocre (2), et qu'il est très rare de rencontrer dans le même homme l'homme prudent et l'homme fidèle. Pour distribuer la nourriture en temps convenable, un homme doit avoir la prudence et être fidèle pour ne pas ravir le bien des indigents. Ce n'est point inutile de prévenir que nous devons nous montrer fidèles et prudents, dans le sens le plus simple,

(1) « Personne ne doit prendre de lui-même l'honneur, si ce n'est celui qui est appelé de Dieu comme Aaron » (Héb., 5, v. 24).

(2) C'est la manière dont le Sauveur caractérise la foi des apôtres, et celle, en particulier, de saint Pierre (Matth., 14, v. 31 ; 6, v. 30; 8, v. 26 ; 16, v. 8).

Chrys., in homil. (78, ut sup.). Quod autem dicit, quis putas, non est ignorantis : invenitur enim et Pater interrogando loquens; ut cum dicit (*Genes.*, 3) : Adam, ubi es? Remig. Nec enim signat hæc interrogatio impossibilitatem perficiendæ virtutis, sed difficultatem. Glossa. Rarus enim est fidelis servus, domino propter Dominum serviens, oves Christi, non ad lucrum, sed pro amore Christi pascens; prudens qui subditorum capacitatem vitam et mores discutiat; quem constituat Dominus; qui scilicet sit vocatus a Deo, et non se ingesserit. Chrys., in homil. (78, ut sup.). Duo autem expetit ab hujusmodi servo : scilicet prudentiam et fidem : fidelem enim eum dicit, quoniam nihil quod domini sui est, sibi proprium fecit; nihil etiam de rebus sui Domini vane et inaniter consumpsit; prudentem autem eum vocat, quoniam cognovit id ad quod oportet dispensare quæ data sunt.

Orig. (ut sup.). Vel qui in fide proficit (etsi nondum in ea perfectus est) communiter fidelis vocatur; et qui naturalem habet mentis velocitatem, dicitur prudens. Si quis autem consideret, inveniet fideles multos, et studium fidei exercentes; non autem, et prudentes; quoniam quæ stulta sunt mundi elegit Deus. (1 *Cor.*, 1). Et iterum videbit alios ex adverso veloces quidem esse et prudentes, modicæ autem fidei : convenire autem in unum fidelem atque prudentem rarissimum est. Ut autem in tempore det

par la manière dont nous distribuerons les biens de l'Église; fidèles, en ne désirant pas la substance des veuves, en nous souvenant des pauvres, en ne cherchant pas dans ces paroles de l'Apôtre : « Le Seigneur a établi que ceux qui prêchent l'Évangile doivent vivre de l'Évangile, » un prétexte pour prendre autre chose que la simple nourriture ou les vêtements nécessaires, et en ne cherchant pour nous que ce qui nous est nécessaire; prudents, en discutant la cause du pauvre avec prudence pour voir pourquoi ils sont indigents, et pour rechercher quelle a été la position d'un chacun, son éducation et ses besoins relatifs. Il faut une grande sagesse à celui qui veut administrer avec soin les revenus des pauvres. Que le serviteur soit encore fidèle et prudent en ne laissant pas se perdre la nourriture dont nous avons besoin pour notre raison et pour notre esprit, par le désir de faire éclater sa sagacité et ses talents aux regards de ceux qui ont bien plus besoin de corriger leurs mœurs et de coordonner leur vie que d'être enveloppés des lumières de la science, ou en négligeant d'exposer les hautes vérités aux yeux de ceux dont l'esprit est plus perçant, et en exposant les vérités ordinaires au mépris de ceux qui sont naturellement propres à la pensée, et dont l'intelligence a été aiguisée par les écrits de la philosophie profane.

S. Chrys. — Cette parabole peut s'appliquer aussi aux princes séculiers, car ils doivent se servir de tout ce qu'ils ont entre les mains pour l'utilité de tous, et non pour nuire à leurs subordonnés, et non aussi pour se perdre eux-mêmes. Ceci s'applique à tout homme revêtu ou du pouvoir, ou de la sagesse, ou de quelque autre magistrature.

---

cibum, necessariam habet quis prudentiam; ut autem non adimat cibos indigentium, opus est fide; non autem est inopportunum monere quoniam et secundum simplicem intellectum opus habemus ut fideles simus et prudentes ad dispensandum Ecclesiæ redditus : fideles quidem ut non devoremus quæ sunt viduarum; ut memores simus pauperum; et ne occasionem accipientes ex eo quod scriptum est (1 *Corinth.*, 9) : Dominus constituit his qui Evangelium prædicant, de Evangelio vivere, amplius quæramus quam cibum simplicem, et necessaria vestimenta; et ut nec amplius teneamus nobis, quam his qui necessitate patiuntur : prudentes autem, ut prudenter intelligamus indigentium causas, propter quas sunt indigentes; et uniuscujusque dignitatem quomodo educatus est, et quantum necessarium habet : multa enim sapientia opus est ei qui bene vult dispensare ecclesiasticos redditus. Sit etiam fidelis servus et prudens, ut non effundat rationabilem et spiritualem cibum quibus non oportet, volens ostendere se esse prudentem; illis scilicet qui magis necessarium habent verbum quod mores eorum ædificet, et vitam componat, quam quod illuminet scientiæ luce : aut ut ne eis qui possunt acutius audire, pigeat exponere altiora; ne exponentes vilia, contemnantur ab his qui naturaliter sunt ingeniosi, aut per exercitationem secularis sapientiæ acuti.

Chrys., in homil. (78, ut sup.). Adaptatur etiam et ad principes seculares hæc parabola : unumquemque enim his quæ

Rab. — Le *maître*, c'est le Christ; la maison à laquelle il donne des surveillants, c'est l'Église catholique. Or, il est difficile de trouver dans le même homme un serviteur fidèle et prudent, mais cela n'est pas impossible; car, si cela était impossible, le Seigneur n'aurait pas déclaré bienheureux celui qui peut l'être, en disant : « Bienheureux ce serviteur que son maître, en arrivant, trouvera se conduisant ainsi. » S. Hil. — C'est-à-dire, obéissant aux ordres de son maître et distribuant à la famille, avec à-propos, le pain de la vie pour qu'il la nourrisse pour la vie éternelle.

Rémig. — Il faut remarquer qu'ainsi qu'il y a une grande distance entre le bon prédicateur et le bon auditeur, ainsi il y a une grande distance entre les récompenses qu'ils méritent. Ainsi que nous l'apprend saint Luc, le Seigneur, s'il en trouve, fera asseoir à sa table les bons auditeurs, tandis qu'il établira les bons prédicateurs sur tous ses biens : « Je vous le dis en vérité, qu'il le placera sur tous ses biens. » — Orig. — Afin qu'il règne avec le Christ, auquel son Père a livré toutes choses. Comme il convient au fils d'un bon père, il est placé sur tous les biens de son père, et il fait participer à sa dignité et à sa gloire ses fidèles et prudents intendants pour qu'ils soient avec lui au-dessus de toute créature. — Rab. — Afin qu'ils aient, non pas seuls, mais d'une manière éminente, les récompenses de l'éternité, tant à cause de leur vie que du soin qu'ils ont pris du troupeau. — S. Hil. — Ou bien, ces mots : qu'il sera placé au-dessus de tous les biens du Seigneur, signifient qu'il sera placé dans la gloire de Dieu au-dessus de laquelle il n'y a rien.

---

habet ad communem utilitatem uti oportet, non ad nocumentum conservorum, neque ad perditionem sui ipsius; sive habeat sapientiam, sive principatum, sive aliquid quodcunque.

Rab. Dominus autem Christus est; familia autem super quam constituit, est Ecclesia catholica. Difficile est ergo invenire in uno ut et prudens sit et fidelis, non autem impossibile : nec enim beatificaret eum qui non potest esse, cum subdit : Beatus ille servus quem cum venerit dominus ejus, invenerit sic facientem. Hilar. (ut sup.). Id est, præceptos domini sui obedientem, ut doctrinæ opportunitate verbum vitæ in æternitatis cibum alendæ familiæ dispenset.

Remig. Notandum autem quod sicut magna distantia est meritorum inter bonos prædicatores et bonos auditores, ita magna distantia est præmiorum. Bonos enim auditores si vigilantes invenerit, faciet discumbere, ut Lucas dicit (cap. 12, vers. 37); bonos autem prædicatores super omnia bona sua constituet : unde sequitur : Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum. Orig. (ut sup.). Ut scilicet conregnet cum Christo, qui omnia sua tradidit Pater. Nam sicut boni patris filius super omnem patris substantiam constitutus, participat hujusmodi dignitatem et gloriam fidelibus et prudentibus dispensatoribus suis, ut sint et ipsi super omnem creaturam. Rab. Non ut soli, sed ut præ cæteris æterna præmia habeant, tum pro sua vita, tum pro gregis custodia. Hilar.

S. Chrys. — Ensuite il apprend à celui qui l'écoute quelle est la peine qui menace les méchants et l'honneur qui attend les bons : « Si le méchant serviteur, etc. » — S. Aug. — L'âme de ce serviteur éclate dans ses mœurs, et ce sont ses mœurs que le bon maître a soin de nous esquisser. C'est d'abord son orgueil qu'il nous peint, disant : « Il se mit à frapper ses compagnons ; » son amour des plaisirs par ces mots : « Il se mit à manger et à boire. » Le Seigneur nous dit toutes ces choses afin que nous ne puissions pas penser que, lorsque ce mauvais serviteur dit : « Mon maître se retarde, » l'on ne le croie pas sous l'action de ce désir qui brûlait le roi-prophète et lui faisait dire : « Mon âme soupire de soif vers le Dieu vivant, quand viendrai-je ? » Par ces mots : « Quand viendrai-je ? » il montre encore davantage combien il souffrait de ce retard, car le temps lui paraît marcher lentement au moment même où il se précipite. — Orig. — Il pèche contre Dieu tout évêque qui n'administre pas comme étant serviteur lui-même, mais comme maître ; et il arrive souvent que comme un maître amer il gouverne par la violence, rejette ceux qui ont faim, fait grande chère avec des ivrognes, rêvant toujours que son maître viendra après un long intervalle de temps. — Rab. — Au sens figuratif, l'on peut entendre, par ces compagnons qu'il frappe, les consciences des faibles qu'il blesse par sa parole et par son exemple (1).

S. Jér. — Quant à ce qu'il dit : « Le maître de ce serviteur viendra, » il le dit pour exprimer qu'il viendra au moment où l'on n'y pense pas ; exhorte ainsi ses économes à la vigilance et à la sollicitude. Or, ce mot : « Il le divisera, » ne veut pas exprimer qu'on partagera en

(1) « Péchant ainsi contre vos frères, et frappant leur conscience infirme. »

(ut sup.). Vel super omnia bona constituetur ; id est, in Dei gloria collocabitur, quia nihil est ultra quod melius sit.

Chrys., in homil. (78, ut sup.). Deinde non solum ab honore qui imminet bonis, sed a pœna quam minatur malis, erudit auditorem, cum subdit : Si autem dixerit malus, etc. Aug., *ad Hesych.* (epist. 80, ut sup.). Ex moribus hujus servi apparet animus ejus ; quos mores (licet breviter) bonus magister curavit exprimere (id est, superbiam) cum dicit : Et cœperit percutere conservos suos, atque luxuriari, cum dicit : Manducet autem, etc., ne quod dicebat : Moram facit dominus meus, desiderio sui Domini dicere crederetur ; quo ardebat ille qui dixit (*Psal.* 41) : Sitivit anima mea ad Deum vivum, quando veniam? Dicendo enim, quando veniam? moras se perpeti moleste ferebat ; quia etiam quod tempori acceleratur, desiderio tardum videtur. Orig. (ut sup.). Peccat autem in Deum quicunque Episcopis qui non quasi conservus ministrat, sed quasi dominus ; et frequenter ut amarus Dominus per vim dominatur, et non esurientes suscipit, sed epulatur cum ebriosis ; et semper somniat, quod post multum temporis venturus est Dominus. Raba. Typice etiam potest intelligi conservos percutere, conscientias infirmorum (verbo vel exemplo pravo) vitiare.

Hier. Quod autem dicit : Veniet dominus servi illius, etc., ad hoc dicit, ut sciant quando non putatur Dominus, tunc eum

deux le serviteur avec le glaive, mais qu'on le séparera de l'assemblée des saints. — Orig. — Ou il le divisera lorsque l'esprit, le don de l'esprit qui l'animait au bien retournera à Dieu qui l'avait donné, tandis que son âme ira dans l'enfer avec son corps; cependant le juste n'est pas ainsi divisé, mais son âme va aux royaumes célestes avec l'esprit, avec le don de l'esprit qui l'animait. Ceux qui sont divisés sont ceux qui ne conservent plus cette partie du don de l'esprit que Dieu leur avait donnée, et sont restreints à cette partie qui est eux-mêmes, c'est-à-dire à leur âme et à leurs corps qui seront punis ensemble : « Et il le mettra parmi les hypocrites. » — S. Jér. — Avec ceux qui étaient ou au champ ou à la meule et qui n'en ont pas moins été laissés, la fin de leur vie montrant qu'ils n'étaient que des hypocrites, c'est-à-dire qu'ils étaient autres qu'ils ne le paraissaient, et faisant éclater la différence d'intention entre eux et les autres qui étaient à la même meule ou dans le même champ. — Rab. — Ou bien, il sera placé avec les hypocrites, car avec les hypocrites il sera puni d'une double manière, de la peine du feu et de celle du froid (1). « Là il y aura des pleurs et le grincement de dents, » les pleurs venant du feu et le grincement de dents du froid. — Orig. — Ou bien, par les pleurs il faut entendre la peine de ceux qui ont, dans ce monde, ri du rire du péché, et rapporter le grincement de dents à ceux qui ont joui du repos outre mesure. Résistant aux douleurs matérielles, ils grinceront des dents sous l'action des tourments; ce sont eux qui ont mordu à la malice amère. — De tout cela il nous faut conclure que Dieu a

(1) Ou bien ainsi que s'exprime Job : « Ils passeront de l'eau de la neige à une chaleur brûlante » (Job, 24, v. 19).

---

esse venturum; et vigilantiæ ac sollicitudinis dispensatores admonet. Porro quod dicit : Dividet eum, non est intelligendum quod gladio eum dissecet, sed a sanctorum consortio eum separet. Orig. (ut sup.). Vel dividet eum, quando Spiritus ejus (id est, spirituale donum) revertetur ad Deum qui dedit eum : anima autem cum corpore suo vadet in gehennam. Justus autem non dividitur, sed anima ejus vadit cum spiritu (id est, spirituali dono) ad regna cœlestia. Qui autem dividuntur, non habent postmodum in se partem spiritualis doni quæ erat a Deo, sed relinquetur pars quæ est ipsorum; id est, anima quæ cum corpore punietur : unde sequitur : Et partem ejus ponet cum hypocritis. Hier. Cum his videlicet qui erant in agro et qui molebant, et nihilominus derelicti sunt : sæpe enim dicimus hypocritam aliud esse, et aliud ostendere : sicut et in agro et in mola idem facere videbantur, sed exitus diversæ voluntatis apparuit. Rab. Vel cum hypocritis suscipit partem suam, scilicet duplicem gehennæ pœnam, id est, ignis et frigoris : unde sequitur : Ibi erit fletus et stridor dentium : ad ignem enim pertinet fletus oculorum, ad frigus stridor dentium. Orig. (ut sup.). Vel fletus erit eis qui male in hoc mundo ridentes fuerunt; et his qui requieverunt irrationabiler, erit dentium stridor : nolentes enim dolores materialiter sufferre, compulsi tormentis dentibus strident; illi scilicet qui manducaverunt acerbitatem malitiæ. Ex his

placé au gouvernement de sa maison, non-seulement les serviteurs fidèles et prudents, mais encore les méchants, et que ce qui sauve ce n'est pas d'être placé par Dieu à la direction de sa famille, mais de la nourrir comme il faut, et de s'abstenir de mauvais traitements et de débauche.

S. Aug. — Éloignons nos regards de ce mauvais serviteur qui hait l'arrivée de son maître, et portons nos regards sur trois bons serviteurs qui désirent l'avénement de leur maître. L'un d'eux attend son maître plus tôt, l'autre plus tard, le troisième avoue son ignorance sur ce point. Nous allons voir quel est celui d'entre eux qui se rapproche le plus de l'Évangile. Le premier dit : Prions et veillons, car voici le maître qui vient; le second : Veillons et prions, car cette vie est rapide et incertaine, quoique le Seigneur doive venir tard ; le troisième : Veillons et prions, car cette vie est rapide et incertaine, et nous ne savons pas quand le maître doit venir. Or, que dit ce dernier qui diffère de ce que dit l'Évangile : « Veillez, car vous ne savez pas le jour ni l'heure ? » Tous voudraient, à cause du désir qu'ils ont de voir le royaume de Dieu, que ce que dit le premier fût vrai, et le second et le troisième se joindraient au premier, si cela était. Si cela n'est pas, il est à craindre que ceux qui croyaient ce qu'a dit le premier ne se laissent ébranler par les retards, et qu'ils se prennent à croire, non pas que l'avénement du Seigneur ne sera pas proche, mais qu'il ne sera pas du tout, tandis que si l'on croyait ce que dit le second, que le Seigneur viendra tard, personne ne serait ébranlé dans sa foi, mais tous y gagneraient une joie inespérée. Le dernier, qui confesse son

---

autem cognoscere, et quoniam non solum qui fideles sunt et prudentes, constituit dominus super familiam suam, sed etiam malos; et quod non salvat eos quod constituti sunt a Domino super familiam ejus; sed illud, ut dent in tempore cibos, et ut abstineant percussionibus et comessationibus.

Aug., *ad Hesychium* (ut sup.). Hoc autem servo malo remoto qui procul dubio domini sui odit adventum, constituamus ante oculos tres servos bonos adventum domini sui desiderantes. Si unus eorum citius, alter tardius dominum suum dicit esse venturum, tertius de hac re suam ignorantiam confitetur, videamus tamen qui magis Evangelio consonet. Unus dicit : Vigilemus et oremus, quia citius venturus est Dominus ; alter dicit : Vigilemus quia brevis et incerta est vita ista, quamvis tardius venturus Dominus ; tertius dicit : Vigilemus, quia brevis et incerta est ista vita, et nescimus tempus quando venturus est Dominus. Quid autem illud hic dicit quam quod cum audimus Evangelium dicere : Vigilate, quia nescitis qua hora venturus sit Dominus : omnes quidem præ desiderio regni Dei hoc volunt esse verum quod putat primus : proinde si factum fuerit, gaudebit cum illo secundus et tertius ; si autem factum non fuerit, metuendum est ne inter ipsas moras perturbentur qui crediderant quod dixerat primus, et incipiant Domini adventum non tardum putare, sed nullum. Qui autem credit quod dicit secundus, tardius Dominum esse venturum, si falsum

ignorance sur toutes ces choses, désire la venue prochaine, en supporte le retard, ne s'égare en aucune conjecture, n'en affirmant et n'en niant aucune.

CHAPITRE XXV.

Alors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges qui, ayant pris leurs lampes, s'en allèrent au devant de l'époux et de l'épouse. Il y en avait cinq d'entre elles qui étaient folles, et cinq sages. Les cinq qui étaient folles, ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles. Les sages au contraire prirent de l'huile dans leurs vases avec leurs lampes. Et l'époux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes, et s'endormirent. Mais sur le minuit, on entendit un grand cri : Voici l'époux qui vient, allez au devant de lui. Aussitôt toutes ces vierges se levèrent, et préparèrent leurs lampes. Mais les folles dirent aux sages : Donnez-nous de votre huile, parce que nos lampes s'éteignent. Les sages leur répondirent : De peur que ce que nous en avons ne suffise pas pour nous et pour vous, allez plutôt à ceux qui en vendent, et achetez-en ce qu'il vous en faut. Mais pendant qu'elles allaient en acheter, l'époux vint ; et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui aux noces, et la porte fut fermée. Enfin les autres vierges vinrent aussi, et lui dirent : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. Mais il leur répondit : Je vous dis en vérité que je ne vous connais point. Veillez donc, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure.

S. Chrys. — Dans la parabole précédente, le Seigneur a montré quelle était la peine du serviteur qui frappait ses compagnons, s'eni-

---

fuerit, nulli turbabuntur in fide, sed inopinato gaudio perfruentur ; qui autem quid horum verum sit, ignorare se confitetur, illud optat, hoc tolerat, in nullo eorum errat, quia nil eorum aut affirmat aut negat.

CAPUT XXV.

Tunc simile erit regnum cœlorum decem virginibus, quæ accipientes lampades suas, exierunt obviam sponso et sponsæ. Quinque autem ex eis erant fatuæ, et quinque prudentes : sed quinque fatuæ, acceptis lampadibus, non sumpserunt oleum secum. Prudentes vero acceperunt oleum in vasis suis cum lampadibus. Moram autem faciente sponso, dormitaverunt omnes ac dormierunt. Media autem nocte clamor factus est : Ecce sponsus venit, exite obviam ei. Tunc surrexerunt omnes virgines, illæ, et ornaverunt lampades suas. Fatuæ autem sapientibus dixerunt : Date nobis de oleo vestro, quia lampades nostræ extinguuntur. Responderunt prudentes, dicentes : Ne forte non sufficiat nobis et vobis, ite potius ad vendentes, et emite vobis. Dum autem irent emere, venit sponsus, et quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias, et clausa est janua. Novis-

vrait et dissipait les biens de son maître. Dans cette parabole, il produit la punition de celui dont la vie n'a aucune utilité, et qui ne se prépare pas avec abondance ce dont il a besoin. J'ai dit avec abondance, car les vierges folles avaient de l'huile, mais pas en abondance : « Alors le royaume du ciel sera semblable à dix vierges. » — S. Hil. — Il dit alors, car tout ceci se rapporte au grand jour du Seigneur (1), dont il a été question auparavant. — S. Grég. — L'Église est appelée le royaume des cieux du temps présent : « Le Fils de l'homme enverra ses anges, et ils ramasseront les scandales de son royaume. » — S. Jér. — Il en est qui interprètent tout simplement cette parabole des vierges folles et des vierges prudentes en l'appliquant aux vierges; les unes, d'après l'apôtre, sont vierges d'esprit et de corps, et les autres n'ont que la virginité du corps, et ne produisent pas les autres œuvres de la virginité, et quelquefois, éloignées du mariage réel par la volonté des parents, elles se sont mariées d'esprit. Mais cependant, d'après les antécédents, cette parabole ne me paraît pas seulement se rapporter seulement à ceux qui sont vierges de corps, mais bien aussi à tout le genre humain. — S. Grég. — Tout homme est double en chacun de ses sens (2), et le nombre cinq ainsi doublé nous donne le nombre dix. Or, le peuple chrétien se composant de fidèles des deux sexes, c'est la sainte Église qui nous est ainsi

(1) Le jour du jugement est appelé le grand jour par Sophon 1, v. 14 ; Mal., 4, v. 5 ; et l'apôtre Jude dans son épître.

(2) Ayant deux oreilles, deux yeux, deux narines, deux mains ; pour le goût, je ne sais où se trouvent les deux organes de ce sens.

---

sime vero veniunt et reliquæ virgines dicentes : Domine, domine, aperi nobis. At ille respondens ait : Amen dico vobis, nescio vos. Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam.

Chrys., in hom. (79, *in Matth.*). In superiori parabola Dominus pœnam ostendit ejus qui percutiebat, et inebriabatur, et bona Domini sui dispergebat : in hac autem parabola punitionem inducit etiam ejus qui utilitatem non affert, neque copiose hæc quibus indiget sibi præparat : habeant enim fatuæ virgines oleum, sed non copiose. Unde dicitur : Tunc simile erit regnum cœlorum decem virginibus. Hilar. (cant. 28, ut sup.). Ideo autem dicit, tunc, quia de magno die Domini de quo supra agebatur, omnis hic sermo est. Greg., in homil. (12, *in Evang.*). Regnum autem cœlorum præsentis temporis Ecclesia dicitur ; sicut et ibi (Matth., 13) : Mittet Filius hominis angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala. Hier. Similitudinem autem decem virginum fatuarum atque prudentium quidam simpliciter interpretantur in virginibus ; quarum aliæ (juxta Apostolum) (1 *Cor.*, 7) et corpore et mente sunt virgines ; aliæ virginitatem tantum corporum servantes, vel cætera opera non habent, vel sub parentum custodia reservatæ, nihilominus mente nupserunt : sed mihi videtur ex superioribus esse alius sensus qui dicitur ; et non ad virginalia corpora, sed ad omne hominum genus hæc comparatio pertinere. Greg., in homil. (12, ut sup.). In quinque enim corporis sensibus unusquisque subsistit gemina-

présentée comme figurée par ces dix vierges ; car en elle les bons se trouvent mêlés aux méchants et les réprouvés avec les élus; elle se trouve ainsi figurée par ces vierges sages et par ces vierges folles. — S. CHRYS. — Il se sert de vierges pour cette parabole, afin de montrer que, quoique la virginité soit une grande chose, elle sera repoussée et rejetée avec le crime d'adultère si elle est séparée des œuvres de miséricorde. — ORIG. — Ou bien, ce sont les sens de quiconque a reçu le Verbe de Dieu qui sont vierges, car la pureté du Verbe de Dieu est telle qu'elle relève par sa pureté tous ceux qui, par l'effet de son enseignement, se sont détachés du culte des idoles, et se sont donnés au culte de Dieu par le Christ : « Lesquels prenant leurs lampes sortirent, etc. » — Ils prennent leurs lampes, c'est-à-dire leurs organes naturels, et ils sortent du monde et des erreurs, et ils viennent au-devant du Sauveur qui est toujours prêt à entrer dans sa bienheureuse épouse l'Église avec ceux qui en sont dignes. — S. HIL. — Ou bien, l'époux et l'épouse, c'est notre Seigneur Dieu dans un corps, car la chair en lui est l'épouse de l'esprit. Les lampes qu'ont prises cet époux et cette épouse, ce sont les âmes lumineuses, brillantes de la lumière du baptême (1).

S. AUG. — Ou bien, les lampes représentent les œuvres, car on les porte à la main, et c'est pour cela qu'il a été dit : « Que vos œuvres luisent devant les hommes. »

S. GRÉG. — Ceux qui ont la rectitude de la foi et qui pratiquent la

(1) Le baptême a été souvent considéré comment une illumination, car il nous fait passer des ténèbres à la lumière, et saint Grégoire de Nazianze a institué son sermon 40 qui traite du baptême : *In sancta lumina.*

---

tus ; geminatus autem quinarius denarium perficit : et quia ex utroquè sexu fidelium multitudo colligitur, sancta Ecclesia decem virginibus similis denuntiatur ; ubi quia mali cum bonis, reprobi cum electis admixti sunt, recte similis virginibus prudentibus et fatuis perhibetur CHRYS., in homil. (39, *in Matth.*). Ideo autem ponit parabolam hanc in virginum persona, ut ostendat quod licet virginitas magnum quid sit, tamen si operibus misericordiæ sit deserta, eum adulteris foras ejicietur. ORIG. (tract. 32, *in Matth.*). Vel sensus omnium qui receperunt verbum Dei, virgines sunt : tale enim est verbum Dei ut de sua munditia accommodet omnibus qui per suam doctrinam recesserunt ab idolorum cultura, accesserunt autem per Christum ad Dei culturam : unde sequitur : Quæ accipientes lampades suas, exierunt, etc. Accipiunt enim lampades suas (id est, organa sua naturalia), et egrediuntur de mundo et erroribus, et veniunt obviam Salvatori, qui semper paratus est venire, ut ingrediatur simul cum dignis ad beatam sponsam Ecclesiam. HILAR. (ut sup.). Vel sponsus atque sponsa Dominus noster est in corpore Deus ; nam spiritui caro sponsa est : lampades autem quas acceperunt, animarum splendentium lumen est, quæ sacramento baptismi splenduerunt.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 22). Vel lampades quæ manibus gestantur, opera sunt : dictum est enim (Matth., 5) : Luceant opera vestra coram hominibus.

GREG., in homil. (12, ut sup.). Qui au-

justice sont semblables aux cinq vierges sages, tandis que ceux qui professent la foi en Jésus, mais qui ne se préposent pas au salut par leurs bonnes œuvres, sont semblables aux autres cinq vierges folles : « Cinq d'entre elles étaient folles et cinq prudentes. » — S. Jér. — Il y a cinq sens qui se hâtent vers les choses célestes et désirent les choses supérieures. Il a été dit spécialement de la vue et de l'ouïe et du tact : « Ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux et que nos mains ont touché; » du goût : « Goûtez et voyez que le Seigneur est suave; » et de l'odorat : « Nous avons marché à l'odeur de vos parfums. » Mais il est aussi cinq sens soupirant après la lie terrestre. — S. Aug. (1). — Ou bien, par les cinq vierges il faut entendre les cinq parties de nous-même qu'il faut que nous contenions loin des entraînements de la chair, car il faut que nous contenions les inclinations qu'a notre âme vers le plaisir de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du toucher et du goût. Mais comme ceux qui gardent cette continence se divisent en ceux qui la gardent sous les regards de Dieu, afin de lui plaire par la joie intérieure de conscience, et ceux qui la pratiquent devant les hommes, afin d'acquérir la gloire humaine, il y a cinq vierges sages et cinq vierges folles, toutes vierges cependant, car ces deux continences sont réelles, quoique se réchauffant à des foyers différents. — Orig. — Ainsi que les vertus se suivent les unes les autres de manière que celui qui en a une les ait toutes, ainsi tous les cinq sens marchent ensemble, et c'est pour cela qu'il faut ou qu'ils soient tous les cinq *sages* ou tous les cinq *fous*. — S. Hil. — Ou bien, cette séparation entre les cinq vierges

(1) Lib. 83 *Quæst.*, quæst. 59.

---

tem recte credunt et juste vivunt, assimilantur quinque prudentibus; qui autem profitentur quidem fidem Jesu, non autem præparant se bonis operibus ad salutem, reliquis quinque virginibus fatuis : unde subditur : Quinque autem ex eis erant fatuæ, et quinque prudentes. Hier. Sunt enim quinque sensus qui festinant ad cœlestia, et superna desiderant : de visu autem, et auditu, et tactu, specialiter dictum est (1 Joan., 1) : Quod vidimus, quod audivimus, quod oculis nostris perspeximus, et manus nostræ palpaverunt; de gustu (*Psal.* 33) : Gustate et videte quoniam suavis est Dominus; de odoratu (can. 1) : In odorem unguentorum tuorum currimus. Alii autem sunt quinque sensus terrenis fæcibus inhiantes. Aug., *De verb. Dom.* (serm. 22). Vel per quinque virgines significatur quinque partita continentia a carnis illecebris : continendus est enim animi appetitus a voluptate oculorum, aurium, olfaciendi, gustandi et tangendi : sed quia ista continentia partim coram Deo fit, ut illi placeatur interiori gaudio conscientiæ; partim coram hominibus tantum, ut gloria humana capiatur quinque dicuntur sapientes, et quinque stultæ, utræque tamen virgines; quia utraque continentia est quamvis diverso fomite gaudeat. Orig. (tract. 32, ut sup.). Sicut autem sequuntur seipsas invicem virtutes, ut qui unam habuerit, omnes habeat, sic et sensus omnes alterutrum se subsequuntur : propterea necesse est ut

sages et les cinq vierges folles, c'est l'absolue séparation des bons et des mauvais.

S. Grég. — Il faut remarquer qu'elles ont toutes des lampes et pas toutes de l'huile : « Mais les cinq folles ne prirent pas avec elles de l'huile. » — S. Hil. — L'huile, c'est le fruit des bonnes œuvres; les vases, c'est le corps humain dans les entrailles duquel il faut cacher le trésor d'une bonne conscience. — S. Jér. — Les vierges qui ont de l'huile sont celles qui harmonient leur vie à leur foi; et celles qui paraissent professer la même foi, mais qui négligent les œuvres des vertus, sont celles qui n'ont pas d'huile. — S. Aug. (1). — Ou bien, je présume que par l'huile a été signifiée la joie d'une manière spéciale, d'après cette parole : « Dieu t'a oint de l'huile de l'allégresse. » Celui qui ne cherche pas sa joie, en ce qu'il plaît à Dieu, au fond de son âme, celui-là n'a pas d'huile avec lui; ne vivant pas dans la continence, il n'aura de joie que dans les louanges humaines. Or, les vierges sages prirent de l'huile en même temps que leurs lampes, c'est-à-dire qu'elles furent accompagnées de la joie de leurs bonnes œuvres; elles prirent l'huile dans leurs vases, c'est-à-dire qu'elles portaient la joie dans le cœur et la conscience, ainsi que l'apôtre nous en donne le conseil par ces mots : « Que l'homme s'éprouve, et alors il aura de la joie en lui-même et pas dans un autre. » — S. Chrys. — Ou bien, par l'huile, le Seigneur entend ici parler de la charité, de l'aumône et de tout autre secours donné aux indigents, et par les lampes il entend les grâces qui constituent la virginité, et il appelle folles ces vierges qui, après avoir triomphé de ce qu'il y a

(1) Lib. 83 *Quæst.*, quæst. 50.

---

aut omnes quinque sensus sint prudentes, aut omnes fatui. Hilar. (ut sup.). Vel absolute in quinque prudentibus et quinque fatuis fidelium atque infidelium est constituta diviso.

Greg., in hom. (12, ut sup.). Notandum vero est quod omnes lampades habent, sed non omnes oleum habent : sequitur enim : Sed quinque fatuæ non sumpserunt oleum, etc. Hilar. (ut sup.). Oleum boni operis fructus est; vasa, humana sunt corpora, intra quorum viscera thesaurus bonæ conscientiæ recondendus est. Hier. Oleum ergo habent virgines, quæ juxta fidem operibus adornantur; non habent oleum qui videntur simili quidem fide confiteri, sed virtutum opera negligunt. Aug., *De verb. Dom.* (serm. 22). Vel per oleum ipsam lætitiam significari arbitror, secundum illud (*Psal.* 44) : Unxit te Deus tuus oleo exultationis. Qui ergo non propterea gaudet, quia Deo intrinsecus placet, non habet oleum secum; gaudium enim non habet dum continenter non vivit nisi in laudibus hominum; prudentes vero acceperunt oleum cum lampadibus (id est, lætitiam bonorum operum) : in vasis suis (id est, in corde atque conscientia) posuerunt; sicut et Apostolus monet (*ad Gal.*, 6) : Probet, inquit, seipsum homo; et tunc gloriam habebit in seipso, et non in altero. Chrys., in hom. (73, ut sup.). Vel oleum hic vocat charitatem et eleemosynam, et quocunque circa indigentes auxilium; lampades autem vo-

de plus important, se sont perdues en de moindres épreuves, car la concupiscence de la chair est plus difficile à vaincre que celle des richesses. — Orig. — Ou bien, *l'huile*, c'est la parole de la doctrine qui est contenue dans les vases des âmes. Il n'y a rien en effet qui fortifie autant l'âme qu'un discours moral, lequel nous est représenté ici par *l'huile de la lampe*. Or, les vierges prudentes prirent avec elles assez d'huile pour que cela pût leur suffire, alors même que leur mort tarderait et que le Verbe se ferait attendre pour venir consommer leur salut. Les folles ont pris aussi avec elles leurs lampes, allumées tout d'abord, mais elles n'ont pas pris avec elles assez d'huile pour leur suffire jusqu'à la fin, négligentes à recevoir la parole divine qui fortifie la foi et illumine la lumière des bonnes œuvres.

Suite. — « L'époux tardant à venir, etc. » — S. Aug. (1). — L'un et l'autre partie du genre humain s'endorment dans la mort pendant cet intervalle de temps qui s'écoule jusqu'à la résurrection des morts, qui aura lieu à l'avénement du Seigneur. — S. Grégoire. — Car, dormir, c'est mourir; sommeiller avant le plein sommeil, c'est languir loin du salut avant la mort, car c'est par cet appesantissement que donne le mal que l'on est conduit jusqu'au sommeil de la mort. — S. Jér. — Ou bien, elles *sommeillèrent*, c'est-à-dire qu'elles moururent, et elles *s'endormirent* après, parce qu'elles devaient s'éveiller. Ces mots : « L'époux tardant à venir, » expriment que ce n'est pas peu de temps qui s'écoulera entre le premier et le second avénement du Sauveur. — Orig. — L'époux se faisant attendre, le Verbe tardant à venir consommer notre vie, les sens de l'homme ensevelis dans le sommeil

(1) Lib. 83 *Quæst.*, quæst. 59.

---

cat virginitatis charismata ; propter hoc stultas eas vocat, quoniam majorem sustinentes laborem, propter minorem omnia perdiderunt : majori enim labore vincitur carnis cupido, quam pecuniarum. Orig. (ut sup.). Vel oleum est verbum doctrinæ, quo vasa animarum implentur : nihil enim sic confortat, sicut moralis sermo, qui oleum luminis appellatur : prudentes ergo acceperunt hujusmodi oleum, quod satis sit eis, etiam tardante exitu, et morante verbo venire ad consummationem eorum : fatuæ autem acceperunt lampades, in primis quidem accensas, sed tantum oleum non acceperunt ut eis sufficeret usque ad finem ; negligentes circa susceptionem doctrinæ, quæ confortat fidem, et bonorum actuum lumen illuminat.

Sequitur : Moram autem faciente sponso dormitaverunt, etc. Aug., *De verb. Dom.* (serm. 22). Ex utroque enim genere hominum moriuntur hoc intervallo temporis, donec sub adventu Domini fiat resurrectio mortuorum. Greg., in homil. (12, ut sup.). Dormire etenim mori est : ante somnum vero dormitare, est ante mortem a salute languescere; quia per pondus ægritudinis, pervenitur ad somnum mortis. Hier. Vel dormitaverunt, id est, mortuæ sunt : consequenter autem dicitur, dormierunt, quia postea suscitandæ sunt. Per hoc autem quod dicit : Moram autem faciente sponso,

et comme dans la nuit de ce monde, ont quelque chose à souffrir. Elles s'endormirent à la vérité, en laissant faiblir leur action née de ce sens vital, mais cependant elles ne perdirent pas leurs lampes, et ces vierges sages espérèrent en la durée de leur huile. « Au milieu de la nuit, un cri se fit entendre, etc. » — S. Hil. — La tradition des Juifs, c'est que le Christ doit venir au milieu de la nuit, ainsi qu'au temps de l'Égypte, à la célébration de la pâque, l'exterminateur vint dans les ténèbres, et le Seigneur passa au-dessus des tentes, et le seuil de nos fronts fut consacré par le sang de l'agneau. Je pense que c'est de là qu'est venue cette tradition apostolique, qui subsiste encore, de ne point, la veille de Pâques, renvoyer les chrétiens de l'Église avant minuit pour leur faire attendre le moment où Jésus-Christ est ressuscité, et afin qu'ils puissent célébrer en toute sécurité ce jour de fête. C'est aussi pour cela qu'il est dit au psaume 118 : « Au milieu de la nuit, je me levais pour confesser votre nom. » — S. Aug. (1). — Ou bien, *au milieu de la nuit*, au moment où personne ne croit, et alors que l'attente n'est pas éveillée.

S. Jér. — Donc tout d'un coup, pendant le calme de la nuit, alors que le sommeil est le plus profond, l'avénement du Christ retentira par la voix des anges et les trompettes des puissances (2) qui le précéderont. C'est ce qui est ainsi exprimé : « Voici l'époux, allez à son devant. » — S. Hil. — Il n'y aura à s'avancer que l'épouse éveillée

(1) Lib. 83 *Quæst.*, quæst. 59.
(2) Saint Jérôme veut ou désigner le chœur d'anges qui porte spécialement ce nom, ou indistinctement tous les anges, ainsi qu'il les désigne tous sous ce nom dans son commentaire sur le ch. 13 de saint Matthieu.

---

ostendit quod non parum temporis inter priorem et secundum Domini adventum prætergreditur. Orig. (ut sup.). Vel sponso tardante, et non cito veniente Verbo ad consummationem vitæ, patiuntur aliquid sensus, dormitantes et quasi in nocte mundi agentes : et dormierunt quidem (ut puta remissius agentes a sensu illo vitali), non tamen lampades perdiderunt, neque desperaverunt de conservatione olei illæ prudentes : unde sequitur : Media autem nocte, clamor factus est, etc. Hilar. Traditio Judæorum est Christum media nocte venturum in similitudinem ægyptii temporis, quando Pascha celebratum est, et exterminator venit, et Dominus super tabernacula transiit, et sanguine agni postes nostrarum frontium consecrati sunt (*Exod.*, 12) : unde reor et traditionem apostolicam permansisse; ut die vigiliarum Paschæ ante noctis dimidium populos dimittere non liceat, expectantes Christi adventum; ut postquam illud tempus transierit, securitate præsumpta festum cuncti agant diem : unde psal. dicebat (*Psal.* 118) : Media nocte, surgebam ad confitendum tibi. Aug., *De verb. Dom.* (ut sup.). Vel media nocte, id est, nullo sciente aut sperante.

Hier. Subito ergo quasi intempesta nocte, et securis omnibus, quando gravissimus sopor est, per angelorum clamorem, et tubas præcedentium fortitudinum, Christi resonabit adventus; quod significatur, cum dicitur : Ecce sponsus venit, exite obviam ei. Hilar. (cant. 27, ut sup.). Tuba enim excitante sponsa tantum obviam procedit :

par la trompette ; car l'humilité de la chair étant enveloppée de la gloire de l'esprit, la chair et Dieu ne seront plus qu'une même chose. — S. Aug. — Ou bien, je pense qu'il faut entendre ce qui est dit ici, qu'il n'y aura à venir au-devant de l'époux que les seules vierges, en ce sens que celle qui est appelée l'épouse résulte de l'ensemble des vierges, ainsi que l'Église qui est appelée une mère résulte de l'association de tous ceux qu'on appelle ses enfants, ce qui n'empêche pas de dire, alors même qu'il faudrait exprimer le concours de tous les chrétiens, que ce sont des enfants qui vont à leur mère. Maintenant l'Église est fiancée, et elle doit être amenée vierge aux noces; elle les célébrera au jour où, toute sa mortalité étant tombée, elle se réjouira dans une immortelle union. — Orig. — Ou bien, *ce milieu de la nuit*, c'est le moment du plus profond sommeil : alors se fait entendre un cri, celui, je pense, des anges voulant éveiller tous les hommes. Ce sont les esprits que saint Paul appelle *serviteurs*, qui crieront dans ce qu'ont de plus intime les sens de tous les hommes ensevelis dans la mort : « Voici l'époux; sortez au-devant de lui. » Et tous ont entendu cet appel et tous se sont levés; mais tous ne préparèrent pas comme il faut leurs lampes : « Alors tous se levèrent, et ils préparèrent leurs lampes, etc. » Les lampes se préparent avec des interprétations vraies et droites de l'Évangile, et ceux qui n'ont pas de fausses interprétations, ceux-là ne trouvent en eux aucune préparation pour leur lampe. — S. Grég. — Ou bien, il est dit que toutes se lèvent ensemble, car élus et réprouvés sont éveillés du sommeil de leur mort; ils préparent leurs lampes, car ils comptent celles de leurs œuvres

---

erunt enim jam ambo unum (id est, caro et Deus), quia in gloriam spiritualem humilitas carnis transformata erit. Aug., *De verb. Dom.* (ut sup.). Vel quod dicit sponso tantum obviam venire virgines, sic intelligendum puto, ut ex ipsis virginibus constet ea quæ dicitur sponsa; tanquam si omnibus Christianis in Ecclesiam concurrentibus filii ad matrem concurrere dicantur, cum ex ipsis filiis congregatis constet ea quæ dicitur mater : nunc enim desponsata est Ecclesia, et virgo est ad nuptias perducenda : illo autem tempore nubet, quo universa mortalitate in ea pereunte, immortali conjunctione fruetur. Orig. (ut sup.). Vel media nocte (id est, in altitudine remissionis) factus est clamor, omnes suscitare volentium, sicut existimo, angelorum; qui sunt administratorii spiritus (*Hebr.*, 1) intus clamantes in sensibus omnium dormientium : Ecce sponsus venit, exite obviam ei : et suggestionem quidem hanc omnes audierunt et surrexerunt; non autem omnes decenter imposuerunt lampadibus suis ornatum : unde sequitur : Tunc surrexerunt omnes, et ornaverunt lampades, etc. Ornantur autem lampades sensuum evangelicis usibus atque rectis; qui autem male utuntur sensibus, ornamentum nullum habent in sensibus. Greg., in homil. (12, ut sup.). Vel tunc quidem omnes virgines surgunt; quia et electi et reprobi a somno suæ mortis excitantur; lampades ornant, quia sua secum opera numerant, pro quibus æternam recipere beatitudinem expectant. Aug., *De verb. Dom.*

pour lesquelles ils s'attendent à recevoir l'éternelle béatitude. — S. Aug. — Elles préparèrent leurs lampes, c'est-à-dire les comptes-rendus de leur conduite. — S. Hil. — Ou bien, la préparation des lampes, ce n'est que le retour des âmes dans les corps, et leur lumière, c'est la conscience lumineuse d'une bonne action renfermée dans notre corps comme dans un vase.

S. Grég. — Mais les lampes des vierges folles s'éteignent, parce que leurs œuvres, qui avaient paru brillantes à l'extérieur, aux yeux des hommes, se couvrent d'obscurité aux approches du juge : « Les folles dirent aux sages : Donnez-nous de votre huile, etc. » Que veut dire ceci, qu'elles demandent de l'huile aux vierges prudentes, si ce n'est que, se trouvant sans témoignage intérieur à l'avénement du juge, elles en cherchent d'extérieurs? Et c'est comme déçues dans leurs réponses qu'elles disent à leurs voisines : Puisque vous nous voyez rejetées à cause du défaut de bonnes œuvres, témoignez ce que vous avez vu de notre vie. — S. Aug. — D'ordinaire ces vierges folles recherchent ce que convoite l'esprit. Elles veulent avoir auprès de Dieu, qui voit le fond des cœurs, le témoignage des hommes, pour qui les cœurs sont invisibles; mais il arrive que ceux dont la vie repose sur la louange d'autrui se perdent, cette base venant à leur manquer, et c'est ainsi que s'éteignent leurs lampes. — S. Jér. — Ou bien, ces vierges qui se plaignent de ce que leurs lampes se sont éteintes, prouvent par là qu'elles n'ont pas perdu toute lumière, mais cette lumière n'est qu'intermittente, et leurs œuvres sans caractère de durée. Si quelqu'un possède une âme virginale et s'il aime la pureté, il ne doit qu'être médiocrement satisfait de ce qui tombe si vite et qui se des-

---

(ut sup.). Aptaverunt enim lampades suas, id est, rationes reddendas operum suorum. Hilar. (cant. 27, ut sup.). Vel lampadarum assumptio, animarum est reditus in corpora; earumque lux est conscientia boni operis elucens, quæ vasculis corporum continetur.

Greg., in hom. (12, ut sup.). Sed lampades fatuarum virginum extinguuntur, quia earum opera (quæ clara hominibus foris apparuerant) in adventu Judicis intus obscurantur : unde sequitur : Fatuæ autem sapientibus dixerunt : Date nobis de oleo vestro, etc. Quid est autem quod tunc a prudentibus oleum petunt, nisi quod in adventu Judicis cum se intus vacuas invenerint, testimonium foris quærunt? Ac si a sua fiducia deceptæ, proximis dicant : Quia nos quasi sine opere repelli conspicitis, dicite de nostris operibus quod vidistis. Aug., *De verb. Dom.* (ut sup.). De consuetudine enim id semper inquirunt unde gaudere animus solet. Itaque hominum qui corda non vident, testimonium volunt habere apud Deum qui cordis inspector est, sed quorum facta aliena laude fulciuntur, eadem subtracta deficiunt : unde et earum lampades extinguuntur. Hier. Vel virgines quæ lampades suas queruntur extingui, ostendunt eas ex parte lucere; et tamen non habent lumen indeficiens, nec opera perpetua. Si quis igitur habet animum virginalem, et amator est pudicitiæ, non debet mediocriter esse contentus his quæ cito exarescunt,

sèche sitôt que se lève le chaud ; mais il poursuit des vertus parfaites pour posséder une lumière éternelle. — S. Chrys. — Ou bien, ces vierges se montrèrent folles, non-seulement en se retirant de cette terre sans avoir avec elles l'huile de la miséricorde, mais en ce qu'elles pensaient qu'on leur donnerait de cette huile là où elles savaient en demander mal à propos. Quoiqu'il n'y ait rien de plus miséricordieux que les vierges sages dont la vie fut surtout approuvée sous le rapport de la charité, cependant elles n'accordèrent pas aux vierges folles ce qu'elles demandaient. « Les sages répondirent et dirent : Non, de peur que cela ne nous suffise pas à vous et à nous. » De là, nous apprenons qu'aucun de nous ne recevra d'autre secours que celui des œuvres avec lesquelles il mourra. — S. Jér. — Ce qui inspire cette réponse aux vierges sages, ce n'est point l'avarice, mais la crainte. Donc chacun de nous recevra selon ses œuvres, et au jour du jugement il ne peut pas arriver que l'un trouve dans ses vices la même défense que l'autre trouvera dans ses vertus. Les vierges sages donnent le conseil qu'il ne faut pas sans huile aller au-devant de l'époux : « Allez plutôt aux marchands et achetez pour vous. » — S. Hil. — Les marchands sont ceux qui, ayant besoin de l'aumône des fidèles, leur rendent comme valeur d'échange cette conscience d'avoir fait une bonne œuvre qui donne la paix à l'âme. C'est là une matière abondante d'inextinguible lumière que nous devons acheter par nos bonnes œuvres et conserver en la cachant. — S. Chrys. — Vous voyez donc de quelle valeur est ce que nous avons à recevoir des pauvres. Ce n'est point dans l'autre vie que nous trouverons les pauvres, mais ici que nous les trouvons, et c'est ici par conséquent

---

et orto caumate arefiunt; sed perfectas virtutes sequitur, ut lumen habeat sempiternum. Chrys. (in hom. 79, ut sup.). Vel aliter : non solum hæ virgines stultæ erant, quoniam hinc recesserunt misericordia carentes, sed quia æstimabant ibi se oleum accepturas, ubi importune quæsierunt. Quamvis autem illis virginibus prudentibus nihil misericordius sit; quæ propter misericordiam maxime fuerunt approbatæ, non tamen stultæ virgines sua petitione potitæ sunt. Sequitur : Responderunt prudentes, dicentes : Ne forte non sufficiat nobis et vobis, etc. Hinc autem discimus quod nullus nostrum adjuvari poterit, nisi operibus, cum quibus inventi erimus. Hier. Non enim hoc virgines prudentes de avaritia, sed de timore respondent : unde quisque pro suis operibus mercedem accipiet; neque possunt in die judicii aliorum virtutes, aliorum vitia sublevare. Dant autem prudentes consilium, ut non debeant sine oleo lampadarum sponso occurrere. Et hoc est quod sequitur : Ite potius ad vendentes, et emite vobis. Hilar. (ut sup.). Vendentes hi sunt qui misericordia fidelium indigentes, reddunt ex se petita commercia; indigentiæ suæ satietate boni operis nostri conscientiam venundantes : hæc est enim indefessi luminis copiosa materia, quæ misericordiæ fructibus emenda est, et recondenda. Chrys., in homil. (ut sup.). Vides ergo quanta nobis sit a pauperibus negotiatio; pauperes autem non sunt ibi, sed hic; ideoque hic oleum congregare oportet, ut illic utile sit, cum Christus nos

que nous devons ramasser l'huile dont l'utilité se fera sentir lorsque le Christ nous appellera. — S. Jér. — Cette huile se vend donc, s'achète à grand prix et s'acquiert par de difficiles efforts; ce n'est pas seulement par l'aumône, mais c'est encore par toute espèce de vertus et par tout conseil donné par les maîtres. — Orig. — Ou bien, quoique folles, elles comprenaient que ce n'était qu'avec de la lumière qu'elles devaient venir au-devant de l'époux; ayant allumé toutes les lampes des sens, elles voyaient ceci encore, que moins elles avaient cette huile de l'âme, plus leurs lampes allaient être envahies par les ténèbres s'avançant de plus en plus. Mais les sages renvoient les folles aux marchands d'huile, s'apercevant qu'elles n'avaient pas assez du Verbe de vie pour suffire à leur vie et pour enseigner les autres. C'est pour cela qu'elles leur disent : « Allez plutôt à ceux qui en vendent, » c'est-à-dire aux docteurs, « et achetez-en pour vous, » c'est-à-dire recevez-en de leurs mains; et ce avec quoi on la paie, c'est la persévérance, l'amour d'apprendre, et la diligence, et les efforts qu'inspire le désir d'apprendre. — S. Aug. — Ou bien, il ne faut pas croire qu'elles aient voulu leur donner un conseil; elles ont voulu leur reprocher leur faute d'une manière détournée. Ceux qui vendent l'huile, ce sont les flatteurs qui, en louant ce qui n'est pas ou ce qu'ils ignorent, jettent les âmes dans l'erreur, et reçoivent, en retour de la vaine joie qu'ils leur ont donnée comme à des insensés, quelque récompense temporelle. Ces paroles : « Allez à ceux qui en vendent et achetez-en pour vous, » reviennent donc à celles-ci : « Voyons si vous serez aidés par ceux qui ont coutume de vous vendre leurs louanges. » Elles ajoutent : « De peur qu'il n'y en ait pas assez pour vous et pour nous; » car le témoignage d'un autre ne sert à rien de-

---

vocet. Hier. Venditur etiam hoc oleum, et multo emitur pretio, ac difficili labore conquiritur: quod non solum in eleemosynis, sed in cunctis virtutibus et consiliis intelligimus magistrorum. Orig. (ut sup.). Vel aliter : etsi fatuæ erant, tamen hoc intelligebant quoniam cum lumine debebant obviam ire sponso, omnes lampades sensuum habentes illuminatas; videbant autem et illud quoniam ex eo quod minus habebant oleum rationabile, jam propinquantibus tenebris, lampades earum fuerant obscurandæ. Sed sapientes transmittunt fatuas ad olei venditores; videntes quoniam non tantum oleum (id est, verbum doctrinæ) congregaverant ut sufficeret ipsis ad vitam, et illas docerent : unde dicunt : Ite potius ad vendentes (id est, ad doctores), et emite vobis) id est, ab eis accipite) : et pretium est perseverantia et amor discendi, et diligentia, et labor cupientium discere. Aug., *De verb. Dom.* (ut sup.). Vel non sunt putandæ dedisse consilium, sed crimen earum ex obliquo commemorasse : vendunt enim adulatores oleum, qui sive falsa sive ignorata laudando, animas in errores mittunt; et eis vana gaudia (tanquam fatuis) consiliando, aliquam de his mercedem commodi temporalis accipiunt. Dicitur ergo : Ite ad vendentes, et emitte vobis; id est, videamus nunc quid vos adjuvent, qui vobis laudes vendere consueverunt. Dicunt autem : Ne

vant Dieu, devant qui apparaissent les secrets du cœur, et c'est à peine si le témoignage de sa propre conscience peut suffire à chacun de nous.

S. Jér. — Mais comme le moment d'acheter était passé, et qu'il n'y avait plus lieu aux mérites de la pénitence, elles sont obligées, à la place d'œuvres nouvelles, de rendre compte des anciennes : « Pendant qu'elles allaient acheter, arrive l'époux, et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui aux noces. » — S. Hil. — Ces noces, c'est l'immortalité conquise, et l'union de l'incorruption et de la corruption par une nouvelle société entre elles. — S. Chrys. — Par ces mots : « Pendant qu'elles allaient acheter, » il nous apprend que, quand bien même nous deviendrions miséricordieux après notre mort, cela ne nous servirait à rien pour échapper à la colère divine, ainsi que cela arriva au riche auquel il ne servit nullement de se montrer plein de sollicitude à l'égard de ceux qui étaient de son intimité. — Orig. — Ou bien, par ces mots : « Pendant qu'elles allaient acheter, » il faut entendre ceux qui ont négligé d'apprendre ce qui leur était utile lorsqu'ils le devaient, et qui sont surpris par la mort au moment où ils se préparent à apprendre, au moment où ils vont sortir de ce monde. — S. Aug. — Ou bien, pendant qu'elles allaient acheter, c'est-à-dire pendant qu'elles s'inclinaient vers les choses inférieures et qu'elles étaient à la recherche de ce qui faisait le sujet ordinaire de leur bonheur, ignorantes qu'elles étaient des plaisirs intérieurs, arrive celui qui juge, et celles qui étaient prêtes, c'est-à-dire celles à qui leur conscience rendait hommage devant Dieu, entrèrent avec lui aux noces, là où l'âme pure s'unit, pour en être fécondée, au Verbe de

---

forte non sufficiat nobis et vobis, quia alieno testimonio non juvatur quisquam apud Deum, cui secreta cordis apparent ; et vix quisque sibi sufficit, ut ei testimonium perhibeat conscientia sua.

Hier. Verum quia jam emendi tempus excesserat et adveniente judicii die, locus non erat pœnitentiæ, non nova patrare opera, sed præteritorum rationem coguntur exsolvere : unde sequitur : Dum autem irent emere, venit sponsus ; et quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias. Hilar. (ut sup.). Nuptiæ autem immortalitatis assumptio est, et inter corruptionem atque incorruptionem ex nova societate conjunctio. Chrys. in homil. (79, ut sup.). Per hoc autem quod dicit : Dum irent emere, ostendit quia etsi misericordes efficiamur post mortem, nihil hinc lucrabimur ad effugiendum ; sicut nec diviti profuit, quod factus est misericors et sollicitus circa eos qui sibi attinebant (Luc., 16). Orig. (ut sup.). Vel dicit : Dum irent emere : est enim invenire quosdam qui quando debuerunt, neglexerunt aliquid utile discere ; in ipso autem exitu vitæ suæ, dum disponunt discere, comprehenduntur a morte. Aug., *De verb. Dom.* (ut sup.). Vel aliter : euntibus illis emere (id est, inclinantibus se in ea quæ foris sunt, et solitis gaudere quærentibus, quia gaudia interna non noverant), venit iste qui judicat : et quæ paratæ erant (id est, quibus coram Deo conscientia testimonium perhibebat) intrave-

Dieu, vu à découvert et dans sa perfection. — S. Jér. — Après le jour du jugement, il ne reste plus d'occasion d'exercer sa justice et de pratiquer les bonnes œuvres : « Et la porte est fermée. » — S. Aug. — Après la réception de ceux qui sont changés en anges, la porte du royaume des cieux se trouve fermée, car il n'y a plus, après le jugement, lieu aux priéres et aux mérites. — S. Hil. — Et cependant, alors qu'il n'y a plus lieu à la pénitence, les folles arrivent et demandent qu'on leur ouvre la porte : « En dernier lieu, arrive le reste des vierges, disant : Seigneur, etc. » — S. Jér. — Remarquable aveu dans cet appel adressé à l'époux ! indice de la foi ! Mais il ne vous sert de rien d'appeler de la voix celui que vous niez par vos œuvres. — La Glose. — Sous le coup de la douleur de se voir repoussées, elles s'adressent en pleurant à son autorité de Seigneur, n'osant appeler père celui dont elles ont méprisé la miséricorde pendant leur vie.

S. Aug. — Il n'est point dit qu'elles achetèrent de l'huile, et c'est pour cela qu'il faut comprendre ceci en cette manière, qu'étant tout-à-fait privées de la joie qui était résultée pour eux des louanges des autres, elles sont revenues à invoquer Dieu dans leurs angoisses et grandes afflictions. Mais il n'y a plus maintenant que la sévérité terrible qui a succédé au jugement, et qui a remplacé les attentes d'une ineffable miséricorde. « Mais lui, leur répondant, leur dit : Je vous le dis en vérité, je ne vous connais pas. » Et tel est l'effet de cette règle que s'est tracée le plan de Dieu, ou plutôt sa sagesse, de ne point accepter dans le sein de son bonheur ceux qui ont fait des efforts pour observer ses commandements, non pas en sa présence, mais par le

---

runt cum eo ad nuptias ; id est, ubi munda anima puro ac perfecto Dei verbo fecunda copulatur. Hier. Post judicii autem diem bonorum operum et justitiæ occasio non relinquitur : unde sequitur : Et clausa est janua. Aug., *De verb. Dom.* (ut sup.). Receptis enim illis qui sunt in angelicam vitam commutati, clauditur aditus ad regna cœlorum : non enim post judicium patet precum ac meritorum locus. Hilar. (ut sup.). Et tamen cum jam pœnitentiæ nullum est tempus, fatuæ occurrunt, aperiri sibi aditum rogant : unde sequitur : Novissime autem veniunt, et reliquæ virgines dicentes : Domine, etc. Hier. Egregia equidem in Domini appellatione confessio ; idemque repensum indicium fidei est : sed quid prodest voce invocare quem operibus neges? Glossa. Dolore autem repulsionis compulsæ, appellationem ingeminant dominationis ; non vocando Patrem, cujus in vita sua misericordiam contempserunt.

Aug., *De verb. Dom.* (ut sup.). Non autem dictum est quod emerunt oleum ; et ideo intelligendæ sunt nullo jam remanente de alienis laudibus gaudio, in angustiis et magnis afflictionibus redire ad implorationem Dei ; sed magna ejus est severitas post judicium, cujus ante judicium ineffabilis misericordia prærogata est : propter quod sequitur : At ille respondens ait : Amen dico vobis, nescio vos : ex illa scilicet regula, quia non habet ars Dei (id est, ejus sapientia) ut intrent in gaudium ejus, qui (non coram Deo, sed ut placerent hominibus) conati sunt aliquid secundum præcepta ejus operari. Hier. Novit enim Dominus eos qui sunt ejus (2 *Timoth.*, 2) et

désir de plaire aux hommes. — S. Jér. — Car Dieu connaît ceux qui sont à lui, et qui ignore sera ignoré. Et quoiqu'elles soient vierges et par la pureté du cœur, et par la confession de la foi, cependant elles ne seront pas reconnues par l'époux parce qu'elles n'ont pas d'huile. Ces mots : « Veillez donc, car vous ne savez pas le jour ni l'heure, » se rapportent à tout ce qui précède, et nous avertissent d'avoir à préparer la lampe de nos bonnes œuvres, puisque nous ignorons le jour du jugement. — S. Aug. — Non-seulement nous ignorons le temps auquel doit venir l'époux, mais encore chacun de nous ignore le jour et l'heure de son sommeil, et celui qui s'y tiendra préparé le sera aussi lorsque éclatera cette voix qui doit nous éveiller tous. — S. Aug. — Il s'en est trouvé plusieurs qui ont voulu expliquer ce qui est dit ici de ces cinq autres vierges dans le sens de cet avénement qui s'accomplit tous les jours par l'Église; mais il ne faut pas se lancer témérairement dans les espérances que donnent ces explications, de peur de rencontrer quelque chose qui les contredise d'une manière péremptoire.

Car le Seigneur agit comme un homme qui, devant faire un long voyage hors de son pays, appela ses serviteurs, et leur mit son bien entre les mains. Et ayant donné cinq talents à l'un, deux à l'autre, et un à l'autre, selon la capacité différente de chacun d'eux, il partit aussitôt. Celui donc qui avait reçu cinq talents s'en alla; il trafiqua avec cet argent, et il en gagna cinq autres. Celui qui en avait reçu deux en gagna de même encore deux autres. Mais celui qui n'en avait reçu qu'un alla creuser dans la terre, et y cacha l'argent de son maître. Longtemps après, le maître de ces serviteurs étant revenu, leur fit rendre compte. Et celui qui avait reçu cinq talents vint lui en présenter cinq autres, en lui disant : Seigneur, vous m'aviez mis cinq talents entre les mains, en voici, outre ceux-là, cinq autres que

---

qui ignorat, ignorabitur (1 *ad Cor.*, 14). Et licet virgines sint vel corporis puritate, vel veræ fidei confessione, tamen quia oleum non habent, ignorantur a sponso. Ex hoc autem quod infert : Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam, intelligit universa quæ dicta sunt esse præmissa; ut quia ignoramus judicii diem, sollicite nobis lumen bonorum operum præparemus. Aug., *De verb. Dom.* (ut sup.). Non autem solum illius futuri temporis quo venturus est sponsus, sed suæ quisque dormitionis diem et horam nescit; ad quam quisquis paratus est, etiam paratus invenitur cum illa vox sonuerit, qua omnes evigilaturi sunt. Aug., *ad Hesych.* (epist. 80, ut sup.). Non defuerunt autem qui docere voluerunt, has quinque et quinque virgines ad hunc ejus adventum qui nunc fit per Ecclesiam, pertinere : sed hæc non sunt temere pollicenda, ne aliquid occurrat, quod valide contradicat.

Sicut enim homo peregre proficiscens, vocavit servos suos, et tradidit illis bona sua; et uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii vero unum, unicuique secundum propriam virtutem, et profectus est statim. Abiit autem qui quinque talenta acceperat, et operatus est in eis, et lucratus est alia quinque. Similiter et qui duo acceperat, lucratus est alia duo. Qui autem unum acceperat, abiens, fodit in terram, et abscondit pecuniam domini sui. Post multum vero temporis venit dominus servorum illorum, et posuit rationem cum eis. Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta, dicens : Domine, quinque ta-

j'ai gagnés. Son maître lui répondit : O bon et fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup d'autres : entrez dans la joie de votre Seigneur. Celui qui avait reçu deux talents vint aussi se présenter à lui, et lui dit : Seigneur, vous m'aviez mis deux talents entre les mains; en voici, outre ceux-là, deux autres que j'ai gagnés. Son maître lui répondit : O bon et fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup d'autres : entrez dans la joie de votre Seigneur. Celui qui n'avait reçu qu'un talent vint ensuite, et lui dit : Seigneur, je sais que vous êtes un homme dur, que vous moissonnez où vous n'avez point semé, et que vous recueillez où vous n'avez rien mis; c'est pourquoi, comme je vous appréhendais, j'ai été cacher votre talent dans la terre; le voici, je vous rends ce qui est à vous. Mais son maître lui répondit : Serviteur méchant et paresseux, vous saviez que je moissonne où je n'ai point semé, et que je recueille où je n'ai rien mis; vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retirasse avec usure ce qui est à moi. Qu'on lui ôte le talent qu'il a, et qu'on le donne à celui qui a dix talents. Car on donnera à tous ceux qui ont déjà, et ils seront comblés de biens; mais pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il semble avoir. Et qu'on jette ce serviteur inutile dans les ténèbres extérieures. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.

La Glose (1). — La précédente parabole était consacrée à la condamnation de ceux qui ne s'étaient pas réservé de l'huile d'une manière suffisante, soit que l'on entende par l'huile la pureté des actions, ou la joie de la conscience, ou l'aumône d'argent. Celle-ci est dirigée contre tous ceux qui ne veulent pas secourir leur prochain, non-seulement d'argent, mais encore ni en parole ni en aucune autre manière, et cachent tout ce qu'ils possèdent, « ainsi qu'un homme

(1) On ne trouve pas ceci dans la Glose, et l'on n'en trouve qu'une insinuation dans saint Chrysostôme (hom. 39, *in Matth.*).

---

lenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum. Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam; intra in gaudium domini tui. Accessit autem qui duo talenta acceperat, et ait : Domine, duo talenta tradidisti mihi, ecce alia duo superlucratus sum. Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam : intra in gaudium domini tui. Accedens autem et qui unum talentum acceperat, ait : Domine, scio quia homo durus es, metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti, et timens abii, et abscondi talentum tuum in terra : ecce habes quod tuum est. Respondens autem dominus ejus, dixit ei : Serve male et piger, sciebas quia meto ubi non semino, et congrego ubi non sparsi : oportuit ergo te committere pecuniam meam nummulariis, et veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura. Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta. Omni enim habenti dabitur, et abundabit; ei autem qui non habet, et quod videtur habere auferetur ab eo. Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores. Illic erit fletus et stridor dentium.

Glossa. In præcedenti parabola demonstrata est eorum condemnatio, qui oleum sibi sufficienter non præparaverant; sive per oleum nitor operum, sive gaudium conscientiæ, sive eleemosyna quæ est per pecuniam, intelligatur : hæc autem parabola inducitur contra eos qui non solum pecuniis, sed nec verbo, nec alio modo prodesse proximis volunt, sed omnia occultant : unde dicit : Sicut enim homo peregre pro-

partant pour un voyage. » — S. Grég. — Cet homme qui part pour un voyage, c'est notre Rédempteur qui est parti pour le ciel, revêtu de cette chair qu'il avait prise, car la terre étant le lieu propre à l'habitation de cette chair, elle est comme amenée en voyage lorsqu'elle est placée dans le ciel par notre Rédempteur. — Orig. — Il n'a pas voyagé selon la divinité, mais selon le mystère de son humanité, car celui qui a dit : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, » c'est le Fils unique de Dieu qui n'est point contenu entre les contours d'un corps. En disant cela, nous ne scindons pas Jésus, mais nous laissons à chaque nature ses qualités distinctes. Nous pouvons dire aussi que le Seigneur voyage en ceux qui vivent dans la foi et sans voir son essence, et il sera avec nous lorsque, voyageant nous-même loin du corps, nous nous réunirons à lui. Remarquez aussi que le texte ne porte pas : « Je suis, ou le Fils de l'homme est comme un homme voyageant, » car il se propose à nous, dans cette parabole, non pas comme Fils de Dieu, mais comme homme.

S. Jér. — Après avoir appelé les apôtres, il leur livre la doctrine des Évangiles, donnant aux uns plus et aux autres moins, non par générosité ou par réserve de ses dons, mais la donnant selon la capacité de ceux à qui il la donnait; c'est ainsi que l'Apôtre nous apprend à nourrir avec du lait ceux qui ne pourraient pas supporter une nourriture solide : « Et il donne à l'un cinq talents et à l'autre, etc. » Par ces cinq et ces deux talents, et ce talent unique, il faut comprendre qu'il s'agit des grâces qui furent livrées à chacun d'eux. — Orig. — Parmi ceux qui ont reçu le ministère des paroles de Dieu, vous en verrez quel-

---

ficiscens, etc. Greg., in homil. (9, *in Evang.*). Homo autem iste qui peregre proficiscitur, Redemptor noster est, qui in ea carne quam assumpserat, abiit in cœlum ; carnis enim locus proprius terra est; quæ quasi ad peregrinandum ducitur, cum per Redemptorem nostrum in cœlo collocatur. Orig. (tract. 33, *in Matth.*). Secundum enim Divinitatis suæ naturam non peregrinatur, sed secundum dispensationem corporis quod suscepit : qui enim dicit discipulis suis (Matth., 28) : Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem seculi, unigenitus Dei est, qui non est corporeo ambitu circumclusus : hoc autem dicentes non solvimus Jesum, sed unicuique substantiæ proprietatem ejus salvamus. Possumus et talia dicere, quod peregrinatur Dominus per fidem ambulantibus, et non per speciem; si autem peregrinantes a corpore cum Domino fuerimus, tunc et ipse erit nobiscum. Simul etiam considera quod non videtur redditio sermonis ita conscripta : Sicut homo peregrinans, ita ego aut Filius hominis; quoniam ipse est qui in parabola proponitur peregrinans quasi homo, non sicut Filius Dei.

Hier. Vocatis autem apostolis, doctrinam eis Evangeliorum tradidit; non quasi pro largitate et parcitate alteri plus et alteri minus tribuens, sed pro accipientium viribus; quomodo et Apostolus eos qui solidum cibum capere non poterant, lacte potasse se dicit (1 *Cor.*, 3). Unde sequitur : Et uni dedit quinque talenta, alii autem, etc. In quinque et duobus, et uno talento, diversas gratias intelligimus, quæ unicuique traditæ sunt. Orig. (tract. 33, *in Matth.*).

ques-uns qui ont plus reçu, et d'autres moins; ceux-ci n'ayant pas, si je puis m'exprimer ainsi, la moitié de l'intelligence des premiers, tandis que d'autres en ont encore moins. C'est là ce qui vous constatera les différences qui existent entre ceux qui ont reçu du Christ la parole divine. Autre est l'efficacité de ceux qui ont reçu cinq talents, autre celle de ceux qui en ont reçu deux, autre celle de ceux qui n'en ont reçu qu'un. Tous ne pouvaient pas recevoir la même mesure de grâce. Cependant, celui qui n'a reçu qu'un talent n'a pas en cela reçu un don méprisable; car même un seul talent d'un tel maître est une grande chose. Le nombre trois est celui qui désigne les serviteurs, car il y en a de trois espèces qui portent des fruits. Or, il y en a un qui reçoit cinq talents, et c'est celui qui peut amener toutes les figures de l'Écriture à leur interprétation la plus divine. Deux talents désignent celui qui connaît le sens littéral de la doctrine, ce qui en est le corps, car le nombre deux exprime la chair (1). Enfin, c'est au moins puissant dans la doctrine que le père de famille a donné un talent. — S. Grég. — Ou bien, par les cinq talents sont exprimés les dons des cinq sens, c'est-à-dire qu'est ainsi désignée la science des choses extérieures, tandis que les deux expriment l'œuvre et l'intelligence, et le seul talent n'indique que le don de l'intelligence.

Suite. — « Et il partit aussitôt. » — La Glose. — Non pas en changeant de place, mais en les abandonnant à leur libre arbitre, et en leur laissant le libre exercice de leur action.

(1) Ceci est probablement une allusion à cette parole : « Puisqu'il y a au milieu de vous la division, est-ce que vous n'êtes pas charnels ? » (1 Corinth., 3, v. 4.) L'homme, en effet, ne peut adhérer à la chair qu'en se divisant lui-même.

Si quando enim videris eorum qui acceperunt a Christo dispensationem eloquiorum Dei, alios quidem habere amplius, alios autem minus, et (ut ita dicam) neque in dimidio intelligentes rerum negotia comparatione meliorum, alios autem adhuc minus habere; videbis differentias eorum qui eloquia Domini susceperunt a Christo; quoniam alia fuit virtus eorum quibus data sunt quinque talenta; alia quibus duo; alia quibus unum; et alter alterius non capiebat mensuram : et qui accepit talentum unum, accepit quidem datum non contemptibile (multum est enim et unum talentum talis domini), tamen tres sunt proprii servi, sicut tria sunt genera eorum qui fructum faciunt : et quinque quidem accepit talenta, qui omnia sensibilia Scripturarum potest adducere ad sensus diviniores; duo autem, qui est corporalem doctrinam edoctus (duo enim videtur carnalis numerus esse), sed adhuc minus potenti unum talentum paterfamilias dedit. Greg., in homil. (9, ut sup.). Vel aliter : quinque talentis, dona quinque sensuum (id est, exteriorum scientia) exprimitur; duobus vero intellectus et operatio designatur; unius autem talenti nomine intellectus tantum designatur.

Sequitur : Et profectus est statim. Glos. Non locum mutans, sed liberam eis operandi potestatem permittens, id est, eorum arbitrio relinquens.

Sequitur : Abiit autem qui quinque talenta acceperat, et lucratus est alia quin-

Suite. — « Celui qui avait reçu cinq talents s'en alla et en gagna cinq autres. » — S. Jér. — Ayant reçu les sens corporels, il double ce don par la connaissance des choses célestes, arrivant à l'intelligence du Créateur par les créatures, à celle des choses incorporelles par les choses corporelles, et des choses éternelles par celles qui passent rapidement. — S. Grég. — Il en est plusieurs qui, incapables de pénétrer le côté intime et mystérieux des choses, enseignent, par l'effet du désir de la patrie supérieure, tout ce qu'ils savent, et tout ce que leur ont transmis les choses extérieures; et pendant qu'ils se tiennent eux-mêmes en garde contre l'impétuosité de la chair, contre le contact des choses terrestres et la volupté des plaisirs, ils en éloignent les autres par leurs conseils. — Orig. — Ou bien, c'est après avoir exercé leurs sens dans les combats salutaires de la vie chrétienne, et s'être élevés à une science supérieure et l'avoir enseignée à d'autres, qu'ils se trouvent avoir gagné cinq autres talents; car ce n'est que de la grâce que l'on a déjà que l'on peut recevoir facilement l'accroissement, et l'on ne peut enseigner aux autres que ce que l'on possède soi-même, ni plus ni moins. — S. Hil. — Ou bien, ce serviteur qui reçoit cinq talents, c'est le peuple des croyants venu de la loi; car, parti de la loi, il a doublé ses mérites par l'accomplissement parfait des œuvres que lui inspirait la foi chrétienne.

« Semblablement, et celui qui en avait reçu deux en a gagné deux autres. » — S. Grég. — Il en est qui en prêchant aux autres par la parole et par les œuvres reçoivent comme un double gain de leur conduite, et leur prédication s'adressant en même temps aux deux sexes, leurs deux talents se trouvent par là comme doublés. — Orig. — Ou

---

que, etc. Hier. Acceptis enim terrenis sensibus, cœlestium sibi notitiam duplicavit, ex creaturis intelligens creatorem, ex corporalibus incorporalia, ex brevibus sempiterna. Greg., in homil. (ut sup.). Sunt etiam nonnulli qui (etsi interna ac mystica penetrare nesciunt) pro intentione tamen supernæ patriæ docent recta quæ possunt de ipsis exterioribus quæ accèperunt; dumque se a carnis petulantia, a terrenarum rerum ambitu, atque a visibilium voluptate custodiunt, ab his etiam alios admonendo compescunt. Orig. (tract. 33, ut sup.). Vel qui habent sensus exercitatos conversati salutariter, et ad majorem scientiam seipsos erigentes, et studiose docentes, lucrati sunt alia quinque; quia nemo facile additamentum accipit virtutis alterius, nisi ejus quam habet; et quanta ipse scit, tanta alterum docet, et non amplius. Hilar. Vel servus ille qui quinque talenta accepit, populus ex lege credentium est, ex qua profectus meritum ipsius recte impleta evangelicæ fidei operatione duplicavit.

Sequitur : Similiter et qui duo acceperat, lucratus est alia duo. Greg., in homil. (9, ut sup.). Sunt enim nonnulli qui dum intelligendo et operando aliis prædicant, quasi duplicatum de negotio lucrum reportant, quia dum utrique sexui prædicatio impenditur, quasi accepta talenta germinantur. Orig. (ut sup.). Vel lucrati sunt alia duo, id est, corporalem eruditionem, et aliam paulo sublimiorem. Hilar. (can. 27,

bien : « Ils en gagnèrent deux autres, » d'abord l'intelligence littérale, et puis une autre un peu plus élevée.— S. Hil.—Ou bien, ce serviteur à qui deux talents ont été confiés, c'est le peuple des Gentils, justifié en même temps et par la foi et par la confession au Père et au Fils, et ayant confessé, par la double inspiration de l'esprit et de la chair (1), Jésus-Christ Dieu et homme. C'est donc à lui que les deux talents ont été confiés. Or, ainsi que le peuple juif avait doublé par la foi en l'Évangile les résultats de la doctrine mystérieuse qui lui avait été transmise en ces cinq talents ou en la loi, ainsi le peuple des Gentils mérita en faisant fructifier ses deux talents de les voir doublés par les mérites des œuvres et de l'intelligence.

Suite. — « Celui qui en avait reçu un s'en alla l'ensevelir. » — S. Grég. — Cacher le talent dans la terre, c'est laisser s'embarrasser dans des actes terrestres les dons de l'esprit que l'on a reçus de Dieu. — Orig. — Ou bien, lorsque vous verrez quelqu'un qui a la vertu d'enseigner, et de faire avancer les âmes, et qui cache cette vertu, quoiqu'il ait une certaine piété dans sa vie, vous ne devez pas balancer à dire que c'est lui qui a reçu un talent, et qui l'a caché dans la terre. — S. Hil. — Ou bien, ce serviteur qui a reçu un talent, et l'a caché dans la terre, c'est le peuple qui persiste à suivre la loi, et qui, par envie et pour ne pas sauver les nations, cache dans la terre le talent qu'il a reçu; car enfouir le talent sous la terre, c'est cacher l'éclat de la prédication nouvelle sous une passion de la chair.

Suite. — « Après beaucoup de temps, vint le maître, etc. » Par ces

(1) La chair constatant l'humanité, et l'esprit mis en rapport par la foi avec la divinité.

---

ut sup.). Vel ille servus cui duo talenta commissa sunt, gentium populus est; fide atque confessione et Filii justificatus et Patris ; Dominum nostrum Jesum Christum Deum atque hominem ex spiritu et carne confessus. Hæc ergo huic sunt duo talenta commissa. Sed ut populus Judæorum omne sacramentum, quod in quinque talentis (id est, in lege) cognoverat, id ipsum fide Evangelii duplicavit; ita iste incremento duorum talentorum intellectum atque operationem promeruit.

Sequitur : Qui autem unum acceperat, abiens fodit, etc. Greg., in homil. (9, ut sup.). Talentum quippe in terra abscondere est acceptum ingenium terrenis actibus implicare. Orig. (ut sup.). Vel aliter : si quando videris aliquem qui virtutem habet docendi, et animabus proficiendi, et hanc virtutem occultat (quamvis habeat quamdam religionem conversationis), non dubites dicere talem esse qui accepit unum talentum, et abscondit ipsum in terra. Hilar. (ut sup.). Vel iste servus, qui unum talentum accepit, et in terra recondidit, populus est in lege persistens, qui propter invidiam salvandarum gentium in terra acceptum talentum abscondit : in terra enim talentum abscondere est novæ prædicationis gloriam sub obtrectatione corporeæ passionis occultare.

Sequitur : Post multum vero temporis, venit dominus, et posuit rationem, etc. In ratione autem ponenda judicii examen est.

comptes qu'il fait rendre, il faut entendre l'examen qui précède le jugement. — ORIG. — Et remarquez ici que ce ne sont pas les serviteurs qui viennent vers le maître pour en être jugés, mais le maître lui-même qui arrive lorsque le temps en est venu, et c'est de lui dont il est dit : « Après beaucoup de temps, » c'est-à-dire après avoir envoyé ceux qui sont aptes au salut des âmes, et probablement que ce n'est pas facilement qu'il consent à retirer de ce monde ceux qui ont cette aptitude de sauver les âmes, ce qui paraît clairement établi par ce fait que les apôtres vieillirent. Parmi eux, nous voyons Pierre à qui il est dit : « C'est lorsque vous serez vieux que vous étendrez les mains; » et Paul, de qui il est écrit : « Maintenant comme Paul déjà vieux » (1). — S. CHRYS. — Remarquez que le Seigneur ne se fait pas rendre compte immédiatement, et admirez sa longanimité. Il me paraît qu'il a dit ces paroles pour insinuer à mots couverts sa résurrection. — S. JÉR. — Il dit : « Après beaucoup de temps, » pour insinuer qu'il s'écoulera un long temps entre son ascension et son second avénement. — S. GRÉG. — Cet évangile nous demande nos attentions, afin que ceux qui en ce monde ont reçu plus que les autres ne deviennent pas l'objet d'un jugement plus sévère; car les comptes à rendre augmentent en raison des dons que l'on a reçus. Un homme doit s'humilier d'autant plus du don qu'il a reçu qu'il se voit astreint à en rendre un compte plus rigoureux.

ORIG. — La confiance a donné à celui qui avait reçu cinq talents la hardiesse de se présenter le premier au Seigneur : « Et celui qui avait reçu cinq talents, s'approchant. » — S. GRÉG. — Ce serviteur, qui

(1) Saint Paul parle ainsi de lui-même.

ORIG. (ut sup.). Et observa in hoc loco quoniam, non servi ad Dominum vadunt ut judicentur, sed Dominus venit ad eos cum tempus fuerit impletum ; de quo dicit : Post multum vero temporis ; id est, postquam dimisit aptos ad negotiandum animarum salutem : et ideo forsitan non facile invenitur quis ex eis qui aptus fuerit ad hujusmodi opus ut cito transeat de hac vita : sicut est manifestum ex eo quod et apostoli senuerunt : ex quibus dicit ad Petrum (Joan., 21) : Cum senueris, extendes manum tuam : de Paulo autem dictum est ad Philemonem (vers. 9) : Nunc autem ut Paulus senex. CHRYS., in homil. (79, ut sup.). Vide et Dominum ubique non confestim expetentem rationem, ut discas ejus longanimitatem ; mihi autem videtur quod resurrectionem occulte insinuans, hoc dixit. HIER. Ideo ergo dicit : Post multum temporis, quia grande tempus est inter ascensionem Salvatoris et secundum ejus adventum. GREG. (ut sup.). Hoc autem lectio hujus Evangelii considerare nos admonet, ne qui plus cæteris in hoc mundo accepisse aliquid cernuntur, ab auctore mundi gravius judicentur. Cum enim augentur dona, rationes etiam crescunt donorum. Tanto ergo humilior quisque debet esse ex munere, quanto se obligatiorem esse conspicit in reddenda ratione.

ORIG. (ut sup.). Fiducia autem fecit eum qui quinque talenta acceperat, audere ut ad Dominum prius accederet. Sequitur

rapporte ses cinq talents doublés, est loué par le Seigneur, et conduit à l'éternelle récompense : « Et le Seigneur lui dit : *Euge.* » — Rab. — Le mot *euge* est une interjection qui marque la joie (1). C'est par elle que le Seigneur exprime la joie qu'il éprouve de conduire à la joie éternelle son serviteur qui a bien travaillé, et c'est de lui de qui le prophète a dit : « Vous nous réjouirez dans la joie avec votre visage » (2).

S. Chrys. — *Bon serviteur,* car il a été toujours bon, ce qui concerne le prochain; *et fidèle*, car il ne s'est jamais approprié rien de ce qui appartient à son maître.— S. Jér.—Il lui dit : « Vous avez été fidèle en peu de chose; » car quelles que soient les choses actuelles que nous possédions, quelque grandes et nombreuses qu'elles paraissent, elles ne sont que petites et peu nombreuses en comparaison des choses futures. — S. Grég. — Mais le serviteur fidèle est établi sur beaucoup de biens lorsqu'il est dans la gloire des joies éternelles, assis sur ce trône du ciel, après sa victoire sur toutes les atteintes de la chair. Il est introduit dans toute la joie de son maître, lorsque, ravi dans cette patrie céleste, et mêlé aux groupes des anges, il possède en lui une joie qui n'est mêlée à aucune douleur venant de la corruption extérieure. — S. Jér. — Quel don plus grand peut-on faire au fidèle serviteur que d'être avec son Seigneur et de voir la joie de son Seigneur? — S. Chrys. — Cette parole est l'expression d'un bonheur parfait. — S. Aug. — Ce sera pour nous la plénitude de la joie que de jouir de

(1) Du grec εὖγε, *bien, heureusement.*
(2) « Vous me remplirez de joie avec votre visage » (ps. 15, v. 11). « Vous me réjouirez dans la joie avec votre visage » (ps. 19, v. 6).

---

enim : Et accedens qui quinque talenta acceperat, etc. Greg. (ut sup.). Servus ergo qui geminata talenta retulit, laudatur a Domino, atque ad æternam remunerationem perducitur. Unde subditur : Ait illi Dominus : Euge. Rab. Euge interjectio est lætantis ; per quod gaudium suum Dominus insinuat, qui bene laborantem servum ad gaudium æternum invitat; de quo Propheta ait : Lætificabis nos in gaudio cum vultu tuo.

Chrys., in hom. (79, ut sup.). Serve bone, quia de bono loquitur quod est ad proximum; et fidelis, quia nihil eorum quæ sunt Domini, sibi appropriavit. Hier. Dicit autem : Super pauca fuisti fidelis ; quia omnia quæ in præsenti habemus (licet magna videantur et plurima), tamen comparatione futurorum, parva et pauca sunt. Greg. (ut sup.). Sed tunc fidelis servus supra multa constituitur, quando devicta omnis corruptionis molestia, de æternis gaudiis in illa cœlesti sede gloriatur. Tunc etiam ad domini sui gaudium perfecte intromittitur, quando in æterna illa patria assumptus, atque angelorum cœtibus admixtus, sic interius gaudet de munere, ut non sit quod exterius doleat jam de corruptione. Hier. Quid autem potest majus dari fideli servo quam esse cum Domino, et videre gaudium Domini sui? Chrys., in homil. (79, ut sup.). Per hoc enim verbum, omnem beatitudinem ostendit. Aug., 1, *De Trinit.* (cap. 10). Hoc enim erit plenum

Dieu-Trinité à l'image duquel nous avons été faits, bonheur qui n'en a pas au-dessus de lui. — S. Jér. — La même parole du père de famille sert de récompense aux deux serviteurs et à celui qui, avec cinq talents, en avait obtenu dix, et à celui qui, avec deux, en avait obtenu quatre; l'un et l'autre reçoivent le même bonheur, non pas comme récompense du gain qu'ils ont fait, mais de l'ardeur de leur volonté : « Et s'approcha aussi celui qui avait reçu deux talents. » — Orig. — Le mot *s'approcher*, qui est et de celui qui avait reçu cinq talents et de celui qui en avait reçu deux, exprime leur passage de ce monde dans l'autre. Remarquez que ce sont les mêmes paroles qui sont adressées aux deux, afin sans doute que vous ne puissiez pas penser que celui qui avait reçu de moindres facultés, mais qui les avait employées autant qu'il avait pu, reçoit moins de Dieu que celui qui en avait reçu de plus grandes. Tout ce qui est exigé, c'est que l'homme se serve de tout ce que Dieu lui a donné pour la gloire de Dieu. — S. Grég. — Le serviteur qui ne voulut pas faire fructifier son talent, revient au Seigneur en s'excusant : « Alors s'approchant, etc. » — S. Jér. — La vérité de cette parole : « Il se sert d'excuses dans son péché, » se retrouve dans ce serviteur, de telle sorte qu'il joint le crime de l'orgueil à celui de paresse et de négligence. Lui qui aurait dû se contenter de confesser sa paresse et de prier le père de famille, tourne à la calomnie et prétend que c'est par prudence qu'il a agi ainsi, et il met en avant la crainte qu'il avait eue d'exposer son capital en cherchant à faire fructifier son argent. — Orig. — Ce serviteur me paraît avoir été du nombre des croyants, mais non pas du nombre de ceux

---

gaudium nostrum (quo amplius non est) frui Deo Trinitate, ad cujus imaginem facti sumus. Hier. Utrique autem servo (et qui de quinque talentis decem fecerat, et qui de duobus quatuor) idem patrisfamilias sermo blanditur : utrumque etiam simili recipit gaudio, non considerans lucri magnitudinem, sed studii voluntatem : unde sequitur : Accessit autem et qui duo talenta acceperat. Orig. (ut sup.). Quod autem dicit (vel in eo, qui quinque talenta acceperat, vel in isto, qui duo) accedens, intellige accessum transitum de hoc mundo ad illum : et vide quoniam eadem dicta sunt ambobus ; ne forte et qui minorem habuit virtutem, et totam illam quam habuit, secundum quod oportebat exercuit, nihil minus habiturus sit apud Deum, quam ille qui fuerit in majori virtute. Hoc enim solum quæritur, ut quicquid habuerit homo ex Deo, toto eo utatur ad gloriam Dei.

Greg. (ut sup.). Servus autem qui operari de talento noluit, ad Dominum cum verbis excusationis redit : unde subditur : Accedens autem, etc. Hier. Vere enim hoc quod scriptum est (*Ps.* 140) : Ad excusandas excusationes in peccatis, etiam huic servo contigit, ut ad pigritiam et negligentiam, superbiæ quoque crimen accederet : qui enim debuit simpliciter inertiam confiteri, et orare patremfamilias, econverso calumniatur, et dicit se prudenti fecisse consilio ; ne dum lucra pecuniæ quæreret, etiam de sorte periclitaretur. Orig. (ut sup.). Videtur enim mihi iste servus fuisse inter credentes quidem, non autem fiducialiter agentes, sed latere volentes, et omnia facientes ut non cognoscantur quasi Chris-

qui agissent avec confiance; il était du nombre de ceux qui font tout pour ne pas paraître chrétiens. Ceux qui sont ainsi me paraissent avoir la crainte de Dieu, mais le considérer comme austère et implacable, et c'est ce qu'il exprime par ces mots : « Seigneur, je sais que vous êtes un homme dur. » Nous admettons que réellement notre maître moissonne où il n'a pas semé, car le juste laisse la semence dans l'esprit, et il moissonne la vie éternelle. Il moissonne là où il n'a pas semé, et il ramasse là où il n'a rien jeté, car il considère comme sa propre récolte tout ce qui a été semé dans les pauvres.—S. Jér.—Ces mots qu'ose prononcer le bon serviteur : « Vous moissonnez là où vous n'avez pas semé, » nous expriment aussi que Dieu reçoit la vie vertueuse des philosophes et des Gentils. — S. Grég. — Il en est beaucoup dans l'Église qui ressemblent à ce serviteur, et qui craignent d'entrer dans la voie d'une vie meilleure, et qui cependant ne craignent pas de croupir dans la paresse de leur corps. Se considérant comme pécheurs, ils redoutent d'embrasser une vie sainte pendant qu'ils ne tremblent pas de rester dans leurs iniquités. — S. Hil. — Ou bien, par ce serviteur, il faut entendre le peuple juif qui persiste dans la loi, et qui donne comme prétexte de son éloignement de la loi évangélique la crainte que lui inspire la loi ancienne, disant à Dieu : « J'ai craint de vous offenser, » et ajoute : « Voici ce qui vous revient, » comme ayant observé tout ce que le Seigneur lui avait commandé. Il savait cependant qu'il fallait faire pousser des fruits de justice là où la loi n'avait pas été semée, et qu'il fallait ramasser de parmi les Gentils des fidèles qui n'étaient point de la race d'Abraham (1).

(1) Du moins selon la chair, car ils en étaient selon l'esprit.

---

tiani : adhuc videntur mihi qui hujusmodi sunt, timorem Dei habere, et sapere de eo quasi de aliquo austero et implacabili : hoc enim signat, cum dicit : Domine, scio quia homo durus es. Intelligimus autem quod vere Dominus noster metit ubi non seminavit, quoniam justus seminat in spiritu, ex quo metet vitam æternam (*Galat.*, 6). Metit etiam ubi non seminat, et congregat ubi non spargit ; quia sibi computat esse collata quæcunque in pauperibus fuerint seminata. Hier. Ex eo autem quod hic servus ausus est dicere : Metis ubi non seminasti, intelligimus etiam Gentilium et philosophorum bonam vitam recipere Dominum. Greg. (ut sup.). Sunt autem plerique intra Ecclesiam, quorum iste servus imaginem tenet; qui melioris vitæ vias aggredi metuunt, et tamen jacere in sui corporis ignavia non pertimescunt; cumque se peccatores considerant, sanctitatis vias arripere trepidant, et remanere in suis iniquitatibus non formidant. Hilar. (ut sup.). Vel per hunc servum intelligitur populus Judæorum in lege persistens; qui dicit : Timui te, tanquam metu veterum præceptorum, ab usu evangelicæ libertatis abstineat, dicatque : Ecce quod tuum est; vel ut in his quæ a Domino præcepta sunt, fuerit immoratus; cum tamen sciverit metendos illic justitiæ fructus, ubi lex sata non sit, et colligendos ex gentibus, qui non ex Abrahæ sint stirpe dispersi.

Hier. Sed quod putaverat se pro excusa-

S. Jér. — Mais ce qu'il avait considéré comme une excuse tourne contre lui : « Son Seigneur, lui répondant ceci, dit : Mauvais serviteur. » Il est appelé mauvais serviteur parce qu'il a calomnié son maître, *paresseux* parce qu'il n'a pas doublé son talent, méritant tout à la fois la peine qui est due à l'orgueil et celle qui est due à la négligence. « Si, lui dit-il, vous me saviez dur et cruel, et exigeant ce qui ne m'appartient pas, vous auriez dû comprendre que j'exigerais plus étroitement ce qui m'était dû, et vous auriez donné mon argent ou mes deniers à qui l'aurait fait produire (le mot grec *argyrion*, ἀργυριον, signifie tout à la fois monnaie et argent). Or, comme il est dit « que la parole de Dieu est chaste, qu'elle est un argent éprouvé par le feu, » cet argent et ces deniers dont il s'agit ici sont l'Évangile prêché et la divine parole qu'il fallait donner à qui les aurait fait fructifier, c'est-à-dire ou à d'autres prédicateurs, ce que firent les apôtres en établissant des prêtres et d'autres évêques dans chaque province (1), ou bien à tous les croyants indistinctement, pour leur faire produire au double, et le rendre avec usure, en accomplissant dans leurs œuvres ce qu'on leur a transmis en paroles. — S. Grég. — Ainsi que le danger que courent les prédicateurs en retenant l'argent du Seigneur est visible, ainsi de celui des auditeurs, car on leur demandera avec intérêts ce qu'ils ont entendu, car ils doivent passer de l'intelligence de ce qu'ils ont entendu à la découverte de ce qu'on ne leur a pas appris.

Orig. — Le Seigneur n'a point accordé ce qui était dit de sa dureté, mais il a accordé ce qu'a ajouté le mauvais serviteur. C'est celui qui abuse de la miséricorde de Dieu pour se négliger encore davantage et

(1) Actes, 14, v. 22.

---

tione dixisse, in culpam propriam vertitur. Unde sequitur : Respondens autem Dominus ejus, dixit ei : Serve male. Servus autem malus appellatur, quia calumniam Domino fecit; piger, quia talentum noluit duplicare; ut in altero superbiæ, in altero negligentiæ condemnetur. Si, inquit, durum et crudelem me noveras ; et aliena sectari, tu scires me mea diligentius quæsiturum, et dares pecuniam meam sive argentum nummulariis : utrumque enim argyrion græcus sermo significat (ἀργυριον) Eloquia, inquit (*Psal.* 11), Domini eloquia casta; argentum igne examinatum. Pecunia ergo et argentum prædicatio Evangelii et sermo divinus est, qui dari debuit nummulariis; id est, vel cæteris doctoribus (quod fecerunt apostoli per singulas provincias presbyteros et episcopos ordinantes), vel cunctis credentibus, qui possunt pecuniam duplicare; et cum usuris reddere, ut quicquid sermone didicerant, opere explerent. Greg. (ut sup.). Sicut ergo periculum doctorum aspicitur, si dominicam pecuniam teneant, ita et auditorum ; quia cum usuris ab eis exigitur, quod audierunt ; ut scilicet ex eo quod audiunt, etiam studeant intelligere non audita.

Orig. (ut sup.). Non autem confessus est Dominus se esse durum (sicut ille arbitrabatur), cæteris autem ejus sermonibus consensit : sed vere durus est his qui mise-

non pas pour se convertir, qui est véritablement dur. — S. Grég. — Ecoutons la sentence du Seigneur qui frappe le mauvais serviteur : « Enlevez-lui son talent et donnez-le à celui qui en a dix. » — Orig. — Le Seigneur peut, par sa puissance, enlever le suffisant à celui qui s'en est servi négligemment pour le reporter sur celui qui multiplie ce qu'il a reçu. — S. Grég. — Il paraissait plus à propos de le donner à celui qui n'avait reçu que deux talents au lieu de le transmettre à celui qui en avait cinq, comme ayant moins reçu ; mais comme par les cinq talents est indiquée la science des choses extérieures, et par les deux talents l'intelligence et l'action, celui qui a reçu deux talents a plus reçu que celui qui en a reçu cinq, car celui qui en a reçu cinq, livré tout entier au soin des choses extérieures, s'est trouvé tout-à-fait privé de l'intelligence des choses éternelles. Or, le talent unique qui représente, ainsi que nous l'avons dit, le don d'intelligence, a dû passer à celui qui a bien administré les choses extérieures qui lui ont été confiées, et c'est ce que nous voyons tous les jours dans l'Eglise, car nous voyons doués de l'intelligence des choses intérieures ceux qui ont été de fidèles administrateurs des choses extérieures. — S. Jér. — Ou bien, il est donné à celui qui, par son travail, a obtenu dix talents, parce que, quoique la joie du Seigneur soit la même et en celui qui a multiplié deux talents qu'en celui qui en a multiplié cinq, cependant une plus grande récompense est due à celui qui a travaillé davantage dans les deniers du Seigneur. — S. Grég. — Bientôt arrive une sentence généralisée que le Seigneur exprime ainsi : « Il sera donné à quiconque possède déjà. » En effet, celui qui a déjà la charité perçoit aussi les autres dons, et celui qui n'a pas la charité perd

---

ricordia Dei abutuntur ad negligentiam suam, non ad conversionem suam. Greg. (ut sup.). Pigrum vero servum qua sententia Dominus feriat, audiamus : Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta. Orig. (ut sup.). Potest quidem Dominus suæ Divinitatis virtute auferre sufficientiam ab eo qui pigrius est ea usus, et dare ei qui eam multiplicavit. Greg. (ut sup.). Opportunum autem videbatur ut ei potius qui duo quam qui quinque talenta acceperat daretur : illi enim dari debuit, qui minus habebat : sed cum per quinque talenta exteriorum scientia designetur, per duo autem intellectus et operatio ; plus habuit qui duo, quam qui quinque talenta acceperat ; quia qui per talenta quinque exteriorum administrationem meruit, ab intellectu æternorum adhuc vacuus fuit : unum ergo talentum, per quod intellectum significari diximus, illi dari debuit qui bene exteriora quæ acceperat ministravit : quod quotidie in sancta Ecclesia cernimus, ut etiam interna intelligentia polleant, qui exteriora fideliter administrant. Hier. Vel datur ei qui decem talenta fecerat, ut intelligamus (licet æquale sit Domini gaudium in utriusque labore ; ejus scilicet qui quinque et qui duo duplicavit), tamen majus deberi præmium ei qui plus in Domini pecunia laboravit. Greg. (ut sup.). Generalis etiam mox sententia subditur, qua dicitur : Omni enim habenti dabitur, etc. quisquis enim charitatem habet, alia etiam dona percipit ; quisquis autem charitatem non habet, etiam dona quæ percepisse videba-

aussi les autres dons qu'il paraissait posséder. — S. Chrys. — Celui qui possède l'éclat de la parole et de la doctrine pour les faire fructifier, et qui ne s'en sert pas, perd la grâce elle-même, tandis que celui qui a le zèle s'attire des dons plus élevés. — S. Jér. — Plusieurs qui ont reçu la science de la nature, et qui brillent par un génie vif et acéré auprès de celui qui, d'un génie plus difficile, a compensé cela par son travail et son industrie, perdent cet avantage de leur nature, et voient passer à d'autres la récompense qui leur avait été promise. L'on peut donner aussi cette autre explication : Celui qui a la foi et une bonne volonté en le Seigneur recevra de la bonté du juge ce qui lui manquait comme homme dans ses œuvres ; et celui qui n'aura pas la foi perdra les autres vertus qu'il paraissait tenir de la nature. Cette expression : « On lui enlèvera ce qu'il paraissait avoir, » est fort remarquable, car toute œuvre faite en dehors de la foi du Christ n'est pas imputable à celui qui a abusé de cette œuvre, mais elle est imputable à celui qui a donné même le bien de nature au méchant serviteur. —S. Hil. — La gloire de la loi appartient, elle aussi, à ceux qui usent de l'Évangile, tandis que toute la gloire qui paraissait leur venir de la loi doit être ravie à ceux qui n'ont pas la foi du Christ.

S. Chrys. — Le mauvais serviteur, non-seulement n'est pas puni par cette perte qu'il éprouve, mais encore par un châtiment intolérable, et à ce châtiment se joint une sentence pleine d'accusation (1) : « Et vous jetterez ce serviteur inutile dans les ténèbres extérieures. » — Orig. — Là où il n'y a nulle lumière pour éclairer, et pas même peut-être une lumière corporelle, ni il n'y a regard jeté du côté de

(1) Μετὰ τῆς κολάσεως ἡ απόφασις πολλῆς γεμουσα τῆς κατηγορίας.

---

tur, amittit. Chrys., in hom. (79, ut sup.). Qui etiam gloriam sermonis et doctrinæ ad proficiendum habet, non utens ea, gratiam perdit; qui autem studium adhibet, amplius attrahit donum. Hier. Multi etiam cum sint sapientes naturaliter, et habeant acumen ingenii (si fuerint negligentes, et desidia bonum naturæ corruperint) ad comparationem ejus qui paululum tardior labore et industria compensavit quod minus habuit, perdunt bonum naturæ ; et præmium quod eis fuerat repromissum, vident transire ad alios. Potest etiam sic intelligi : et qui fidem habet et bonam in Domino voluntatem, etiam si quid minus ut homo in opere habuerit, dabitur a bono judice; qui autem fidem non habuerit, etiam cæteras virtutes (quas videbatur naturaliter possidere) perdet. Et eleganter inquit : Quod videtur habere, auferetur ab eo : quicquid enim sine fide Christi est, non ei debet imputari qui male eo abusus est ; sed illi qui etiam malo servo naturæ bonum tribuit. Hilar. (ut sup.). Habentibus etiam usum evangeliorum etiam legis honor redditur : non habenti autem fidem Christi, etiam quod ex lege sibi esse videbatur honoris auferetur.

Chrys., in homil. (79, ut sup.). Servus autem malus, non solum damno punitur, sed etiam intolerabili pœna; et cum pœna, accusabili denuntiatione : unde sequitur : Et inutilem servum ejicite in tenebras, etc. Orig. Ubi scilicet nulla illuminatio est,

Dieu, et ce lieu auquel ils sont condamnés est appelé les ténèbres extérieures, car ceux qui se sont ainsi rendus coupables ont été condamnés comme indignes de voir Dieu. Nous avons lu un interprète qui nous a précédés, et qui a entendu par ces ténèbres extérieures les ténèbres de cet abîme qui sont au-delà de cet univers, et ceux qui y seraient précipités seraient ainsi jetés hors de cet univers dans cet abîme, où il n'y a que des ténèbres; personne n'éclairant ces ténèbres, ils y seraient jetés comme indignes de tout cet univers. — S. Grég. — C'est ainsi que le châtiment précipiterait dans les ténèbres extérieures celui que son péché a jeté dans les ténèbres intérieures.— S. Jér. — Nous avons dit plus haut ce que sont les pleurs et le grincement de dents.— S. Chrys.— Remarquez qu'il y a à être puni de la dernière peine, non-seulement celui qui vole ou fait le mal, mais encore celui qui néglige de faire le bien.— S. Grég. — Que celui-là donc qui a reçu l'intelligence voie à ne pas se taire; celui qui jouit de l'affluence des biens, à ne pas négliger l'aumône ; celui qui a l'art de se conduire, à le partager avec le prochain; celui qui a le talent de parler, à intercéder auprès du riche pour les pauvres. Le moindre don fait à chacun de nous lui sera réputé comme un talent reçu. — Orig. — Si ce que je vous dis, à savoir, que celui qui n'aura pas instruit les autres sera condamné pour cela, vous déplaît, rappelez-vous cette parole de l'Apôtre : « Malheur à moi si je n'évangélisais pas ! »

Or, quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté accompagné de tous ses anges, il siégera sur le trône de sa gloire. Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs ; et il placera les brebis à sa droite,

---

forsitan nec corporalis ; nec est respectio Dei illic ; sed quasi indigni speculatione Dei (qui talia peccaverunt) condemnantur in his quæ exteriores tenebræ appellantur. Legimus etiam aliquem ante nos exponentem de tenebris abyssi quæ est extra mundum ; ut quasi indigni toto mundo, in abyssum illam foras ejiciantur, in qua sunt tenebræ, nemine eas illuminante. Greg. (ut sup.). Et sic per pœnam in tenebras exteriores cadet, qui per suam culpam sponte in interiores tenebras decidit. Hier. Quid sit autem fletus et stridor dentium supra diximus. Chrys., in homil. (79, ut sup.). Vide autem quia, non solum qui rapit aliena, aut qui mala operatur, punitur ultima pœna, sed etiam qui bona non facit. Greg. (ut sup.). Habens igitur intellectum curet omnino ne taceat ; habens rerum affluentiam, a misericordia non torpescat : habens artem qua regitur, usum illius cum proximo ; partiatur habens loquendi locum apud divitem, pro pauperibus intercedat : talenti enim nomine cuilibet reputabitur, quod vel minimum acceperit. Orig. (ut sup.). Si autem displicet tibi quod dicitur, si propter quod non docuit quis, judicatur, recordare illud Apostoli (1 *ad Cor.*, 9) : Væ mihi est, si non evangelizavero !

Cum autem venerit Filius hominis in majestate sua, et omnes angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ; et congregabuntur ante eum omnes gentes; et separabit

et les boucs à la gauche. Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui avez été bénis par mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'ai eu besoin de logement, et vous m'avez logé ; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu; j'ai été malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous m'êtes venu voir. Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, et que nous vous avons donné à manger ; ou avoir soif, et que nous vous avons donné à boire? Quand est-ce que nous vous avons vu sans logement, et que nous vous avons logé ; ou nu, et que nous vous avons revêtu? Et quand est-ce que nous vous avons vu malade, ou en prison, et que nous vous sommes venus visiter? Et le roi leur répondra : Je vous dis en vérité qu'autant de fois que vous l'avez fait à l'égard de l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. Il dira ensuite à ceux qui seront à la gauche : Retirez-vous de moi, maudits; allez au feu éternel, qui avait été préparé pour le diable et pour ses anges; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire; j'ai eu besoin de logement, et vous ne m'avez pas logé; j'ai été sans habits, et vous ne m'avez pas revêtu; j'ai été malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité. Alors ils lui répondront aussi : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, ou avoir soif, ou sans logement, ou sans habits, ou malade, ou dans la prison, et que nous avons manqué à vous assister? Mais il leur répondra : Je vous dis en vérité qu'autant de fois que vous avez manqué à rendre ces assistances à l'un de ces plus petits, vous avez manqué à me les rendre à moi-même.

Rab. — Après les paraboles sur la fin du monde, voici le Seigneur qui peint la manière dont aura lieu le jugement dernier. — S. Chrys. — C'est surtout cette partie du discours du Seigneur que nous devons goûter, et l'écouter avec toute espèce de zèle et de componction, en lui prêtant notre attention au fond de nos âmes, car c'est le Christ lui-même qui en expose le sujet terrible avec toute espèce de clarté,

---

eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis, et statuet quidem oves a dextris suis; hædos autem a sinistris. Tunc dicet Rex his qui a dextris ejus erunt : Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi : esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram, et collegistis me; nudus, et operuistis me; infirmus, et visitastis me; in carcere eram, et venistis ad me. Tunc respondebunt ei justi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, et pavimus te ? sitientem, et dedimus tibi potum ? Quando autem te vidimus hospitem, et collegimus te ? aut nudum, et cooperuimus te ? Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, et venimus ad te ? Et respondens Rex, dicet illis : Amen dico vobis : quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. Tunc dicet et his qui a sinistris erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus : esurivi enim, et non dedistis mihi manducare; sitivi, et non dedistis mihi potum; hospes eram, et non collegistis me, nudus, et non operuistis me; infirmus et in carcere, et non visitastis me. Tunc respondebunt ei et ipsi dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, et non ministravimus tibi ? Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis : quandiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.

Rab. Post parabolas de fine mundi jam exsequitur Dominus modum futuri judicii. Chrys., in homil. (80, *in Matth.*). Est

non plus en disant en parabole : « Le royaume de Dieu est devenu semblable, » mais en se montrant et se révélant lui-même à découvert par ces mots : « Lorsque viendra le Fils de l'homme, etc. » — S. Jér. — C'est avec raison qu'il expose la gloire de son triomphe, lui qui, dans deux jours, doit faire sa pâque, être livré à la croix, bafoué par les hommes, et cela pour compenser par les promesses de l'avenir les occasions de scandale qui vont se présenter. Or, il faut remarquer que celui qui doit être contemplé dans sa majesté, c'est le Fils de l'homme. — S. Aug. — Les impies le verront dans la forme humaine, ceux qui sont placés à la droite le verront aussi. Il paraîtra au jugement avec cette forme qu'il a reçue de nous; mais plus tard il se montrera dans cette forme de Dieu dont tous les fidèles ont soif.

Rémig. — Par ces paroles est détruite l'erreur de ceux qui prétendent que le Seigneur ne conservera pas sa forme de serviteur. Par le mot *majesté* il exprime cette divinité qui le rend semblable au Père et à l'Esprit-Saint. — Orig. — Ou bien ce mot exprime qu'il reviendra sur cette terre avec sa gloire, de manière que son corps soit semblable à ce qu'il fut sur la montagne de la transfiguration. Par son siége il faut entendre ou les plus parfaits des saints, desquels il a été dit : « Là se sont assis (1) les siéges dans la justice,» ou bien ces puissances célestes appelées *les trônes et les dominations*. — S. Aug. — En effet, il descendra avec ses anges, qu'il appellera des lieux supérieurs pour juger avec lui : « Et tous ses anges avec lui. » — S. Chrys. — Tous

(1) Nous traduisons ainsi, parce qu'il s'agit de siéges animés.

---

autem hæc pars delectabilissima, quam continue in animo vertentes cum studio audiamus, et omni compunctione : nam et ipse Christus terribilius et lucidius hunc pertractat sermonem. Idcirco non dicit de cætero : Simile factum est regnum cœlorum, sed revelate seipsum ostendit, dicens : Cum autem venerit Filius hominis, etc. Hier. Post biduum quidem Pascha facturus, et tradendus cruci, et illudendus ab hominibus, recte promittit gloriam triumphantis; ut secutura scandala pollicitationis præmio compensaret. Et notandum quod qui in majestate cernendus est, Filius hominis sit. Aug., *sup. Joann.* (tract. 21). In forma enim humana videbunt eum impii; videbunt et ad dexteram positi : in judicio enim apparebit in forma, quam ex nobis accepit; sed postea futurum est ut videatur in forma Dei, quam sitiunt omnes fideles.

Remig. Destruitur autem his verbis illorum error qui dixerunt Dominum non in eadem forma servi manere : majestatem autem appellat Divinitatem, qua æqualis est Patri et Spiritui Sancto. Orig. Vel quia cum gloria huc revertetur, ut corpus ejus sit quale fuit cum transfiguratus fuit in monte. Sedes autem ejus, aut quidam perfectiores sanctorum dicuntur, de quibus scriptum est (*Psal.* 121) : Quoniam illic sederunt sedes in judicio; aut quædam virtutes angelicæ, de quibus dicitur (*Coloss.*, 1) : Sive Throni, sive Dominationes. Aug., 20, *De civit. Dei* (cap. 24). Descendet enim cum angelis, quos advocabit de supernis locis

les anges seront là avec lui pour lui témoigner tout ce qu'ils ont fait, dans cette administration que Dieu leur avait confiée, pour le salut des hommes. — S. AUG. (1). — Ou bien, les hommes qui jugeront avec le Christ seront appelés anges, parce que ange veut dire envoyé, et l'on peut donner ce nom à juste titre à quiconque a apporté aux hommes le salut.

SUITE. — « Et tous seront rassemblés devant lui. » — RÉMIG. — Par ces mots nous est indiquée la vérité de la résurrection future. — S. AUG. — Toute cette réunion sera rassemblée par le ministère des anges, auxquels ces mots sont adressés dans un psaume : « Réunissez-lui ses saints. » — ORIG. — Ou bien, comprenons-le en ce sens que ce n'est pas d'une manière locale que les nations seront réunies en sa présence, mais en ce qu'elles ne seront plus divisées en des dogmes erronés et multiples, car la divinité du Christ éclatera de manière qu'elle soit connue non-seulement de tous les justes, mais encore de tous les pécheurs. Mais il n'y aura pas de lieu spécial où le Fils de Dieu apparaîtra, n'apparaissant pas dans les autres, ainsi qu'il a voulu nous le démontrer lui-même par la comparaison de l'éclair. Tant que les méchants ne se connaissent pas eux-mêmes, ni ne connaissent le Christ, et tant que les justes ne le voient que comme par un miroir et dans une énigme, les justes ne se trouvent pas séparés des méchants; mais lorsque tous les hommes connaîtront le Fils de l'homme par l'effet de la manifestation qu'il fera de lui-même, alors le Sauveur séparera les bons des méchants : « Et il les séparera les uns d'avec les

(1) Lib. 50, hom. 50.

---

ad faciendum judicium : unde dicitur : Et omnes angeli ejus cum eo. CHRYS., in homil. (30, ut sup.). Omnes enim angeli cum ipso aderunt, testantes et ipsi quantum administraverunt missi a Domino ad hominum salutem. AUG., *De pœnit.* Vel angelorum nomine significavit homines, qui cum Christo judicabunt : angeli enim nuntii sunt : nuntios autem rectissime accipimus omnes, qui salutem cœlestem hominibus nuntiaverunt.

Sequitur : Et congregabuntur ante eum omnes, etc. REMIG. His verbis vera hominis futura monstratur resurrectio. AUG., 20, *De civitate Dei* (cap. 21). Hæc autem congregatio per ministerium angelicum fiet, quibus in psal. dicitur (*Psal.* 49) : Congregate illi sanctos ejus. ORIG. (tract. 34, *in Matth.*). Vel non localiter intelligamus quod congregabuntur ante eum omnes gentes, sed quia jam non erunt dispersæ in dogmatibus falsis et multis de eo : manifesta enim fiet Divinitas Christi, ut non solum nullus justorum, sed nec aliquis peccatorum ignoret : non enim in aliquo loco apparebit Filius Dei, et in altero non apparebit, sicut ipse secundum comparationem fulguris voluit demonstrare. Quandiu ergo iniqui nec se cognoscunt, nec Christum, vel justi per speculum in ænigmate vident, tandiu non sunt segregati boni a malis : cum autem propter manifestationem Filii Dei omnes ad intellectum venerint suum, tunc Salvator segregabit bonos a malis : unde sequitur : Et separabit eos ab invicem, etc. Quia et peccatores cognoscent sua delicta, et justi manifeste videbunt semina justitiæ suæ, ad

autres, etc. » C'est parce que d'un côté les pécheurs verront distinctement où les ont conduits leurs péchés; et les justes ce qu'ont produit leurs semences de justice. Ceux qui sont sauvés sont appelés *brebis* à cause de la douceur que leur avait enseignée celui qui a dit de lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux, » et parce qu'ils se sont montrés disposés à se laisser amener jusqu'à la mort, imitateurs en cela du Christ, qui a été conduit à la boucherie comme une brebis. Les méchants sont appelés des *boucs,* parce qu'ils gravissent de durs et âpres rochers, et s'avancent au travers de leurs précipices. — S. Chrys. — Ou bien, il appelle les uns boucs pour montrer qu'ils ne sont d'aucune utilité, et les autres brebis pour exprimer de quelle utilité ils sont. En effet, on ne retire aucun profit des boucs, tandis que les brebis servent par leur laine, leur lait et les petits qu'elles mettent bas. D'ailleurs, par le nom de brebis sont désignées ordinairement la simplicité et l'innocence dans les divines Écritures, et c'est d'une manière fort remarquable que ce nom sert à désigner ici les élus. — S. Jér. — Le bouc est un animal lascif et toujours ardent au plaisir; c'est pourquoi il est toujours désigné dans la loi comme sacrifice expiatoire (1). Il n'est point question des chèvres, car elles peuvent avoir des petits, et elles remontent pures du lavoir.

S. Chrys. —Ensuite il les sépare même en les plaçant diversement: « Et il placera les brebis à droite et les boucs à gauche. — Orig. »— Car les saints qui ont été droits dans leurs œuvres reçoivent comme prix de leur droiture d'être assis à la droite (2) du roi, où sont le repos et la

(1) Lév., ch. 4, v. 23 ; 9, v. 3 ; 23, v. 19. Liv. Nomb., ch. 7, v. 82 ; 15, v. 24 ; 28, v. 22 ; 29, v. 38.

(2) Le texte d'Origène porte un jeu de mots, que nous n'avons pas cru devoir conserver : « Qui ont fait des œuvres droites reçoivent comme prix de leurs œuvres droites la droite du roi.

---

qualem eos perduxerint finem. Oves autem dicti sunt qui salvantur, propter mansuetudinem quam didicerunt ab eo qui dicit (Matth., 11) : Discite a me quia mitis sum ; et propter quod usque ad occisionem parati fuerunt venire ; imitantes Christum, qui sicut ovis ad occisionem ductus est (Isaiæ, 53). Hædi autem dicuntur mali, qui aspera et dura saxa ascendunt, et per præcipitia eorum incedunt. Chrys., in homil. (80, ut sup.). Vel hos vocat hædos, illos autem oves, ut horum infructuositatem ostendat (nullus enim fit ab hædis fructus), illorum autem utilitatem ; multus enim est ovium fructus, et a lana, et a lacte, et a fœtibus qui parturiuntur. Nomine autem ovis in Scripturis divinis simplicitas et innocentia solet designari. Pulchre ergo in hoc loco per oves electi designantur. Hier. Hædus autem lascivum est animal et fervens semper ad coitum, et semper pro peccatis offertur in lege : nec dicit capras, quæ possunt habere fœtus, et tonsæ egrediuntur de lavacro.

Chrys., in homil. (80, ut sup.). Deinde segregat eos etiam situ : nam sequitur : Et statuet oves quidem a dextris, hædos autem a sinistris. Orig. Sancti enim, qui

gloire, tandis que les méchants, à cause de leurs œuvres mauvaises et sans droiture, sont tombés à gauche, c'est-à-dire dans les tourments qui attristent l'âme. « Alors le roi dira, etc., venez, etc., » afin qu'ils acquièrent, au moment où ils s'uniront plus parfaitement au Christ, ce qu'ils possédaient moins auparavant. Il ajoute : « Les bénis de mon Père, » afin qu'éclate l'éminence de leur bénédiction, de cette bénédiction qu'ils avaient reçue auparavant de celui qui a créé le ciel et la terre. — Rab. — Ou bien, il les appelle bénis parce qu'à cause de leurs mérites leur sera accordée la bénédiction éternelle. Il parle du royaume comme appartenant à son Père, parce qu'il rapporte le pouvoir royal à celui qui l'a engendré roi, et c'est par son autorité royale, car seul il sera exalté dans ce jour-là, qu'il fait porter la sentence du jugement, et c'est d'une manière significative qu'il ajoute : « Alors le roi dira. » — S. Chrys. — Remarquez bien qu'il ne dit pas *recevez*, mais *possédez*, ou bien *héritez*, comme de vos biens de famille, de vos biens paternels, comme de biens qui vous sont dus depuis longtemps : « Ce royaume qui vous est préparé depuis la création du monde. » — S. Jér. — Tout cela doit s'entendre dans le sens de la prescience de Dieu, auprès de qui l'avenir est comme s'il était déjà passé.

S. Aug. — A moins qu'on ne l'entende de ce royaume dont il sera dit à la fin du monde, à un degré bien plus élevé : « Prenez possession du royaume qui vous a été préparé, » l'Église présente est appelée son royaume, royaume dans lequel l'on combat encore contre l'ennemi, combat qui durera jusqu'au jour où nous arriverons à ce

---

dextera opera operati sunt, acceperunt pro mercede suorum dexterorum dexteram Regis in qua requies et gloria est; mali vero propter opera sua pessima et sinistra, ceciderunt in sinistram, id est, in tristitiam tormentorum. Sequitur: Tunc dicet Rex, etc. Venite; ut quicquid minus fuerat eis, cum perfectius uniti fuerint Christo, consequantur : addit autem : Benedicti Patris mei, ut eminentia benedictionis eorum manifestetur, quia prius benedicti sunt a Domino qui fecit cœlum et terram (*Psal.* 113). Rab. Vel vocantur benedicti, quibus pro bonis meritis debetur æterna benedictio. Patris autem sui dicit esse regnum, quia ad eum refert potestatem regni, a quo ipse Rex est genitus ; unde per auctoritatem regiam, quia ipse solus exaltabitur in die illa, proferet judicii sententiam : unde signanter dicitur : Tunc dicet Rex. Chrys., in homil. (80, ut sup.). Nota autem quod non dixit : Accipite, sed, possidete, sive hæreditate; sicut familiaria bona, sive paterna, sicut vestra vobis antiquitus debita : unde dicitur : Paratum vobis regnum a constitutione mundi. Hier. Hæc autem juxta præscientiam Dei accipienda sunt, apud quem futura jam facta sunt.

Aug., 20, *De civitate Dei*, cap. 1. Excepto autem illo regno, de quo in fine dicturus est : Possidete paratum vobis regnum, licet longe impari modo, etiam præsens Ecclesia dicitur regnum ejus, in quo adhuc cum hoste confligitur, donec veniatur ad illud pacatissimum regnum, ubi sine hoste regnabitur. Aug., *De pœni-*

royaume pacifié où l'on régnera sans lutte. — S. Aug. (1). — Mais quelqu'un me dira : « Je ne veux pas régner, car il me suffit d'être sauvé. » Mais ce qui les trompe d'abord, c'est qu'il n'y a pas de salut là où il y a encore iniquité. Ensuite, supposé qu'il y ait une différence entre ceux qui règnent et ceux qui ne règnent pas, il faut toutefois qu'ils soient tous dans le même royaume, et qu'ils ne soient pas comptés parmi les ennemis ou les indifférents, tombant ainsi dans l'abîme au moment où les autres sont couronnés. Est-ce que tous les Romains ne possèdent pas l'empire romain, quoique tous n'y gouvernent pas?

S. Chrys. — Ce pour quoi les saints reçoivent les biens du royaume du ciel est exprimé par les mots suivants : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger. » — Rémig. — Il faut remarquer que dans ce passage le Seigneur fait mention de sept œuvres différentes de miséricorde, et celui qui les aura accomplies méritera d'hériter du royaume qui a été préparé aux élus dès le commencement du monde. — Rémig. — Au sens mystique, c'est celui qui restaure du pain de la parole ou rafraîchit du breuvage de la sagesse celui qui a faim et soif de la justice, et qui reçoit dans le sein de l'Église notre mère celui qui erre à la suite du péché ou de l'hérésie, et qui reçoit l'homme faible dans sa foi; c'est celui-là qui garde les véritables commandements de la justice. — S. Grég. (2). — Ceux de la droite, auxquels le juge, en arrivant, adresse ces paroles : « J'ai eu faim, etc., » sont tous ceux qui sont soumis au jugement et appelés au royaume; ce sont ceux qui ont effacé de leurs larmes les taches de leur vie, et qui, ex-

(1) Lib. 50, hom. 50.
(2) Dans les anciens exemplaires, ch. 25 du com. de Job.

---

tent. Sed dicet aliquis : Regnare nolo, sufficit mihi salvum esse : in quo primum eos fallit, quia eorum nec salus est ulla quorum iniquitas perseverat : deinde si est aliqua differentia inter regnantes et non regnantes, oportet tamen ut in uno regno sint omnes; ne in hostium aut aliorum numero deputentur, et cæteris regnantibus ipsi pereant : omnes enim Romani romanum regnum possident, quamvis non omnes in eo regnent.

Chrys., in homil. (80, ut sup.). Pro quibus ergo sancti cœlestis regni bona accipiant, manifestat cum subditur : Esurivi enim, et dedistis mihi manducare. Remig. Et notandum quod in hoc loco septem opera misericordiæ a Domino commemorantur; quæ quicunque implere studuerit, regnum a constitutione mundi præparatum electis percipere merebitur. Rab. Mystice autem qui esurientem et sitientem justitiam pane verbi reficit, vel potu sapientiæ refrigerat, et qui errantem per hæresim vel per peccatum, in domum matris Ecclesiæ recipit, et qui infirmum in fide assumit, veræ dilectionis observat jura. Greg., 26, *Moral.* (cap. 24). Hi autem quibus Judex veniens in dextera consistentibus dicet : Esurivi, etc. sunt qui ex parte electorum judicantur et regnant; qui vitæ maculas

piant dans la suite de leur vie tout le mal de leur vie passée, l'ont fait disparaître aux yeux du juge en le couvrant de leurs aumônes. Mais il en est d'autres qui sont appelés à régner sans avoir été jugés, et ce sont ceux qui ont dépassé les préceptes de la loi par le travail de leur perfection.

ORIG. — Par humilité ils se déclarent indignes de la louange donnée à leurs aumônes; ce n'est pas par oubli qu'ils parlent ainsi. Mais le juge fait éclater, par sa réponse, à leurs yeux, la compassion qu'il porte aux siens : « Alors les justes lui répondront : Quand vous avons-nous vu? etc. » — RAB. — Ils ne parlent pas ainsi par défiance pour les paroles du Seigneur, mais ils expriment ainsi leur étonnement du rang où il les élève et leur admiration devant l'éclat de sa majesté. Ou bien, c'est parce que le bien qu'ils ont fait leur paraîtra peu de chose d'après ces paroles de l'Apôtre : « Les souffrances du temps présent ne sauraient mériter cette gloire future qui sera révélée en nous. Et le roi, répondant, dira : Je vous le dis en vérité, tant que vous avez agi ainsi à l'égard des plus petits d'entre mes frères, vous l'avez fait pour moi. » — S. JÉR. — Nous étions libres d'entendre de tous les pauvres ce que le Christ avait dit : qu'il avait été rassasié en eux, abreuvé en eux; mais ce qu'il dit ici : « Tant que vous avez agi ainsi à l'égard de mes frères, etc., » ne me paraît pas concerner tous les pauvres indistinctement, mais les pauvres d'esprit dont il avait ainsi parlé en étendant la main vers eux : « Mes frères sont ceux qui font la volonté de mon Père céleste » (1).

S. CHRYS. — Mais si ce sont ses frères, pourquoi les appelle-t-il *les*

(1) Matth., 12, v. 50 ; Marc, 13, v. 21.

---

lacrymis tergunt; qui mala præcedentia factis sequentibus redimentes, quicquid illicitum aliquando fecerant, ab oculis Judicis eleemosynarum superductione cooperiunt. Alii vero sunt qui non judicantur et regnant, qui etiam præcepta legis perfectionis virtute transcendunt.

ORIG. (ut sup.). Humilitatis ergo causa laude beneficiorum suorum indignos se proclamant; non obliti eorum quæ fecerunt : ipse autem eis ostendit suam compassionem in suis. Unde sequitur : Tunc respondebunt ei justi : Quando te vidimus, etc. RAB. Hoc quidem dicunt, non diffidentes de verbis Domini, sed stupentes de tanta sublimatione, et de majestatis suæ magnitudine. Vel quia videbitur eis parvum esse bonum quod egerant, secundum illud Apostoli (*Rom.*, 8) : Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis.

Sequitur : Et respondens Rex dicet : Amen dico vobis : quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. HIER. Libera quidem nobis erat intelligentia, quod in omni paupere Christus esuriens pasceretur, sitiens potaretur, et sic de aliis; sed ex hoc quod sequitur : Quandiu fecistis uni ex fratribus, etc. non mihi videtur generaliter dixisse de pauperibus, sed de his qui pauperes spiritu sunt: ad quos extendens manum dixerat : Fratres mei sunt, qui faciunt voluntatem Patris mei.

plus petits? Parce qu'ils sont humbles, parce qu'ils sont pauvres, parce qu'ils sont délaissés. Et en parlant ainsi, il a désigné non-seulement les moines qui se sont retirés dans les montagnes, mais encore le fidèle quel qu'il soit, même celui qui vit dans le siècle. C'est pour lui aussi qu'il a demandé le concours miséricordieux, s'il est dans la faim, ou dans un besoin semblable. C'est le baptême et la participation aux mystères (1) qui font un frère. « Et alors il dira aussi à ceux qui sont à gauche : Retirez-vous. » — Orig. — Ainsi qu'il a dit aux justes : « Venez, » ainsi il dit aux méchants : « Retirez-vous. » Ceux qui gardent les commandements de Dieu sont près du Verbe, et ils sont appelés pour s'en rapprocher encore davantage, tandis que ceux qui n'accomplissent pas ses commandements sont loin de lui, quoiqu'ils paraissent lui être voisins; et ce mot : « Retirez-vous, » leur est dit afin qu'eux qui paraissaient être en sa présence ne le paraissent plus. Remarquez qu'il a été dit : « Les bénis de mon Père, » et qu'il n'est pas dit : « Les maudits de mon Père; » car si le Père est celui qui administre la bénédiction, il n'y a pas d'autre auteur de la malédiction que chacun de nous en faisant des œuvres dignes de malédiction. Or, ceux qui se retirent de Jésus tombent dans le feu éternel, lequel est différent du feu dont nous nous servons sur la terre; car il n'y a point chez nous de feu éternel, et même qui dure pendant un certain temps. Et remarquez que tandis que le royaume est dit préparé pour d'autres que pour les anges, il nous dit que le feu éternel l'a été pour Satan et pour ses anges; car il n'a point, en ce qui le concerne,

(1) Les Pères et surtout les Pères grecs, et surtout saint Chrysostôme, entendent, lorsqu'ils s'expriment ainsi, parler de la sainte eucharistie.

Chrys., in homil. (80, ut sup.). Sed si fratres ejus sunt, quare eos minimos vocat? Propter hoc quia sunt humiles, quia pauperes, quia abjecti. Non autem per hos monachos solum intelligit, qui ad montes secesserunt, sed unumquemque fidelem, etiamsi fuerit secularis; et, si fuerit esuriens, aut aliud hujusmodi, vult misericordiæ procuratione potiri : fratrem enim baptisma facit, et mysteriorum communicatio.

Sequitur : Tunc dicet et his qui a sinistris ejus erunt : Discedite, etc.

Orig. (ut sup.). Sicut justis dixerat, venite, ita et injustis dicit, discedite : non propinqui sunt Verbo, qui servant Dei mandatum; et vocantur, ut adhuc propinquiores efficiantur : longe autem ab eo sunt (etsi videantur ei assistere) qui non faciunt mandata ipsius : propter hoc audiunt, discedite, ut qui modo vel videntur esse ante eum, postea nec videantur. Considerandum est autem quoniam in sanctis dictum est : Benedicti Patris mei; non autem nunc dicitur : Maledicti Patris mei : nam benedictionis quidem ministrator est Pater; maledictionis autem unusquisque sibi est auctor, qui maledictione digna est operatus. Qui autem recedunt a Jesu, decidunt in ignem æternum; qui alterius est generis ab hoc igne quem habemus in usu : nullus enim ignis inter homines est æternus, sed nec multi temporis. Et considera quoniam regnum quidem non angelis præparatum

créé les hommes pour la perdition, et ce sont ceux qui pèchent qui unissent leur sort à celui du diable, s'égalant à ses anges, ainsi qu'en se sauvant les justes deviennent les égaux des bons anges.

S. Aug. — De là, nous devons conclure que c'est ce même feu qui sera le supplice des démons et des hommes. Mais s'il est nuisible par son contact aux corps, et tel qu'il puisse les tourmenter, comment les esprits malins pourront-ils trouver en lui leur supplice? à moins que, ainsi que quelques-uns l'ont pensé, les démons aient un corps formé de cet air humide et grossier. Mais s'il en est qui nient ces corps des esprits mauvais, cela ne doit être en aucune manière matière à dispute (1). D'ailleurs pourquoi ne dirions-nous pas, par une assertion étonnante quoique vraie, que même un esprit incorporel peut être atteint par la peine d'un feu corporel? Si les âmes des hommes peuvent être alors unies à des corps d'une manière indissoluble, et si elles peuvent maintenant être renfermées dans des membres corporels, les démons, quoique natures incorporelles, adhéreront à des feux corporels, non pour donner à ces feux la vie, mais pour en recevoir la peine. Or, ce feu sera corporel et il sera le tourment des corps humains unis à des âmes, et celui des esprits qui n'ont pas de corps.

Orig. — Ou bien, ce feu est tel qu'invisible lui-même il puisse brûler les êtres invisibles, d'après ce que dit l'Apôtre : « Ce qui se voit est temporel, et ce qui ne se voit pas est éternel. » Ne vous étonnez pas de ce feu qui, tout en restant invisible, châtie, car il arrive souvent que le corps est horriblement tourmenté par un feu intérieur.

(1) Saint Thomas établit la négative comme étant matière de foi dans les *Quæst. disputatæ*, *quæst.* 16.

---

dicit, ignem autem æternum diabolo et angelis ejus; quia, quantum ad se, homines non ad perditionem creavit; peccantes autem conjungunt se diabolo; ut sicut qui salvantur, sanctis angelis coæquantur, sic qui pereunt, diaboli angelis coæquentur.

Aug., 21, *De civitate Dei* (cap. 10). Ex hoc autem habetur quod idem ignis erit hominum supplicio attributus et dæmonum. Si autem erit corporali tactu noxius, ut eo possint corpora cruciari, quomodo in eo erit pœna spirituum malignorum? nisi quia sunt quædam dæmonibus corpora, sicut quibusdam visum est, ex isto aere crasso atque humido; si autem aliquis nulla habere dæmones corpora asserat, non est de hac re contentiosa disputatione certandum : cur enim non dicamus (quamvis miris, tamen veris modis) etiam spiritus incorporeos posse pœna corporalis ignis affligi? si spiritus hominum (etiam ipsi profecto incorporei), et nunc poterunt concludi corporalibus membris, et tunc potuerunt corporum suorum vinculis insolubiliter alligari. Adhærebunt ergo dæmones (licet incorporei) corporalibus ignibus cruciandi, accipientes ex ignibus pœnam, non dantes ignibus vitam. Ignis autem ille corporeus erit, et cruciabit hominum corpora cum spiritibus; dæmones autem spiritus sine corporibus.

Orig. (ut sup.). Vel forsitan ignis ille talis substantiæ est, ut invisibilia comburat ipse invisibilis constitutus; secundum quod ait Apostolus (2 *Cor.*, 4) : Quæ videntur,

« J'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. » En effet, il est écrit aux fidèles : « Vous êtes le corps du Christ. » Or, ainsi que l'âme habitant dans le corps n'a pas soif quant à sa substance incorporelle, et cependant, comme unie à un corps, a faim de la nourriture du corps, ainsi le Sauveur, quoique impassible lui-même, souffre tout ce que souffre l'Église qui est son corps. Et remarquez qu'en parlant aux justes il a énuméré l'un après l'autre tous leurs bienfaits, tandis que maintenant, en parlant aux méchants, il groupe leurs péchés pour en abréger le récit : « J'ai été malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité. » Il était digne de la miséricorde du juge de proclamer au long et de développer tous les bienfaits des hommes, et d'abréger, de ne faire que toucher en passant leurs mauvaises actions.

S. Chrys. — Remarquez que ce n'est pas en une seule chose ni en deux seulement, mais sur tous les points qu'ils ont forfait à la miséricorde, car non-seulement ils n'ont pas nourri celui qui avait faim, mais ils ont encore négligé, ce qui était plus facile, de visiter les malades. D'ailleurs, voyez quels faciles préceptes il rappelle, car il ne dit pas : « J'étais en prison, et vous ne m'en avez pas arraché ; malade, et vous ne m'avez pas guéri, » mais seulement : « Vous ne m'avez pas visité, vous n'êtes pas venu à moi. » Pour celui qui a faim aussi il ne demande pas une nourriture de grand prix, mais le nécessaire, car c'est le refus du nécessaire qui constitue la peine. Remarquez d'abord combien il était facile de donner ce qui est demandé ici, car ce n'était que du pain ; combien était misérable celui qui en avait besoin, car c'était un pauvre ; quelle compassion notre nature lui devait, car

---

temporalia sunt ; quæ autem non videntur, æterna. Ne autem mireris audiens esse invisibilem ignem et punientem ; et cum videas interius calorem corporibus accedentem, et non mediocriter cruciantem. Sequitur : Esurivi enim, et non dedistis mihi, etc. Scriptum est ad fideles (1 *Cor.*, 12) : Vos estis corpus Christi : sicut ergo anima habitans in corpore cum non esuriat quantum ad suam substantiam spiritualem, esurit tamen corporis cibum, quia copulata est corpori suo, sic et Salvator patitur quæ patitur corpus ejus Ecclesia, cum sit ipse impassibilis. Et hoc considera quia loquens ad justos, per singulas species eorum beneficia dinumerat ; ad injustos autem præscindens narrationem adunavit utrumque, dicens : Infirmus et in carcere, et non visitastis me, etc. Quoniam misericordia Judicis erat, benefacta quidem hominum largius prædicare et ampliare, malefacta autem eorum transitorie memorari et abbreviare.

Chrys., in homil. (80, ut sup.). Intuere autem quia non in uno tantum, vel duobus, sed in omnibus misericordiam deseruerunt : non enim esurientem solum non cibaverunt, sed neque (quod levius erat) infirmum visitaverunt. Et vide qualiter levia injungit : non enim dixit : In carcere eram, et non eripuistis me ; infirmus, et non curastis me ; sed, non visitastis, et non venistis ad me. In esuriendo etiam non pretiosam petit mensam, sed necessarium cibum. Omnia ergo sufficientia sunt ad pœnam. Primo quidem facilitas petitionis (panis enim erat) ; secundo miseria ejus qui petebat (pauper enim erat) ; tertio compassio

c'était un homme; quel désir devait exciter la récompense, car il s'agit d'un royaume; la dignité de celui à qui l'on donnait, Dieu recevant, en la personne des pauvres; la surabondance d'honneur que Dieu nous octroyait ainsi, car c'était lui-même qui daignait recevoir de nos mains; enfin la justice de cette aumône qu'il nous demandait, ne nous demandant que de ses propres biens. Mais l'avarice rend les hommes aveugles à toutes ces choses.—S. Grég. (1). — Ceux auxquels ces paroles s'adressent, ce sont les mauvais fidèles qui ne périssent qu'après avoir été jugés, tandis que les autres, les infidèles, périssent sans jugement préalable. Leur cause n'a pas besoin d'être discutée, et ils viennent aux regards du juge rigoureux avec la conscience de leur condamnation pour leur infidélité. Ce sont ceux qui professaient la foi sans en avoir les œuvres, dont la perte suit le jugement. Ayant eu la parole de la foi, ils entendront au moins les paroles du juge, tandis que ces derniers, qui n'ont pas même voulu rendre au juge éternel le culte de la parole, n'entendront pas sa parole même pour la sentence de leur damnation. C'est ainsi que le roi d'une société terrestre punit autrement le citoyen qui commet un délit dans l'intérieur de cette société, et autrement l'ennemi qui attaque au dehors, établissant le droit contre le premier, et levant les armes contre les seconds, sans s'inquiéter si la loi s'occupe de son châtiment.

S. Chrys. — Ils répondent avec douceur aux paroles pleines de reproches du juge : « Seigneur, quand vous avons-nous vu avoir faim sans vous nourrir? avoir soif, etc. » — Orig. — Remarquez que les justes s'arrêtent à chaque parole, et non les méchants qui les effleu-

(1) Chap. 24 du com. sur Job.

naturæ (homo enim erat); quarto desiderium promissionis (regnum enim promisit); quinto dignitas ejus qui accipiebat (Deus enim erat qui per pauperes accipiebat); sexto superabundantia honoris (quoniam dignatus est ab hominibus accipere); septimo justitia dationis (ex suis enim a nobis accipit); sed contra universa hæc homines per avaritiam excæcantur. Greg., 26, *Moral.* (c. 20). Isti autem quibus hoc dicitur, sunt mali fideles, qui judicantur, et pereunt : alii vero (scilicet infideles) non judicantur, et pereunt : non enim eorum tunc causa discutitur, qui ad conspectum districti judicis jam cum damnatione suæ infidelitatis accedunt; professionem vero fidei retinentes, sed professionis opera non habentes, redarguuntur ut pereant : isti enim saltem verba judicis audiunt, quia ejus fidei saltem verba tenuerunt; illi in damnatione sua æterni Judicis nec verba percipiunt, quia ejus reverentiam nec verbo tenus servare voluerunt : nam et princeps terrenam rempublicam regens, aliter punit civem interius delinquentem; atque aliter hostem exterius rebellantem : in illo enim jura sua consulit; contra hostem vero bellum movet; et de pœna ejus quid lex habeat, non requirit.

Chrys., in homil. (80, ut sup.). Verbis autem judicis redarguti, cum mansuetudine loquuntur : sequitur enim : Tunc respondebunt ei et ipsi dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, et non pavimus?

rent en courant; car il convient aux justes de réfuter un à un par humilité chacun de leurs bienfaits qui leur ont été tous rappelés avec soin, tandis que les méchants doivent, pour s'excuser, présenter leurs fautes ou comme nulles, ou comme légères et peu nombreuses. C'est là aussi ce que marque la réponse du Christ : « Alors il leur répondit en disant : Je vous le dis en vérité, tant que vous ne l'avez pas fait pour le moindre de ceux-ci, etc. » Voulant faire éclater la grandeur des bienfaits des justes, et dissimuler la grandeur des fautes des méchants, il dit en parlant des justes : « De ce que vous l'avez fait pour les moindres de mes frères, » tandis qu'en parlant aux méchants il n'emploie pas le mot *frères*. Ses frères sont les parfaits, et la bonne œuvre qui a pour objet les plus parfaits est plus agréable à Dieu que celle qui s'adresse à ceux qui sont moins saints, et c'est une faute moindre de négliger ceux qui sont moins saints que ceux qui le sont davantage.

S. Aug. — Il s'agit donc maintenant du dernier jugement, quand le Christ viendra du ciel juger les vivants et les morts. Nous appelons ce moment du jugement *le dernier jour*, c'est-à-dire le dernier temps, car nous ne savons pas combien de temps durera ce jugement. L'Écriture, ici, selon son habitude, emploie le mot jour pour exprimer le temps. Or, ce jugement est appelé le dernier jugement, car Dieu juge maintenant, et il a jugé dès le commencement du monde, en éloignant nos premiers parents de l'arbre de vie et en punissant les anges prévaricateurs. Dans ce jugement final, seront jugés ensemble les anges (1) et les hommes. Par l'effet d'une vertu divine, il arrivera que

(1) Saint Augustin veut parler ici d'un jugement, quant à ce qui concerne les anges, portant sur des choses accidentelles, ainsi que l'explique saint Thomas, 3e par., quest. 59, art. 6.

---

sitientem, etc. Orig. (ut sup.). Considera quod justi immorantur in unoquoque verbo; injusti autem non ita per singula, sed cursim dicunt; quoniam proprium est justorum, benefacta sua relata sibi in facie diligenter et per singula refutare causa humilitatis; malorum autem hominum est, culpas suas excusationis causa, aut nullas esse ostendere, aut leves et paucas : sed et responsio Christi hoc ipsum signat : unde sequitur : Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis, quandiu non fecistis uni de minoribus his, etc. Volens enim justorum benefacta ostendere grandia, peccatorum autem culpas non grandes, ad justos quidem dicis : Ex eo quod fecistis uni ex minimis meis fratribus, ad injustos autem non adjecit, fratribus : revera enim fratres ejus sunt, qui perfecti sunt : gratius est autem apud Deum opus bonum, quod fit in sanctioribus, quam in minus sanctis; et levior culpa est, negligere minus sanctos quam sanctiores.

Aug., 20, *De civit. Dei* (cap. 1). Nunc autem de novissimo judicio agitur, quando Christus de cœlo venturus est vivos et mortuos judicaturus : hunc divini judicii ultimum diem dicimus, id est, novissimum tempus : nam per quot dies istud judicium protendatur, incertum est; sed Scripturarum sanctarum more dies poni solet pro tempore. Ideo autem dicimus ultimum ju-

toutes les œuvres, bonnes et mauvaises, soient rappelées au souvenir d'un chacun, et qu'avec une admirable rapidité elles se présentent au regard de l'âme, de manière qu'une connaissance précise accuse ou excuse la conscience.

Et alors ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle.

S. Aug. — Quelques-uns se séduisent eux-mêmes en avançant que le feu qui est appelé éternel n'est pas *une peine éternelle*, et c'est parce qu'il le prévoyait que le Seigneur conclut en ces termes : « Et ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes, au contraire, dans la vie éternelle. » Remarquez que ce n'est qu'après avoir dit d'abord : « Venez, les bénis, » qu'il ajoute : « Retirez-vous, maudits, » car c'est le propre du Dieu plein de bonté de se rappeler d'abord les bienfaits des bons avant les méfaits des méchants. Or, est exprimée d'abord la peine des méchants, et ensuite la vie des bons, afin de nous apprendre à éviter par crainte les maux et à désirer les biens à cause de l'honneur qui en résulte. — S. Grég. — Qu'il est grand le châtiment de celui qui est convaincu de n'avoir pas donné son bien, et quel doit-il être celui de l'homme convaincu d'avoir pris le bien des autres.

S. Aug.—La vie éternelle est notre bien suprême et le but de la cité de Dieu, et c'est de ce but, de cette fin que l'apôtre a dit : « La fin, c'est la vie éternelle. » Mais comme ceux qui ne sont pas familiarisés

---

dicium vel novissimum, quia et nunc judicat, et ab humani generis initio judicavit, a ligno vitæ separans primos homines (*Genes.*, 3), et angelis peccantibus non parcens (2 *Petri*, 2). In illo autem finali judicio simul et homines et angeli judicabuntur : fiet enim virtute divina ut cuique opera sua (vel bona, vel mala) cuncta in memoriam revocentur ; et mentis intuitu mira celeritate cernantur, ut accuset vel excuset scientia conscientiam.

Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam.

Aug., *De fide et operibus* (cap. 15). Nonnulli seipsos seducunt dicentes ignem æternum dictum, non ipsam pœnam æternam : hoc prævidens Dominus, sententiam suam ita conclusit dicens : Et ibunt hi in supplicium æternum ; justi autem in vitam æternam. Orig. (ut sup.). Attende quoniam cum prius dixisset : Venite, benedicti ; dicit deinde : Discedite, maledicti ; propterea quod proprium boni Dei est, primum recordari benefacta bonorum quam malefacta malorum : hinc prius nominat pœnam malorum, deinde vitam bonorum ; ut primum (quæ timoris sunt) evitemus mala ; postea (quæ honoris sunt) appetamus bona. Greg., 15, *Moral.* (cap. 9). Tanta pœna mulctatur, qui non dedisse sua convincitur, qua pœna feriendus est, qui redarguitur abstulisse aliena?

Aug., 19, *De civit. Dei* (cap. 11). Est autem vita æterna summum bonum nostrum, et finis civitatis Deis : de quo fine dicit Apostolus (*Rom.*, 6) : Finem vero vitam æternam. Sed rursus quia vita æterna ab his quæ familiaritatem non habent cum

avec le langage des Écritures pourraient aussi l'entendre de la vie future des méchants à cause de l'immortalité de leur âme ou à cause des supplices sans fin dont leur impiété a été punie, l'on doit, pour être compris de tous, dire que la fin de cette cité dans laquelle l'on jouira du souverain bonheur est *la paix dans la vie éternelle,* ou *la vie éternelle dans la paix.* — S. Aug. — Ce que le Seigneur dit à son serviteur Moïse : « Je suis celui qui suis, » c'est ce que nous contemplerons en vivant éternellement, car le Seigneur s'est ainsi exprimé : « Telle est la vie éternelle de vous connaître, vous, le vrai Dieu. » Cette contemplation nous est promise comme la fin de nos œuvres et le complément de toutes nos joies, et c'est d'elle que saint Jean parle en disant : « Nous le verrons comme il est. »

S. Jér. — Lecteur prévoyant, remarquez que les supplices sont éternels, et la vie immortelle sans aucune crainte désormais de ruines. — S. Grég. — Mais, dit-on, c'est là une menace adressée aux pécheurs pour les arrêter dans leurs péchés. Ce à quoi nous répondrons : S'il a annoncé de faux châtiments pour corriger le mal, il a fait de fausses promesses pour provoquer à la justice. Et c'est ainsi que, pour présenter Dieu comme miséricordieux, ils ne redoutent pas de le présenter comme menteur. Mais, dit-on, une faute qui a une fin ne mérite pas une peine qui n'en a pas. Ce à quoi nous répondrons que cette objection vaudrait si le juste juge pesait non pas les intentions, mais les actes de l'homme, et il est d'un juge équitable de ne laisser jamais sans supplice les âmes qui en ce monde n'ont voulu rester aucun moment sans péchés. — S. Aug. — Jamais la

---

Scripturis sanctis, potest accipi etiam in vita malorum propter animæ immortalitatem, vel propter interminabiles pœnas impiorum; profecto finis civitatis hujus in qua summum habebitur bonum, vel pax in vita æterna, vel vita æterna in pace dicendus est, ut ab omnibus possit intelligi. Aug., *De Trinit.* (cap. 8). Quod enim dixit Dominus famulo suo Moysi (*Exod.*, 3) : Ego sum qui sum, hoc contemplabimur cum vivamus in æternum : ita enim Dominus (Joan., 17) : Hæc est vita æterna ut cognoscant te verum Deum : hæc enim nobis contemplatio promittitur actionum omnium finis, atque æterna perfectio gaudiorum ; de qua dicit Joannes (in epist. 1, cap. 3) : Videbimus eum secuti est.

Hier. Prudens autem lector, intende quod et supplicia æterna sunt, et vita perpetua metum deinceps non habeat ruinarum, Greg., 34, *Moral.* (cap 16). At, inquiunt, ideo peccantibus minatus est, ut eos a peccatis compesceret : quibus respondemus : Si falsa minatus est ut ab injustitia corrigeret, etiam falsa promiserat ut ad justitiam provocaret ; et sic dum satagunt Deum perhibere misericordem, non verentur prædicare fallacem. At (inquiunt) sine fine puniri non debet culpa cum fine : quibus respondemus quod recte dicerent, si judex justus, non corda hominum, sed facta pensaret : ad districti ergo judicis justitiam pertinet, ut nunquam careant supplicio, quorum mens in hac vita nunquam voluit carere peccato. Aug., *De civit. Dei* (cap. 11). Nullius etiam legis justitia

justice ne demande à une loi de mesurer la durée du châtiment sur celle de la faute, car il n'est personne qui voulût soutenir que la peine d'un homicide ou d'un adultère dût durer aussi peu qu'ont duré ces fautes. Quant à ceux qui sont punis de mort pour quelque grand crime, est-ce que ce châtiment trouve sa mesure dans le temps qu'il dure, et n'est-ce pas plutôt dans ce fait qu'il est retranché de la société des vivants pour toujours? Et la confiscation, la flétrissure, l'exil, l'esclavage, lorsque ces punitions sont appliquées d'une manière absolue, est-ce que l'on ne peut pas comparer ces peines, parmi toutes les autres de cette vie, à celles de l'éternité, et si elles ne sont pas éternelles, n'est-ce point parce que la vie pendant laquelle elles sont infligées n'est point elle-même éternelle? Mais de quelle manière, ajoute-t-on, peut être vraie cette parole du Christ : « Vous serez mesurés avec la même mesure qui aura servi aux autres, » si un péché temporel est puni d'une peine éternelle? Ils ne remarquent donc pas que c'est non pas par rapport à la durée que la même mesure est demandée, mais comme réciprocité, afin qu'un mal comme punition compense un mal comme faute. Or, l'homme est devenu digne d'une souffrance éternelle du moment qu'il anéantit en lui un bien qui pouvait y être éternel.

S. Grég. (1). — Il n'y a pas, dit-on, d'homme juste qui se complaise dans de cruels châtiments, et c'est pour le corriger de ses vices que le maître qui est juste fait battre son serviteur qui a commis un délit. Mais les méchants que Dieu livrera aux flammes éternelles, dans quel but brûleront-ils éternellement? Ce à quoi nous répondrons que le

(1) Lib. 4, Dial., ch. 44 pour les anciens exemplaires.

---

attendit, ut tanta mora temporis quisque puniatur, quanta mora temporis, unde puniretur, admisit. Nullus enim extitit qui censeret tam cito nocentium finienda tormenta, quam cito factum est homicidium, vel adulterium. Qui vero pro aliquo grandi crimine morte mulctatur, nunquid mora qua occiditur ejus supplicium leges æstimant; et non quod eum in sempiternum auferant a societate viventium? Jam vero damnum, ignominia, exilium, servitus, cum plerumque sic infliguntur ut nulla venia relaxentur : nonne pro hujus vitæ modo similia pœnis videntur æternis ? Ideo quippe æterna esse non possunt, quia nec ipsa vita quæ his plectitur, porrigitur in æternum. Sed inquiunt : quomodo ergo verum est quod ait Christus (Matth., 7) : In qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, si temporale peccatum supplicio punitur æterno? Nec attendunt, non propter æquale temporis spatium, sed propter vicissitudinem mali (id est, ut qui mala fecerit, mala patiatur) eamdem dictam mensuram fuisse : factus est autem homo malo dignus æterno, qui hoc in se peremit bonum, quod esse posset æternum.

Greg., 34, *Moral.* (ut sup.). At (inquiunt) nullus justus crudelitatibus pascitur, et delinquens servus a justo domino idcirco cædi præcipitur ut a nequitia corrigatur : iniqui autem gehennæ ignibus traditi, quo fine semper ardebunt ? Quibus respondemus quod omnipotens Deus, quia

Dieu tout puissant ne se repaît nullement, en tant que bon, du châtiment des malheureux, mais qu'il se trouve, en tant que juste, apaisé par la vengeance qui est tirée des pervers. Cependant le feu éternel qui dévorera les méchants aura cette utilité que, dans la gloire éternelle, les justes se reconnaîtront d'autant plus les débiteurs de la grâce divine qu'ils verront plus punis dans l'éternité les péchés que par son son aide ils auront pu éviter. — S. Aug. — Mais, dira-t-on, de tous les corps créés par Dieu, il n'y en a aucun qui, pouvant souffrir, puisse ne pas mourir. Or, il est nécessaire qu'il vive pour souffrir, mais il n'est pas nécessaire que la douleur le tue. Est-ce que toute douleur tue nos corps qui sont actuellement mortels? Qu'il y ait telle douleur qui les tue, cela vient de ce que notre âme leur est unie de telle manière qu'elle cède et se retire devant les grandes douleurs. Alors l'âme sera unie à un tel corps, et elle lui sera unie par des liens tels que ces liens ne puissent être brisés en aucune manière. Alors ce ne sera pas l'absence de mort, mais une mort continuelle, l'âme ne pouvant pas vivre sans Dieu ni se débarrasser par la mort des douleurs du corps. Parmi ceux qui ont nié cette éternité du supplice, le plus miséricordieux est Origène, qui professe cette croyance, qu'après de longs et profonds châtiments infligés à leurs fautes le diable lui-même et ses anges seront arrachés à ces tourments et remis dans la société des saints anges. Mais l'Église le désavoue non-seulement à cause de cette opinion, mais encore à cause d'une foule d'autres, et elle l'abandonne à cette illusion de cette fausse miséricorde qui lui faisait laisser aux saints de véritables souffrances

---

pius est, miserorum cruciatu non pascitur; quia autem justus est, ab iniquorum ultione non sedatur : et tamen ad aliquid iniqui semper concremantur, ut scilicet justi tanto in æternum magis divinæ gratiæ debitores se esse cognoscant, quanto in æternum mala puniri conspiciunt, quæ ejus adjutorio vitare potuerunt. Aug., 21 lib., *De civit.* (cap. 3). Sed nullum est (inquiunt) corpus Dei : quod dolere possit mori non possit : necesse est autem ut vivat dolens, non est necesse ut occidat dolor; quia nec corpora ista mortalia omnis dolor occidit : et ut dolor aliquis possit occidere, illa causa est, quoniam sic connexa est anima huic corpori ut summis doloribus cedat atque discedat : tunc autem tali corpori anima et eo connectitur modo ut illud vinculum nullo dolore vindicatur : non ergo tunc nulla, sed sempiterna mors erit, quando nec vivere anima poterit Deum non habendo, nec doloribus corporis carere, moriendo. (Et cap. 17.) Inter hujusmodi autem æternitatem supplicii negantes, misericordior fuit Origenes, qui et ipsum diabolum et angelos ejus post graviora pro meritis et diuturna supplicia, ex illis cruciatibus eruendos, et sociandos sanctis angelis credidit. Sed illum et propter hoc, et propter alia nonnulla, non immerito reprobavit Ecclesia, quia et hoc quod misericors videbatur, amisit; faciendo sanctis veras miserias, quibus pœnas luerent, et falsas beatitudines, in quibus securum et sempiternum boni gaudium non haberent. Longe autem aliter aliorum misericordia humano errat affectu, qui homi-

pour éviter les châtiments futurs, et des bonheurs illusoires privés de la sécurité et de l'éternité du bonheur suprême. Mais ils errent bien autrement et toujours par un sentiment humain, ceux qui font succéder l'éternelle félicité aux souffrances temporelles auxquelles les hommes seraient condamnés à ce dernier jugement et dont ils seraient délivrés plus ou moins vite. Pourquoi, d'ailleurs, cette miséricorde, qui se répand indistinctement sur toute la nature humaine, se trouve-t-elle desséchée aussitôt qu'elle touche à la nature angélique? — S. Grég. — Mais, disent-ils, comment sont-ils saints en ne priant pas pour les impies qu'ils verront alors brûler? Ils prient pour leurs ennemis tant qu'ils peuvent par leurs prières les amener à une pénitence profitable, mais pourquoi prieraient-ils pour ceux qu'ils ne peuvent plus désormais convertir de l'iniquité?

S. Aug. — Il s'en trouve qui promettent la délivrance du feu éternel, non pas à tous les hommes indistinctement, mais à tous ceux qui ont été lavés de l'eau du baptême, et qui ont participé à son corps, quelle qu'ait été d'ailleurs leur vie, et cela parce que le Seigneur a dit ces paroles : « Si quelqu'un a mangé de ce pain, il ne mourra jamais. » Ainsi, il en est encore qui font cette promesse, non pas à tous ceux qui ont participé au sacrement du Christ (1), mais aux seuls catholiques, quoique d'ailleurs vivant mal, qui ont non-seulement participé au sacrement du Christ, mais qui ont réellement mangé son corps, faisant partie de son corps mystique, c'est-à-dire de son Église, et ils ajoutent que cela sera malgré qu'ils soient plus tard

(1) Saint Augustin exprime que c'est le sacrement *du baptême* et celui du corps du Christ dont il veut ainsi parler.

---

num illo judicio damnatorum miserias temporales, hominum vero qui vel citius vel tardius liberantur, æternam felicitatem putant. Cur autem hæc misericordia ad universam naturam manat humanam, et cum ad angelicam ventum fuerit, mox arescit? Greg., 34, *Moral.* (ut sup.). At (inquiunt) ubi est quod sancti sunt, si pro inimicis suis quos tunc ardere viderint, non orabunt? Orant quidem pro inimicis suis eo tempore quo possunt ad fructuosam pœnitentiam eorum corda convertere; quomodo autem tunc orabitur pro illis qui jam nullatenus possunt ab iniquitate commutari?

Aug., *De civit. Dei* (cap. 19). Item sunt alii ab æterno supplicio liberationem non omnibus hominibus promittentes, sed tantummodo Christi baptismo ablutis, qui participes sunt corporis ejus, quomodolibet vixerint; propter illud quod ait Dominus (Joan., 6) : Si quis manducaverit ex hoc pane, non morietur in æternum. (Et cap. 20.) Item sunt qui non omnibus habentibus Christi sacramentum, sed solum catholicis (quamvis male viventibus) hoc pollicentur, qui non solum sacramento, sed reipsa manducaverunt corpus Christi, in corpore ejus (quod est Ecclesia) constituti; etiam si postea in aliquam hæresim vel Gentilium idololatriam fuerint lapsi. (Et cap. 21.) Sunt autem qui propter id quod Scriptum est

tombés ou dans une hérésie, ou dans une idolâtrie païenne. Il en est qui, les yeux fixés sur cette parole : « Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, ce sera celui qui sera sauvé, » n'étendent cette promesse qu'à ceux qui persévèrent dans l'Église catholique, quoique y vivant mal, disant qu'ils seront sauvés du feu par la vertu de leur fondement, de la foi, feu dont les méchants seront punis au dernier jour. Mais l'Apôtre se déclare contre eux tous dans les paroles suivantes : « Les œuvres de la chair sont évidentes, et ce sont l'impureté, la fornication et autres choses semblables. Je vous prédis que tous ceux qui font des choses semblables ne posséderont pas le royaume de Dieu. » Si quelqu'un préfère au fond de son cœur les choses temporelles au Christ, quoiqu'il paraisse avoir la foi au Christ, cependant le Christ à qui l'on préfère de telles choses n'est point du tout le fondement (1) dans son cœur. Mais s'il fait plus et s'il commet l'iniquité, il est convaincu non-seulement de ne pas avoir préféré le Christ, mais encore de l'avoir fait venir après. — J'en ai trouvé aussi qui pensaient qu'il n'y aurait à être punis de ce supplice éternel que ceux qui auraient négligé de faire des aumônes capables d'expier leurs fautes, et c'est pourquoi ils prétendent que le juge, dans sa sentence, n'a voulu faire mention que d'aumônes faites ou négligées. Mais celui qui fait des aumônes à son prochain devrait commencer par s'en faire à lui-même, car il ne convient pas qu'il se refuse à lui-même ce qu'il ne refuse pas à son prochain, et qu'après avoir entendu cette parole : « Vous aimerez votre prochain comme vous-même, » il ne prête pas

(1) « Personne ne peut placer d'autre fondement que celui qui a été placé, qui est le Christ » (1 Corinth., 3, v. 11).

(Matth., 23 et 24) : Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit, nonnisi in catholica Ecclesia perseverantibus (quamvis in ea male viventibus) hoc promittunt, quod merito fundamenti (id est, fidei) per ignem salventur (1 *Corinth.*, 3) quo igne in ultimo judicio punientur mali. (Et cap. 25.) Sed omnibus his contradicit Apostolus, dicens (*Galat.*, 6) : Manifesta sunt opera carnis, quæ sunt immunditia, fornicatio, et his similia; quæ prædico vobis quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt. (Et cap. 26.) Si quis autem temporalia in corde suo præponit Christo, etsi videatur habere fidem Christi, non est tamen in eo fundamentum Christus, cui talia præponuntur : quanto magis si committat illicita, non præposuisse, sed postposuisse Christum convincitur. (Et cap. 22.) Comperi etiam quosdam putare, eos solum arsuros illius æternitate supplicii, qui pro peccatis dignas eleemosynas facere negligunt : ideo judicem ipsum noluisse existimant commemorare aliud se esse dicturum, nisi eleemosynas, sive factas, sive non factas. (Et cap. 27.) Sed qui digne pro peccatis suis eleemosynas facit, prius eas facere insipit a seipso : indignum est enim ut ipse sibi non faciat qui facit in proximum; cum audiat dicentem Deum (Matth., 22) : Diliges proximum tuum sicut teipsum; itemque audiat (*Eccl.*, 30) : Miserere animæ tuæ placens Deo. Hanc eleemosynam (id est, ut Deo placeat) non faciens animæ suæ, quomodo

l'oreille à celle-ci : « Ayez pitié de votre âme en vous efforçant de plaire à Dieu. » Comment peut-on dire qu'il fait des aumônes capables de racheter son péché, celui qui ne fait pas à son âme cette aumône de plaire à Dieu? Nous devons faire ces aumônes pour être exaucés au moment où nous demandons la rémission de nos péchés, mais non pas pour acheter par elles la faculté de persévérer dans le mal. Si le Seigneur place à sa droite ceux qui ont fait des aumônes et à sa gauche ceux qui n'en ont pas fait, c'est non pas pour nous engager à commettre continuellement des péchés que nous considérions comme impunis, mais pour nous montrer quelle est la vertu des aumônes pour effacer les anciens péchés.

Orig. — Ce n'est pas, ainsi que plusieurs le pensent, une seule espèce de justice qui est récompensée, car, en quelque matière que l'on observe le précepte du Christ, c'est toujours le Christ que l'on abreuve et que l'on nourrit, lui qui s'abreuve et se nourrit de la justice et de la vérité des fidèles. C'est aussi en recevant le bouclier de la sagesse que nous offrons un vêtement au Christ qui a froid, et nous devons faire fructifier cette sagesse jusqu'au point qu'elle nous serve à en instruire d'autres que nous couvrirons ainsi des entrailles de notre miséricorde. Lorsque nous préparons par diverses vertus notre cœur à le recevoir, lui ou ceux qui lui appartiennent, nous le recevons comme un voyageur dans l'habitation de notre cœur. Ainsi, lorsque nous visitons un frère malade ou dans sa foi ou dans ses mœurs, et que nous allons à lui ou par la parole qui enseigne, ou par celle qui réprimande, ou par celle qui console, c'est le Christ lui-même que nous visitons. D'ailleurs, toutes choses ici-bas sont prison pour le Christ et pour ceux qui lui appartiennent en ce monde et qui sont

---

dignas pro peccatis suis facere eleemosynas dicendus est? Propter hoc ergo eleemosynæ faciendæ sunt, ut cum de præteritis peccatis deprecamur, exaudiamur : non ut in eis perseverantes licentiam malefaciendi nos per eleemosynas comparare credamus. Ideo autem Dominus a dextris eleemosynas ab eis factas, a sinistris non factas se imputaturum esse prædixit; ut hinc ostenderet quantum valent eleemosynæ ad priora delenda, non ad perpetua impune committenda peccata.

Orig. (ut sup.). Vel non unius tantum justitiæ species remuneratur, sicut existimant multi : in qualibuscunque enim causis mandatum Christi quis fecerit, Christum cibat et potat, qui fidelium justitiam et veritatem manducat et bibit. Item Christo algenti teximus vestimentum accipientes sapientiæ texturam; adeo ut per doctrinam aliquos doceamus, et induamus eos viscera misericordiæ. Quando et præparamus cor nostrum diversis virtutibus ad receptaculum ejus, vel illorum qui sunt ipsius, ipsum peregrinantem suscipimus in domum pectoris nostri. Item cum fratrem infirmum (sive in fide, sive in bono opere) visitaverimus, aut per doctrinam, aut per increpationem, aut per consolationem, ipsum Christum visitamus. Deinde omne quod hic

comme prisonniers dans les exigences de la nature. Lorsque nous leur avons fait du bien, nous les avons visités dans leur prison, et le Christ en eux.

CHAPITRE XXVI.

Jésus, ayant achevé tous ces discours, dit à ses disciples : Vous savez que la pâque se fera dans deux jours ; et le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié.

S. Hil. — Après le discours qui nous l'a montré revenant et ramenant sa gloire, il nous avertit maintenant qu'il va souffrir, et il nous en avertit afin que nous reconnaissions que le mystère de sa croix se trouve mêlé à la gloire de son éternité : « Et il arriva que lorsque Jésus eut fini tous ces discours. » — Rab. — C'est-à-dire tout ce qui concernait la fin du monde et le jour du jugement, ou bien parce qu'il avait terminé toutes les œuvres et toutes les prédications qui devaient s'étendre du commencement de son Évangile jusqu'à sa passion. — Orig. — Il ne dit pas simplement : « Tous les discours, » mais tous ces discours, car il devait encore prononcer d'autres discours avant d'être livré.

---

est, carcer est Christi, et eorum qui sunt ejus, qui sunt in hoc mundo degentes, quasi etiam in carcere naturæ necessitate constricti. Cum ergo bonum opus in eis fecerimus, visitamus eos in carcere, et Christum in eis.

CAPUT XXVI.

Et factum est cum consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit discipulis suis : Scitis quia post biduum Pascha fiet, et Filius hominis tradetur ut crucifigatur.

Hilar. (can. 28, *in Matth.*). Post sermonem quo venturum se Dominus in reditu claritatis ostenderat, nunc passurum esse se admonet, ut sacramentum crucis admixtum esse gloriæ æternitatis agnoscerent : unde dicitur : Et factum est cum consummasset Jesus sermones hos omnes. Rab. Scilicet de consummatione seculi et de die judicii : vel quia ab initio Evangelii usque ad passionem omnia faciendo et prædicando compleverat. Orig. (tract. 35, *in Matth.*). Non simpliciter autem dixit omnes, sed, hos omnes : adhuc enim oportebat eum etiam alios loqui sermones priusquam traderetur.

« Et il dit à ses disciples : Vous savez qu'après deux jours a lieu la pâque. » — RAB. (1). — Ainsi qu'on le voit en saint Jean, six jours avant la pâque, Jésus vint à Béthanie; c'est de là qu'il vint à Jérusalem, monté sur un ânon, et ensuite se passe ce qui est raconté comme s'étant passé à Jérusalem. Nous devons admettre qu'il s'écoula quatre jours depuis son arrivée à Béthanie, puisque nous voici à deux jours seulement de distance de la pâque. Il y a cette différence entre la pâque et les autres jours des azymes, que le nom de pâque était spécialement (2) consacré au jour où, sur le soir, était immolé l'agneau pascal. C'était à la quatorzième lune du premier mois, et à la quinzième lune, anniversaire de la sortie d'Israël d'Égypte, que succédait la fête des azymes. Cependant les évangélistes ont coutume de prendre l'un pour l'autre. — S. JÉR. — Le nom de pâque ne vient pas, ainsi que quelques-uns l'ont pensé, de πασχειν, *souffrir*, et ne veut par conséquent pas signifier passion; mais il signifie *passage*, parce que l'ange exterminateur, en voyant le sang couvrir le seuil des portes des Israélites, passa, et ne les frappa pas; ou bien, parce que le Seigneur se montra descendant d'en haut en venant au secours des Israélites. — RÉMIG. — Ou bien, c'est parce que, avec le secours du Seigneur, le peuple d'Israël passa de la servitude d'Égypte à la liberté. — ORIG. — Il ne dit pas : « La pâque sera ou viendra, » mais « se fera, » pour montrer qu'il ne parlait pas de la pâque selon la loi, mais d'une pâque telle qu'on ne l'avait jamais faite. — RÉMIG. — Le mot pâque est un

(1) Il a emprunté ceci à saint Augustin, lib. 3, *De consens. Evang.*, cap. 78.
(2) Cependant les Actes des apôtres étendent ce nom à tous les jours des azymes, lorsqu'ils racontent qu'Hérode gardait Pierre en prison les jours des azymes, « parce qu'il voulait après la pâque le produire devant le peuple » (Act., 12, v 4).

Sequitur : Dixit discipulis suis : Scitis quia post biduum pascha fiet. RAB. Sicut etiam ex Joannis narratione colligitur (cap. 12) ante sex dies Paschæ venit Jesus in Bethaniam; inde venit Hierusalem sedens super asellum ; postea geruntur ea quæ narrantur Hierosolymis gesta. Ex illo ergo die quo venit in Bethaniam, intelligimus consummatum quatriduum, ut occurreret dies ante biduum Paschæ. Hoc autem inter Pascha et azyma distat, quod Pascha ipse solus dies appellatur in quo agnus occidebatur ad vesperam : hoc est, decimaquarta luna primi mensis ; decimaquinta autem luna, quando egressus est populus de Ægypto, succedebat festivitas azymorum. Verum Evangelistæ unum pro altero ponere solent. HIER. Pascha autem (quod hebraice dicitur phase), non a passione, ut plerique arbitrantur (sive a verbo, πασχεῖν, quod est pati), sed a transitu nominatur, eo quod exterminator videns sanguinem in foribus Israelitarum, pertransierit, nec percusserit eos (*Exod.*, 12), vel ipse Dominus præbens auxilium populo suo desuper ambulaverit. REMIG. Sive quia auxiliante Domino populus israeliticus liberatus ab ægyptiaca servitute, transivit ad libertatem. ORIG. (ut sup.). Non autem dixit : Post biduum Pascha erit aut veniet, ne ostenderet illud Pascha futurum quod fieri solebat secundum legem (*Exod.*, 1, 2), sed Pascha fiet;

nom mystique, et il a été donné à ce jour, parce que ce jour-là le Christ passa du monde à son Père, de la corruption à l'incorruption, de la mort à la vie; ou bien, parce que par son salutaire passage il racheta le monde de l'esclavage du démon. — S. Jér. — Après les deux jours de la brillante lumière du Nouveau et de l'Ancien-Testament, la véritable pâque se célèbre (1). Or, notre pâque, ou notre passage, aura lieu, si après avoir abandonné les choses de la terre nous nous hâtons vers celles du ciel.

Orig. — Il prédit à ses disciples qu'il sera livré, par ces mots : « Et le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié. » Il les avertit, de peur que voyant tout d'un coup, avant que d'en être instruits, ce qui devait arriver, ils ne soient saisis de stupeur en voyant leur maître livré à la mort. Il s'exprime à la troisième personne : « Il sera livré; » car c'est Dieu qui l'a livré à cause de sa miséricorde envers le genre humain; c'est Judas par avarice; ce sont les prêtres par envie; c'est le diable par appréhension. Il craignait qu'il ne lui arrachât le genre humain par ses doctrines, et il ne s'apercevait pas qu'il le lui arracherait bien plus par sa mort que par ses miracles et par sa prédication.

Au même temps les princes des prêtres et les anciens du peuple s'assemblèrent dans la salle du grand-prêtre appelé Caïphe; et tinrent conseil ensemble pour trouver moyen de se saisir adroitement de Jésus, et de le faire mourir. Et ils disaient : Il ne faut point que ce soit pendant la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.

La Glose (2). — L'évangéliste montre les préparatifs et toute la ma-

(1) Notre pâque, le Christ, a été immolée (1 Corinth., 5, v. 7).
(2) Plutôt dans saint Anselme.

---

hoc est, quale nunquam factum fuerat. Remig. Mystice enim Pascha dicitur quia ea die Christus transivit de mundo ad Patrem de corruptione ad incorruptionem, de morte ad vitam; sive quia salubri transitu a dæmoniaca servitute mundum redemit. Hier. Post duos etiam dies clarissimi luminis veteris et novi Testamenti, verum pro mundo celebratur Pascha : transitus etiam noster (id est, phase) ita celebratur, si terrena dimittentes, ad cœlestia festinemus.

Orig. (ut sup.). Prædicit autem discipulis se tradendum, cum subdit : Et Filius hominis tradetur ut crucifigatur; præmonens eos ne priusquam audiant quæ fuerant futura, subito videntes tradi magistrum ad crucem, obstupescant. Ideo autem impersonaliter posuit, traditur, quia Deus tradidit eum propter misericordiam circa genus humanum; Judas propter avaritiam; sacerdotes propter invidiam; diabolus propter timorem (ne evelleretur de manu ejus genus humanum per doctrinam ipsius), non advertens quoniam magis fuerat eripiendum genus humanum per mortem ipsius, quam ereptum fuerat per doctrinam et miracula.

Tunc congregati sunt principes sacerdotum et seniores populi in atrium principis sacerdotum, qui dicebatur Caiphas; et consilium

chination qui précédèrent la passion du Christ qu'il vient d'annoncer lui-même : « Alors s'assemblèrent les princes des prêtres. » — Rémig. —Le mot *alors* rattache ceci à ce qui précède : il s'agit donc du temps qui précéda la pâque. — Orig. — Ce n'étaient point là les véritables prêtres et les véritables anciens, mais les prêtres et les anciens de celui qui n'avait que l'apparence du peuple de Dieu. Véritable peuple de Gomorrhe, il ne comprit pas quel était le grand-prêtre de Dieu, et il lui tendit des embûches; et ne sachant pas discerner *cet aîné de toute créature*, il concerta des projets contre celui qui est plus ancien que tous.

S. Chrys. — Pleins de projets iniques, ils viennent au prince des prêtres pour recevoir de lui un pouvoir qu'il aurait dû empêcher. Alors il y avait plusieurs princes des prêtres, tandis que la loi n'en reconnaissait qu'un. On peut voir là un commencement de la décadence de cette nation. Moïse avait établi qu'il n'y aurait qu'un seul grand-prêtre, et que ce ne serait qu'après la mort de celui-ci qu'on lui choisirait un successeur; plus tard, ils devinrent annuels. On appelle ici princes des prêtres ceux qui avaient figuré parmi les princes des prêtres. — Rémig. — Ce qui les condamne, c'est qu'ils étaient princes des prêtres et réunis entre eux; car plus sont nombreux ceux qui se réunissent pour commettre un mal; plus ils sont élevés, nobles et illustres, et plus le mal qu'ils commettent est grand, et plus est grande la peine qui leur est destinée. L'évangéliste ajoute, pour exprimer la simplicité et la vertu du Seigneur : « Afin de prendre

---

fecerunt, ut Jesum dolo tenerent et occiderent. Dicebant autem : Non in die festo, ne forte tumultus fieret in populo.

Glossa. Ostendit Evangelista apparatum et machinationem dominicæ passionis, quam Christus prænuntiaverat : unde dicit : Tunc congregati sunt principes sacerdotum. Remig. Quod autem dicit, tunc, superioribus verbis conjungitur, id est, antequam Pascha celebraretur. Orig. (ut sup.). Non autem veri sacerdotes et seniores, sed illius qui videbatur populus Dei; vere autem erat populus Gomorrhæ, non intelligentes summum sacerdotem Dei, insidiati sunt ei; et non cognoscentes primogenitum universæ creaturæ, etiam seniorem omnibus consiliati sunt contra eum.

Chrys., in homil. (80, ut sup.). Iniqua vero negotia tentantes, ad principem sacerdotum veniunt, inde volentes potestatem accipere, unde prohiberi oportebat. Multi autem erant tunc principes sacerdotum, lex vero unum esse volebat; unde manifestum est quod judaica dissolutio accipiebat principium; Moyses enim unum principem sacerdotum esse jussit, et eo mortuo alterum fieri : postea vero annui facti sunt. Eos igitur ait hic principes sacerdotum, qui de principibus sacerdotum erant. Remig. Condemnantur autem isti, et quia congregati sunt, et quia principes sacerdotum fuerunt : quo enim plures ad peragendum aliquod malum conveniunt, et quod sublimiores, et clariores, et nobiliores fuerint, eo deterius habetur malum quod committitur, et eo major pœna illis præparatur. Ad ostendendam autem Domini simplicitatem et innocentiam, addidit Evangelista : Ut Jesum dolo tenerent et occiderent : in quo enim nullam

Jésus par ruse et de le tuer. » Ils tinrent conseil pour prendre par ruse et pour tuer celui chez qui ils ne pouvaient trouver aucun motif de mort. — S. Chrys. — Ils tinrent donc conseil pour le prendre en cachette et le tuer; car ils craignaient le peuple, et pour cela ils voulaient laisser passer la fête : « Ils disaient, en effet : Non pas au jour de fête.» Le diable ne voulait pas que le Sauveur souffrît pendant la pâque, pour que sa passion ne fût pas rendue publique. Les princes des prêtres n'eurent nullement de crainte portant sur Dieu, c'est-à-dire qu'ils ne craignirent nullement que leur péché en fût plus grave pour avoir été commis pendant la pâque, et ils n'avaient en tout que des préoccupations humaines; et c'est pour cela qu'ils disent : « Afin qu'il n'y ait point de trouble parmi les hommes. » — Orig. — A cause des variations du peuple, tantôt croyant au Christ et tantôt ne croyant pas en lui, tantôt l'aimant, tantôt le détestant.

S. Léon. — Les princes, en prenant garde à ce qu'il n'y eût pas de trouble au jour de fête, ne pourvoyaient pas ainsi à la solennité, mais au crime; car en redoutant les troubles pour cette principale fête de l'année, ce qu'ils craignaient, ce n'était pas que le peuple péchât, mais que le Christ ne s'échappât. — S. Chrys. — Mais la fureur qui les consumait leur fit changer leur dessein; et trouvant un traître, ils tuèrent le Christ au jour même de la fête. — S. Léon. — Nous devons comprendre que c'est par l'effet particulier d'un dessein de la Providence que les princes des Juifs, qui avaient souvent cherché une occasion de sévir contre le Christ, ne reçurent qu'à la solennité de Pâque le pouvoir d'exercer leur fureur. Il importait, en effet, que ce qui avait été promis par un mystère si longtemps figuré eût une

---

mortis causam invenire poterant, consilium in eum fecerunt, ut dolo tenerent et occiderent. Chrys., in homil. (80, ut sup.). Consiliati sunt ergo, ut tenerent eum occulte, et interimerent : formidabant autem populum, ideoque expectabant festivitatem præterire : propter quod sequitur : Dicebant autem : Non in die festo : diabolus enim nolebat in Pascha Christum pati, ut non manifestam ejus constitueret passionem. Principes autem sacerdotum, non ea quæ Dei sunt, timuerunt (ne scilicet peccato in hoc tempore peracto, major eis inquinatio fieret), sed ubique quæ humana sunt, cogitabant : unde sequitur : Ne forte tumultus fieret in populo. Orig. (ut sup.). Propter diversa studia populi diligentis Christum, et odientis; credentis, et non credentis.

Leo Papa, in serm. *De Pascha.* Providentibus ergo principibus ne in sancto die tumultus oriretur, non festivitati sed facinori studebatur : seditiones enim turbarum fieri in præcipua solemnitate metuebant, non ut populus non peccaret, sed ne Christus evaderet. Chrys., in homil. (80, ut sup.). Sed tamen furore ferventes, immutati sunt a suo consilio; quia enim traditorem invenerunt, in ipsa festivitate Christum occiderunt. Leo Papa, in serm. *De Pasch.* (ut sup.). Divino autem intelligimus dispositum fuisse consilio ut Judæorum principes qui sæviendi in Christum occasiones sæpe quæsierant, nonnisi in solem-

éclatante réalisation, et que la multiplicité des victimes figuratoires eût sa réalisation en un seul sacrifice. Afin que les ombres cédassent devant la réalité, que les images disparussent devant la vérité, l'hostie se transforme en une autre hostie, le sang fait disparaître le sang, et les cérémonies légales reçoivent leur accomplissement au moment où elles disparaissent.

Or Jésus étant à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux, une femme vint à lui avec un vase d'albâtre rempli d'une huile de parfum d'un grand prix, qu'elle lui répandit sur la tête lorsqu'il était à table. Ce que les disciples voyant, ils s'en fâchèrent, et dirent : A quoi bon cette perte? Car on aurait pu vendre ce parfum bien cher, et en donner l'argent aux pauvres. Mais Jésus, sachant ce qu'ils disaient, leur dit : Pourquoi tourmentez-vous cette femme? Ce qu'elle vient de faire envers moi est une bonne œuvre. Car vous aurez toujours des pauvres parmi vous; mais pour moi, vous ne m'aurez pas toujours. Et lorsqu'elle a répandu ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir par avance. Je vous dis en vérité que partout où sera prêché cet Evangile, c'est-à-dire dans tout le monde, on racontera à la louange de cette femme ce qu'elle vient de faire.

La Glose. — Après avoir parlé du conseil que tinrent les princes pour tuer Jésus, l'évangéliste se met à nous en raconter l'accomplissement, et à nous montrer comment Judas fit un traité avec les Juifs pour livrer le Christ. Mais d'abord il fait précéder la cause de la trahison, et c'est la douleur qu'il ressentit de ce que le parfum n'avait pas été vendu, ce parfum que cette femme avait répandu sur la tête du Sauveur. Il aurait voulu voler quelque chose du prix, et il trahit son maître, pour trouver dans le prix de sa trahison une compensation à

---

nitate paschali exercendi furoris sui acciperent potestatem : oportebat enim ut manifesto implerentur effectu, quæ diu figurato fuerant promissa mysterio; ut ovem significativam vera removeret ovis; et uno expleretur sacrificio variarum differentia victimarum. Ut ergo umbræ cederent corpori, et cessarent imagines sub præsentia veritatis, hostia in hostiam transit; sanguine sanguis aufertur; et legalis festivitas, dum mutatur, impletur.

Cum autem esset Jesus in Bethania in domo Simonis leprosi, accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi, et effudit super caput ipsius recumbentis. Videntes autem discipuli ejus, indignati sunt dicentes : Ut quid perditio hæc? Potuit enim istud venundari multo, et dari pauperibus. Sciens autem Jesus, ait illis : Quid molesti estis huic mulieri? Opus enim bonum operata est in me : nam semper pauperes habebitis vobiscum, me autem non semper habebitis : mittens enim hæc unguentum hoc in corpus meum, ad sepeliendum me fecit. Amen dico vobis, ubicunque prædicatum fuerit hoc Evangelium in toto mundo, dicetur et quod hæc fecit in memoriam ejus.

Glossa. Ostenso consilio principum de Christi occisione, vult exsequi Evangelista completionem ejus; ostendens qualiter Judas habuit conventionem cum Judæis, ut Christum traderet; sed prius causam proditionis præmittit : doluit enim quia non erat venundatum unguentum, quod mulier super Christi caput effudit, ut de pretio aliquid tolleret : unde voluit hoc damnum prodi-

cette perte : « Lors donc que Jésus était à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux. » — S. Jér. — Non pas qu'il fût lépreux en ce temps-là, car il avait été guéri par le Sauveur de la lèpre qu'il avait auparavant, et le nom de lépreux lui était resté pour rappeler la puissance qui l'avait guéri.

« Une femme s'approcha de lui, qui avait un vase d'albâtre d'un parfum précieux. » — Rab. — L'albâtre est une espèce de marbre blanc veiné de diverses nuances, et qui sert ordinairement pour vases à parfums, ayant, dit-on, la propriété de les conserver fort bien sans qu'ils se corrompent. — S. Jér. — Un autre évangéliste, au lieu de parler d'un vase de parfum précieux, parle d'un *nard fidèle*, c'est-à-dire vrai et sans mélange. — Rab. — Le mot grec *pistis* (1) veut dire *foi*, et par conséquent, ce nard qui est dit *pisticum* était ce nard *fidèle*, c'est-à-dire pur et sans avoir été changé par un mélange.

« Et elle le répandit sur sa tête au moment où il était à table. » — Orig. — Peut-être quelqu'un dirait qu'il y eut quatre femmes dont les évangélistes ont écrit, mais c'est plutôt mon avis qu'il n'y en eut que trois : une dont parlent saint Matthieu et saint Marc, l'autre dont parle saint Luc, et une troisième dont parle Jean. — S. Jér. — Que personne ne pense que ce fut la même qui répandit le parfum sur la tête et qui le répandit sur les pieds. Celle qui le répandit sur les pieds les inonda de ses larmes, les essuya de ses cheveux, et elle est appelée clairement *courtisane*, tandis que rien de semblable n'est écrit sur celle-ci. D'ailleurs une courtisane ne pouvait tout d'un coup s'élever jusqu'à la

(1) On peut faire aussi venir le mot *pisticum* de πίνω, qui veut dire *boire*, et le nard est dit ici potable pour dire qu'il était broyé, liquide.

---

tione magistri recompensare. Dicit ergo : Cum autem esset Jesus in Bethania, in domo Simonis leprosi. Hier. Non quod leprosus illo tempore permaneret ; sed quia antea leprosus, postea a Salvatore mundatus est ; nomine pristino permanente, ut virtus curantis appareat.

Sequitur : Accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi. Raba. Est autem alabastrum genus marmoris candidi, variis coloribus intincti, quod ad vasa unguentaria cavare solent, eo quod optime servare ea incorrupta dicatur. Hier. Alius autem Evangelista (Joan., 12) pro alabastro unguenti pretiosi, nardum pisticam posuit ; hoc est, veram, et absque dolo. Raba. Pistis enim græce, latine dicitur fides ; unde pisticum, id est, fidele : erat enim illud unguentum tunc fidele, id est, purum, et non adulteratum.

Sequitur : Et effudit super caput ipsius recumbentis. Orig. (ut sup.). Forsitan quis diceret quatuor fuisse mulieres de quibus conscripserunt evangelistæ : ego autem magis consentio tres fuisse : et unam quidem de qua scripserunt Matthæus et Marcus, alteram de qua scripsit Lucas, aliam de qua scripsit Joannes. Hier. Nemo enim putet eamdem esse quæ super caput unguentum, et quæ super pedes effudit : illa enim lacrymis lavit, et crine tersit, et manifeste meretrix appellatur : de hac au-

tête du Sauveur. — S. Amb. — Cette femme ne peut pas être la même, et, par conséquent, les évangélistes doivent être lavés du reproche de se contredire. D'ailleurs cette question peut être résolue au point de vue de la diversité des époques et des mérites, l'une étant encore pécheresse et l'autre étant plus parfaite. — S. Chrys. — Et c'est à cause de cela qu'il paraît qu'il s'agit d'une seule et de la même dans les trois évangélistes Matthieu, Marc et Luc. Ce n'est pas sans raison que l'évangéliste rappelle la lèpre de Simon, car il nous montre ainsi où cette femme puisa sa confiance d'approcher du Christ. La lèpre était un mal impur, et cette femme, voyant que Jésus avait guéri cet homme chez lequel il séjournait, elle eut confiance qu'il pourrait facilement faire disparaître l'impureté de son âme. Tandis que toutes les autres femmes ne s'étaient approchées de Jésus que pour la guérison de leur corps, seule elle s'approcha du Christ pour l'honorer. Elle ne vient point pour sa guérison, puisqu'elle n'a rien de malade dans son corps. Et c'est pour cela que nous devons l'admirer davantage. Or, dans Jean, ce n'est pas la même femme dont il s'agit, mais une autre, cette sœur admirable de Lazare. — Orig. — Et la raison en est que Matthieu et Marc racontent ce fait comme ayant eu lieu dans la maison de Simon le lépreux, tandis que Jean nous apprend que Jésus vint là où était Lazare, et que ce n'était pas Simon, mais Marthe et Marie qui servaient. D'ailleurs dans Jean, c'est six jours avant la pâque qu'eut lieu le repas de Marthe et de Marie, lorsque Jésus vint à Béthanie, tandis qu'ici, au moment où il fut dans la maison de Simon, il n'y a que deux jours jusqu'à la pâque. Dans Matthieu et Marc ce sont tous les disciples qui se livrent

---

tem nihil tale scriptum est : nec enim poterat statim capite Domini meretrix digna fieri. Ambros., *sup. Lucam* (cap. 7). Potest ergo non eadem esse, ne sibi contraria dixisse evangelistæ videantur : potest etiam quæstio, meriti et temporis diversitate, dissolvi; ut adhuc illa peccatrix sit, jam ista perfectior. Chrys., in homil. (81, *in Matth.*). Et secundum hoc apud tres Evangelistas (scilicet Matthæum, Marcum et Lucam) una et eadem esse videtur. Non autem absque ratione lepræ Simonis meminit Evangelista; sed ut ostendat unde fiduciam sumens hæc mulier accessit ad Christum : quia enim lepra immunda passio esse videbatur, videns quod Jesus illum hominem curaverat apud quem manebat, confidit quod et animæ ejus immunditiam facile expurgaret; et aliis mulieribus pro curatione corporis ad Christum accedentibus sola ipsa honoris gratia ad Christum accessit; et non propter animæ curationem, cum nihil in corpore infirmum haberet : quapropter maxime aliquis eamdem admirari debet : apud Joannem autem non est eadem mulier, sed altera quædam mirabilis Lazari soror. Orig. (ut sup.). Quoniam Matthæus quidem et Marcus in domo Simonis leprosi hoc factum fuisse exponunt; Joannes autem, quod venit Jesus ubi erat Lazarus; et non Simon, sed Maria et Martha ministrabant. Adhuc secundum Joannem ante sex dies Paschæ venit in Bethaniam, quando fecerunt ei cœnam Maria et Martha; hic autem quando recumbit in domo Simonis, post biduum Pascha erat

à leur indignation à la vue de cette pieuse pensée, tandis que dans Jean c'est le seul Judas qui le fait par son affection au vol. Dans Luc personne ne murmure. — S. Grég. — Ou bien, il faut dire que c'est la même que Luc appelle femme pécheresse que Jean appelle Marie(1). — S. Aug. — Luc raconte un fait semblable à celui-ci et qui se passe dans la maison d'un homme dont le nom est le même qu'ici, car il est appelé Simon par l'évangéliste. Cependant, comme il n'est point contraire à l'usage ordinaire que le même nom soit porté par deux personnes à la fois, il est à croire qu'il y avait à Béthanie un Simon autre que Simon le lépreux, chez lequel se passait cette scène. Je pense qu'il n'y a point eu deux Marie, mais que c'est la même qui a répété deux fois le même fait ici et dans saint Luc. C'est le même fait raconté par Luc que Jean raconte en le mettant sous le nom de Marie, et en le plaçant avant l'arrivée du Sauveur en Béthanie et en ces termes : « Or il y avait un malade nommé Lazare, du bourg de Marie et de Marthe sa sœur. » C'est Marie qui oignit le Seigneur d'huile parfumée et qui essuya ses pieds avec ses cheveux, elle dont le frère Lazare était souffrant. » Marie avait donc déjà fait cela une fois. C'est ce qu'elle fait une seconde fois qui n'appartient déjà plus à la narration de Luc, mais à celle des trois évangélistes Jean, Matthieu et Marc. Quant à cette variante que Matthieu et Marc racontent que c'est la tête du Sauveur qui fut parfumée, tandis que Jean dit que ce furent ses pieds,

(1) Celle dont sept démons étaient sortis au dire de Marc, Marie Madeleine. Ce serait, par conséquent, la même personne que Marie, sœur de Lazare, et Marie Madeleine, et celle que l'évangéliste se contente d'appeler femme pécheresse. L'Eglise paraît adopter cette identité en parlant de toutes les trois dans l'office de Marie Madeleine.

---

futurum : et apud Matthæum et Marcum, discipuli indignantur ex bono proposito; apud Joannem autem solus Judas furandi affectu ; apud Lucam autem murmurat nemo. Greg., in homil. (33, *in Evang.*). Vel dicendum quod hanc eamdem quam Lucas peccatricem mulierem, Joannes Mariam nominat. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 79). Lucas autem, quamvis simile factum commemoret ei quod hic dicitur, nomenque conveniat ejus apud quem convivabatur Dominus (nam et ipsum Simonem dicit), tamen quia non est contra naturam vel morem hominum, unum nomen habere duos homines, potius credibile est fuisse alium illum Simonem non leprosum in cujus domo hæc in Bethania gerebantur. Nihil igitur aliud arbitror, nisi non quidem aliam fuisse mulierem, quæ peccatrix tunc accessit ad pedes Jesu, sed eamdem Mariam bis hoc fecisse, semel scilicet quod Lucas narravit : nam hoc et Joannes (Mariam commendans) commemoravit, antequam veniret in Bethaniam : Erat (inquit) languens Lazarus in Bethania de Castello Mariæ, et Marthæ sororis ejus : Maria autem erat quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis, cujus frater Lazarus infirmabatur : jam itaque hoc Maria fecerat : quod autem in Bethania rursus fecit, aliud est quod ad Lucæ narrationem non pertinet, sed pariter narratur a tribus : Joanne scilicet, Matthæo et Marco. Quod autem Matthæus et Marcus caput Domini unguento illo perfusum dicunt, Joannes autem pedes, ostenditur non

l'on voit qu'il n'y a eu en cela aucune contradiction, en admettant que cette femme répandit son parfum non-seulement sur ses pieds, mais encore sur sa tête. Peut-être que quelqu'un se servira de la circonstance racontée par Marc que ce fut après qu'elle eut brisé son vase d'albâtre que cette femme répandit son parfum sur la tête du Sauveur, pour avancer qu'il ne pouvait pas rester de parfum pour les pieds dans ce vase brisé; mais qu'il remarque du moins, ce calomniateur du texte évangélique, que cette femme put oindre les pieds de son maître avant de briser son vase, et qu'elle a laissé assez de parfum dans ce vase pour oindre sa tête, et que ce ne fut qu'après avoir répandu toute cette huile parfumée qu'elle brisa son vase.

S. Aug. — Que personne, s'il conserve encore une certaine sobriété de pensée, ne s'imagine que les pieds du Sauveur furent parfumés de ce parfum précieux, ainsi que le sont les pieds des hommes mondains et voluptueux. En toutes ces choses, ce n'est point l'usage qui est défendu, mais la manière licencieuse d'en user. Celui qui use d'une chose de manière à outrepasser les bornes de la coutume des hommes bons parmi lesquels il vit, ou sa conduite est un signe de quelque chose, ou elle est condamnable. Il faut remarquer que ce qui le plus souvent est un crime chez les autres, n'est qu'un signe d'une grande réalité en la personne divine, objet des prophéties. Or la bonne renommée, c'est la bonne odeur, et celui qui présente dans sa vie l'aspect des bonnes œuvres, celui-là en suivant les pas du Christ parfume ses pieds comme avec un parfum précieux.

S. Aug. — On peut voir une contradiction en ce que c'est après avoir remarqué que c'était deux jours avant la pâque que Marc et

---

esse contrarium; si accipiamus non solum caput, sed et pedes Domini perfudisse mulierem : nisi forte quoniam Marcus fracto alabastro perfusum caput commemorat, tam quisque calumniosus est, ut aliquid in vase fracto neget remanere potuisse, unde etiam pedes Domini perfunderet. Ille autem qui sic calumniatur, prius accipiat perfusos pedes, antequam illud fractum esset; ut in integro remaneret, unde etiam caput perfunderetur ubi fractura illa totum effuderat.

Aug., *De doct. Christ.* (lib. 3, cap. 12). Neque ullo modo quisquam sobrius fieri crediderit, Domini pedes ita unguento pretioso a muliere perfusos, ut luxuriosorum et nequam hominum solent : in omnibus enim talibus non usus rerum, sed libido utentis in culpa est : quisquis enim rebus sic utitur, ut metas consuetudinis bonorum inter quos versatur, excedat, aut aliquid significat, aut flagitiosus est. Itaque quod in aliis personis plerumque flagitium est, in divina vel prophetica persona magnæ cujusdam rei signum est : odor enim bonus fama bona est : quam quisquis bonæ vitæ operibus habuerit, dum vestigia Christi sequitur, quasi pedes ejus pretiosissimo odore perfundit.

Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 78). Sed hoc videri potest esse contrarium, quod Matthæus et Marcus, posteaquam dixerunt Pascha post biduum futurum, deinde com-

Matthieu racontent le fait du parfum précieux en le plaçant à Béthanie, tandis que Jean place le même fait six jours avant la pâque. Mais en faisant cette objection, l'on ne remarque pas que Marc et Matthieu ont pu raconter ce fait en le récapitulant, car aucun d'eux, après avoir dit que la pâque devait avoir lieu deux jours plus tard, ne s'est exprimé ainsi : « C'est après, qu'étant en Béthanie. »

S. Chrys. — Mais comme les disciples avaient déjà entendu cette parole : Je veux la miséricorde et non pas le sacrifice (1), ils se disaient dans leur pensée que s'il n'acceptait pas le sacrifice, à plus forte raison cette huile répandue : « Les disciples, voyant cela, s'indignèrent et dirent : Pourquoi cette perte? Est-ce que cela ne pouvait pas être vendu? » — S. Jér. — Je sais que l'on s'est servi contre ce fait et contre ce que Jean dit qu'il n'y eut que Judas d'attristé et qu'il le fut parce qu'il avait la bourse et qu'il avait été voleur dès le principe, de ce que Matthieu dit que ce furent tous les disciples qui se récrièrent, comme si l'on ne devait pas savoir que par l'effet d'une figure appelée syllepse (συλληψις), souvent le pluriel est mis pour le singulier comme le singulier pour le pluriel, ainsi que dans le passage de l'épître aux Hébreux dans lequel saint Paul dit que les justes de l'ancienne loi ont été sciés, alors que c'est l'opinion commune que le seul Isaïe l'a été. — S. Aug. — L'on peut expliquer aussi cette difficulté en disant que les autres apôtres le pensèrent aussi ou reçurent cette impression de Judas, et que Marc et Matthieu ont rendu en paroles ce qu'ils n'avaient fait que penser. Mais Judas avait ainsi parlé, parce qu'il était un voleur, et les autres à cause de leur sollicitude pour les pauvres. Jean ne rap-

(1) Osée, 6, v. 6.

---

memoraverunt quod erat Jesus in Bethania, ubi de unguento illo pretioso dicitur; Joannes autem ante sex dies Paschæ de unguento eadem narrat. Sed qui ita moventur, non intelligunt Matthæum et Marcum illud quod in Bethania de unguento factum erat recapitulando posuisse : non enim quisquam eorum cum dixisset post biduum Pascha futurum, sic adjunxit, ut diceret : Post hæc cum esset Bethaniæ.

Chrys., in homil. (81, ut sup.). Sed quia discipuli audierant Magistrum dicentem (Matth., 9 et 12) : Misericordiam volo, et non sacrificium, apud se cogitabant : si holocausta non acceptat, multo minus olei hujusmodi usum : unde sequitur : Videntes autem discipuli, indignati sunt dicentes : Ut quid perditio hæc? potuit enim istud venundari, etc. Hier. Scio quosdam hunc locum calumniari, quare Joannes Judam solum dixerit contristatum, eo quod loculos tenuerit, et fur ab initio fuerit; et Matthæus scribat, omnes discipulos indignatos; nescientes tropum qui syllipsis (vel συλληψις) vocatur, quo et pro multis unus, et pro uno multi soleant appellari : nam et Paulus in epistola ad Hebræos dicit (cap. 11) : Secti sunt, cum unum tantummodo (scilicet Esaiam) sectum autument. Aug., *De con. Evang.* (lib. 2, cap. 79). Potest etiam intelligi quod et alii discipuli aut senserunt, aut eis (Juda dicente) persuasum sit; atque

pelle que le seul Judas, parce qu'il a voulu constater à cette occasion son habitude de voler.

S. Chrys. — C'est là ce que pensaient les disciples, mais le Seigneur, spectateur de l'intention de cette femme, lui permit, car la religion de cette femme était grande et ineffable son ardeur. C'est pourquoi le Seigneur condescendant à son désir consentit à ce que ce parfum fût répandu sur sa tête. Ainsi que le Père avait condescendu à se plaire à l'odeur et à la fumée de la victime (1), ainsi le Christ, pour cette femme dont les disciples ignoraient l'intention lorsqu'ils s'opposaient à elle, et qui le parfumait dans un esprit pieux. « Et Jésus sachant leur pensée leur dit : Pourquoi êtes-vous durs pour cette femme ? » — Rémig. — C'est ce qui établit incontestablement qu'ils avaient dit contre elle quelque chose de dur. Le Sauveur ajoute cette parole remarquable : « Elle a fait une bonne œuvre en moi, » et c'est comme s'il disait : Ce n'est point là, ainsi que vous le dites, une perte, mais une bonne œuvre, un hommage de piété et de dévotion. — S. Chrys. — Il ne se contente pas de dire : « Elle a fait une bonne œuvre en moi, » mais il avait dit auparavant : « Pourquoi êtes-vous durs pour cette femme ? » et c'est pour nous apprendre que si quelqu'un a fait quelque chose de bien, quoiqu'il ne le fasse pas avec une régularité parfaite (2), nous devons ne pas le repousser, mais l'encourager et ne pas demander tout d'abord la dernière rectitude dans l'acte. Si quelqu'un lui avait demandé son sentiment avant l'action de cette femme, il n'en aurait pas fait une obligation, mais après cette

(1) « Dieu a trouvé suave cette odeur, » est-il dit du sacrifice de Noé (Genèse., 8, vers. 21).
(2) Κἂν μοὶ σφοδρα ἠκριϐωμένον.

---

omnium voluntatem Matthæus et Marcus etiam verbis expresserint : sed Judas propterea dixerit quia fur erat ; cæteri vero propter pauperum curam : Joannes autem de solo illo id commemorare voluit, cujus ex hac occasione furandi consuetudinem credidit intimandam.

Chrys., in homil. (81, ut sup.). Discipuli ergo ita existimabant; sed Dominus mentem mulieris videns, permittit : multa enim erat ejus religio et ineffabile studium ; idcirco condescendens, concessit super caput suum unguentum effundi : sicut enim Pater ejus odorem victimæ et fumum patiebatur, ita et Christus mulierem devote ungentem, cujus discipuli mentem nesciebant querelam facientes. Unde sequitur : Sciens autem Jesus, ait illis : Quid molesti estis huic mulieri ? Remig. Per quod aperte ostendit quod apostoli aliquid molesti locuti fuerant adversus eam. Pulchre autem subdit : Opus bonum operata est in me : ac si diceret : Non est perditio unguenti sicut vos dicitis, sed opus bonum, id est, pietatis et devotionis obsequium. Chrys., in homil. (81, ut sup.). Ideo autem non simpliciter hic dixit : Bonum opus operata est in me, sed prius posuit : Quid molesti estis huic mulieri ? erudiens nos, quodcunque geritur bonum a quocunque (etsi non valde diligenter factum fuerit) suscipere et fovere ; et non ex principio omnem diligentiam ex-

huile répandue, le reproche des disciples n'aurait pas dû se produire, et c'est pour cela que pour ne pas refouler le désir de cette femme, il ne s'exprima que pour sa consolation.

« Car vous avez toujours des pauvres avec vous. » — RÉMIG. — Le Seigneur se sert ici comme d'un raisonnement pour montrer à ses disciples que l'on ne devait nullement incriminer l'acte de ceux qui le serviraient de leurs biens alors qu'il vivait encore dans ce corps mortel. Il leur dit qu'ils auront toujours les pauvres dans son Église, et que les fidèles auront toujours occasion de leur faire du bien, tandis qu'il devait rester peu de temps revêtu de ce corps mortel : « Pour moi, vous ne m'aurez pas toujours. » — S. JÉR. — L'on élève ici cette difficulté comment le Seigneur a pu dire : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation du monde, » et dire maintenant : « Vous ne m'aurez pas toujours. » Mais il me paraît qu'il leur parle ici de sa présence corporelle qu'ils ne posséderont plus après sa résurrection, ainsi qu'ils l'ont maintenant en toute intimité et familiarité. — RÉMIG. — L'on trouve une autre solution en remarquant que ces paroles ont été dites à Judas seulement, et qu'au lieu d'être au singulier, en étant au pluriel, elles ont été adressées en Judas à tous ses imitateurs. C'est pourquoi il leur dit « qu'ils ne l'auront pas toujours, » eux qui ne l'ont même pas maintenant, mais qui pourraient l'avoir dans ce monde, mêlé aux membres du Christ, et faits participants de sa table (1) : ils n'auront pas même ce semblant, lorsqu'il sera dit aux seuls élus : « Venez, les bénis de mon Père. »

(1) Saint Augustin, dans son ép. 95, appelle ainsi la sainte Eucharistie. De même Cassiodore en expliquant ces paroles du ps. 22 : « Vous avez placé devant moi une table. » Et saint Chrysostôme, dans ses homélies sur l'Eucharistie, l'appelle *table mystique;* et *table royale*, dans son hom. 6 au peuple.

---

petere. Quisquis enim eum interrogasset, antequam fecisset hoc mulier, non mandasset hoc fieri, sed post effusum unguentum non habebat locum discipulorum increpatio; et ideo ipse, ut non obtunderet desiderium mulieris, omnia hæc in consolationem mulieris dixit.

Sequitur : Nam pauperes semper habebitis vobiscum. REMIG. Ostendit enim Dominus his verbis quasi ex quadam ratione, quoniam non erant illi culpandi, qui sibi adhuc in mortali corpore conversanti aliquid de suis facultatibus ministrarent; cum pauperes semper habendi essent in Ecclesia, quibus fideles (cum vellent) bene facere possent; ipse vero brevi tempore corporaliter mansurus erat cum eis : unde sequitur : Me autem non semper habebitis. HIER. Oritur autem hic quæstio quare Dominus post resurrectionem dixerit ad discipulos (Matth., 28) : Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem mundi, et nunc loquatur : Me autem non semper habebitis. Sed mihi videtur in hoc loco de præsentia dicere corporali, quod nequaquam cum eis ita futurus sit post resurrectionem, quomodo nunc in omni convictu et familiaritate. REMIG. Vel solvitur ita ut intelligatur quod soli Judæ dictum sit; sed ideo non dixit, habebis, sed, habebitis; quia in per-

« Car en répandant de ce parfum. » C'était l'usage du peuple juif d'embaumer avec divers aromates les corps des morts, afin qu'ils se conservassent plus longtemps intacts; et comme il devait arriver que cette femme voudrait embaumer le corps du Seigneur, et qu'elle ne le pourrait pas, prévenue qu'elle serait par la résurrection, par une disposition particulière de la divine Providence, il advint qu'elle le couvrit de parfums encore vivant. C'est ce qu'il exprime ainsi : « En répandant ces parfums, elle m'a préparé à la sépulture, » c'est-à-dire qu'en parfumant mon corps encore vivant, elle m'a désigné comme devant mourir et devant être enseveli.

S. Chrys. — Comme il a parlé de mort et de sépulture, afin que cette femme ne s'en aille pas triste, il la console derechef par les paroles suivantes : « Je vous le dis en vérité, en quelque lieu que soit prêché, etc. » — Rab. — C'est-à-dire en quelque lieu que s'étende l'Église on dira, dans tout l'univers, ce qu'a fait cette femme, etc. Il nous apprend ainsi par opposition que, ainsi que tout ce que Judas avait fait dans un esprit d'inimitié sera marqué d'une note d'infamie, ainsi elle aura la gloire de son pieux dévoûment. — S. Jér. — Remarquez cette connaissance de l'avenir, de sa passion dans deux jours (1), de sa mort, de son Évangile prêché dans tout l'univers. — S. Chrys. — Et c'est ce qui

(1) Il faut avec saint Jérôme admettre que cette prédiction : « Vous savez que dans deux jours se fera la pâque, » avait été faite six jours avant la pâque et qu'elle n'est rappelée ici que par récapitulation.

---

sona Judæ omnibus imitatoribus illius dictum est. Ideo autem dixit : Non semper, cum nec ad tempus habeant; quia mali videntur habere Christum in præsenti seculo, quando miscent se membris Christi, et accedunt ad mensam ejus, sed non semper sic habebunt, quando solis electis dicturus est (Matth., 25) : Venite, benedicti Patris mei.

Sequitur : Mittens enim hæc unguentum, etc. Consuetudo erat illius populi ut corpora mortuorum diversis aromatibus condirentur, quatenus diutius illæsa conservarentur : et quia futurum erat ut hæc mulier corpus Domini mortuum vellet perungere, et tamen non posset, quia resurrectione anticiparetur; idcirco divina providentia factum est ut vivum Domini corpus perungeret : hoc est ergo quod dicit : Mittens hæc unguentum, etc. in corpus meum ad sepeliendum me fecit; id est, cum hæc mulier corpus meum vivum perungit, me moriturum et sepeliendum ostendit.

Chrys., in homil. (81, ut sup.). Quia ergo sepulcrum et mortem commemoraverat, ut non videatur in tristitiam mittere mulierem, rursus eam consolatur per ea quæ consequuntur : Amen dico vobis, ubicunque prædicatum fuerit, etc. Rab. Id est, in quocunque loco dilatabitur Ecclesia, per totum mundum dicetur et quod hæc fecit, etc. Istud et appositum notat quod sicut Judas contradicens adeptus est perfidiæ infamiam, sic et ista piæ devotionis gloriam. Hier. Attende autem notitiam futurorum, quod passurus post biduum et moriturus, sciat Evangelium suum in toto orbe celebrandum. Chrys., in homil. (81, ut sup.). Ecce autem quod dixit factum est, et ubicunque terrarum abieris, videbis hanc mulierem famosam effectam, quod virtus prædicentis effecit. Et reum quidem multorum et du-

est arrivé; dans quelque lieu de la terre que vous alliez, vous verrez cette femme devenue célèbre, ce qui est l'effet de la prédication. Les victoires de beaucoup de rois et de beaucoup de capitaines sont passées sous silence; et plusieurs qui ont construit des villes, réduit en esclavage beaucoup de nations, ne sont connus ni de nom ni de renommée. Mais que cette femme ait répandu son parfum dans la maison d'un certain lépreux, en présence de douze hommes, c'est ce que chantent tous les peuples dans toute la terre; et il s'est écoulé tant de temps, et le souvenir de ce fait ne s'est nullement altéré! Mais pourquoi n'a-t-il rien promis de spécial à cette femme, et rien qu'une mémoire éternelle? Parce que l'on peut conclure sa récompense des paroles qu'il lui a adressées, et ayant fait une bonne œuvre, il est évident qu'elle en recevra la récompense.

S. Jér. — Au sens mystique, c'est à Béthanie, dans la maison de l'obéissance, qui fut autrefois la maison de Simon le lépreux, que l'on trouve celui qui doit souffrir pour l'univers entier. Simon peut être traduit aussi par *obéissant;* mais, selon d'autres interprétations, il signifie monde, et c'est dans la maison de ce Simon que l'Église a été guérie. — Orig. — Dans toutes les Écritures, le mot huile signifie ou œuvre de miséricorde, et c'est nourrie par cette huile que brille la lampe de la parole, ou bien il signifie doctrine, et c'est par elle qu'est nourrie la parole de la foi, qui est déjà allumée. Généralement, tout ce qui sert à oindre se désigne par le nom d'*huile*. Le parfum est différent de l'huile simple, et parmi les parfums il en est de plus précieux les uns que les autres. Ainsi tout acte selon la justice s'appelle une bonne œuvre, et, parmi les bonnes œuvres, autre est celle que

---

cum victoriæ silentur; et multi qui civitates construxerunt, et gentes multas servituti subegerunt, neque ex auditu, neque ex nomine sunt cogniti. Quoniam autem hæc mulier oleum effudit in domo leprosi cujusdam, duodecim viris præsentibus, hoc omnes concinunt per orbem terrarum; et tempus tantum pertransiit, et memoria ejus quod factum est, non est tabefacta. Sed quare nihil speciale promisit mulieri, sed sempiternam memoriam? Quia ex his quæ dixit, intelligi potuit; si enim opus fecit, manifestum est quod et mercedem dignam suscipiet.

Hier. Mystice autem passurus pro omni mundo moratur in Bethania, in domo obedientiæ, quæ quondam fuit Simonis leprosi: Simon quoque ipse obediens dicitur, qui juxta aliam intelligentiam mundus interpretari potest, in cujus domo curata est Ecclesia. Orig. (ut sup.). Oleum autem ubique in Scripturis aut opus misericordiæ intelligitur; quo lucerna verbi enutrita clarescit; aut doctrina, cujus auditu verbum fidei quod est accensum, nutritur. Generaliter ergo omne quo quis ungitur, oleum appellatur. Olei autem aliud est unguentum; item unguenti aliud est pretiosum: sic omnis actus justus opus bonum dicitur; operis autem boni aliud est quod facimus propter homines, vel secundum homines; aliud quod propter Deum et secundum Deum. Item hoc ipsum quod facimus propter Deum, aliud proficit ad usum hominum;

nous faisons pour Dieu, autre celle qui sert aux hommes, autre celle que nous faisons uniquement pour la gloire de Dieu. Il en est qui font du bien aux hommes, mus par un sentiment naturel de justice, sans que ce sentiment se rapporte à Dieu, et ainsi il en était de quelques Gentils. C'est là de l'huile ordinaire, sans odeur distinguée, mais cependant agréable à Dieu, car, ainsi que le dit Pierre par la bouche de Clément, les bonnes œuvres faites par les infidèles leur servent dans ce monde, mais non pas dans l'autre, et sont inutiles pour la vie éternelle. Ce qui est fait pour Dieu sert surtout pour l'autre monde, et c'est là du parfum d'excellente odeur. Des œuvres de cette dernière espèce, les unes ont pour but l'utilité des hommes, comme les aumônes et autres œuvres de même nature, et celui qui exerce ces œuvres à l'égard des chrétiens parfume les pieds du Christ, car les chrétiens sont les pieds du Christ. C'est là surtout ce que doivent faire les pénitents pour la rémission de leurs péchés. Mais celui dont tous les soins sont tournés du côté de la chasteté, qui persévère dans les prières, dans les jeûnes et autres œuvres qui concernent seulement la gloire de Dieu, parfume la tête du Seigneur. Tel est ce parfum précieux dont l'odeur parfume toute l'Église, et telle est la vie des parfaits et non pas des pénitents. Ou bien, le parfum qui couvre les pieds du Sauveur, c'est là la doctrine nécessaire aux hommes, tandis que les connaissances de la foi qui n'ont pas d'autre objet que Dieu sont le parfum de la tête du Christ, et c'est par ce parfum que nous sommes, par le baptême, ensevelis avec le Christ pour mourir. — S. Hil. — Cette femme, dans l'ordre des figures, nous représente le peuple des Gentils; c'est elle qui, dans sa passion, rendit honneur au

---

aliud tantum ad gloriam Dei : ut puta, aliquis benefacit homini, naturali justitia motus, non propter Deum; quomodo faciebant et interdum gentes : opus illud oleum est vulgare, non magni odoris; et ipsum tamen acceptabile apud Deum; quoniam, ut dicit Petrus apud Clementem, opera bona quæ fiunt ab infidelibus, in hoc seculo eis prosunt; non in alio ad consequendum vitam æternam; qui autem propter Deum faciunt, magis illis in illo seculo proficit : hoc est unguentum boni odoris : sed aliud fit ad utilitatem hominum, ut puta eleemosynæ et cætera hujusmodi : hoc qui facit in Christianos, pedes Domini ungit, quia ipsi sunt Domini pedes : quod præcipue solent facere pœnitentes pro remissione peccatorum suorum. Qui autem castitati studet, in jejuniis et orationibus permanet, et cæteris quæ tantum ad gloriam Dei proficiunt, hoc est unguentum quod ungit domini caput : et hoc est unguentum pretiosum, ex cujus odore tota repletur Ecclesia; et hoc est opus proprium non pœnitentium, sed perfectorum. Aut doctrina quæ necessaria est hominibus : hoc est unguentum quo pedes Domini unguntur : agnitio autem fidei quæ ad solum pertinet Deum, est unguentum quo ungitur caput Christi; quo consepelimur Christo per baptismum in mortem (*Rom.*, 6). Hilar. (can. 29, *in Matth.*). Mulier autem hæc in præfiguratione plebis gentium est quæ in passione Christi gloriam Deo reddit : caput enim

Christ; elle parfuma sa tête, et la tête du Christ c'est Dieu. L'huile, c'est le fruit des bonnes œuvres. Les disciples, dans leur ardeur de sauver Israël, disent que le parfum aurait dû être vendu pour être donné aux pauvres, les pauvres signifiant ici les Juifs que, par un instinct prophétique, ils considèrent comme des indigents de la foi. Le Seigneur répond aux disciples qu'il leur restera encore beaucoup de temps pour avoir soin de ces pauvres. D'ailleurs ce n'est que par son ordre exprès que les apôtres ont pu porter le salut aux nations qu'il a ensevelies avec lui en ayant répandu sur elles le parfum de cette femme, la régénération ne se donnant, dans le sacrement du baptême, qu'à des morts. C'est pourquoi cette œuvre merveilleuse sera annoncée partout où sera prêché l'Évangile, car, à la chute d'Israël, la gloire de l'Évangile éclatera par la foi des nations.

Alors l'un des douze, appelé Judas Iscariote, alla trouver les princes des prêtres, et leur dit : Que voulez-vous me donner, et je vous le mettrai entre les mains? Et ils convinrent de lui donner trente pièces d'argent. Depuis ce temps-là, il cherchait une occasion favorable pour le livrer entre leurs mains.

La Glose. — Après nous avoir dit quelle avait été l'occasion de la trahison, l'évangéliste traite du fait de cette trahison : « Alors l'un des douze s'en alla. » — S. Chrys. — C'est-à-dire quand il eut entendu, lui, que l'Évangile serait prêché en tout lieu, il craignit, car ce qui venait d'être dit témoignait d'une ineffable puissance. — S. Aug. — Voici ce que contient le discours du Seigneur : « Vous savez que dans

---

ejus perunxit, caput autem Christi Deus est : nam unguentum bonis operis est fructus; sed discipuli favore salvandi Israelis, vendi hoc in usum pauperum dicunt debuisse : pauperes autem Judæos fide indigentes instinctu prophetico nuncupant; quibus Dominus ait plurimum esse temporis quo habere curam pauperum possent. Cæterum nonnisi ex præcepto suo salutem gentibus posse præstari, quæ secum (infuso mulieris hujus unguento) sunt consepultæ; quia regeneratio nonnisi cum mortuis in baptismi professione reddetur : et idcirco ubi prædicabitur hoc Evangelium, narrabitur opus ejus; quia cessante Israel, Evangelii gloria fide gentium prædicatur.

Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Scarioth, ad principes sacerdotum; et ait illis : Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam ? At illi constituerunt ei triginta argenteos. Et exinde quærebat opportunitatem ut eum traderet.

Glossa. Posita occasione proditionis, consequenter de proditione Judæ agit Evangelista. Unde dicitur : Tunc abiit unus de duodecim, etc. Chrys., in homil. (81, ut sup.). Tunc scilicet quando hoc audivit quoniam prædicabitur hoc Evangelium ubique, timuit enim : nam virtutis ineffabilis erat, quod dictum est. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 80). Ita enim sermo dirigitur, dicente Domino : Scitis quia post biduum Pascha fiet. Tunc congregati sunt principes sacerdotum : tunc abiit unus de

deux jours se fait la pâque. — Alors s'assemblèrent les princes des prêtres. — Alors l'un des douze partit. » Entre ce qui a été dit : « Afin qu'il n'y ait pas de trouble dans le peuple, » et ceci : « Alors l'un des douze s'en alla, » se place ce qui a été dit de Béthanie et qui est dit ici par récapitulation. — ORIG. — C'est ainsi que celui qui venait d'être consacré pour l'éternité partit pour trahir celui qui est seul pontife suprême, pour trahir auprès d'une foule de princes des prêtres, celui qui voulait racheter le monde entier en se donnant comme prix de rachat. — RAB. — *Il s'en alla,* car sans être forcé, sans en être sollicité, mais spontanément, il entreprit un criminel projet.

S. CHRYS. — Il ajoute : « L'un des douze, » c'est-à-dire l'un de ces douze élus à un poste sublime; et pour le distinguer il ajoute : « Judas Iscariote, » car il y avait un autre Judas. — RÉMIG. — Car Iscarioth était le bourg d'où Judas était sorti. — S. LÉON. — Judas ne fut pas arraché au Christ par l'émotion de la crainte, mais séparé de lui par l'amour de l'argent; l'âme avide de gain, pour qui toute affection n'est rien, ne craindra même pas de se perdre pour un rien, et il ne reste plus vestige de justice là où l'avarice a choisi sa demeure. Enivré de ce cruel poison, le perfide Judas, en poursuivant l'argent, est devenu impie d'une manière si insensée, qu'il vend son Seigneur et son maître, et qu'il dit aux princes des prêtres : « Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai? » — S. JÉR. — L'infortuné Judas veut compenser par la vente de son maître la perte qu'il croit que lui a fait éprouver le parfum répandu. Il ne désigne pas de somme, de manière à paraître du moins avoir tiré quelque profit de

---

duodecim, etc. Inter illud enim quod dictum est : Ne tumultus fieret in populo, et hoc quod dicitur : Tunc abiit unus de duodecim, interpositum est illud de Bethania, quod recapitulando dictum est. ORIG. (ut sup.). Abiit autem adversus unum principem sacerdotum, qui factus est sacerdos in æternum (*Psal.*, 109), ad multos principes sacerdotum, ut venderet pretio volentem redimere totum mundum. RAB. Abiit autem dicit, quia non coactus, non invitatus, sed sponte sceleratum iniit consilium.

CHRYS., in homil. (81, ut sup). Addit autem : Unus de duodecim; ac si diceret, de primo choro eorum qui sublimiter electi sunt, et ad designationem ejus adjungit : Qui dicitur Judas Scariotes : erat enim alius Judas. REMIG. Schariota namque fuit villa unde ortus est iste Judas. LEO Papa in serm. *De passio.* (serm. 9). Qui non timoris perturbatione Christum deseruit, sed pecuniæ cupiditate distraxit : amori enim pecuniæ vilis est omnis affectio ; et anima lucri cupida, etiam pro exiguo perire non metuit; nullumque est justitiæ in illo corde vestigium, in quo sibi avaritia facit habitaculum. Hoc perfidus Judas inebriatus veneno, dum sitit lucrum, tam stulte impius fuit ut et dominum venderet et magistrum : unde dixit principibus sacerdotum : Quod vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam? HIER. Infelix Judas damnum quod ex effusione unguenti se fecisse credebat, vult magistri pretio compensare; nec certam tamen postulat summam, ut saltem

sa trahison, mais comme s'il livrait ainsi un vil objet, il laisse au pouvoir de ceux qui lui achètent de déterminer le prix. — ORIG. — Ainsi agissent tous ceux qui acceptent quelque chose d'humain et de terrestre pour chasser loin d'eux le Sauveur et la parole de vérité qu'ils portaient en eux.

SUITE. — « Et ils lui payèrent trente deniers d'argent, » lui réglant le chiffre de ce qui lui revenait sur le nombre d'années que le Sauveur avait passées dans le monde (1). — S. JÉR. — Joseph ne fut pas, ainsi que quelques-uns le pensent, acheté trente pièces d'or, mais, d'après l'hébreu, trente pièces d'argent. Il ne convenait pas que le maître fût estimé moins que le serviteur.

S. AUG. — Que Jésus ait été vendu trente pièces d'argent, cela est marqué par ce fait que Judas n'est que la figure de ces Juifs qui, poursuivant les biens terrestres et charnels qui sont du ressort des cinq sens, rejetèrent le Christ, ce qu'ils firent au sixième âge du monde. C'est ainsi qu'a été signifiée cette pièce de monnaie reçue cinq fois six fois comme prix du Seigneur. Or, « la parole de Dieu étant de l'argent, » en n'ayant de la loi qu'une intelligence charnelle, c'est sur cet argent qu'ils imprimèrent l'image de ce pouvoir terrestre qu'ils conservèrent après avoir perdu le Seigneur.

« Et depuis ce temps-là il cherchait une occasion pour le perdre. » — ORIG. — Luc nous explique plus clairement quelle était cette occasion que cherchait Judas, en disant : « Il cherchait une occasion favorable de le livrer sans la foule, » c'est-à-dire au moment où le

(1) Pour avoir ce chiffre, il faut compter les années du Sauveur à la manière hébraïque en ne tenant compte que du nombre principal, autrement l'on aurait trente-trois.

---

lucrosa videretur proditio; sed quasi vile tradens mancipium, in potestate ementium posuit quantum vellent dare. ORIG. (ut sup.). Hoc autem faciunt omnes qui accipiunt aliquid corporalium aut mundialium rerum, ut tradant, et ejiciant ab anima sua Salvatorem, et verbum veritatis quod erat in eis.

Sequitur : At illi constituerunt ei triginta argenteos : tantam mercedem constituentes, quantos annos Salvator conversatus fuerat in hoc mundo. HIER. Joseph autem, non (ut multi putant, juxta Septuaginta interpretes) triginta aureis venditus est, sed juxta hebraicam veritatem, triginta argenteis : neque enim poterat servus pretiosior esse quam dominus.

AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 41). Quod autem Dominus triginta argenteis venditus est, significavit per Judam Judæos iniquos, qui persequentes carnalia et temporalia (quæ ad quinque pertinent sensus corporis) Christum habere noluerunt, et quia sexta mundi ætate facerunt, sexies quinque eos quasi prętium venditi Domini accepisse significatum est; et quia eloquium Domini argentum est (*Psal.* 11), illi autem ipsam legem etiam carnaliter intellexerunt, tanquam in argento impresserant secularis principatus imaginem, quem amisso Domino tenuerunt.

Sequitur : Et exinde quærebat opportunitatem ut eum traderet. ORIG. (ut sup.). Qualem autem opportunitatem quærebat

peuple ne l'entourait pas et où il se trouvait seul avec ses disciples. C'est ce qu'il fit en le livrant après la cène, lorsqu'il était dans le jardin de Gethsémani. Et voyez s'il n'y a pas la même recherche d'une occasion favorable en ceux qui profitent, pour livrer le Verbe de Dieu, du temps de la persécution, alors que la multitude des croyants n'est pas groupée autour de la parole de vérité.

Or le premier jour des azymes, les disciples vinrent trouver Jésus et lui dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut pour manger la pâque? Jésus leur répondit : Allez dans la ville chez un tel, et lui dites : Le maître vous envoie dire : Mon temps est proche ; je viens faire la pâque chez vous avec mes disciples. Les disciples firent ce que Jésus leur avait commandé et préparèrent ce qu'il fallait pour la pâque.

La Glose (1). — L'évangéliste nous avait développé tout ce qui sert de préambule à la passion du Christ, c'est-à-dire sur la prophétie de la passion, du conseil des princes et du traité de trahison. Maintenant il nous raconte le temps et la série de la passion, en disant : « Au premier jour des azymes. » — S. Jér. — Le premier jour des azymes est le quatorzième du premier mois; c'est le jour où l'on immole l'agneau, alors que la lune est dans son plein; ce jour-là, on ne conserve plus de levain. — Rem. — Et il faut remarquer que, chez les Juifs, la pâque se célébrait au premier jour, et les sept jours qui suivaient étaient ceux des azymes. Maintenant l'on appelle quelquefois la pâque le jour des azymes (2). — S. Chrys. — Ou bien, ce jour est

(1) On ne retrouve pas ceci ni dans saint Anselme, ni dans la Glose, ni ailleurs.
(2) Et réciproquement le nom de pâque s'étend à tous les jours des azymes (Act., 12). Toutes les victimes immolées ce jour-là s'appelaient aussi victimes pascales, ainsi qu'on peut le voir dans le Deutéronome, dans l'Exode, dans la traduction des Septante.

Judas, Lucas manifestius explanat, dicens : Et quærebat opportunitatem ut traderet eum sine turba; id est, quando populus non erat circa eum, sed secretus erat cum discipulis : quod et fecit, tradens eum post cænam, cum secretus esset in prædio Gethsemani. Et vide si usque nunc opportunitas ista videtur his qui volunt prodere Dei verbum in tempore persecutionis, quando multitudo credentium non est circa verbum veritatis.

Prima autem die azymorum accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi vis paremus tibi comedere Pascha ? At Jesus dixit : Ite in civitatem ad quemdam, et dicite ei : Magister dicit : Tempus meum prope est, apud te facio Pascha cum discipulis meis. Et fecerunt discipuli sicut constituit illis Jesus, et paraverunt Pascha.

Glossa. Prosecutus fuerat Evangelista de his quæ erant præambula ad Christi passionem; scilicet de prænuntiatione passionis, de consilio principium et de tractatu proditionis : nunc autem tempus et seriem passionis incipit prosequi, dicens : Prima autem die azymorum. Hier. Prima dies azymorum, decimus quartus dies mensis primi est, quando agnus immolatur, et

appelé le premier des azymes, parce qu'il y avait sept jours des azymes. Or, les Juifs comptaient toujours les jours en partant de la veille, et ce jour-là est rappelé ici parce que le Christ devait être immolé la veille de Pâque, à la cinquième férie. — Rem. — Mais quelqu'un dira peut-être : Si cet agneau figuratif était une figure du véritable agneau, pourquoi le Christ n'a-t-il pas souffert le jour même de l'immolation de l'agneau pascal? Il faut remarquer que c'est cette nuit-là qu'il livra à ses disciples le pouvoir de célébrer le mystère de son corps et de son sang. C'est d'ailleurs cette nuit que, lié par les Juifs et prisonnier par eux, il consacra par là l'exorde de sa passion.

« Les disciples s'approchèrent de Jésus et lui dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions pour manger la pâque? » Je pense que Judas se trouvait aussi parmi les disciples qui s'approchèrent de lui pour l'interroger. — S. Chrys. — C'est ce qui établit manifestement qu'il n'avait ni demeure ni toit. Pour moi, je pense que les disciples n'en avaient pas non plus, car alors ils l'eussent prié d'y venir.

« Mais Jésus dit : Allez dans la ville, chez un tel. » — S. Aug. — C'est celui que Luc et Marc appellent *le père de famille* ou le maître de la maison. Ce que Matthieu dit : Chez un tel, c'est de lui-même qu'il l'a mis pour abréger, car qui pourrait croire que l'on peut donner un ordre en cette manière : « Allez chez un tel. » C'est donc de lui-même que Matthieu, après avoir rappelé l'ordre du Seigneur : « Allez dans la cité, » ajoute : « Chez un tel, » non pas parce

---

luna plenissima est, et fermentum abjicitur. Remig. Et notandum quod apud Judæos primo die Pascha celebrabatur; reliqui vero septem sequentes dies azymorum vocabantur; sed nunc dies azymorum dicitur pro die Paschæ. Chrys., in homil. (80, *in Matth.*). Vel hanc primam diem azymorum dicit, septem dies azymorum erant; assueverunt enim Judæi a vespera semper numerare diem : unde hujus diei facit mentionem, secundum quam in vespera Pascha erat immolandum, quod quinta feria fuit. Remig. Sed forte dicet aliquis : Si ille typicus agnus figuram hujus veri Agni gestabat, quare non ea nocte passus est Christus, quando solebat agnus immolari? Sed sciendum quia eadem nocte mysteria sanguinis et corporis sui discipulis celebranda tradidit; et sic tentus et ligatus a Judæis, suæ immolationis (id est, passionis) sacravit exordium.

Sequitur : Accesserunt discipuli ad Jesum dicentes : Ubi vis paremus tibi comedere Pascha? Inter eos autem discipulos qui accesserunt ad Jesum interrogantes, et Judam fuisse æstimo proditorem. Chrys., in homil. (82, ut sup.). Ex hoc autem manifestum est quoniam non erat ei domus neque tugurium. Ego autem æstimo, neque discipulos habuisse : profecto enim eum illuc rogassent venire.

Sequitur : At Jesus dixit : Ite in civitatem ad quemdam, etc. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 80). Eum scilicet quem Marcus et Lucas dicunt patremfamilias, vel dominum domus. Quod ergo interposuit Matthæus, ad quemdam, tanquam ex persona sua studio brevitatis illud compendio voluit insinuare : nam neminem sic loqui, ut dicat : Ite ad quemdam, quis nesciat? Ac per hoc, cum Matthæus verba Domini posuisset dicentis : Ite in

que le Seigneur a dit ces derniers mots, mais pour nous faire entendre qu'il y avait quelqu'un dans la cité à qui le Seigneur adressait ses disciples pour qu'on lui préparât la pâque. Il est incontestable que les disciples du Sauveur ne furent pas envoyés au premier venu, mais à quelqu'un qui leur était désigné. — S. Chrys. — Ou bien, il faut dire qu'en envoyant ainsi ses disciples au premier venu, il témoignait qu'il aurait pu empêcher sa passion, car celui qui pouvait ainsi déterminer le premier venu à les recevoir, que n'aurait-il pu persuader à ceux qui devaient le crucifier, s'il avait voulu ne pas être crucifié? Pour moi, je suis non-seulement étonné qu'un inconnu ait reçu le Christ, mais qu'il se soit exposé au mépris d'un grand nombre en le recevant. — S. Hil. — Ou bien, il ne nomme pas celui avec qui il devait célébrer la pâque, parce que la gloire du nom chrétien n'était pas encore acquise aux croyants. — Raban. — Ou bien, il omet le nom pour nous apprendre que la faculté de célébrer la véritable pâque et de donner l'hospitalité de leur âme au Christ devait être accordée à tous ceux qui le voudraient. — S. Jér. — Dans ce passage, le Nouveau-Testament reproduit la manière de s'exprimer de l'Ancien-Testament, dans lequel l'on voit souvent ces expressions : « Celui-ci lui dit. — Dans ce lieu. — Dans celui-là, » sans désignation de lieu et de personne. — « Et dites-lui : Le maître dit : Mon temps est proche. » — S. Chrys. — Il dit ceci aux disciples pour leur rappeler sa passion, afin que, continuellement tenus en éveil par cette prophétie de sa passion, ils pensassent à ce qui allait arriver, et pour établir aussi que c'était par sa propre volonté qu'il arrivait à sa passion : « Je fais la pâque chez

---

civitatem, interposuit ipse : Ad quemdam; non quia ipse Dominus hoc dixerit, sed ut ipse nobis insinuaret tacito nomine, fuisse quemdam in civitate ad quem Domini discipuli mittebantur, ut præpararent Pascha. Manifestum est enim discipulos a Domino, non ad quemlibet, sed ad quemdam hominem (id est, ad certum aliquem) missos esse. Chrys., in homil. (83, ut sup.). Vel dicendum quod per hoc quod dicit : Ad quemdam, ostendit quod ad ignotum hominem mittit, monstrans hinc quoniam poterat non pati : qui enim menti hujus persuasit ut eos susciperet, quid non utique operatus esset in his qui eum crucifigebant, si tamen voluisset non pati? Ego autem neque hoc admiror solum quoniam eum suscepit ignotus existens, sed quoniam suscipiendo Christum multorum odium contempsit. Hilar. (can. 30, *in Matth.*). Vel ideo hominem cum quo Pascha celebraturus esset, non nominat : nondum enim Christiani nominis honor credentibus erat præstitus. Rab. Vel nomen prætermittit, ut omnibus verum Pascha celebrare volentibus, Christumque hospitio suæ mentis suscipere, danda facultas designetur. Hier. In hoc etiam morem veteris Testamenti nova Scriptura conservat : frequenter enim legimus : Dixit ille illi; et in loco illo, et illo; et tamen nomen personarum locorumque non ponitur. Sequitur : Et dicite ei : Magister dicit : Tempus meum prope est. Chrys., in homil. (42, ut sup.). Hoc autem dixit discipulis, passionem commemorans ; ut ex multiplici passionis enuntiatione

vous. » Ainsi il établit que, jusqu'à sa fin, il se montrera fidèle à la loi. — « Avec mes disciples, » afin que tout ce qui était nécessaire se trouvât prêt, et pour que celui à qui il envoyait ne pensât pas qu'il venait chez lui pour s'y cacher.

« Et les disciples firent ainsi que Jésus le leur avait indiqué, et ils préparèrent la pâque. » — ORIG. — Peut-être quelqu'un s'autorisera de ce que Jésus a célébré la pâque à la manière juive pour avancer que nous, imitateurs du Christ, nous devons faire ainsi, ne faisant pas attention que Jésus n'a pas été placé sous la loi pour nous laisser soumis à la loi, mais pour nous arracher à son joug (1). A combien plus forte raison ne convient-il pas que ceux qui étaient placés auparavant en dehors de la loi entrent sous sa domination? Ils doivent se contenter de célébrer d'une manière spirituelle ce que la loi ordonnait de célébrer d'une manière matérielle, et c'est ainsi que nous devons célébrer la pâque avec les azymes de la sincérité et de la vérité pour obéir à ces paroles de l'agneau : « A moins que vous ne mangiez ma chair et que vous ne buviez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous. »

Le soir étant donc venu, il se mit à table avec ses douze disciples. Et lorsqu'ils mangeaient, il leur dit : Je vous dis en vérité que l'un de vous me doit trahir. Cette parole leur ayant causé une grande tristesse, chacun d'eux commença à lui dire : Serait-ce moi, Seigneur? Il leur répondit : Celui qui met la main avec moi dans le plat me doit trahir. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui a été écrit de lui ; mais malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme sera trahi ; il vaudrait mieux

(1) « Né de la femme, placé sous la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi » (Gal., 4, v. 4).

exercitati, meditarentur quod futurum erat; simul autem demonstrans, quod volens ad passionem venit. Sequitur : Apud te facio Pascha : in quo demonstrat quoniam usque ad ultimum diem non erat contrarius legi. Addidit autem : Cum discipulis meis, ut sufficiens fieret præparatio, et ut ille ad quem mittebat, non existimaret eum occultari velle.

Sequitur : Et fecerunt discipuli sicut constituit illis Jesus, et paraverunt Pascha. ORIG. (ut sup.). Forsitan autem aliquis requiret ex eo quod Jesus celebravit more judaico Pascha, quia convenit et nos imitatores Christi similiter facere ; non considerans quod Jesus factus est sub lege, non ut eos qui sub lege erant, sub lege relinqueret; sed ut ex lege educeret : quanto ergo magis non convenit illos introire in legem, qui prius fuerat extra legem? sed spiritualiter celebrantes quæ in lege corporaliter celebranda mandantur, ut in azymis sinceritatis et veritatis celebremus Pascha, secundum voluntatem Agni dicentis (Joan., 6) : Nisi manducaveritis carnem meam et biberitis sanguinem meum, non habebitis vitam in vobis.

Vespere autem facto, discumbebat cum duodecim discipulis suis. Et edentibus illis dixit : Amen dico vobis, quia unus vestrum me traditurus est. Et contristati valde, cœpe-

pour lui qu'il ne fût jamais né. Judas, qui fut celui qui le trahit, prenant la parole, lui dit : Est-ce moi, mon maître? Il lui répondit : C'est vous-même.

S. Jér. — Après avoir plus haut prophétisé sur sa passion, le Sauveur fait tomber ici ses prédictions sur le traître, lui offrant l'occasion de se repentir, afin qu'en le voyant connaître ses pensées et les secrets desseins de son cœur, il se repentît de son action. C'est pour cela qu'il dit : « Le soir étant venu, il se mit à table avec les douze disciples. » — Rem. — Il parle des douze, car Judas était encore avec eux de nombre, tout en s'étant séparé par son péché. — S. Jér. — Tout ce que fait Judas, il le fait pour éloigner de lui le soupçon de trahison. — Rem. — Et remarquez cette coïncidence frappante, que c'est le soir que l'on se met à table, car c'était au soir que l'agneau devait être immolé. — Rab. — C'est le soir qu'il mange avec ses disciples, car c'est par la passion du Christ, au moment où le véritable soleil se hâte vers son couchant, que fut préparé pour tous les fidèles le repas d'éternité.

S. Chrys. — L'évangéliste spécifie que c'est encore pendant qu'ils sont à table que Jésus traite de la trahison de Judas, pour faire ressortir la malice du traître par les circonstances de la table et du moment : « Et pendant qu'ils mangeaient, il dit : Je vous le dis en vérité, que l'un de vous me trahira, etc. » — S. Léon. — Il montre par là que la conscience du traître lui était connue. Il ne couvre pas de confusion cet impie par une réprimande âpre et manifeste, mais se faisant comprendre de lui par un avis donné à mots couverts et avec

---

runt singuli dicere : Nunquid ego sum, Domine? At ipse respondens, ait : Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet. Filius quidem hominis vadit, sicut scriptum est de illo : Væ autem homini illi per quem Filius hominis tradetur! bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille. Respondens autem Judas qui tradidit eum, dixit : Nunquid ego sum, Rabbi? Ait illi : Tu dixisti.

Hier. Quia supra Dominus de passione sua prædixerat, nunc etiam de proditore prædicit; dans ei pœnitentiæ locum, ut cum intelligeret sciri cogitationes suas et occulta cordis consilia, pœniteret eum facti sui : unde dicitur : Vespere autem facto, discumbebat cum duodecim discipulis suis. Remig. Cum duodecim dicit, quia Judas adhuc erat in eis numero, qui jam ab eis recesserat merito. Hier. Omnia enim sic agit Judas, ut tollatur suspicio proditoris. Remig. Et notandum quia pulchre vespere facto discubuisse dicitur : quoniam ad vesperam agnus immolari solebat. Rab. Ideo etiam vespere discubuit cum discipulis, quia in passione Christi (quando verus Sol ad occasum properavit), refectio æterna omnibus fidelibus præparata fuit.

Chrys., in homil. (82, ut sup.). Designat autem Evangelista quod comedentibus illis disputat Jesus de traditione Judæ; ut et a tempore et a mensa ostendat malitiam proditoris : et ideo sequitur : Et edentibus illis dixit : Amen dico vobis, quia unus vestrum me tradet, etc. Leo Papa, in serm. *De pass.* (serm. 7). In quo notam sibi esse proditoris sui conscientiam demon

douceur, afin que la pénitence pût corriger plus facilement celui qu'aucune honte n'avait encore flétri.

Orig. — Ou bien, il parle en termes indéterminés, afin que la valeur d'un chacun fût éprouvée par le témoignage de sa conscience qu'il venait d'éveiller, et aussi pour faire éclater la malice de Judas, qui ne se rendait même pas à la voix de celui qui connaît le fond des cœurs. Je pense d'abord qu'il avait cru pouvoir se cacher au Christ, ainsi qu'il avait cru pouvoir se cacher à un homme; mais ensuite, voyant que sa conscience lui était connue, il voulut profiter du secret que ses paroles avaient laissé subsister, ce qui lui faisait joindre le crime d'incrédulité à celui d'impudence. Ainsi éclata la bonté des autres disciples du Christ, qui se montrèrent plus confiants aux paroles de leur maître qu'à leur propre conscience : « Et ils furent fort attristés, et ils se mirent à se dire les uns aux autres : Est-ce que c'est moi, Seigneur? » Chacun d'eux avait appris des paroles du Seigneur que la nature humaine est facile à tourner au mal, et en lutte avec les princes de ce monde de ténèbres. C'est ce qui les fit craindre tous et interroger, et c'est ce qui doit nous apprendre que nous devons tout craindre, nous qui sommes si faibles. Or, le Seigneur les voyant tous craindre pour eux-mêmes, désigna le traître en empruntant des paroles à la prophétie : « Celui qui mange mon pain a développé autour de moi la trahison (1). Et lui, répondant, dit : Celui qui met sa main avec moi. » — S. Jér. — O admirable patience du Christ! Le traître persiste dans sa malice, et il le convainc avec plus d'évi-

(1) Le grec porte ainsi que le latin : *a développé avec splendeur* (ou étendue), *magnificavit.*

---

stravit; non aspera ac aperta impium increpatione confundens; sed levi et tacita admonitione conveniens, ut facilius corrigeret pœnitudo, quem nulla deformasset abjectio.

Orig. (ut sup.). Vel dixit generaliter, ut testimonio percussi cordis singulorum qualitas probaretur; et ut Judæ ostenderet malitiam, qui nec cognitori consiliorum suorum credebat : puto quia in primis putavit latere quasi hominem, qui postquam vidit conscientiam suam notam Christo, amplexus est occultationem positam in verbis ipsius (quorum primum infidelitas erat, secundum impudentiæ), et ut etiam discipulorum ostenderet bonitatem, quia plus credebant verbis Christi quam conscientiæ suæ : unde sequitur : Et contristati valde, cœperunt singulis dicere : Nunquid ego sum, Domine? Unusquisque enim discipulorum sciebat ex his quæ docuerat Jesus quoniam ad malum vertibilis est humana natura, et in colluctatione adversus rectores hujus mundi tenebrarum; et propter hanc causam unusquisque eorum timens, interrogavit : unde et de omnibus futuris timendum est nobis infirmis. Videns autem Dominus de seipsis timentes discipulos, demonstravit proditorem indicio propheticæ vocis, dicentis (*Psal.* 40) : Qui manducat panem meum, ampliavit adversum me supplantationem.

Unde sequitur : At ipse respondens, ait : Qui intingit mecum, etc.

Hier. O mira Domini patientia! Prius dixerat : Unus vestrum me tradet; perse-

dence, sans toutefois le désigner par son nom propre. Pendant que tous les autres sont attristés et retirent leur main, et qu'ils interdisent les mets à leur bouche, Judas, poussé par cette impudence et cette témérité qui doivent faire de lui un traître, ose porter sa main avec celle de son maître dans le plat pour feindre par son audace le mensonge d'une bonne conscience. — S. Chrys. — Pour moi, il me paraît que le Christ a ajouté aux autres faits celui-ci, celui de Judas mettant avec lui sa main dans le plat., pour le confondre davantage et pour le provoquer plus efficacement ainsi à son amour. — Rab. — Ce que Matthieu désigne ainsi : *in paropside*, Marc le désigne par ces mots : *in catino*. Or, le premier est un vase ainsi appelé parce qu'il a quatre angles égaux (*paribus assibus*) (1), et le second est un vase de nature fragile, propre à contenir un liquide. Or, il est possible qu'il y eût sur la table un vase quadrangulaire d'une matière fragile. — Orig. — Telle est la coutume des hommes les plus pervers de tendre leurs embûches après le pain et le sel, surtout contre ceux qui n'ont contre eux aucune haine. Aussi, après cette cène toute spirituelle, vous verrez plus abondante la malice de ce traître qui livra son maître sans aucun souvenir de cet amour qu'il lui avait témoigné par ses bienfaits extérieurs, et pour cette science de l'esprit qu'il lui avait transmise. Tels sont dans l'Église tous ceux qui tendent des embûches à leurs frères, avec qui ils ont souvent participé à la même table du corps du Christ.

S. Jér. — Judas, que n'ont atteint ni cette première ni cette seconde

(1) Ou plutôt c'est le mot du grec παροψὶς, dont la racine est ὄψος, et qui signifie plat pour toute espèce de mets.

---

verat proditor in malo ; manifestius arguit; et tamen nomen proprium non designat : Judas enim cæteris contristatis et retrahentibus manum, et interdicentibus cibos ori suo, temeritate et impudentia, qua proditurus erat, etiam manum cum magistro mittit in paropsidem, ut audacia bonam conscientiam mentiretur. Chrys., in homil. (82, ut sup.). Mihi autem videtur et hoc Christum fecisse, quod scilicet Judas cum eo in paropside intingeret, magis eum confundens, et in amorem suum attrahens. Rab. Quod autem dicit hic Matthæus in paropside, Marcus dicit in catino : paropsis enim est vas escarum quadrangulatum, a paribus assibus (id est, æquis lateribus) dictum : catinum vero vas fictile aptum ad immittendum liquorem : et potuit fieri ut in mensa vas fictile quadrangulatum contineretur. Orig. Hæc est autem propria consuetudo hominum nimis malorum, ut post salem et panem insidientur hominibus, maxime nihil inimicitiæ ad eos habentibus. Si autem et post spiritualem mensam abundantius videbis multitudinem malitiæ ejus qua tradidit magistrum non recordatus nec in corporalibus bonis magistri dilectionem, nec in spiritualibus doctrinam. Tales sunt omnes in Ecclesia, qui insidiantur fratribus suis, cum quibus ad eamdem mensam corporis Christi frequenter simul fuerunt.

Hier. Judas autem nec primo, nec secundo correctus, a proditione retrahit pe-

manière de le réprimander, ne retira pas son pied du chemin de la trahison, mais la patience de son maître a nourri son impudence. C'est maintenant que son châtiment lui est prédit, afin que les supplices qui lui sont dénoncés le corrigent, lui sur qui la honte n'a pu rien faire.

« Le Fils de l'homme s'en va. » — REM. — C'est de l'humanité de s'en aller et de revenir, et de la divinité de rester toujours et d'être, et comme ce fut l'humanité du Seigneur qui put rester et mourir, c'est donc d'une manière significative qu'il est dit que le Fils de l'homme s'en alla. Il est dit sans détour : Ainsi que cela a été écrit; car tout ce que le Christ a souffert avait été d'abord prédit par les prophéties. — S. CHRYS. — Il dit cela pour consoler les disciples, afin qu'ils n'attribuent pas à son impuissance tout ce qu'il a souffert. Ses paroles tendent aussi à corriger Judas. Ce disciple, quoique la passion du Sauveur eût été prédite, n'en était pas moins coupable; car ce n'est pas sa trahison qui a opéré notre salut, mais la sagesse du Christ qui se servait des actions détestables des autres pour nous procurer ce qui nous était utile. « Malheur à l'homme par qui il sera livré, etc. » — ORIG. — Il ne dit pas : « Malheur à l'homme qui le livrera, » mais : « par qui il sera livré, » en montrant un autre qui le livrait, le diable (1), et Judas n'étant que le ministre de la trahison. Malheur à tous ceux qui livrent le Christ, et tous ceux qui trahissent les disciples du Christ trahissent le Christ. — REM. — Cette parole : Malheur, s'étendra aussi sur tous ceux qui s'approchent de la table du Christ avec

(1) « Lorsque le diable eut déjà mis dans le cœur de Judas de le livrer » (Jean, 13, vers. 2).

---

dem, sed patientia Domini nutrit impudentiam suam : et ideo pœna prædicitur, ut quem pudor non vicerat, corrigant denuntiata supplicia : unde sequitur : Filius quidemhominis vadit, etc. REMIG. Humanitatis namque est ire et redire; Divinitas semper manere et esse : et quia humanitas divinitus pati potuit et mori, idcirco pulchre dicitur Filius hominis abire. Aperte etiam dicit : Sicut scriptum est de eo; quoniam quæcunque passus est, prius a prophetis prædicta sunt. CHRYS., in homil. (82, ut sup.). Hoc autem dixit ad consolandum discipulos, ut non existimarent infirmitatis id esse quod passurus erat; et ut etiam corrigeret proditorem : quamvis autem scriptum fuerit passurum esse Christum, nihilominus tamen incusatur Judas : non enim traditio Judæ salutem nostram operata est, sed sapientia Christi, qui aliorum nequitiis ad id quod nobis expediebat, utebatur : unde sequitur : Væ autem homini illi per quem tradetur, etc. ORIG. Non autem dixit : Væ homini illi a quo tradetur, sed, per quem tradetur, ostendens alterum a quo tradebatur, id est, a diabolo; ipsum autem Judam ministrum esse traditionis. Væ autem omnibus proditoribus Christi! quicunque enim discipulos Christi tradit, ipsum Christum tradit. REMIG. Væ etiam erit omnibus, qui maligna conscientia et polluta ad mensam Christi accedunt : quamvis enim Christum non tradant Judæis crucifigendum, tradunt tamen suis iniquis membris sumen-

une conscience souillée et mauvaise; car, quoiqu'ils ne livrent pas le Christ aux Juifs pour le crucifier, ils le livrent cependant à leurs membres iniques pour se l'incorporer. Or, pour rendre plus évidente sa prophétie, il ajoute : « Ce serait bon pour lui s'il n'était jamais né. » — S. Jér. — Il ne faut pas penser qu'il ait pu exister avant de naître, par cette raison que le bien ne peut échoir qu'à celui qui est déjà. Cette manière de s'exprimer veut seulement dire qu'il est bien meilleur de ne pas être du tout que d'être méchant. — S. Aug. — Et si quelqu'un prétend qu'il y a une autre vie avant celle-ci, il doit être convaincu que de naître a été non-seulement fatal à Judas, mais à tous. D'ailleurs, est-ce qu'il prétend qu'il n'était point expédient au diable de ne pas naître, à savoir pour le péché? Est-ce qu'il importait, à celui qui devait être apostat, de ne pas naître au Christ par la vocation?

Orig. — Judas, après ces questions de tous les apôtres et après ce que le Christ a dit de lui, fit à peine une seule question, et cela avec une intention pleine de fourberie et afin de cacher son projet de trahison en questionnant comme avaient fait les apôtres. La préoccupation vraiment douloureuse hâte toujours. Aussi est-il ajouté immédiatement après : « Judas, celui qui le trahit, lui répondant, lui dit : Est-ce que c'est moi, maître? » — S. Jér. — C'est là ou une flatterie hypocrite ou une expression d'incrédulité; car tandis que ceux qui ne devaient pas le trahir lui disaient : « Est-ce que c'est moi, Seigneur? » lui qui va trahir, au lieu de l'appeler *seigneur*, l'appelle *maître*, comme pour avoir une excuse de n'avoir livré que le maître, lui qui niait le seigneur. — Orig. — Ou bien, il dit cela comme pour se moquer et comme pour lui donner ce nom tout en le reconnaissant indigne de le porter. — S. Chrys. — Le Seigneur eût pu dire :

---

dum : et ad majorem exaggerationem subdit : Bonum erat ei si natus non fuisset, etc. Hier. Non autem ideo putandus est ante fuisse quam nasceretur, quia nulli possit esse bene nisi ei qui fuerit; sed simpliciter dictum est, multo melius esse non subsistere, quam male subsistere. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 40). Et si quispiam contendit aliquam vitam esse ante istam, non Judæ tantum, ut non nasceretur, sed nulli expedire convincitur : an diabolo dicit non expedire nasci, scilicet ad peccatum? an etiam bonum erat illi, ut Christo non nasceretur per vocationem, ne esset apostata?

Orig. (ut sup.). Judas autem post omnium apostolorum interrogationes, et post Christi narrationem de ipso, vix aliquando et ipse interrogavit versuto consilio; ut similia cæteris interrogando celaret proditionis consilium : nam vera tristitia non sustinet moram : unde sequitur : Respondens autem Judas, qui tradidit eum, dixit: Nunquid ego sum, Rabbi? Hier. In quo blandientis fingit affectum, sive incredulitatis signum : cæteri enim, qui non erant proditari, dicunt : Nunquid ego sum, Domine? Iste, qui proditurus erat, non Dominum, sed Magistrum vocat, quasi excusationem habeat, si domino denegato, saltem magistrum prodiderit. Orig. (ut sup.). Vel hoc ipsum quasi subsannans dicit,

« Vous êtes au moment de toucher l'argent de votre vente, et vous osez encore m'interroger? » Mais le très doux Jésus ne dit rien de semblable, nous fixant ainsi des bornes et des règles : « Et il lui dit : Vous l'avez dit. » — REM. — Ce qui peut s'entendre ainsi : « Vous le dites et vous dites vrai; » ou bien, « c'est vous qui le dites et pas moi, » pour lui laisser ainsi l'occasion de se repentir, en ne découvrant pas trop ouvertement sa perversité. — RAB. — D'ailleurs cela put être répondu par le Seigneur à Judas, sans que personne s'aperçût de ces paroles.

Or pendant qu'ils soupaient, Jésus prit du pain, et l'ayant béni, il le rompit, et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et mangez : ceci est mon corps.

S. JÉR. — Après avoir célébré la pâque figurative, et avoir mangé avec ses disciples la chair de l'agneau, il passe au véritable sacrement de la pâque. Ainsi que Melchisédech, souverain-pontife de Dieu, avait offert, pour le préfigurer, le pain et le vin, ainsi il fait lui-même pour fournir (1) la réalité de son corps et de son sang. « Et pendant qu'ils soupaient, Jésus prit du pain, etc. »

S. AUG. — C'est ce qui établit clairement que la première fois que les disciples du Christ reçurent son corps, ce ne fut pas à jeun. Faut-il pour cela blâmer l'usage de l'Église, qui est de ne le recevoir qu'à jeun? Il a plu à l'Esprit-Saint que, par respect pour un si grand sacre-

(1) Les hérétiques abusent de ce passage de saint Jérôme, puisque le saint docteur y emploie le mot *repræsentare*, qu'ils traduisent par *représenter*, *figurer*. Le sens que nous donnons à ce mot est celui qu'il a dans Suétone, dans la *Vie d'Auguste* et dans celle de Claude, et dans Cicéron, *Philippique*, 5. Ainsi le cardinal du Perron fait remarquer que ce mot a été employé dans ce sens par Tertullien, et il l'est par d'autres écrivains ecclésiastiques.

---

quia vocabatur magister, cum non esset hoc vocabulo dignus. CHRYS., in homil. (82, ut sup.). Quamvis autem Dominus poterat dixisse : Argentum es pactus accipere, et adhuc audes interrogare; sed nihil horum dixit mitissimus Jesus, nobis terminos et regulas præfigens : sequitur enim : Et ait illi : Tu dixisti. REMIG. Quod sic potest intelligi : Tu dicis, et verum dicis; sive, tu dixisti, et non ego; ut adhuc ei locus pœnitentiæ concederetur, dum non apertius ejus perversitas manifestatur. RAB. Potuit hoc etiam sic dici a Juda, et a Domino responderi, ut non omnes adverterent quod dictum erat.

Cœnantibus autem eis, accepit Jesus panem, et benedixit, ac fregit, deditque discipulis suis, et ait : Accipite et comedite, hoc est corpus meum.

HIER. Postquam typicum Pascha fuerat impletum, et agni carnes cum apostolis comederat, ad verum Paschæ transgreditur sacramentum; ut quomodo in præfiguratione ejus Melchisedech (summi Dei sacerdos) panem et vinum offerens fecerat (*Genes.*, 14), ipse quoque veritatem sui corporis et sanguinis repræsentaret : unde dicitur : Cœnantibus autem illis, accepit Jesus panem, etc.

ment, le corps du Seigneur précédât dans la bouche du chrétien toutes les autres nourritures. C'est pourquoi le Sauveur, pour faire briller davantage la sublimité de ce mystère, voulut le laisser comme une dernière impression dans les cœurs et dans le souvenir de ses disciples qu'il allait quitter pour aller à la mort. Il ne voulut pas établir lui-même l'ordre dans lequel ce sacrement devait être reçu, pour laisser à ses apôtres, par lesquels il devait fonder l'Église, la faculté de le déterminer eux-mêmes. — LA GLOSE. — Cependant le Christ livra son corps et son sang sous une autre forme, et en institua ensuite la consécration, afin que la foi qui s'exerce sur les choses invisibles pût avoir son mérite (1). — S. AMB. — Et afin qu'il n'y ait là aucune répulsion inspirée par la vue du sang, et que cependant puisse s'accomplir l'œuvre de la rédemption.

S. AUG. — Or, le Seigneur confia son corps et son sang aux apparences des choses qui sont le résultat de plusieurs choses réduites en une seule; car le pain résulte en son unité d'une multitude de grains de blé, le vin coule comme une seule liqueur de plusieurs grains de raisin. — C'est ainsi que le Seigneur Jésus-Christ nous a représentés, et a consacré dans son banquet le mystère de notre paix et de notre unité. — REM. — C'est avec raison qu'il a offert le fruit de la terre pour nous apprendre qu'il était venu pour faire disparaître cette malédiction prononcée contre la terre à cause du péché du premier homme. Il y a aussi cette convenance dans cette loi qu'il a portée que

(1) Cette pensée est prise de l'hom. 20 de saint Grégoire sur les Evangiles.

AUG., *ad Januarium* (epist. 118, cap. 6). In quo liquido apparet, quando primo acceperunt discipuli corpus et sanguinem Domini, non eos accepisse jejunos : nunquid tamen propterea calumniandus est ritus universæ Ecclesiæ quo a jejunis semper accipitur? Placuit enim Spiritui Sancto, ut in honorem tanti sacramenti in os Christiani prius dominicum corpus intraret, quam cæteri cibi. Salvator namque, quo vehementius commendaret mysterii hujus altitudinum, ultimum hoc voluit infigere cordibus et memoriæ discipulorum, a quibus ad passionem digressurus erat; et ideo non præcepit quo deinceps ordine sumeretur; ut apostolis (per quos Ecclesiam dispositurus erat) servaret hunc locum. GLOSSA. Sub alia tamen specie carnem et sanguinem suum tradidit Christus, et deinceps sumendum instituit, ut fides haberet meritum, quæ de his est quæ non videntur. AMBR., *Sacram.* (lib. 4, cap. 4). Et ut nullus horror cruoris sit, et pretium tamen operetur redemptionis.

AUG., *super Joan.* (tract. 26). Commendavit autem Dominus corpus et sanguinem suum in eis rebus, quæ ad unum aliquid rediguntur ex multis : panis namque in unum ex multis granis conficitur : vinum vero in unum ex multis acinis confluit. Et alibi : ita Dominus Jesus Christus nos significavit, et mysterium pacis ac unitatis nostræ in sua mensa consecravit. REMIG. Apte etiam fructum terræ obtulit, ut per hoc demonstraret quia ad hoc venerat ut illam maledictionem auferret, qua maledicta est terra propter peccatum primi nominis (*Gen.*, 3). Congruenter etiam jussit

nous eussions à offrir les fruits de la terre, ces fruits, objet principal du travail des hommes, cette convenance résultant du peu de difficulté de se les procurer, et de ce fait que les hommes offriraient ainsi comme sacrifice à Dieu ce qui vient du travail de leurs mains.

S. Amb. — Concluez de là que les mystères des chrétiens sont antérieurs à ceux des Juifs. Melchisédech, en tout cela figure du Fils de Dieu (1), offrit le pain et le vin, figure, dis-je, de celui à qui il a été dit : « Vous êtes mon prêtre pour l'éternité, prêtre de l'ordre de Melchisédech, » et de qui il est dit ici : « Jésus prit du pain. » — La Glose (2). — Il faut entendre ceci du pain de froment; car c'est au pain de froment que le Sauveur se compara par ces mots : « A moins que le grain de froment tombant en terre, etc. » Ce pain convient au sacrement, parce qu'il est le plus ordinaire, et les autres pains ne viennent que pour le suppléer. Or, comme le Christ n'avait pas cessé jusqu'au dernier jour d'établir par sa conduite qu'il n'était pas contraire à la loi, ainsi que cela a été démontré plus haut par ses propres paroles, et que le soir où on faisait la pâque l'on devait, d'après les prescriptions de la loi, ne manger que des azymes et jeter toute pâte fermentée, il est incontestable que ce pain que le Seigneur prit pour l'offrir à ses disciples était du pain azyme. — S. Grég. (3). — Ceci habituellement étonne quelques personnes que dans l'Église il y en ait qui offrent des pains azymes et d'autres des pains fermentés. L'Église de Rome offre des pains azymes, parce que le Seigneur prit une chair

(1) Héb., 7, v. 3.
(2) On ne le trouve plus ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.
(3) L'on ne trouve pas ce passage dans saint Grégoire, ni dans Léon IX, ni non plus dans l'évêque Humbert qui traite *ex professo* cette question contre l'Eglise grecque (tom. 4 Biblioth. Patrum).

---

offerri quæ de terra nascuntur, et pro quibus homines maxime laborant; ut non esset difficultas in acquirendo, et homines de labore manuum suarum sacrificium Deo offerrent.

Ambr., *De sacr.* (lib. 4, cap. 3). Ex hoc autem accipe, anteriora esse mysteria Christianorum quam Judæorum : obtulit enim Melchisedech panem et vinum similis per omnia Filio Dei, cui dicitur (*Psal.* 119) : Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech : de quo et hic dicitur : Accipit Jesus panem. Glossa. Quod de pane frumenti intelligi debet : grano enim frumenti se comparavit Dominus dicens (Joan., 12) : Nisi granum frumenti cadens in terram, etc. Talis etiam panis competit sacramento, quia ejus usus est communior : nam alii panes propter ejus defectum fiunt. Quia vero Christus usque ad ultimum diem demonstravit se non esse contrarium legi (ut supra ex verbis Christi habitum est), in vespera vero, quando Pascha immolabatur secundum legis præceptum (*Exod.*, 12) azyma comedenda erant, et omne fermentatum abjiciendum; manifestum est quod panis iste quem Dominus accepit ut discipulus traderet, azymus fuit. Greg., *in Registro*. Solet autem nonnullos movere, quod in Ecclesia alii offerunt panes azymos, alii fermentatos : Ecclesia namque Romana offert azymos panes, propte-

sans mélange d'aucune souillure, tandis que d'autres Églises offrent du pain fermenté, parce que le Verbe a été revêtu d'une chair par son Père, et qu'il s'est montré comme vrai Dieu et vrai homme; et que le pain fermenté représente ce mystère, en étant un mélange de levain et de farine. Cependant, soit que nous recevions du pain fermenté, soit que nous recevions du pain azyme, c'est toujours le vrai corps du Seigneur que nous recevons. — S. Amb. — Ce pain, avant les paroles sacramentelles, n'est que du pain ordinaire. Lorsque survient la consécration, le pain devient la chair du Christ. Or, la consécration par les paroles, par les discours, de qui se consomme-t-elle, si ce n'est par celles du Seigneur Jésus? S'il y a dans ses paroles une telle force que par elles commence à exister ce qui n'était pas auparavant, à combien plus forte raison peut-il faire que ce qui existait auparavant, continuant à exister, soit changé en ce qu'il n'était pas (1)? Or, si la parole divine a agi en autres choses, pourquoi n'opérerait-elle pas dans les sacrements? Donc le corps du Christ est fait avec le pain, et le vin devient sang par la consécration de la parole divine. Vous demandez comment? Voici : N'est-ce pas l'ordinaire que l'homme ne naisse que de l'union de l'homme et de la femme? Mais puisque le Seigneur l'a voulu, le Christ est né de l'Esprit-Saint et de la Vierge.

S. Aug. (2). — Ainsi que par l'Esprit-Saint a été créée une véritable chair sans union conjugale, ainsi par le même Esprit-Saint la sub-

(1) Evidemment ceci ne peut s'entendre qu'avec l'interprétation qu'en donnent Algérus, liv. 1 *de Euch.*, c. 7; Guilmond, liv. 3; et Lanfranc, tom. 6, *Bibl. Patrum*, à savoir « que ce qui était auparavant persiste quant à l'apparence et soit changé quant à la substance. » Peut-on comprendre ce qui est changé et persiste le même?

(2) Ce passage est cité par Algérus, lib. 1, cap. 6, et il est donné comme passage d'un livre sur le sacrement de l'autel.

---

rea quod Dominus sine ulla commixtione suscepit carnem : aliæ vero ecclesiæ offerunt fermentatum, pro eo quod Verbum Patri indutum est carne, et est verus Deus et verus homo : nam et fermentum commiscetur farinæ : sed tamen tam azymum quam fermentatum dum sumimus, verum corpus Domini nostri Salvatoris efficimur. Ambr., *De sacr.* (lib. 4, cap. 4). Iste autem panis ante verba sacramentorum, panis est usitatus : ubi accesserit consecratio, de pane fit caro Christi : consecratio autem quibus verbis est et cujus sermonibus, nisi Domini Jesu? Si enim tanta vis est in ejus sermone ut inciperent esse quæ non erant, quanto magis operatorius est ut sint quæ erant et in aliud commutentur? Si enim operatus est sermo cœlestis in aliis rebus, non operatur in cœlestibus sacramentis? Ergo ex pane corpus fit Christi, et vinum fit sanguis consecratione verbi cœlestis. Modum requiris? Accipe : consuetudo est ut non generetur homo nisi ex viro et muliere : sed quia voluit Dominus, de Spiritu Sancto et Virgine natus est Christus.

Aug., *De verb. Dom.* (vel Paschasius, de corpore et sanguine Domini). Sicut ergo per Spiritum Sanctum vera caro sine coitu creatur, ita et per eumdem substantia panis et vini in idem corpus Christi et sanguinem consecratur : et ideo quia verbo Domini fit

stance du pain et du vin est consacrée pour devenir le corps et le sang du Christ, et c'est parce que cette consécration est l'œuvre de la parole du Seigneur qu'il est ajouté : « Et il bénit. » — Rem. — Par là est établi aussi que la grâce de la vertu divine a rempli la nature humaine, tout aussi bien qu'elle est contenue dans le Père et dans l'Esprit-Saint, et qu'elle l'a enrichie du don de l'éternelle immortalité. Mais pour montrer que ce n'est pas sans le concours de sa volonté que son corps avait été soumis à la passion, il ajoute : « Et il rompit. » — S. Aug. — Lors donc qu'est rompue l'hostie, alors que le sang coule du calice sur les lèvres des fidèles, qu'y a-t-il là de désigné si ce n'est l'immolation du corps du Seigneur sur la croix, et l'effusion du sang qui sortit de son côté?

S. Denys. — Par là nous est aussi annoncé que le Verbe de Dieu un et non composé nous est parvenu visible et composé par son incarnation, et que s'avançant avec bienveillance vers notre société, il nous a fait participants de ses biens spirituels qu'il nous a distribués : « Et il le donna à ses disciples. » — S. Léon. — Pas même le traître qui soit exclu de ce mystère, afin que Judas nous apparût sans aucune exaspération d'injure reçue, connu par avance dans son impiété volontaire, et persévérant volontairement dans son impiété. — S. Aug. — Judas et Pierre reçurent du même pain; mais Pierre le reçut pour la vie, et Judas pour la mort. — S. Chrys. — C'est ce qu'indique Jean en disant que ce fut après *que Satan entra en lui*. Son péché fut augmenté de ce qu'il s'était approché des mystères avec une intention semblable, et de ce qu'après s'en être approché il n'en était pas devenu meilleur,

---

prædicta consecratio, subditur, benedixit. Remig. Per hoc etiam monstravit quia humanam naturam una cum Patre et Spiritu Sancto gratia divinæ virtutis implevit, et æternæ immortalitatis munere ditavit. Sed ut monstraret quia corpus ejus non absque sua voluntate subjectum erat passioni, subditur : Ac fregit. Aug., in lib. *Sentent. Prosper.* (sive *Algerus*, lib. 1, cap. 19). Cum enim frangitur hostia, dum sanguis de calice in ora fidelium funditur, quid aliud quam dominici corporis immolatio in cruce, ejusque sanguinis effusio de latere designatur ?

Dion., *in Ecclesi. Hierarch.* (cap. 3, versus finem). In hoc etiam ostenditur quod unum et simplex Dei verbum per humanationem compositum et visibile ad nos pervenit, et ad se nostram societatem benigne peragens, spiritualium bonorum distributorum nos participes fecit : unde sequitur : Deditque discipulis suis. Leo Papa, in serm. *De pass.* (serm. 7). Nec ab hoc quidem mysterio traditore submoto, ut ostenderetur Judas nulla injuria exasperatus, qui impietate voluntaria erat præscitus (sive in impietate voluntaria persistiturus). Aug., *super Joan.* (tract. 59). De uno enim pane et Petrus accepit, et Judas ; sed Petrus accepit ad vitam, Judas ad mortem. Chrys., in homil. (83, *in Matth.*). Et hoc Joannes ostendit, dicens (cap. 13) quoniam post hoc intravit in eum Sathanas : etenim majus peccatum ei factum est ; et quoniam cum tali mente ad mysteria accessit, et quoniam cum accessisset, non factus est me-

ni par la crainte, ni par la reconnaissance, ni par le sentiment de l'honneur qui lui avait été fait. Le Christ ne l'empêcha pas, quoiqu'il connût toutes choses, pour nous apprendre qu'il n'omet aucun des moyens qui peuvent produire la correction. — Rem. — Par ce fait, il laissa un exemple à son Église, afin qu'elle ne refusât à personne la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, à moins que ce ne fût pour un crime public et manifeste. — S. Hil. — Ou bien, la pâque, après que Jésus a pris le calice et rompu le pain, se consomme sans le traître Judas qui ne fut pas trouvé digne des sacrements éternels, et qui doit être censé parti de là et s'en être retourné avec les foules.

« Et il lui dit : Acceptez et mangez. » — S. Aug. — Le Seigneur invite ses serviteurs, et veut lui-même leur préparer une nourriture. Mais qui osera manger son maître? Remarquez que lorsqu'on le mange, il restaure les autres sans défaillir lui-même ; il vit après avoir été mangé, lui qui est ressuscité après avoir été tué. Lorsque nous le mangeons, nous ne le partageons pas. C'est en réalité ce qui se passe dans le sacrement, et les fidèles savent la manière dont ils mangent le Christ, chacun d'eux recevant sa part de communion, et le Christ restant entier pendant que ce sacrement est mangé par parties. Il est tout entier dans le ciel et tout entier dans votre cœur. On appelle ce qui se passe *sacrement*, parce que autre chose est ce qui s'y voit, et autre chose ce qui se comprend; ce qui se voit ayant une apparence corporelle, et ce qui est compris par l'intelligence produisant un fruit spirituel. — S. Aug. — Ne nous contentons pas de manger la chair du Christ dans le sacrement, ce que fait un grand nombre, mais man-

---

lior, neque timore, neque beneficio, neque honore. Christus autem non prohibuit eum, quamvis omnia noverit, ut discas quoniam nihil dereliquit eorum quæ in correptionem conveniunt. Remig. In hoc etiam facto reliquit exemplum Ecclesiæ ut neminem a societate sui, neque a communione corporis et sanguinis Domini segreget, nisi pro aliquo manifesto et publico crimine. Hilar. Vel sine Juda proditore Pascha, accepto calice et fracto pane, conficitur : dignus enim æternorum sacramentorum communione non fuerat : discessisse autem eum hinc intelligitur, quod cum turbis reversus ostenditur.

Sequitur : Et ait : Accipite et comedite. Aug., *De verb. Dom.* Invitat Dominus servos, ut præparet eis cibum seipsum. Sed quis audeat manducare dominum suum ? Et quidem quando manducatur, reficit, sed non deficit : vivit manducatus, quia surrexit occisus : nec quando manducatur, partes de illo facimus : et quidem in sacramento sic fit : norunt fideles quemadmodum manducent carnem Christi : unusquisque partem suam accipit : per partes manducatur in sacramento, et integer manet ; totus in cœlo, totus in corde tuo. Ideo autem ista dicuntur sacramenta, quia in eis aliud videtur, et aliud intelligitur : quod videtur, habet speciem corporalem ; quod intelligitur, fructum habet spiritualem. Aug., *sup. Joan.* (tract. 27). Carnem autem Christi non edamus tantum in sacramento (quod et multi mali faciunt), sed usque ad spiritus participationem manducemus, ut in Domini

geons de manière à parvenir à la participation de l'esprit, de manière à rester dans le corps du Christ comme ses membres, et de croître par son esprit. — S. Aug. — Avant qu'il soit consacré, c'est du pain; mais sitôt que se sont approchées les paroles du Christ, qui dit : « Ceci est mon corps, » c'est le corps du Christ.

Et prenant le calice, il rendit grâces, et il le leur donna, en disant : Buvez-en tous; car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, en rémission des péchés. Or je vous dis que je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de mon Père.

Rem. — Après avoir donné son corps à ses disciples sous les apparences du pain, le Seigneur leur livre aussi, d'une manière fort remarquable, le calice de son sang en cette manière : « Et recevant le calice, il rendit grâces et le leur donna, etc. » Ainsi il nous montre combien il se réjouira du salut de ceux pour lesquels il donne son sang. — S. Chrys. — Il rend grâces pour nous montrer la manière dont nous devons célébrer ce mystère, et pour nous apprendre que ce n'était pas malgré lui qu'il en arrivait à sa passion. Il nous apprit ainsi à supporter avec action de grâces tout ce que nous avons à souffrir. Il nous transmit aussi de bonnes espérances (1); car si ce qui avait été la figure de ce sacrifice, l'immolation de l'agneau pascal, avait été la délivrance pour le peuple du joug de l'Égypte, à combien plus forte raison la vérité sera la libératrice de l'univers. « Et il le leur

(1) Χρηστάς ἐλπίδας, au pluriel.

---

corpore tanquam membra maneamus ut ejus spiritu vegetemur (lib. 4, cap. 5). Ante enim quam consecretur, panis est : ubi autem verba Christi accesserint, dicentis : Hoc est corpus meum, corpus Christi est.

Et accipiens calicem, gratias egit, et dedit illis, dicens : Bibite ex hoc omnes : hic est enim sanguis meus novi Testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Dico autem vobis : Non bibam amodo de hoc genimine vitis usque in diem illum cum illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei.

Remig. Quia corpus suum sub specie panis Dominus discipulis dederat, pulchre etiam calicem sui sanguinis tradit eisdem : unde dicitur : Et accipiens calicem, gratias egit, et dedit illis, etc. In quo demonstrat quantum de nostra salute gratuletur, pro quibus etiam sanguinem suum funderet. Chrys., in hom. (83, ut sup.). Ideo etiam gratias egit, ut nos doceret qualiter oporteret nos hoc mysterium perficere, et etiam monstravit quoniam ad passionem non venit nolens : erudivit enim nos, quodcunque patimur, cum gratiarum actione ferre : et etiam ex hoc bonam spem nobis dedit : si enim figura hujus sacrificii (scilicet immolatio agni paschalis) facta est liberatio populi ab ægyptiaca servitute, multo magis veritas liberabit orbem terrarum. Se-

donna en disant : Buvez-en tous. » Afin que ceux qui entendaient ces paroles n'en fussent pas troublés, il boit d'abord lui-même son sang, les introduisant ainsi sans émotion à la communion des mystères. — S. Jér. — C'est ainsi que le Seigneur fut convive et festin, mangé et mangeant.

« C'est le calice du Nouveau-Testament. » — S. Chrys. — C'est-à-dire l'annonce de la nouvelle loi. L'Ancien-Testament promettait ceci, et le Nouveau le possède; car ainsi que l'Ancien-Testament posséda le sang des taureaux et des béliers, ainsi le Nouveau-Testament possède le sang du Seigneur. — Rem. — C'est ainsi qu'on lit que Moïse après avoir reçu du sang d'un agneau le versa dans une coupe, et, après y avoir trempé un bouquet d'hyssope, en aspergea le peuple, en disant : « C'est là le sang du Testament (1) que le Seigneur vous a imposé. » — S. Chrys. — Après avoir prononcé le mot sang, il parle de sa passion, en disant : « Qui sera répandu pour un grand nombre; » et de la cause de sa mort, par ces mots : « Pour la rémission des péchés. » C'est comme s'il disait : Le sang de l'agneau a été répandu en Égypte pour sauver les aînés du peuple juif; celui-ci sera répandu pour la rémission des péchés de toute la terre. — Rem. — Et remarquez qu'il ne dit pas : « Pour peu, » ou « Pour tous, » mais « Pour beaucoup; » car il était venu, non pas racheter seulement une nation, mais beaucoup d'hommes de toutes les nations. — S. Chrys. — Par ces mots, il nous montre que sa passion est le mystère du salut des hommes, et

(1) Telle est la version des Septante d'ailleurs reproduite par saint Paul (Héb., c. 9, v. 19). La Vulgate, au lieu d'alliance, porte testament. C'est dans l'ép. aux Hébreux que l'on retrouve le souvenir du fait de Moïse aspergeant avec l'hyssope, et qui n'est que de tradition.

---

quitur : Et dedit illis dicens : Bibite ex hoc omnes. Ne autem hoc audientes turbarentur, primum ipse sanguinem suum bibit, inducens eos sine turbatione in communionem mysteriorum. Hier. (*cont. Helvid*). Sic igitur Dominus Jesus fuit conviva et convivium ; ipse comedens, et qui comeditur.

Sequitur : Hic est sanguis meus novi Testamenti. Chrys., in homil. (83, ut sup.). Hoc est annuntiationis legis novæ : hoc enim promittebat vetus Testamentum, quod continet novum : sicut enim vetus Testamentum habuit sanguinem vitulorum et ovium, ita novum habet sanguinem dominicum. Remig. Sic enim legitur (*Exod.*, 24) quod accepit Moyses sanguinem agni, et misit in craterem ; et intincto fasciculo hyssopi aspersit populum dicens : Hic est sanguis Testamenti quod mandavit ad vos Deus. Chrys., in homil. (83, ut sup.). Sanguinem autem nominans, et passionem suam prænuntiat, dicens : Qui pro multis effundetur : et rursus dicit mortis causam, cum subdit : In remissionem peccatorum. Quasi dicat : Sanguis agni in Ægypto effusus est pro salute primogenitorum populi Israelis : hic autem in remissionem peccatorum universi orbis terrarum. Remig. Et notandum quia non ait : Pro paucis, aut, pro omnibus, sed, pro multis; quia non venerat unam tantum gentem redimere, sed

c'est ainsi qu'il console ses disciples. Et ainsi que Moïse avait dit : « Ce vous sera un souvenir éternel, » il ajoute lui-même : « Faites-le en souvenir de moi. »

Rem. — Il nous apprit non-seulement à offrir le pain, mais encore le vin, pour nous apprendre que c'est par ces mystères que doivent être restaurés ceux qui ont faim et soif de la justice. — La Glose. — Ainsi que notre corps se refait par le boire et le manger, ainsi le Sauveur nous prépare la réfection de notre âme sous la double apparence d'une nourriture et d'un breuvage. Il était convenable aussi que ce sacrement, comme figure de la passion du Seigneur, fût institué sous cette double espèce; car son sang fut répandu dans sa passion, et ainsi séparé de son corps. C'est pour cela que le pain et le vin, qui sont les deux signes du corps et du sang, furent offerts séparément. Cependant il ne faut pas douter que tout le Christ ne soit contenu sous l'une et l'autre espèce, le sang avec le corps sous l'espèce du pain, et le corps avec le sang sous l'espèce du vin. — S. Amb. (1). — C'est le même mystère qui est célébré sous deux espèces différentes; ce que nous recevons ainsi sert à protéger notre corps et notre âme. — S. Cypr. — Le calice du Seigneur n'est pas seulement de l'eau et du vin, mais les deux doivent être mélangés, ainsi que le corps du Seigneur ne peut pas être de la farine seulement, ou de l'eau séparée, mais la réunion des deux. — S. Amb. — Si Melchisédech offrit du pain et du vin, pour-

(1) Ou du moins cet auteur qui est souvent mentionné dans la Glose sous le nom d'*Ambrosiater*, et que l'on pense être le même qu'un diacre de Rome, appelé Hilaire, et qui fut l'un des propagateurs du schisme des lucifériens.

---

multos de omnibus gentibus. Chrys., in homil. (83, ut sup.). Hoc autem dicens, ostendit quod passio ejus mysterium est salutis humanæ ; per quod etiam discipulos consolatur. Et sicut Moyses ait (*Exod.*, 12, vers. 14) : Hoc erit vobis memoriale sempiternum, ita et ipse dixit (ut Lucas refert, cap. 22) : Hoc facite in meam commemorationem.

Remig. Non solum autem panem, sed etiam vinum offerendum docuit, ut esurientes et sitientes justitiam, his mysteriis doceret recreandos. Glossa. Sicut enim corporalis refectio fit per cibum et potum, ita sub specie cibi et potus nobis spiritualem refectionem Dominus præparavit. Conveniens etiam fuit ad signandam dominicam passionem, ut sub duplici specie hoc sacramentum institueretur : in passione enim sanguinem suum effudit, et sic sanguis ejus fuit a corpore separatus. Oportuit ergo ad dominicam passionem repræsentandam, seorsum proponi panem et vinum, quæ sunt corporis et sanguinis sacramenta. Sciendum tamen est quod sub utraque specie totus Christus continetur ; sub specie quidem panis simul sanguis cum corpore, et sub specie vini simul corpus cum sanguine. Ambr., in epist. *ad Corinth.* Idem etiam in duabus speciebus celebratur : valet enim ad tuitionem corporis et animæ quod percipimus. Cypr., in epist. *ad Cæcilium* (lib. 2, epist. 3). Calix vero Domini non est aqua sola et vinum solum, nisi utrumque misceatur ; quomodo nec corpus Domini potest esse farina sola, aut aqua sola, nisi utrumque fuerit adunatum. Ambr., *De sacr.* (lib. 5, cap. 1). Si autem Melchi-

quoi donc ce mélange? En voici la raison : Moïse toucha la pierre, et une eau abondante en jaillit. Or, cette pierre, c'était le Christ, et l'un des soldats toucha le côté du Christ, et de ce côté l'eau coula ainsi que le sang, l'eau pour purifier, le sang pour racheter. — REM. — Il faut savoir, qu'ainsi que le dit Jean, *les eaux nombreuses*, ce sont les peuples. Si l'on offre de l'eau mêlée au vin, c'est que nous devons rester toujours avec le Christ, et le Christ rester en nous. Cela établit que la tête et les membres, le Christ et l'Église, ne font qu'un seul corps, et démontre qu'ainsi que le Christ n'est pas mort sans désir de nous racheter, ainsi nous ne pouvons pas nous sauver sans le secours de sa passion.

S. CHRYS. — Après avoir parlé de sa passion et de sa croix, par une conséquence naturelle, il se met à parler de sa résurrection : « Or, je vous dis : Je ne boirai pas désormais de ce fruit de la vigne, etc. » C'est sa résurrection qu'il appelle son royaume. Or, il dit cela de sa résurrection, c'est-à-dire qu'alors il boira avec ses disciples, pour montrer que sa résurrection n'est pas purement imaginaire; et c'est ainsi que pour persuader aux hommes sa résurrection, les apôtres pourront leur dire : « Nous avons mangé et bu ensemble avec lui, après qu'il fut ressuscité d'entre les morts. » Par là, il montre aussi qu'ils le verront ressuscité, et qu'il sera encore avec eux, en disant : « Un vin nouveau, » il veut seulement exprimer qu'il le boira *nouvellement*, c'est-à-dire d'une manière neuve, avec un corps qui ne sera plus passible et qui n'aura plus besoin de nourriture; car s'il mangea et s'il but après la résurrection, ce ne fut pas par besoin, mais pour

---

sedech panem et vinum obtulit (*Gen.*, 14), quid sibi vult aquæ mixtio ? Accipe rationem. Tetigit Moyses petram, et petra undam maximam fudit (*Exod.*, 17); petra autem erat Christus (1 *Cor.*, 10), et unus de militibus lancea tetigit latus Christi, et de latere ejus aqua fluxit, et sanguis (Joan., 19), aqua ut mundaret; sanguis, ut redimeret. REMIG. Sciendum etiam quod, ut Joannes dicit (*Apocal.*, 17), aquæ multæ populi sunt : et quia nos oportet semper manere in Christo et Christum in nobis, vinum aqua mixtum offertur ; ut ostendatur quia caput et membra (id est, Christus et Ecclesia) unum sunt corpus, vel ut demonstretur quia nec Christus passus est absque amore nostræ redemptionis, nec nos salvari possumus absque illius passione.

CHRYS., in hom. (83, ut sup.). Quia vero de passione et cruce ejus locutus erat, consequenter eum qui de resurrectione est, sermonem inducit, dicens : Dico autem vobis, non bibam amodo de hoc genimine vitis, etc. Regnum autem resurrectionem suam nominat. Ideo autem hoc de resurrectione dixit (quod scilicet cum apostolis esset bibiturus), ne aliqui existimarent phantasiam esse resurrectionem : et ideo persuadentes hominibus de Christi resurrectione dixerunt (Act., 10, vers. 41) : Simul comedimus et bibimus cum eo, postquam resurrexit a mortuis. Per hoc ergo ostendit quod videbunt eum resuscitatum, et cum ipsis rursus erit. Quod autem dicit, novum, clare intelligendum est nove (id est, novo modo), non quasi corpus passibile habens et indigens cibo : non enim post resurrectionem comedit et bibit, quia cibo

établir avec plus de certitude sa résurrection. Mais comme il devait y avoir des hérétiques (1), n'usant dans la célébration de ce mystère que d'eau, et ne se servant pas de vin, il montre par ces paroles qu'en donnant ce mystère il donna le vin qu'il but après sa résurrection. Telle est la portée de ces mots : « De ce fruit de la vigne. » La vigne produit du vin, et non pas de l'eau.

S. Jér. — Ou bien, des choses temporelles le Seigneur passe aux choses spirituelles. L'Écriture témoigne elle-même que la vigne transplantée d'Égypte c'est le peuple d'Israël. Or, le Seigneur nous dit qu'il ne boira de cette vigne que dans le royaume de son Père, et comme le royaume du Père me paraît être la foi des croyants, c'est lorsque les Juifs auront accepté le royaume du Père que le Seigneur boira de leur vin. Remarquez qu'il dit : *du Père,* et non pas *de Dieu,* car tout père donne son nom à son fils, et ses paroles reviennent à celles-ci : *Lorsqu'ils auront* donné leur foi à Dieu le Père, et que le Père les aura conduits jusqu'au Fils. — Rem. — Ou bien autrement : « Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, » c'est-à-dire : Je ne me plairai plus dans les offrandes charnelles de la synagogue, dans lesquelles occupait la principale place l'immolation de l'agneau pascal. Mais viendra le temps de ma résurrection, et le temps dans lequel, ayant reçu une place dans le royaume de mon Père, et orné de la gloire sublime de l'éternelle immortalité, je boirai avec vous ce vin nouveau, c'est-à-dire je me réjouirai comme d'une joie nouvelle du salut de ce peuple qu'aura renouvelé l'eau du baptême.

S. Aug. — Ou bien ces mots : « Je boirai ce vin nouveau, » veulent

(1) Appelé *Aquarii*, et contre lesquels s'est élevé saint Cyprien dans sa lettre intitulée : *De sacramento dominici calicis.*

---

indigeret; sed propter resurrectionis certitudinem. Quia vero sunt quidam hæretici in sacris mysteriis aqua utentes, non vino, demonstrat per hæc verba quoniam et cum sacra mysteria tradidit, vinum dedit quod resuscitatus bibit : propter hoc dixit : Ex hoc genimine vitis : vitis enim vinum, non aquam generat.

Hier. Vel aliter : de carnalibus Dominus transit ad spiritualia : quod vinea de Ægypto transplantata, populus sit Israel, sacra Scriptura testatur (Hierem., 2). Dicit ergo Dominus se de hac vinea nequaquam esse bibiturum, nisi in regno Patris : regnum Patris fidem puto esse credentium : ergo cum Judæi regnum receperint Patris, tunc de vino eorum Dominus bibet. Attende autem quod dicat, Patris, et non, Dei : omnis enim Pater nomen est filii : ac si diceret : Cum crediderint in Deum Patrem, et adduxerit eos Pater ad Filium. Remig. Vel aliter : Non bibam de genimine vitis hujus; id est, non ultra synagogæ carnalibus oblationibus delectabor, in quibus illa paschalis agni immolatio præcipuum locum tenere solebat : aderit autem tempus meæ resurrectionis, et dies in quo in regno Patris constitutus (id est, gloria æternæ immortalitatis sublimatus) vobiscum illud bibam novum; hoc est, de salvatione illius populi jam renovati per aquam baptismatis, quasi novo gaudio lætabor.

dire que celui-ci est ancien. Ayant reçu son corps de la race d'Adam, appelé *l'homme ancien* (1), ce corps qu'il devait livrer à la mort dans sa passion, il nous figure, par les mêmes expressions et par le sacrement du vin, son sang. Que veut donc dire *ce vin nouveau*, si ce n'est l'immortalité de nos corps qui doivent être renouvelés? Et ces mots : « Je le boirai avec vous, » si ce n'est la promesse que leurs corps ressusciteront pour revêtir l'immortalité? Ces mots : *avec vous*, ne s'appliquent pas à la même époque, mais à celle de leur renouvellement. C'est ainsi que l'Apôtre nous dit que nous avons ressuscité avec le Christ, afin que cette espérance de l'avenir nous console dans le présent. En appelant *nouveau ce même fruit de la vigne*, il nous apprend que ce sont les mêmes corps qui ressusciteront par le renouvellement céleste, les mêmes qui doivent mourir maintenant par l'effet de leur caducité terrestre.

S. Hil. — De ce que Judas n'avait pas bu avec lui, il s'ensuit qu'il ne devait pas boire dans le royaume, puisqu'il promet à tous ceux qui boivent maintenant avec lui de ce fruit de la vigne qu'ils le boiront derechef plus tard avec lui. — La Glose (2). — Mais pour soutenir l'interprétation des autres saints que Judas avait reçu le sacrement du Christ, il faut dire que ces paroles : *avec vous*, s'adressent au plus grand nombre d'entre eux, mais pas à tous.

(1) Cela se déduit de ce que dans l'ép. aux Rom., 6, il est dit *que notre vieil homme a été crucifié*, paroles qui s'appliquent au corps reçu d'Adam.
(2) Ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 43). Vel aliter : cum dicit : Bibam illud novum, vult intelligi, hoc est vetus esse. Quia ergo de propagine Adam (qui vetus homo appellatur) corpus suscepit, quod in passione morti traditurus erat; inde etiam per vini sacramentum commendavit sanguinem suum. Sed quid aliud novum vinum, nisi immortalitatem renovandorum corporum intelligere debemus? Quod autem dicit : Vobiscum bibam, etiam ipsis resurrectionem corporum ad induendam immortalitatem promittit : vobiscum enim, non ad idem tempus, sed ad eamdem innovationem esse dictum accipiendum est : nam et nos dicit Apostolus resurrexisse cum Christo (*ad Eph.*, 2, *et ad Coloss.*, 2), ut spes rei futuræ jam lætitiam præsentem afferat. Quod autem de hoc genimine vitis etiam illud novum esse dicit, significat utique, eadem corpora resurrectura secundum innovationem cœlestem, quæ nunc secundum terrenam vetustatem sunt moritura.

Hilar. (can. 30, ut sup.). Videtur autem ex hoc quod Judas cum eo non biberit, quia non erat bibiturus in regno; cum universos tunc bibentes ex vitis istius fructu bibituros secum postea polliceretur. Glossa. Sed sustinendo aliorum sanctorum sententiam, quod scilicet Judas sacramenta receperit a Christo, dicendum est, hoc quod dicit, vobiscum, ad plures eorum non ad omnes referendum esse.

Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti. Tunc ait illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte : scriptum est enim : Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis. Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galilæam. Respondens au-

Et ayant chanté le cantique d'actions de grâces, ils allèrent à la montagne des Oliviers. Alors Jésus leur dit : Je vous serai à tous cette nuit une occasion de scandale ; car il est écrit : Je frapperai le Pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées. Mais après que je serai ressuscité, j'irai devant vous en Galilée. Pierre lui répondit : Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez jamais pour moi. Jésus lui repartit : Je vous dis en vérité qu'en cette même nuit, avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. Mais Pierre lui répondit : Quand il me faudrait mourir avec vous, je ne vous renoncerai point. Et tous les autres disciples dirent aussi la même chose.

Orig. — Le Seigneur enseigna à ses disciples à dire un hymne au Père après avoir reçu le pain de la bénédiction, avoir mangé le corps du Verbe et bu le calice d'actions de grâces : « Et après avoir dit l'hymne ils sortirent vers le mont des Oliviers. » C'est ainsi que d'une hauteur ils passent à une autre hauteur ; car le fidèle ne saurait rien faire dans les bas-fonds. — Bède. — Il est fort remarquable qu'il conduise sur le mont des Oliviers ses disciples tout imbus des sacrements de son corps et de son sang, recommandés au Père par l'hymne de leur pieuse intercession ; et c'est ainsi qu'il nous apprend à monter par l'action de ses sacrements, par le secours de son intercession, à des dons plus sublimes de vertus et à ces grâces de l'Esprit-Saint qui nous consument en nos cœurs. — Rab. — On peut croire que ce fut l'hymne que nous lisons en S. Jean, et que le Seigneur chanta lui-même au Père pour lui rendre grâces, hymne dans lequel il priait, après avoir élevé ses yeux au ciel, et pour lui-même et pour ses disciples, et pour tous ceux qui devaient croire en lui. — La Glose. — C'est là ce que nous voyons dans le psaume : « Les pauvres mangeront, et ils seront rassasiés, et ils loueront le Seigneur, etc. » —

---

tem Petrus, ait illi : Etsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor. Ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia in hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis. Ait illi Petrus : Etiam si oportuerit me mori tecum, non te negabo. Similiter et omnes discipuli dixerunt.

Orig. (tract. 33, *in Matth.*). Discipulos, qui acceperant benedictionis panem, et manducaverant corpus Verbi, et biberant calicem gratiarum actionis, docebat Dominus pro his omnibus hymnum dicere Patri : unde dicitur : Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti ; ut de alto transirent in altum, quia fidelis non potest aliquid agere in convalle. Bed. Pulchre discipulos sacramentis sui corporis ac sanguinis imbutos, hymno etiam piæ intercessionis Patri commendatos, in montem ducit Olivarum ; ut typice designet nos per actionem sacramentorum suorum, perque opem suæ intercessionis, ad altiora virtutum dona et charismata Spiritus Sancti quibus in corde perungamur, conscendere debere. Raba. Potest autem hymnus ille intelligi quem Dominus apud Joannem Patri gratias agens decantabat ; in quo, et pro seipso, et pro discipulis, et pro eis qui per verbum eorum credituri erant, elevatis sursum oculis precabatur (Joan., 17). Glossa. Hoc est quod psalmus dicit (*Psal.* 21) : Edent pauperes,

S. Chrys. — Qu'ils entendent ceci ceux qui, ainsi que des porcs, se bornant à manger, se lèvent ivres de table, tandis qu'ils devraient rendre grâces et passer du manger à l'hymne. Qu'ils entendent ceci tous ceux qui n'attendent pas la dernière oraison dans la célébration des mystères : la dernière oraison de la messe est un souvenir de cet hymne. Il rendit grâces avant de donner les mystères à ses disciples, afin que nous rendions grâces nous-mêmes, et il dit l'hymne après avoir mangé, pour que nous le fassions aussi. — S. Jér. — D'après cet exemple du Sauveur, celui qui a été rassasié du pain du Christ et abreuvé de son sang peut louer Dieu et gravir le mont des Oliviers, où est le repos des fatigues, l'apaisement de la douleur et la connaissance de la vraie lumière. — S. Hil. — Par là nous voyons aussi que les hommes, après avoir consommé tout ce qu'il y a de vertu dans les divins mystères, sont ravis dans la gloire céleste par une joie et une allégresse communes à tous.

Orig. — C'est avec raison qu'il choisit le mont de la miséricorde (1) pour y constater le scandale de la faiblesse des apôtres. Déjà il est prêt à ne pas repousser ceux des disciples qui se sont séparés de lui, et à accueillir leur retour : « Alors Jésus leur dit : Je vous serai à tous cette nuit une occasion de scandale. » — S. Jér. — Il leur prédit la faiblesse à laquelle ils seront soumis, afin qu'après en avoir souffert, ils ne désespèrent pas de leur salut, mais qu'ils soient délivrés en faisant pénitence. — S. Chrys. — Ainsi il nous enseigne encore et ce que furent les disciples avant sa passion, et ce qu'ils furent après. En

(1) C'est une allusion à ce fait, que l'olive, à cause de sa douceur et de sa suavité pour les blessures, peut être prise pour le symbole de la miséricorde.

---

et saturabuntur, et laudabunt Dominum, etc. Chrys., in hom. (83, ut sup.). Audiant quicunque (veluti porci) simpliciter manducantes cum ebrietate surgunt; cum deceret gratias agere, et in hymnum a mensa desinere; audiant quicunque ultimam orationem in sacris mysteriis non exspectant : ultima enim oratio (Missæ) illius hymni est signum. Gratias ergo egit antequam sacra mysteria discipulis daret, ut et nos gratias agamus : hymnum dixit postquam comedit, ut et nos hoc ipsum faciamus. Hier. Juxta hoc exemplum Salvatoris qui pane Christi et calice saturatus et inebriatus fuerit, potest laudare Deum, et conscendere montem Oliveti, ubi laborum refectio; doloris solatium, et veri luminis notitia est. Hilar. (can. 30, ut sup.). Per hoc etiam ostenditur quod homines consummatis universis divinorum mysteriorum virtutibus, gaudio et exultatione communi, in cœlestem gloriam efferuntur.

Orig. (ut sup.). Apte etiam mons misericordiæ est electus, ubi pronuntiaturus fuit scandalum infirmitatis discipulorum; jam tunc paratus ut non repelleret discipulos discedentes, sed ut reciperet revertentes : unde sequitur : Tunc dixit illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte. Hier. Prædicit quidem quod passuri sunt; ut cum passi fuerint, non desperent salutem, sed agentes pœnitentiam liberentur. Chrys., in homil. (83, ut sup.). In quo etiam docet nos quales

effet, ceux qui n'avaient pas pu rester avec le Christ pendant qu'on le crucifiait se trouvèrent plus forts que le diamant après sa mort. La fuite des disciples, leur épouvante, servent de démonstration à la mort du Christ, et sont une réponse à ceux qui sont malades de l'hérésie de Marcion; car si le Christ n'a été ni lié ni crucifié, d'où est venue à Pierre et aux autres disciples une si grande peur? —S. Jér.— Et c'est d'une manière significative qu'il ajoute : « Dans cette nuit, » car, ainsi que ceux qui s'enivrent s'enivrent la nuit (1), ainsi ceux qui sont scandalisés le sont de nuit et au sein des ténèbres. — S. Hil. — Une prophétie ancienne énonçait la loi en cette manière : « Car il est écrit : Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées. » — S. Jér. — Ceci se trouve dans le prophète Zacharie en d'autres termes; c'est le prophète qui s'adresse lui-même à Dieu : « Frappez le pasteur, et que les brebis soient dispersées. » Le bon pasteur est frappé pour qu'il puisse déposer son âme pour ses brebis, et afin que de cette multitude de troupeaux que l'erreur avait divisés il ne se fasse qu'un seul pasteur et un seul troupeau. — S. Chrys. — Il cite cette prophétie, et pour les engager à avoir toujours les yeux tournés vers ce qui a été écrit, et pour établir à leurs yeux que c'était par suite d'une décision de Dieu qu'il était crucifié, et pour leur prouver que les choses qui le concernaient n'étaient étrangères ni à Dieu ni à l'Ancien-Testament. Mais il ne veut pas les laisser dans la tristesse, et c'est pour cela qu'il leur fait d'heureuses prophéties en ces termes : « Mais lorsque je serai ressuscité, je vous précéderai en Galilée. » Ce n'est point aussitôt après sa résurrection qu'il leur ap-

(1) « Ceux qui sont ivres sont ivres la nuit » (1 Thess., 5, v. 7).

---

ante crucem fuerunt discipuli, et quales post crucem : etenim qui neque cum Christo (dum crucifigebatur) stare poterant, post mortem Christi adamante fuerunt fortiores : fuga enim discipulorum et timor demonstratio est mortis Christi; ut confundantur qui hæresi Marcionis ægrotant : si enim neque ligatus est, neque crucifixus, unde Petro et reliquis apostolis incussus est tantus timor? Hier. Et signanter addidit, in ista nocte, quia quomodo qui inebriantur, nocte inebriantur, sic et qui scandalum patiuntur, in nocte et in tenebris sustinent. Hilar. (can. 30, ut sup.). Hujus etiam prædictionis fides auctoritate prophetiæ veteris continebatur : unde sequitur : Scriptum est enim : Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis. Hier. Hoc aliis verbis in Zacharia propheta scriptum est (cap. 13, vers. 7), et ex persona prophetæ ad Deum dicitur : Percute pastorem, et dispergentur oves. Percutitur autem pastor bonus, ut ponat animam suam pro ovibus suis, et de multis gregibus errorum fiat unus grex et unus pastor. Chrys., in hom. (83, ut sup.). Hanc autem prophetiam inducit; simul quidem suadens eis attendere semper quæ scripta sunt, simul etiam ostendens quoniam secundum Dei consilium crucifigebatur; et undique monstrans non alienum se esse a veteri Testamento, et a Deo qui in eo prænuntiabatur : non autem

paraît du ciel, et il ne va pas, pour leur apparaître, dans une région lointaine, mais c'est dans la même nation, et presque dans le même pays, afin qu'ils crussent que c'était bien celui qui avait été crucifié qui ressuscitait. Il leur dit qu'il ira en Galilée pour cette autre raison que, débarrassés de la crainte des Juifs, ils crussent ce qu'il leur disait. — Orig. — Il leur prédit qu'après avoir été dispersés par ce scandale qu'ils avaient souffert, ils seront réunis ensuite par le Christ ressuscitant et les précédant dans la Galilée des nations. — Ou bien, si quelqu'un demande comment les disciples ont été scandalisés par une seule parole après avoir vu tant de miracles et tant de prodiges, qu'il sache que ce fait doit nous apprendre qu'ainsi que personne ne peut dire : *Seigneur Jésus*, sans le secours de l'Esprit-Saint, ainsi personne ne peut vivre sans scandale, c'est-à-dire inaccessible à tout scandale sans le secours de l'Esprit-Saint. Lorsque s'accomplissait cette parole : « Cette nuit vous souffrirez tous d'un scandale à cause de moi, » l'Esprit-Saint n'était pas encore donné, parce que Jésus n'était pas encore glorifié. Mais nous, si, après avoir confessé le Seigneur Jésus dans l'Esprit-Saint, si nous souffrons ensuite scandale et si nous renonçons à lui, nous n'avons plus d'excuse. Pour eux, ils ont été scandalisés comme des hommes qui étaient dans la nuit, tandis que pour nous la nuit a déjà disparu et le jour s'est déjà approché. Ils ont été scandalisés pendant la nuit parce que le Père n'a pas épargné son Fils unique, mais l'a livré pour nous à la mort, en telle sorte que les brebis du troupeau ont été dispersées pour un peu de temps après avoir reçu le scandale, et qu'après elles ont été réunies

---

permisit eos in tristibus permanere, sed et læta prænuntiat, dicens : Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galilæam : non enim confestim post resurrectionem a cœlo eis apparuit ; neque in longam quamdam regionem, ut eis appareat, vadit, sed in ipsa gente, et in ipsis fere regionibus ; ut et hinc crederent quoniam qui crucifixus est, ipse est qui resurrexit. Propter hoc etiam se in Galilæam abire dicit, ut a timore Judæorum liberati, crederent ei quod dicebatur. Orig. (ut sup.). Prædicit etiam hoc eis, ut qui ad modicum disperguntur scandalum passi, post congregentur a resurgente Christo, et præcedente eos in Galilæam gentium. Vel sic : si quis quærat quomodo post tanta signa et prodigia dicto scandalizantur discipuli, sciat quia vult ostendere per hæc sermo quod sicut nemo potest dicere Dominum Jesum nisi in Spiritu Sancto, sic nemo potest sine scandalo esse (sive immunis esse a scandalo) sine Spiritu Sancto. Quando autem hoc implebatur quod prædixerat Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte, nondum erat Spiritus Sanctus datus, quoniam Jesus nondum erat glorificatus : nos vero postquam confessi fuerimus Dominum Jesum in Spiritu Sancto, si deinde scandalum patiamur aut eum abnegemus, non habemus excusationis locum. Et illi quidem scandalizati sunt quasi adhuc in nocte consistentes : nobis autem remota nox est, et jam dies appropinquavit. Adhuc, ideo illi scandalizati sunt in nocte, quia Pater Filio suo unico non pepercit, sed pro nobis eum

dans la Galilée, où il a précédé ceux qui voulaient le suivre; c'est par cette suite de faits que le peuple des Gentils, qui auparavant était assis dans les ténèbres, a vu une grande lumière.

S. Hil. — Mais Pierre était tellement exalté par son sentiment, par l'amour qu'il avait pour le Christ, qu'il oublia pour un moment et l'infériorité de sa chair et la foi qu'il devait aux paroles du Christ, oubliant de regarder de ce côté, comme si ces paroles n'avaient pas dû se réaliser : « Pierre répondant lui dit : Et quoique tous. » — S. Chrys. — Que dites-vous, ô Pierre? Le prophète a dit : « Les brebis seront dispersées, » et le Christ a confirmé cette parole du prophète, et vous dites : « Non. » Lorsqu'il a dit : « L'un de vous me trahira, » vous craigniez que ce fût vous qui fussiez le traître, quoique votre conscience ne vous reprochât rien de semblable; et maintenant vous niez cette parole : « Que vous serez tous scandalisés. » C'est que, débarrassé de cette préoccupation pleine d'angoisses que lui avait donnée l'annonce de la trahison, confiant sur le reste, il dit : « Pour moi je ne serai jamais scandalisé. » — S. Jér. — Il n'y a là ni témérité ni mensonge, mais foi de l'apôtre Pierre et ardente affection pour le Seigneur Sauveur. — Rem. — Ce que le Sauveur avait dit par esprit prophétique, Pierre le nie par amour, et c'est ainsi qu'au sens moral nous devons y voir cet enseignement que, plus nous nous confions à l'ardeur de la foi, plus nous redoutions la fragilité de la chair. Cependant l'on peut accuser Pierre d'avoir contredit ses compagnons, de s'être préféré aux autres, et de s'être attribué toute cette force qui lui était nécessaire pour persévérer avec courage. Pour guérir ces maux en lui, le Seigneur permit sa chute, ne le poussant pas à le nier,

---

tradidit in passionem, ut ad modicum dispergantur oves gregis scandalum passi, et post a Christo congregentur eos in Galilæam præcedente qui voluerint sequi, ut gentium populus qui antea sedebat in tenebris, videat lumen magnum, etc.

Hilar. (ut sup.). Sed Petrus in tantum, et affectu, et charitate Christi efferebatur, ut et imbecillitatem carnis suæ, et fidem verborum Domini non contueretur, quasi dicta ejus efficienda non essent : unde sequitur : Respondens Petrus ait illi : Etsi omnes, etc. Chrys., in homil. (83, ut sup.). Quid ais, o Petre? Propheta dixit : Dispergentur oves, et Christus confirmavit quod dictum est; et tu dicis : Nequaquam. Quando dixit : Unus ex vobis me tradet, timebas ne tu esses traditor, quamvis nihil tibi tale conscius eras : nunc autem manifeste eo dicente quoniam omnes scandalizabamini, contradicis : sed quia erutus erat ab anxietate quam de proditione habuerat, confidens de reliquo dicebat : Ego nunquam scandalizabor. Hier. Non tamen est temeritas, nec mendacium, sed fides est apostoli Petri, et ardens affectus erga Dominum Salvatorem. Remig. Quod ergo ille dicit prævidendo, iste denegat amando : ubi moraliter instruimur ut quantum confidimus de ardore fidei, tantum timeamus de carnis fragilitate. Videtur tamen accusabilis Petrus, et quoniam contradixit, et quoniam aliis seipsum præposuit, et tertio, quoniam totum sibi attribuit, quasi fortiter esset

mais l'abandonnant et convainquant ainsi en lui la nature humaine de fragilité. — ORIG. — C'est pour cela que, tandis que les autres disciples ne sont que scandalisés en Jésus, Pierre non-seulement n'est pas scandalisé, mais abandonne plus complétement son maître, de manière à le nier trois fois. — « Et Jésus lui dit : Je vous dis en vérité que cette nuit, avant que le coq ait chanté, vous me nierez trois fois. »

S. AUG. — L'on peut soulever ici cette question, comment les évangélistes ont pu reproduire non-seulement par des expressions si diverses, mais encore par des pensées si différentes, cette présomption de Pierre, qui, malgré les avertissements qui lui avaient été donnés, proteste de mourir ou avec le Seigneur ou pour le Seigneur. L'on doit avouer qu'ils ont rapporté différentes occasions où il a exprimé cette présomption en répondant à des paroles différentes du Christ, qui lui aurait répondu par trois fois différentes qu'il devait le nier avant le chant du coq, ainsi qu'après sa résurrection il lui demanda par trois fois s'il l'aimait, et lui donna par trois fois le précepte de paître ses brebis. Qu'ont en effet de semblable ces paroles ou ces sentences rapportées par S. Matthieu et celles auxquelles, dans S. Luc et dans S. Jean, Pierre répond par sa protestation? Marc, au contraire, rapporte ce fait à peu près dans les mêmes termes que Matthieu, si ce n'est que dans cet évangéliste le Seigneur prédit d'une manière plus explicite encore ce qui devait arriver, en disant : « Je vous dis en vérité qu'aujourd'hui, cette nuit, avant que le coq ait fait entendre deux fois sa voix, vous m'aurez renié trois fois? » En ceci Marc ne

---

perseveraturus. Ut hoc igitur in eo sanaret, permisit fieri ejus casum, non impellens eum ad negandum, sed eum sibi deserens, et naturam humanam de fragilitate convincens. ORIG. (ut sup.). Unde alii discipuli scandalizati sunt in Jesu : Petrus autem, non tantum scandalizatur, sed abundantius relinquitur, ut ter denegaret : unde sequitur : Ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia in hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 2). Potest autem movere quod tam diversa, non tantum verba, sed etiam sententias evangelistæ præmittunt, quibus præmonitus Petrus illam præsumptionem proferret, vel cum Domino vel pro Domino moriendi; ita ut cogant intelligibiliter eum expressisse præsumptionem suam diversis locis sermonis Christi; et ter illi a Domino responsum, quod eum esset ante galli cantum ter negaturus ; sicut etiam post resurrectionem ter illum interrogat, utrum eum amet, et mandatum de pascendis ovibus ter præcepit : quid enim habent hæc verba Matthæi vel sententiæ simile illis, vel quibus secundum Joannem (cap. 13), vel quibus secundum Lucam (cap. 22), Petrus protulit præsumptionem suam ? Marcus autem pene ipsis verbis hoc commemorat (cap. 14), quibus et Matthæus ; nisi quod distinctius quemadmodum futurum esset, expressit dictum esse a Domino : Amen dico tibi quia tu hodie, in nocte hac, priusquam bis gallus vocem dederit, ter me es negaturus : unde nonnullis qui parum attendunt, Marcus videtur non congruere cæteris : tota enim negatio Petri trina est,

paraît pas, aux yeux de ceux qui n'y regardent pas de bien près, conforme aux autres. En effet, la négation de Pierre est répétée trois fois; et si elle a commencé après le premier chant du coq, les trois évangélistes qui rapportent que le Seigneur l'avait annoncée comme devant précéder le chant du coq, n'ont donc pas dit la vérité? D'ailleurs, si toute cette renonciation de Pierre devait précéder le chant du coq, il paraît inutile que Marc ait fait dire au Seigneur que « Pierre devait le nier trois fois avant que le coq eût été entendu deux fois. » Ce à quoi l'on peut répondre que le renoncement de Pierre ayant commencé avant le premier chant du coq, les trois évangélistes n'ont pas eu les yeux fixés sur le moment où le renoncement devait être tout-à-fait accompli, mais sur le moment où il devait se produire et commencer, ce qui arriva avant que le coq eût chanté. Considéré dans l'intention qui l'avait produit, ce renoncement avait reçu son entier accomplissement avant que le coq eût commencé à chanter, car c'est avant que ce chant se fût fait entendre que l'âme de Pierre avait été en proie à un effroi qui était assez grand pour le pousser jusqu'à son triple renoncement (1). A bien plus forte raison l'on ne doit pas se laisser étonner que les trois actes de renoncement qui composent ce triple renoncement de Pierre n'aient pas eu lieu tous les trois avant le premier chant du coq, quoique ayant commencé avant. C'est comme si l'on disait à quelqu'un : « Je vous prédis qu'avant que le coq ait chanté vous m'écrirez une lettre dans laquelle vous m'outragerez trois fois. » Cette prédiction ne se trouverait pas fausse, parce

(1) D'ailleurs l'on peut entendre par le chant du coq, non-seulement un seul éclat de sa voix, mais tout ce qui compose le chant qui précède l'aurore : Pierre avait renoncé trois fois avant que ce chant eût fini de se faire entendre.

---

quæ si post primum galli cantum inciperet, falsum dixisse viderentur tres evangelistæ, qui dicunt dixisse Dominum quod antequam gallus cantaret, eum Petrus esset negaturus. Rursus si totam negationem ante peregisset quam cantare gallus inciperet, superfluo dixisse Marcus deprehenderetur ex persona Domini : Priusquam gallus bis vocem dederit, ter me es negaturus. Sed quia ante primum galli cantum cœpta est illa trina negatio, attenderunt tres Evangelistæ, non quando eam completurus esset Petrus, sed quanta futura esset, et quando inceptura, id est, ante galli cantum. Quanquam in animo ejus et ante primum galli cantum tota posset intelligi; quoniam ante galli cantum tantum timor obsederat mentem, qui eam posset usque ad tertiam negationem perducere. Multo minus igitur movere debet, quia trina negatio etiam trinis negantis vocibus ante galli cantum cœpta, etsi non ante primum galli cantum peracta est; tanquam si aliqui diceretur : Antequam gallus cantet, ad me scribes epistolam, in qua mihi ter convitiaberis; non utique si eam ante omnem galli cantum scribere inciperet, et post primum galli cantum finiret, ideo dicendum erat falsum fuisse prædictum.

Orig. (ut sup.). Quæres autem si pos-

que la lettre, commencée avant le premier chant du coq, serait finie après le premier chant du coq.

Orig. — Vous demanderez peut-être si après cette parole du Sauveur : « Vous serez tous scandalisés à mon occasion, » il restait possible que Pierre ne fût pas scandalisé. Ce à quoi l'un répond qu'il fallait nécessairement que ce qui avait été prédit par Jésus arrivât; et un autre, que celui qui à la prière des Ninivites avait rendu vaine la prière de Jonas, pouvait, à la prière de Jésus, éloigner aussi de lui le scandale. Mais cette promesse, faite par ce disciple dans la hardiesse d'un amour rapide et non réfléchi, a été pour lui la source non-seulement d'un scandale, mais d'un triple renoncement. — Mais l'on remarquera sans doute qu'il n'était point possible que ce disciple ne niât pas son maître après que celui-ci le lui avait annoncé avec une formule de serment. Le serment du Christ : « En vérité, » eût accompagné un mensonge dans cette phrase : « Je vous le dis en vérité, » si Pierre avait pu dire vrai en disant : « Je ne vous renoncerai point. » Les autres disciples me paraissent préoccupés de la première parole : « Vous serez tous scandalisés, » tandis que cette autre parole : « En vérité, je te le dis, » est dite seulement à Pierre, et est une prophétie semblable faite à Pierre seulement, les autres disciples n'étant pas compris dans cette dernière prédiction : « Pierre lui dit : Quand bien même il me faudrait mourir avec vous, je ne vous renierai pas; et tous les disciples lui dirent également. » Pierre ne sait pas ici ce qu'il dit; car il ne devait pas partager la mort de Jésus mourant pour tous les hommes, car tous les hommes étaient ensevelis dans les péchés, et tous avaient besoin qu'un autre mourût pour eux, eux ne devant pas mourir les uns pour les autres.

---

sibile erat ut non scandalizaretur Petrus, semel Salvatore dicente quoniam omnes vos scandalum patiemini in me : ad quod aliquis respondebit quoniam necesse erat fieri quod prædictum erat a Jesu. Alius autem dicit quoniam qui exoratus a Ninivitis, quæ prædixerat per Jonam non fecit (Jonæ. 3), possibile fuit ut repelleret etiam scandalum a Petro deprecante. Nunc autem promissio ejus audax in affectu quidem prompto, non tamen prudenti, facta est ei causa ut non solum scandalizaretur, verum etiam ter denegaret. Postquam autem cum affirmatione juramenti pronuntiavit, dicet aliquis quod non erat possibile ut non denegaret. Si enim juramentum erat Christi, amen, mentitus fuisset dicendo : Amen dico tibi, si verum dixisset Petrus, quia non te negabo. Videntur autem mihi cæteri discipuli cogitantes quod primum fuerat dictum: Omnes vos scandalum patiemini, ad hoc autem quod dictum est Petro : Amen dico tibi, etc., promisisset similiter Petro, quia non erant comprehensi in illa prophetia : unde sequitur : Ait illi Petrus : Etiam si oportuerit me mori tecum, non te negabo; similiter et omnes discipuli dixerunt. Hic etiam Petrus nescit quid loquatur : cum Jesu enim mori pro omnibus moriente hominum non erat; quoniam omnes fuerant in peccatis, et omnes opus habebant ut pro eis alius moreretur, non ipsi pro aliis.

Rab. — Pierre qui avait compris que le Seigneur lui avait prophétisé qu'il devait le renoncer par crainte de la mort, lui répondait qu'il ne pourrait pas être arraché à sa foi en lui, quel que fût le péril de mort qui le menaçât. C'est ainsi que les autres disciples, dans l'ardeur de leur sentiment, ne furent pas affectés de la crainte de la mort, mais cette présomption humaine abandonnée de la protection divine se trouva vaine. — S. Chrys. — Je pense que Pierre tomba dans la faute de ces paroles par l'effet d'une certaine ambition et de quelque jactance, car pendant la cène on les voit se disputer encore à qui serait le plus grand parmi eux, tant l'amour de la vaine gloire les troublait avec véhémence, et c'est par le désir de les délivrer de ces faiblesses que le Christ leur retira son secours. Voyez avec combien plus d'humilité, instruit par cette leçon, il répond au Christ après sa résurrection, et ne s'élève pas contre la réprimande qu'il lui fait. Cette chute l'a parfait en toutes ces choses. Auparavant il s'attribuait tout à lui-même, car autrement il aurait aussi parlé. Je ne vous renoncerai pas si vous m'aidez de votre secours. Plus tard, il enseigne que tout doit être rapporté à Dieu en disant : « Pourquoi faites-vous attention à nous comme si c'était par notre puissance que nous eussions fait marcher cet homme? » De ceci retirons cette grande vérité que le désir de l'homme ne suffit pas et qu'il doit être aidé d'un secours de Dieu.

Alors Jésus arriva avec eux en un lieu appelé Gethsémani ; et ayant dit à ses disciples : Asseyez-vous ici pendant que je m'en irai prier là, il prit avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, et il commença à s'attrister et à être dans une grande affliction. Alors il leur dit . Mon âme est triste jusqu'à la mort ; demeurez ici, et veillez avec moi.

Rem. — Un peu plus haut l'évangéliste avait dit que Jésus, après

---

Rab. Sed quia intellexerat Petrus Dominum præ timore mortis eum se prædixisse negaturum, ob hoc dicebat quod licet periculum mortis immineret, nullo modo ab ejus fide posset avelli : et similiter alii apostoli per ardorem mentis non timuerunt damnum mortis, sed vana fuit præsumptio humana sine protectione divina. Chrys., in homil. (83, ut sup.). Puto autem ambitione quoque aliqua et jactantia in ea verba Petrum fuisse lapsum : nam et in cœna disceptabant quisnam ex eis major esset; adeo illos inanis gloriæ amor vehementer turbabat : Christus autem ab his eum passionibus liberare cupiens, opem suam ei subtraxit. Vide porro quomodo post resurrectionem hinc eruditus Christo submissius loquitur, nec eidem coarguenti ulterius repugnat. Hæc omnia casus ille perfecit : nam ante sibi totum tribuebat; cum dicere potius debuisset : Non te negabo si me patrocinio tuo juveris : e contrario autem totum postea Deo tribuendum ostendit : Quid nobis attenditis (inquit, *Act.*, 3) quasi propria virtute hunc ambulare fecerimus ? Hinc ergo magnum discimus dogma, quod non sufficit desiderium hominis, nisi divino aliquis potiatur auxilio.

Tunc venit Jesus cum illis in villam quæ di-

avoir dit avec ses disciples l'hymne d'actions de grâces, était sorti avec eux vers le mont des Oliviers, et c'est pour montrer quel est le lieu de ce mont qu'il avait choisi et ajoute : « Alors Jésus vint avec eux à une campagne, etc. » — RAB. — Luc dit : « Sur le mont des Oliviers; » Jean : « Au-delà du torrent de Cédron, » ce qui est la même chose que *Gethsémani*, lieu situé à la racine du mot Olivet, où il y a un jardin : là fut fondée l'Église. — S. JÉR. — Le nom de Gethsémani veut dire *vallée très fertile*, et c'est là qu'il ordonne à ses disciples de se reposer un instant, d'y attendre son retour, d'y attendre que le Seigneur eût prié seul pour tous. — ORIG. — Il ne convenait pas qu'il fût pris dans le lieu même où il avait mangé la pâque avec ses disciples. Il fallait aussi qu'il priât avant que d'être trahi, et qu'il pût choisir un lieu propre et apte à la prière : « Et il dit à ses disciples : Reposez-vous un instant ici, en attendant que j'aie été là et que j'y aie prié.—S. CHRYS.— Il dit cela, car les disciples ne se séparaient pas du Christ et l'accompagnaient partout. Or, c'était sa coutume de prier sans ses disciples, et il le faisait pour nous enseigner à établir le repos autour de nous et de chercher la solitude pour y prier. — DAM. — Mais si la prière est l'élévation de notre âme à Dieu, et la demande faite à Dieu des choses qu'il nous faut, comment le Seigneur pouvait-il prier? son âme n'avait pas besoin de s'élever à Dieu, unie par le fait définitif de l'incarnation au Verbe Dieu en une seule personne; il n'avait non plus nul besoin de rien demander à Dieu, car le Christ est à lui seul Dieu et homme. C'est que, reproduisant en lui-même ce qui est de notre condition, il

---

citur Gethsemani : et dixit discipulis suis : Sedete hic donec vadam illuc, et orem. Et assumpto Petro, et duobus filiis Zebedæi, cœpit contristari et mæstus esse. Tunc ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : sustinete hic, et vigilate mecum.

REMIG. Paulo superius Evangelista dixerat quia, hymno jam dicto, exiit cum discipulis in montem Oliveti; et ut ostenderet ad quem locum ipsius montis diverterit, consequenter adjunxit : Tunc venit Jesus cum illis in villam, etc. RAB. Lucas dicit (cap. 22) : In montem Oliveti; Joannes (cap. 18) trans torrentem Cedron, quod idem est quod Gethsemani; et est locus in quo oravit ad radicem montis Oliveti, ubi hortus est, ubi etiam Ecclesia est ædificata. HIER. Gethsemani interpretatur vallis pinguissima; in qua jussit discipulos sedere paulisper, et expectare redeuntem, donec pro cunctis Dominus solus oraret. ORIG. (ut sup.). Non enim conveniebat ut ibi caperetur, ubi cum discipulis manducaverat Pascha : conveniebat autem et priusquam proderetur orare, et eligere locum mundum aptumque ad orationem : unde sequitur : Et dixit discipulis suis : Sedete hic, donec vadam et orem. CHRYS., in homil. (84, *in Matth.*). Hoc autem dicit, quia discipuli indivisibiliter sequebantur Christum : consuetudo etiam ei erat sine discipulis orare : hoc autem faciebat, erudiens nos in orationibus quietem nobis constituere, et solitudinem quærere. DAM., in lib. 3. Sed cum oratio sit ascensus intellectus ad Deum, vel petitio decentium a Deo, qualiter Dominus orabat? Neque enim ascensione quæ

voulut nous apprendre que la loi de prier son Père s'était étendue jusqu'à lui. Ainsi qu'il supporta les souffrances, afin de triompher pour nous et de nous communiquer les fruits de ses victoires sur elles, ainsi il prie pour nous ouvrir la voie par laquelle nous pouvons nous élever jusqu'à Dieu, accomplissant ainsi pour nous toute justice, nous ramenant son Père, l'honorant comme principe et nous montrant par là qu'il n'est pas contraire à Dieu. — Rem. — En priant sur la montagne, le Seigneur nous enseigne à demander à Dieu dans la prière les choses du ciel, et en priant dans Gethsémani, il nous apprit à nous efforcer sans cesse à garder l'humilité dans la prière. — Rab. — Il est fort remarquable qu'à la veille de sa passion il nous soit présenté priant dans la vallée de la fertilité, et c'est pour nous faire voir que c'était par un effet de son abondante charité et de son humilité, symbolisée par la vallée, qu'il avait été pour nous au devant de la mort. Au sens moral, nous devons y voir un avertissement de ne point porter en nous un cœur où s'est desséchée la grâce fertile de la charité.

Rem. — C'est parce qu'il avait reçu l'expression de la foi de ses disciples, et celle de la constance de leur bonne intention, mais qu'il avait prévu leur effroi et leur dispersion, qu'il leur ordonne de s'asseoir en ce lieu, car en s'asseyant l'on se repose, et ils devaient éprouver la fatigue de leur renoncement. L'évangéliste nous apprend comment il s'était éloigné en disant : « Et ayant pris Pierre et les deux fils de Zébédée, il commença à être triste et plein d'ennui. » Or, ceux qu'il prit, ce sont ceux auxquels il avait montré sur la montagne l'éclat de sa majesté.—S. Hil.—Mais les hérétiques entendent ces mots :

---

ad Deum est, indigebat intellectus ejus, semel secundum personam Deo Verbo unitus; neque ea quæ a Deo est, petitione; unus enim Deus et homo Christus est, sed formans in seipso quod nostrum est, docuit nos a Deo Patre petere, et ad ipsum extendi : sicut enim passiones sustinuit, ut triumphans nobis adversus eas victoriam tribueret; ita orat, nobis viam faciens ad eam quæ ad Deum est, ascensionem; et pro nobis omnem justitiam implens; et reconcilians nobis Patrem suum, et ut principium ipsum honorans, et monstrans quod non est Deo contrarius. Remig. Cum autem Dominus in monte oravit, docuit nos in oratione pro cœlestibus Domino supplicare. Cum vero in villa oravit, nos instruxit ut in oratione semper humilitatem servare studeamus. Rab. Pulchre autem appropinquans passioni, in valle pinguedinis orasse dicitur; ut demonstraret quod per vallem humilitatis, et pinguedinem charitatis, mortem pro nobis susceperit. Moraliter etiam nos instruxit, ut non gestemus cor aridum a pinguedine charitatis.

Remig. Quia vero fidem discipulorum, et constantiam devotæ sibi voluntatis acceperat, sed turbandos illos et dispergendos præsciebat, ideo jussit eos in loco sedere : nam sedere requiescentis est; laboraturi enim erant eum negaturi. Qualiter autem progressus sit manifestat, cum subjungit : Et assumpto Petro et duobus filiis Zebedæi, cœpit contristari et mœstus esse : illos videlicet assumpsit, quibus in monte claritatem suæ majestatis ostenderat. Hilar.

« Il commença à être contristé et à éprouver de l'ennui, » dans ce sens que la crainte de la mort survint dans le cœur du Fils de Dieu, et ils l'expliquent en affirmant qu'il n'est point né de l'éternité, et qu'il n'a point reçu l'existence de la substance infinie de son Père, mais qu'il a été fait du néant par celui qui a tout créé; ils reconnaissent les anxiétés de la douleur et la crainte de la mort en lui, de manière que celui qui a pu mourir a pu craindre la mort. Ainsi, d'après eux, celui qui a pu mourir, quoique devant vivre dans l'éternité, n'est point éternel du côté de sa naissance. Or, si la foi leur avait donné l'intelligence des évangiles, ils sauraient que le Verbe était Dieu dans le principe, et qu'il était dès le principe avec Dieu, et que la même éternité est commune à celui qui engendre et à celui qui est engendré. Mais si la chair qu'il a prise a pu vicier par suite de sa grossièreté la vertu de cette substance incorruptible, de telle manière que cette substance divine soit devenue infirme au contact de la douleur, tremblante devant la mort, elle devra être aussi soumise à la corruption, et si elle a pu se changer ainsi de substance éternelle en nature soumise à la crainte, ce qui est aujourd'hui en elle pourra un jour ne plus s'y trouver. Dieu est toujours le même sans mesure de temps, et tel qu'il est, il est toujours éternel : rien n'a pu mourir en Dieu et en Dieu il ne peut y avoir nulle crainte. — S. Jér. — Pour nous, nous disons que l'humanité passible a été prise par Dieu, de telle manière que la divinité reste en lui impassible; le Fils de Dieu a souffert (non pas par abstraction, mais réellement) tout ce que l'Écriture affirme de souffrance à son occasion, selon ce qui en lui pouvait souffrir, selon la substance qu'il avait prise.

(can 31, *in Matth.*). Sed quia dicit : Cœpit contristari et mœstus esse, hæreticorum omnis hic sensus est, ut opinentur metum mortis in Dei Filium incidisse; quia asserunt, non de æternitate prolatum, neque de infinitate paternæ substantiæ extitisse, sed ex nihilo per eum qui omnia creavit, effectum; et ideo in eo doloris anxietas, ideo metus mortis, ut qui mortem timere potuit, et mori possit; qui vero mori potuit, licet in futurum erit, non tamen per eum qui se genuit ex præterito sit æternus. Quod si per fidem capaces evangeliorum essent, scirent Verbum in principio Deum, et hoc a principio apud Deum, et eamdem esse æternitatem gignentis et geniti. Sed si virtutem illam incorruptæ substantiæ, imbecillitatis suæ sorte assumptio carnis infecerit, ut sit ad dolorem infirma, ad mortem trepida, jam et corruptioni subdita erit; ac sic æternitate demutata in metum, hoc quod in ea est, poterit aliquando non esse: Deus autem sine mensura temporum semper est; et qualis est, talis semper æternus est : mori igitur nihil in Deo potuit, nec ex se metus Deo ullus est. Hier. Nos autem ita dicimus hominem passibilem a Dei Filio susceptum, ut Deitas impassibilis permaneret; passus est enim Dei Filius (non putative, sed vere) omnia quæ Scriptura testatur, secundum illud quod pati poterat, secundum scilicet substantiam assumptam.

Hilar., 10, *De Trin.* Puto autem quod

S. Hil.—Il en est, je présume, qui pensent qu'il n'a pas été poussé à la crainte par d'autres motifs que par les approches de sa passion et de sa mort. Mais je leur demande, à ceux qui ont cette pensée, si la raison peut admettre qu'il ait craint la mort(1) celui qui, bannissant toute crainte du cœur de ses apôtres, a pu les porter jusqu'à la gloire du martyre? D'ailleurs quelle est la douleur de la mort qu'il ait pu craindre, celui qui allait mourir par le libre choix de sa puissance? Et si sa passion devait le glorifier, comment la crainte de sa passion avait-elle pu le rendre triste? — S. Hil. —Puisque nous voyons que le Seigneur a été triste, recherchons les causes de sa tristesse. Plus haut il les avait prévenus que tous devaient être scandalisés, et il avait répondu que Pierre devait renier jusqu'à trois fois son Seigneur. C'est après s'en être fait suivre, ainsi que de Jacques et de Jean, qu'il se mit à être triste. Ce n'est pas avant de les prendre qu'il est triste, mais toute cette tristesse lui vient après qu'il les a eu pris. Ainsi cette tristesse ne lui vient pas de lui-même, mais elle lui vient à l'occasion de ceux qu'il a pris avec lui. — S. Jér. — Le Seigneur s'était laissé attrister non par la crainte de souffrir, puisqu'il était venu pour souffrir, et qu'il avait reproché à Pierre son effroi (2), mais en pensant à l'infortuné Judas, et au scandale de tous les apôtres, et à tout le peuple juif qui devait le rejeter et le repousser, et à la ruine de la malheureuse Jérusalem. — Dam. — Ou bien, toutes choses que le Créateur n'a pas développées *jusqu'à l'être* ont une tendance naturelle vers l'existence, et naturellement fuient *le non-être;* donc le Dieu Verbe fait homme eut

(1) Il ne peut s'agir ici que d'une crainte consentie et tout-à-fait abandonnée, car il n'est point contestable que le Seigneur ait craint selon la partie inférieure de son âme.
(2) Sur le lac de Génésareth, 14, v. 30.

---

non alia hic ad timendum quam passionis et mortis causa a quibusdam prætenditur. Interrogo autem eos qui hoc ita existimant, an ratione subsistat, ut mori timuerit, qui omnem ab apostolis timorem mortis expellens, ad gloriam eos sit martyrii adhortatus : quid enim ipse in mortis sacramento doluisse existimandus est, qui pro se morientibus vitam rependit? Deinde quem dolorem mortis timeret, potestatis suæ libertate moriturus? Si etiam passio honorificatura eum erat, quomodo tristem eum metus passionis effecerat? Hilar. (can. 31, ut sup.) Quia ergo mœstum Dominum fuisse legimus, causas mœstitiæ reperiamus. Admonuerat superius omnes scandalizandos; Petrum etiam Dominum ter negaturum esse respondit; assumptisque eo, et Jacobo, et Joanne, cœpit tristis esse : ergo non ante tristis est quam assumit; sed omnis metus illis esse cœpit assumptis; atque ita non de se orta est, sed de eis quos assumpserat mœstitudo. Hier. Contristabatur ergo Dominus, non timore patiendi, qui ad hoc venerat ut pateretur, et Petrum timiditatis arguerat, sed propter infelicissimum Judam, et scandalum omnium apostolorum, et rejectionem vel reprobationem populi Judæorum, et eversionem miseræ Hierusalem. Dam. (in libro 3, *Fid. orthod.*, c. 23). Vel aliter : omnia quæ non ante ad esse deducta sunt

cette tendance qu'il fit éclater, désirant le manger, le boire, le sommeil, toutes choses conservatrices de la vie, en eut l'expérience par sa nature, et désira au contraire l'éloignement de tout élément corrupteur. Ainsi au temps de sa passion qui n'était qu'un effet de sa volonté, il eut une crainte de la mort et une tristesse naturelle, car il y a une tristesse naturelle pour l'âme qui se refuse à être séparée de son corps à cause de cette union intime avec lui que le Créateur lui a imposée dès le commencement. — S. Jér. — Notre Seigneur, pour prouver la réalité du nom humain qu'il avait pris, fut contristé à la vérité, mais pour que cette passion de la crainte ne dominât pas dans son âme, il commença à être attristé. Autre chose est d'être attristé, autre chose est de commencer à être attristé. — Rem. — Par ce passage est détruite l'erreur des pharisiens qui prétendaient qu'il avait pris un corps seulement apparent, et celle de ceux aussi qui ont avancé qu'il ne s'était point uni à une âme véritable, mais que c'était la divinité qui lui en avait tenu lieu. — S. Aug. — Nous avons les récits des évangélistes qui nous racontent que le Christ est né de la bienheureuse Vierge Marie, et qu'il a été pris par les Juifs et flagellé, et crucifié et tué, et enseveli dans un tombeau, toutes choses que personne ne comprendra être arrivées sans que le Christ ait eu un corps. Il n'y aura non plus personne assez insensé pour dire que l'on doit prendre tout cela au sens figuré, alors que ceux qui ont raconté tous ces faits les ont racontés comme ils se les rappelaient. Ainsi que tous ces faits témoignent qu'il a eu un corps, ainsi toutes ces affections qui ne peuvent appartenir

---

a Conditore, existendi naturaliter desiderium habent, et non existere naturaliter fugiunt : Deus igitur Verbum homo factus habuit hoc desiderium, quod demonstravit, escam, et potum, et somnum (quibus scilicet conservatur vita) desiderans, et naturaliter in experientia horum factus, et e contrario desideravit corruptivorum amotionem : unde et tempore passionis, quam voluntarie sustinuit, habuit mortis timorem naturalem et tristitiam : est enim timor naturalis, anima nolente dividi a corpore, propter eam quæ ex principio a Conditore imposita est naturalem familiaritatem.

Hier. Dominus ergo noster ut veritatem assumpti probaret nominis, vere quidem contristatus est, sed ne passio in animo illius dominaretur, per passionem cœpit contristari. Aliud est enim contristari, et aliud incipere contristari. Remig. Destruuntur autem in hoc loco Manichæi, qui dixerunt illum phantasticum corpus assumpsisse; nihilominus et illi, qui dixerunt eum veram animam non habuisse, sed loco animæ Divinitatem. Aug., in libro *octoginta trium quæstionum* (quæst. 80). Habemus enim evangelistarum narrationes, per quas Christum et natum de beata Virgine Maria cognovimus; et comprehensum a Judæis, et flagellatum, et crucifixum, atque interfectum, et sepultum in monumento; quæ omnia facta esse intelligere sine corpore nemo potest; nec figurate accipienda quisquam vel dementissimus dixerit, cum dicta sint ab eis qui res gestas ut meminerant, narraverunt. Sicut ergo ista corpus eum habuisse testantur, sic et eum habuisse indicant animam affectiones illæ quæ non

qu'à une âme témoignent qu'il a eu une âme, et nous les lisons tout aussi bien dans les évangélistes : « Et Jésus fut étonné, et il fut irrité, et il fut attristé. » — S. Aug. — Lorsque toutes ces choses sont racontées dans l'Évangile, ce n'est certainement pas d'une manière fausse. Il reçut dans son âme humaine par l'effet d'une économie préétablie tous ces divers mouvements, lui qui était devenu homme lorsqu'il l'avait voulu. Nous recevons toutes ces impressions de l'infirmité de notre condition humaine, mais il n'en fut pas ainsi du Seigneur Jésus dont la faiblesse était du choix de sa puissance.

Dam. — Ainsi toutes nos passions naturelles existèrent dans le Christ, selon la nature et d'une manière supérieure à la nature; elles existèrent selon la nature, car il permettait à la nature de souffrir ce qui lui était propre ; elles furent en lui d'une manière supérieure à la nature, car les mouvements de la nature ne précédaient pas en lui la volonté. Rien en effet n'était forcé dans le Christ, et tout en lui était volontaire; c'est par un effet de sa volonté qu'il eut faim, qu'il craignit et fut attristé. Et voici ce qu'il ajoute pour exprimer sa tristesse : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » — S. Ambr. — Il est triste, non pas lui, mais son âme; ce n'est pas la sagesse qui est triste, ce n'est point la substance divine, mais son âme, car il a pris mon âme, il a pris mon corps. — S. Jér. — Il dit que son âme est triste, non à cause de sa mort, mais bien jusqu'à sa mort, jusqu'à ce qu'il délivre ses apôtres par sa passion. Que ceux-là donc qui prétendent que Jésus a pris une âme sans intelligence nous disent comment cette âme a pu être attristée et comment elle a

---

possunt esse nisi in anima ; quas nihilominus eisdem evangelistis narrantibus legimus : Et miratus est Jesus, et iratus, et contristatus. Aug., 14, *De civit. Dei* (cap. 9). Cum ergo in Evangelio ista referuntur, non falso utique referuntur ; verum ille hos motus certissimæ dispensationis gratia, ita (cum voluit) suscepit animo humano, ut cum voluit factus est homo. Habemus quidem et nos hujusmodi affectus ex humanæ conditionis infirmitate; non autem ita Dominus Jesus, cujus infirmitas fuit ex potestate.

Dam., in 3 lib. (*Fid. orth.*, cap. 20). Quapropter naturales nostræ passiones secundum naturam et supra naturam fuerunt in Christo: secundum naturam enim, quia permittebat carni pati quæ propria : super naturam autem, quia non præcedebant in eo voluntatem naturalia : nihil enim coactum in Christo consideratur, sed omnia voluntaria : volens enim esurivit, timuit et contristatus est : et ideo de manifestatione tristitiæ subditur : Tunc ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem. Ambr. (l. 1 *super Luc.*, 22). Tristis autem est, non ipse, sed anima : non enim tristis sapientia, non divina substantia, sed anima : suscepit enim animam meam, suscepit corpus meum. Hier. Non autem propter mortem, sed usque ad mortem dicitur contristatus, donec apostolos sua liberet passione. Dicant qui irrationabilem Jesum sumpsisse animam suspicantur, quomodo contristetur, et noverit tempus tristitiæ : quamvis enim et bruta mœreant animalia, tamen non noverunt

pu connaître le moment où lui viendrait sa tristesse; car, quoique les animaux sans raison puissent gémir, ils ne peuvent cependant pas connaître ni les causes, ni le temps, ni le terme de leur douleur. — Orig. — Ou bien, ces mots : « Mon âme est triste jusqu'à la mort, » reviennent à ceux-ci : La tristesse a commencé en moi, et elle n'existera pas toujours, mais jusqu'au moment de ma mort, de manière que, lorsque je serai mort au péché, je mourrai et à toute espèce de tristesse dont il y eut en moi une si grande cause. — *Attendez.* — C'est comme s'il disait : J'ai fait rester les autres là-bas comme étant plus faibles, ne les exposant pas à voir ce combat; pour vous, je vous ai emmenés comme plus forts, afin que vous m'aidiez dans les fatigues des veilles et des prières. Pour vous, cependant, arrêtez-vous ici afin que chacun s'arrête au degré de sa vocation, car toute grâce, quoique grande, a plus élevée qu'elle. — S. Jér. — Ou bien, il ne les empêche pas du sommeil, car ce n'était pas le moment de dormir, la lutte étant là, mais il veut les préserver de l'assoupissement de l'âme et du sommeil de l'infidélité.

Et s'en allant un peu plus loin, il se prosterna le visage contre terre, priant et disant : Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi; néanmoins que ma volonté ne s'accomplisse pas, mais la vôtre. Il vint ensuite vers ses disciples, et les ayant trouvés dormant, il dit à Pierre : Quoi! vous n'avez pu veiller une heure avec moi? Veillez et priez, afin que vous ne succombiez point dans la tentation; l'esprit est prompt, mais la chair est faible. Il s'en alla encore prier une seconde fois, en disant : Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite. Il retourna ensuite vers eux, et les trouva encore endormis, parce que leurs yeux étaient appesantis de sommeil. Et les quittant, il s'en alla encore prier pour la troisième fois, disant les mêmes paroles.

Orig. — Il amène avec lui Pierre, qui était celui de tous qui se con-

---

nec causas, neque tempus, usque ad quod debeant contristari. Orig. (ut sup.). Vel aliter : Tristis est anima mea usque ad mortem : quasi dicat : Tristitia cœpta est in me, non semper, sed usque ad tempus mortis; ut cum mortuus fuero peccato, moriar et universæ tristitiæ, cujus principium tantum fuit in me. Sequitur : Sustinete hic, etc. Ac si dicat : Cæteros quidem jussi sedere ibi quasi infirmiores, ab agone isto servans eos securos; vos autem quasi firmiores adduxi ut collaboretis mecum in vigiliis et orationibus : tamen et vos manete hic, ut unusquisque in gradu suæ vocationis consistat : quoniam omnis gratia (quamvis fuerit magna) habet superiorem. Hier. Vel eos, non a somno prohibet, cujus tempus non erat imminente discrimine, sed a somno infidelitatis et a torpore mentis.

Et progressus pusillum, procidit in faciem suam, orans et dicens : Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste. Verumtamen, non sicut ego volo, sed sicut tu. Et venit ad discipulos suos, et invenit eos dormientes, et dicit Petro : Sic non potuistis una hora vigilare mecum? Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem : spiritus quidem promptus est, caro autem infirma. Iterum

fiait le plus en lui-même, ainsi que les deux autres qui paraissaient les plus fidèles et les plus courageux, pour qu'ils le voient tomber sur sa face et prier; qu'ils apprennent ainsi à avoir, non pas des idées grandes, mais humbles, sur eux-mêmes, et qu'ils deviennent, en perdant leur promptitude à promettre, assidus à la prière. C'est pour cela qu'il dit : « Et s'étant avancé un peu. » Il voulait, non pas prier trop loin, mais prier assez près d'eux, afin que, après leur avoir dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, » ils le voient s'humiliant d'une manière glorieuse pour lui, et tombant sur sa face : « Et il tomba sur sa face priant et disant : Mon Père, si cela se peut, que ce calice s'éloigne de moi. » Sa prière manifeste sa piété et nous le montre comme le bien-aimé du Père et se complaisant lui-même dans les dispositions de son Père, disant : « Cependant, pas ainsi que je le veux, mais ainsi que vous le voulez. » C'est ainsi qu'il nous enseigne aussi à ne pas faire notre volonté, mais celle de Dieu. C'est d'après ce qui, en lui, commença à avoir peur et à s'attrister qu'il demande que le calice de sa passion s'éloigne de lui, et que ce soit non pas ainsi qu'il le veut, mais ainsi que le veut son Père; c'est-à-dire qu'il demande, non pas selon sa nature divine et impassible, mais selon sa nature humaine et infirme. En prenant la nature de la chair humaine, il réalise tout ce qui dépend des propriétés de cette nature humaine, afin qu'on ne pût pas croire qu'il avait eu le fantôme et non la réalité d'un corps. Le propre de l'homme fidèle, c'est d'abord de ne pas vouloir de la douleur, et surtout de la douleur qui va jusqu'à la

---

secundo abiit, et oravit dicens : Pater mi, si non potest hic calix transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua. Et venit iterum, et invenit eos dormientes : erant enim oculi eorum gravati. Et relictis illis, iterum abiit, et oravit tertio eumdem sermonem, dicens.

Orig. (ut sup.). Petrum magis de se confidentem, et alios etiam duos qui videbantur fideliores et fortiores, sicut Petrus, adduxit, ut videant cadentem in faciem, et orantem ; et discant, non magna, sed humilia de se sapere; nec veloces esse ad promittendum, sed solliciti ad orandum : et ideo dicitur : Et progressus pusillum : nolebat enim longe fieri ab eis, sed juxta eos constitutus orare, et qui dixerat (Matth., 11) : Discite a me quia mitis sum et humilis corde, laudabiliter se humilians, cadit in faciem : unde sequitur : Procidit in faciem suam orans, et dicens : Pater mi, si fieri potest, transeat a me calix iste : manifestans autem in oratione sua devotionem, quasi dilectus et complacens dispositionibus Patris, addidit : Verumtamen, non sicut ego volo, sed sicut tu : docens ut non oremus fieri nostram voluntatem, sed Dei. Secundum autem quod cœpit pavere et tristari, secundum hoc orat calicem passionis transire, et non sicut ipse vult, sed sicut Pater; hoc est, non secundum substantiam ejus divinam et impassibilem, sed secundum naturam humanam et infirmam : suscipiens enim naturam carnis humanæ, omnes proprietates implevit, ut non in phantasia habuisse carnem æstimaretur, sed in veritate. Proprium est autem hominis fidelis, primum quidem nolle pati aliquid doloris (maxime quod ducit usque ad mortem), quia homo carnalis est; si autem

mort, parce qu'il est homme appartenant à la chair; mais si telle est la volonté de Dieu, il ne demande qu'à acquiescer, parce qu'il appartient à la foi. Or, ainsi qu'il ne faut pas trop nous livrer à la confiance, car alors nous paraîtrions proclamer notre force, ainsi nous ne devons pas nous laisser aller à la défiance, pour ne pas exprimer par là que nous croyons que Dieu qui nous soutient est impuissant à nous secourir. Il faut remarquer que ceci a été écrit par Luc et Marc, et que Jean passe cette circonstance de Jésus priant pour que le calice s'éloigne de lui; car ces premiers évangélistes traitent ce qui le concerne surtout au point de vue humain, tandis que le dernier exprime surtout ce qui concerne la nature divine. L'on peut dire aussi que c'est parce qu'il voyait tout ce que les Juifs auraient à souffrir pour avoir demandé sa mort qu'il s'était écrié : « Mon Père, si cela est possible, que ce calice s'éloigne de moi. » — S. Jér. — C'est d'une manière significative qu'il dit : « Ce calice, » c'est-à-dire du peuple juif, qui ne pourront pas avoir d'excuses, s'ils me tuent, ayant la loi et les prophètes qui prophétisent de moi. — Orig. — Mais voyant de nouveau de quelle utilité devait être pour le monde entier sa passion, il disait : « Mais non pas ainsi que je veux, mais ainsi que vous voulez, » c'est-à-dire : S'il est possible que tous ces biens qui doivent résulter de ma passion adviennent sans que ma passion ait lieu, que ma passion passe loin de moi, en telle sorte que le monde soit sauvé et que les Juifs ne périssent pas par ma passion; mais si votre justice demande que le salut d'un grand nombre ne puisse avoir lieu sans la perte de quelques-uns, que ce calice ne s'éloigne pas de moi. Or, ce calice à boire est une figure dont l'Écriture se sert souvent pour exprimer la

---

sic voluerit Deus, vult acquiescere, quia fidelis est : nam sicut multum confidere non debemus, ne nostram virtutem videamur profiteri, sic diffidere non debemus, ne Dei adjutoris nostri impotentiam videamur pronuntiare. Notandum est autem quoniam Marcus quidem et Lucas hoc ipsum scripserunt; Joannes autem orantem Jesum, ut transiret ab eo calix, non introducit; quoniam hi quidem magis secundum humanam naturam ejus exponunt de eo quam secundum divinam; Joannes autem magis secundum divinam. Aliter autem Jesus videns qualia erant Judæi passuri petentes eum ad mortem, dicebat : Pater, si possibile est, transeat a me calix iste. Hier. Unde signanter dicit : Calix iste; hoc est, populi Judæorum; qui excusationem ignorantiæ habere non possunt, si me occiderint, habentes legem et prophetas qui me vaticinantur. Orig. (ut sup.). Rursus videns quanta utilitas totius mundi esset futura per passionem ipsius, dicebat : Sed non sicut ego volo, sed sicut tu; id est, si possibile est ut sine passione mea omnia illa bona proveniant, quæ per passionem meam sunt proventura, transeat passio hæc a me, ut et mundus salvetur, et Judæi in passione mea non pereant; si autem sine perditione quorumdam, multorum salus non potest introduci (quantum ad justitiam tuam) non transeat : calicem autem hunc qui bibitur passionem in multis locis nominat Scriptura; et præcipue illum qui bibi-

passion, et notamment pour exprimer la souffrance des martyrs, ainsi que dans ce passage : « Je prendrai le calice du salut. » Il boit ce calice jusqu'à la lie, celui qui souffre tout ce que l'on fait contre lui, qui le souffre pour rendre témoignage; et en le prenant, il le renverse, celui qui se soustrait à toute souffrance. — S. Aug. — Et afin de ne pas paraître diminuer le pouvoir de son Père, il ne dit pas : « Si vous le pouvez, » mais « Si cela se peut, » parole qui revient à celle-ci : « Si cela est possible, ou si vous le voulez. » En effet, tout ce qu'il veut est possible, et c'est ce que Luc nous a exprimé d'une manière plus directe en mettant : « Si vous voulez, » au lieu de : « Si cela est possible. » — S. Hil. — Ou bien, il ne dit pas : « Que ce calice s'éloigne de moi, » ce qui serait la prière d'un homme qui craint pour soi; mais en demandant que ce calice passe au-delà de lui, il ne demande pas qu'il ne passe pas par lui, mais qu'après avoir passé par lui il passe à d'autres. Sa crainte est toute pour ceux qui devaient souffrir après lui, et il prie ainsi pour ceux qui devaient être martyrs comme lui. Ces paroles : « Que ce calice passe au-delà de moi, » reviennent à celles-ci : « Qu'il soit bu par eux comme il sera bu par moi, sans défaillance d'espoir, sans sentiment de la douleur, sans crainte de la mort. » Il dit : « Si cela est possible; » car la chair et le sang ont horreur des souffrances, et il est difficile que des corps humains ne soient pas vaincus par leur amertume. Il ajoute : « Mais non pas ainsi que je veux, mais ainsi que vous le voulez. » Il voudrait, en effet, qu'ils n'eussent pas à souffrir, de peur qu'ils ne perdent leur confiance dans l'épreuve, si toutefois ils pouvaient mériter la gloire d'être ses cohéritiers, sans passer par les difficultés de sa passion. « Non pas comme

---

tur a martyribus, ut in psalm. 15 : Calicem salutaris accipiam : bibit autem calicem totum, qui patitur pro testimonio quicquid fuerit ei illatum : effundit autem accipiens, qui denegat ne aliquid patiatur. Aug., *De con. Evang.* (lib. 3, cap. 4). Et ne quis eum putaret Patris minuisse potestatem, non dixit : Si facere potes; sed, si fieri potest; vel, si possibile est : ac si diceretur : Si vis. Fieri enim potest quod ille voluerit : unde et Lucas hoc ipsum planius intimavit : non enim ait : Si fieri potest, sed, si vis. Hilar. (ut sup.). Vel aliter, non ait : Transeat me calix iste (hæc enim esset pro se timentis oratio) : quod autem ut a se transeat rogat, non ut ipse prætereatur orat, sed ut in alterum illud quod a se transit, accedat. Totus igitur super his qui passuri erant metus est, atque ideo pro his orat, qui passuri post se erant, dicens : Transeat calix a me, id est, quomodo a me bibitur, ita ab his bibatur, sine spei diffidentia, sine sensu doloris, sine metu mortis. Ideo autem ait : Si possibile est, quia carni et sanguini horum terror est; et difficile est eorum acerbitate corpora non vinci humana. Quod autem ait : Non sicut ego volo, sed sicut tu; vellet quidem eos non pati, ne forte in passione diffidant, si cohæreditatis suæ gloriam sine passionis suæ difficultate mereantur. Non ut ego volo, sed sicut tu, ait, eo quod Pater vult ut bibendi calicis in

je le veux, mais ainsi que vous le voulez, » dit-il, parce que le Père veut que la force de boire ce calice parte de lui en eux, et que le diable soit encore plus vaincu par les disciples du Christ que par le Christ lui-même.

S. Aug. — C'est ainsi que le Christ, revêtu de l'humanité, fit paraître une volonté privée dans laquelle nous voyons sa volonté et notre volonté à nous, dont il est le chef, lorsqu'il dit ces mots : « Que ce calice passe loin de moi. » Telle était la volonté humaine ayant des désirs personnels et privés; mais comme elle veut la justice en l'homme et qu'il soit dirigé vers Dieu, il ajoute : « Cependant, non pas comme je veux, mais comme vous voulez, » et c'est comme s'il disait : « Voyez-vous en moi ; » car la volonté personnelle a une certaine efficacité, quoique contraire à celle de Dieu; efficacité qu'il concède à sa faiblesse. — S. Léon pape. — Cette parole du Christ est le salut de tout le corps, cette voix instruit tous les fidèles, embrase tous les confesseurs et couronne tous les martyrs; car, qui pourrait triompher de toutes les haines de ce monde, des troubles des tentations, des terreurs des persécutions, si ce n'est le Christ disant en tous et pour tous à son Père : « Que votre volonté soit faite. » Que tous les enfants de l'Église connaissent cette voix, en telle sorte que lorsqu'une violente adversité entoure quelqu'un de son épreuve, ils aient le courage de la supporter après avoir triomphé du tremblement de la crainte.

Orig. — Jésus s'avançant un peu plus loin, et les disciples n'ayant pas pu veiller même une heure en son absence, nous devons prier pour obtenir que Jésus ne s'en aille pas, même pour un instant : « Et il vint à ses disciples et les trouva dormants. » — S. Chrys. — Parce

---

eos ex ipso transeat firmitudo, quia ex voluntate Patris, non tam per Christum vinci diabolum, quam etiam per ejus discipulos oportebat.

Aug., *in Psal.* 32. Sic igitur Christus hominem gerens, ostendit privatam quamdam hominis voluntatem, in qua et suam et nostram figuravit, qui caput nostrum est, cum dicit : Transeat a me : hæc enim erat humana voluntas proprium aliquid, et tanquam privatum volens : sed quia rectum vult esse hominem et ad Deum dirigi, subdit : Verumtamen, non sicut ego volo, sed sicut tu : ac si diceret : Vide te in me, quia potest aliquid proprium velle : etsi Deus aliud velit, conceditur hoc humanæ fragilitati. Leo Papa, in serm. *De pas.* (serm. 7). Hæc vox capitis salus est totius corporis ; hæc vox omnes fideles instruit, omnes confessores accendit, omnes martyres coronavit : nam quis mundi odia, quis tentationum turbines, quis posset persecutorum superare terrores, nisi Christus in omnibus et pro omnibus Patri diceret : Fiat voluntas tua? Discant igitur hanc vocem omnes Ecclesiæ filii, ut cum adversitas violenta alicujus tentationis incumbit, superato timore formidinis, accipiant tolerantiam passionis.

Orig. (ut sup.). Pusillum autem progrediente Jesus ab eis, nec una hora potuerunt vigilare eo absente, propter quod oremus ut nec modicum aliquando Jesus progrediatur. Sequitur : Et venit ad discipulos

que c'était la nuit, où l'on ne peut agir, et que d'ailleurs leurs yeux étaient appesantis par la tristesse. — S. Hil. — Revenant aux disciples et les trouvant endormis, il adresse ses reproches à Pierre d'une manière toute spéciale : « Et il dit à Pierre : C'est ainsi que vous n'avez pas pu veiller une heure avec moi? » Il réprimande Pierre d'une manière toute spéciale, parce qu'il s'était, au-dessus de tous les autres, engagé à ne point se laisser scandaliser. — S. Chrys. — Mais, puisque tous les autres avaient fait la même promesse, il leur reproche à tous leur faiblesse. Or, ceux-là mêmés qui avaient désiré mourir pour le Christ ne purent même pas veiller avec lui. — Orig. — Les trouvant endormis, il les éveille de sa parole, et leur commande de veiller en leur disant : « Veillez et priez pour ne point entrer en tentation. » Nous devons d'abord veiller et profiter de la veille pour prier. Il veille, celui qui fait de bonnes œuvres et qui se tient en garde contre tout dogme de ténèbres; c'est la prière de l'homme qui veille ainsi, qui est exaucée. — S. Jér. — Il est impossible que l'âme humaine ne soit pas tentée, et c'est pour cela qu'il ne dit pas : « Veillez et priez pour ne pas être tentés, » mais pour ne pas entrer en tentation (1), c'est-à-dire pour n'être pas vaincus par la tentation.

S. Hil. — Il nous montre pourquoi il les a avertis de prier pour ne pas tomber en tentation, en disant : « Car l'esprit est prompt et la chair est faible. » Il ne dit pas cela de lui-même, mais cette parole se tourne d'elle-même contre eux. — S. Jér. — Cette parole est contre les téméraires qui pensent pouvoir réaliser tout ce qui est l'objet de leur foi.

(1) Saint Jérôme ajoute que la tentation est comme un filet où périt celui qui y entre.

---

suos, et invenit eos dormientes. Chrys., in homil. (84, *in Matth.*). Quia tempus intempestæ noctis erat, et oculi eorum a tristitia erant gravati. Hilar. (ut sup.). Postquam ergo ad discipulos redit et dormientes deprehendit, Petrum arguit specialiter : unde sequitur : Et dicit Petro : Sic non potuistis una hora vigilare mecum? Petrum ideo præ omnibus ex tribus arguit, quia præ cæteris non se scandalizandum fuerat gloriatus. Chrys., in homil. (84, ut sup.). Sed quia et alii idem dixerunt, omnium etiam infirmitatem arguit. Qui enim mori simul cum Christo elegerant, neque simul cum eo potuerunt vigilare. Orig. (ut sup.). Inveniens autem eos dormientes, suscitat verbo ad audiendum, et præcipit vigilare, dicens : Vigilate et orate, ne intretis in tentationem ; ut primum vigilemus, et sic vigilantes oremus. Vigilat qui facit opera bona, et qui sollicite agit ne in aliquod tenebrosum dogma incurrat : sic enim vigilantis exauditur oratio. Hier. Impossibile est humanam animam non tentari. Ergo non ait : Vigilate et orate, ne tentemini, sed, ne intretis in tentationem, hoc est, ne vos tentatio superet.

Hilar. (ut sup.). Cur autem ne in tentationem venirent admonere eos voluisset orare, ostendit dicens : Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma ; non enim de se hoc dicit, ad eos enim hic sermo conversus est. Hier. Hoc autem est adversus temerarios qui quicquid crediderint,

Plus nous confions à l'ardeur de notre âme, plus nous devons craindre la fragilité de notre chair. — Orig. — Il nous faut nous demander ici si ainsi que la chair est infirme, ainsi l'esprit est prompt en tous; ou bien, si tous les hommes ayant une chair faible, il n'y a que les saints à avoir l'esprit prompt, l'esprit des infidèles étant sans force en même temps que leur chair infirme. Dans un autre sens, l'on peut dire qu'il n'y a que ceux dont l'esprit est prompt dont la chair est infirme, car seuls ils mortifient les œuvres de la chair (1) par l'effet de la promptitude de leur esprit. Ce sont ceux-là qu'il veut voir veiller et prier; car plus un homme est spirituel, et plus il doit être préoccupé de la crainte que le grand bien qui existe en lui ne soit exposé à une grave chute. — Rem. — Ou bien, par ces mots, il établit qu'il a pris une véritable chair de la Vierge Marie, et qu'il a eu une âme véritable; et c'est dans ce sens qu'il dit que son esprit se porte rapidement au-devant de sa passion, et que sa chair est infirme à cause de la crainte de sa passion.

« Il s'en alla une seconde fois, et il pria en disant : Mon Père, s'il n'est pas possible que ce calice passe sans que je le boive, que votre volonté se fasse. » — Orig. — Je pense que ce calice devait passer loin du Christ, mais avec une différence : s'il le buvait, il passait loin de lui, et ensuite loin de tout le genre humain. S'il ne le buvait pas, il passait loin de lui, mais il ne passait pas loin des hommes. Or, il voulait que ce calice passât loin de lui, de manière qu'il ne goûtât pas, si

(1) « Si vous mortifiez par l'esprit les fautes de la chair, vous vivrez » (Rom., 8, vers. 13).

putant se posse consequi. Itaque quantum de ardore mentis confidimus, tantum de fragilitate carnis timeamus. Orig. (ut sup.). Hic considerandum est utrum sicut omnium caro infirma est, sic omnium spiritus promptus est, an omnium quidem caro infirma est, non autem et omnium hominum spiritus promptus est, sed tantum sanctorum; infidelium autem spiritus segnis est, et caro infirma. Est autem et alio modo caro infirma eorum solum, quorum spiritus promptus est; qui cum spiritu prompto opera carnis mortificant. Hos ergo vult vigilare et orare, ut non intrent in tentationem, quoniam qui spiritalior est, solicitior debet esse ne magnum bonum ipsius gravem habeat lapsum. Remig. Vel aliter : his verbis ostendit se veram carnem ex Virgine sumpsisse, et veram animam habuisse : unde et nunc dicit spiritum suum promptum esse ad patiendum, carnem vero infirmam timere dolorem passionis.

Sequitur : Iterum secundo abiit et oravit dicens : Pater mi, si non potest calix iste transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua. Orig. (ut sup.). Æstimo quod calix ille passionis omnino a Jesu fuerat transiturus, sed cum differentia ; ut si quidem biberet eum, et ab ipso transiret, et postmodum ab universo genere hominum ; si autem non biberet eum, ab ipso quidem forsitan transiret, ab hominibus autem non transiret. Hunc ergo calicem passionis volebat quidem a se transire sic, ut omnino neque gustaret amaritudinem ejus, si tamen possibile esset, quantum ad justitiam Dei ; si autem non poterat fieri, magis volebat ut sumeret eum, et sic transiret ab eo, et ab

toutefois cela était possible, à son amertume, en ce qui concernait la justice de Dieu; mais si cela ne pouvait pas être, il préférait le boire, et qu'il passât ainsi loin de lui, que de le faire contrairement à la volonté de son Père. — S. CHRYS. — En priant une et deux fois, par suite de cette impression de la faiblesse humaine qui le rejetait en arrière en face de la mort, il atteste qu'il s'est fait homme véritable. Qu'un acte se répète deux et trois fois, c'est dans le langage des Écritures la plus haute démonstration de sa vérité. C'est ainsi que Joseph dit à Pharaon : « Que vous ayez vu cela deux fois, c'est l'indice de la réalité du songe. » — S. JÉR. — Ou bien, il prie par deux fois, afin que si Ninive, la Gentilité, ne peut pas être sauvée autrement qu'à la condition que l'arbrisseau (1) se dessèche, que la volonté du Père soit faite. Cette volonté d'ailleurs ne saurait être contraire à celle du Fils, le prophète ayant dit ces paroles : « Je suis venu, mon Dieu, pour faire votre volonté. » — S. HIL. — Ou bien, il prit toutes les douleurs que les membres de ses disciples devaient porter, et cloua avec lui sur la croix tout ce dont nous devions souffrir. Or, ce calice ne peut passer sans qu'il le boive; car nous ne pouvons que coopérer à ses souffrances.

S. JÉR. — Or, le Christ prie seul pour tous, ainsi qu'il souffre seul pour tous. « Et il vint de nouveau, et il les trouva endormis; car leurs yeux étaient appesantis. » Les apôtres étaient ainsi languissants, et leurs yeux étaient appesantis aux approches de leur renoncement. — ORIG. — Je pense que ce n'étaient pas tant les yeux de leur corps que ceux de leur âme qui étaient appesantis. Ils n'avaient pas encore reçu

(1) Allusion à l'arbrisseau qui se dessèche sur la tête de Jonas (Jonas, 3).

---

universo hominum genere, quam ut contra voluntatem paternam bibitionem ejus effugeret. CHRYS., in homil. (84, ut sup.). Quod quidem secundo vel tertio orat (ex affectu scilicet humanæ infirmitatis, quo mortem timebat), certificat quod vere factus est homo : secundo enim vel tertio aliquid fieri, veritatis est maxime demonstrativum in Scripturis : unde Joseph dixit Pharaoni (*Gen.*, 41, vers. 32) : Quod vidisti secundo ad eamdem rem pertinens, somnii firmitatis indicium est. HIER. Vel aliter : secundo orat, ut si Ninive (id est, gentilitas) aliter salvari non potest, nisi aruerit cucurbita (id est, Judæa), fiat voluntas Patris, quæ non est contraria Filii voluntati, dicente ipso per Prophetam (*Psal.* 3) : Ut facerem voluntatem tuam, Deus meus, volui. HILAR. (ut sup.). Vel aliter : passuris discipulis omnem in se corporis nostri infirmitatem assumpsit, crucique secum universa quibus infirmamur affixit ; et ideo transire ab eo calix non potest, nisi illum bibat, quia pati, nisi ex ejus passione, non possumus.

HIER. Christus autem solus orat pro omnibus, sicut et solus patitur pro universis. Sequitur enim : Et venit iterum, et invenit eos dormientes : erant enim oculi eorum gravati : languescebant enim et opprimebantur apostolorum oculi negatione vicina. ORIG. (ut sup.). Puto enim quod, non tantum corporum oculi quantum animarum gravati erant : nondum enim erat

l'esprit; c'est pour cela qu'il ne leur fait pas de reproches. Mais s'éloignant, il prie de nouveau, nous enseignant à ne pas défaillir, mais à persister dans la prière, jusqu'à ce que nous ayons obtenu ce que nous avons commencé à demander. « Et les laissant là, il s'en alla de nouveau, et il pria une troisième fois, en répétant les mêmes paroles. » — S. Jér. — Il pria une troisième fois, afin que toute parole prenne sa force dans la bouche de deux ou trois témoins (1). — Rab. — Ou bien, le Seigneur pria à trois reprises, afin que nous demandions le pardon pour nos péchés, la protection contre les maux présents, et la défense contre les maux futurs, et afin que nous adressions toutes nos prières au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et pour nous avertir aussi de conserver intègres notre corps, notre âme et notre esprit.— S. Aug. — Il n'est point absurde de penser que la triple prière du Sauveur correspondait à la triple tentation de sa passion; car ainsi que la cupidité a trois tentations, ainsi la crainte. A la cupidité de curiosité est opposée la crainte de la mort; car ainsi que la première n'est qu'un désir avide de connaître, ainsi la seconde renferme la crainte de perdre toute cette science. A la cupidité de l'honneur et de la louange est opposée la crainte de l'ignominie et des outrages, et à la passion du plaisir correspond la crainte de la douleur. — Rem. — Ou bien, il prie trois fois pour les apôtres, et surtout pour Pierre, qui devait le nier trois fois.

(1) Deut., 19, v. 15. Matth., 18, v. 16. 2 Corinth., 13, v. 1.

---

eis Spiritus datus : unde non eos reprehendit ; sed vadens iterum oravit ; docens ut non deficiamus, sed permaneamus in oratione, donec impetremus ea quæ postulare jam cœpimus. Unde sequitur : Et relictis illis, iterum abiit, et oravit tertio eumdem sermonem dicens. Hier. Tertio autem oravit, ut in ore duorum vel trium testium staret omne verbum. Rab. Vel ideo tribus vicibus Dominus oravit, ut nos peccatis præteritis veniam, et præsentibus malis tutelam, et futuris periculis cautelam oremus, et ut omnem orationem ad Patrem, et ad Filium, et ad Spiritum Sanctum dirigamus ; et ut integer spiritus noster, et anima, et corpus servetur. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 2, cap. 44). Non absurde etiam intelligitur propter trinam tentationem passionis, ter Dominum orasse : sicut enim tentatio cupiditatis trina est, ita et tentatio timoris trina est : cupiditati, quæ in curiositate est, opponitur timor mortis : sicut enim in illa cognoscendarum rerum est aviditas, ita et in ista metus amittendæ talis notitiæ : cupiditati vero honoris vel laudis opponitur timor ignominiæ et contumeliarum : cupiditati autem voluptatis opponitur timor doloris. Remig. Vel ter orat pro apostolis, et maxime pro Petro, qui ter erat eum negaturus.

Tunc venit ad discipulos suos, et dicit illis : Dormite jam et requiescite; ecce appropinquavit hora, et Filius hominis tradetur in manus peccatorum : surgite, eamus : ecce appropinquavit qui me tradet.

Hilar. (cant. 31, ut sup.). Post orationem frequentem, post discursus recursusque multiplices, metum demit, securitatem

Après il vint trouver ses disciples, et leur dit : Dormez maintenant, et vous reposez : voici l'heure qui est proche, et le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs. Levez-vous, allons : le voilà tout près d'ici celui qui me doit trahir.

S. Hil.— Après avoir prié par plusieurs fois, après plusieurs départs et retours successifs, il laisse tomber sa crainte, reprend sa sécurité, et engage ses disciples au repos : « Alors il vint vers les disciples, etc. » — S. Chrys.—Et c'est alors qu'il fallait veiller ; mais il leur parle ainsi pour leur montrer qu'ils ne pourraient pas supporter la vue de ce qui allait arriver, et qu'il n'avait aucun besoin de leur appui, allant être livré tout-à-fait. — S. Hil. — Ou bien, il dit cela parce qu'il était maintenant rassuré sur la volonté de son Père, de laquelle il avait dit : « Que votre volonté soit faite ; » car buvant le calice qui devait passer jusqu'à nous, il a absorbé l'infirmité de notre corps, les sollicitudes de la crainte, et la douleur elle-même de la mort. — Orig. — Ou bien, ce sommeil qu'il conseille maintenant à ses disciples n'est plus le même que celui que nous avons vu plus haut leur arriver ; plus haut, il les avait trouvés non pas se reposant, mais dormant, ayant leurs paupières accablées. Ce qu'il leur ordonne maintenant, ce n'est pas de dormir simplement, mais de dormir d'un sommeil reposant. C'est ainsi qu'est conservée la gradation naturelle des choses. Nous devons prier en veillant, pour ne point entrer en tentation, pour pouvoir ensuite dormir et nous reposer, en telle sorte que si quelqu'un a trouvé un lieu pour son Seigneur, une tente pour le Dieu de Jacob (1), il monte sur ce lit de sa couche, et donne le sommeil à ses yeux. Probablement

(1) « Si je suis monté sur le lit de ma couche, si j'ai promis le sommeil à mes yeux et le repos à mes tempes, jusqu'à ce que j'aie trouvé un lieu pour le Seigneur. »

---

reddit, in requiem adhortatur : unde dicitur : Tunc venit ad discipulos, etc. Chrys., in homil. (84, ut sup.). Et quidem tunc vigilare oportebat ; sed hoc dixit, ut ostenderet quoniam neque visum possent ferre futurorum malorum, et quoniam eorum non indiget auxilio, quoniam omnino tradi eum oportebat. Hilar. (ut sup.). Vel hoc dicit, quia voluntatem Patris de discipulis jam securus expectabat, de qua dixerat : Fiat voluntas tua ; quia scilicet transiturum in nos calicem bibens, infirmitatem corporis nostri, et timoris sollicitudinem, et ipsum dolorem mortis absorbuit. Orig. (ut sup.). Vel non est ille ipse somnus quem jubet nunc discipulos suos dormire, et ille qui eis superius scribitur contigisse : illic enim dormientes invenit, non requiescentes, sed gravatos oculos habentes : nunc autem præcepit eis, non simpliciter dormire, sed cum requie, ut ordo servetur ; et primum quidem vigilemus orantes, ut non intremus in tentationem, ut postea dormiamus et requiescamus ; ut cum aliquis invenerit locum Domino, tabernaculum Deo Jacob, ascendat super lectum stratus sui, et det somnum oculis suis. Forsitan autem et anima non potens semper sufferre labores, quasi incur-

aussi qu'il s'agit ici d'une âme qui, ne pouvant toujours supporter les fatigues, recevra, accablée qu'elle est sous son labeur, des temps de relâche qu'elle goûtera sans remords, afin qu'elle se lève renouvelée de ce repos d'un moment. — S. Hil. — Voici la raison pour laquelle allant à ses disciples et les trouvant endormis, il le leur reproche d'abord, puis se tait, et enfin leur ordonne de se reposer; c'est qu'après sa résurrection il doit leur adresser ses reproches, tout d'abord en les trouvant dispersés, sans confiance, et tremblants; en second lieu, en leur envoyant l'Esprit-Saint les visiter ainsi pendant que leurs yeux appesantis sont incapables de contempler la liberté de l'Évangile : c'est le temps où, esclaves de l'amour de la loi, ils étaient comme ensevelis dans un sommeil de la foi; en troisième lieu enfin, il les rendra au repos et à la sécurité par son retour glorieux.

Orig. — Après les avoir éveillés de leur sommeil, voyant en esprit Judas s'approcher de la trahison, comme les disciples n'avaient pas pu s'en apercevoir auparavant, il leur dit : « Voici que s'approche. » — S. Chrys. — En leur disant que c'est l'heure qui s'approche, il leur montre que ce qui se passait était l'effet d'une disposition particulière de la Providence. Et par ces mots : « Que le Fils de l'homme sera livré entre les mains des pécheurs, » il leur insinue que sa passion était l'œuvre de leur malice, et que ce n'était pas son péché personnel qui l'avait soumis à leur puissance. — Orig. — Maintenant encore Jésus est livré entre les mains des pécheurs, lorsque ceux qui paraissent croire en Dieu l'ont entre les mains, tout en restant dans le péché. Et aussi toutes les fois qu'un juste qui possède Jésus en soi tombe au pouvoir des pécheurs, Jésus est encore livré aux mains des pécheurs.

S. Jér. — Après avoir prié pour la troisième fois, et avoir ob-

---

vata, remissiones aliquas sine reprehensione consequetur, quæ moraliter dormitiones dicuntur, ut usque ad aliquantum temporis habens remissionem, renovata resuscitetur. Hilar. (ut sup.). Quod autem ad eos revertens, dormientesque reperiens, primum reversus objurgat, secundo silet, tertio quiescere jubet, ratio ista est : quod primum post resurrectionem dispersos eos, et diffidentes ac trepidos deprehendit ; secundo, misso Spiritu Paracleto, gravatis ad contuendam Evangelii libertatem oculis, visitavit : nam aliquandiu legis amore detenti, quodam fidei somno occupati sunt ; tertio vero (id est, claritatis suæ reditu) securitati eos quietique restituet.

Orig. (ut sup.). Postquam autem suscitavit eos a somno, videns in spiritu appropinquantem Judam traditioni, qui nondum videbatur a discipulis ejus, dicit : Ecce appropinquavit, etc. Chrys., in homil. (84, ut sup.). Per hoc autem quod dicit : Appropinquavit hora, ostendit quoniam divinæ dispositionis erat quod gerebatur : per hoc autem quod dicit : Filius hominis tradetur in manus peccatorum, demonstrat quoniam illorum nequitiæ hoc opus erat; non quod ipse delicto esset obnoxius. Orig. (ut sup.). Sed et nunc in manus peccatorum traditur Jesus, quando hi qui videntur in Jesum credere, habent eum in manibus suis, cum sint peccatores : sed et quoties-

tenu pour les apôtres que leur crainte fût corrigée par un repentir prochain, sûr de sa passion, il va vers les persécuteurs, et se présente de lui-même à la mort. « Levez-vous, allons; » c'est comme s'il disait : Afin qu'ils ne nous trouvent pas comme pleins de crainte, marchons de nous-mêmes à la mort, afin que ceux qui doivent nous faire souffrir voient notre confiance et notre joie : « Voilà que celui qui me trahit s'est approché. » — ORIG. — Il ne dit pas : Il s'est avancé vers moi; car il ne s'avançait pas vers lui, le traître, qui s'était éloigné de lui par ses péchés. — S. AUG. — Ce discours, dans saint Matthieu, paraît contenir une contradiction; car comment a-t-il pu dire : « Dormez maintenant et reposez-vous, » et unir cette parole à celle-ci : « Levez-vous? allons. » Cette apparente contradiction fait soutenir à quelques-uns, avec une certaine répugnance, que ces mots : « Dormez maintenant et reposez-vous, » sont une expression de reproche, et non une permission librement accordée. Cette explication devrait être admise si elle était nécessaire. Mais comme l'on a fait suivre ces mots : « Dormez maintenant et reposez-vous, » de ces mots : « C'est assez, » et puis : « Vient l'heure, » l'on comprend facilement qu'après ces mots : « Reposez-vous et dormez maintenant, » le Seigneur garda le silence un instant, pendant lequel s'accomplit ce qu'il avait promis; c'est alors seulement qu'il ajouta : « Voici que l'heure s'est approchée. » Les paroles de Marc : « C'est assez, » ont été employées pour exprimer que les disciples se sont déjà assez reposés.

---

cunque justus habens in se Jesum, in potestate factus fuerit peccatorum, Jesus est traditus in manus peccatorum.

HIER. Postquam ergo tertio oraverit, et apostolorum timorem sequente pœnitentia impetraverat corrigendum, securus de passione sua pergit ad persecutores, et ultro se ad interficiendum præbet. Unde sequitur : Surgite, eamus : quasi dicat : Ne vos inveniant quasi timentes, ultro pergamus ad mortem, ut confidentiam et gaudium passuri videant. Sequitur enim : Ecce appropinquavit qui me tradet. ORIG. (ut sup.). Non dicit : Appropinquavit mihi : nec enim ipsi appropinquabat traditor ejus, qui se elongaverat peccatis suis ab eo. AUG., *De con. Evang.* (lib. 3, cap. 4). Videtur autem hic sermo secundum Matthæum sibi ipsi esse contrarius : quomodo enim dixit : Dormite jam, et requiescite, cum connectat : Surgite, eamus? Qua velut repugnantia quidam commoti, conantur ita pronuntiare quod dictum est : Dormite jam, et requiescite, tanquam ab exprobrante, non a permittente sit dictum; quod recte fieret, si esset necesse : cum vero Marcus ita commemoravit, ut cum dixisset : Dormite jam, et requiescite, adjungeret, sufficit; et deinde inferret : Venit hora. Ecce tradetur Filius hominis; utique intelligitur post illud quod eis dictum est : Dormite jam et requiescite, siluisse Dominum aliquantulum, ut hoc fieret quod promiserat; et nunc intulisse : Ecce appropinquavit hora. Propter quod secundum Marcum positum est, sufficit, id est, quod jam requievistis.

Il n'avait pas encore achevé ces mots que Judas, un des douze, arriva, et avec lui une grande troupe de gens armés d'épées et de bâtons, qui avaient été envoyés par les princes des prêtres et par les anciens du peuple. Or celui qui le trahissait leur avait donné un signal pour le connaître, en leur disant : Celui que je baiserai, c'est celui-là même que vous cherchez : saisissez-vous de lui. Aussitôt donc il s'approcha de Jésus, et lui dit : Je vous salue, mon maître. Et il le baisa. Jésus lui répondit : Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici? Et en même temps, tous les autres, s'avançant, se jetèrent sur Jésus, et se saisirent de lui.

La Glose. — Après nous avoir montré plus haut le Sauveur se présentant de lui-même à la mort, le Sauveur nous montre comment il fut pris par les persécuteurs : « Pendant qu'il parlait, voici qu'un, etc. » — Rem. — Un seul de fait, mais non pas un seul méritant d'y être mentionné. L'évangéliste nous présente ainsi cet infâme forfait qui de la dignité d'apôtre fit tomber Judas jusqu'à être un traître : « Et avec lui beaucoup de monde avec des glaives et des bâtons. » Pour nous montrer que c'est par envie qu'il fut pris, il ajoute : « Envoyés par les princes des prêtres et par les anciens du peuple. » — Orig. — L'on pourrait dire que l'on en avait envoyé un grand nombre contre lui à cause de la multitude des croyants, par la crainte que cette multitude ne le délivrât. Mais je pense que ce fut par un autre motif et parce que, pensant qu'il pouvait chasser les démons par le pouvoir de Béelzébub, ils craignaient qu'il ne pût par quelque maléfice s'échapper des mains de ceux qui venaient s'emparer de lui. Or, il en est encore beaucoup qui combattent contre le Christ avec les glaives divers de l'esprit,

(1) On ne le trouve ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

Adhuc eo loquente, ecce Judas, unus de duodecim, venit, et cum eo turba multa cum gladiis et fustibus, missi a principibus sacerdotum et senioribus populi. Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens : Quemcumque osculatus fuero, ipse est, tenete eum. Et confestim accedens ad Jesum dixit : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum. Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti ? Tunc accesserunt, et manus injecerunt in Jesum, et tenuerunt eum.

Glossa. Quia superius dictum est quod Dominus ultro se persecutoribus exhibebat; consequenter Evangelista ostendit quomodo sit a persecutoribus detentus : unde dicit : Adhuc eo loquente, ecce unus. Remig. Unus videlicet numero, non merito : hoc autem dixit ad ostendendum immane facinus illius, qui de apostolica dignitate factus fuerat proditor. Sequitur : Et cum eo turba multa cum gladiis et fustibus. Ut autem ostenderet Evangelista invidentiæ causa illum comprehensum, subjungit : Missi a principibus sacerdotum et senioribus populi. Orig. (ut sup.). Potest dicere aliquis quoniam propter multitudinem eorum qui jam crediderant, multi venerunt adversus eum; timentes ne multitudo credentium de manibus eorum tollerent eum. Ego æstimo etiam alteram causam, quoniam qui putabant eum in Beelzebub ejicere solere dæmonia, arbitrabantur eum ex quibusdam maleficiis posse effugere de medio volentium eum tenere. Multi etiam nunc spiritalibus gladiis militant contra Jesum, variis scilicet

c'est-à-dire par les nombreuses et différentes erreurs sur Dieu. « Et celui qui le livra leur donna un signe en disant : Celui que j'aurai baisé. » Il n'est point inutile de rechercher pourquoi il leur donna un signe pour le reconnaître alors que sa figure était connue de tous les habitants de la Judée. Or, il est arrivé jusqu'à nous une tradition disant que non-seulement (1) il y avait de lui deux formes, l'une que tout le monde voyait, et l'autre qui était celle de sa transfiguration sur la montagne ; mais encore qu'il apparaissait à chacun selon qu'il en était digne, ainsi que cela a été écrit de la manne qui avait la saveur correspondant à toute espèce de mets : c'est ainsi que le Verbe de Dieu n'aurait pas apparu le même à tous ; et c'est à cause de ces transfigurations qu'ils avaient besoin d'un signe pour le reconnaître. — S. Chrys. — Ou bien, il leur donna un signe, parce que souvent il s'était, sans qu'ils s'en aperçussent, échappé de leurs mains quand ils voulaient s'emparer de lui ; c'est ce qu'il aurait encore fait s'il avait voulu.

« Et s'approchant aussitôt de Jésus, il lui dit : Je vous salue, maître. Et il le baisa. » — Rab. — Le Sauveur accepta le baiser du traître, non pas pour nous apprendre à simuler, mais il le fait pour ne pas paraître fuir le traître. — Orig. — Si quelqu'un demande pourquoi Judas a trahi Jésus par un baiser, c'est que d'après quelques-uns il voulut conserver les marques de respect à l'égard de son maître, n'osant pas se précipiter sur lui aux yeux de tous ; et selon d'autres pour ne pas le faire s'échapper en se présentant à ses yeux comme un ennemi déclaré,

(1) Ceci n'est pas probable. Saint Jérôme se rapproche assez de cette opinion en disant que Judas, connaissant le fait de la transfiguration, craignait que Jésus ne se transfigurât pour lui échapper.

---

et diversis de Deo dogmatibus. Sequitur : Qui autem tradidit eum, dedit eis signum dicens : Quemcunque osculatus, etc. Dignum est autem quærere, cum secundum faciem notus esset omnibus habitandus in Judæa, quare quasi non cognoscentibus effigiem ejus, dedit eis signum? Venit autem traditio talis de eo ad nos, quoniam, non solum duæ formæ in eo fuerunt (una, secundum quam eum omnes videbant ; altera, secundum quam transfiguratus est coram discipulis in monte) ; sed etiam unicuique apparebat secundum quod fuerat dignus, sicut et de manna scriptum est (*Sap.*, 18) quod habebat saporem ad omnem usum convenientem ; et Verbum Dei non similiter cunctis apparet. Propter hujusmodi ergo transfigurationes ejus signo indigebant. Chrys., in homil. (84, ut sup.). Vel ideo signum eis dedit, quia multoties detentus ab ipsis, pertransiit nescientibus eis ; quod et tunc factum esset, si ipse voluisset.

Sequitur : Et confestim accedens ad Jesum, dixit : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum. Rab. Suscipit Dominus osculum traditoris, non quod simulare nos doceat, sed ne proditionem fugere videatur. Orig. (ut sup.). Si autem aliquis quærat cur osculo Judas tradidit Jesum : secundum quosdam quidem voluit reverentiam ad magistrum servare, non audens manifeste in eum ir-

puisque d'après ce qu'il en croyait lui-même, il pouvait fuir et se rendre inaccessible. Pour moi, je pense que c'est par un baiser que tous ceux qui sont traîtres à la vérité la trahissent en feignant d'aimer la vérité. Tous les hérétiques disent à Jésus, ainsi que Judas : « Je vous salue, rabbin. » Jésus répond des paroles propres à adoucir : « Et Jésus lui dit : Ami, pourquoi êtes-vous venu ? » Il dit *ami*, pour lui reprocher sa simulation, car nous ne voyons dans l'Écriture aucun juste appelé de ce nom (1), tandis qu'il est dit au méchant : « Ami, pourquoi êtes-vous entré ici? — Ami, je ne vous fais pas de tort. » — S. Aug. — Il dit : « Pourquoi êtes-vous venu ? » comme s'il disait : « Vous baisez et vous trahissez. Je sais pourquoi vous êtes venu ; vous simulez l'amitié et vous êtes un traître. » — Rem. — Ou bien : « Ami, pourquoi êtes-vous venu ? » sous-entendez : faites ce pour quoi vous êtes venu. — « Alors ils s'approchèrent, portèrent les mains sur lui et s'emparèrent de lui. » A savoir lorsqu'il le permit, car souvent ils le voulurent et ne le purent pas. — Rab. — Tressaille, ô chrétien ! tu as gagné au trafic de tes ennemis ce que Judas a vendu, et ce que *le Juif a acheté, tu l'as acquis.*

Alors un de ceux qui étaient avec Jésus, portant la main à son épée et la tirant, en frappa un des serviteurs du grand-prêtre, et lui coupa une oreille. Mais Jésus lui dit : Remettez votre épée en son lieu; car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée. Croyez-vous que je ne puisse pas

(1) Du moins au vocatif et au singulier, car au vocatif pluriel nous avons le mot *amis* adressé aux justes : *mangez, amis* (cant. 5). Abraham est appelé *l'ami de Dieu* (2 Paral., 20).

---

ruere ; secundum alios autem hoc fecit, timens ne si forte se manifestum adversarium præbuisset, ipse ei fieret causa evasionis, cum posset secundum opinionem ejus effugere et facere se impervium. Ego autem puto quod omnes proditores veritatis, amare veritatem fingentes, osculi signo utuntur. Omnes etiam hæretici (sicut et Judas) Jesu dicunt : Rabbi. Jesus autem placabilia respondet : unde sequitur : Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti ? Dicit autem, amice, improperans simulationem : hoc enim nomine neminem bonorum in Scripturis cognoscimus appellatum : ad malum enim dicitur (Matth., 22) : Amice, quomodo huc intrasti? Et Matth., 20 : Amice, non facio tibi injuriam. Aug., n serm., *Dom. de Pas.* Dicit autem : Ad quid venisti? tanquam si diceret : Oscularis et insidiaris ; novi quare veneris : amicum fingis, cum proditor sis. Remig. Sive : Amice, ad quid venisti? Hoc fac, subintelligitur. Sequitur : Tunc accesserunt, et manus injecerunt in Jesum, et tenuerunt eum : tunc scilicet quando ipse permisit : frequenter enim voluerunt, sed non potuerunt. Rab. Exulta, Christiane ! in commercio inimicorum tuorum vicisti : quod Judas vendidit, et quod Judæus emit, tu acquisivisti.

Et ecce unus ex his qui erant cum Jesu, extendens manum exemit gladium suum, et percutiens servum principis sacerdotum, amputavit auriculam ejus. Tunc ait illi Jesus : Converte gladium tuum in locum suum :

prier mon Père, et qu'il ne m'enverrait pas ici en même temps plus de douze légions d'anges? Comment donc s'accompliront les Écritures, qui déclarent que cela se doit faire ainsi?

S. CHRYS. — Ainsi que Luc le rapporte, le Seigneur avait dit dans la cène à ses disciples : « Que celui qui a un sac le prenne en même temps que sa bourse, et que celui qui n'en a pas vende sa tunique et achète un glaive ; » et les disciples répondirent : « Voici deux glaives ici. » Il avait fallu qu'il y eût des glaives à cause de l'agneau pascal qu'ils avaient mangé. Or, apprenant que les persécuteurs s'approchaient pour prendre le Christ, ils prirent, au sortir de la cène, des glaives contre ces persécuteurs et comme s'ils allaient combattre pour leur maître : « Et voici qu'un de ceux qui étaient avec Jésus, étendant la main, saisit son glaive. » — S. JÉR. — On lit dans un autre évangéliste que Pierre l'avait fait; il l'avait fait avec cette même ardeur qu'il avait portée en tout : « Et frappant un serviteur du prince des prêtres, il lui coupa une oreille. » Ce serviteur du prince des prêtres s'appelle Malchus; l'oreille qui lui fut coupée était la droite. Or, nous dirons en passant que ce Malchus, roi (1) jadis du peuple juif, est devenu esclave de l'impiété et de la cupidité des prêtres, et a perdu son oreille droite, ne conservant que la gauche pour les paroles vaines de la loi.

ORIG. — Et quoiqu'ils paraissent encore maintenant être attentifs à la loi, ils ne la reçoivent que de l'oreille gauche, percevant non pas la vérité, mais l'ombre de la tradition de la loi. Or, le peuple des croyants venu des nations est signifié ici par Pierre, et du moment

(1) C'est une allusion au mot *Malchus* qui, en hébreu, veut dire roi.

---

omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt. An putas quia non possum rogare Patrem meum, et exhibebit mihi modo plusquam duodecim legiones angelorum? Quomodo ergo implebuntur Scripturæ, quia sic oportet fieri?

CHRYS., in homil. (83, *in Matth.*). Sicut Lucas refert (c. 22), Dominus in cœna discipulis dixerat : Qui habet sacculum, tollat similiter et peram; et qui non habet, vendat tunicam suam et emat gladium : et discipuli responderunt : Ecce gladii duo hic. Conveniens autem erat illic gladios esse, propter agnum scilicet paschalem quem comederant. Audientes quoque quoniam venirent persecutores ad Christum capiendum, a cœna exeuntes, gladios sumpserunt in auxilium adversus persecutores, quasi pro magistro præliaturi : unde et hic dicitur : Ecce unus ex his qui erant cum Jesu, extendens manum, exemit gladium suum. HIER. In alio Evangelio scriptum est (Joan. 18) quod Petrus hoc fecerit; eodem ardore quo et cætera fecit : unde sequitur : Et percutiens servum principis sacerdotum amputavit auriculam ejus. Servus principis sacerdotum Malchus appellatur; auricula quoque quæ amputatur, dextra est : transitorie dicendum est quod Malchus (id est rex quondam populi Judæorum) servus factus est impietatis et devorationis sacerdo-

qu'ils ont cru au Christ ils ont été la cause de ce que l'audition droite et régulière a été enlevée aux Juifs. — RAB. — Ou bien, Pierre n'enlève pas aux croyants le sens de la perception de la vérité, mais il ne fait qu'exécuter le juste jugement de Dieu qui l'enlève aux négligents, tandis que cette oreille droite, par l'effet de la miséricorde divine, a été rendue à son premier emploi à ceux qui se sont montrés croyants dans ce même peuple. — S. HIL. — Ou bien, l'oreille coupée par Pierre au valet du grand-prêtre, c'est l'ouïe désobéissante enlevée par le disciple du Christ au peuple qui servait le sacerdoce; et ainsi est arraché et rendu incapable désormais de vérité ce qui n'avait pas voulu l'entendre.

S. LÉON pape. — Le Seigneur ne souffre pas que le mouvement pieux de son zélé disciple aille au-delà : « Alors Jésus lui dit : Remettez votre glaive dans son fourreau. » C'eût été contraire au mystère de l'incarnation que celui qui venait mourir pour tous ne voulût pas se laisser prendre. Il donne donc le pouvoir de sévir contre lui à ces furieux, afin que par le retard de son glorieux triomphe la domination du diable ne fût pas prolongée et l'esclavage des hommes encore plus long. — RAB. — Il fallut aussi que l'auteur de la grâce enseignât par son exemple la patience aux fidèles, et qu'il leur enseignât à supporter bravement l'adversité plutôt que de les provoquer à la vengeance. — S. CHRYS. — Il ajoute une menace pour persuader plus facilement le disciple : « Tous ceux qui prendront le glaive périront par le glaive. » — S. AUG. — C'est-à-dire quiconque se sera servi du glaive. Il n'y a à s'armer du glaive que celui qui répand le sang sans la per-

---

tum, dexteramque perdidit auriculam; ut litteræ vilitatem audiat in sinistra. ORIG. (ut sup.). Nam etsi videntur legem audire modo, cum sinistro auditu audiunt umbram traditionis de lege, non veritatem : populus autem eorum qui ex gentibus crediderunt significatur per Petrum; per hoc ipsum quod crediderunt in Christum, facti sunt causa ut præcideretur Judæorum auditio dextera. RAB. Vel Petrus non tollit audientibus intelligendi sensum, sed divino ablatum judicio negligentibus pandit : verum eadem dextera auris in iis qui ex eodem populo crediderunt, divina pietate pristino restituta est officio. HILAR. (cant. 22, *in Matth.*). Vel aliter : servo principis sacerdotum auricula ab Apostolo desecatur : populo scilicet sacerdotio servienti per Christi discipulum inobediens auditus exciditur; et ad capacitatem veritatis hoc quod erat non audiens, amputatur.

LEO Papa, in serm. *De pass.* (serm. 1). Dominus autem zelantis Apostoli pium motum progredi ultra non patitur : unde sequitur : Tunc ait illi Jesus : Converte gladium tuum in locum suum. Contra sacramentum enim erat redemptionis nostræ ut qui mori pro omnibus venerat, capi nollet. Dat ergo in se furentibus licentiam sæviendi, ne dilato gloriosæ crucis triumpho. et dominatio diabolica fieret longior, et captivitas humana diuturnior. RAB. Oportuit etiam ut auctor gratiæ fideles patientiam suo exemplo doceret, et potius ad sustinendum fortiter adversa instrueret, quam ad vindicandum provocaret. CHRYS., in homil. (83, ut sup.). Ad hoc autem ut discipulo persuaderetur, comminationem

mission ou l'ordre ou le consentement d'une puissance supérieure et légitime : or, le Seigneur leur avait ordonné de s'armer du glaive, mais non pas d'en frapper. Qu'y a-t-il d'ailleurs d'indigne à ce qu'après ce péché Pierre ait été fait pasteur de l'Église ainsi que Moïse fut fait recteur et gouverneur de la Synagogue après avoir tué cet Égyptien (1)? L'un et l'autre dépassèrent la règle, non par une détestable cruauté, mais par un courage digne de pardon; l'un et l'autre furent poussés par la haine de l'injustice commise sous leurs yeux, mais l'un pécha par un sentiment d'amour fraternel, et le second par une affection, qui, quoique charnelle, était pour le maître. — S. Hil. — Mais la mort par le glaive n'est pas celle de tous ceux qui se servent du glaive, car souvent la fièvre ou un autre accident de cette nature dévore ceux qui se sont servis du glaive pour exercer la fonction de juge ou pour résister aux voleurs. Si donc, d'après la sentence du Seigneur doit périr par l'épée quiconque se sert de l'épée, l'immolation qu'il faut regarder comme juste, c'est l'immolation par le glaive de celui qui s'est servi du glaive pour un crime. — S. Jér. — Par quel glaive périra celui qui se sera servi du glaive? par ce glaive qui vibre brûlant devant le paradis (2), par le glaive de l'esprit qui se trouve décrit dans l'armure de Dieu (3). — S. Hil. — Le Seigneur ordonne que le glaive soit retiré, car il allait les immoler non pas avec un glaive humain, mais avec le glaive de sa bouche. — Rémig. — Ou bien, celui qui se sert du glaive pour tuer l'homme, périt tout le premier par le glaive de sa malice.

(1) Celui qui avait tué un Israélite sous ses yeux (Exode, 2).
(2) Genèse, 3, v. 24.
(3) « Recevez l'armure de Dieu..... et le glaive de l'esprit » (Eph., 6, v. 13 et 17).

---

addit, dicens : Omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt. Aug., *cont. Faust.* (lib. 22, cap. 76). Id est, omnis qui usus fuerit gladio : ille autem utitur gladio qui nulla superiori aut legitima potestate, vel jubente, vel annuente, vel concedente, in sanguinem alicujus armatur : nam utique Dominus jusserat ut ferrum discipuli ejus ferrent, sed non jusserat ut ferirent. Quid ergo indignum si Petrus post hoc peccatum factus est pastor Ecclesiæ, sicut Moyses post percussum Ægyptium factus est rector et princeps synagogæ; uterque enim non detestabili immanitate, sed emendabili animositate, regulam excessit : uterque odio improbitatis alienæ : sed ille fraterno, iste dominico (licet adhuc carnali) tamen amore peccavit. Hilar. (ut sup.). Sed non omnibus gladio utentibus mors solet esse per gladium : nam plures aut febris, aut alius accidens casus absumit, qui gladio (aut judicii officio, aut resistendi latronibus necessitate) sunt usi. Etsi secundum sententiam ejus omnis gladio utens, gladio perimeretur, recte ad necem eorum gladius exerebatur, qui eodem utebantur ad facinus. Hier. Quo ergo gladio peribit quicunque gladium sumpserit? Illo nempe qui igneus vertitur ante paradisum; et gladio spiritus, qui in Dei describitur armatura. Hilar. Recondi ergo gladium præcepit Dominus, quia eos, non humano, sed oris sui gladio esset perempturus. Remig. Vel aliter : qui gladio utitur ad

S. Chrys. — Non-seulement il apaise ses disciples en leur déclarant le châtiment, mais aussi en leur montrant que c'était volontairement qu'il souffrait ainsi : « Est-ce que vous ne pensez pas que je puis prier mon Père, et qu'il n'enverrait pas en même temps plus de douze légions d'anges? » Comme il avait fait éclater sa faiblesse humaine en plusieurs choses, il n'eût pas paru digne de foi s'il avait dit qu'il pouvait les perdre lui-même, et c'est pour cela qu'il dit : « Est-ce que vous croyez que je ne puis pas prier mon Père? » — S. Jér. — C'est comme s'il disait : Supposé que tous mes disciples me défendissent, qu'ai-je besoin d'être défendu par douze apôtres, moi qui puis avoir douze légions de l'armée céleste? Une légion, chez les anciens, était complétée par six mille hommes, et ces douze légions, par conséquent, font soixante-douze mille anges correspondant au nombre des nations qui suivit la division des langues. — Orig. — Par là est établi le fait qu'à l'instar de la milice humaine des légions de l'armée céleste ont été formées pour combattre les légions (1) des démons; car toute milice annonce, par le seul fait de son existence, qu'elle a été formée à cause des ennemis. Or, le Sauveur ne parlait pas ainsi comme ayant besoin du secours des anges, mais d'après la manière d'apprécier de Pierre, qui voulait lui porter secours; en effet, les anges ont plus besoin du secours du Fils unique de Dieu, qu'il n'a besoin de leur secours lui-même. — Rémig. — Nous pouvons entendre aussi par ces légions d'anges l'armée des Romains; car, avec Titus et Vespasien, les peuples de toutes les langues s'élevèrent contre

(1) Le démon dont il est question dans Marc, 4, et dans Luc, 8, déclare s'appeler *Légion.*

---

occidendum hominem, ipse suæ prius malitiæ moritur gladio.

Chrys., in homil. (83, ut sup.). Non solum autem mitigavit discipulos per comminationem pœnæ, sed etiam ostendendo quod voluntarie hoc sustinebat. Unde sequitur : An putas quia non possum rogare Patrem meum, et exhibebit mihi modo plus quam duodecim legiones angelorum? Quia multa humanæ infirmitatis ostenderat, non videretur credibilia dicere, si dixisset quod eos perdere posset : et ideo dicit : An putas quia non possum rogare? Hier. Quasi diceret : Non indigeo duodecim apostolorum auxilio, etiamsi omnes me defenderent, qui possum habere duodecim legiones angelici exercitus. Una legio apud veteres sex millibus hominum complebatur : de duodecim ergo legionibus septuaginta duo millia angelorum fiunt, in quot gentes hominum lingua divisa est. Orig. (ut sup.). Ex hoc autem demonstratur quoniam secundum similitudinem legionum militiæ mundialis, sunt et angelorum legiones militiæ cœlestis militantium contra legiones dæmonum, militia enim omnis propter adversarios intelligitur constituta. Non autem quasi indigens auxilio angelorum hoc dicebat, sed secundum æstimationem Petri volentis ei auxilium ferre : magis enim angeli opus habent auxilio unigeniti Filii Dei, quam ipse illorum. Remig. Possumus etiam intelligere per angelos Romanorum exercitum : cum Tito enim et Vespasiano

la Judée, et cette parole fut accomplie : « L'univers combattra contre les insensés » (1). — S. CHRYS. — Ainsi, non-seulement il chasse la crainte de ses disciples, mais encore il s'appuie de cette citation de l'Écriture en disant : « Comment donc s'accompliront les Écritures qui disent qu'il faut que cela soit ainsi? » — S. JÉR. — Cette citation montre l'élan de son âme vers la mort, et établit que c'est en vain que les prophètes auraient fait entendre leur voix, si le Seigneur n'avait pas confirmé leur prédication par sa passion.

En même temps, Jésus, s'adressant à cette troupe, leur dit : Vous êtes venus ici armés d'épées et de bâtons pour me prendre, comme si j'étais un voleur ; j'étais tous les jours assis au milieu de vous, enseignant dans le temple, et vous ne m'avez point pris. Mais tout cela s'est fait, afin que ce que les prophètes ont écrit fût accompli. Alors, les disciples, l'abandonnant, s'enfuirent tous. Ces gens, s'étant donc saisis de Jésus, l'emmenèrent chez Caïphe, qui était grand-prêtre, où les scribes et les anciens étaient assemblés. Or Pierre le suivait de loin jusqu'à la cour de la maison du grand-prêtre ; et étant entré, il s'assit avec les gens pour voir la fin de tout ceci.

ORIG. — Après que Jésus a dit à Pierre : « Remettez votre épée, » ordre qui est une expression de sa patience, et après qu'il a donné un signe de sa suprême bienveillance et de sa vertu divine en rétablissant, ce qui est rapporté par un autre évangéliste (2), l'oreille qu avait été enlevée, voici ce qui est ajouté : « En ce moment Jésus dit aux foules (comme oublieuses des bienfaits anciens et ne voyant pas ceux qu'il vient de leur accorder). Vous sortez vers moi comme vers

(1) Sap., 5, v. 21. Au sens littéral ce passage doit s'entendre du jugement dernier.
(2) Luc, 22, v. 51. Ce fut en la touchant.

---

omnes linguæ adversus Judæam surrexerunt, et impletum est, quia pugnabit pro eo orbis terrarum contra insensatos. CHRYS., in homil. (ut sup.). Non solum autem per hoc timorem discipulorum evacuat, sed etiam per hoc quod Scripturas in medium introducit, dicens : Quomodo ergo implebuntur Scripturæ, quia sic oportet fieri ? HIER. Hæc sententia promptum ad patiendum demonstrat animum, quod frustra prophetæ cecinerunt, nisi Dominus eos vera dixisse sua passione asseveret.

In illa hora, dixit Jesus turbis : Tanquam ad latronem existis cum gladiis et fustibus comprehendere me. Quotidie apud vos sedebam docens in templo, et non me tenuistis. Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur Scripturæ prophetarum. Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt. At illi tenentes Jesum, duxerunt eum ad Caipham, principem sacerdotum, ubi scribæ et seniores convenerant. Petrus autem sequebatur eum a longe usque in atrium principis sacerdotum. Et ingressus intro, sedebat cum ministris, ut videret finem.

ORIG. (ut sup.). Postquam dixit Petro : Reconde gladium tuum (quod est patientiæ), postquam etiam auriculam restituit amputatam, sicut alter dicit evangelista (quod summæ benignitatis indicium fuerat, et divinæ virtutis), subditur : In illa hora, dixit Jesus turbis (ut si præterita beneficia

un voleur et avec des glaives et des bâtons pour me prendre.» — Rem. — C'est comme s'il leur disait : C'est le propre des voleurs de nuire et de se cacher, tandis que moi je n'ai fait tort à personne, mais j'en ai guéri plusieurs et j'ai toujours enseigné dans les synagogues : « J'étais tous les jours avec vous, enseignant dans le temple, et vous ne m'avez pas pris. — Rem. — C'est comme s'il disait : Il est insensé de chercher à prendre avec des bâtons et des épées quelqu'un qui se livre de lui-même entre vos mains, et de chercher, conduits par un traître, dans les ténèbres, comme s'y cachant, celui qui enseignait tous les jours dans le temple.

S. Chrys. — Mais ils ne s'en étaient pas emparés dans le temple parce qu'ils n'avaient pas osé, à cause de la foule, et c'est pour leur offrir, par les circonstances de lieu et de temps, l'occasion de s'emparer de lui que le Sauveur sortit dans la campagne. Ainsi il nous apprend que, s'il ne l'avait pas voulu volontairement, jamais ils ne se seraient emparés de lui. Ensuite l'évangéliste résout cette question : Pourquoi le Seigneur voulut se laisser prendre? « Tout cela fut fait afin que fussent accomplis les écrits des prophètes. » — S. Jér. — « Ils ont percé mes mains et mes pieds. » Et ailleurs : « Il a été conduit à l'immolation comme une brebis; — il a été conduit à la mort à cause des iniquités de mon peuple. » — Rem. — Comme tous les prophètes ont prédit la mort du Christ, il n'appelle pas un témoignage particulier, mais il dit d'une manière générale que les oracles des prophètes ont été accomplis. — S. Chrys. — Les disciples qui étaient restés au moment où l'on s'était emparé du Seigneur s'enfuirent lorsqu'il eut dit ceci aux foules : « Alors tous les disciples l'abandonnèrent et s'en-

---

non recordantur, vel præsentia recognoscant) : Tanquam ad latronem existis cum gladiis et fustibus comprehendere me? Remig. Ac si diceret : Latronis officium est nocere et latitare : ego vero nemini nocui, sed plures sanavi, et in synagogis semper docui. Et hoc est quod subditur : Quotidie apud vos sedebam in templo docens, et non me tenuistis. Hier. Quasi dicens : Stultum est cum gladiis et fustibus quærere, qui ultro se vestris tradat manibus; et in nocte, quasi latitantem per proditorem investigare, qui quotidie in templo doceat.

Chrys., in homil. (83, ut sup.). Ideo autem eum in templo non tenuerunt, quia non ausi erant propter turbam : propter quod et Dominus foras exivit, ut ex loco et tempore daret eis aptitudinem se capiendi. Ex hoc ergo docet, quoniam nisi voluntarius permisisset, nequaquam eum capere valuissent. Deinde Evangelista quæstionem solvit, propter quid Dominus capi voluit, cum subdit : Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur scripturæ prophetarum : Hier. Foderunt manus meas et pedes meos (*Psal.* 21); et alibi (Esai., 53): Sicut ovis ad victimam ductus est; et in eodem loco : Ab iniquitatibus populi mei ductus est ad mortem. Remig. Quia enim omnes prophetæ prædixerunt Christi passionem, ideo non posuit fixum testimonium, sed generaliter dicit impleri vaticinia omnium prophetarum. Chrys., in homil.

fuirent. » Ils savaient bien qu'il avait renoncé à toute pensée de fuir en se livrant volontairement lui-même. — REM. — Ce fait démontre cependant la fragilité des apôtres. Eux qui avaient promis, poussés par l'ardeur de leur foi, de mourir avec lui, fuient maintenant d'effroi, oubliant leur promesse. C'est là ce que nous voyons se réaliser en ceux qui, par amour pour Dieu, s'engagent à faire de grandes choses et ne les accomplissent nullement; cependant ils ne doivent pas désespérer, mais se relever avec les apôtres et revenir à soi par le repentir. — RAB. — Au sens mystique, nous y voyons, en Pierre qui lave de ses larmes la tache de sa trahison, le retour de ceux qui ont failli dans l'épreuve du martyre. C'est ainsi que les autres disciples qui s'enfuient enseignent à ceux qui se sentent moins aptes à tolérer les supplices à se préserver par la fuite.

« Pour eux, s'emparant de Jésus, ils l'amenèrent à Caïphe. » — S. AUG. — Mais d'abord ils l'amenèrent à Anne, beau-père de Caïphe, ainsi que nous l'apprend Jean. Il fut amené lié, car dans cette foule il y avait un tribun et une cohorte, ainsi que Jean le rappelle. — S. JÉR. — Or, Josèphe (1) rapporte que Caïphe avait acheté à prix d'argent le pontificat pour cette année-là, contrairement à ce que Moïse avait ordonné de la part de Dieu, que ce seraient les enfants des pontifes qui leur succéderaient dans le pontificat, par ordre de naissance. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'un pontife inique ait commis des iniquités? — RAB. — L'on trouve aussi un rapport entre le nom de Caïphe et son action. Caïphe veut dire *investigateur* ou *habile*, habile dans l'accom-

(1) Lib. 18; Ant. jud. cap. 3.

(83, ut sup.). Discipuli autem, qui quando detentus est Dominus permanserunt, quando hæc locutus est ad turbas, fugerunt : unde sequitur. Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt : sciebant enim quoniam jam non erat possibile effugere, eo se voluntarie illis tradente. REMIG. In hoc tamen facto demonstratur fragilitas apostolorum : qui enim de ardore fidei promiserant se mori cum eo, nunc timore fugiunt, immemores suæ promissionis : quod etiam videmus impleri in his qui pro amore Dei magna se promittunt facturos, et postmodum non implent : non tamen desperare debent, sed cum apostolis resurgere, et per pœnitentiam resipiscere. RAB. Mystice autem sicut Petrus, qui culpam negationis pœnitentiæ lacrymis abluit, recuperationem eorum ostendit qui in martyrio labuntur : ita cæteri discipuli fugientes, cautelam fugiendi docent eos qui se minus idoneos ad toleranda supplicia sentiunt.

Sequitur : At illi tenentes Jesum duxerunt eum ad Caipham. AUG. *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 5). Sed tamen primo ad Annam ductus est, socerum Caiphæ, sicut Joannes dicit. Ductus est autem ligatus, cum adessent in illa turba tribunus et cohors, ut Joannes commemorat. HIER. Refert autem Josephus istum Caipham unius tantum anni pontificatum pretio redemisse; cum tamen Moyses, Deo jubente, præceperit ut pontifices patribus succederent, et generationis in sacerdotibus series texeretur : non ergo mirum est si iniquus pontifex iniqua judicet. RAB. Convenit

plissement de ses mauvais desseins, ou bien, *vomissant de sa bouche*, car il fit éclater l'impudence dans ses mensonges et dans la perpétration de son homicide. Or, ils lui amenèrent Jésus pour que tout s'accomplît par la voie du conseil; c'est pour cela qu'il est dit : « Les scribes, les pharisiens et les anciens s'y étaient assemblés. » — Orig. — Là où se sont réunis Caïphe et les pharisiens, se sont rassemblés aussi les scribes qui ont le ministère de la lettre qui tombe, et les anciens qui ont vieilli, non dans la vérité, mais dans la décrépitude de la lettre.

« Or, Pierre suivait de loin. » Il ne pouvait pas le suivre de près, rien que de loin; ainsi il ne s'éloignait pas tout-à-fait de lui. — S. Chrys. — Grande était l'ardeur de Pierre qui, voyant fuir les autres, ne fuit pas, mais s'arrête et entre. Jean, toutefois, entre, mais il était connu du prince des prêtres. Or Pierre, en suivant de loin, annonçait déjà sa trahison. — Rem. — Il n'aurait pas pu renier le Sauveur, s'il était resté près de lui. Par là, nous est marqué aussi que Pierre devait suivre ou imiter le Seigneur jusque dans sa passion. — S. Aug. — Ainsi est marqué que l'Église doit suivre ou imiter la passion du Sauveur, mais de loin, car l'Église souffre pour elle-même et il souffre pour l'Église. « Et, étant entré dans l'intérieur, il s'asseyait avec les serviteurs pour voir le dénoûment. » — S. Jér. — Ou bien, par un attachement de disciple ou bien par l'effet d'une curiosité naturelle, il désirait savoir le jugement que le pontife porterait sur lui; s'il le condamnerait à mort, ou s'il le renverrait après l'avoir flagellé.

---

etiam nomen actioni : Caipha, id est, investigator vel sagax ad implendam suam nequitiam, vel vomens ore : quia impudens fuit ad proferendum mendacium, et ad perpetrandum homicidium. Ideo autem illuc eum adduxerunt, ut cum consilio omnia facerent. Unde sequitur : Ubi scribæ, et pharisæi, et seniores convenerant. Orig. (ut sup.). Ubi Caiphas et principes sacerdotum illic congregantur scribæ (id est, litterati) qui præsunt litteræ occidenti; et seniores, non in veritate, sed in vetustate litteræ.

Sequitur : Petrus autem sequebatur eum a longe : non enim poterat de proximo eum sequi, sed de longinquo, nec tamen omnino recedens ab eo. Chrys., in homil. (85, ut sup.). Multus enim erat fervor Petri, qui cum alios fugientes vidisset, non fugit, sed stetit et intravit. Si autem et Joannes intravit, tamen notus erat principi sacerdotum. Longe autem sequebatur, quia erat Dominum negaturus. Remig. Neque enim negare potuisset, si Domino proximus adhæsisset. Per hoc etiam significatur quod Petrus Dominum ad passionem euntem erant secuturus, id est, imitaturus. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. penult.). Significatur Ecclesiam secuturam quidem (hoc est, imitaturam) passiones Domini, sed longe differenter : Ecclesia enim pro se patitur, at ille pro Ecclesia.

Sequitur : Et ingressus intro, sedebat cum ministris, ut videret finem. Hier. Vel amore discipuli, vel humana curiositate scire cupiebat, quid judicaret de Domino pontifex; utrum eum neci addiceret, an flagellis cæsum dimitteret.

Cependant les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour le faire mourir; et ils n'en trouvaient point qui fût suffisant, quoique plusieurs faux témoins se fussent présentés. Enfin il vint deux faux témoins, qui dirent : Celui-ci a dit : Je puis détruire le temple de Dieu et le rebâtir en trois jours. Alors le grand-prêtre, se levant, lui dit : Vous ne répondez rien à ce qu'ils déposent contre vous? Mais Jésus demeurait dans le silence. Et le grand-prêtre lui dit : Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ Fils de Dieu. Jésus lui répondit : Vous l'avez dit : Je le suis; mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, qui viendra sur les nuées du ciel. Alors le grand-prêtre déchira ses vêtements, en disant : Il a blasphémé : qu'avons-nous besoin de témoins? Vous venez vous-mêmes de l'entendre blasphémer; qu'en jugez-vous? Ils répondirent : Il a mérité la mort. Alors ils lui crachèrent au visage, et ils le frappèrent à coups de poing, et d'autres lui donnèrent des soufflets, en disant : Christ, prophétise-nous qui est celui qui t'a frappé?

S. Chrys. — Les princes des prêtres s'étant assemblés, et voulant donner les formes judiciaires à leur conciliabule pestilentiel et aux embûches qu'ils tendaient au Sauveur : « Les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus, etc. » Mais que le jugement n'ait eu qu'une apparence de justice, et que tout cela n'ait été que trouble et tumulte, nous en voyons la preuve en ce qui suit : « Et ils ne trouvèrent rien, quoique plusieurs faux témoins se fussent approchés. » — Orig. — Les faux témoignages sont possibles lorsqu'on peut les revêtir de quelque couleur de vérité. Mais l'on ne pouvait pas trouver ces apparences qui auraient aidé aux mensonges élevés contre Jésus, quoiqu'il s'en trouvât plusieurs qui voulussent

---

Principes autem Sacerdotum et omne concilium quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut eum morti traderent; et non invenerunt, cum multi falsi testes accessissent. Novissime autem venerunt duo falsi testes, et dixerunt : Hic dixit : Possum destruere templum Dei, et post triduum reædificare illud. Et surgens princeps sacerdotum ait illi : Nihil respondes ad ea quæ isti adversum te testificantur? Jesus autem tacebat. Et Princeps Sacerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei. Dixit illi Jesus : Tu dixisti : veruntamen dico vobis, amodo videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et venientem in nubibus cæli. Tunc Princeps Sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit : quid adhuc egemus testibus? Ecce nunc audistis blasphemiam. Quid vobis videtur? At illi respondentes dixerunt : Reus est mortis. Tunc expuerunt in faciem ejus, et colaphis eum ceciderunt : alii autem palmas in faciem ejus dederunt, dicentes : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit.

Chrys., in homil. (85, ut sup.). Congregatis principibus sacerdotum, tota pestilentiæ conventicula volebant suis insidiis judicii formam imponere : unde dicitur : Principes autem sacerdotum et omne concilium quærebant falsum testimonium contra Jesum, etc. Sed quod fictum erat judicium, et omnia tumultus et turbationis plena, manifestatur per hoc quod subditur : Et non invenerunt, cum multi falsi testes accessissent Orig. (ut sup.). Falsa enim testimonia tunc locum habent, quando cum

favoriser les projets des princes des prêtres. C'est à la plus grande gloire de Jésus d'avoir tout dit et tout fait d'une manière si irrépréhensible que tant d'hommes pervers et rusés n'aient pas pu trouver contre lui un grief vraisemblable.

« Enfin il vint deux faux témoins. » — S. Jér. — Comment peut-on les considérer comme faux témoins ceux qui n'ont dit que ce que nous avons vu que le Seigneur a dit lui-même? C'est qu'il est faux témoin celui qui n'interprète pas les choses de la même manière qu'elles ont été dites. Or, le Seigneur avait ainsi parlé du temple de son corps, ils le calomnient; et en changeant et ajoutant quelque chose à ses paroles, ils donnent la couleur de la vérité à leur calomnie. Le Sauveur avait dit: « Détruisez ce temple; » ceux-ci changent et disent: « Je puis détruire le temple de Dieu. » Vous, leur dit-il, détruisez; ce n'est pas moi qui détruis. En effet, il ne nous est pas permis de porter nos mains sur nous. Ensuite ils ajoutent: « Et après trois jours je rebâtirai le temple, » afin que ces paroles paraissent se rapporter directement au temple de Jérusalem. Le Seigneur, pour désigner le temple qui vit et qui respire, s'était ainsi exprimé: « Dans trois jours je le ressusciterai; » autre chose est de rebâtir, autre chose de ressusciter. — S. Chrys. — Mais pourquoi ne produisent-ils pas une accusation sur la violation du sabbat? C'est qu'il les avait souvent réfutés sur ce point.

S. Jér. — La colère impatiente qui se précipite chasse le pontife de son trône, et fait éclater la fureur de son âme par les mouvements de son corps. « Et le prince des prêtres, se levant, lui dit: Vous ne ré-

---

colore aliquo proferuntur. Sed nec color inveniebatur, qui posset contra Jesum adjuvare mendacia, quamvis essent multi, gratiam tribuere volentes principibus Sacerdotum: quod maximam laudem exhibet Jesu, qui sic omnia irreprehensibiliter dixit et fecit, ut nullam verisimilitudinem invenirent in eo reprehensionis, et mali et multi astuti.

Sequitur: Novissime autem venerunt duo falsi testes, etc. Hier. Quomodo autem falsi testes sunt, si ea dicunt quæ Dominum dixisse legimus? Sed falsus testis est qui non eodem sensu dicta intelligit quo dicuntur: Dominus enim dixerat de templo corporis sui; sed in ipsis verbis calumniantur, ut paucis additis vel mutatis, quasi justam calumniam faciant: Salvator dixerat (Joan., 2): Solvite templum hoc: isti commutant, et aiunt: Possum destruere templum Dei: Vos, inquit, solvite, non ego; quia illicitum est ut nobis ipsis inferamus manus: deinde illi vertunt: Et post triduum reædificabo illud, ut proprie de templo judaico dixisse videretur: Dominus autem, ut ostenderet animale et spirans templum, dixerat: Et ego in triduo suscitabo illud: aliud est ædificare, aliud suscitare. Chrys., in homil. (86, ut sup.). Sed quare non adduxerunt in medium accusationem de solutione sabbati? Quia multoties eos super hoc confutaverat.

Hier. Ira autem præceps et impatiens, non inveniens calumniæ locum, excutit de solio pontificem, ut vesaniam mentis motu corporis demonstraret: unde sequitur: Et

pondez rien à aucune des choses qu'ils déposent contre vous? — S. Chrys. — Il dit cela pour lui arracher quelque réponse inexcusable à l'occasion de laquelle il puisse le prendre. Or, une réponse pour s'excuser était parfaitement inutile, personne ne disant l'admettre. « Et Jésus se taisait, » car il n'y avait là que la forme de la justice; il y avait là comme des voleurs se ruant sur la vérité ainsi que sur une dépouille dans une caverne; c'est pour cela qu'il se tait — Orig. — Nous apprenons par là à mépriser les paroles des calomniateurs et des faux témoins, et à ne pas même juger dignes d'une réponse ceux qui disent contre nous ce qu'il ne faut pas, surtout lorsqu'il est plus digne d'un homme libre et courageux de se taire que de se défendre sans profit. — S. Jér. — Comme Dieu il savait que l'on tournait à mal tout ce qu'il disait. Or, plus Jésus se tait devant ces faux témoins et ces prêtres impies, indignes de ses réponses, plus le pontife, dépassé par la fureur, le provoque à répondre, pour trouver, quoi qu'il dise, matière à accusation. « Et le prince des prêtres lui dit : Je vous adjure, par le Dieu vivant de nous dire, etc. » — Orig. — Nous trouvons souvent dans la loi l'usage d'adjurer (1), mais je ne pense pas qu'un homme qui veut vivre selon l'Évangile le doive, car s'il n'est pas permis de jurer, il n'est pas permis d'adjurer. Quant à l'adjuration adressée aux démons, l'on ne peut dire que ce n'est pas une véritable adjuration, vu le pouvoir donné à ses disciples sur les démons par celui qui les commandait et qui a transmis à ses disciples le même pouvoir. Mais le prince des prêtres commettait un péché en tendant

(1) Nom., 5, v. 19; 5 Rois, 22, v. 16; Genèse, 24, v. 50; Exod., 13; Josué, 17; 1 Rois, 14; 3 Rois, 18; 4 Rois, 11; 2 Paral., 18, 34 et 36; 1 Esd., 10, 2; Isaïe, 5, 12; Tob., 13, v. 19; Cant., 2, 3, 5 et 6.

---

surgens Princeps Sacerdotum, ait illi : Nihil respondes ad ea quæ isti adversum te testificantur? Chrys., in homil. (85, ut sup.). Hoc autem dixit, volens ab eo inexcusabilem responsionem elicere, ut ex ipsa eum capiat. Inutilis autem erat excusationis responsio, nullo eam exaudiente. Et ideo sequitur : Jesus autem tacebat : etenim solum figura judicii ibi erat; in veritate autem latronum erat incursus (sicut in spelunca), et ideo silet. Orig. (ut sup.). Ex hoc autem loco discimus contemnere calumniantium et falsorum testium voces, ut nec responsione dignos eos habeamus, qui non convenientia dicunt adversus nos; maxime, ubi majus est libere et fortiter silere, quam defendere sine ullo profectu. Hier. Sciebat enim quasi Deus, quicquid dixisset, torquendum ad calumniam. Quanto ergo Jesus magis tacebat ad indignos responsione sua falsos testes et sacerdotes impios, tanto magis pontifex, furore superatus, eum ad respondendum provocat; ut ex qualibet occasione sermonis, locum inveniat accusandi : unde sequitur : Et Princeps sacerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum ut dicas nobis, etc. Orig. In lege quidem adjurandi usum aliquoties invenimus : æstimo autem quoniam non oportet ut vir qui vult secundum Evangelium vivere, adjuret alterum; si enim jurare non licet, nec adjurare; sed et qui respicit Jesum imperantem dæ-

des embûches au Sauveur, et en cela il imitait son véritable père qui avait fait deux fois cette question au Sauveur : « Si vous êtes le Christ fils de Dieu. » Ne peut-on pas dire avec raison que douter du Christ, douter s'il est vraiment le fils de Dieu, c'est là une œuvre du diable. Or, il ne convenait pas que le Seigneur répondît aux princes des prêtres comme y ayant été forcé par sa demande. C'est pourquoi il ne nie pas qu'il fût le fils Dieu ni ne le confesse ouvertement. C'est pourquoi « Jésus lui dit : C'est vous qui l'avez dit. » Le prince des prêtres n'était pas digne de la doctrine chrétienne ; c'est pourquoi il ne l'instruit pas, mais s'emparant de sa parole, il s'en sert contre lui. « C'est pourquoi je vous dis : Vous verrez tout à l'heure le Fils de l'homme assis, etc. » Il me paraît que cette action de s'asseoir signifie, dans le Fils de l'homme, comme une solidité royale, et c'est par suite de la communication de la force de Dieu, qui seul est la véritable force, qu'il a jeté les fondements de son trône, lui qui a reçu tout pouvoir du Père dans le ciel comme sur la terre. Cela sera tout-à-fait accompli lorsque ses ennemis eux-mêmes verront les fondements de cette puissance, et cela commença à avoir sa réalisation lorsque les disciples le virent ressuscitant d'entre les morts et placé ainsi à la droite de la puissance divine. ou bien comme le temps qui s'écoulera depuis la création du monde jusqu'à sa fin n'est, au point de vue de la miséricorde divine, qu'un seul jour, il n'est point étonnant que pour exprimer combien sera rapide tout le temps qui s'écoulera jusqu'à la fin, il se soit servi de cette expression : « *Tout à l'heure.* Or il leur prophétise non-seulement qu'ils le verront assis à la droite de sa puissance, mais encore venant dans les nuées du ciel : « Et venant dans les nuées du ciel. » Les nuées

---

monibus, et potestatem dantem discipulis super dæmonia, dicet quod secundum potestatem datam a Salvatore non est adjurare dæmonia. Princeps autem sacerdotum peccatum faciebat insidians Jesu ; et ideo imitabatur proprium patrem, qui bis dubie interrogavit Salvatorem (Matth., 4, vers. 3 et 6) : Si tu es Christus Filius Dei : unde quis recte dicere potest, quoniam dubitare de Filio Dei utrum ipse sit Christus, opus diaboli est. Non decebat autem Dominum ad adjurationem Principis sacerdotum respondere, quasi vim passum : propter quod nec denegavit se Filium Dei esse, nec manifeste confessus est : unde sequitur : Dicit illi Jesus : Tu dixisti : non enim erat dignus Christi doctrina : propterea non eum docet, sed verbum oris ejus accipiens, in redargutionem ejus convertit. Sequitur : Verumtamen dico vobis : Amodo videbitis Filium hominis sedentem, etc. Videtur mihi quoniam firmitatem quamdam regalem significat sessio Filii hominis : juxta virtutem ergo Dei (qui solus est virtus) fundatus est qui accepit omnem potestatem a Patre, sicut in cœlo et in terra. Erit autem quando hanc fundationem videbunt etiam adversarii ; quod a tempore dispensationis incepit impleri : viderunt enim ejus discipuli eum resurgentem a mortuis, et per hoc viderunt eum fundatum ad dexteram virtutis. Vel quia secundum longitudinem sempiternam, quæ est apud Deum, a constitutione mundi usque ad finem est unus dies. Nihil ergo mi-

sont les prophètes et les apôtres du Christ auxquels il commande, lorsqu'il le faut, de pleuvoir. Ce sont là des nues qui ne passent pas, car elles portent en elles l'image de l'Homme céleste, et elles sont dignes, comme héritières de Dieu et cohéritières du Christ, d'être les siéges de Dieu.

S. Jér. — Le pontife à qui sa fureur avait fait abandonner son siége, pris de la même rage, déchire ses vêtements. « Alors le prince des prêtres déchire ses vêtements en disant : Il a blasphémé. » La coutume des Juifs (1) était de déchirer leurs vêtements lorsqu'ils entendaient une parole blasphématoire ou paraissant attentatoire à la divinité. — S. Chrys. — Il fait cela pour rendre l'accusation plus grave et pour proclamer par un fait ce qu'il avait exprimé en paroles. — S. Jér. — En déchirant ses habits, il constate que la gloire du sacerdoce a fini chez les Juifs, et que le siége du pontife est vide désormais, et par là il déchire aussi le voile qui était étendu sur la loi. — S. Chrys. — En déchirant ses vêtements, il ne prononce pas lui-même la sentence, mais il veut la faire tomber de la bouche des autres, en disant : « Que vous en semble-t-il? » Il agit comme s'il s'agissait d'un péché évident et d'un blasphème manifeste. Il prévient l'auditeur comme pour le forcer et lui faire violence pour porter cette sentence, et il ajoute : « Qu'avons-nous encore besoin de témoins? Voici que vous avez entendu vous-mêmes le blasphème. » Or, quel

(1) On en retrouve un exemple dans Paul et Barnabas déchirant leurs vêtements, lorsque dans la Lycaonie on voulut leur rendre le culte divin (Actes, 14).

---

rum quod hic dicit Salvator, a modo, spatium esse brevissimum usque ad finem ostendens : et non solum sedentem eum ad dexteram virtutis visuros prophetabat, sed etiam venientem in nubibus cœli : unde sequitur : Et venientem in nubibus cœli. Hæ nubes sunt prophetæ et apostoli Christi, quibus mandat pluere cum oportet (*Psal.* 77, vers. 25), et sunt nubes cœli non transeuntes, quasi portantes imaginem cœlestis (1 *Cor.*, 15, vers. 49), et dignæ sunt, ut sint sedes Dei quasi hæredes Dei et cohæredes Christi (*Rom.*, 8, vers. 17).

Hier. Pontificem autem, quem de solio sacerdotali furor excusserat, eadem rabies ad scindendas vestes provocat. Unde sequitur : Tunc princeps sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit. Consuetudinis enim judaicæ est quod cum aliquid blasphemum, et quasi contra Deum audierint, scindant vestimenta sua. Chrys., in homil. (85, ut sup.). Hoc igitur fecit ut accusationem redderet graviorem ; et quod verbis dicebat, factis extolleret. Hier. Per hoc autem quod scidit vestimenta sua, ostendit Judæos sacerdotalem gloriam perdidisse, et vacuam sedem habere pontificis : dum enim vestem sibi discindit, ipsum quo tegebatur velamentum legis abrupit. Chrys., in homil. (85, ut sup.). Cum ergo scidisset vestimenta sua, non fert sententiam a se ipso, sed ab aliis eam exquirit, dicens : Quid vobis videtur ? Sicut in confessis peccatis et blasphemia manifesta fieri solet : et quasi cogens et violentiam inferens ad sententiam proferendam prævenit auditorem dicens : Quid adhuc egemus testibus ? Ecce audistis blasphemiam, etc. Quæ autem fuit illa blas-

fut ce blasphème? Il avait cité devant leur assemblée cette parole : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, » et la leur avait interprétée. Ils se sont tû et ne lui ont plus rien opposé. Comment donc appellent-ils blasphème ce qu'ils ont entendu? « Mais eux lui répondant lui dirent : Il est digne de mort. » Ce sont eux qui accusent, eux qui plaident, eux qui portent la sentence. — Orig. — Que pensez-vous que fut cette erreur de prononcer digne de mort la vie principale entre toutes les vies, et de ne pas se servir du témoignage de tant d'hommes ressuscités pour regarder à cette fontaine de vie de laquelle la vie se répandait sur tous les vivants? — S. Chrys.— Ainsi ils faisaient éclater leur ivresse et leur fureur insensée en se jetant sur leur proie.

« Alors ils lui crachèrent à la face, etc. » — S. Jér. — Pour que s'accomplît ce qui avait été dit : « J'ai livré une joue aux soufflets, et je n'ai pas détourné ma face de la honte des crachats. » — Suite. — « D'autres lui appliquèrent leurs mains sur sa figure en disant : Prophétisez, etc. » — La Glose. — Ils lui disaient cela pour l'outrager, et comme ayant voulu passer pour prophète parmi le peuple. » — S. Jér. — Il eût été insensé de répondre à ceux qui le frappaient, et de prophétiser qui le souffletait, alors que la rage de ceux qui le maltraitaient était publique. —S. Chrys.— Remarquez que l'évangéliste rapporte avec le plus grand soin tout ce qui est le plus outrageant, ne cherchant à rien cacher, n'ayant honte de rien, mais estimant une très grande gloire que le dominateur de toutes choses ait supporté pour nous de tels outrages. Lisons cela sans cesse, écrivons-

---

phemia? Etenim ante eis congregatis dixerat : Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, et interpretatus est eis; et siluerunt, nec de cætero contradixerunt : qualiter ergo nunc quod dictum est blasphemiam vocant? Sequitur : At illi respondentes dixerunt : Reus est mortis : ipsi accusantes, ipsi discutientes, ipsi sententiam proferentes. Orig. (ut sup.). Quantum putas fuit erroris, ipsam principalem omnium vitam ream mortis pronuntiare! et per tantorum resurgentium testimonia non respicere fontem vitæ, de quo in omnes viventes vita fluebat! Chrys., in homil. (86, *in Matth.*). Ut autem venationem invenientes, ita suam demonstrabant ebrietatem, et insania ferebantur.

Sequitur : Tunc expuerunt in faciem ejus, etc. Hier. Ut compleretur quod dictum est : Dedi maxillam meam alapis, et faciem meam non averti a confusione sputorum. Sequitur : Alii autem palmas in faciem ejus dederunt dicentes : Prophetiza, etc. Glossa. In contumeliam ei hoc dicitur, qui se prophetam haberi voluit a populis. Hier. Stultum autem erat verberantibus respondere, et prophetizare cædentem, cum palam percutientis insania videretur. Chrys., in homil. (86, ut sup.). Attende autem quod Evangelista cum summa diligentia, ea quæ videntur esse exprobratissima, exponit : nihil occultans aut verecundans, sed gloriam existimans maximam, dominatorem orbis terrarum pro nobis talia sustinere. Hoc autem legamus continue, hoc nostræ menti inscribamus, et his gloriemur. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 44). Quod autem dictum est : Expue-

le dans notre âme et glorifions-nous-en. — S. Aug. — Ce qui est dit : « Ils crachèrent sur sa face, » signifie ceux qui rejettent la présence de sa grâce. Or, ils le frappent à coups de poing ceux qui lui préfèrent leurs honneurs, et ils lui donnent des soufflets ceux qui, aveuglés par leur perfidie, nient qu'il soit venu, comme voulant détruire et repousser sa présence.

Pierre cependant était au dehors assis dans la cour. Et une servante, s'approchant, lui dit : Vous étiez aussi avec Jésus de Galilée. Mais il le nia devant tout le monde, en disant : Je ne sais ce que vous dites. Et lorsqu'il sortait hors de la porte pour entrer dans le vestibule, une autre servante, l'ayant vu, dit à ceux qui se trouvèrent là : Celui-ci était aussi avec Jésus de Nazareth. Pierre le nia une seconde fois, en disant avec serment : Je ne connais point cet homme. Peu après, ceux qui étaient là, s'avançant, dirent à Pierre : Vous êtes certainement de ces gens-là ; car votre langage vous fait assez connaître. Il se mit alors à faire des serments exécrables, et à dire en jurant : Qu'il n'avait aucune connaissance de cet homme ; et aussitôt le coq chanta. Et Pierre se ressouvint de la parole que Jésus lui avait dite : Avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. Etant donc sorti dehors, il pleura amèrement.

S. Aug. — Parmi les outrages dont il a été parlé se place le triple renoncement de Pierre, que tous les évangélistes ne racontent pas dans le même ordre. Luc raconte les outrages dont le Seigneur fut abreuvé par les Juifs, et place d'abord la tentation de Pierre, tandis que Matthieu et Marc la placent après ces outrages. « Pierre cependant était assis dans la cour. » — S. Jér. — Il était assis dehors pour attendre l'issue de tout cela, et il ne s'approchait pas de Jésus, pour n'inspirer de soupçon à aucun des serviteurs. — S. Chrys.

---

runt in faciem ejus, significavit eos qui præsentiam gratiæ ejus respuunt : item tanquam colaphis eum cædunt, qui ei honores suos præferunt; palmas in faciem ejus dant, qui perfidia cæcati, eum non venisse affirmant, tanquam præsentiam ejus exterminantes et repellentes.

Petrus vero sedebat foris in atrio, et accessit ad eum una ancilla, dicens : Et tu cum Jesu Galilæo eras : at ille negavit coram omnibus dicens : Nescio quid dicis. Exeunte autem illo januam, vidit eum alia ancilla, et ait his qui erant ibi : Et hic erat cum Jesu Nazareno. Et iterum negavit cum juramento, quia non novi hominem. Et post pusillum accesserunt qui stabant, et dixerunt Petro : Vere tu ex illis es ; nam et loquela tua manifestum te facit. Tunc cœpit detestari et jurare quia non novisset hominem. Et continuo gallus cantavit. Et recordatus est Petrus verbi Jesu, quod dixerat illi : Priusquam gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras, flevit amare.

Aug., *De con. Evang.* (lib. 3, cap. 6). Inter prædictas Domini contumelias trina negatio Petri facta est, quam non omnes evangelistæ eodem ordine narrant : Lucas enim explicat prius tentationem Petri, nunc demum contumelias Domini ; sed Matthæus et Marcus eas primo commemorant, et deinde Petri tentationem : sic enim hic sequitur : Petrus vero sedebat foris in atrio. Hier. Foris sedebat, ut videret exitum rei ; et non appropinquabat Jesu, ne

— Et lui qui, en voyant seulement son maître lié, avait été si bouillant de fureur qu'il avait tiré son épée et coupé l'oreille de Malchus, maintenant qu'il est témoin des humiliations du Christ, il devient renégat, et ne peut pas supporter les menaces d'une méprisable jeune femme. « Et une servante s'approcha de lui et lui dit : Et vous, vous étiez avec Jésus de Galilée. » — Rab. — Que veut dire ceci, que cette trahison parte d'abord de cette femme, alors qu'il y avait là des hommes qui pouvaient mieux le connaître, si ce n'est pour que nous voyons le sexe se montrant coupable dans la passion du Sauveur, étant racheté par elle? « Et il nia devant tous, en disant : Je ne comprends pas ce que vous dites. » Il nia devant tous puisqu'il craignit d'être découvert devant tous. En disant qu'il ne le connaît pas, il montre ainsi qu'il n'a réellement pas eu la volonté de mourir pour le Sauveur. — S. Léon. — Ainsi qu'on le voit, ceci prouve qu'il est possible qu'on soit dans l'hésitation. Nous trouvons le remède de la pénitence dans le prince même des apôtres; personne ne doit oser se confier à sa vertu, alors que le bienheureux Pierre lui-même n'a pas pu échapper au péril de son inconstance.

S. Chrys. — Dans un court espace de temps, il nia non-seulement une fois, mais deux et trois : « Or, sortant. » — S. Aug. — Il faut l'entendre ainsi, que, lorsqu'il sortit après un premier renoncement, le coq chanta pour la première fois : c'est ce que dit Marc. — S. Chrys. — Ce qui établit que la voix du coq ne l'arrêta pas dans son renoncement ni ne lui remit en mémoire sa précédente promesse. — S. Aug. — Ce n'est pas dehors et devant la porte qu'il nia, mais après être retourné auprès du feu, car cette autre servante n'était pas sortie et

---

ministris aliqua suspicio nasceretur. Chrys., in homil. (86, ut sup.). Et qui, quando detentum magistrum vidit solum, ita efferbuit ut gladium evaginaverit, et auriculam absciderit; quando contumelias Christi audivit, negator efficitur, et vilis puellæ minas non sustinet. Sequitur enim : Et accessit ad eum una ancilla, dicens : Et tu cum Jesu Galilæo eras. Rab. Quid sibi vult, quia prima eum prodit ancilla, cum viri magis cum potuerint recognoscere; nisi ut et iste sexus peccare in nece Domini videretur, et ejus passione redimeretur. Sequitur : At ille negavit coram omnibus dicens : Nescio quid dicis. Palam coram omnibus negavit, quia se manifestare expavit : quod dicebat se nescire, ostendit quia pro Salvatore adhuc mori noluit. Leo Papa (in serm. *De pas.*, serm. 9). Ob hoc autem, sicut apparet, hæsitare permissus est : ut in Ecclesiæ principe remedium pœnitentiæ conderetur; et nemo auderet de sua virtute confidere, quando mutabilitatis periculum nec beatus Petrus potuisset evadere.

Chrys. (ut sup.). Non solum autem semel, sed et secundo et tertio negat in brevi tempore : unde sequitur : Exeuntes autem, etc. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 6). Intelligitur autem quod postquam exiit foras cum jam semel negasset, gallus cantavit primum; quod Marcus dicit. Chrys., in homil. (86, ut sup.). Ut ostendat quod neque vox galli eum a negatione detinuit, neque in memoriam suæ promis-

ne l'avait pas vu dehors, mais elle le vit sortant, le remarqua se levant et allant à la porte, et c'est à ceux qui étaient là avec elle, dans la cour et devant le feu, qu'elle dit : « Celui-ci aussi était avec Jésus de Nazareth. » Or, celui qui venait de sortir revint sur ses pas pour se justifier en niant. Ou bien, ce qui est plus croyable, il n'avait pas entendu ces paroles lorsqu'il sortait; mais c'est lorsqu'il rentra que la servante et cet autre dont parle Luc lui dirent : « Et vous, vous êtes avec eux. » Ou bien, ainsi que le rapporte Jean : « Est-ce que vous aussi vous êtes des disciples de cet homme? »

« Et il nia de nouveau avec serment, etc. » — S. Jér.— Je sais que quelques-uns, poussés par un sentiment de dévoûment à l'apôtre Pierre, ont entendu ce passage dans ce sens que Pierre n'avait pas nié *le Dieu,* mais *l'homme*, en ce sens : « Je ne connais pas l'homme, car je connais le Dieu. » Le lecteur, dans sa sagesse, jugera combien cette manière de raisonner est frivole, car si Pierre n'avait pas nié, cette parole de son maître serait donc vaine : « Vous me nierez trois fois? » — S. Ambr. — J'aime mieux que Pierre se soit trompé que de voir le Seigneur se tromper. — Rab. — A propos de cette négation de Pierre, nous prétendons que non-seulement il renonce au Christ celui qui nie qu'il soit le Christ, mais encore celui qui, étant chrétien, nie qu'il est.

S. Aug. — Voyons maintenant la troisième négation. « Et après un peu de temps s'approchèrent ceux qui étaient là, et ils dirent à Jésus : Réellement vous êtes d'avec eux. » Or, Luc dit que ce fut « après l'intervalle d'une heure, » et c'est pour le convaincre qu'ils ajoutent : « Car votre parler vous a dénoncé. » — S. Jér. — Non pas que Pierre

---

sionis reduxit. Aug., *De con. Evang.* (lib. 3, cap. 5). Non autem foris ante januam iterum negavit, sed cum rediisset ad focum (neque enim jam exierat, et foris eum vidit altera ancilla), sed cum exiret, eum vidit; id est, cum surgeret et exiret, animadvertit; et dixit his qui erant ibi (id est, qui simul aderant ad ignem in atrio) : Et hic erat cum Jesu Nazareno. Ille autem qui foris exierat, hoc audito, regressus est, ut se quasi purgaret negando. Vel quod est credibilibus, non audivit quod de eo dictum fuerat cum foras exiret; et posteaquam rediit, dixerunt ei ancilla et ille alius quem Lucas commemorat : Et tu de illis es; aut ut Joannes refert : Nunquid et tu ex discipulis es hominis istius?

Sequitur : Et iterum negavit cum juramento, etc. Hier. Scio quosdam pio affectu erga apostolum Petrum locum hunc ita interpretatos, ut dicerent Petrum hominem negasse, non Deum; et esse sensum : Nescio hominem, quia scio Deum. Hoc quam frivolum sit prudens lector intelligit; si enim iste non negavit, ergo mentitus est Dominus, qui dixerat : Ter me negabis. Ambr., *in Lucam* (cap. 22). Malo negasse Petrum, quam Dominum fefellisse. Rab. In hac autem negatione Petri, dicimus, non illum solum abnegare Christum qui dicit eum non esse Christum, sed qui cum sit negat se esse Christianum.

Aug., *De con. Evang.* (lib. 5, cap. 6). Nunc jam de tertia negatione inspiciamus. Sequitur enim : Et post pusillum accesserunt qui stabant, et dixerunt Petro : Vere

fût d'une autre langue, car et ceux qui questionnaient et celui qui était questionné étaient *hébreux*, mais c'est parce que chaque province et chaque région avait ses habitudes distinctives, et qu'un naturel d'un pays ne pouvait pas tout-à-fait échapper à son accent » (1). — REM. — Voyez combien il est funeste de s'arrêter à s'entretenir avec les hommes pervers, car c'est ce qui poussa Pierre à nier le Seigneur, qu'il avait auparavant confessé comme le Fils de Dieu. « Alors il se mit à faire des imprécations. » — RAB. — Remarquez qu'en premier lieu il a dit : « Je ne sais ce que vous dites ; » qu'en second lieu il nie avec serment ; qu'enfin il se met à faire des imprécations et à jurer qu'il n'a pas connu cet homme. C'est ainsi que persévérer dans le péché augmente les crimes, et que celui qui méprise les choses légères tombe dans de plus grandes.

REM. — Au sens spirituel, Pierre qui nie avant que le coq ait chanté désigne ceux qui, troublés par sa mort, ne croyaient pas à la divinité du Christ avant sa résurrection. En niant après que le coq a chanté, il figure ceux qui errent en ce qui concerne la double nature du Christ, la nature divine et la nature humaine. Par la première servante est désignée la *cupidité ;* par la seconde, la *délectation charnelle ;* par les assistants sont figurés les démons, car ce sont eux qui entraînent les hommes à nier le Christ. — ORIG. — Ou bien, par la première servante il faut entendre la Synagogue des Juifs qui poussèrent souvent les fidèles à nier le Christ ; par la seconde, l'ensemble des na-

(1) L'on en voit un exemple frappant au 12e livre des Juges, v. 5, où l'on voit que ceux de la tribu d'Ephraïm, pour distinguer ceux de la tribu de Galaad, leur faisaient prononcer *schibboleth* qu'ils prononçaient *sibboleth*.

---

et tu ex illis es. Lucas autem dixit : Intervallo facto quasi horæ unius : et ut eum convincant, consequenter adjungunt : Nam et loquela tua manifestum te facit. HIER. Non quod alterius sermonis esset Petrus, aut gentis externæ (omnes quippe Hebræi erant, et qui arguebant, et qui arguebatur, sed quod una provincia et regio habeat proprietates suas, et vernaculum loquendi sonum vitare non possit. REMIG. Vide autem quam sint noxia pravorum hominum colloquia : ipsa quippe coegerunt Petrum negare Dominum, quem prius confessus fuerat esse Dei Filium. Sequitur enim : Tunc cœpit detestari, etc. RAB. Nota quia primum ait : Nescio quod dicis ; secundo cum juramento negat ; tertio cœpit detestari et jurare quia non novit hominem : perseverare quippe in peccato dat incrementum scelerum, et qui minima spernit, cadit in majora.

REMIG. Spiritualiter autem per hoc quod Petrus ante primum galli cantum negavit, illi designantur qui ante Christi resurrectionem non credebant eum esse Deum, ejus morte turbati. Per hoc autem quod post galli cantum negavit, illi designantur qui in utramque Domini naturam (et secundum Deum et secundum hominem) errant. Per primam autem ancillam designatur cupiditas ; per secundam carnalis delectatio ; per illos qui astabant, dæmones intelliguntur : his enim trahuntur homines ad Christi negationem.

tions persécutrices des chrétiens; par les assistants que l'on voit en troisième lieu dans la cour, les ministres des diverses hérésies. — S. Aug. — Pierre a nié trois fois, car c'est de trois manières que se formule l'hérésie, en attaquant ou la divinité, ou l'humanité, ou toutes les deux à la fois. — Rab. — Après le troisième renoncement se fait entendre le chant du coq. Et c'est ce qui est ajouté : « Et aussitôt le coq chanta. » Il nous faut voir en cela le docteur de l'Église qui, adressant ses reproches aux somnolents, leur dit : « Éveillez-vous, justes, et ne péchez pas. » Or, l'Écriture a l'habitude de souvent signifier le caractère d'une chose par le moment où elle s'est passée, et c'est ainsi que Pierre, qui a renié au milieu des ténèbres, s'est repenti au chant du coq. « Et Pierre s'étant rappelé de la parole que Jésus lui avait dite : Avant que le coq ait chanté, vous me nierez trois fois. » — S. Jér. — Nous lisons dans un autre évangile qu'après le renoncement de Pierre et le chant du coq, le Seigneur regarda Pierre et l'appela par son regard à des larmes amères. Il n'était pas possible qu'il restât dans les ténèbres celui qui avait été regardé par la lumière du monde. « Et étant sorti, il pleura amèrement. » Il ne pouvait pas faire pénitence dans la cour de Caïphe, et il sort du milieu de l'assemblée des impies pour laver dans des larmes amères la honte d'un lâche renoncement. — S. Léon. — Heureuses, ô saint apôtre, vos larmes, qui eurent pour effacer la faute de votre renoncement la vertu du sacré baptême! Vous fûtes secouru par la droite du Seigneur Jésus-Christ, qui vous reprit avant que vous fussiez dans la prostration, et c'est ainsi que vous reçûtes la force de la stabilité,

---

Orig. (ut sup.). Vel per primam ancillam intelligitur synagoga Judæorum, qui frequenter compulerunt denegare fideles; per secundam, congregatio gentium, quæ et persecutæ sunt Christianos; per tertios stantes in atrio, ministri hæresum diversarum. Aug, *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 23). Ter etiam Petrus negavit : nam et error hæreticorum de Christo tribus generibus terminatur : aut enim de Divinitate, aut de humanitate, aut de utroque falluntur. Rab. Post tertiam autem negationem sequitur galli cantus : et hoc est quod subditur : Et continuo gallus cantavit : per quem doctor Ecclesiæ intelligitur, qui somnolentos increpans ait (1 *Cor.*, 15, v. 34) : Evigilate justi, et nolite peccare. Solet autem sacra Scriptura sæpe meritum causarum per statum temporum designare : unde Petrus qui media nocte negavit, ad galli cantum pœnituit. Unde sequitur : Et recordatus est Petrus verbi Jesu quod dixerat : Priusquam gallus cantet, ter me negabis. Hier. In alio Evangelio legimus (Luc., 22) quod post negationem Petri et galli cantum respexit Salvator Petrum, et intuitu suo eum ad amaras lacrymas provocavit : non enim fieri poterat ut in negationis tenebris permaneret, quem lux respexerat mundi : unde et hic sequitur : Et egressus foras, flevit amare : in atrio enim Caiphæ sedens non poterat agere pœnitentiam : unde foras egreditur de impiorum concilio, ut pavidæ negationis sordes amaris fletibus lavet. Leo Papa (serm. 9 *De pass.*). Felices, o Apostole sancte, lacrymæ tuæ, quæ ad di-

tout enveloppé du péril de votre chute. Aussitôt Pierre revint à la stabilité, comme un homme qui a reçu la force, de telle manière que celui qui n'avait pas pu alors soutenir la vue de la passion du Christ ne montra aucune faiblesse et resta inébranlable au sein de sa propre passion.

CHAPITRE XXVII.

Le matin étant venu, tous les princes des prêtres et des sénateurs du peuple juif tinrent conseil contre Jésus pour le faire mourir. Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent, et le mirent entre les mains de Ponce-Pilate, leur gouverneur. Cependant Judas, qui l'avait trahi, voyant qu'il était condamné, se repentit de ce qu'il avait fait; et rapportant les trente pièces d'argent aux princes des prêtres et aux sénateurs, il leur dit : J'ai péché en trahissant le sang innocent. Ils lui répondirent : Que nous importe? C'est votre affaire. Alors il jeta son argent dans le temple, et s'étant retiré, il alla se pendre.

S. Aug. — L'évangéliste avait tissu son récit avec ce qui était arrivé au Seigneur pendant la nuit jusqu'au matin, puis il était revenu sur ses pas pour raconter le renoncement de Pierre, et c'est après avoir

---

luendam culpam negationis, virtutem sacri habuere baptismatis. Adfuit enim dextera Domini Jesu Christi, quæ labentem te (priusquam dejicereris) exciperet; et firmitatem standi in ipso cadendi periculo recepisti. Cito itaque ad soliditatem rediit Petrus, tanquam recipiens fortitudinem; ut qui tunc in Christi expaverat passione, in suo post supplicio non timeret, sed constans permaneret.

CAPUT XXVII.

Mane autem facto, consilium inierunt omnes principes sacerdotum et seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent : et vinctum adduxerunt eum, et tradiderunt Pontio Pilato præsidi. Tunc videns Judas qui eum tradidit, quod damnatus esset, pœnitentia ductus, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum et senioribus dicens : Peccavi tradens sanguinem justum. At illi dixerunt : Quid ad nos? Tu videris. Et projectis argenteis in templo, recessit, et abiens laqueo se suspendit.

Aug., *De con. Evang.* (lib. 3, cap. 7). Contexuerat superius Evangelista narrationem in his quæ cum Domino facta sunt usque ad mane : sed postea rediit ad narrandam Petri negationem : qua terminata rediit ad mane, ut inde cætera contexeret. Et hoc est quod dicitur : Mane autem facto,

terminé cette narration, qu'il reprend son récit au matin pour le continuer : « Le matin étant venu, tous les princes des prêtres, et tous les anciens du peuple tinrent conseil contre Jésus pour le faire mourir. » — Orig. — Croyant, par sa mort, éteindre son enseignement et la foi en ceux qui avaient cru en lui comme étant Fils de Dieu. Ayant de tels projets contre lui, ils le lièrent, lui qui délie les liens des autres (1). « Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent et le livrèrent à Ponce-Pilate, président. » — S. Jér. — Voyez le soin des prêtres : ils passent toute la nuit à méditer les moyens iniques de commettre cet homicide, et le matin ils envoient Jésus à Pilate après l'avoir chargé de liens, d'après leur habitude, qui était de livrer chargé de liens, au juge, celui qu'ils avaient désigné à la peine capitale. — Rab. — Cependant il faut remarquer qu'ils ne le lièrent pas alors, mais aussitôt qu'ils s'en furent emparés dans le jardin, ainsi que le raconte saint Jean (2). — S. Chrys. — Ils ne le tuèrent pas en cachette, parce qu'ils voulaient détruire sa gloire, car plusieurs l'admiraient. C'est pour cela qu'ils s'efforcèrent de le tuer en public et devant tous, et qu'ils l'emmenèrent au proconsul.

S. Jér. — Or, Judas, voyant le Sauveur désigné à la mort, rapporta aux prêtres l'argent dont on l'avait payé, comme s'il était en son pouvoir de changer la sentence des persécuteurs. « Alors Judas qui le livra, voyant qu'il était condamné, mû de repentir, rapporta les trente pièces d'argent aux princes des prêtres et aux anciens du peuple, en disant : J'ai péché en livrant le sang du juste. »

(1) Isaïe, 61, v. 1 ; Luc, 4.

(2) « La cohorte et le tribun et les valets des Juifs s'emparèrent de Jésus et le lièrent » (Jean, 12).

---

consilium inierunt omnes principes sacerdotum et seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent. Orig. (ut sup.). Putantes per mortem extinguere ejus doctrinam et fidem apud eos qui crediderunt in eum, quasi in Filium Dei. Talia autem contra eum consiliantes alligaverunt Jesum solventem a vinculis : unde sequitur : Et vinctum adduxerunt eum, et tradiderunt Pontio Pilato præsidi. Hier. Vide sollicitudinem sacerdotum : in malum tota nocte vigilarunt, ut homicidium facerent, et vinctum tradiderunt Pilato : habebant enim hunc morem ut quem adjudicassent morti, ligatum judici traderent. Rab. Attamen notandum quod non tunc primum ligaverunt, sed mox comprehensum in horto ut Joannes declarat (cap. 18). Chrys., in hom. (86, ut sup.). Ideo autem eum non occulte interfecerunt, quia volebant ejus gloriæ detrahere : multi enim eum admirabantur ; propter hoc studuerunt publice et coram omnibus eum occidere ; et ideo ad præsidem eum duxerunt.

Hier. Videns autem Judas Dominum adjudicatum morti, pretium retulit sacerdotibus, quasi in potestate sua esset persecutorum mutare sententiam : unde sequitur : Tunc videns Judas qui tradidit eum quod damnatus esset, pœnitentia ductus, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum et senioribus populi, dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum.

Orig. (ut sup.). Respondeant mihi qui

Orig. — Que ceux qui imaginent des fables sur les deux espèces de natures différentes (1) disent d'où est venu le mouvement de Judas qui, après avoir reconnu son péché, s'écrie : « J'ai péché, livrant le sang du juste, » si ce n'est du bon plant de l'âme et de cette semence de vertu qui a été jetée en toute âme raisonnable, plant et semence que Judas ne cultiva pas, ce qui le fit tomber en un tel péché. S'il est des hommes d'une nature faite pour se perdre, qui a plus appartenu à cette nature que Judas? — Si Judas avait adressé ces paroles au conseil des Juifs après la résurrection de Jésus, on pourrait dire que c'est l'efficacité de la résurrection qui l'a ainsi porté à se repentir; mais c'est au moment qu'il le voit livré à Pilate. C'est que peut-être il se rappelle ce que Jésus a souvent dit de sa future résurrection. — Peut-être que Satan, qui était entré en lui, le poussa jusqu'à ce qu'il eût livré Jésus à Pilate; mais après avoir obtenu ce qu'il voulait, Satan se retira, et c'est au moment où il se retirait, que le repentir put avoir accès en lui. Mais comment Judas put-il voir que Jésus était condamné? Pilate ne l'avait pas encore interrogé. L'on pourrait peut-être dire que, le voyant trahi, il vit dans les intuitions de son esprit l'issue de cette affaire. L'on pourrait dire aussi peut-être que ces mots : « Judas voyant qu'il était condamné, » se rapportent non pas à Jésus, mais à Judas lui-même, dans ce sens qu'il sentit le mal qu'il venait de commettre, et se sentit ainsi condamné (2). — S. Léon. — En disant : « J'ai péché, en livrant le sang du juste, » il persiste dans la perfidie de son impiété, en continuant à croire, jusque dans les périls extrêmes de la mort,

(1) Les natures essentiellement bonnes et les natures essentiellement mauvaises.
(1) Ceci est vraiment forcé et détourné du sens véritable.

---

de naturis quasdam fabulas introducunt, unde est, quod Judas cognoscens peccatum suum dixit : Peccavi, tradens sanguinem justum, nisi ex bona plantatione mentis et seminatione virtutis, quæ seminata est in omni rationabili anima ; quam non coluit Judas, et ideo cecidit in tale peccatum. Si autem naturæ pereuntis est aliquis hominum, magis hujus naturæ fuit Judas. Et siquidem post resurrectionem Christi hoc dixisset Judas, forsitan erat dicendum quoniam compulit eum pœnitere de peccato ipsa virtus resurrectionis : nunc autem videns eum traditum esse Pilato, pœnituit; forsitan recordatus quæ frequenter Jesus dixerat de sua resurrectione futura. Forsitan et Satanas, qui ingressus in eum fuerat, præsto fuit ei donec Jesus traderetur Pilato : postquam autem fecit quod voluit, recessit ab eo ; quo recedente, pœnitentiam capere potuit. Sed quomodo vidit Judas quoniam condemnatus est ? nondum enim a Pilato fuerat interrogatus. Forsitan dicet aliquis quoniam consideratione mentis suæ vidit exitum rei, ex eo quod traditum aspexit. Alius autem dicet quoniam quod scriptum est : Videns Judas quia condemnatus est, ad ipsum Judam refertur : tunc enim sensit malum suum et intellexit se condemnatum. Leo Papa (serm. 1 *De pass.* versus finem). Dicendo tamen : Peccavi, tradens sanguinem justum, in impietatis

que Jésus n'était pas le Fils de Dieu, mais seulement un homme de notre condition; il aurait fléchi sa miséricorde s'il n'avait pas nié sa toute-puissance. — S. Chrys. — Remarquez qu'il se repentit lorsque son péché était accompli et avait eu tous ses effets. Le diable ne laisse pas à ceux qui ne sont pas vigilants de voir le mal avant qu'ils l'aient consommé.

« Et ils lui disent : Qu'est-ce que cela nous fait? C'est votre affaire. » — Rem. — C'est comme s'ils disaient : Que nous importe qu'il soit juste? Pour vous, vous verrez, c'est-à-dire votre œuvre se révélera dans sa vérité. D'autres veulent qu'il y ait ces mots sous-entendus : A nos yeux, en cette manière : « Que paraissez-vous à nos yeux? » c'est-à-dire, que voulez-vous que nous pensions de vous, vous qui venez confesser juste celui que vous avez livré.

Orig. — Le diable, en se retirant d'un homme, étudie son moment, et après avoir découvert l'instant favorable et l'avoir entraîné dans le péché, il observe une troisième occasion pour le tromper. C'est ainsi qu'en ce Corinthien qui, profanateur d'abord de la femme de son père, s'en repentit ensuite, il développa la tristesse jusqu'à l'excès, de manière à absorber cet infortuné. C'est quelque chose de semblable qui arrive à Judas, car après s'être repenti, il ne sut pas contenir son cœur, et il y reçut cette tristesse trop abondante que le diable lui suggéra pour l'envelopper tout-à-fait. « Et partant, il alla se pendre. » S'il eût cherché à se repentir, et qu'il eût épié le moment de la conversion, il aurait sans doute rencontré celui qui dit : « Je ne veux pas

(1) Pour comprendre ces deux nuances, il faut faire venir *videns*, dans le premier cas, de *videor*, et de *video* dans le second.

---

suæ perfidia perstitit, qui Jesum, non Dei Filium, sed nostræ tantummodo conditionis hominem etiam inter extrema mortis suæ pericula credidit ; cujus flexisset misericordiam, si ejus omnipotentiam non negasset. Chrys., in homil. (86, ut sup.). Vide autem quoniam pœnitentiam agit, quando completum est et finem accepit peccatum. Non enim permittit diabolus eos qui non vigilant, videre malum antequam perficiant.

Sequitur : At illi dixerunt : Quid ad nos? Tu videris. Remig. Ac si dicant : Qui ad nos pertinet si justus est? Tu videris ; id est, opus tuum quale sit manifestabitur. Quidam autem conjunctim voluerunt legere hæc verba (Quid ad nos tu videris), ut sit sensus, cujus æstimationis deputaris apud nos, qui eum, quem tradidisti, justum confiteris?

Orig. (ut sup.). Recedens autem ab aliquo diabolus, observat iterum tempus, et postquam cognoverit et ad secundum peccatum induxerit, observat etiam tertiæ deceptionis locum. Sicut ille qui primo uxorem patris habuit, de hoc malo postea pœnituit : sed postea diabolus voluit hanc ipsam tristitiam supra modum exaggerare, ut ipsa tristitia abundantior facta absorberet tristantem. Simile aliquid factum est in Juda : postquam enim pœnituit, non servavit cor suum, sed suscepit abundantiorem tristitiam a diabolo sibi submissam, qua voluit eum absorbere : unde sequitur : Et

la mort du pécheur. » — Ou bien qu'il pensa peut-être à devancer son maître dans la tombe, et à aller à son devant avec son âme dépouillée par la mort, pour mériter son pardon par ses aveux et par ses prières, et il ne comprit pas que le serviteur de Dieu ne doit pas se jeter lui-même hors de cette vie, mais qu'il doit attendre le jugement de Dieu. — RAB. — Ou bien il se pendit pour témoigner qu'il était à charge au ciel et à la terre. — S. AUG. — Mais les princes des prêtres étant occupés du matin jusqu'à la neuvième heure à la mort du Seigneur, comment peut-on trouver le moment où Judas leur aurait rapporté, dans le temple, le prix du sang avant la mort du Sauveur, en leur disant : « J'ai péché en vous livrant le sang du juste? » Il est constant que les princes des prêtres et les anciens ne se trouvaient pas dans le temple avant la mort du Sauveur, et ce qui en est surtout la preuve, c'est qu'ils lui insultaient sur la croix. D'ailleurs on ne peut pas le conclure de ce que ce fait est raconté avant ceux de la passion de notre Seigneur, car il est certain qu'il y a beaucoup de faits que l'on peut prouver s'être passés les premiers quoique étant racontés les derniers. L'on pourrait peut-être dire que le fait a eu lieu après la neuvième heure : Judas en voyant le sauveur Jésus tué, le voile du temple déchiré, la terre tremblante, les rochers brisés, les éléments effrayés, aurait ressenti lui-même, saisi par la crainte, la douleur de son crime; mais je pense qu'après la neuvième heure, les anciens et les princes des prêtres étaient occupés à la célébration de la pâque. D'ailleurs il n'était pas permis, au jour du sabbat de porter de l'argent. D'où je conclus qu'il n'est point vraisemblable que l'on puisse savoir le jour ou plutôt le moment où Judas finit sa vie en se pendant.

---

abiens laqueo se suspendit. Si autem locum pœnitentiæ requisisset, et tempus pœnitentiæ observasset, forsitan invenisset eum qui dixit (*Ezech.*, 33, v. 11) : Nolo mortem peccatoris. Vel forte æstimavit prævenire magistrum moriturum, et occurrere ei cum anima nuda, ut confitens et deprecans, misericordiam mereretur; nec vidit quia non convenit servum Dei seipsum expellere, de hac vita, sed expectare Dei judicium. RAB. Suspendit autem se laqueo, ut se ostenderet cœlo terræque perosum. AUG., *De nov. et vet. Testamento*. Sed occupatis principibus sacerdotum ad necem Domini a mane usque ad horam nonam, quomodo Judas eis retulisse pretium sanguinis quod acceperat, ante crucem Domini probatur, et dixisse illis in templo : Peccavi, quod tradiderim sanguinem justum? Cum constet omnes principes et seniores ante passionem Domini non fuisse in templo : quippe cum in cruce posito insultarent ei : nec enim inde potest probari, quia ante passionem Domini relatum est, cum sint multa quæ ante facta probantur, et novissima ordinantur. Sed ne forte post horam nonam factum sit, ut videns Judas occisum Salvatorem, et ob hoc velum templi scissum, terram tremuisse, saxa scissa, elementa conterrita, ipso metu correctus doluerit : sed post horam nonam occupati erant (ut existimo) seniores et principes sacerdotum ad celebrationem Paschæ : sabbato autem secundum legem non licet nummos portare; ac per hoc non est probabile apud me, quo die (imo quo tempore) laqueo vitam finierit Judas.

Mais les princes des prêtres, ayant pris l'argent, dirent : Il ne nous est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang. Et ayant délibéré là-dessus, il en achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers. C'est pour cela que ce champ est appelé encore aujourd'hui Haceldama, c'est-à-dire le Champ du Sang. Ainsi fut accomplie cette parole du prophète Jérémie : Ils ont reçu les trente pièces d'argent qui étaient le prix de celui qui a été mis à prix, et dont ils avaient fait le marché avec les enfants d'Israël; et ils les ont données pour en acheter le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné.

S. Chrys. — Les princes des prêtres se condamnèrent par leur propre aveu du moment où ils reconnurent qu'ils avaient acheté le sang : « Les princes des prêtres, ayant reçu les pièces d'argent, dirent : Il ne nous est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang. » — S. Jér. — Ce sont là vraiment ceux qui craignent d'avaler un moucheron, et qui avalent un chameau! Puisqu'ils craignent de mettre l'argent dans le trésor du temple et de le mêler aux offrandes sacrées, sous prétexte qu'il est le prix du sang, pourquoi n'ont-ils pas eu horreur de l'effusion elle-même de ce sang?

Orig. — Ils jugeaient que le meilleur emploi de cet argent était de le consacrer aux morts, puisqu'il était lui-même le prix du sang. Mais comme il est une distinction même entre les demeures des morts, ils employèrent l'argent du sang de Jésus à l'achat du champ d'un potier, pour y ensevelir les étrangers qui ne peuvent, suivant leurs désirs, être ensevelis dans les tombeaux de leurs aïeux : « Et ayant délibéré là-dessus, ils achetèrent avec cet argent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers. » — S. Aug. — Je pense

---

Principes autem sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum : propter hoc vocatus est ager ille Acheldema, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem. Tunc impletum est quod dictum est per Hieremiam prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israel, et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.

Chrys., in homil. (86, ut sup.). Quia principes sacerdotum noverant quod occisionem emerant, a propria conscientia condemnati fuerunt; et ad hoc ostendendum subdit Evangelista : Principes autem Sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est. Hier. Vere culicem liquantes, et camelum glutientes : si enim ideo non mittunt pecuniam in corbonam (hoc est, in gazophylacium, et dona Dei), quia pretium sanguinis est, cur ipse sanguis effunditur ?

Orig. (ut sup.). Videbant autem quoniam circa mortuos magis eam pecuniam conveniebat expendi, quia pretium sanguinis erat : sed quia et inter loca mortuorum sunt differentiæ, usi sunt pretio sanguinis Jesu ad comparationem agri figuli alicujus, ut in eo peregrini sepeliantur, non secundum votum suum in monumentis paternis : unde sequitur : Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli in sepulturam peregrinorum. Aug., in serm. *De can.*

que c'est par un effet particulier de la Providence divine que le prix du Sauveur ne serve pas à l'usage des pécheurs, mais au repos des étrangers, afin que le Christ ait ainsi racheté les vivants par sa passion sanglante, et ait reçu les morts entre les bras de la même passion. Le champ du potier est donc acheté avec le prix du sang du Seigneur, et c'est ainsi que nous lisons dans les Écritures que le genre humain tout entier a été racheté par le sang du Sauveur. Par *ce champ* il faut donc entendre le monde entier, et *ce potier* capable de posséder ce champ sera celui qui a fait du limon de la terre les vases de notre corps. C'est ce champ du potier qui a été acheté par le sang du Christ, et c'est, dis-je, aux étrangers, qui étaient promenés par leur exil sur toute l'étendue de la terre, sans famille et sans patrie, que le repos a été préparé par le sang du Christ. Nous disons que ces voyageurs sont les chrétiens pieux qui, renonçant au siècle, et ne possédant rien dans le monde, reposent dans le sang du Christ. Le Christ enseveli, tel est le repos du chrétien, d'après cette parole de l'Apôtre : « Nous avons été ensevelis avec lui dans la mort par le baptême. » Nous sommes donc pèlerins en ce monde, et c'est comme étrangers que nous vivons dans cette lumière. — S. Jér. — C'est parce que nous étions étrangers à la loi et aux prophètes que nous avons reçu notre salut des passions perverses des Juifs. — Orig. — Ou bien, nous appelons étrangers ceux qui jusqu'à la fin sont étrangers à Dieu; car si les justes ont été ensevelis avec le Christ dans le sépulcre neuf, qui lui fut offert dans le rocher, ceux qui sont jusqu'à la fin étrangers à Dieu sont ensevelis dans le champ de ce potier qui travaille la boue, champ qui a été

Domini. Providentia autem Dei factum puto, ut pretium Salvatoris, non peccatoribus sumptum præbeat, sed peregrinis requiem subministret; ut jam exinde Christus et vivos sanguinis sui passione redimat, et mortuos pretiosa passione suscipiat. Pretio ergo dominici sanguinis ager figuli comparatur. Legimus in Scripturis quod totius generis humani salus redempta sit sanguine Salvatoris. Ager ergo iste mundus hic totus est : figulus autem, qui mundi possit habere dominatum, ipse est qui vascula corporis nostri fecit de limo. Istius itaque figuli ager, Christi sanguine emptus est; peregrinis, inquam, qui sine domo et patria, toto orbe exules jactabantur, requies Christi sanguine providetur. Istos autem peregrinos esse dicimus devotissimos Christianos, qui renuntiantes seculo, et nihil possidentes in mundo, in Christi sanguine requiescunt : sepultura enim Christi nihil aliud est quam requies Christiani : consepulti enim sumus, sicut ait Apostolus (*Rom.*, 6) cum illo per baptismum in morte. Nos ergo peregrini in hoc mundo sumus, et tanquam hospites in hac luce versamur. Hier. Qui etiam peregrini eramus a lege et prophetis, prava Judæorum studia suscepimus in salutem. Orig. (ut sup.). Vel peregrinos dicimus, qui usque ad finem extranei sunt a Deo : nam justi consepulti sunt Christo in monumento novo quod excisum est in petra : qui autem alieni sunt a Deo usque ad finem, sepulti sunt in agro figuli operantis lutum, qui pretio sanguinis est comparatus, et ager sanguinis nominatur : unde sequitur : Propter hoc vocatus est ager ille Acheldema; hoc est, ager

acheté avec la solde du sang, et qui est appelé pour cela *le champ du sang* : « C'est pour cela que ce champ a été appelé Aceldama (1) jusqu'à ce jour, c'est-à-dire le champ du sang. » — LA GLOSE. — Ce qu'il faut rapporter au temps où l'évangéliste écrivait. — Ensuite, il confirme le même fait par les paroles du prophète : « Alors fut accompli ce qui a été dit par le prophète Jérémie, disant : Ils ont reçu trente pièces d'argent, prix de celui qui a été mis à prix, et dont ils avaient fait le marché avec les enfants d'Israël, et ils les ont données pour acheter le champ d'un potier, ainsi que le Seigneur me l'avait ordonné. » — S. JÉR. — L'on ne trouve plus cela en aucune façon dans Jérémie, mais l'on trouve quelque chose de semblable pour le sens, toutefois avec des expressions et une contexture différentes, dans le prophète Zacharie, qui est le dernier des douze prophètes. — S. AUG. — Si quelqu'un voulait en tirer cette conclusion qu'il doit refuser à cause de cela de croire à l'Évangile, qu'il se rappelle d'abord que tous les exemplaires de l'Évangile ne portent pas *par le prophète Jérémie*, quelques-uns portant simplement : par le prophète. Mais cette réponse n'est pas de mon goût; car il est un grand nombre d'exemplaires qui portent *par le prophète Jérémie*, et ce sont les exemplaires les plus anciens. D'ailleurs, il n'y avait aucune raison qui pût engager à ajouter ce nom et à corrompre ainsi le texte, tandis qu'il y avait une raison à ce qu'il fût enlevé et à ce que son audacieuse maladresse le tentât, troublée qu'elle était par la disposition du texte primitif. Or, il a pu arriver que Matthieu, écrivant cet évangile, le nom de Jérémie se soit présenté à sa mémoire à la place de celui de Zacharie, ainsi que cela arrive souvent, ce qu'il aurait cer-

(1) Dans les textes les plus purs l'on trouve *Haceldama*.

---

sanguinis, usque in hodiernum diem. GLOS. Quod referendum est ad tempus quo Evangelista hoc scripsit.

Deinde confirmat idem prophetico testimonio, dicens : Tunc impletum est quod dictum est per Hieremiam prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israel, et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus. HIER. Hoc in Hieremia penitus non invenitur, sed in Zacharia (qui penultimus est duodecim prophetarum) quædam similitudo refertur (cap. 11, v. 12), et quanquam sensus non multum discrepet, tamen ordo et verba diversa sunt. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 7). Si quis ergo putat ideo fidei Evangelistæ aliquid derogandum, primo noverit, non omnes codices Evangeliorum habere quod per Hieremiam dictum sit, sed tantummodo per prophetam. Mihi autem hæc non placet defensio ; quia et plures codices habent Hieremiæ nomen, et antiquiores ; et nulli fuit causa cur adderetur hoc nomen, et mendositas fieret. Cur autem tolleretur, fuit utique causa, ut hoc audax imperitia faceret, prædicta quæstione turbata. Potuit autem fieri ut animo Matthæi Evangelium scribentis, pro Zacharia Hieremias occurreret (ut fieri solet), quod tamen sine illa dubitatione emendaret (saltem ab his admonitus qui ipse adhuc in carne

tainement corrigé sur l'avis qui lui aurait été donné de cette inadvertance par ses contemporains, s'il n'avait pas pensé que ce nom ne s'était présenté pour un autre, au moment où il écrivait sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, que parce que le Seigneur l'avait ainsi établi. Que le Seigneur l'eût ainsi établi, la première raison en est, ainsi qu'il l'insinue, que tous le prophètes écrivant sous l'inspiration du même esprit, et étant unis entre eux par une admirable entente, il en résulte une plus haute conviction que si l'on démontrait que les paroles des divers prophètes appartiennent toutes aux lèvres du même prophète; il en résulte aussi que l'on doit considérer toutes les paroles que l'Esprit-Saint a prononcées par leur bouche comme si chacune d'elles appartenait à tous, et toutes à chacun d'eux. Si, encore aujourd'hui, quelqu'un, en citant les paroles d'un autre, au lieu de donner le nom de celui qu'il cite donne le nom d'un de ses amis avec lequel il est tellement lié que ce dernier accepterait tout ce qui tombe de ses lèvres, et que voyant qu'il s'est trompé de nom il se reprenne en ajoutant toutefois : « Mais j'ai bien dit, » par la connaissance qu'il a de l'union qui existe entre les deux amis, combien plus cela est-il vrai appliqué aux saints prophètes? D'ailleurs, il est une autre raison pour laquelle l'Esprit-Saint ait permis ou plutôt ait voulu que le nom de Jérémie ait été mis à la place de celui de Zacharie. On lit dans Jérémie qu'il acheta un champ de son frère, et qu'il lui en donna l'argent (1), non pas toutefois avec cette indication de trente pièces d'argent que l'on trouve dans Zacharie. Il est évident que l'évangéliste, dans son interprétation, aura appliqué au Sauveur ce qui est dit des trente pièces

(1) « Dix pièces d'argent et sept sicles » (Jérémie, 32, 9).

---

vivente hæc legere potuerunt), nisi cogitaret recordationi suæ, quæ Spiritu Sancto regebatur, non occurrisse aliud pro alio nomen prophetæ, nisi quia Dominus hoc ita scribi constituit. Cur autem constituerit, prima causa est, quia sic insinuat, ita omnes prophetas (uno spiritu locutos) mirabili inter se consensione constare, ut hoc multo amplius sit, quam si omnium verba prophetarum uno unius hominis ore demonstrentur : et ideo indubitanter accipi debent, quæcunque per eos Spiritus Sanctus dixit, et singula esse omnium, et omnia singulorum : si enim hodie quisquam volens alicujus verba indicare, dicat nomen alterius a quo dicta sunt qui tamen sit amicissimus illius, cujus verba dicere voluit, et continuo recordatus alium pro alio se dixisse, ita se corrigat, ut tamen dicat : Bene dixi, nihil aliud intuens nisi inter ambos esse concordiam, quanto magis de prophetis sanctis hoc commendandum fuit? Est etiam alia causa cur hoc nomen Hieremiæ in testimonio Zachariæ sit manere permissum, vel potius Sancti Spiritus auctoritate præceptum sit. Est apud Hieremiam (cap. 32) quod emerit agrum a filio fratris sui, et dederit ei argentum, non quidem sub hoc nomine pretii, quod positum est apud Zachariam triginta argenteis. Quod autem prophetiam de triginta argenteis ad hoc interpretatus sit Evangelista, quod modo

d'argent. Mais, comme au sens mystique, ce que Jérémie dit de ce champ acheté peut aussi s'entendre de ce passage, l'évangéliste a pu, négligeant de citer Zacharie, qui parle des trente pièces d'argent, citer Jérémie, qui parle du champ acheté; en telle sorte, que le lecteur de l'Évangile, en voyant cité Jérémie, et n'y trouvant rien sur les *trente pièces d'argent,* mais y trouvant seulement ce qui concerne le *champ acheté,* soit averti par là que ces deux passages différents des prophètes se rapportent ici, et expliquent, dans le sens de la passion du Seigneur, ce que dit Jérémie. D'ailleurs, ce passage de Matthieu : « Et dont ils avaient fait le marché avec les enfants d'Israël, et ils les donnèrent pour le champ du potier, ainsi que le Seigneur l'a établi, » ne se trouve ni dans Jérémie ni dans Zacharie. D'où nous devons conclure que c'est bien plutôt dans un sens mystique et non d'une manière littérale que cette citation a été rédigée par l'évangéliste lui-même, sous l'inspiration du Seigneur qui lui découvrait que ce passage du prophète concernait la vérité du Christ.

S. Jér. — Loin de nous cette pensée que l'on puisse convaincre d'erreur le serviteur du Christ préoccupé du sens dogmatique et non des mots et des syllabes. — S. Jér. — J'ai lu dernièrement en un Jérémie apocryphe qu'un Juif de la secte des Nazaréens m'avait procuré, et j'y ai trouvé le mot à mot de cette citation. Mais il me paraît plus vraisemblable que cette citation a été empruntée au prophète Zacharie, à la manière ordinaire des évangélistes et des prophètes, qui, sans tenir compte de l'arrangement des mots, ne citent que le sens de l'Ancien-Testament.

---

de Domino completum est, manifestum est: sed ad hoc pertinere etiam illud de agro empto, quod Hieremias dicit, hinc potest mystice significari, ut non hic Zachariæ nomen poneretur, qui dixit, triginta argenteis; sed Hieremiæ, qui dixit de agro empto : ut lecto Evangelio, atque invento nomine Hieremiæ, lecto autem Hieremia, et non invento testimonio de triginta argenteis, invento tamen agro empto, admoneatur lector utrumque conferre, et inde sensum enucleare prophetiæ, quomodo pertineat ad hoc quod in domino completum est. Nam illud quod subjecit huic testimonio Matthæus, cum ait : Quem appretiaverunt a filiis Israel, et dederunt eos in agrum figuli, sicuti constituit mihi Dominus, nec apud Zachariam, nec apud Hieremiam reperitur. Unde magis ex persona Evangelistæ accipiendum est eleganter et mystice insertum (vel interjectum esse), quia hoc ex Domini revelatione cognoverat, ad hanc rem quæ de Christi pretio facta est, hujusmodi pertinere prophetiam.

Hier., *De optimo genere interpretandi* (*ad Pammachium*, epist. 101). Absit ergo de pedissequo Christi quod possit argui de falso; cui cura fuit, non verba et syllabas aucupari, sed sententias dogmatum ponere. Hier., *in Matth.* Legi nuper in quodam hæbraico volumine, quod Nazarenæ sectæ mihi Hebræus contulit, Hieremiæ apocryphum, in quo hæc ad verbum scripta reperi; sed tamen mihi videtur magis de Zacharia sumptum testimonium, evangelistarum et apostolorum more vulgato, qui verborum ordine prætermisso, sensus tantum de veteri Testamento proferunt in exemplum.

Or Jésus fut présenté devant le gouverneur, et le gouverneur l'interrogea en ces termes : Êtes-vous le roi des Juifs ? Jésus lui répondit : Vous le dites : je le suis. Et étant accusé par les princes des prêtres et les sénateurs, il ne répondit rien. Alors Pilate lui dit : N'entendez-vous pas de combien de choses ces personnes vous accusent ? Mais il ne répondit rien à ce qu'il lui put dire ; de sorte que le gouverneur en était tout étonné.

S. Aug. — Après avoir achevé ce qu'il consacre au récit de la trahison de Judas, Matthieu reprend le fil de sa narration par ces mots : « Or, Jésus fut présenté devant le gouverneur. » — Orig. — Le juge de toute créature (1), qui a reçu le pouvoir du Père lui-même, voyez combien il s'est humilié jusqu'à consentir de comparaître devant celui qui à cette époque était juge de la terre de Juda. Il lui est fait une question que probablement Pilate ne lui adresse pas sans sourire, ou du moins sans douter de sa vérité : « Et le proconsul l'interrogea, en disant : Vous êtes le roi des Juifs ? » — S. Chrys. — Pilate fait tomber la question sur ce qui était le sujet continuel des accusations de ses ennemis. Or, ceux-ci sachant que Pilate n'avait nul souci des questions portant sur la loi, ils portent la question sur des faits du ressort de l'autorité publique.—Orig.—C'est là ce que dit Pilate, et c'est conformément à cette première question qu'il fit écrire sur l'écriteau de la croix : *Roi des Juifs*. Or, Jésus répondant au prince des prêtres l'avait réfuté indirectement par ces mots : « Vous l'avez dit, » tandis qu'il se contente d'appuyer ce que dit Pilate en ajoutant : « Vous le dites. » —

(1) Le mot *créature* est mis ici dans le même sens que dans ce passage : « Allez, annoncez l'Evangile à toute créature, » c'est-à-dire pour l'homme.

Jesus autem stetit ante præsidem, et interrogavit eum præses, dicens : Tu es Rex Judæorum ? Dicit illi Jesus : Tu dicis. Et cum accusaretur a principibus sacerdotum et senioribus, nihil respondit. Tunc dixit illi Pilatus : Non audis quanta adversum te dicunt testimonia ? Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer.

Aug., *De cons. Evang.* (cap. 7 et 8). Finitis his quæ Matthæus de Juda proditore interposuit, ad ordinem narrationis revertitur dicens : Jesus autem stetit ante præsidem. Orig. (ut sup.). Judex totius creaturæ constitutus a Patre, vide quantum se humiliavit, ut acquiesceret stare ante judicem tunc terræ Judææ ; et interrogatus est interrogationem, quam forsitan deridens aut dubitans Pilatus interrogat. Unde sequitur : Et interrogavit eum præses dicens : Tu es Rex Judæorum? Chrys., in homil. (87, *in Matth.*). Id Pilatus interrogat, quod adversarii contra Christum continue revolvebant : quia enim sciebant Pilatum nullam curam facientem legalium, ad publicas accusationes rem deducunt. Orig. (ut sup.). Vel pronuntiative hec dixit Pilatus : unde et alibi scripsit in titulo (Joan., 18) : Rex Judæorum. Principi autem sacerdotum respondens : Tu dixisti, oblique arguit ejus dubitationem : Pilati vero sententiam confirmat pronuntiantis : unde sequitur : Dixit illi Jesus : Tu dicis. Chrys., in homil.

S. Chrys. — Il s'avoue roi, mais roi du ciel, ainsi que nous lisons plus clairement dans un autre évangile : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » afin que Pilate et les Juifs ne soient pas excusables de revenir sur une question à laquelle il a ainsi répondu. — S. Hil. — Ou bien, il avait répondu à la question du pontife lui demandant s'il était le Christ : « Vous l'avez dit, » parce que le pontife avait appris de la loi que le Christ reste éternellement, tandis qu'il répond : « Vous le dites, » à ce proconsul ignorant de la loi, parce que le salut advient aux Gentils par la foi d'un aveu actuel. — S. Jér.— Remarquez qu'il répond en partie à Pilate, qui portait la sentence malgré lui, tandis qu'il ne répond nullement aux anciens et aux princes des prêtres, les jugeant indignes de toute réponse : « Et accusé par les princes des prêtres et les anciens, il ne répond rien. » — S. Aug. — Luc nous apprend quels sont les crimes que déroula l'accusation, par ces mots : « Alors ils se mirent à l'accuser, en disant : Nous avons trouvé cet homme-ci révolutionnant notre nation, et empêchant de payer le tribut à César, et disant qu'il était lui-même le Christ-roi. » Peu importe à la vérité des faits l'ordre dans lequel ils sont rapportés, ainsi que peu importe que l'un taise ce que l'autre raconte. — Orig. — Jésus accusé ne répond pas plus maintenant qu'il ne répondait alors, et le Verbe de Dieu ne se révèle pas à eux, ainsi qu'il s'était révélé autrefois aux prophètes. D'ailleurs, Pilate ne méritait pas de réponse ; car il n'avait pas un jugement arrêté et stable sur le Christ, mais il allait d'une opinion à l'autre. « Alors Pilate lui dit : Vous n'entendez pas combien de témoignages l'on dépose contre vous. » — S. Jér. — C'est un païen celui

---

(87, ut sup.). Confessus est se esse Regem, sed cœlestem, ut in alio Evangelio manifestius legitur (Joan., 18) : Regnum meum (inquit) non est de hoc mundo; ut neque Judæi neque Pilatus excusationem habeant, huic accusationi insistentes. Hilar. (can. 32, *in Matth.*). Vel interroganti pontifici an ipse esset Jesus Christus, dixerat : Tu dixisti; quia semper futurum Christum ex lege ipse didicisset; huic vero legis ignaro interroganti an ipse esset Rex Judæorum, dicitur : Tu dicis, quia per fidem præsentis confessionis salus gentium est. Hier. Attende autem quod Pilato, qui invitus promebat sententiam, aliqua ex parte respondit; sacerdotibus autem et principibus sacerdotum respondere noluit, indignos eos suo sermone judicans : Et cum accusaretur a principibus sacerdotum et senioribus, nihil respondit. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 8). Lucas autem ipsa crimina, quæ accusantes objecerunt, aperuit : dicit enim : Cœperunt illum accusare dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et prohibentem tributa dari Cæsari, et dicentem se Christum Regem esse. Nihil autem interest ad veritatem quo ordine ista retulerint; sicut nihil interest, si alius aliud tacet quod alius commemorat. Orig. (ut sup.). Accusatus autem Jesus sicut tunc illis nihil respondit, sic nec modo; quia non fit eis verbum Dei sicut aliquando factum fuerat ad prophetas : sed neque dignum erat ut Pilato interroganti responderet, qui non habebat permanens et firmum de Christo judicium, sed ad contraria trahe-

qui se montre ainsi à nous, ne défendant pas Jésus, mais transportant sa cause au peuple des Juifs. — S. CHRYS. — Il parlait ainsi, parce qu'il voulait le délivrer et le forcer à se disculper. « Et il ne lui répondit rien à tout ce qu'il put lui dire, de sorte que le gouverneur en était tout étonné. » Quoique les faits leur eussent fourni plusieurs preuves de sa douceur, de son humilité, de sa vertu, cependant ils n'en faisaient pas moins éclater leur méchanceté contre lui, et ils le poursuivaient avec des desseins pervers. C'est pour cela qu'il ne leur répond rien; et s'il répond quelquefois, c'est en peu de mots, afin que l'on ne pût qualifier de parti pris son silence prolongé. — S. JÉR. — Ou bien, Jésus ne voulut rien répondre, pour ne pas différer le bien qui devait résulter de sa croix, en se faisant par sa justification mettre hors de cause par le gouverneur. — ORIG. — Or, le gouverneur admira sa constance, par la pensée qu'il avait de son pouvoir sur sa vie (1). Cependant il le voyait stable dans sa tranquille et calme sagesse, et dans sa fermeté imperturbable. Il l'admire vivement, et il regardait comme l'égal d'un grand miracle ce courage du Christ, qui, exposé à une sentence comme un criminel, restait inébranlable devant la mort, qui est considérée comme terrible par tous les hommes.

Or le gouverneur avait accoutumé à toutes les fêtes de Pâque de délivrer celui des prisonniers que le peuple lui demandait; et il en avait alors un insigne, nommé Barrabas. Lorsqu'ils étaient donc tous assemblés, Pilate leur dit : Lequel voulez-vous que je vous délivre, de Barrabas ou de Jésus qui est appelé Christ? Car il savait bien que c'était par envie qu'ils l'a-

(1) « Vous ne me parlez pas? Vous ignorez donc que j'ai le pouvoir de vous crucifier? et que j'ai le pouvoir de vous renvoyer? » (Jean, 19, v. 10.)

---

batur : unde sequitur : Tunc dicit ei Pilatus : Non audis quanta adversum te dicunt testimonia. HIER. Gentilis quidem est qui contemnit Jesum, sed causam refert in populum Judæorum. CHRYS., in homil. (87, ut sup.). Ideo autem hoc dicebat, quia volebat eum liberare, dum se excusando responderet. Sequitur : Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer. Quia enim multas habentes demonstrationes ex ipsis rebus virtutis et mansuetudinis ejus et humilitatis, tamen in ipsum malignabantur, et perverso judicio agebantur contra ipsum, propter hoc nihil respondet; et si aliquando respondet, brevia quidem dicit, ne continua taciturnitate pertinaciæ opinio de ipso accipiatur. HIER. Vel ideo Jesus nihil respondere voluit ne crimen diluens dimitteretur a præside, et crucis utilitas differretur. ORIG. (ut sup.). Miratus est autem præses constantiam ejus; forsitan sciens quod idoneus esset pronuntiare crimen; et tamen videbat eum in tranquilla et quieta sapientia, et gravitate non turbabili stare : sed et vehementer miratur : dignum enim ei videbatur magno miraculo, ut exhibitus Christus ad criminale judicium, imperturbabilis staret ante mortem, quæ apud omnes homines terribilis æstimatur.

Per diem autem solemnem consueverat præses populo dimittere unum vinctum quem voluissent. Habebat autem tunc unum vinc-

vaient livré entre ses mains. Cependant, lorsqu'il était assis sur son siége, sa femme lui envoya dire : Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce juste ; car j'ai été aujourd'hui étrangement tourmentée dans un songe à cause de lui. Mais les princes des prêtres et les sénateurs persuadèrent au peuple de demander Barabbas, et de faire périr Jésus. Le gouverneur leur ayant donc dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre? Ils lui répondirent : Barrabas. Pilate leur dit : Que ferai-je de Jésus, qui est appelé Christ? Ils lui répondirent tous : Qu'il soit crucifié. Le gouverneur leur dit : Mais quel mal a-t-il fait? Et ils se mirent à crier encore plus fort, en disant : Qu'il soit crucifié. Pilate, voyant qu'il ne gagnait rien, mais que le tumulte s'excitait toujours de plus en plus, se fit apporter de l'eau, et, se lavant les mains devant le peuple, il leur dit : Je suis innocent du sang de ce juste : c'est à vous d'en répondre. Et tout le peuple lui répondit : Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. Alors il leur délivra Barrabas; et ayant fait fouetter Jésus, il le remit entre leurs mains pour être crucifié.

S. Chrys. — Comme Jésus n'avait rien répondu aux accusations des Juifs qui pût servir à Pilate à le renvoyer absous de ces accusations, il machine autre chose pour pouvoir le délivrer. « Ce gouverneur avait l'habitude, aux jours de fête, de délivrer au peuple le prisonnier qu'il lui demandait. » — Orig. — C'est ainsi que ceux qui veulent soumettre une nation à leur joug leur accordent quelques bienfaits jusqu'à ce qu'ils aient tout-à-fait affermi ce joug. Cependant, l'on retrouve cette coutume de tout temps chez les Juifs, et c'est ainsi que Saül ne tua pas Jonathas à cause de la demande que tout le peuple lui fit de sa grâce.

S. Chrys. — Il s'empara de cette coutume pour essayer par elle de sauver le Christ, et afin de ne pas laisser au peuple l'ombre d'excuse, il met en face de Jésus un manifeste homicide : « Il y avait alors un

---

tum insignem, qui dicebatur Barrabas. Congregatis ergo illis dixit Pilatus : Quem vultis dimittam vobis, Barrabam, an Jesum qui dicitur Christus ? Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum. Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus dicens : Nihil tibi et justo illi : multa enim passa sum hodie per visum propter eum. Principes autem sacerdotum et seniores persuaserunt populo ut peterent Barrabam, Jesum vero perderent. Respondens autem præses, ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti ? At illi dixerunt : Barrabam. Dicit illis Pilatus : Quid igitur faciam de Jesu qui dicitur Christus ? Dicunt omnes : Crucifigatur ! Ait illis præses : Quid enim mali fecit ? At illi magis clamabant, dicentes : Crucifigatur ! Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret, accepta aqua, lavit manus coram populo, dicens : Innocens ego sum a sanguine justi hujus ; vos videritis. Et respondens universus populus, dixit : Sanguis ejus super nos, et super filios nostros ! Tunc dimisit illis Barrabam ; Jesum autem flagellatum tradidit eis crucifigeretur.

Chrys., in homil. (87, ut sup.). Quia Christus ad accusationem Judæorum nihil responderat, per quod posset eum Pilatus ab accusationibus Judæorum excusatum habere, aliud machinatur per quod eum liberare possit : unde dicitur : Per diem autem solemnem consueverat præses populo dimittere unum vinctum, quem voluissent. Orig. (ut sup.). Sic enim quasdam gratias præstant gentes eis quos subjiciunt sibi, donec confirmetur super eos jugum ipsorum. Tamen consuetudo hæc aliquando fuit

prisonnier célèbre nommé Barrabas. » L'évangéliste ne se contente pas de l'appeler voleur, mais il l'appelle célèbre, c'est-à-dire connu par sa méchanceté. — S. Jér. — Le nom de Barrabas, d'après l'Évangile selon les Hébreux, signifie *le fils du maître*, et il fut condamné pour cause *d'homicide et de sédition*. Or, Pilate leur offre de choisir celui qu'ils veulent qu'il leur délivre, de Barrabas ou de Jésus, ne pouvant douter que le choix ne portât sur Jésus. « Pilate, les ayant assemblés, leur dit : Qui voulez-vous que je vous délivre, Barrabas ou Jésus que l'on appelle le Christ? » — S. Chrys. — C'est comme s'il disait : Si vous ne voulez pas l'absoudre comme innocent, du moins grâciez-le comme coupable à cause du jour de fête. S'il fallait le délivrer avec la certitude du crime, à combien plus forte raison dans le doute? Mais remarquez le renversement des choses; c'est ordinairement le peuple qui intercède pour les condamnés et le pouvoir qui concède à leurs demandes; c'est maintenant le contraire qui arrive, car c'est le prince qui demande au peuple et le peuple qui n'en devient que plus féroce.

La Glose (1). — L'évangéliste nous découvre ensuite pourquoi Pilate travaille à la délivrance du Sauveur : « Car il savait que c'était par envie qu'on le lui avait livré. » — Rem. — Jean nous montre quelle est cette envie en nous racontant qu'ils disaient : « Voici que le monde entier va après lui, et si nous le renvoyons ainsi tous croiront en lui. » Il faut remarquer qu'au lieu de ces paroles rapportées par Matthieu : « Ou Jésus qui est appelé Christ, » Marc rapporte : « Voulez-vous que je vous livre le roi des Juifs? » Car seuls, parmi tous les

(1) Ni dans la Glose actuelle ni ailleurs.

---

apud Judæos : Saul enim non interfecit Jonatham omni populo petente eum ad vitam (1 *Reg.*, 14). Chrys. (ut sup.). Per hanc autem consuetudinem Christum eripere tentavit; et ut neque umbram excusationis Judæi sibi derelinquant, manifestus homicida in comparatione Christi adducitur, de quo sequitur : Habebat autem tunc unum vinctum insignem qui dicebatur Barrabas : non simpliciter dicit latronem, sed insignem, hoc est, in malitia diffamatum. Hier. Iste Barrabas in Evangelio quod inscribitur juxta Hebræos, filius magistri eorum interpretatur, qui propter seditionem et homicidium fuerat condemnatus. Offert autem optionem eis Pilatus dimittendi quem vellent; latronem, an Jesum; non dubitans Jesum potius eligendum : unde sequitur : Congregatis ergo illis, dixit Pilatus : Quem vultis dimittam vobis, Barrabam, an Jesum qui dicitur Christus? Chrys., in homil. (87, ut sup.). Quasi dicat : Si non vultis sicut innocentem dimittere, saltem sicut condemnatum festivitati dimittite : si enim oportebat in peccatis manifestis existentem dimittere, multo magis in dubiis. Vide autem ordinem conversum : petitio pro condemnatis solet esse plebis, concessio autem principis; nunc autem contrarium gestum est : princeps enim petit a plebe, et plebs ferocior redditur.

Glossa. Quare autem Pilatus ad liberationem Christi laboravit, manifestat Evangelista cum subdit : Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum. Remig Quæ autem invidia fuerit, Joannes manifestat

rois, les rois des Juifs étaient oints et appelés *christs* à cause de l'onction qu'ils recevaient.

S. Chrys. — L'évangéliste ajoute autre chose qui aurait dû les faire tous renoncer à la passion du Christ en disant : « Et pendant qu'il était assis devant son tribunal, son épouse lui envoya dire : Vous n'avez rien à démêler dans l'affaire de ce juste, » et le songe de cette femme, ajouté aux preuves de fait, n'était pas peu de chose. — Rab. — Remarquez que le tribunal est le *siége des juges*, le *trône* celui des rois, la *chaire* celle des docteurs. Or, la femme d'un païen vit dans des songes et des visions ce que des Juifs éveillés ne voulaient ni comprendre ni croire. — S. Jér. — Il faut remarquer que souvent, pour les Gentils, des songes envoyés par Dieu sont de véritables révélations, et que l'on trouve en Pilate et sa femme, confessant la justice du Seigneur, le témoignage du peuple des Gentils en sa faveur. — S. Chrys. — Mais pourquoi n'était-ce pas Pilate lui-même qui voyait ce songe? Parce que c'était elle qui en était plus digne, ou bien parce que Pilate eût été moins digne de foi, ou bien enfin parce qu'il n'en aurait pas parlé. Dieu a ordonné que ce fût une femme qui eût cette vision pour qu'elle fût connue de tous; et non-seulement elle voit, mais elle est encore étrangement tourmentée à cause de lui : « J'ai été très tourmentée aujourd'hui par cette vision à cause de lui. » Et cela afin que le mari fût plus circonspect à l'endroit de la condamnation à cause de la compassion qu'il devait éprouver pour les souffrances de sa femme. D'ailleurs la circonstance du moment de cette vision n'était pas peu de chose, parce qu'elle avait eu lieu cette même nuit. — S. Aug. (1). — C'est

(1) On ne retrouve pas ceci dans les sermons actuels de saint Augustin, mais dans le 3e sermon de saint Chrysostôme pour la cinquième férie de la cène du Seigneur.

---

qui narrat eos dixisse (cap. 11) : Ecce mundus totus post eum vadit ; et si dimittimus eum sic, omnes credent in eum. Notandum etiam quia loco ejus quod Matthæus dicit : An Jesum qui dicitur Christus ? Marcus dicit : Vultis dimittam vobis Regem Judæorum ? Soli namque reges Judæorum ungebantur, et ab ipsa unctione christi vocabantur.

Chrys., in homil. (87, ut sup.). Deinde subditur aliud, quod sufficiens erat omnes a passione revocare. Sequitur enim : Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus dicens : Nihil tibi et justo illi : cum demonstratione enim quæ erat a rebus, etiam somnus non parvum quid erat.

Rab. Notandum vero quia tribunal sedes est judicum ; solum, regum ; cathedra, magistrorum : in visionibus autem et somniis gentilis viri uxor hoc intellexit quod Judæi vigilantes nec credere nec intelligere voluerunt. Hier. Nota etiam quod gentilibus sæpe a Deo somnia revelantur ; et quod in Pilato et uxore ejus justum Dominum confitentibus gentilis populi testimonium sit. Chrys., in homil. (86, ut sup.). Sed cujus gratia non ipse Pilatus somnium videbat ? Quia illa magis digna erat ; vel quia si Pilatus vidisset, non æqualiter ei creditum esset ; vel forte neque dixisset : propter hoc dispensatur a Deo quod mulier videt, ut manifestum omnibus fiat : et non

ainsi que le juge est épouvanté en la personne de sa femme, et afin que, dans son jugement, il ne donne pas son consentement et son adhésion au crime des Juifs, il trouve son jugement dans la vision et les tourments de sa femme; il est jugé, lui qui juge, et il souffre avant d'en faire souffrir un autre. — Rab. — Ou bien, le diable, comprenant enfin maintenant qu'il perdra ses dépouilles par le Christ, veut, ainsi qu'il avait, au commencement, introduit la mort dans le monde par une femme, arracher, par l'intermédiaire d'une autre femme, Jésus des mains des Juifs, afin de ne pas perdre par sa mort l'empire de la mort.

S. Chrys. — Rien de ce qui précède ne peut agir sur les ennemis du Christ, parce que l'envie les avait aveuglés tout-à-fait. Aussi répandent-ils leur malice jusque dans le peuple : « Le prince des prêtres et les vieillards persuadèrent au peuple de demander Barrabas et de faire périr Jésus. » — Orig. — Et il faut voir maintenant comment le peuple juif est persuadé et excité par les vieillards et par les docteurs de son culte, contre Jésus pour le perdre.

« Le gouverneur, répondant, leur dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre? — La Glose (1). — Pilate, en disant ceci, répond ou à ce que sa femme lui avait annoncé, ou à ce que lui demandait le peuple qui voulait que, selon l'usage, on lui délivrât quelqu'un pour ce jour de fête. — Orig. — Les foules, comme des bêtes féroces, les foules, qui suivent la voie large, voulaient qu'on leur délivrât Barra-

(1) Ni dans la Glose actuelle ni ailleurs.

---

simpliciter videt, sed et patitur multa : sequitur enim : Multa enim passa sum hodie per visum propter eum ; ut scilicet a compassione quæ erat ad uxorem, desidior fieret vir circa occisionem : sed et tempus non parum conferebat; etenim eadem nocte vidit. Aug., in serm. *De pass.* Sic ergo judex terretur in conjuge ; et ut crimini Judæorum non præbeat in judicio consensum, pertulit in uxoris visione afflictioneque judicium ; judicatur ipse qui judicat, et torquetur antequam torqueat. Rab. Vel aliter : nunc demum diabolus intelligens per Christum se spolia sua amissurum, sicut primum per mulierem mortem intulerat, ita per mulierem vult Christum de manibus Judæorum liberare ; ne per ejus mortem, mortis amittat imperium.

Chrys., in homil. (82, ut sup.). Nihil autem præmissorum Christi adversarios movit, quia eos omnino invidia excæcaverat ; unde ex propria malitia plebem corrumpunt : et hoc est quod sequitur : Princeps autem sacerdotum et seniores persuaserunt populo ut peterent Barrabam, Jesum vero perderent. Orig. (ut sup.). Et est videre nunc quomodo populus Judæorum a senioribus suis et judaicæ culturæ doctoribus suadetur et excitatur adversus Jesum, ut eum perdant.

Sequitur : Respondens autem præses, ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti ? Glossa. Respondisse autem dicitur Pilatus hæc dicens, sive ad ea quæ uxor nuntiaverat, sive ad petitionem populi, qui juxta consuetudinem, aliquem in die festo sibi dimitti petebat. Orig. (ut sup.). Turbæ autem quasi feræ, quæ spatiosam ambulant viam, voluerunt sibi Barrabam habere solutum. Unde subditur : At illi dixerunt :

bas : « Et ils lui dirent : Barrabas. » C'est ainsi que ce peuple, considéré à son extérieur, présente en quelques-uns de ses membres des séditieux, des homicides, des voleurs, tandis que tous ceux qui le composent sont tels en leur âme. Là où n'est pas Jésus sont les disputes et les combats, et là où il est tout est paix et bien. Or, tous ceux qui sont semblables aux Juifs ou par leur vie ou par leur croyance désirent la délivrance de Barrabas; car quiconque fait le mal, c'est Barrabas qui est déchaîné dans son corps et le Christ qui y est lié, tandis que celui qui fait le bien possède le Christ libre et tient Barrabas enchaîné. Pilate voulut leur faire sentir la honte d'une telle iniquité : « Pilate leur dit : Que ferai-je donc de Jésus? etc. » Il le dit non-seulement pour ce motif, mais aussi pour voir jusqu'où irait leur impiété. Ils ne rougissent pas d'entendre Pilate appeler Jésus le Christ, et ils ne gardent plus de mesure dans leur impiété. « Tous s'écrient : Qu'il soit crucifié ! » Ils multiplient la mesure de leur iniquité, ne demandant pas seulement la vie pour l'homicide, mais demandant encore la mort pour le juste, et la mort si honteuse de la croix (1). — — Rab. — Les crucifiés, suspendus à la croix par des clous qui leur traversaient les pieds et les mains, mouraient d'une mort prolongée et vivaient longtemps sur la croix. Ce n'était pas par le désir de prolonger leur vie, mais c'était pour que leur souffrance ne finît pas de sitôt que leur mort était retardée. Les Juifs ne pensaient qu'à choisir la mort la plus honteuse, mais ils choisissaient sans s'en douter ce que le Seigneur voulait, le Seigneur qui devait, après avoir triomphé

(1) « Condamnons-le à la mort la plus honteuse » (Sagesse, 2, v. 20).

Barrabam. Ideo gens illa habet seditiones, et homicidia et latrocinia : secundum quosdam, gentis suæ in rebus quæ foris habentur ; secundum autem omnes, intus in anima. Ubi enim non est Jesus, illic lites et prælia sunt ; ubi autem est, ibi sunt omnia bona et pax. Omnes etiam qui Judæis sunt similes, vel in dogmate, vel in vita, Barrabam sibi solvi desiderant : quicunque enim mala agit, solutus est in corpore ejus Barrabas, Christus autem vinctus ; qui autem bona agit, Christum habet solutum, Barrabam vinctum. Voluit autem Pilatus pudorem tantæ iniquitatis eis incutere : unde sequitur : Dicit illis Pilatus : Quid igitur faciam de Jesu, etc. Non solum autem hoc, sed et mensuram colligere volens impietatis eorum. Illi autem nec hoc erubescunt quod Pilatus Jesum confitebatur esse Christum; nec modo impietatis servant : unde sequitur : Dicunt omnes : Crucifigatur ! in quo multiplicaverunt impietatis suæ mensuram, non solum homicidam postulantes ad vitam, sed etiam justum ad mortem, et ad mortem turpissimam crucis. Rab. Pendentes siquidem in ligno crucifixi, clavis ad lignum pedibus manibusque confixi, producta morte necabantur, et diu vivebant in cruce ; non quia longior vita eligebatur, sed quia mors ipsa protendebatur, ne dolor citius finiretur : verum Judæi de morte pessima cogitabant, sed a Domino non intelligentibus eis electa erat : ipsam enim crucem diabolo superato erat tanquam trophæum in frontibus fidelium positurus.

Hier. Cum autem hoc responderent, non

du diable, placer la croix elle-même sur le front des fidèles comme signe de sa victoire.

S. Jér. — Après cette réponse des Juifs, Pilate ne se rendit pas tout de suite, mais mû par cette parole que sa femme lui avait fait dire : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et ce juste? » il résiste encore. « Le gouverneur leur dit : Mais quel mal a-t-il fait? » Ces paroles de Pilate absolvent Jésus. « Mais eux, ils criaient encore davantage et disaient : Qu'il soit crucifié! » pour accomplir ce qui a été dans un psaume : « Des chiens nombreux m'ont entouré; la réunion des méchants m'a assiégé, » et celles-ci de Jérémie : « Ceux qui étaient mon héritage sont devenus pour moi comme un lion dans la forêt; ils ont fait entendre leur voix contre moi. » — S. Aug. — Pilate discuta longtemps avec les Juifs, voulant que Jésus fût délivré, et c'est ce que résume Matthieu en ce peu de mots : « Pilate voyant qu'il n'avançait à rien, mais que le tumulte ne faisait qu'augmenter. » Il ne se serait pas exprimé ainsi si le gouverneur n'avait fait beaucoup d'efforts (efforts dont il ne dit pas le nombre) pour arracher Jésus à leur fureur.

« S'étant fait apporter de l'eau, il se lava les mains devant le peuple en disant : Je suis innocent, etc. » C'était la coutume chez les anciens que, lorsqu'un homme voulait établir qu'il était innocent d'un crime, il se faisait apporter de l'eau et se lavait les mains devant le peuple.

S. Jér. — Pilate se fit apporter de l'eau conformément à cette parole prophétique : « Je laverai mes mains au milieu des innocents, » et son action revient à un débat ainsi exprimé : Pour moi, j'ai voulu délivrer l'innocent, mais comme une sédition est imminente, et comme je suis menacé d'encourir l'accusation d'être rebelle à César,

---

statim acquievit, sed juxta suggestionem uxoris, quæ mandaverat : Nihil tibi et justo illi, ipse quoque respondit. Unde sequitur : Ait illis præses : Quid enim mali facit? Hoc dicendo Pilatus absolvit Jesum. Sequitur : At illi magis clamabant, dicentes : Crucifigatur! ut impleretur quod in psalmo dicitur (*Psal.* 81) : Circumdederunt me canes multi; congregatio malignantium obsedit me; et illud Hieremiæ (cap. 12) : Facta est mihi hæreditas mea sicut leo in sylva; dederunt super me vocem suam. Aug., *De con. Evang.* (lib. 3, cap. 8). Sæpius autem Pilatus cum Judæis egit, volens ut dimitteretur Jesus : quod paucissimis verbis testatur Matthæus cum subdit : Videns Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret : quod non diceret, nisi multum ille conatus fuisset (quamvis tacuerit quoties hoc tentavit) ut erueret Jesum a furore eorum.

Sequitur : Accepta aqua, lavit manus coram populo, dicens : Innocens ego sum, etc. Remig. Mos enim erat apud antiquos ut cum vellet quis se ostendere immunem ab aliquo crimine, accepta aqua, lavaret manus suas coram populo.

Hier. Pilatus ergo accepit aquam juxta illud propheticum (*Psal.* 25) : Lavabo inter innocentes manus meas; quodammodo in hoc contestans et dicens : Ego quidem innocentem volui liberare, sed quoniam se-

je me libère de toute participation au sang de ce juste. C'est ainsi que ce juge, forcé de porter son jugement contre le Seigneur, ne condamne pas lui-même celui qu'on lui a présenté, mais dispute contre ceux qui le lui amènent, et prononce que celui qu'on va crucifier est juste. Il ajoute : « Pour vous, vous verrez, » et c'est comme s'il disait : Moi, je suis l'exécuteur de la loi; c'est votre voix qui verse le sang. « Et tout le peuple, répondant, dit : Que son sang soit sur nous, etc. » Cette imprécation persiste encore aujourd'hui contre les Juifs, et le sang du Seigneur se voit toujours en eux.

S. Chrys. — Il faut remarquer ici l'abondance de la folie des Juifs; leur impiété et leur fatale passion ne leur permettent plus de regarder à leurs intérêts, et ils se maudissent eux-mêmes par ces mots : « Que son sang soit toujours sur nous, » et ils étendent la malédiction jusqu'à leurs enfants, en disant : « Et sur nos enfants. » Cependant la miséricorde divine ne confirme pas tout-à-fait leur jugement, car il en fut beaucoup, parmi eux et parmi leurs enfants, qui se repentirent; Paul sortit de leurs rangs, ainsi que ces plusieurs mille qui reçurent la foi dans Jérusalem (1).

S. Léon. — Le forfait des Juifs dépasse la faute de Pilate; mais ce juge, en renonçant à son propre jugement, n'échappa pas à la culpabilité, et il partagea le crime d'autrui. « Alors il leur délivra Barrabas, et après avoir fait flageller Jésus, il le remit entre leurs mains, etc. » S. Jér. — Il faut remarquer ici que Pilate en cela ne fit qu'exécuter la loi romaine, qui établissait que l'on flagellait d'abord l'homme que l'on voulait crucifier. Jésus fut donc livré aux soldats pour être fla-

(1) Trois mille d'abord (Actes, 2, v. 41), et puis cinq mille (Actes, 4, v. 4).

---

ditio oritur, et rebellionis mihi contra Cæsarem crimen impingitur, innocens sum a sanguine justi hujus. Judex ergo qui cogitur contra Dominum ferre sententiam, non damnat oblatum, sed arguit offerentes, justum esse pronuntians eum qui crucifigendus est. Sequitur : Vos videritis : quasi dicat : Ego minister legum sum, vox vestra sanguinem fundit. Sequitur : Et respondens universus populus dixit : Sanguis ejus super nos, etc. Perseverat usque in præsentem diem hæc imprecatio super Judæos, et sanguis Domini non aufertur ab eis.

Chrys., in hom. (88, *in Matth.*). Intuere autem et hic Judæorum multam insaniam : eorum enim impietas et perniciosa concupiscentia non permittit eos quæ oportet inspicere; et sibi maledicunt dicentes : Sanguis ejus super nos; quia ad filios maledictionem attrahunt dicentes : Et super filios nostros; sed tamen misericors Deus eorum sententiam non firmavit, sed ex eis et eorum filiis suscepit qui pœnitentiam egerunt : etenim et Paulus ex ipsis fuit, et multa millia eorum qui in Hierosolymis crediderunt.

Leo Papa, in serm. *De passio. Dom.* (serm. 8). Excessit ergo Pilati culpam facinus Judæorum; sed nec ipse evasit reatum qui reliquit proprium judicium, et in crimen transivit alienum. Sequitur enim : Tunc dimisit illis Barrabam; Jesum autem flagellatum tradidit eis, etc. Hier. Sciendum est autem Pilatum romanis legibus

gellé, et les verges déchirèrent ce corps si saint et cette poitrine où Dieu reposait. — S. Aug. (1). — Voici que l'on prépare le Seigneur aux verges; voici qu'on le bat; la fureur des fouets déchire sa peau; les fouets cruels laissent sur ses épaules leurs traces sanglantes. Oh! douleur! voici Dieu qui gît étendu devant l'homme, et il souffre le supplice d'un scélérat, celui en qui l'on n'a pu trouver vestige de péché. — S. Jér. — Cela est arrivé parce qu'il a été écrit : « Les fouets des pécheurs sont nombreux. » Que ce fouet nous rédime des verges. Toutes les œuvres des Gentils sont purifiées par ce lavement des mains de Pilate, et nous devenons étrangers à l'iniquité des Juifs. — S. Hil. — Sur les excitations des prêtres, le peuple choisit Barrabas, dont le nom signifie *le fils du père*. Ce nom est une prophétie de leur future infidélité, car ils préféreront au Christ l'antechrist, *le fils du péché* (2). — S. Jér. — Barrabas, l'homme qui soulevait des séditions dans les foules, a été remis entre les mains des Juifs; c'est le diable qui règne encore sur eux, et c'est pour cela qu'ils ne sauraient avoir la paix.

Les soldats du gouverneur menèrent ensuite Jésus dans le prétoire; et là, ayant assemblé autour de lui toute la compagnie, ils lui otèrent ses habits, et le revêtirent d'un manteau d'écarlate; puis ayant fait une couronne

(1) Ceci, ainsi que cela a été remarqué plus haut, ne se retrouve pas dans saint Augustin, mais dans saint Chrysostôme au même passage.

(2) Le texte de saint Hilaire porte : *le fils du père*, ce qui donne un texte suivi à toute cette interprétation. L'antechrist y est appelé le fils du père, puisqu'il est, d'après la doctrine du saint docteur, *le fils du diable*, et que le diable doit être appelé *père* d'une manière générale, engendrant tout mal.

---

ministrasse, quibus sancitum est ut qui crucifigitur, prius flagellis verberetur. Traditur igitur Jesus militibus verberandus, et illud sanctissimum corpus pectusque Dei capax flagella secuerunt. Aug., in serm., *De pass.* Ecce Dominus aptatur ad verbera; ecce jam cæditur; rumpit sanctam cutem violentia flagellorum; repetitis ictibus crudelia verbera scapularum terga conscindunt. Proh dolor! Jacet extensus ante hominem Deus, et supplicium patitur rei, in quo nullum peccati vestigium potuit inveniri. Hier. Hoc autem factum est, ut quia scriptum erat (*Psal.* 31) : Multa flagella peccatorum, illo flagello nos a verberibus liberemur. In lavacro etiam manuum Pilati, Gentilium omnia opera purgantur, et ab impietate Judæorum nos alieni efficimur.

Hilar. (can. 33, *in Matth.*). Hortantibus autem sacerdotibus, populus Barrabam elegit, qui interpretatur patris filius; in quo arcanum futuræ infidelitatis ostenditur, Christo, Antichristum peccati filium præferendo. Hier. Barrabas etiam, qui seditiones faciebat in turbis, dimissus est populo Judæorum, id est, diabolus, qui usque hodie regnat in eis; et idcirco pacem habere non possunt.

Tunc milites præsidis suscipientes Jesum in prætorio, congregaverunt ad eum universam cohortem, et exuentes eum chlamydem coccineam circumdederunt ei. Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, et arundinem in dextera ejus. Et genuflexo ante eum, illudebant ei, dicentes :

d'épines entrelacées, ils la lui mirent sur la tête, avec un roseau dans la main droite. Et se mettant à genoux devant lui, en disant : Salut au roi des Juifs. Et lui crachant au visage, ils prenaient le roseau qu'il tenait et lui en frappaient la tête.

S. Aug. — Après les accusations portées contre le Christ, nous devons voir sa passion, et c'est ainsi que la commence saint Matthieu : « Alors les soldats du gouverneur emmenèrent Jésus dans le prétoire, et réunirent contre lui la cohorte. » — S. Jér. — Parce que les scribes et les pharisiens lui avaient reproché, comme étant son crime, d'avoir voulu usurper le pouvoir sur le peuple d'Israël, et qu'on lui avait donné le nom de roi des Juifs, ils font cela pour se moquer de lui, et, après l'avoir dépouillé de ses habits, ils lui donnent pour se couvrir un manteau qui, étant d'écarlate, rappelait le manteau royal d'autrefois qui avait sur toute son étendue une frange rouge. Pour diadème, ils lui donnent une couronne d'épines; pour sceptre royal, un roseau, et ils se prosternent devant lui comme devant un roi, et c'est ce qui est raconté de la manière suivante : « Ils lui ôtèrent ses habits, etc. » — S. Aug. — L'on comprend que c'est ce qu'a voulu exprimer Marc en disant qu'il *avait été* revêtu de pourpre; c'est pour singer la pourpre que ces soldats, en se jouant, le revêtent de ce manteau d'écarlate; il y a une certaine pourpre dont le rouge se rapproche tout-à-fait de l'écarlate. Il est possible aussi que Marc veuille rappeler aussi de la pourpre qui se serait trouvée dans le manteau, quoiqu'écarlate.

S. Chrys.—Comment pourrons-nous nous préoccuper des outrages que nous pourrions recevoir, après que le Christ a souffert ceci? Ce

---

Ave, Rex Judæorum! Et expuentes in eum, acceperunt arundinem, et percutiebant caput ejus.

Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 9). Post accusationes Christi consequens est ut ipsam Domini passionem videamus, quam Matthæus sic incipit : Tunc milites præsidis suscipientes Jesum in prætorio, congregaverunt ad eum universam cohortem. Hier. Quia enim Rex Judæorum fuerat appellatus, et hoc ei scribæ et sacerdotes crimen objecerant, quod sibi in populo Israel usurparet imperium, illudentes hoc faciunt, ut nudatum pristinis vestibus induant chlamydem coccineam pro rufo limbo, quo reges veteres utebantur; et pro diademate imponant ei coronam spineam; pro sceptro regali dent calamum; et adorent quasi regem : et hoc est quod subditur : Et exeuntes eum chlamydem coccineam, etc. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 9). Per hoc autem intelligitur Marcum dixisse indutum purpura : pro regia enim purpura chlamys illa coccinea ab illudentibus adhibita erat; et est rubra quædam purpura cocco simillima. Potest etiam fieri, ut purpuram etiam Marcus commemoraverit quam chlamys habebat, quamvis esset coccinea.

Chrys., in homil. (87, ut sup.). Quæ igitur erit nobis cura de reliquo, si contumelias ab aliquo patiamur, postquam Chris-

qui est arrivé au Christ est le dernier degré de l'outrage, car ce n'était pas une petite partie de lui-même, mais tout le corps qui avait à souffrir; la tête, par la couronne, et le roseau et les soufflets; la face, que l'on couvrait de crachats; les joues, par les coups de poing dont on les couvrait; tout le corps, par les verges et les habits dont il fut dépouillé, le manteau d'écarlate dont il fut enveloppé, et l'adoration dont il fut l'objet; les mains, par le roseau qu'on lui donna en guise de sceptre, comme s'ils craignaient de passer quelque chose de tant d'audace.

S. Aug. — Il est vraisemblable que Matthieu aura rappelé ceci en récapitulant, et que cela n'eut pas lieu au moment où Pilate livra Jésus pour être crucifié, car Jean rappelle ce fait avant de dire que Jésus fut livré, par le gouverneur, à la mort.

S. Jér. — Pour nous, nous comprenons tout ceci au sens mystique. Ainsi que Caïphe, sans savoir ce qu'il disait, prononça ces paroles : « Il faut qu'un seul meure pour tous, » ainsi ceux-ci, quoique animés d'une intention différente, firent tout ce qui est raconté en ce passage pour nous livrer, à nous qui croyons, des symboles de nos croyances. Jésus porte en ce manteau d'écarlate toutes les œuvres sanglantes des nations, détruit la malédiction ancienne par sa couronne d'épines, tue avec son bâton les animaux; ou bien, il tient ce bâton de roseau à la main pour écrire l'action sacrilége des Juifs. — S. Hil. — Le Seigneur, après avoir assumé sur lui tous nos maux corporels, se montre à nous par cette couleur d'écarlate qui le couvre, inondé du sang de tous les martyrs qui ont mérité

---

tus hoc passus est? Etenim quod fiebat in Christum, ultimus terminus contumeliæ erat : nec una particula tantum, sed universum corpus patiebatur injurias : caput per coronam, et arundinem, et colaphos; facies, quia inspuebatur; genæ, quia alapis cædebantur; corpus totum per flagella, et quia denudatum est, et per circumdationem chlamydis, et per fictam adorationem; manus per arundinem, quam dederunt ei pro sceptro; ac si timerent ne aliquid prætermitterent gravissimæ præsumptionis.

Aug., *De cons. Evang.* (ut sup.). Apparet autem Matthæum recapitulando ista commemorasse; non quod tunc factum sit, cum eum Pilatus crucifigendum tradidisset. Joannes enim antequam diceret quod eum Pilatus crucifigendum tradiderit, ista commemoravit.

Hier. Nos autem omnia hæc intelligimus mystice. Quomodo enim Caiphas dixit (Joan., 11) : Oportet unum hominem mori pro omnibus, nesciens quid diceret; sic et isti quodcunque fecerunt, licet alia mente fecerint, tamen nobis qui credimus sacramenta tribuebant. In chlamyde coccinea opera gentium cruenta sustentat : in corona spinea maledictum solvit antiquum; in calamo venenata occidit animalia : sive calamum tenebat in manu, ut sacrilegium scriberet Judæorum. Hilar. (cant. 33, ut sup.). Susceptis omnibus corporis nostri infirmitatibus a Domino, omnium deinde martyrum, quibus regnum secum erat debitum, sanguine in cocci colore perfunditur : spinis quoque (id est, compungentium quondam peccatis gentium) coronatur; est enim aculeus in spinis, ex quibus Christo

avec lui de régner. Il est couronné aussi d'épines, c'est-à-dire des péchés perçants des nations, péchés dont nous voyons une image dans cette pointe des épines qui le couronnent. La faiblesse et l'infirmité des nations s'appuient sur ce bâton qu'il tient à la main. On le frappe à la tête avec le roseau, et c'est pour que l'infirmité des nations, soulevée par les mains du Christ, remonte jusqu'à Dieu le Père, qui est son chef, pour y trouver le repos.

Orig. — Ou bien, le roseau veut nous rappeler qu'avant d'être croyants nous mettions notre confiance dans ce bâton de roseau de l'Égypte (1), ou de n'importe quelle autre puissance contraire à Dieu. C'est ce bâton qu'il prend dans ses mains pour en triompher par le mystère de sa croix. C'est avec ce bâton qu'ils frappent la tête du Seigneur Jésus, car cette puissance ennemie dirige toujours ses coups contre Dieu le Père, chef du Sauveur. — Rem. — Ou bien, par ce manteau d'écarlate est désignée la chair du Christ qui nous est présentée comme rouge à cause du sang répandu. Dans la couronne d'épines, voyez nos péchés qu'il a assumés sur lui, car il a apparu dans la ressemblance de la chair de péché. — Rab. — Ils frappent donc la tête du Christ avec un roseau, ceux qui, établissant des erreurs contraires à la divinité, s'efforcent d'établir leur erreur par l'autorité des Écritures qui sont écrites au moyen d'un roseau; ils crachent sur sa face, ceux qui repoussent avec d'exécrables paroles la présence de sa grâce, et nient que Jésus soit venu en la chair; ils l'adorent faussement, ceux qui croient en lui et le rejettent par leurs actes pervers. — S. Aug. — En dépouillant le Seigneur, dans sa passion, de son vête-

(1) « Est-ce que vous vous confiez en ce bâton de roseau, ce bâton brisé de l'Egypte » (Isaïe, 36, v. 6)?

---

victoriæ corona contexitur; in calamo vero earumdem gentium infirmitas atque inanitas manu comprehensa firmatur : quin etiam capiti ejus illiditur, ut infirmitas gentium manu Christi comprehensa, etiam in Deum Patrem (qui caput ejus est) conquiescat. Orig. (ut sup.). Vel calamus mysterium fuit, quod priusquam crederemus, confidebamus in virga arundinea Ægypti, vel cujusque regni contrarii Deo; quem accipit ut triumphet eum in ligno crucis. Percutiunt autem hoc calamo caput Christi Jesu, quoniam semper regnum illud verberat Deum Patrem caput Salvatoris. Remig. Vel aliter : per chlamydem coccineam caro Domini designatur, quæ rubra dicitur propter sanguinis effusionem; per spineam coronam, susceptio peccatorum nostrorum; quia in similitudinem carnis peccati apparuit (*Rom.*, 8). Rab. Calamo igitur Christi caput percutiunt, qui Divinitati ejus contradicentes, errorem suum auctoritate sanctæ Scripturæ (quæ calamo scribitur) confirmare conantur : spuunt in faciem ejus, qui præsentiam gratiæ illius verbis execrandis respuunt, et Jesum in carne venisse denegant : falso autem illum adorant qui in eum credunt, sed perversis actibus despiciunt. Aug., *De quæst. Evang.* (lib. 2, prope finem). Quod autem Dominum in passione exuerunt ves-

ment et en le revêtant d'un manteau peint (1), ils ont prophétisé les hérétiques qui disent que le Christ a eu, non un véritable corps, mais un corps chimérique.

Après s'être ainsi joués de lui, ils lui ôtèrent ce manteau d'écarlate; et lui ayant remis ses habits, ils l'emmenèrent pour le crucifier. Lorsqu'ils sortaient, ils rencontrèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de Jésus. Et étant arrivés au lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire au lieu du Calvaire. Ils lui donnèrent à boire du vin mêlé de fiel; mais en ayant goûté, il ne voulut point en boire.

La Glose (2). — Après avoir raconté tout ce qui concerne le rôle que l'on fit jouer au Sauveur, l'évangéliste raconte ce qui concerne Jésus-Christ montant au Calvaire: « Et après s'être ainsi joués de lui, ils lui ôtèrent le manteau d'écarlate, etc. » — S. Aug. — Il faut placer ceci à la fin, au moment où le Christ est emmené pour être crucifié, c'est-à-dire au moment où Pilate l'a livré aux Juifs.

S. Jér. — Il faut remarquer qu'au moment où il est flagellé et conspué, Jésus n'a pas ses vêtements à lui, mais ceux qu'il a revêtus à cause de nos péchés. Mais après qu'il a été crucifié et que tout cet éclat théâtral est tombé, alors il reprend ses anciens vêtements et l'éclat qui lui est propre. Aussitôt les éléments se troublent et la création témoigne en faveur du Créateur. — Orig. — Il est dit du manteau qu'on l'en dépouilla une seconde fois, tandis qu'aucun des évangélistes ne dit rien de semblable de la couronne d'épines, afin qu'après que

(1) La robe du Christ était blanche.
(2) Ni dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

---

tem propriam, et induerunt fucatam, signati sunt hæretici qui eum dicunt verum corpus non habuisse, sed fictum.

Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, et induerunt eum vestimentis ejus, et duxerunt eum ut crucifigerent. Exeuntes autem, invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem : hunc angariaverunt ut tolleret crucem ejus. Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus. Et dederunt ei vinum bibere cum felle mixtum. Et cum gustasset, noluit bibere.

Glossa. Postquam Evangelista commemoravit ea quæ ad illusionem Christi pertinent, nunc narrare incipit processum crucifixionis ipsius : unde dicitur : Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, etc. Aug., *De con. Evan.* (lib. 3, cap. 9). Hoc autem in fine factum esse intelligitur, cum jam duceretur ad crucifigendum; postquam scilicet Pilatus tradidit eum Judæis.

Hier. Notandum autem quod quando flagellatur Jesus et conspuitur, non habet propria vestimenta, sed ea quæ propter peccata nostra sumpserat : cum crucifigitur et illusionis pompa præteriit, tunc pristinas vestes recipit, et proprium assumit ornatum; statimque elementa turbantur, et Creatori dat testimonium creatura. Orig. (ut sup.). Et de chlamyde quidem scriptum est quoniam denuo expoliaverunt eum : de corona autem spinea nihil tale evangelistæ

Jésus les a placées sur son chef vénérable, il ne reste plus aucune de nos anciennes épines.

S. Chrys. — Le Seigneur ne voulut pas souffrir ni dans le temple ni sous un toit, afin que vous ne pensiez pas qu'il était mort pour le peuple juif seulement, mais en dehors de la ville et au-delà des murs, afin que vous sachiez que c'est un sacrifice pour tous, qu'il est l'oblation de toute la terre et la purification du genre humain : « Sortant ils trouvèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, et ils le contraignirent de porter la croix de Jésus. » — S. Jér. — Que personne ne pense que saint Jean, qui raconte que Jésus porta sa croix du moment qu'il sortit du prétoire, ait raconté d'une manière différente que Matthieu, qui nous raconte que l'on rencontra un homme de Cyrène auquel on fit porter la croix de Jésus, car il faut admettre qu'en sortant du prétoire, Jésus fut chargé lui-même de sa croix, et que c'est après que l'on rencontra Simon auquel on imposa de partager ce fardeau.

Orig. — Ou bien c'est en sortant qu'ils obligèrent Simon à la porter, et c'est en approchant du lieu du crucifiement qu'ils la mirent sur les épaules de Jésus pour qu'il la portât lui-même (1). Ce n'est pas par hasard que Simon fut obligé à porter ce fardeau, mais par une disposition particulière de Dieu, il fut emmené jusqu'au point de se trouver digne de ce que l'Evangile raconte de lui et de ce ministère de la croix du Christ. Non-seulement il convenait que le Sauveur portât sa croix, mais il fallait que nous la portassions aussi nous-mêmes, remplissant ainsi un service salutaire (2). Cependant le concours que nous

(1) Saint Jean dit : « Il sortit portant sa croix. »

(2) Le mot *angari* était appliqué en Perse aux personnes publiques qui pouvaient obliger le premier venu à lui prêter main forte pour remplir un devoir public. Le sens de ce mot ici, c'est que nous nous unissons à ce que fait le Sauveur.

---

scripserunt; ut jam non sint spinæ nostræ antiquæ, postquam semel eas a nobis abstulit Jesus super venerabile caput suum.

Chrys., in serm. *De passione Domini.* Non autem voluit Dominus pati sub tecto, non in templo judaico, ne putares pro illa tantum plebe oblatum; et ideo extra civitatem, foras muros, ut scias sacrificium esse commune, quod totius terræ est oblatio, quod communis est purificatio : et hoc signatur, cum dicitur : Exeuntes autem invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem : hunc angariaverunt ut tolleret crucem. Hier. Ne quis autem putet huic loco evangelistæ Joannis historiam esse contrariam (ille enim dicit exeuntem Dominum de prætorio portasse crucem suam; Matthæus autem refert quod invenerunt hominem Cyrenæum, cui imposuerunt crucem Jesu), sed hoc intelligendum est, quod egrediens de prætorio Jesus, ipse portaverit crucem suam; postea obviam habuerunt Simonem, cui portandam crucem imposuerunt. Orig. (ut sup.). Aut egressi quidem angariaverunt Simonem; appropinquantes autem ad locum in quo eum fuerant suspensuri, imposuerunt crucem et ipsi, ut ipse eam portaret. Non fortuito autem angariatus est Simon, sed secundum dispositionem Dei ductus est ad hoc, ut evangelica Scriptura dignus inveniretur et ministerio crucis Christi. Non solum autem Salvatorem

lui prêtons ne saurait autant nous être utile que nous l'est sa propre passion.

S. Jér. — Au sens mystique, ce sont les nations qui reçoivent la croix, et c'est l'obéissance du pécheur qui se laisse charger de l'ignominie du Sauveur. — S. Hil. — Le Juif était indigne de porter la croix, car c'était à la foi des nations qu'il était réservé de prendre la croix et d'y compatir. — Rem. — Ce Simon n'était pas de Jérusalem, mais il était étranger et voyageur, venant de Cyrène qui est une ville de Libye. Or, le nom de Simon veut dire *obéissant*, et celui de *cyrénéen*, héritier, et c'est là une belle figure du peuple des Gentils qui était étranger aux testaments de Dieu, mais qui est devenu par sa foi le concitoyen des saints et l'héritier de la famille. — S. Grég. — Ou bien, par Simon qui accepte, comme une corvée, de porter la croix du Seigneur, il faut désigner ceux qui sont à la fois abstinents et arrogants. Par l'abstinence, il est vrai, ils affligent la chair, mais ils n'ont aucun souci du fruit intérieur de l'abstinence. C'est ainsi que Simon porte la croix, mais ne meurt pas sur la croix, figure de ceux qui, en pratiquant l'abstinence et en se laissant aller à l'arrogance, vivent au monde par le désir de la gloire, en même temps qu'ils affligent leurs membres par la mortification.

« Et ils vinrent dans un lieu appelé Golgotha qui est le lieu du Calvaire. » — Rab. — En effet, Golgotha est un nom syriaque qui doit se traduire par *calvaire*. — S. Jér. — J'ai entendu donner cette explication que le Calvaire avait été le lieu de la sépulture d'Adam et qu'il avait reçu le nom de Calvaire, parce que la tête du premier homme y

---

conveniebat accipere crucem suam, sed et nos conveniebat eam portare, salutarem nobis angariam adimplentes; nec tamen sic profecisset nobis eam accipere, sicut cum ipse eam accepit.

Hier. Mystice autem crucem suscipiunt nationes, et peregrinus obediens portat ignominiam Salvatoris. Hilar. (cant. 33, *in Matth.*). Indignus enim Judæus erat Christi crucem ferre, quia fidei gentium erat relictum crucem accipere et compati. Remig. Iste enim Simon non erat hierosolymita, sed peregrinus et advena, scilicet Cyrenæus : Cyrene enim civitas est Libyæ. Interpretatur autem Simon obediens; Cyrenæus, hæres : unde pulchre per eum designatur populus gentium qui peregrinus erat testamentorum Dei; sed credendo factus est civis sanctorum, et domesticus hæres Dei. Greg., in homil. (32, *in Evang.*). Vel aliter : per Simonem, qui crucem dominicam in angaria portat, designantur abstinentes et arrogantes; quia per abstinentiam quidem carnem afficiunt, sed fructum abstinentiæ interius non requirunt : unde idem Simon crucem portat, sed non moritur; quia abstinentes et arrogantes per abstinentiam quidem corpus afficiunt, sed per desiderium gloriæ mundo vivunt.

Sequitur : Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus. Rab. Golgotha enim Syrum nomen est, et interpretatur Calvaria. Hier. Audivi quemdam exposuisse Calvariæ locum, in quo sepultus est Adam; et ideo sic appellatum, quia ibi antiqui hominis sit conditum caput. Favorabilis interpretatio, et mulcens aurem populi, nec tamen vera : extra urbem

avait été enterrée. C'est là une heureuse interprétation qui plaît à l'oreille du peuple, mais qui n'est pas vraie, car au dehors de la cité et au-delà des portes sont des lieux où l'on sépare du tronc la tête des condamnés, et ce sont ces lieux qui ont pris, dans ce fait de la décollation, le nom de *calvaires* ou des *décapités* (1). Jésus fut crucifié en ce lieu, afin que l'on vît flotter l'étendard du martyre, d'abord dans le lieu où les condamnés avaient expié leur faute. Quant à Adam, il fut enterré, ainsi que nous lisons dans le livre de Josué, près d'Ebron et d'Arbée. — S. Hil. — Le lieu du crucifiement fut tel que, placé au milieu de la terre, il se présentât également à toutes les nations qui voulaient recevoir la connaissance de Dieu.

« Et ils lui donnèrent à boire du vin mêlé avec du fiel. » — S. Aug. C'est ce que Marc raconte ainsi : « Ils lui donnaient à boire du vin mêlé avec de la myrrhe. » Saint Matthieu se sert du mot fiel pour exprimer l'amertume de ce vin, car le vin mêlé à la myrrhe est fort amer. Il n'est pas non plus improbable que le fiel et la myrrhe se fussent réunis pour donner de l'amertume à ce vin.— S. Jér.— C'est une vigne amère que celle qui donne le vin amer dont on abreuve le Seigneur Jésus; et c'est pour que s'accomplisse cette parole : « Ils m'ont donné du fiel pour breuvage, » et cette autre de Dieu à Jérusalem : « Je vous ai plantée vigne vraie (2), et comment, vigne étrangère, vous êtes-vous changée en amertume (3)? Et lorsqu'il en eut goûté, il ne voulut pas en boire.» Marc dit : « Il ne l'accepta pas, » ce qui veut dire : « Il ne l'accepta pas

(1) Cependant cette interprétation que repousse ici le saint docteur est ordinaire chez les Pères, et c'est celle vers laquelle Baronius penche le plus dans ses annales (tom. 1, ann. 341, n. 10).
(2) Ἀληθινήν, d'après les Septante. La Vulgate porte *vigne choisie*.
(3) La Vulgate : « En vigne gâtée. »

---

et foris portam loca sunt in quibus truncantur capita damnatorum ; et Calvariæ (id est, decollatorum) sumpsere nomen. Propterea autem ibi crucifixus est Jesus, ut ubi prius erat area damnatorum, ibi erigerentur vexilla martyrii. Adam vero sepultum juxta Ebron et Arbeæ, in Jesu, filii Nave, volumine legimus (id est, Josue, 14, vers. 15). Hilar. (cant. 33, ut sup.). Locus autem crucis talis est, ut positus in medio terræ ad capescendam Dei cognitionem universis gentibus esset æqualis.

Sequitur : Et dederunt ei bibere vinum cum felle mixtum. Aug., *De con. Evang.* (lib. 3, cap. 11). Hoc Marcus ita narrat : Et dabant ei bibere myrrhatum vinum : fel quippe pro amaritudine Matthæus posuit (myrrhatum enim vinum amarissimum est), quanquam fieri possit, ut et fel et myrrha vinum amarissimum redderent. Hier. Amara vitis amarum vinum facit, quo potant Dominum Jesum ; ut impleatur quod scriptum est (*Psal.* 68) : Dederunt in cibum meum fel ; et Deus loquitur ad Hierusalem (Hierem., 2) : Ego te plantavi vineam veram, quomodo facta est in amaritudinem vitis aliena? Sequitur : Et cum gustasset, noluit bibere. Aug., *De con. Evang.* (lib. 3, cap. 11). Quod autem Marcus ait : Et non accepit, intelligitur, non accepit ut biberet :

pour le boire. » Il en goûte, ainsi que nous le témoigne saint Matthieu, et cet évangéliste exprime par ce mot : « Il ne voulut pas boire, » ce que Marc exprime : « Il ne l'accepta pas ; » ce dernier a passé sous silence que le Seigneur en ait goûté. Ce fait qu'il n'ait pas voulu boire après avoir goûté de ce qu'on lui présentait nous exprime qu'il goûtera pour nous l'amertume de la croix, mais qu'il ressuscitera le troisième jour. — S. Hil. — Ou bien, il refusa de boire ce vin mêlé à ce fiel, parce que l'amertume d'un mélange avec les pécheurs ne nous suivra pas dans l'incorruption de la gloire éternelle.

Après qu'ils l'eurent crucifié, ils partagèrent entre eux ses vêtements, les jetant au sort, afin que cette parole du prophète fût accomplie : Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ont jeté ma robe au sort. Et s'étant assis, ils le gardaient. Ils mirent aussi au-dessus de sa tête le sujet de sa condamnation, écrit en ces termes : Celui-ci est Jésus le roi des Juifs. *En même temps on crucifia avec lui deux voleurs, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche.*

La Glose (1). — Après nous avoir montré précédemment comment le Christ fut conduit au lieu de sa passion, l'évangéliste poursuit ici le récit de cette passion et nous montre quel fut son genre de mort : « Or, après ils le crucifièrent. » — S. Aug. — La sagesse de Dieu s'est revêtue de l'humanité pour nous laisser l'exemple de bien vivre. Il appartient à la rectitude de la vie de ne point craindre. Or, il est des hommes qui, quoique ne craignant pas la mort, redoutent certain genre de mort, et afin qu'aucune espèce de mort ne pût effrayer aucun homme vivant comme il faut, il fallut qu'éclatât la croix de cet

(1) Ni dans la Glose actuelle, ni ailleurs.

---

gustavit autem, sicut Matthæus testis est : et quod idem Matthæus ait : Noluit bibere, hoc Marcus dixit, non accepit : tacuit etiam quod gustavit. Quod autem cum gustasset, noluit bibere, hoc indicat quod gustaverit quidem pro nobis mortis amaritudinem, sed tertia die resurrexit. Hilar. (cant. 33, ut sup.). Vel ideo oblatum vinum felle admixtum bibere recusavit : non enim æternæ gloriæ incorruptioni peccatorum amaritudo miscetur.

Postquam autem crucifixerunt eum, diviserunt vestimenta ejus sortem mittentes, ut impleretur quod dictum est per Prophetam, dicentem : Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. *Et sedentes servabant eum. Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam : Hic est Jesus Rex Judæorum. Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones, unus a dextris, et unus a sinistris.*

Glossa. Præmisso quomodo Christus ad locum passionis est ductus, hic Evangelista, ipsam passionem prosequitur, genus mortis exponens cum dicit : Postquam autem crucifixerunt eum. Aug., in lib. 83 *Quæst.* (quæst. 25). Sapientia quidem Dei hominum ad exemplum quo recte viveremus suscepit : pertinet autem ad vitam rectam ea quæ non sunt metuenda, non metuere.

homme, car, de toutes les morts, c'est la plus exécrable et la plus formidable. — S. Aug. (1). — Que votre sainteté remarque tout ce que vaut la vertu de la croix. Adam méprisa le commandement de Dieu en cueillant un fruit sur l'arbre, mais tout ce qu'Adam a perdu, le Christ l'a retrouvé sur la croix. Une arche de bois sauva le genre humain du déluge des eaux; Moïse, lorsque le peuple se retirait d'Égypte, partagea la mer avec sa verge, et avec elle terrassa Pharaon et délivra le peuple de Dieu. C'est cette même verge que Moïse jeta dans l'eau et changea ainsi en douceur l'amertume de cette eau. C'est encore par l'effet d'une verge de bois qu'une eau salutaire s'échappe du rocher figuratif. Pour qu'Amalech ne triomphe pas, c'est encore tout autour de la verge que Moïse étend ses bras. C'est à l'arche de bois de l'alliance qu'a été confiée la loi, afin que, par toutes ces figures, l'on descendît jusqu'au bois de la croix comme par autant de degrés différents. — S. Chrys. — Il a souffert sur un arbre élevé et non sous un toit, afin que l'atmosphère elle-même fût purifiée. Mais la terre elle-même éprouvait un semblable bonheur, purifiée par ce flot de sang qui découlait de son côté.

La Glose (2). — L'arbre de la croix paraît signifier aussi l'Église répandue dans les quatre parties du monde. — Rab. — Ou bien, au sens moral, la croix, par ses bras qu'elle étend et sur lesquels les mains de Jésus sont clouées, signifie la joie des bonnes œuvres; car c'est la tristesse qui resserre par l'angoisse, et ce sont les œuvres qu'il

(1) L'on ne trouve pas ce passage à la citation indiquée, mais l'on trouve quelque chose de semblable, serm. fer., 3 part., dom. 4 Quadragesimæ.

(2) Ou plutôt dans Anselme et dans Rabanus.

Sunt autem homines qui quamvis mortem ipsam non timeant, genus tamen mortis horrescunt : ut ergo nullum mortis genus recte viventi homini metuendum esset, illius hominis cruce ostendendum fuit : nihil enim erat inter omnia genera mortis illo genere execrabilius et formidabilius. Aug., in serm. *De pas.* Quantum autem valeat virtus crucis, advertat sanctitas vestra. Contempsit Adam præceptum, accipiens ex arbore pomum : sed quicquid Adam perdidit, Christus in cruce invenit : de diluvio aquarum humanum genus arca lignea liberavit; de Ægypto Dei populo recedente, Moyses mare virga divisit, Pharaonem prostravit, et populum Dei redemit : idem Moyses lignum in aquam misit, et amaram aquam in dulcedinem commutavit; ex lignea virga de spirituali petra salutaris unda profertur; et ut Amalech vinceretur, circa virgam Moyses expansis manibus extenditur, et lex Dei arcæ testamenti creditur ligneæ, ut his omnibus ad lignum crucis quasi per gradus quosdam veniatur. Chrys., in serm. *De pas.* (sive in homil. *De cruce et latrone*, ut sup.). Ideo et in excelso ligno, non sub tecto passus est, ut etiam ipsius aeris natura mundetur; sed et terra simile beneficium sentiebat, decurrentis de latere sanguinis stillatione mundata.

Glossa. Lignum etiam crucis significare videtur Ecclesiam in quatuor mundi partibus diffusam. Rab. Vel secundum moralem sensum, crux per suam latitudinem significat hilaritatem operantis, quia tristitia angustias facit : latitudo enim crucis est in

faut voir signifiées par les mains. Par le haut de la croix auquel la tête est fixée, il faut entendre l'espérance de la récompense que donnera la justice sublime de Dieu. Par cette étendue en longueur que couvre le reste du corps, il faut entendre la tolérance, qui est appelée aussi *longanimité*. La partie de la croix qui se perd dans l'intérieur de la terre signifie ce que ce mystère a de caché.

S. Hil. — C'est ainsi que, sur l'arbre de la croix, sont suspendus la vie et le salut de tous : « Après qu'ils l'eurent crucifié. » — S. Aug. — Ceci est raconté en abrégé par Matthieu ; mais voici comment Jean le raconte plus en détail : « Les soldats, après l'avoir crucifié, s'emparèrent de ses vêtements et en firent quatre parts, une pour chaque soldat ; ils prirent aussi la tunique ; or cette tunique était sans couture. »

S. Chrys. — Il faut remarquer que ce n'était pas là une petite abjection pour le Christ. Ils agissaient ainsi à l'égard du Christ comme à l'égard de l'homme le plus vil et le plus méprisé, et ils ne firent rien de semblable à l'égard des voleurs. Se partager les vêtements ne se fait que pour les condamnés tout-à-fait vils et abjects et qui n'ont rien de plus. — S. Jér. — Ce qui a été fait en le Christ avait été prophétisé dans un psaume : « Afin que fût accompli ce qui a été dit par le prophète en ces termes : Ils se sont partagé mes vêtements et ils ont tiré au sort ma robe. — Et, s'étant assis, ils le gardaient, » c'est-à-dire les soldats. Le soin que prirent les soldats et les prêtres nous a servi, et il n'a fait que rendre plus certaine et plus évidente la puissance de sa résurrection. — « Et ils placèrent au-dessus le sujet de sa condamnation écrit en ces termes : Celui-ci est Jésus, le roi des Juifs. »

---

transverso ligno ubi figuntur manus ; per manus autem opera intelligemus ; per altitudinem autem crucis cui caput adjungitur significatur expectatio retributionis de sublimi justitia Dei ; longitudo autem qua totum corpus extenditur, tolerantiam designat, unde longanimes dicuntur qui tolerant ; profundum autem quod terræ infixum est, secretum sacramenti præfigurat.

Hilar. Sic ergo in ligno vitæ cunctorum salus et vita suspenditur. Unde dicitur : Postquam autem crucifixerunt eum, etc. Aug., *De con. Evang.* (lib. 3, c. 12). Hoc breviter a Matthæo dictum est : Joannes autem distinctius explicat quemadmodum gestum sit : Milites (inquit) cum crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus, et fecerunt quatuor partes : unicuique militi partem et tunicam : erat autem tunica inconsutilis.

Chrys., in homil. (88, ut sup.). Notandum ergo quod non parva hæc abjectio Christi erat. Quasi enim circa deshonoratum omnium vilissimum in Christum hoc agebant ; in latronibus autem nihil tale operati sunt : dividere enim vestimenta, in condemnatis valde vilibus et abjectis fit, et nihil aliud habentibus. Hier. Hoc autem quod circa Christum gestum est, in psalmo fuerat prophetatum (*Psal.* 21), et ideo sequitur : Ut adimpleretur quod dictum est per prophetam, dicentem : Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. Sequitur : Et sedentes

Je ne puis pas m'étonner assez que, malgré les faux témoins et malgré tout ce peuple infortuné que l'on poussait aux clameurs et à la sédition, l'on n'ait pas pu trouver d'autre motif à sa mort que celui-ci, qu'il était le roi des Juifs. C'est probablement pour se moquer et se jouer qu'ils s'exprimèrent ainsi. — Rem. — Ce fut un effet providentiel qu'un tel titre fût placé au-dessus de sa tête, et afin que les Juifs reconnussent que, même en le tuant, ils n'avaient pas pu obtenir ce résultat de ne pas l'avoir pour roi. Par le gibet de son supplice, Jésus ne perdit pas sa royauté, mais il la fortifia. — Orig. — Et le prince des prêtres aussi devait, d'après la lettre de la loi, porter écrit sur son front le nom sacré de Dieu (1), mais le véritable prince des prêtres et roi, Jésus, avait écrit sur le haut de sa croix : « Celui-ci est le roi des Juifs. » En montant vers le Père, au lieu des lettres et du son dont se compose ce nom, il en a la réalité, son Père lui-même. — Rab. — Comme il est tout à la fois prêtre et roi, en même temps qu'il offre sur l'autel de sa croix l'hostie de sa chair, le titre de cette même croix établit sa dignité royale. Ce titre n'est pas placé au bas, mais au haut de la croix; car, quoiqu'il gémît sur la croix pour nous et par l'effet de l'infirmité de sa chair, il brillait sur cette même croix de l'éclat de la majesté royale, que la croix ne lui fit pas perdre, mais lui confirma.

« Alors furent crucifiés avec lui deux larrons, l'un à droite et l'autre à gauche. » — S. Jér. — Ainsi que le Christ est devenu pour nous

(1) Exod., 28, v. 36.

---

servabant eum; scilicet milites. Diligentia militum et sacerdotum nobis profuit, ut major et apertior resurgentis virtus appareat. Sequitur : Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam, hic est Jesus Rex Judæorum. Non possum autem digne admirari pro rei magnitudine, quod emptis falsis testibus, et ad seditionem clamoremque infelici populo concitato, nullam aliam invenerunt causam interfectionis ejus nisi quod Rex Judæorum esset; et illi forsitan illudentes ridentesque hoc fecerunt. Remig. Divinitus autem procuratum fuit ut talis titulus super caput ejus poneretur; ut per hoc Judæi agnoscerent quoniam nec etiam occidendo facere potuerunt ut eum Regem non haberent : per mortis enim patibulum non amisit imperium, sed potius corroboravit. Orig. (ut sup.). Et princeps quidem sacerdotum, secundum litteram legis, portabat in capite suo sanctificationem Domini scriptam : verus autem princeps sacerdotum et rex Jesus in cruce quidem habet scriptum : Hic est Rex Judæorum. Ascendens autem ad Patrem, pro litteris et pro nomine quo nominatur habet ipsum Patrem. Rab. Quia enim rex simul et sacerdos est, cum suæ carnis hostiam in altari crucis offerret, regis quoque dignitatem titulus prætendit; qui non mira, sed supra crucem ponitur; quia licet in cruce pro nobis hominis infirmitate dolebat, super crucem tamen Regis majestate fulgebat; quam per crucem non perdidit, sed potius confirmavit.

Sequitur : Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones, unus a dextris, et unus a

le supplicié maudit de la croix, ainsi il est immolé comme coupable parmi les coupables pour le salut de tous. — S. Léon. — Deux larrons, l'un à gauche, l'autre à droite, sont crucifiés, afin que dans cette figure de la croix éclatât la séparation entre les hommes, qui doit avoir lieu au jugement dernier. La passion du Christ contient donc le mystère de notre salut, et la puissance du Rédempteur a fait un marchepied pour sa gloire de cet instrument que l'iniquité des Juifs avait préparé pour son supplice. — S. Hil. — Ou bien, les deux larrons qui sont placés, l'un à sa gauche et l'autre à sa droite, expriment que l'universalité des hommes devra être conviée au mystère de la croix. Mais comme la division entre fidèles et infidèles établit une séparation marquée par la gauche et par la droite, l'un des deux, celui de droite, est sauvé. — Rem. — Ou bien, par les deux larrons sont désignés tous ceux qui embrassent la voie étroite d'une vie mortifiée. Le crucifié de la droite du Seigneur signifie ceux qui entrent dans cette voie par le seul désir de plaire à Dieu, tandis que celui de gauche désigne celui qui le fait par le désir de la gloire humaine ou par une autre intention inférieure.

Et ceux qui passaient par là le blasphémaient en branlant la tête, et lui disant : Toi qui détruis le temple de Dieu, et qui le rebâtis en trois jours, que ne te sauves-tu toi-même? Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. Les princes des prêtres se moquaient de lui, avec les scribes et les sénateurs, en disant : Il a sauvé les autres et il ne peut se sauver lui-même. S'il est le roi d'Israël, qu'il descende présentement de la croix, et nous le croirons. Il met sa confiance en Dieu; si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant, puisqu'il a dit : Je suis le Fils de Dieu. Les voleurs qui étaient crucifiés avec lui lui faisaient aussi les mêmes reproches.

S. Chrys. — Après avoir dépouillé le Christ et l'avoir crucifié, ils ne

---

sinistris. Hier. Sicut enim pro nobis maledictum crucis factus est Christus (*ad Gal.*, 3), sic pro omnium salute inter noxios quasi noxius crucifigitur. Leo Papa, in serm. *De pass. Dom.* (serm. 4). Duo autem latrones (unus ad dexteram et alter ad sinistram) crucifiguntur, ut in ipsa patibuli specie monstraretur illa quæ in judicio ipsius omnium hominum est facienda discretio. Passio igitur Christi salutis nostræ continet sacramentum; et de instrumento quod iniquitas Judæorum paravit ad pœnam, potentia Redemptoris gradum fecit ad gloriam. Hilar. (can. 33, ut sup.). Vel aliter : duo latrones lævæ ac dextræ affiguntur, omnem humani generis universitatem vocari ad sacramentum passionis Domini ostendentes : sed quia per diversitatem fidelium, ac infidelium, fit omnium secundum dextram sinistramque divisio, unus ex duobus ad dexteram ejus situs, fidei justificatione salvatur. Remig. Vel per istos duos latrones designantur omnes qui arctioris vitæ continentiam apprehendunt : quicunque enim sola intentione placendi Deo hoc faciunt, designantur per illum qui a dextris Dei crucifixus est : qui vero pro appetitu humanæ laudis, vel aliqua minus digna intentione, designantur per illum qui a sinistris crucifixus est.

s'arrêtent pas là, mais, le voyant attaché à la croix, ils l'insultent : « Or, ceux qui passaient le blasphémaient et branlaient la tête, etc. » — S. Jér. — Ils le blasphémaient en passant leur chemin et en ne voulant pas entrer dans le chemin véritable des Écritures; ils remuaient la tête, ceux qui auparavant avaient remué leurs pieds et ne les avaient pas laissés fermes sur la pierre (1). Or, ce peuple insensé répète pour l'insulter ce qu'ont inventé les faux témoins. Et disant : « Vah! toi qui détruis le temple de Dieu, etc. » — Rem. — Vah! est l'interjection de l'insulte et de la moquerie. — S. Hil. — Quel espoir de salut lui restera-t-il lorsque, après trois jours, il verra dans la résurrection du corps du Sauveur rebâti le temple de Dieu?—S. Chrys. — Et ils ajoutent, par une détraction contre les anciens miracles : « Sauve-toi toi-même; si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. » — S. Chrys. — Mais c'est tout le contraire, et c'est parce qu'il est le Fils de Dieu qu'il ne descend pas de la croix, car il est venu pour être crucifié par nous.

« Et semblablement, les princes des prêtres se jouaient de lui et disaient : Il a sauvé les autres. » — S. Jér. — C'est malgré eux que les scribes et les pharisiens avouent qu'il a sauvé les autres. C'est ce que vous connaissez vous-même qui est votre condamnation; car, s'il a sauvé les autres, il se sauverait encore lui-même s'il le voulait : « S'il est roi

(1) « A peine mes pieds ont-ils été ébranlés » (ps. 72, v. 2). « Et il a placé mes pieds sur la pierre » (ps. 39, v. 3).

Prætereuntes autem blasphemabant eum, moventes capita sua, et dicentes! Vah qui destruis templum Dei, et in triduo illud reædificas : salva temetipsum : si Filius Dei es, descende de cruce. Similiter et principes sacerdotum illudentes cum scribis et senioribus, dicebant : Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere. Si rex Israel est, descendat nunc de cruce, et credimus ei. Confidit in Deo, liberet nunc eum si vult : dixit enim, quia Filius Dei sum. Idipsum autem et latrones qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei.

Chrys., in hom. (88, ut sup.). Cum Christum denudassent et crucifixissent, ultra procedunt, et in cruce videntes affixum, exprobrant ei : unde dicitur : Prætereuntes autem blasphemabant eum, moventes capita sua, etc. Hier. Blasphemabant quidem, quia prætergrediebantur viam, et in vero itinere Scripturarum ambulare nolebant; movebant autem capita sua, quia jam ante moverant pedes, et non stabant supra petram. Idipsum autem insultans dicit fatuus populus quod falsi testes confinxerant : unde sequitur : Et dicentes : Vah qui destruis templum Dei, etc. Remig. Vah interjectio est insultantis sive irridentis. Hilar. (can. 33, ut sup.). Quid ergo veniæ erit cum post triduum reædificatum templum Dei in corporis resurrectione cernetur? Chrys., in homil. (88, ut sup.). Et quasi prioribus signis incipientes detrahere, subjungunt : Salva temetipsum : si Filius Dei es, descende de cruce. Chrys., in serm. *De pass.* (id est, in hom. *De cruce et latrone*). Sed econtrario quia Filius Dei est, ideo non descendit de cruce : nam ideo venit, ut crucifigeretur pro nobis.

Sequitur : Similiter et principes sacerdotum illudentes dicebant : Alios salvos fe-

d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix et nous croyons en lui. » — S. Chrys. — Remarquez maintenant cette voix des enfants, remarquez comme elle imite celle du père. Le diable disait : « Jette-toi en bas, si tu es le Fils de Dieu ; » et les Juifs disaient : « Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. » — S. Léon. — A quelle source, ô Juifs ! avez-vous puisé le poison d'une telle doctrine? Quel maître vous l'a transmise ? Quelle doctrine vous a persuadé que vous deviez admettre pour roi d'Israël celui ou qui ne permettrait pas qu'on le crucifie, ou qui arracherait son corps aux clous qui l'auraient fixé à la croix? Ce n'est pas ce que vous ont chanté ni les mystères de la loi ni les bouches des prophètes, voici ce que vous avez réellement lu : « Je n'ai pas détourné ma face de la honte des crachats » (1). Et encore : « Ils ont percé mes pieds et mes mains et ont compté tous mes os. » Est-ce que vous avez lu : « Le Seigneur descend de la croix? » Et n'avez-vous pas lu au contraire : « C'est par le bois que le Seigneur a régné? » — Rab. — Il ne nous aurait pas donné l'exemple de la patience si, cédant à ceux qui l'insultaient, il était descendu de la croix ; mais il attendit, supporta la dérision, et, pour n'avoir pas voulu descendre de la croix, il ressuscita du sépulcre. — S. Jér. — C'est là une fausse promesse que celle qu'ils ajoutent en cette manière : « Et nous croyons en lui. » Qu'y a-t-il de plus fort, de s'arracher encore vivant de la croix ou de se lever du tombeau après que l'on est mort? Il a ressus-

(1) D'après la version des Septante, car voici celle de la Vulgate : « Je n'ai pas détourné ma face de ceux qui me frappaient et me conspuaient. »

---

cit, etc. Hier. Etiam nolentes scribæ et pharisæi confitentur quod alios salvos fecit. Itaque vestra vos condemnat sententia : qui enim alios salvos fecit, utique (si vellet) seipsum salvare poterat. Sequitur : Si Rex Israel est, descendat nunc de cruce, et credimus ei. Chrys., in serm. *De passion. Domini*. Considera autem nunc vocem filiorum diaboli, quomodo imitantur vocem paternam : diabolus enim dicebat (Matth., 4) : Mitte te deorsum, si Filius Dei es ; et Judæi dicunt : Si Filius Dei es, descende de cruce. Leo Papa, in serm. *De Pass.* (serm. 4). De quo erroris fonte Judæi talium blasphemiarum venena potastis? Quis vobis magister tradidit? quæ doctrina persuasit, quod illum Regem Israel, illum Dei Filium credere deberetis, qui se aut crucifigi non sineret, aut a confixione clavorum liberum corpus excuteret? Non hoc vobis legis mysteria aut prophetarum ora cecinerunt : sed illud vere legistis (Esai., 50) : Faciem meam non averti a confusione sputorum ; et iterum (*Psal.* 21) : Foderunt manus meas et pedes meos, dinumeraverunt omnia ossa mea. Nunquid legistis : Dominus descendit de cruce ? sed legistis (*Psal.* 98) : Dominus regnavit a ligno. Rab. Si autem tunc de cruce surgeret insultantibus cedens, virtutem nobis patientiæ non demonstraret ; sed exspectavit paululum, irrisionem sustinuit ; et qui de cruce surgere noluit, de sepulcro resurrexit. Hier. Fraudulenta autem est promissio, cum addunt : Et credimus ei. Quid enim plus est, de cruce adhuc viventem descendere, an de sepulcro mortuum resurgere? Resurrexit, et non credidistis : ergo etiam si de cruce descenderet, non crederetis. Sed mihi videntur hoc dæmones immittere : statim enim ut crucifixus est

cité et vous n'avez pas cru en lui; donc s'il descendait de la croix, vous ne croiriez pas en lui. Mais il me paraît voir en ceci l'impulsion des démons, car aussitôt que le Seigneur fut crucifié, ils sentirent la vertu de sa croix et comprirent que leur puissance avait été brisée. Ils poussent ainsi les Juifs pour que le Seigneur descende de la croix. Mais le Seigneur, sachant leurs ruses, persiste sur le gibet pour détruire le diable : « Il se confie en Dieu : qu'il le délivre maintenant s'il veut. » — S. Chrys. — O hommes profondément corrompus! est-ce qu'ils n'étaient pas prophètes et justes, parce que Dieu ne les a pas arrachés aux dangers? Si cela n'a pas nui à leur gloire de se trouver au milieu des dangers, à bien plus forte raison vous ne deviez pas vous laisser scandaliser en ce que celui-ci souffre de tels tourments; car tout ce qu'il a dit a toujours tendu à vous faire renoncer à cette manière de voir : « Il a dit : Je suis le Fils de Dieu. » Ils veulent insinuer par là qu'il souffre pour avoir voulu séduire et tromper, et comme un superbe et un homme qui se glorifie en ses propres paroles. Or, non-seulement au bas de la croix les Juifs et les soldats l'insultaient de leurs dérisions, mais encore au haut de la croix les voleurs qui étaient eux-mêmes crucifiés : « Les voleurs qui étaient crucifiés avec lui lui faisaient les mêmes reproches. »

S. Aug.—L'on pourrait peut-être penser que Luc contredit ce passage en disant : «Que l'un des voleurs blasphémait contre lui ce que l'autre lui reprochait.» Mais nous devons admettre que Matthieu, pour abréger, a mis le pluriel pour le singulier, ainsi que nous voyons le pluriel pour le singulier dans ce passage de l'épître aux Hébreux : « Ils ont fermé la bouche aux lions, » alors qu'il ne s'agissait que du seul

---

Dominus, senserunt virtutem crucis, et intellexerunt fractas vires suas esse; et hoc agunt, ut de cruce descendat. Sed Dominus sciens adversariorum insidias, permanet in patibulo, ut diabolum destruat. Sequitur : Confidit in Deo, liberet eum nunc, si vult. Chrys., in homil. (88, ut sup.). O inquinati valde! nunquid prophetæ et justi non erant, quia eos non eripuit a periculis Deus? Si autem illorum gloriæ non obfuit, quod eis pericula induxistis, multo magis in isto non oportebat vos scandalizari per ea quæ patitur; quia semper per ea quæ dixit, hanc vestram removit suspicionem Sequitur : Dixit enim, quia Filius Dei sum : per quod ostendere volebant eum pati ob seductoris et erronei causam, et sicut superbum et vane gloriantem in his quæ dicebat. Sic ergo, non solum Judæi et milites de subtus eum deridebant, sed et desuper latrones cum eo crucifici : unde sequitur : Idipsum autem et latrones qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei.

Aug., *De cons. Evang.* Potest autem putari Lucas repugnare ei quod hic dicitur, quia dicit quod unus de latronibus blasphemabat eum, quem alter increpabat; nisi intelligamus Matthæum breviter restringentem hunc locum, pluralem numerum pro singulari posuisse, sicut in epistola ad Hæbræos legimus pluraliter dictum

Daniel (1). Quelle expression plus usitée que celle-ci : « Ces rustres m'insultent, » quoique l'on ne veuille parler que d'un seul? Ce serait tout différent si Matthieu avait dit que les deux larrons avaient outragé le Seigneur; mais comme il y a : « Les larrons, » sans qu'il ait ajouté : « Les deux larrons, » l'on peut admettre que c'est le pluriel dont il s'est servi pour le singulier — S. Jér. — Ou bien, l'on peut dire qu'après que l'un et l'autre eurent blasphémé tout d'abord, ensuite l'un des deux crut en Jésus et compensa sa première négation par la confession qui suivit, lorsqu'il vit le soleil fuyant, la terre émue, les rochers fendus ou brisés, et les ténèbres envahissant la terre.

S. Chrys. — Afin que vous ne pensiez pas que tout ceci est l'effet d'un arrangement pris à l'avance, et qu'il n'était pas réellement voleur celui qui paraissait l'être, remarquez ses outrages, et voyez-le jusque sur la croix brigand et ennemi; remarquez sa conversion subite. — S. Hil. — Que les deux larrons reprochent tous les deux à Jésus le fait de la croix, cela signifie que la croix sera désormais un scandale pour tous les fidèles (2). — S. Jér. — Ou bien, dans ces deux larrons il faut voir les deux peuples, celui des Juifs et celui des Gentils, qui blasphémaient tous les deux le Seigneur. Mais plus tard l'un des deux, accablé par l'éclat des miracles, a fait pénitence, et jusqu'à maintenant reproche aux Juifs leurs blasphèmes. — Orig. —

(1) L'on pourrait peut-être objecter qu'il s'agit aussi de Samson et de David (Juges, 14 ; 1 Rois, 13).

(2) Le saint docteur ne s'exprime pas dans le même sens que l'apôtre disant que « la croix est un scandale pour les Juifs. » Il est certain qu'elle l'est aussi pour les fidèles, mais dans un autre sens.

(*Hebr.*, 11) : Clauserunt ora leonum, cum solus Daniel significari intelligatur. Quid autem usitatius quam ut aliquis dicat : Et rustici mihi insultant, etiam si unus insultet? esset autem contrarium, si Matthæus dixisset ambos latrones convitiatos Domino; cum vero dictum est, latrones, nec additum est ambo, potuit unus usitato locutionis modo per pluralem numerum significari. Hier. Vel potest dici quod primum uterque simul blasphemaverit, deinde sole fugiente, terra commota, saxisque diruptis (vel dirutis) et ingruentibus tenebris, unus crediderit in Jesum, et priorem negationem sequenti confessione emendaverit.

Chrys., in homil. (88, ut sup.). Ut enim non existimes ex quadam conniventia id gestum fuisse, neque latronem fuisse qui latro videbatur, a contumelia ostendit tibi; quoniam etiam in cruce positus latro erat et inimicus; et repente transmutatus est. Hilar. (can. 33, ut sup.). Quod autem latrones ambo conditionem ei passionis exprobrant, universis etiam fidelibus scandalum crucis futurum esse significat. Hier. Vel in duobus latronibus uterque populus (Gentilium et Judæorum) primo Dominum blasphemavit; postea signorum multitudine alter exterritus egit pœnitentiam, et usque hodie Judæos increpat blasphemantes. Orig. (ut sup.). Sed et latro qui salvatus est, potest esse mysterium eorum qui post multas iniquitates crediderunt in Christum.

Mais le larron qui a été sauvé renferme le mystère de ceux qui, après beaucoup d'iniquités, ont cru en le Christ.

Or, depuis la sixième heure du jour jusqu'à la neuvième, toute la terre fut couverte de ténèbres. Et sur la neuvième heure, Jésus jeta un grand cri, en disant : Eli, Eli, lammasabacthani; c'est-à-dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? Quelques-uns de ceux qui étaient présents, l'ayant entendu crier de la sorte, disaient : Il appelle Élie. Et aussitôt l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, et l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui présenta à boire. Les autres disaient : Attendez, voyons si Élie viendra le délivrer. Mais Jésus, jetant un cri pour la seconde fois, rendit l'esprit.

S. Chrys. — La créature ne pouvait pas outrager le Créateur, et c'est pour cela que le soleil retira ses rayons, pour ne pas voir les forfaits de ces impies. — « Dès la sixième heure, les ténèbres se répandirent sur toute la face de la terre. » — Orig. — Quelques-uns partent de ce texte pour attaquer la vérité de l'Évangile, car depuis le commencement du monde le soleil a toujours disparu dans des moments marqués. L'éclipse qui a lieu dans les circonstances ordinaires n'a lieu qu'au moment où, le soleil se montrant avec la lune, la lune intercepte les rayons du soleil en passant devant. Mais dans la passion du Christ, il ne pouvait y avoir cette conjonction de la lune et du soleil, car c'était au temps de la pâque, qui est au temps de la pleine lune. Quelques croyants, voulant trouver à cela une réponse, ont imaginé que ce prodige fut la conséquence naturelle d'autres prodiges nouveaux qui parurent à cette époque en dehors des lois ordinaires de la nature. — S. Denys (1). — Tout d'un coup nous voyons la lune

(1) Cette lettre est pour convaincre Apollophane de la vérité de l'Evangile, en lui rappelant le fait merveilleux d'une éclipse dont ils furent témoins à Héliopolis au temps même de la passion.

A sexta autem horam tenebræ factæ sunt super universam terram, usque ad horam nonam. Et circa horam nonam clamavit Jesus voce magna, dicens : Eli Eli, lamasabacthani? hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ? Quidam autem illic stantes et audientes dicebant : Eliam vocat iste. Et continuo currens unus ex eis, acceptam spongiam implevit aceto, et imposuit arundini, et dabat ei bibere. Cæteri vero dicebant : Sine, videamus an veniat Elias liberans eum. Jesus autem iterum clamans voce magna emisit spiritum.

Chrys., in serm. *De pass.* Non poterat ferre creatura injuriam Creatoris : unde sol retraxit radios suos, ne videret impiorum facinora : et ideo dicitur : A sexta autem hora tenebræ factæ sunt super universam terram, etc. Orig. (ut sup.). Ab hoc textu quidam calumniantur evangelicam veritatem : defectio enim solis a seculo semper fuit in suo tempore facta : sed defectio solis, quæ secundum consuetudinem temporum ita currentium fieri solet, non in alio tempore fit, nisi in conventu (vel congressu) solis et lunæ, quando luna subtus currens, solis impedit radios occurrens ei : in tempore autem quo passus est Christus, manifestum est quoniam conventus (vel

venir se placer au devant du soleil, rencontre qui était contraire au moment où elle apparut. Nous la vîmes de nouveau, de la neuvième heure du soir, revenir d'une manière miraculeuse dans le diamètre du soleil. Nous vîmes cette éclipse commencer à l'orient, s'étendre jusqu'au couchant et puis rétrograder. Le déclin et le lever de cette éclipse n'eurent pas lieu de la même manière, mais tout au contraire, d'une manière inverse. — S. Chrys. — Les ténèbres persistèrent pendant trois heures, et les éclipses ordinaires passent en un moment, car elles se hâtent rapidement, ainsi que le savent ceux qui les étudient.

Orig. — Mais les enfants du siècle opposent cette objection : Aucun écrivain grec ou barbare n'a noté un fait aussi remarquable, aucun parmi ceux qui ont consacré la plume à noter tout ce qui s'est passé d'extraordinaire dans tous les temps. Il est vrai que Phlegon, dans ses chroniques, a écrit qu'une éclipse avait eu lieu sous l'empire de Tibère César, mais il n'a pas marqué qu'elle ait eu lieu pendant la pleine lune. C'est ce qui me fait penser que ce prodige, ainsi que tous ceux qui eurent lieu pendant la passion, tels que le tremblement de terre et le voile déchiré, n'eurent lieu que dans Jérusalem. Mais si l'on veut étendre plus loin le prodige et l'admettre pour la terre de Juda, il faudra donner à cette parole : « Par toute la terre, » l'étendue qu'Abdias donnait à sa parole en disant à Élie : « Vive ton Dieu ! s'il est une nation ou un royaume où mon Seigneur n'ait pas envoyé pour te chercher, » désignant par là les contrées voisines de la Judée où il l'avait envoyé chercher. Conséquemment nous admettrons

---

congressus) non erat lunæ ad solem, quoniam tempus erat paschale, quod consuetudinis est agere quando luna plena est. Quidam autem credentium volentes defensionem aliquam inducere, contra hoc dixerunt quoniam illa defectio solis convenienter secundum cætera prodigia nova contra consuetudinem facta est. Dion., in epist. *ad Polycarp.* Inopinabiliter enim soli lunam incidentem videbamus (non enim erat conventus tempus vel congressus), et rursus ipsam a nona hora usque ad vesperam ad diametrum solis supernaturaliter restitutam : eclipsim etiam ipsam ex Oriente vidimus inchoatam, et usque ad solarem terminum venientem, postea regredientem; et rursus non ex eodem, et defectum et repugnationem, sed e contrario secundum diametrum factam. Chrys., in homil. (88, *in Matth.*). Tribus etiam horis tenebræ permanserunt, cum eclipsis solis in momento transeat : non enim habet moram, ut sciunt illi qui consideraverunt.

Orig. (ut sup.). Sed adversus hoc filii hujus seculi dicunt : Quando hoc factum tam mirabile nemo Græcorum aut Barbarorum scripsit, eorum qui notaverunt, si quid tale aliquid novum factum est aliquando? Et Phlegon quidem in Chronicis suis, scripsit in principatu Tiberii Cæsaris factum, sed non significavit in luna plena factum esse. Arbitror ergo quod sicut cætera signa quæ facta sunt in passione ipsius (scilicet velum scissum et terra tremens, etc.) in Hierusalem tantummodo facta sunt, sic et istud. etc. Aut si latius voluerit quis

que d'épaisses et profondes ténèbres s'étendirent sur toute Jérusalem et sur toute la terre de la Judée. On vit les profondes ténèbres de la sixième heure à la neuvième, parce que deux espèces différentes d'êtres se trouvèrent créés au sixième jour, les animaux avant ce sixième jour, et l'homme pendant la durée de ce sixième jour. A cause de cela il convenait que celui qui mourait pour le salut du genre humain fût suspendu à la croix à la sixième heure, et que, à cause de ce forfait, des ténèbres se répandissent sur toute la terre de cette sixième heure à la neuvième. Et ainsi que, lorsque Moïse étendit sa main vers le ciel, des ténèbres se répandirent sur les Égyptiens, qui tenaient le peuple de Dieu en servitude, ainsi, à la sixième heure, au moment où le Christ étendait sa main sur la croix et vers les cieux, des ténèbres se répandirent sur le peuple qui avait crié : « Crucifiez-le, » et il se trouva privé de toute lumière, obscurité profonde qui figurait celle qui devait envelopper toute la nation juive. Ainsi que sous Moïse les ténèbres se répandirent pendant trois jours sur tous les Égyptiens, les enfants d'Israël restant dans la lumière, ainsi sous le Christ des ténèbres se répandirent pendant trois heures sur toute la Judée, privée, à cause de ses péchés, de la lumière de Dieu le Père, de la splendeur du Christ, de l'illumination de l'Esprit-Saint, tandis que la lumière persistait sur toute la terre pour éclairer en tout lieu l'Église de Dieu en le Christ. Et si, jusqu'à la neuvième heure, il y eut des ténèbres sur la Judée, il est manifeste que la lumière a dû leur revenir, car « lorsque la plénitude des nations sera entrée, alors tout Israël sera sauvé. »

---

extendere ad terram Judæam, sicut in 3 lib. Regum dixit Abdias ad aliam (cap. 18) : Vivit Dominus Deus tuus, si est gens aut regnum, ubi non misit Dominus meus quærere te; ostendens quoniam satis eum in gentibus quæsierat circa Judæam. Est autem consequens intelligere quasdam tenebrosissimas nubes et magnas concurrisse super Hierusalem, et terram Judææ. Et ideo factæ sunt tenebræ profundæ a sexta hora usque ad nonam : duæ enim creaturæ in sexta die factæ fuisse intelliguntur; ante sextam quidem (horam) animalia, in sexta autem (hora) homo : et ideo conveniebat pro salute hominis morientem in hora sexta suspendi, et a sexta horæ propter hoc tenebras fuisse factas super omnem terram usque ad nonam. Et sicut Moyse manus extendente in cœlum (*Exod.*, 10), factæ sunt tenebræ super Ægyptios, servos Dei tenentes in servitute, similiter et Christo in sexta hora manus extendente in cruce ad cœlum, super populum qui clamaverat : Crucifige eum, factæ sunt tenebræ, et ab omni lumine sunt privati, in signum futurarum tenebrarum, quæ comprehensuræ erant gentem Judæam. Item sub Moyse factæ sunt tenebræ super omnem terram Ægypti tribus diebus, omnibus autem filiis Israel erat lumen : sub Christo autem factæ sunt tenebræ super omnem Judæam tribus horis, quoniam propter peccata sua privati sunt a lumine Dei Patris, a splendore Christi et ab illuminatione Spiritus Sancti : lumen autem fuit super omnem reliquam terram, quod ubique illuminat

S. Chrys. — Ce qu'il y avait d'admirable, ce sont ces ténèbres répandues sur toute la face du monde, ce qui n'était jamais arrivé auparavant. Il n'y eut de semblables ténèbres qu'en Égypte, au moment où la pâque allait se consommer, et ces ténèbres étaient la figure de celles qui ont eu lieu maintenant. Et remarquez que ces ténèbres ont lieu au milieu du jour, au moment où la lumière était répandue en tout lieu, afin que tous ceux qui habitaient la terre eussent connaissance de ce miracle. C'est là ce miracle qu'il promettait à ceux qui en demandaient un : « Cette génération adultère et perverse demande un miracle, et on ne lui donnera pas d'autre miracle que celui du prophète Jonas, » c'est-à-dire la croix de celui qui fait le miracle et sa résurrection. Or, ce qui est advenu pendant que le Sauveur était sur la croix est beaucoup plus étonnant que si la même chose fût arrivée pendant le cours de sa vie. C'eût été suffisant pour les convertir, non-seulement par la grandeur du miracle, mais aussi en ce que cela arriva après que chacun d'eux eut dit ce qu'il avait voulu dire et qu'ils l'eurent abreuvé d'outrages. Mais comment tous purent-ils se défendre de l'admirer et de reconnaître qu'il était le Fils de Dieu? Parce que le genre humain tout entier était envahi par la malice et plongé dans la torpeur, et parce que le miracle une fois consommé disparut, et qu'ils ne cherchèrent pas à découvrir la cause qui avait pu le faire naître. Or, Jésus parle après que ce miracle a eu lieu, pour montrer qu'il vit, et pour constater que c'est lui qui a fait ce miracle : « Et vers la neuvième heure, Jésus s'écria d'une voix éclatante et dit : *Heli! heli! lammasabacthani,* » c'est-à-dire : « Mon Dieu! mon Dieu!

---

omnem Ecclesiam Dei in Christo. Et si usque ad horam nonam tenebræ factæ fuerunt super Judæam, manifestum est quoniam iterum eis lumen refulsit; quia cum plenitudo gentium intraverit, tunc omnis Israel salvus fiet (*Rom.,* 11).

Chrys , in homil. (ut sup.). Vel aliter : hoc admirandum erat, quod in omnem terram tenebræ sunt factæ, quod nunquam prius contigerat. In Ægypto enim solum tenebræ factæ sunt, quando Pascha perficiendum erat : quæ enim tunc agebantur, horum typus erant. Et intuere quod fiunt tenebræ in media die, quando ubique terrarum dies erat; ut omnes qui habitabant terram, hoc miraculum cognoscerent. Hoc autem est signum quod petentibus promittebat dare, dicens (Matth., 12) : Generatio prava et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ; crucem signantis et resurrectionem : etenim multo mirabilius est in eo qui crucifixus erat hoc fieri, quam ambulante eo super terram. Hoc autem sufficiens erat eos convertere, non solum magnitudine miraculi, sed quia hoc gestum est postquam omnia locuti fuerant quæ voluerant, et satietatem acceperant contumeliarum. Qualiter autem non admirati sunt universi, neque æstimaverunt eum esse Deum? Quia scilicet hominum genus tunc multa malitia et desidia detinebatur; et hoc miraculum factum confestim transiit, et non noverant quæ esset causa ejus quod gerebatur. Et propter hoc ipse postea loquitur, ut ostendat se vivere, et quod ipse miraculum fecit : unde sequi-

pourquoi m'avez-vous abandonné? » — S. Jér. — Il a cité le commencement du psaume vingt et unième. Il est vrai que dans ce verset du psaume il s'y trouve ces paroles : « Regardez-moi » (1). Mais cela est surabondant, il ne se trouve pas dans l'hébreu, qui porte seulement : « Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous abandonné? » Ce sont donc des impies ceux qui interprètent ce psaume de la personne d'Esther ou de Mardochée, alors que les évangélistes le citent comme ayant rapport au Sauveur lui-même, ainsi que ces autres mots : « Ils se sont partagé mes vêtements, » et ces autres : « Ils ont percé mes mains. » — S. Chrys. — Or, il a prononcé cette parole du prophète pour rendre jusqu'au dernier moment hommage à l'Ancien-Testament, et pour que l'on voie qu'il honore son Père et ne lui est pas opposé. Il parle en hébreu pour que sa parole soit claire pour tous et connue de tous.

Orig. — Il faut se demander pourquoi le Christ a été abandonné de Dieu. Quelques-uns, dans l'impossibilité d'expliquer comment le Christ peut être abandonné de Dieu, ont dit que c'était par humilité qu'il s'était ainsi exprimé. Mais vous pourrez comprendre facilement ce qu'il a voulu dire en comparant la gloire qu'il avait dans le sein de son Père à la honte que son Père lui fit éprouver en l'abandonnant sur la croix.

S. Hil.—De ces paroles, les interprétateurs hérétiques concluent ou que le Verbe de Dieu était venu s'anéantir dans le corps, et était devenu

(1) Les Septante portent : « Faites attention à moi : προσχες μοί. » Mais, ainsi que le remarque saint Jérôme, ces mots manquent dans l'hébreu.

---

tur : Et circa horam nonam, clamavit Jesus voce magna, dicens : Heli, Heli, lammasabacthani ? hoc est, Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? Hier. Principio vigesimiprimi psalmi usus est : illud vero quod est in medio versiculi : Respice in me, superfluum est, legitur enim in Hebræo : Deus meus, Deus meus, quare me dereliquisti? Ergo impii sunt qui psalmum ex persona David (sive Hester et Mardochæi) dictum putant, cum etiam Evangelistæ testimonia ex eo sumpta super Salvatore intelligantur ; ut est illud : Diviserunt sibi vestimenta mea, et foderunt manus meas. Chrys., in hom. (89, ut sup.). Ideo autem emisit propheticam vocem, ut usque ad ultimam horam testimonium perhibeat veteri Testamento ; et ut videant quoniam honorat patrem, et non est Deo contrarius ; et ideo hebraicam vocem emisit, ut eis fieret cognita et manifesta.

Orig. (ut sup.). Requirendum est autem quid est quod a Deo derelictus est Christus ? Et quidam quia non possunt exponere quid sit, derelinqui Christum a Deo dicunt quod per humilitatem dictum est : sed manifeste intelligere poteris quid sit quod dicit, faciens comparationem gloriæ illius quam habuit apud Patrem, ad confusionem quam contemnens sustinuit crucem.

Hilar. (lib. 10, *De Trin.*). Per hæc autem verba ingenia contendunt hæretica, quod aut defecisse omnino Deum verbum in animam corporis volunt, dum corpus officio animæ vivificat ; aut omnino nec fuerit

comme l'âme de ce corps en le vivifiant, ce qui est du ressort de l'âme, ou bien qu'il n'y avait pas en le Christ un homme véritable, le Verbe de Dieu habitant son corps de la même manière qu'il habitait l'esprit des prophètes. Ils ajoutaient que Jésus-Christ, composé comme nous d'un corps et d'une âme, avait eu son commencement comme homme au moment où, abandonné de la protection du Verbe de Dieu, qui se retirait, il s'était écrié : « Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné? » Il fallait, d'après eux, admettre ces propositions, ou bien admettre que la nature du Verbe changée en l'âme, le Christ, ainsi composé, avait été soutenu en tout par les secours de son Père, et que, maintenant qu'il en était abandonné et livré à la mort, il se plaignait de cette solitude et gémissait d'être ainsi abandonné. Au milieu de ces opinions faibles et impies, la foi de l'Église, imbue des doctrines apostoliques, ne divise pas Jésus-Christ et ne s'exprime pas de manière qu'on ne puisse à la fois l'admettre comme Fils de Dieu et comme Fils de l'homme. Elle admet que la plainte de l'abandonné vient de cette infirmité qui va à la mort, et que la promesse faite au larron du paradis est le royaume du Dieu vivant. Vous avez, dans cette plainte d'être abandonné, la preuve qu'il est un homme, et vous avez, en ce que en mourant il proclame qu'il règne dans le ciel, la preuve qu'il est Dieu. Ne vous étonnez donc pas de l'humilité des paroles et des plaintes de l'abandonné, lorsque vous savez qu'il avait la forme d'un esclave et que vous avez devant vos yeux le scandale de la croix. — La Glose (1). — Dieu est dit l'avoir abandonné à sa mort, parce qu'il l'exposa au pouvoir de ses persécuteurs; il lui retira sa protection, mais il ne brisa pas son union avec lui.

(1) On ne trouve pas ceci dans la Glose actuelle, mais on trouve quelque chose de semblable dans Damascène, lib. 3 Fid. orth., cap. 23.

Christus homo natus, quia in eo Dei Verbum modo spiritus prophetalis habitaverit: quasi Jesus Christus animæ solum communis et corporis homo hoc habeat sui exordium, quo esse cœpit homo, qui nunc a Dei Verbo contracta rursum protectione desertus clamet : Deus meus, Deus meus, quare me dereliquisti? Vel certe in animam Verbi natura mutata, paterno Christus in omnibus usus auxilio, nunc inops ejus mortique permissus solitudinem suam conqueratur, relinquentemque se arguat. Sed inter has impias infirmasque sententias Ecclesiæ fides apostolicis imbuta doctrinis non partitur Jesum Christum; ne Filius Dei non et Filius hominis intelligatur : nam querela derelicti, morientis infirmitas est; promissio autem paradisi, viventis Dei regnum est. Habes in conquerente ad mortem relictum se esse, quia homo est : habes eum qui moritur, profitentem se in paradiso regnare, quia Deus est. Non ergo mireris verborum humilitatem, et querimonias derelicti, cum formam servi sciens, scandalum crucis videas. Glossa. Dicitur autem Deus eum deseruisse in morte, quia potestati persequentium eum exposuit : subtraxit enim protectionem, sed non solvit unionem.

Orig. — Il prononça ces paroles lorsqu'il eut vu les ténèbres répandues sur toute la face de la terre, et ces paroles reviennent à ceci : Vous m'avez abandonné, Père, c'est-à-dire vous m'avez livré tout anéanti à de telles calamités, afin que le peuple, que vous aviez honoré auparavant, reçoive tout ce qu'il a osé tenter de faire en moi, qu'il soit privé de la lumière de vos regards. Vous m'avez aussi abandonné pour le salut des nations; mais quel si grand bien ont fait les hommes qui ont reçu la foi parmi les nations pour que je les rachetasse de l'enfer par mon sang répandu sur la terre? Que pourront faire les hommes pour qui je souffre de tels supplices; que pourront-ils faire qui en soit digne? Peut-être que, jetant ses regards sur les péchés des hommes pour lesquels il souffrait, il disait : Pourquoi m'avez-vous abandonné? « Pour que je devinsse comme celui qui ramasse la paille dans la moisson et les grappes de raisin pendant la vendange? » Ne pensez pas cependant que la souffrance ait fait dire ceci au Sauveur comme elle l'aurait fait dire à un homme ordinaire; si vous le compreniez ainsi, vous n'entendriez pas le grand cri qui exprime qu'il y a là-dessous un grand mystère.—Rab.— Ou bien, le Sauveur l'a dit parce qu'il s'était revêtu des mouvements de notre âme, de ces mouvements qui nous font penser, lorsque nous sommes dans le danger, que nous sommes abandonnés de Dieu. La nature humaine avait été abandonnée par Dieu à cause du péché, mais comme le Fils de Dieu est devenu notre avocat, il pleure la misère de ceux dont il a revêtu la faute, et il nous montre par là combien doivent pleurer ceux qui pèchent, alors que celui qui n'a jamais péché a pleuré de cette manière.

Orig. (ut sup.). Postquam autem vidit super omnem terram Judæam tenebras, hoc dixit, ostendere volens : Dereliquisti me, Pater; id est, talibus exinanitum calamitatibus tradidisti, ut populus qui fuerat apud te honoratus, recipiat quæ in me ausus est; ut privetur lumine tuæ prospectionis; sed et pro salute gentium dereliquisti me. Quid autem tam bonum fecerunt qui ex gentibus crediderunt, ut pretioso sanguine super terram effuso pro eis emerem eos a maligno? Aut quid tale dignum facturi sunt homines pro quibus patior ista? Forsitan autem et videns peccata hominum pro quibus patiebatur, dixit : Quare me dereliquisti? ut fierem quasi qui colligit stipulam in messe, et racemos in vindemia? Non autem æstimes humano more Salvatorem ista dixisse propter calamitatem, quæ comprehenderat eum in cruce : si enim ita acceperis, non audies magnam vocem ejus, qui ostendit aliquid esse magnum absconditum. Raba. Vel Salvator hoc dixit, nostros circumferens motus; qui in periculis positi a Deo deseri nos putamus. Humana enim natura propter peccatum a Deo fuerat derelicta : sed quia Filius Dei factus est noster advocatus, quorum suscepit culpam, deplorat miseriam : in quo ostendit quantum flere debeant qui peccant, quando sic flevit qui nunquam peccavit.

Sequitur : quidam autem illic stantes et audientes dicebant : Eliam vocat iste. Hier. Non omnes, sed quidam; quos ar-

« Plusieurs de ceux qui étaient là et qui entendaient disaient : Il appelle Élie, celui-ci. » — S. Jér. — Non pas tous, mais quelques-uns, et je pense que ce furent les soldats romains qui ne comprenaient pas l'hébreu, et qui pensaient qu'il appelait Élie parce qu'il s'était écrié : *Eli! Eli!* Si nous voulons que ces mots aient été prononcés par les Juifs, nous devons admettre que ce fut pour faire rejaillir sur le Seigneur la honte de la faiblesse de ce qu'il demandait le secours d'Élie.

« Et aussitôt l'un d'eux courut remplir une éponge de vinaigre, etc. » — S. Aug. (1). — C'est ainsi que celui qui verse leurs eaux à toutes les fontaines est abreuvé de vinaigre; celui qui nous donne le miel est rassasié de fiel; la miséricorde est flagellée, le pardon condamné, la majesté bafouée, la vertu tournée en dérision, et celui qui répand les pluies couvert de crachats. — S. Hil. — Le vinaigre est un vin qui s'est aigri ou par le vice de sa nature, ou par celui des vases qui le contiennent, ou par incurie. Le vin représente l'honneur de l'immortalité ou la vertu. Or, lorsque le vin se fut aigri en Adam, le Sauveur en prit et s'en laissa abreuver par les nations. Ce vin est présenté au moyen d'une éponge ou bout d'un bâton, c'est-à-dire qu'il reçut avec le sang des hommes ce que ce sang avait reçu de vicieux dès l'origine, et il changea ce qui en nous était vicié en le mettant en communion avec son immortalité. — Rem. — Ou bien, les Juifs étaient ce vinaigre, ce vin des prophètes et des patriarches qui avait dégénéré, et ils avaient des cœurs creusés par la fraude, ainsi que l'est une éponge par les sinueuses retraites qu'elle renferme. Par le roseau, il faut entendre l'Écriture qui ainsi etait accomplie, car ainsi que l'on désigne par les

(1) On ne retrouve pas ce passage dans saint Augustin, mais dans le serm. 3 du jeudi-saint de saint Chrysostôme.

---

bitror milites fuisse romanos, non intelligentes hebraici sermonis proprietatem ; sed ex eo quod dixit : Eli, Eli, putant Eliam ab eo invocatum. Sin autem Judæos qui hoc dicerint intelligere voluerimus, hoc more sibi solito fecisse, ut Dominum imbecillitatis infament, qui Eliæ auxilium deprecetur.

Sequitur : Et continuo currens unus ex eis, acceptam spongiam aceto plenam, etc. Aug., in serm. *De pass.* Sic ergo propinator fontium potatur aceto ; mellis dator cibatur felle ; flagellatur remissio ; condemnatur venia ; illuditur majestas ; ridetur virtus ; perfunditur largitor imbrium sputis. Hilar. (can. 33, ut sup.). Est autem acetum vinum quod per vitium aut incuriæ aut vasis acescit : vinum autem est honor immortalitatis aut virtus : cum igitur in Adam coacuisset, ipse accepit et potavit ex gentibus. In calamo enim ex spongia, ut potaret, offertur; id est, ex corporibus gentium vitia corruptæ æternitatis accepit, et in se ad communionem immortalitatis ea quæ in nobis erant vitiata, transfudit. Remig. Vel aliter : Judæi acetum erant degenerantes a vino patriarcharum et prophetarum ; habebant fraudulenta

mots de langue grecque ou hébraïque le langage que la langue sert à former, ainsi l'on peut appeler roseau l'écriture qui est tracée au moyen d'un roseau. — ORIG. — Et peut-être que tous ceux qui ont la science de la doctrine ecclésiastique, et qui cependant vivent mal, lui donnent du vin mêlé à du fiel. Ceux au contraire qui appliquent au Christ des pensées qui ne sont pas vraies, comme si elles venaient de lui, ceux-là placent au bout du roseau de l'Écriture une éponge qu'ils ont remplie de vinaigre et la présentent à ses lèvres.

« Les autres disaient : Laissez, et voyons si Élie viendra le délivrer. » — RAB. — Comme les soldats comprenaient mal ce que le Christ avait dit, ils se livraient à la vaine espérance de voir arriver Élie. Mais le Sauveur était uni inséparablement avec le Dieu qu'il invoquait. — S. AUG. (1). — Au moment il ne restait plus aucune peine au Sauveur, la mort attend, car elle sent qu'il n'y a rien là qui lui appartienne. La nouveauté est suspecte à qui est déjà ancien. C'est le premier homme qu'elle voit, le seul qu'elle ait vu sans péché, sans culpabilité, ne lui étant redevable en rien. Mais la mort, s'alliant à la fureur juive, et désespérée, se jette sur l'auteur de la vie : « Or, Jésus s'écriant avec une grande voix, rendit l'esprit. » Qu'y a-t-il pour vous de déplaisant en ce que le Christ ait abandonné le sein de son Père pour se revêtir de notre servitude et nous faire partager sa liberté; en ce qu'il ait pris notre mort pour nous délivrer ainsi? Il nous a placés, nous, mortels, parmi les dieux, en nous inspirant le mépris de la mort, et il nous a égalés aux esprits célestes, nous, hommes terrestres. Autant sa vertu divine brillait aux regards par l'éclat de ses œuvres, autant

(1) On ne retrouve plus ceci dans saint Augustin.

---

corda quasi spongiam cavernosis atque tortuosis latibulis concavam. Per arundinem designatur sacra Scriptura, quæ in hoc facto implebatur : sicut enim lingua hebræa vel græca dicitur loquela quæ fit per linguam, sic et arundo dici posset littera vel scriptura, quæ fit per arundinem. ORIG. (ut sup.). Et forsitan quicunque secundum doctrinam ecclesiasticam sapiunt, vivunt autem male, dant ei vinum bibere felle mixtum. Qui autem alienas a veritate sententias applicant Christo, quasi eas dicenti, hi spongiam implentes aceto imponunt calamo Scripturæ, et offerunt ori ejus.

Sequitur : Cæteri vero dicebant : Sine, videamus an veniat Elias liberans eum. RABA. Quia enim milites prave sonum vocis dominicæ intelligebant, ideo inaniter adventum Eliæ exspectabant. Deum ergo quem Salvator hebraico sermone invocabat, inseparabiliter semper secum habebat. AUG., in serm. *De pasc.* Cum ergo nil jam Christo restaret ex pœnis, mors moratur quia suum esse ibi nil sentit. Suspecta est vetustati novitas. Hunc primum, hunc solum vidit hominem peccati nescium, noxa liberum, juris sui legibus nihil debentem. Accedit tamen confœderata judaico mors furori, et desperata vitæ invadit auctorem : unde sequitur : Jesus autem iterum clamans voce magna, emisit spiritum. Quare autem displicet, si Christus de sinu Patris

c'est une preuve insigne de son immense charité qu'il ait souffert pour ses sujets et qu'il soit mort pour ses serviteurs. Ce fut la première raison de la passion du Seigneur, c'est qu'il voulut que l'on sût combien Dieu aimait l'homme, Dieu qui a préféré être aimé que redouté. La seconde, c'est de pouvoir abolir la sentence qu'il avait prononcée contre l'homme, de pouvoir l'abolir encore avec plus de justice qu'il ne l'avait portée. Car, parce que le premier homme avait, au jugement de Dieu, encouru par son péché la mort et l'avait transmise à ses descendants, le second homme (1), ignorant le péché, est venu du ciel pour que la mort fût condamnée pour avoir osé porter la main sur l'auteur de l'innocence, alors qu'il ne lui avait été permis que de s'emparer des coupables. Et il n'est pas étonnant que celui qui a fait tant de choses pour nous et nous a accordé de si grandes choses ait déposé pour nous ce qu'il avait pris pour nous, son âme. — S. Aug. — Que le doute ne tombe jamais dans le cœur des fidèles que le Christ ait pu ressentir la mort d'une telle manière que, en ce qui le concerne, lui qui est la vie, il ait perdu la vie. Si cela eût été ainsi, comment, pendant ces trois jours, rien de ce qui a vie a-t-il pu vivre si la fontaine de vie s'était desséchée? La divinité du Christ ne goûte donc la mort que par son union à l'humanité et par l'effet de ces faiblesses humaines qu'elle avait prises volontairement, mais elle ne perdit nullement cette puissance de sa nature par laquelle elle vivifie toutes choses. Dans notre mort, il est incontestable que notre corps, privé de sa vie, n'en prive pas l'âme. Celle-ci, en se retirant, conserve

(1) « Le premier homme terrestre, parce qu'il vient de la terre; le monde céleste, parce qu'il vient de Dieu » (1 Corinth., 15, v. 47).

---

ad nostram servitutem venit, ut nos suæ redderet libertati? nostram mortem suscepit, ut nos ejus morte liberemur? quando nos despectu mortis mortales in deos retulit, terrenos cœlestibus æstimavit. Quantum enim divina virtus operum contemplatione lucebat, tantum pati pro subjectis, pro servis mori, insigne est charitatis immensæ. Ergo hæc prima causa est dominicæ passionis; quia sciri voluit quantum amaret hominem Deus, qui plus amari voluit quam timeri. Secunda causa est, ut sententiam mortis, quam juste dederat, justius aboleret. Quia namque primus homo adjudicante Deo de reatu incurrerat mortem, et eam transmisit ad posteros; venit de cœlo secundus homo peccati nescius, ut mors damnaretur, quæ rapere jussa reos, innocentiæ ipsum invadere præsumpsit auctorem. Nec mirandum est, si pro nobis posuit quod suscepit a nobis (scilicet animam) qui propter nos fecit tanta, et talia largitus est nobis. Aug., *contra Felicianum* (cap. 14). Absit enim a fidelibus ista suspicio, ut sic Christus senserit mortem nostram (ut quantum in se est), vita perderet vitam : nam si hoc ita esset quomodo illo triduo potuisse dicimus aliquid vivere, si vitæ fons dicitur aruisse? Sensit igitur mortem Deitas Christi participatione humana (sive humani affectus quem sponte susceperat), non naturæ suæ potentiam perdidit, per quam cuncta vivificat : in morte enim nostra sine dubio destitutum

toute sa vertu et elle ne fait qu'abandonner ce qu'elle vivifiait, et en ce qui la concerne, elle ne souffre pas la mort au moment où elle fait la mort pour un autre. Nous dirons donc de l'âme du Sauveur que ce n'est pas à cause de l'habitation de la divinité en elle, ni par une grâce singulière, mais par la manière ordinaire de mourir, qu'elle put, pendant trois jours, abandonner son corps de telle manière que, pour elle, elle ne pouvait en aucune manière être exposée à la mort. Je crois que le Fils de Dieu est mort non par la peine due au péché qu'il n'eut nullement, mais selon la loi ordinaire de cette nature qu'il avait prise pour la rédemption du genre humain.

Dam. — Quoiqu'il soit mort comme un homme, si son âme sainte a été séparée de son corps immaculé, cependant Dieu est resté inséparable de l'un et de l'autre, je veux dire de l'âme et du corps, et sa personne n'a pas été séparée en deux. Le corps et l'âme, ainsi qu'au commencement, ont eu leur existence dans la personne du Verbe, même jusqu'au sein de la mort. L'âme et le corps n'ont pas eu une personnalité distincte, mais tous les deux ont eu celle du Verbe.

S. Jér. — C'est là un signe de la puissance que de rendre soi-même l'esprit, et c'est cette puissance dont il avait ainsi parlé lui-même : « Personne ne peut m'enlever mon âme, mais c'est moi qui la dépose et qui la prends de nouveau. » Dans le passage que nous expliquons, par esprit, il faut entendre l'âme, soit parce que c'est l'esprit qui fait vivre le corps et le spiritualise, soit parce que l'esprit est lui-même la substance de l'âme, d'après ce qui a été écrit : « Vous ferez disparaître leur esprit, et ils défailliront. » — S. Chrys. — S'il crie de

---

vita corpus animam nostram non perimit, dum discedens anima, non vim suam perdit, sed quod vivificaverat, hoc dimittit; et quantum in se est, alterius mortem facit, ipsa non recipit. De Salvatoris nunc anima dicemus, qui ut non dicam propter inhabitantem Divinitatem, et propter justitiam singularem, certe propter communem moriendi sortem corpus illo triduo sic potuit deserere, ut ipsa non posset penitus interire. Credo enim Dei Filium mortuum esse, non secundum pœnam injustitiæ, quam ex toto non habuit, sed secundum legem naturæ, quam pro humani generis redemptione suscepit.

Dama. (*De fide orth.*, lib. 3, cap. 27). Etsi tamen mortuus est ut homo, et sancta ejus anima ab incontaminato divisa est corpore, sed tamen Deitas inseparabilis ab utrisque permansit; ab anima dico et corpore : et neque una hypostasis in duas divisa est : corpus enim et anima sicut a principio in Verbi hypostasi habuerunt existentiam, etiam in morte : neque enim anima neque corpus propriam habuerunt hypostasim, præter hypostasim Verbi.

Hier. Divinæ autem potestatis indicium est emittere spiritum, ut ipse quoque dixerat (Joan., 10) : Nemo potest tollere animam meam a me, sed ego pono eam, et iterum sumo eam : spiritum enim in hoc loco pro anima intelligamus; seu quod vitale aut spirituale corpus faciat, seu quod ipsius animæ substantia spiritus sit; juxta id quod scriptum est (*Psal.* 103) : Auferes spiritum eorum, et deficient. Chrys., in homil. (89, ut sup.). Propter hoc autem et voce magna clamavit, ut ostendatur

cette grande voix, c'est aussi pour marquer qu'il fait tout ceci en vertu de sa puissance; et il se montre le Dieu véritable, d'une manière évidente, en faisant entendre cette grande voix au moment de sa mort, attendu que les hommes, au moment de leur mort, peuvent à peine faire entendre un léger son. — S. Aug. — Luc nous apprend ce qu'il dit par cette grande voix, car voici ses propres expressions : « Et Jésus, criant d'une grande voix, dit : Père, entre tes mains je remets mon esprit. » — S. Hil. — Ou bien, il rend l'esprit avec le cri d'une grande voix, par la douleur qu'il éprouve de ne pas faire disparaître les péchés de tous (1).

En même temps le voile du temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas; la terre trembla, les pierres se fendirent; les sépulcres s'ouvrirent, et plusieurs corps des saints, qui étaient dans le sommeil de la mort, ressuscitèrent; et sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la ville sainte, et furent vus de plusieurs personnes. Le centenier, et ceux qui étaient avec lui pour garder Jésus, ayant vu le tremblement de terre et tout ce qui se passait, furent saisis d'une extrême crainte, et dirent : Cet homme était vraiment Fils de Dieu. Il y avait là aussi plusieurs femmes qui regardaient de loin, et qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, ayant soin de l'assister; entre lesquelles étaient Marie Madeleine, Marie, mère de Jacques et de Joseph, et la mère des fils de Zébédée.

Orig. — De grandes choses se passèrent, de grandes choses qui prirent naissance dans ce grand cri que fit entendre Jésus : « Et voici que le voile du temple fut déchiré, etc. » — S. Aug. — Ce qui montre

(1) Tel est le sens ici du mot *portare*, car il est bien évident que le Sauveur a supporté tous les péchés.

---

quoniam secundum ejus potestatem id geritur : per hoc enim quod moriens vocem emisit magnam, apertissime se verum Deum esse ostendit; quoniam homines cum moriuntur, vix tenuem vocem emittere possunt. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 18). Quid autem voce magna dixerit Lucas declaravit : dixit enim : Et clamans Jesus voce magna ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Hilar. (can. 93, ut sup.). Vel spiritum cum clamore magnæ vocis emisit, dolens non omnium se peccata portare.

Et ecce velum templi scissum est in duas partes a summo usque deorsum. Et terra mota est, et petræ scissæ sunt, et monumenta aperta sunt; et multa corpora sanctorum, qui dormierant, surrexerunt. Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis. Centurio autem, et qui cum eo erant custodientes Jesum, viso terræmotu et his quæ fiebant, timuerunt valde, dicentes : Vere Filius Dei erat iste. *Erant autem ibi mulieres multæ a longe, quæ secutæ erant Jesum a Galilæa ministrantes ei; inter quas erat Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Joseph mater, et mater filiorum Zebedæi.*

Orig. (ut sup.). Magna facta sunt ex eo quod magna voce clamavit Jesus : unde sequitur : Et ecce velum templi scissum est, etc. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3.

assez qu'il se déchira au moment où Jésus rendit l'esprit. S'il n'avait pas dit : « Et voilà, » et qu'il eût simplement dit : « Le voile du temple se déchira, » l'on ignorerait si Matthieu et Marc ne l'ont pas dit en récapitulant leurs souvenirs, et si ce n'est pas Luc qui l'a raconté en son lieu et place, cet évangéliste ayant dit que *le voile du temple s'était déchiré*, immédiatement après avoir ajouté que *le soleil s'était obscurci.* — Orig. — Il faut savoir qu'il y avait deux voiles : l'un qui fermait le Saint des saints (1), et l'autre extérieur, soit au temple, soit au tabernacle. Dans la passion du Sauveur, ce dernier voile fut déchiré de haut en bas, pour montrer que les mystères qui jusqu'à l'avénement du Sauveur avaient été raisonnablement cachés devaient être publiés d'une extrémité du monde à l'autre. Lorsque arrivera la perfection des choses, alors le second voile sera déchiré pour que nous puissions voir ce qui est caché à l'intérieur, c'est-à-dire la véritable arche du Testament, et dans leur propre nature les chérubins et les autres êtres. — S. Hil. — Ou bien, le voile du temple se déchire, parce que dès ce moment le peuple se scinde en deux, et que la gloire de ce voile s'est envolée avec l'ange qui la garde.

S. Léon. — Le trouble subit de tous les éléments est un témoignage suffisant en faveur de cette adorable passion : « Et la terre fut ébranlée, et les pierres, etc. » — S. Jér. — Personne ne peut douter de la signification qu'ont tous ces grands miracles dans leur sens immédiat, et que ce ne soient et le ciel, et la terre, et tous les éléments qui ne démontrent ainsi que c'est leur Seigneur qui vient d'être crucifié. —

(1) Exode, 26, v. 34. — Nomb., 4, v. 4. — Liv. 3 Rois, ch. 3, v. 50, et c. 8, v. 6. — Le Saint des saints est appelé *le Saint* (lib. 9, v. 23; 10, v. 19; 13, v. 11).

---

cap. 10). In quo satis ostendit tunc esse scissum, cum emisit spiritum. Si autem non addidisset : Et ecce, sed simpliciter dixisset : Et velum templi scissum est; incertum esset utrum ipse et Marcus hoc recapitulando commemorassent; Lucas autem ordinem tenuisset; qui cum dixisset : Sol obscuratus est, continuo subjungendum æstimavit : Et velum templi scissum est; an Lucas recapitulasset quod illi ordine posuissent. Orig. (ut sup.). Duo autem fuisse vela intelliguntur : unum quod vela Sancta Sanctorum; aliud exterius, sive tabernaculi, sive templi. In passione ergo Domini Salvatoris, velum quod erat a foris, conscissum est a sursum usque deorsum; ut ab initio mundi usque ad finem conscisso velamine mysteria publicentur, quæ usque ad adventum Domini rationabiliter fuerant occultata. Cum autem venerit quod perfectum est, tunc auferetur etiam secundum velum, ut videamus etiam quæ interius sunt occultata (scilicet veram arcam Testamenti), et sicut ipsa se habet natura, videamus Cherubim et alia. Hilar. (ut sup.). Vel ideo velum templi scinditur, quia exinde populus est divisus in partes; et veli honor cum custodia angeli protegentis aufertur.

Leo Papa, in serm. *De pass.* (serm. 10 et 17). Est autem ad testimonium venerandæ passionis sufficiens signum, elementorum inopinata turbatio : unde sequitur : Et terra mota est, et petræ, etc. Hier.

S. Hil. — La terre s'ébranle, parce qu'elle se regarde comme incapable de recevoir ce mort; les pierres sont fendues. Le Verbe de Dieu avait pénétré tout ce qui est fort et résistant, et la puissance de l'éternelle énergie avait tout envahi; *et les tombeaux furent ouverts*, car ces retraites de la mort étaient forcées : « Et plusieurs corps des saints qui étaient dans le sommeil ressuscitèrent. » Il emportait les dépouilles de la mort en éclairant les ténèbres de la mort, et en faisant pénétrer ses rayons jusque dans les profondeurs obscures de l'enfer.—S. Chrys. — Mais comme il était toujours sur la croix, on l'insultait en disant : « Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même. » Mais ce qu'il ne voulut pas faire en lui, il le fit éclater dans les membres de ses serviteurs avec la plus grande surabondance; car s'il fut grand de ressusciter le cadavre de Lazare qui avait trois jours, il le fut beaucoup plus de faire apparaître tout d'un coup à la vie ceux qui s'étaient endormis auparavant, résurrection indice de la dernière. Et afin que l'on ne puisse penser que ce qui arriva ainsi n'était que fantastique, l'évangéliste ajoute : « Et sortant du tombeau après sa résurrection, ils vinrent dans la cité sainte et apparurent à un grand nombre. » — S. Jér.—Ainsi que Lazare était ressuscité, ainsi les cadavres de plusieurs saints ressuscitèrent, pour montrer que le Sauveur ressusciterait. Et quoique leurs tombeaux fussent déjà ouverts, ils ne parurent qu'après la résurrection du Sauveur, afin que le Sauveur apparût comme l'aîné des morts (1). Par la sainte cité, où les ressuscités furent vus, il faut entendre, ou la Jérusalem céleste, ou celle de la terre qui

(1) Col., 1, v. 18.

Nulli enim dubium est quid significet (juxta litteram) magnitudo signorum, ut crucifixum Dominum suum, et cœlum, et terra, et omnia demonstrarent. Hilar. (ut sup.). Movetur terra, quia capax hujus mortui esse non poterat. Petræ scissæ sunt : omnia enim valida et fortia penetrans Dei verbum et potestas æternæ virtutis irruperat; et monumenta aperta sunt : erant enim mortis claustra reserata. Sequitur : Et multa corpora sanctorum, qui dormierant, surrexerunt. Illuminans enim mortis tenebras et infernorum obscura collustrans, mortis spolia detrahebat. Chrys., in homil. (89, ut sup.). Ipso quidem in cruce manente, eum irridentes dicebant : Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere; sed quod in se facere noluit, in servorum corporibus cum multa superabundantia demonstravit : si enim quatriduanum Lazarum exsurgere magnum fuit, multo magis eos repente qui olim dormierant, apparere viventes; quod futuræ resurrectionis erat indicium. Ut autem non putaretur esse phantasma quod factum est, Evangelista subjungit : Et exeuntes de monumentis post resurrectionem, venerunt in sanctam civitatem et apparuerunt multis. Hier. Quomodo autem Lazarus mortuus resurrexit, sic et multa corpora sanctorum resurrexerunt, ut Dominum ostenderent resurgentem; et tamen cum monumenta aperta sunt, non ante resurrexerunt quam resurgeret Dominus, ut esset primogenitus resurrectionis ex mortuis : sanctam autem civitatem, in qua visi sunt resurgentes, aut

fut autrefois la cité sainte, et elle était ainsi appelée à cause du temple et du Saint des saints, et par sa séparation d'avec les autres villes livrées à l'idolâtrie. Par ces mots : « Et ils apparurent à plusieurs, » l'évangéliste ne veut pas dire que cette résurrection eut un caractère général, et qu'elle éclata aux yeux de tous; mais elle fut spéciale à plusieurs, de manière qu'il y eut à la voir ceux qui méritaient de la voir.

Rem. — L'on se demandera peut-être pourquoi ces morts ressuscitèrent en même temps que le Sauveur ressuscita, et il faut croire que ce fut pour servir de témoins à la résurrection du Sauveur. Il en est qui ont prétendu qu'ils étaient, ainsi que Lazare, morts de nouveau, et de nouveau réduits en servitude. Mais il ne faut en rien accéder à des dires semblables; car c'eût été pour eux une plus grande douleur de mourir après être ressuscités que de ne pas ressusciter. Il nous faut donc croire sans douter qu'ils ressuscitèrent avec le Seigneur ressuscitant, pour monter avec lui le jour de son ascension dans le ciel (1). — Orig. — Tous les jours ces merveilles se renouvellent; car tous les jours le voile du Saint des saints se déchire aux yeux des saints pour leur révéler les secrets mystérieux qu'il couvre. Par suite du Nouveau-Testament, la terre, c'est-à-dire toute la chair, s'émeut sous la nouvelle parole et les nouveaux mystères qu'il a introduits. Les rochers se fendent; car ce qui fut mystère pour les prophètes s'ouvre pour nous laisser voir à découvert, dans ses profondeurs, les vérités mystérieuses qui y sont renfermés. Les tombeaux sont le corps qui contiennent les âmes pécheresses mortes à Dieu. Lorsque.

(1) Saint Augustin et saint Thomas, 3 part., quæst. 53, regardent ceci comme moins vraisemblable.

Hierusalem cœlestem intelligamus ; aut hanc terrenam, quæ ante sancta fuerat : sancta enim appellabatur civitas Hierusalem propter templum, et sancta sanctorum, et ob distinctionem aliarum urbium in quibus idola colebantur. Quando vero dicitur : Apparuerunt multis, ostenditur, non generalis fuisse resurrectio, quæ omnibus appareret, sed specialis ad plurimos, ut hi viderent qui cernere merebantur.

Remig. Quæret autem aliquis quid de illis factum sit, qui resurgente Domino surrexerunt : credendum quippe est quoniam ideo surrexerunt, ut testes essent dominicæ resurrectionis. Quidam autem dixerunt quod iterum mortui sunt et in cinerem conversi, sicut et Lazarus, et cæteri, quos Dominus resuscitavit. Sed istorum dictis nullo modo est fides accommodanda; quoniam majus illis esset tormentum qui surrexerunt, si iterum mortui essent, quam si non resurgerent. Incunctanter ergo credere debemus quia resurgente Domino a mortis resurrexerunt, ascendente eo ad cœlos, et ipsi pariter ascenderunt.

Orig. (ut sup.). Semper autem hæc eadem magna quotidie fiunt : velum enim templi ad revelandum quæ intus habentur, scinditur sanctis : terra etiam movetur (id est, omnis caro) novo verbo, et novis rebus, secundum novum Testamentum : petræ autem scinduntur, quia mysterium fuerunt prophetarum, ut in profundis eorum posita spiritualia mysteria videamus. Monumenta

par la grâce de Dieu, les âmes de cette sorte ont été ressuscitées, leurs corps, qui auparavant étaient des tombeaux de morts, deviennent des corps de saints; et ces âmes paraissent sortir d'elles-mêmes, et elles suivent le ressuscité, et elles marchent avec lui dans une vie renouvelée, et celles qui sont dignes de la vie sainte du ciel entrent dans la sainte cité chacune dans son temps, et elles apparaissent à un grand nombre qui contemple leurs œuvres.

« Le centurion et ceux qui avec lui gardaient Jésus, en voyant ce tremblement de terre et tout ce qui arrivait, furent fort épouvantés, et ils dirent : Celui-ci était vraiment le Fils de Dieu. » — S. Aug. — Il n'y a point de contradiction entre ce que dit Matthieu que le centurion et tous ceux qui étaient avec lui furent saisis d'étonnement à la vue du tremblement de terre, et Luc qui dit que cet étonnement vint de ce que Jésus fit entendre un grand cri en expirant; car Matthieu ajoutant : « Et toutes les autres choses qui arrivèrent, » il comprend dans cette parole générale ce que particularise Luc de l'étonnement provenant de la mort du Sauveur, car ceci se trouve compris dans ce qui arriva alors.

S. Jér. — Il faut remarquer qu'au milieu de ce scandale de la passion le centurion confesse *Jésus Fils de Dieu*, tandis que, au sein de l'Église, Arius le proclame une créature. — Rab. — C'est donc avec raison que la foi de l'Église est figurée par le centurion, l'Église qui confirme de sa voix que Jésus est *vraiment un homme juste et qu'il est vraiment le Fils de Dieu,* au moment où la Synagogue le nie, et aussitôt que le voile déchiré par la mort de Jésus-Christ lui laisse entrevoir les

---

autem dicuntur corpora peccatricum animarum, id est, mortuarum Deo : cum autem per gratiam Dei animæ hujusmodi fuerint suscitatæ, corpora earum quæ prius fuerunt monumenta mortuorum, fiunt corpora sanctorum; et videntur a seipsis exire, et sequuntur eum qui surrexit, et in novitate vitæ ambulant cum eo : et qui digni sunt habere conversationem in cœlis, ingrediuntur in sanctam civitatem per singula tempora, et apparent multis videntibus opera bona ipsorum.

Sequitur : Centurio autem, et qui cum eo erant custodientes Jesum, viso terræmotu et his quæ fiebant, timuerunt valde, dicentes : Vere Filius Dei erat iste. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 20). Non est contrarium quod Matthæus viso terræ motu dicit admiratum Centurionem, et eos qui cum eo erant; cum Lucas dicat hoc admiratum, quod emissa magna voce expirasset : in eo enim quod Matthæus non solum dixit : Viso terræmotu, sed etiam addidit, his quæ fiebant, integrum locum fuisse demonstravit Lucæ, ut diceret Centurionem ipsam Domini mortem fuisse miratum; quia et hoc inter illa est quæ tunc mirabiliter facta erant.

Hier. Ex hoc considerandum quod Centurio in ipso scandalo passionis vere Dei Filium confiteatur, et Arius in Ecclesia prædicet creaturam. Raba. Unde merito per Centurionem fides Ecclesiæ designatur; quæ velo mysteriorum cœlestium per mortem Domini reserato, continuo Jesum, et vere justum hominem, et vere Dei Filium.

mystères divins. — S. Léon pape. — Que toute nature terrestre tremble avec le centurion devant ce supplice du Rédempteur; que les rochers des âmes infidèles se brisent, et que ceux qui étaient détenus par les tombeaux de la mortalité s'élancent par-dessus tous les obstacles renversés; que les indices de la future résurrection éclatent dans la cité sainte, c'est-à-dire dans l'Église de Jésus-Christ, et que ce que nous espérons pour nos corps s'accomplisse déjà dans nos cœurs.

« Et il y avait là beaucoup de femmes venues de loin, et qui avaient suivi Jésus pour le servir. » — S. Jér. — C'était la coutume chez les Juifs, et les mœurs antiques n'y voyaient pas de mal, que les femmes fournissent à ceux qui les instruisaient le vêtement et la nourriture; Paul nous raconte qu'il repoussa cette habitude comme pouvant être un objet de scandale pour les Gentils. Or, elles fournissaient au Seigneur ce qu'elles avaient, de telle sorte qu'au moment où il moissonnait leurs biens terrestres elles récoltaient en lui les biens de l'esprit, non pas que le Seigneur eût besoin d'être nourri par ses créatures, mais parce qu'il voulait être ainsi le modèle de tous ceux qui devaient enseigner, et leur montrer par son exemple qu'ils devaient se contenter de recevoir la nourriture et le vêtement des mains de leurs disciples. Mais voyons qui était dans cette compagnie : « Parmi lesquelles était Marie Madeleine, et Marie de Jacques, et la mère de Joseph, et la mère des enfants de Zébédée. » — Orig. — Dans Marc, la troisième est appelée *Salomé*. — S. Chrys. — Ces femmes considéraient ce qui se passait, car elles étaient pleines de compassion. Remarquez leur con-

(1) Dans ses courses apostoliques pour le servir ; ici pour le plaindre.

---

synagoga tacente confirmat. Leo Papa, in serm. *De pass.* (serm. 13). Exemplo igitur Centurionis contremiscat in Redemptoris sui supplicio terrena substantia; rumpantur infidelium mentium petræ; et qui mortalitatis gravabantur sepulcris, discussa obstaculorum mora prosiliant; appareant nunc quoque in civitate sancta (id est, Ecclesia Dei) futuræ resurrectionis indicia; et quod credendum est in corporibus, fiat in cordibus.

Sequitur : Erant autem ibi mulieres multæ a longe, quæ secutæ fuerant Jesum ministrantes ei, etc. Hier. Consuetudinis enim judaicæ fuit (nec ducebatur in culpam more gentis antiquo) ut mulieres de substantia sua victum atque vestitum præceptoribus ministrarent : hoc quia scandalum facere poterat in gentibus, Paulus abjecisse se memorat. Ministrabant autem Domino de substantia sua, ut meteret illarum carnalia, cujus illæ metebant spiritualia; non quia indigebat cibis Dominus creaturarum, sed ut typum ostenderet magistrorum, qui victu atque vestitu ex discipulis deberent esse contenti. Sed videamus quales comites habuerint : sequitur enim : Inter quas erat Maria Magdalena, et Maria Jacobi, et Joseph mater, et mater filiorum Zebedæi. Orig. (ut sup.). Apud Marcum autem tertia Salome appellatur. Chrys. in homil. (89, ut sup.). Hæ autem mulieres considera-

stance : elles le suivaient pour le servir (1), et elles l'accompagnèrent jusqu'au milieu des dangers, faisant éclater le plus grand courage ; car elles sont là au moment où fuient les disciples.

S. Jér. — Voici, dit Helvidius, que Jacques et Joseph, que les Juifs appellent *les frères du Christ*, sont les enfants de Marie. Jacques, dont il est ici question, est Jacques le Mineur, appelé ainsi pour le distinguer de Jacques le Majeur, fils de Zébédée. Helvidius ajoute qu'il serait impie de penser que tandis que les autres femmes sont là la mère de Jésus en serait absente, et que nous missions à sa place je ne sais quelle autre Marie que nous aurions inventée, alors surtout que l'évangile de Jean témoigne de sa présence au pied de la croix. O fureur insensée ! ô âme dont la fureur se tourne contre elle-même ! entendez ce que dit Jean l'évangéliste : « Étaient auprès de la croix de Jésus, sa mère, et la sœur de sa mère, Marie de Cléophas, et Marie Madeleine. » Il n'est point douteux qu'il y ait eu deux apôtres du nom de Jacques : « Jacques de Zébédée et Jacques d'Alphée. » Ce je ne sais quel Jacques le Mineur que l'Écriture donne comme le fils de Marie, s'il est apôtre on devra le regarder comme étant le fils d'Alphée ; mais s'il n'est pas apôtre, mais je ne sais quel troisième disciple du nom de Jacques, comment pourra-t-on le regarder comme le frère du Seigneur? Et comment ce troisième Jacques sera-t-il appelé Jacques le Mineur, par opposition à Jacques le Majeur? Alors que la distinction de majeur et de mineur ne s'étend pas à trois, mais existe seulement entre deux ; et que d'ailleurs il a été appelé frère du Seigneur en ces termes par l'Apôtre : « Je n'ai vu aucun autre apôtre, si ce n'est Jac-

---

bant quæ gerebantur (quia maxime compassibiles erant). Et vide constantiam earum : sequebantur ministrantes, et usque ad pericula affuerunt, maximam fortitudinem ostendentes, quia cum disciputi fugerunt, ipsæ affuerunt.

Hier., *contra Helv.* Ecce (inquit Helvidius) Jacobus, et Joseph sunt filii Mariæ, matris Domini, quos Judæi appellaverunt fratres Christi ; dicit autem Jacobi minoris, ad distinctionem Jacobi majoris, qui erat filius Zebedæi : impium enim dicit esse Helvidius hoc sentire de Maria, ut cum aliæ feminæ ibi fuerint, matrem ejus abesse dicamus ; aut alteram esse Mariam nescio quam confingamus ; præsertim cum Evangelium Joannis testetur eam illic fuisse præsentem. O furor cæcus, et in proprium exitium mens vesana ! Audi quid Joannes evangelista dicat : Stabant juxta crucem Jesu mater ejus, et soror matris ejus Maria Cleophæ, et Maria Magdalenæ. Nulli dubium est duos fuisse Apostolos Jacobi nuncupatos vocabulo : Jacobum Zebedæi, et Jacobum Alphæi : iste autem nescio quis minor Jacobus, quem Mariæ filium Scriptura commemorat, si apostolus est, Alphæi filius erit ; si non est apostolus, sed tertius nescio quis Jacobus, quomodo putandus est frater Domini ? et quomodo tertius ad distinctionem majoris minor appellabitur ? cum major et minor non inter tres, sed inter duos soleant præbere distantiam ; et frater Domini appellatus sit, Paulo dicente (*ad Gal.*, 1) : Alium Apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini : ne

ques, frère du Seigneur. » Pour être porté à admettre que ce Jacques ne saurait être Jacques, fils de Zébédée, lisez les Actes des Apôtres, et vous verrez que déjà à cette époque il avait été tué par Hérode. Il nous reste cette conclusion, que cette Marie, qui est appelée la mère de Jacques le Mineur, ait été l'épouse d'Alphée, et la sœur de Marie, mère du Seigneur, celle que Jean l'évangéliste appelle Marie de Cléophas. Si vous croyez voir une signification différente en ce qu'elle est appelée dans l'Évangile, ici *Marie, mère de Jacques le Mineur,* et là *Marie de Cléophas,* sachez que c'est la coutume des Écritures d'appeler le même homme de noms différents, ainsi que Raguel, beau-père de Moïse, qui est appelé Jétro. C'est la même femme qui est tout à la fois appelée *Marie de Cléophas, épouse d'Alphée, et Marie, mère de Jacques le Mineur,* que, si elle était la mère du Seigneur, il aurait préféré, ainsi que dans tous les autres passages, qu'elle fût présentée sous ce titre. Quoi qu'il en soit, quoique l'on admette qu'autre est Marie de Cléophas, et autre Marie de Jacques et mère de Joseph, il est toujours constant que la mère de Jacques et de Joseph n'est pas la même que la mère du Sauveur.

S. Aug. — L'on pourrait dire qu'autres étaient ces femmes qui se tenaient loin et dont parlent les trois évangélistes, et autres celles qui étaient auprès de la croix, et dont parle Jean, si Luc et Matthieu n'avaient pas placé Marie Madeleine parmi celles qui se tiennent au loin, et Jean parmi celles qui sont auprès. Comment pourrait-on admettre cela, si ce n'est en disant qu'elles étaient *près* étant en face à la portée de la vue, et *loin* comparativement à la foule qui était au pied de la croix avec sa cohorte. Nous pouvons admettre aussi que celles qui étaient là

---

autem hunc Jacobum putes filium Zebedæi, lege Actus apostolorum (cap. 12) ubi jam ab Herode fuerat interemptus. Restat conclusio, ut Maria ista quæ Jacobi minoris scribitur mater, fuerit uxor Alphæi, et soror Mariæ, matris Domini, quam Mariam Cleophæ Joannes Evangelista commemorat. Si autem inde tibi alia atque alia videtur, quod alibi dicatur Maria Jacobi minoris mater, et alibi Maria Cleophæ, disces Scripturæ consuetudinem, eumdem hominem diversis nominibus appellari, sicut Raguel socer Moysi Jetro (*Exod.*, 2 et 3). Et similiter dicitur Maria Cleophæ uxor Alphæi, hæc eadem dicta est Maria mater Jacobi minoris : quæ si mater esset Domini, magis eam (ut in omnibus locis) matrem alterius voluisset intelligi : verum etsi alia fuerit Maria Cleophæ, et alia Maria Jacobi et Joseph mater, hoc tamen constat non eamdem Mariam Jacobi et Joseph esse quam matrem Domini.

Aug., *De con. Evang.* (lib. 13; cap. 21). Possemus autem dicere alias mulieres a longe (ut tres evangelistæ dicunt), et alias juxta crucem fuisse, ut Joannes dixit ; nisi Matthæus et Lucas Mariam Magdalenam nominassent inter stantes a longe, quam scilicet Joannes nominavit inter stantes juxta crucem. Quomodo autem hoc intelligitur, nisi quia in eo intervallo erant, ut et juxta dici possent, quia in conspectu ejus præsto aderant; et a longe in comparatione turbæ propinquius circumstantis

avec la mère du Sauveur étaient déjà parties lorsque le Sauveur les confia à saint Jean, et cela pour se tirer de la foule, regardant de loin ce qui se passait, en telle sorte que les évangélistes qui nous les présentent après la mort du Seigneur en parlent comme étant au loin.

Sur le soir, un homme riche, de la ville d'Arimathie, nommé Joseph, qui était aussi disciple de Jésus, vint trouver Pilate, et lui ayant demandé le corps de Jésus, Pilate commanda qu'on le lui donnât. Joseph, ayant donc pris le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc, le mit dans son sépulcre, qui n'avait point encore servi, et qu'il avait fait tailler dans le roc; et puis, ayant roulé une grande pierre à l'entrée du sépulcre, il se retira. Marie Madeleine et l'autre Marie étaient là, se tenant assises auprès du sépulcre.

La Glose (1). — Après que l'évangéliste a rapporté l'enchaînement des faits de la passion et la mort du Christ, il traite maintenant de sa sépulture : « Lorsque le soir fut venu. » — Rem. — Arimathie est la même ville que la *Ramatha* de Samuel et d'Alcan, et est située dans le pays de Chanaan, près de Diospolis. Ce Joseph, au point de vue temporel, était dans une haute position; mais sa gloire fut d'avoir eu son principal mérite aux yeux de Dieu, car il était juste (2). Il fallait un tel homme pour ensevelir le Seigneur, digne de ce soin par les mérites de sa vertu. — S. Jér. — Il est dit qu'il était riche, et l'écrivain ne le dit pas par jactance, pour montrer en lui un disciple riche et opulent du Seigneur, mais pour expliquer comment il put demander cette fa-

(1) On ne retrouve ce passage ni dans la Glose ni ailleurs.
(2) Il est appelé *juste* et *bon*, et il est dit qu'il n'avait pas donné son suffrage à la mort du Seigneur (Luc, 23, 50).

---

cum Centurione et militibus. Possumus etiam intelligere quod illæ quæ simul aderant cum matre Domini, postquam eam discipulo commendavit, abire jam cœperant; ut densitate turbæ se exuerent, et cætera quæ facta sunt, longius intuerentur; ut evangelistæ, qui post mortem Domini eas commemoraverunt, et longe stantes commemorarent.

Cum autem sero factum esset, venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joseph, qui et ipse discipulus erat Jesu. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus. Et accepto corpore, Joseph involvit illud in sindone munda, et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit. Erant autem ibi Maria Magdalene, et altera Maria sedentes contra sepulcrum.

Glossa. Postquam Evangelista retulerat ordinem dominicæ passionis et mortem, nunc agit de ejus sepultura, dicens : Cum autem sero factum esset. Remig. Arimathæa autem ipsa est et Ramatha civitas Helcanæ et Samuelis (1 *Reg.*, 1), quæ sita est in regione chananitica juxta Diospolim. Iste autem Joseph secundum seculi statum magnæ fuit dignitatis; sed multo majoris meriti apud Deum fuisse laudatur; siquidem justus fuisse describitur (Luc., 23). Decebat quippe eum talem existere qui corpus

veur à Pilate. « Celui-ci vint trouver Pilate et lui demander le corps de Jésus. » Des gens pauvres n'auraient pas osé s'approcher de Pilate, gouverneur représentant la puissance romaine, et lui demander le corps du crucifié. Ce Joseph est appelé Buleutes (1), c'est-à-dire le conseiller, par un autre évangéliste, et plusieurs pensent que c'est à son sujet qu'a été composé ce premier psaume : « Heureux l'homme qui n'a pas été dans le conseil des pécheurs. »

S. Chrys. — Remarquez le courage de cet homme; il s'expose à un danger de mort, assumant sur lui les haines de tous à cause de l'amour du Christ, et non-seulement il ose demander le corps du Christ, mais encore l'ensevelir : « Et Joseph, ayant reçu le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc. » — S. Jér. — La sépulture si simple du Sauveur est la condamnation des prétentions ambitieuses des riches, qui ne peuvent pas se passer de richesses, même au sein du tombeau. Nous pouvons aussi entendre dans un sens spirituel ce fait que le corps du Seigneur doit être enseveli non dans l'or, ni dans les pierres précieuses, ni dans la soie, mais dans ce qui est pur; ainsi est signifié que Jésus est enveloppé dans un linceul blanc par celui qui l'a reçu dans une âme pure. — Rem. — Ou bien, le linceul est un drap en lin; le lin vient de la terre, et c'est après beaucoup de travail qu'il parvient à sa blancheur. Il est ici une figure de ce corps qui, venant de la terre, d'une vierge, est parvenu à l'immortalité par le travail de la souffrance et de la mort. — Rab. — De là est venue la coutume de l'Église de consommer le sacrifice de l'autel non dans la soie ni dans

(1) Βουλευτής.

Domini sepeliret; quatenus per justitiam meritorum dignus esset tali officio. Hier. Dives autem refertur, non de jactantia scriptoris, quo virum nobilem atque ditissimum referat Jesu fuisse discipulum; sed ut ostendat causam, quare a Pilato corpus Christi potuerit impetrare. Sequitur : Hic accessit ad Pilatum, et petit corpus Jesu : pauperes enim et ignoti non essent ausi ad Pilatum, præsidem romanæ potestatis, accedere, et crucifixi corpus impetrare. In alio autem evangelio Joseph iste Buleutes appellatur (id est, consiliarius), et de ipso quidam putant primum psalmum fuisse compositum : Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, etc.

Chrys., in homil. (89, ut sup.). Inspice autem hujus viri fortitudinem : in mortis enim periculum se tradidit, inimicitias omnium assumens propter benevolentiam Christi; et non solum audet corpus Christi petere, sed et sepelire : unde sequitur : Et accepto corpore Joseph involvit illud in sindone munda. Hier. Ex simplici sepultura Domini, ambitio divitum condemnatur, qui nec in tumulis quidem possunt carere divitiis. Possumus autem juxta intelligentiam spiritualem et hoc sentire, quod corpus Domini non auro, non gemmis, non serico, sed linteamine puro obvolvendum sit : quamquam et hoc significet quod ille in sindone munda involvit Jesum, qui pura mente eum susceperit. Remig. Vel aliter : quia sindon lineus pannus est, linum autem ex terra procreatur, et cum magno labore ad candorem perducitur, designatur quia

une étoffe peinte, mais dans le lin de la terre, et nous lisons que le décret en fut porté par le bienheureux Sylvestre (1).

« Et il le plaça dans un tombeau neuf qu'il avait fait creuser dans la pierre. » — S. Aug. — Le Sauveur est mis dans une sépulture étrangère parce qu'il mourait pour le salut de tous. Pourquoi aurait-il eu une sépulture à lui, celui qui n'était pas mort pour lui? Pourquoi un tombeau dans la terre pour celui dont la place est au ciel? Pourquoi un sépulcre lui appartenant à celui qui ne resta que trois jours dans le tombeau, et qui y était plutôt comme endormi dans son lit que comme gisant dans son tombeau? Le sépulcre est l'habitation de la mort, et l'habitation de la mort ne devait pas être celle du Christ qui est la vie, et l'éternellement vivant n'avait nul besoin de la demeure des défunts. — S. Jér. —Il est placé dans un sépulcre neuf, afin que, à la résurrection, n'ayant pas été confondu avec les autres, l'on ne pût pas croire que ce n'était pas lui, mais un autre qui était ressuscité. Ce sépulcre neuf peut aussi indiquer le sein virginal de Marie; et il a été enseveli dans un tombeau creusé dans la pierre, afin que l'on ne pût pas dire que ce tombeau, étant bâti de plusieurs fragments de pierre, son corps avait été dérobé par un larcin s'introduisant par les fondements perforés. — S. Aug. (2). — Si le tombeau avait été creusé dans la terre, l'on aurait pu dire : « L'on a creusé la terre et on l'a dérobé. » Si c'eût été une petite pierre fermant le tombeau, l'on aurait pu dire : « On l'a enlevé pendant notre sommeil; » et c'est pour cela que l'on

(1) C'est ce qu'on lit dans sa vie, ainsi que dans le pontificat du pape Damase (t. 1, com. part. 1).
(2) On ne retrouve plus ceci dans saint Augustin.

---

corpus illius, quod ex terra (id est, ex Virgine) sumptum est, per laborem passionis pervenit ad candorem immortalitatis. Rab. Hinc etiam Ecclesiæ mos obtinuit, ut sacrificium altaris, non in serico, neque in panno tincto, sed in lino terreno celebretur, ut a beato Sylvestro legimus esse statutum.

Sequitur : Et posuit illud in monumento novo quod exciderat in petra. Aug., in serm. *De Sabbatho sancto*, serm. 2, qui est 33, *de temp.*). Ideo autem Salvator in aliena sepultura ponitur, quia pro aliorum moriebatur salute : ut quid ergo in propria sepultura, qui in se mortem propriam non habebat? Ut quid illi tumulus in terris, cujus sedes manebat in cœlis? Ut quid illi sepultura propria, qui tridui tantum temporis spatio in sepulcro non tam mortuus jacuit, quam velut in lectulo conquievit? Sepulcrum autem mortis est habitaculum : necessarium ergo non erat mortis habitaculum Christo, qui vita est; nec opus habebat semper vivens habitaculo defunctorum. Hier. In novo autem ponitur monumento, ne post resurrectionem cæteris corporibus remanentibus surrexisse alius fingeretur. Potest autem et novum sepulcrum Mariæ virginalem uterum demonstrare : in monumento autem exciso in petra conditus est, ne si ex multis lapidibus ædificatum fuisset, suffossis tumuli fundamentis ablatus furto diceretur. Aug., in serm. *De sabb. sancto*. Si etiam sepulcrum fuisset in terra,

dit : « Et il roula une grande pierre à l'entrée du tombeau, et il s'en alla. » — S. Jér. — Cette grande pierre que l'on a posée démontre que le tombeau n'aurait pas pu être forcé sans le concours d'un grand nombre.

S. Hil. — Au sens mystique, Joseph nous est une figure des apôtres. Il ensevelit le corps dans un linceul blanc, et nous voyons que c'est enveloppées dans ce même linceul que Pierre vit descendre du ciel vers lui toutes espèces d'animaux, ce qui signifie que l'Église a été ensevelie avec le Christ dans le même linceul. Le corps du Seigneur repose dans cette solitude et cette paix d'un sépulcre neuf, parce que le Christ a été transporté par la prédication des apôtres dans la dure poitrine des infidèles creusée par l'influence de sa doctrine, âpre et récente habitation vers laquelle la crainte de Dieu n'avait auparavant ouvert aucun chemin au Sauveur. Une pierre est fermée à l'entrée de ce tombeau pour nous apprendre que personne autre que le Seigneur ne doit pénétrer dans nos âmes, afin qu'ainsi qu'auparavant personne n'avait porté dans nos cœurs la connaissance de Dieu, personne ne puisse plus y pénétrer sans y être introduit par celui qui l'y a produite. — Orig. — Ce n'est pas par hasard qu'il a été dit « qu'il avait été placé dans un linceul blanc et placé dans un tombeau neuf, et qu'une grande pierre avait été roulée à l'entrée de ce tombeau, » car tout ce qui concerne le corps du Christ est pur et neuf et véritablement grand.

Rem. — Après que le corps du Seigneur eut été enseveli, et après que tout le monde fut revenu à ses foyers, seules les femmes qui l'a-

---

dicere poterant : Suffoderunt terram, et furati sunt eum. Si fuisset lapis parvulus superpositus, dicere poterant : Dormientibus nobis, tulerunt eum : unde sequitur : Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit. Hier. Saxum enim magnum oppositum ostendit non absque auxilio plurimorum sepulcrum potuisse reserari.

Hilar. (cant. 32, ut sup.). Mystice autem Joseph apostolorum habet speciem : hic in munda sindone corpus involvit. Et quidem in hoc eodem linteo reperimus de cœlo ad Petrum universorum animantium genera submissa : ex quo intelligitur, sub lintei illius nomine consepeliri Christo Ecclesiam. Domini ergo corpus infertur in vacuam et novam requiem lapidis excisi; quia per apostolorum doctrinam in pectus duritiæ gentilis quodam doctrinæ opere excisum Christus infertur, rude scilicet ac novum, et nullo antea ingressu timoris Dei pervium : et quia nihil præter eum oporteat in pectora nostra penetrare, lapis ostio advolvitur ; ut quia nullus antea in nos divinæ cognitionis auctor fuerat illatus, nullus absque eo postea inferatur. Orig. Non autem fortuito scriptum est, quoniam involvit corpus in sindone munda, et posuit in monumento novo, et quod advolvit lapidem magnum; quoniam omnia quæ sunt circa corpus Jesu munda sunt et nova, et omnia magna valde.

Remig. Postquam autem corpus Domini sepultum est (cæteris ad propria remeantibus), solæ mulieres quæ eum arctius amaverant, perseveraverunt, et diligenti cura

vaient aimé d'une manière plus étroite restèrent, et elles remarquèrent avec grand soin l'endroit où le Sauveur allait être enseveli pour venir, en temps convenable, lui offrir l'hommage de leur piété : « Et étaient là Marie Madeleine et l'autre Marie assises près du tombeau. » — ORIG. — Il n'est point dit dans l'Évangile que la mère des enfants de Zébédée fût assise près du sépulcre; probablement qu'elle ne put aller jusqu'aux pieds de la croix. Mais ces dernières, comme étant d'une plus grande charité, furent fidèles à ce qui vint après. — S. JÉR. — Ou bien, au moment où tous les autres abandonnent le Seigneur, celles-ci persévèrent auprès de Jésus pour attendre l'effet de ses promesses, et c'est pour cela que les premières elles méritèrent de voir le Seigneur ressuscité, « car c'est celui qui persévère jusqu'à la fin qui parvient au salut » (1). — REM. — C'est ce que font jusqu'à ce jour les saintes femmes, c'est-à-dire les humbles âmes, attendant avec une pieuse curiosité comment se termine la passion du Christ.

Le lendemain, qui était le jour d'après celui qui est appelé la préparation du sabbat, les princes des prêtres et les pharisiens, s'étant assemblés, vinrent trouver Pilate, et lui dirent : Seigneur, nous nous sommes souvenus que cet imposteur a dit, lorsqu'il était encore en vie : Je ressusciterai trois jours après ma mort; commandez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent dérober son corps, et ne disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts; et ainsi la dernière erreur serait pire que la première. Pilate leur répondit : Vous avez des gardes; allez, faites-le garder comme vous l'entendrez. Ils s'en allèrent donc, et pour s'assurer du sépulcre, ils en scellèrent la pierre et y mirent des gardes.

S. JÉR. — Les ennemis du Sauveur ne furent pas contents de l'avoir

(1) Matth., 10, v. 22 ; 24, v. 13.

---

notaverunt locum in quo corpus Domini poneretur; quatenus congruo tempore munus suæ devotionis ei offerrent : et ideo sequitur : Erant autem ibi Maria Magdalene et altera Maria sedentes contra sepulcrum. ORIG. (ut sup.). Mater autem filiorum Zebedæi non scribitur sedere contra sepulcrum : forsitan enim usque ad crucem pervenire potuit : istæ autem quasi majores in charitate, neque his quæ postea gesta sunt, defuerunt. HIER. Vel cæteris relinquentibus Dominum, mulieres in officio perseverant, expectantes quod promiserat Jesus : et ideo meruerunt primæ videre resurrectionem ; quia qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. REMIG. Quod usque hodie sanctæ mulieres (id est, humiles animæ sanctorum) in hoc seculo faciunt; et pia curiositate attendunt quemadmodum passio Christi completa sit.

Altera autem die, quæ est post parasceven, convenerunt principes sacerdotum et pharisæi ad Pilatum, dicentes : Domine, recordati sumus quia seductor ille dixit adhuc vivens : Post tres dies resurgam : jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium, ne forte veniant discipuli ejus, et furentur eum, et dicant plebi : surrexit a mortuis; et erit novissimus error pejor priore. Ait illis Pi-

crucifié, il fallut qu'ils gardassent son tombeau, et qu'autant que cela dépendît d'eux, qu'ils portassent les mains sur sa résurrection. « Le jour d'après, qui est celui qui suit celui de la préparation du sabbat, etc. » — Rab. — Le mot *parascere* veut dire préparation, et ce nom était celui du sixième jour, jour pendant lequel l'on préparait tout ce qui était nécessaire pour le sabbat, de telle manière que, pour la manne, il avait été commandé d'en ramasser le double. Or, comme c'est au sixième jour que l'homme a été fait, et au septième que Dieu s'est reposé, Jésus est mort au sixième et s'est reposé le septième dans le tombeau.

S. Jér. — Il n'a pas suffi aux princes des prêtres de commettre un immense forfait sur le Seigneur, il leur faut laisser tout le venin de cette malice qu'ils portent en eux-mêmes, et ils déchirent sa renommée; ils appellent séducteur celui dont ils connaissent l'innocence, et ils disent : « Seigneur, nous savons que ce séducteur a dit, etc. » Ainsi que Caïphe avait dit auparavant : « Il convient qu'un seul périsse pour tout le peuple, » et que toute la nation soit ainsi rachetée de sa perte, ainsi disent-ils maintenant : Le Christ est un séducteur. — Oui, mais séducteur nous faisant passer de l'erreur à la vérité, et non de la vérité à l'erreur, des vices à la vertu, de la mort à la vie.

Rem. — Ils prétendent qu'il a dit : Je ressusciterai après trois jours, à cause de ces paroles : « Ainsi que Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine. » Mais il faut voir comment il a ressuscité après avoir passé trois jours dans le tombeau, quelques-uns

---

latus : Habetis custodiam : ite, custodite sicut scitis. Illi autem abeuntes munierunt sepulcrum signantes lapidem cum custodibus.

Hier. Non suffecerat principibus sacerdotum crucifixisse Dominum salvatorem, nisi sepulcrum custodirent; et quantum in illis est, manus imponerent resurgenti : unde dicitur : Altera autem die, quæ est post parasceven, etc. Rab. Parasceve dicitur præparatio : hoc nomine vocatur sexta sabbati, in qua præparabant necessaria sabbato; ut de manna dictum est (*Exod.*, 6) : Sexta die colligetis duplum : quia enim sexta die factus est homo, et in septima die requievit Deus, ideo sexto die Jesus pro homine moritur, et in sabbato quiescit in sepulcro.

Hier. Principes autem sacerdotum licet immensum facinus in nece Domini perpetraverint, tamen non sufficit eis, nisi etiam post mortem ejus conceptæ nequitiæ virus exerceant, famam ejus lacerantes; et quem innocentem sciebant, seductorem vocant : unde dicunt : Domine, recordati sumus quia seductor ille dixit, etc. Sicut autem Caiphas ignorans ante prophetaverat, dicens (Joan., 11) : Expedit unum hominem mori pro populo, et non tota gens pereat, sic et modo : seductor enim erat Christus; non a veritate in errorem mittens, sed a falsitate in veritatem, a vitiis ad virtutes, a morte ad vitam ducens.

Remig. Ex hoc autem dicunt eum dixisse quod post tres dies resurgam, quia dixerat (Matth., 12) : Sicut fuit Jonas tribus diebus et tribus noctibus in ventre ceti, etc. Sed videndum quomodo post tres dies resurrexerit, nonnulli voluerunt tres horas

ne voulant pas compter pour une nuit trois heures de nuit, et pour un jour l'aurore qui suivit. Or, ceux-ci n'ont point compris la portée de ce langage figuré, car le sixième jour, celui de la passion, comprend, au figuré, la nuit précédente. Puis vient la nuit du samedi avec son jour, et la nuit du dimanche est unie au jour suivant. C'est ainsi qu'il est vrai que le Sauveur est ressuscité après trois jours. — S. Aug. (1). — Il ressuscite après trois jours pour figurer le consentement de toute la Trinité à la passion du Sauveur, et ces trois jours sont une figure de la Trinité afin que nous voyons la Trinité qui, au commencement, avait créé l'homme, le régénérant à la fin par la passion du Christ.

« Ordonnez donc que l'on mette des gardes au tombeau jusqu'au jour. » — Rab. — Les disciples du Christ, au sens spirituel, étaient des voleurs, parce qu'ils transportaient à l'Église, pour qu'elle s'en servît, les écrits de l'Ancien et du Nouveau-Testament qu'ils avaient ravis aux Juifs ingrats, et parce que, pendant que le peuple était enseveli dans le sommeil de l'incrédulité, ils transmirent le Seigneur aux nations comme devant être l'objet de leur foi. — S. Hil. — Cette crainte d'un vol, cette garde et ce sceau apposés au tombeau, sont un témoignage de folie et d'incrédulité, et cela parce qu'ils voulaient sceller le tombeau de celui dont la parole pouvait leur montrer la mort se levant du tombeau. — Rab. — Par ces mots : « Et cette dernière erreur sera plus grande que la première, » ils disent vrai sans le savoir, car le mépris de la grâce du repentir en ces Juifs fut pire que l'erreur de leur ignorance. — S. Chrys. — Voyez comment, sans le vouloir, ils concourent à la démonstration de la vérité, car ce qu'ils désiraient

(1) Ceci ne se trouve pas actuellement dans saint Augustin.

---

tenebrarum unam intelligi noctem ; et lucem quæ secuta est tenebras, diem : sed hi vim figuratæ locutionis ignoraverunt : figurate enim sexta feria, qua passus est, comprehendit noctem præcedentem : sequitur autem nox sabbati cum suo die : nox vero dominici diei comprehendit suum diem : ac per hoc verum est quod post triduum resurrexit. Aug., in serm. *De pass.* Ideo autem post tres dies resurrexit, ut in passione Filii totius Trinitatis monstraretur assensus : triduum enim legitur in figura; quia Trinitas, quæ in principio fecerat hominem, ipsa in fine hominem per Christi reparat passionem.

Sequitur : Jube ergo custodiri sepulcrum usque in tertium diem. Rab. Discipuli enim Christi fures spiritualiter erant ; quia ab ingratis Judæis scripta novi et veteris Testamenti ablata in usum Ecclesiæ conferebant ; et Salvatorem qui eis promissus fuerat, illis nocte dormientibus (hoc est, infidelitate torpentibus) abstulerunt, gentibus credendum tradentes. Hilar. (ut sup.). Metus furandi corporis et sepulcri custodia atque obsignatio, stultitiæ atque infidelitatis testimonium est; quod signare sepulcrum ejus voluerunt, cujus præcepto conspexissent de sepulcro mortuum suscitatum. Rab. In hoc autem quod dicunt : Et erit novissimus error pejor priore, ignoranter verum dicunt : pejor enim fuit contemptus pœnitentiæ in Judæis, quam error ignorantiæ. Chrys., in hom. (99, *in Matth.*). Vide

devint la preuve de ce fait en ce que, si le tombeau fut gardé, la fraude ne fut pas possible, et s'il n'y a pas eu de fraude, il est évident et irréfragable que le Seigneur est ressuscité. — Or, voici la réponse de Pilate : « Pilate leur dit : Vous avez une garde; allez, gardez ainsi que vous l'entendez. » — RAB. — C'est comme s'il disait : Qu'il vous suffise de m'avoir fait consentir à la mort de l'innocent; que pour le reste l'erreur vous reste tout entière. — « Ils s'en allèrent, fermèrent soigneusement le sépulcre et scellèrent la pierre, et y mirent des gardes. » — S. CHRYS. — Pilate ne voulut pas que le sceau fût mis par les soldats seulement, car les Juifs auraient pu dire alors que les disciples du Seigneur avaient dérobé le corps du Seigneur, et briser par cette supposition la foi en la résurrection. Mais ils ne peuvent pas le dire, attendu qu'ils ont scellé eux-mêmes le sépulcre.

CHAPITRE XXVIII.

Mais cette semaine étant passée, le premier jour de la suivante commençait à peine à luire, que Marie Madeleine et une autre Marie vinrent pour voir le sépulcre. Et tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre; car un ange du Seigneur descendit du ciel, et vint renverser la pierre qui fermait le sépulcre, et s'assit dessus. Son visage était brillant comme un éclair, et ses vêtements blancs comme la neige. Les gardes en furent tel-

---

etiam qualiter nolentes concertant ad demonstrandam veritatem : irrefragabilis enim demonstratio resurrectionis facta est per ea quæ prætenderunt : quia enim custoditum est sepulcrum, nulla fraus facta est; si autem fraus facta non est manifeste et irrefragabiliter Dominus resurrexit. Quid autem Pilatus respondeat, subjungitur : Ait illis Pilatus : Habetis custodiam : ite, custodite sicut scitis. RAB. Quasi dicat : Sufficiat vobis quod consensi in necem innocentis, de cætero vester error vobiscum permaneat. Sequitur : Illi autem abeuntes munierunt sepulcrum, signantes lapidem cum custodibus. CHRYS., in homil. (90, ut sup.). Non autem permittit Pilatus solos milites sigillare : si enim soli milites sigillassent, possent dicere quoniam milites permiserunt quod discipuli corpus Domini furarentur, et ita resurrectionis infringere fidem : nunc hoc dicere non possunt, cum ipsimet sepulcrum sigillassent.

CAPUT XXVIII.

Vespere autem sabbati quæ lucessit in prima sabbati, venit Maria Magdalene et altera Maria, videre sepulcrum. Et ecce terræmotus factus est magnus : Angelus enim Domini descendit de cœlo; et accedens revolvit lapidem, et sedebat super eum. Erat autem as-

lement saisis de frayeur, qu'ils devinrent comme morts. Mais l'ange, s'adressant aux femmes, leur dit : Pour vous, ne craignez point, car je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié. Il n'est point ici, car il est ressuscité comme il l'avait dit. Venez et voyez le lieu où le Seigneur avait été mis. Et hâtez-vous d'aller dire à ses disciples qu'il est ressuscité. Il sera devant vous en Galilée. C'est là que vous le verrez; je vous en avertis aupavavant.

S. Aug. (1). — Après ces honneurs feints et cette flagellation; après ces breuvages mêlés de fiel et de vinaigre ; après les supplices de la croix; enfin après la mort et les limbes, cette chair renouvelée se lève du sein de la mort, la vie cachée jusque-là reparaît et jaillit des membres du crucifié, et le salut sort du sein du trépas, revenant plus beau du tombeau d'où il se lève.—S. Aug.—Une question qui n'est pas à dédaigner se présente à propos de l'heure à laquelle les femmes vinrent au sépulcre; car Matthieu dit : « Le soir du sabbat, » et Marc : « De grand matin, au premier jour du sabbat, vint Marie Madeleine et une autre Marie pour voir le tombeau. » Or, Matthieu a voulu exprimer toute la nuit par le mot *soir,* car le soir est la première partie de la nuit; il désigne ainsi la nuit, sur la fin de laquelle l'on vint au tombeau. Comme les saintes femmes ne pouvaient pas faire au jour du sabbat ce pour quoi elles étaient venues au tombeau, l'évangéliste désigne évidemment la partie de la nuit où elles purent faire ce pour quoi elles étaient venues. Ces mots : « Le soir du sabbat, » reviennent à ceux-ci : « La nuit du sabbat, la nuit qui suit le jour du sabbat. » D'ailleurs ces mots : « Le soir qui luit au premier jour après le sab-

(1) Ou plutôt dans saint Chrys., hom. 3 *De resurrectione.*

---

pectus ejus sicut fulgur, et vestimentum ejus sicut nix. Præ timore autem ejus exterriti sunt custodes, et facti sunt velut mortui. Respondens autem Angelus dixit mulieribus : Nolite timere vos : scio enim quod Jesum, qui crucifixus est, quæritis; non est hic : Surrexit enim, sicut dixit : venite et videte locum ubi positus erat Dominus. Et cito euntes dicite discipulis ejus, quia surrexit; et ecce præcedet vos in Galilæam : ibi eum videbitis; ecce prædixi vobis.

Aug., in serm. *De resurrect.* Post illusiones et verbera, post aceti et fellis pocula mixta, post supplicia crucis et vulnera, et postremo post ipsam mortem et inferos, surrexit de suo funere caro nova, redit ab occiduo latens vita, et in morte salus reserata resurgit, pulchrior reditura post funus. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 24). De hora vero qua mulieres venerunt ad monumentum, non contemnenda exoritur quæstio : cum enim Matthæus hic dicat : Vespere autem sabbati, etc. quid est quod dicit Marcus : Et valde mane una sabbatorum, venit Maria Magdalene, et altera Maria, videre sepulcrum ? A parte quippe prima noctis (quæ est vespera) ipsam noctem voluit significare Matthæus, cujus noctis fine venerunt ad monumentum : ergo quoniam sabbato impediebantur, ut non ante facerent, ab eo tempore nominavit noctem, ex quo eis licere cœpit ut facerent quodcunque vellent tempore ejusdem noctis. Sic itaque

bat, » l'expriment assez; car l'on ne pourrait pas entendre ces mots de la première partie de la nuit, du commencement de la nuit, et ce n'est pas le commencement de la nuit qui a lui au premier jour du sabbat, mais la nuit elle-même, au moment où elle se termina par la lumière : c'est la coutume de l'Écriture-Sainte de désigner le tout par la partie. C'est ainsi que le mot *soir* désigne ici la nuit qui a l'aurore à son extrémité, et c'est à l'aurore que les saintes femmes vinrent au tombeau.— Bède.— Ou bien, ce qui a été dit, que les femmes vinrent au tombeau le soir qui a lui au premier jour du sabbat, doit s'entendre ainsi, que leur départ commença en effet le soir, mais qu'elles n'arrivèrent au tombeau qu'à l'aurore suivante, c'est-à-dire qu'elles préparèrent le soir les parfums qu'elles voulaient porter au tombeau, et que ce ne fut que le lendemain qu'elles portèrent au tombeau les parfums préparés la veille. Matthieu, pour abréger, a dit ceci d'une manière plus obscure; mais les autres évangélistes l'ont raconté avec plus de clarté et dans l'ordre où cela s'était passé. Les saintes femmes, revenues du tombeau au sixième jour après l'ensevelissement du Sauveur, se mirent à préparer les parfums et les arômes tant qu'il leur était permis de travailler, et elles arrêtèrent le travail le samedi, ainsi que la loi l'ordonnait et ainsi que Luc le dit en propres termes. Mais après le sabbat, et la nuit suivante ramenant la permission de travailler, dans la promptitude de leur amour, elles se hâtèrent d'acheter ce qu'elles n'avaient pas eu le temps d'aussi bien préparer, ainsi que l'indique Marc, pour venir embaumer Jésus, et c'est de grand matin qu'elles arrivent au tombeau. — S. Jér. — Ou bien, de ce que les évangélistes indiquent plusieurs moments divers pour la

---

dictum est : Vespere autem sabbati, ac si diceretur : Nocte sabbati, id est, nocte, quæ sequitur diem sabbati : quod ipsa verba ejus satis indicant : sic enim ait : Quæ lucescit in prima sabbati : quod fieri non potest, nisi tantummodo primam noctis particulam (id est, solum initium noctis) intellexerimus dicto vespere significatum; neque enim ipsum initium noctis lucescit in prima sabbati, sed ipsa nox quæ in luce incipit terminari; et usitatus modus loquendi es. divinæ Scripturæ, a parte totum significaret Vespere ergo noctem significavit, cujus extremum est diluculum : diluculo enim venerunt ad monumentum. Beda. Vel aliter : quod dictum est (quia mulieres vespere sabbati, quæ lucescit in prima sabbati, venerunt videre sepulcrum) ita intelligendum, quia vespere quidem venire cœperint, sed lucescente mane in prima sabbati ad sepulcrum pervenerunt; id est, vespere aromata paraverunt, quibus corpus Domini ungere desiderabant, sed aromata vespere præparata mane ad sepulcrum detulerunt : quod Matthæus quidem brevitatis causa obscurius posuit, sed evangelistæ alii quo ordine factum sit, evidentius ostendunt. Sepulto namque sexta feria Domino, reversæ a monumento mulieres præparaverunt aromata et unguenta quandiu operari licebat; et sabbato quidem siluerunt, secundum legis mandatum, sicut et Lucas aperte designat. Cum autem transisset sabbatum, vesperaque adveniente tempus operandi redisset, promptæ

visite des femmes au tombeau, il ne faut pas conclure, ainsi que le font les impies (1), contre leur vérité, mais admettre que c'est là l'effet de leur piété pleine de préoccupation, allant et venant souvent, et ne souffrant pas d'être longtemps loin du tombeau du Seigneur.

REM.—Il faut savoir que Matthieu, nous présentant en cela un sens mystique, a voulu nous montrer quel honneur et quelle gloire avaient rejailli sur cette bienheureuse nuit du fait de la résurrection, et c'est pour nous avertir du sens mystique qu'il s'est exprimé ainsi : « Le soir du premier jour après le sabbat, » attendu que l'ordre que suit le temps fait aboutir le soir non à la lumière, mais aux ténèbres. Le sens de ce passage est donc que le Seigneur a rendu gaie et brillante cette nuit par l'éclat de sa résurrection. — BÈDE. — Depuis le commencement du monde jusqu'à maintenant, dans la manière de compter les jours, c'était la lumière qui précédait la nuit, parce que l'homme est tombé par le péché de la lumière du paradis dans les ténèbres et les angoisses du péché. Maintenant c'est tout-à-fait à propos que le jour suive la nuit ; car nous passons, par la foi en la résurrection, des ténèbres du péché et de l'ombre de la mort à la lumière de la vie, par l'effet des dons du Christ. — SÉV. (2). — Que le Christ ait fait briller sa lumière sur le jour du sabbat, ce n'est point là une contradiction à cette parole : « Violer le sabbat, mais l'accomplir. » Sa lumière paraît pour briller comme le jour du Seigneur, pour orner l'Église, elle qui était obscurcie dans la synagogue par les ténèbres que les Juifs répandirent autour d'elle. — « Vint Marie Madeleine. »

(1) Entre autres Julien l'Apostat et Porphyre.
(2) Ou plutôt Chrysologue, serm. 34 et 35.

---

ad devotionem emerunt quæ minus præparaverant aromata (sicut Marcus commemorat), ut venientes ungerent Jesum ; et valde mane veniunt ad monumentum. HIER. Vel aliter : quod diversa tempora istarum mulierum in evangeliis describuntur, non mendacii signum est (ut impii objiciunt), sed sedulæ visitationis officium dum crebro abeunt et redeunt, et non patiuntur a sepulcro Domini diu abesse vel longius.

REMIG. Sciendum autem quia Matthæus mystice loquens studuit nobis insinuare, illa sacratissima nox quantam dignitatem ex honore devictæ mortis et dominicæ resurrectionis accepit : ideo dixit : Vespere autem sabbati, etc. Cum enim consuetus ordo temporum habeat, ut vesperæ non lucescant in diem, sed potius obtenebrescant in noctem ; ostenditur his verbis, quod Dominus totam hanc noctem luce suæ resurrectionis festivam et coruscam reddidit. BEDA., in homil. (1 *inter æstivales*, tom. 7). Ab exordio etiam mundanæ creationis usque huc ita temporum cursus distinguebatur, ut dies noctem præcederet, quia homo a luce paradisi peccando lapsus, in hujus seculi tenebras ærumnasque decidit. Aptissime autem nunc dies sequitur noctem, quando per fidem resurrectionis a peccati tenebris, et umbra mortis, ad lucem vitæ Christo largiente reducimur. SEVER., in serm. *De pasc.* Quia illuminatur per Christum sabbatum, non deletur : Non, inquit, veni solvere legem, sed adimplere : illumi-

Elle vint le soir au pardon, elle qui s'est hâtée de bonne heure vers le péché; celle qui avait remporté la trahison du paradis se hâte d'aller puiser la foi au sépulcre; elle s'efforce d'arracher la vie à la mort, elle qui avait trouvé la mort dans la vie. Il n'est point dit : « Elles vinrent, » mais : « Elle vient. » Sous le même nom, en voici deux venir, non par hasard, mais avec une signification mystérieuse. Elle vient, elle; mais il en vient une autre; de telle sorte que si la femme n'est plus la mère, ce n'est pas le nom qui a changé, mais la vie, la vertu et non pas le sexe. Ces deux femmes, Marie et Marie, figure de l'Église au tombeau du Sauveur, y précèdent les apôtres. Marie est le nom de la Mère du Christ, mais ce nom se partage entre deux femmes, car Marie est ici la figure d'une seule Église composée de deux peuples, les Gentils et les Juifs. Or, Marie vient au sépulcre comme au sein qui porte la résurrection, qui la porte de manière que le Christ naisse une seconde fois, qu'il naisse à la foi en sortant du tombeau, ainsi qu'il avait été engendré à la chair par les entrailles de sa mère, et afin que le sépulcre fermé rendît à la vie éternelle celui qu'une virginité scellée avait produit à la vie présente. C'est là un miracle de la divinité d'avoir laissé, après la naissance, la vierge intègre, et d'être sorti avec son corps d'un tombeau fermé.

« Et voici qu'advint un grand tremblement de terre, etc. » — S. Jér. — Notre Seigneur, tout à la fois fils de Dieu et fils de l'homme selon sa double nature divine et corporelle, donne tantôt un signe de sa grandeur, tantôt un signe de son humilité; et encore ici, quoique celui qui a été crucifié et est enseveli soit le Fils de l'homme, cependant ce qui se

---

natur, ut in diem dominicam luceat, clarescat in Ecclesia, quod in synagoga (Judæis obscurantibus) fuscabatur. Sequitur : Venit Maria Magdalene, etc. Sero quidem mulier currit ad veniam, quæ mature cucurrit ad culpam; quæ de paradiso perfidiam sumpserat, festinat fidem sumere de sepulcro; contendit rapere de morte vitam, quæ de vita rapuerat mortem : non autem dixit : Venerunt, sed, venit; sub uno nomine veniunt duæ mysterio, non casu : venit ipsa, sed altera; ut mutaretur mulier, vita non nomine, virtute, non sexu. Præcedunt autem apostolos feminæ, quæ ecclesiarum typum ad dominicum deferunt sepulcrum, Maria scilicet et Maria. Maria nomen est Matris Christi : unum nomen in duas geminatur feminas; quia hic Ecclesia ex duobus populis veniens (id est, ex gentibus et ex Judæis), una esse figuratur. Venit autem Maria ad sepulcrum sicut ad resurrectionis uterum; ut iterum Christus ex sepulcro nasceretur fidei, qui carni fuerat generatus ex ventre; et eum, quem clausa virginitas ad præsentem tulerat vitam, clausum sepulcrum ad vitam redderet sempiternam. Divinitatis insigne est, clausam virginem reliquisse post partum, et de sepulcro clauso exisse cum corpore.

Sequitur : Ecce terræmotus factus est magnus, etc. Hier. Dominus noster unus atque idem Filius Dei et hominis juxta utramque naturam Divinitatis et carnis, nunc magnitudinis suæ, nunc humilitatis signum demonstrat : unde et in præsenti loco quanquam homo sit qui crucifixus est, qui sepultus est, tamen quæ foris aguntur, ostendunt Filium Dei. Hilar. (can. ult.,

passe au dehors montre que c'est le Fils de Dieu. — S. Hil. — Cette terre qui tremble, c'est la force de celui qui ressuscite; car l'aiguillon de la mort étant brisé, et ses ténèbres éclairées par le Seigneur des vertus célestes qui ressuscite, l'effroi des enfers les agite. — S. Chrys. — Ou bien, ce tremblement de terre a eu lieu afin que les femmes s'éveillent et partent; car elles étaient venues pour l'embaumement, et comme il était nuit, il est probable que quelques-unes d'entre elles s'étaient endormies. — Bède. — Comme il y a eu un double tremblement de terre, l'un à la mort et l'autre à la résurrection du Sauveur, cela nous annonce que nos cœurs doivent être émus d'une crainte salutaire et poussés par elle à la pénitence, d'abord par la foi en la Passion, et puis par celle en la résurrection du Sauveur. — Sév. (1). — Si la terre a ainsi tremblé au moment où le Sauveur venait pour pardonner les saints, comment sera-t-elle ébranlée lorsqu'elle se lèvera pour le châtiment de tous les pécheurs, d'après cette parole du prophète : « La terre a tremblé lorsque Dieu ressuscitait pour le jugement. » Comment pourra-t-elle soutenir la présence de Dieu, celle qui n'a pu soutenir celle d'un ange? — « Et un ange descendit du ciel. » Le Christ ressuscitant, la mort abîmée, les relations avec le ciel sont rendues aux habitants de la terre, et un colloque qui transmet la vie s'établit de la femme à l'ange, tandis qu'il s'en était établi un messager de mort, entre la femme et le diable. — S. Hil. — C'est là une insigne miséricorde de Dieu d'envoyer le ministère de ses anges au moment où son Fils ressuscite des enfers, et telle est la manière dont est annoncée la première résurrection, par un de ceux qui sont les mi-

(1) Ou plutôt saint Chrysostôme, serm. 71 et 77.

---

in Matth.). Motus enim terræ resurrectionis est virtus, cum contuso mortis aculeo, et illuminatis illius tenebris (resurgente virtutum cœlestium Domino) inferorum trepidatio commovetur. Chrys., in homil. 91 (ut sup.). Vel ideo terræmotus factus est, ut exsurgant et evigilent mulieres; etenim accesserant, ut unguentum mitterent, et quia in nocte hæc gerebantur, probabile est quasdam obdormisse. Bed., in homil. Quod etiam terræmotus resurgente Domino de sepulcro (sicut etiam moriente in cruce) factus est magnus, significat terrena quidem corda per fidem passionis prius ac resurrectionis ejus ad pœnitentiam concutienda salubri pavore permota. Sever., in serm. *Pass.* Si autem sic terra tremuit, cum Dominus ad veniam sanctorum resurgeret, quomodo contremiscet, cum noxiorum omnium surget ad pœnam? dicente Propheta (*Psal.* 75) : Terra tremuit cum resurgeret in judicium Deus : et quomodo Domini præsentiam sustinebit, quæ angeli præsentiam sustinere non valuit? Nam sequitur : Angelus Domini descendit de cœlo : surgente siquidem Christo, morte pereunte, terrenis redditur cœleste commercium; et mulieri, cui fuerat cum diabolo lethale consilium, cum angelo colloquium fit vitale. Hilar. (cant. ultim., ut sup.). Misericordiæ enim Dei Patris insigne est, resurgente Filio ab inferis virtutum cœlestium

nistres habituels de la volonté du Père. — Bède. — Comme le Christ est Dieu et homme, jamais le service des anges, auquel il a droit comme Dieu, ne lui manque au milieu des actes de sa vie mortelle. — « Et s'approchant il roula la pierre, » non pas pour ouvrir un passage au Seigneur voulant en sortir, mais pour montrer aux hommes qu'il en était déjà sorti; car celui qui a pu venir au monde en laissant fermé le sein d'une vierge mortelle, devenu immortel, a bien pu quitter ce monde en ressuscitant d'un sépulcre fermé.

Rem. — Cette pierre roulée loin du tombeau du Christ nous signifie les mystères du Christ, enveloppés autrefois de la lettre de la loi et maintenant ouverts. La loi qui a été écrite sur une pierre nous est signifiée ici par cette pierre. — Sév. (1). — Il ne dit pas : « Il roula la pierre vers le tombeau, » mais : « Il la roula loin du tombeau. » Car, roulée à l'ouverture du tombeau, elle avait été une démonstration de la mort du Christ, et roulée hors du tombeau, elle affirme sa résurrection. Ici l'ordre des choses est renversé : le tombeau absorbe la mort et non le mort; la demeure de la mort devient un séjour vivifiant; voici un nouveau sein qui reçoit un mort et rend un vivant. — « Et il était assis sur la pierre. » — Il était, dis-je, assis, celui qui n'avait aucune lassitude; mais il était assis comme docteur de la foi, pour enseigner la résurrection; et il était assis sur la pierre, pour que les croyants pussent s'affermir de la solidité de cette chaire. L'ange jetait sur la pierre les fondements de la foi, ainsi que le Christ devait jeter sur la pierre les fondements de son Église. — Ou bien, cette

(1) Ou plutôt dans Chrysologue, serm. 74.

---

ministeria mittentis; atque ideo prioris resurrectionis ipse est index, ut quodam famulatu paternæ voluntatis resurrectio nuntiaretur. Bed., in homil. (1 *inter. æstivales*, ut sup.). Quia enim Christus Deus et homo est, inter acta humanitatis semper ei angelorum ministeria Deo debita non desunt. Sequitur : Et accedens revolvit lapidem : non ut egressuro Domino januam pandat; sed ut egressus ejus jam facti hominibus præstet indicium : qui enim mortalis clauso Virginis utero potuit nascendo ingredi mundum, ipse factus immortalis clauso sepulcro potuit resurgendo exire de mundo.

Remig. Significat autem revolutio lapidis reserationem sacramentorum Christi, quæ littera legis tegebantur : lex namque in lapide scripta fuit; et ideo per lapidem designantur. Sever. Non autem dicit : Volvit, sed, revolvit lapidem; quia lapis advolutus probavit mortem; et revolutus extitit resurrectionis assertor. Mutatur hic ordo rerum : sepulcrum mortem non mortuum devorat; domus mortis mansio fit vitalis; uteri nova forma præscribitur, mortuum recipit, reddit vivum. Sequitur : Et sedebat super eum : sedebat, inquam, cui nulla inerat lassitudo; sed sedebat ut fidei doctor, ut resurrectionis magister; et sedebat supra petram, ut soliditas sedis daret credentibus firmitatem : ponebat Angelus super petram fundamenta fidei, super quam Christus erat Ecclesiam fundaturus. Vel per lapidem monumenti potest designari mors, qua omnes premebantur : per hoc

pierre du tombeau peut nous signifier la mort qui pesait sur tous les hommes, et cet ange assis sur cette pierre nous représente le Christ soumettant la mort par sa puissance. — BÈDE. — Et c'est avec raison que se tenait debout cet ange qui était venu annoncer au monde l'avénement du Seigneur, et étant debout il témoignait que le Seigneur était venu pour combattre le prince de ce monde, tandis qu'il nous est raconté que le héraut de la résurrection était assis, pour marquer que le Sauveur était monté sur son siége éternel après avoir triomphé de l'auteur de la mort. Il était assis sur la pierre roulée de l'entrée du sépulcre pour nous apprendre qu'il avait fait tomber par sa puissance les cachots de l'enfer. — S. AUG.— L'on peut soulever cette question : Comment, dans Matthieu, l'ange est-il assis sur la pierre soulevée du sépulcre, lorsque Marc nous dit que les femmes, en entrant dans le tombeau, virent un jeune homme assis à droite. A quoi l'on peut répondre que Matthieu n'a point parlé de l'ange qu'elles virent en entrant, ni Marc de celui qu'elles virent assis sur la pierre, en telle sorte qu'elles en virent deux et qu'elles entendirent séparément de la bouche de tous les deux ce qui est rapporté sur Jésus. Ou bien ces mots-ci : « Elles entrèrent dans le sépulcre, » doivent s'expliquer en ce sens que les femmes se retirèrent dans la cavité d'un mur ruiné qui était probablement à cette époque un lieu connu de tous, ou bien dans quelque roc ouvert ou dans quelque autre profondeur qui avait été creusée pour une sépulture, de telle sorte que de cet endroit elles voyaient comme assis à droite l'ange que Matthieu nous dit avoir été assis sur la pierre.

« Et sa face, etc. » — SÉV. (1). — L'éclat du visage est distinct de

(1) Ou plutôt Chrysologue, dans son serm. 75.

---

ergo quod Angelus super lapidem sedit, significatur quod Christus mortem sua virtute subjecit. BEDA., in homil. (1 *inter. æstivales*, ut sup.). Et recte stans apparuit Angelus, qui adventum Domini in mundo prædicebat; ut stando designaret quia Dominus ad debellandum mundi principem veniret. Præco autem resurrectionis sedisse memoratur, ut sedendo significaret eum superato mortis auctore sedem regni jam conscendisse perpetui : sedebat autem super lapidem revolutum, quo ostium monumenti claudebatur; ut claustra inferorum ipsum sua virtute dejecisse doceret. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 24). Potest etiam movere, quomodo secundum Matthæus Angelus super lapidem sedebat revolutum a monumento, cum Marcus dicat, mulieres introeuntes in monumentum vidisse juvenem sedentem in dextris : nisi intelligamus aut Matthæum tacuisse de angelo quem intrantes viderunt, Marcum autem de illo quem viderunt sedentem super lapidem; ut duos viderint, et a duobus sigillatim audierint quæ dixerunt Angeli de Jesu : aut certe quod dicit : Intrantes in monumentum, in aliqua septa maceriæ debemus accipere, qua communitum locum tunc fuisse credibile est; seu in aliquod spatium ante petram, in qua excisa locus factus

la blancheur des vêtements ; la face est comparée à l'éclair, et le vêtement à la neige ; car l'éclair vient du ciel, et la neige se voit sur la terre, et c'est pour cela que le prophète a dit : « Louez le Seigneur du sein de la terre, feu, grêle, neige, etc. » Ainsi donc sur le visage de l'ange nous voyons l'éclat de la nature céleste, et sur son vêtement nous voyons la figure de la grâce qui a uni notre nature humaine à la divinité ; ainsi sont tempérés les traits de l'ange qui parle, afin que des yeux charnels puissent supporter l'éclat paisible des vêtements, et que la vibration de lumière qui part du visage fasse trembler les saintes femmes et tomber saisies de respect devant l'envoyé de celui qui les a créées. — Mais que fait le vêtement là où il n'y a pas de nécessité de se couvrir ? Mais l'ange figure ici notre vêtement, notre forme, notre figure, lorsque, dans la résurrection, l'homme sera enveloppé de l'éclat de son corps. — S. Jér. — Par ce vêtement blanc de l'ange nous est représentée la gloire de celui qui triomphe dans le ciel. — S. Grég. — Ou bien, par cet éclair il faut entendre le tremblement de la crainte, et par cette neige l'éclat agréable de la couleur blanche ; car le Dieu tout puissant étant terrible aux pécheurs et agréable aux yeux des justes, l'ange témoin de sa résurrection doit se montrer dans l'éclat d'un vêtement blanc et avec l'éclair sur le visage, afin que son extérieur épouvante les méchants et calme les craintes des âmes pieuses. « Or, à cause de la crainte, etc. » — Rab. — Ils sont accablés par l'anxiété de la crainte, ceux qui n'avaient pas la confiance de l'amour, et on les voit semblables à des morts, parce qu'ils ne voulurent pas croire la vérité de la résurrection. — Sév. —

---

fuerat sepulturæ ; ut ipsum viderint in eodem spatio sedentem a dextris, quem dicit Matthæus sedentem super lapidem.

Sequitur : Erat autem aspectus, etc. Sever. Vultus claritas a vestium candore separatur ; et facies fulguri, nivi vestis Angeli comparatur ; quia fulgur de cœlo, nix de terra : unde Propheta (*Psal.* 146) : Laudate Dominum de terra, ignis, grando, nix, etc. In facie ergo Angeli claritas cœlestis servatur naturæ ; in veste significatur gratia communionis humanæ ; et sic temperatur species Angeli colloquentis, ut carnales oculi et vestium ferant placidam claritatem, et ex fulgore vultus nuntium sui tremerent et revererentur auctoris. Idem, in alio serm. Quid autem facit indumentum, ubi tegendi necessitas non habetur? sed Angelus nostrum habitum, nostram formam, nostram similitudinem in resurrectione præfigurat, ubi homo ipsa corporis sui claritate vestitur. Hier. In candido etiam vestitu angelus significat gloriam triumphantis. Greg., in homil. *De pascha*. Vel aliter : in fulgure terror timoris est, in nive autem blandimentum candoris : quia vero omnipotens Deus et terribilis est peccatoribus, et blandus justis, recte testis resurrectionis ejus Angelus et in fulgure vultus, et in candore habitus demonstratur, ut de ipsa sua specie et terreret reprobos, et mulceret pios : unde sequitur : Præ timore autem ejus, etc. Rab. Timoris anxietate sunt exterriti, qui amoris fiduciam non habebant ; et facti sunt velut mortui, qui resurrectionis veritatem credere noluerunt. Sever., in serm. *Paschæ*. Custodiebant enim crudelitatis

Ils gardaient non pas comme hommage de piété, mais par un soin cruel. Or, celui que sa conscience a abattu et que son remords précipite ne peut pas se tenir debout; voilà pourquoi l'ange abat les impies, parle à ceux qui sont pieux et les console.

« Or, l'ange répondant. » — S. Jér. — Les gardes, accablés de crainte, gisent stupéfaits comme des morts, et voilà que l'ange ne les console pas, mais console les femmes en leur disant : « Ne craignez pas, vous. » Et c'est comme s'il disait : Qu'ils craignent ceux en qui l'incrédulité persiste encore; mais vous qui cherchez Jésus crucifié, entendez cette parole qu'il est ressuscité et qu'il a accompli toutes ses promesses : « Car je sais que Jésus qui a été crucifié, c'est lui que vous cherchez. » — Sév. — Elles cherchaient encore le crucifié et le mort, elles dont la foi avait été ébranlée par la tempête cruelle de la persécution, et le poids de cette épreuve les avait abattues à ce point de chercher dans le sépulcre le Dieu du ciel. « Il n'est pas ici. » — Rab. — Par la présence corporelle, lui qui ne manque nulle part par la présence de sa majesté, il est ressuscité, « ainsi qu'il l'a dit. » — S. Chrys. — C'est comme s'il disait : Si vous ne voulez pas me croire, rappelez-vous ses paroles. Ensuite il ajoute une autre démonstration en disant : Venez et voyez le lieu où était *posé le Seigneur.* — S. Jér. — Afin que si vous ne croyez pas à mes paroles vous croyiez au sépulcre vide. — Sév. — C'est ainsi que l'ange dit d'abord le nom, puis parle de la croix et de la passion; mais tout aussitôt il prononce le mot de résurrection, et il confesse son Seigneur : c'est ainsi qu'après tant de supplices, après le tombeau, l'ange reconnaît son Seigneur. Pourquoi l'homme juge-t-il que Dieu s'est amoindri dans sa chair et que sa puis-

---

studio, non pietatis obsequio : stare enim non potest quem conscientia destituit, impellit reatus. Hinc est quod Angelus percellit impios, pios alloquitur, et solatur.

Sequitur : Respondens autem Angelus, etc. Hier. Custodes quidem timore perterriti ad instar mortuorum stupefacti jacent; et Angelus tamen non illos, sed mulieres consolatur, dicens : Nolite timere vos; quasi dicat : Illi timeant in quibus permanet incredulitas; cæterum vos, quia Jesum quæritis crucifixum, audite quod surrexerit, et promissa perfecerit. Unde sequitur : Scio enim quod Jesum, qui crucifixus est, quæritis. Sever. Adhuc enim crucifixum, et mortuum requirebant, quarum fidem sæva passionis procella turbaverat; et tentationis ita eas pondus incurvaverat, ut cœli Dominum quærerent in sepulcro : Non est hic. Rab. Per præsentiam carnis, qui tamen nusquam deest per præsentiam majestatis. Surrexit enim sicut dixit. Chrys., in homil. (90, ut sup.). Quasi dicat : Et si mihi non creditis, illius mementote verborum; deinde et alia sequitur demonstratio, cum subditur : Venite, et videte locum ubi positus erat Dominus. Hier. Ut si meis verbis non creditis, vacuo credatis sepulcro. Sever. Angelus ergo prædicit nomen, crucem dicit, loquitur passionem; sed mox resurrectionem, mox Dominum confitetur : et sic, Angelus post tanta supplicia, post sepulcrum, agnoscit Dominum suum; cur homo aut minoratum Deum in

sance a failli dans sa passion? Il dit : « Crucifié, » et il montre le lieu où avait été placé le Seigneur, afin que l'on ne pût pas penser que c'était un autre et pas lui-même qui était ressuscité d'entre les morts. Or, si le Seigneur revient dans la même chair et donne de tels indices de sa résurrection, pourquoi l'homme penserait-il qu'il doit revenir dans une autre chair? Serait-ce parce que le serviteur dédaigne sa chair lorsque le Seigneur n'a pas changé la nôtre? — Rab. — Non-seulement vous devez tenir cette grande joie cachée par votre pensée au fond de votre cœur, mais à la manière de ceux qui aiment, vous devez la faire éclater, et « vous en allant aussitôt. » — Sév. — C'est comme s'il disait : Reviens à l'homme, femme déjà guérie, et persuade la foi, toi qui auparavant as persuadé la perfidie; porte à l'homme le signe de la résurrection, toi qui auparavant lui as donné le conseil de la ruine. « Et voici qu'il vous précédera. » — S. Chrys. — Il dit cela pour arracher ses disciples au péril de laisser leur foi naufrager dans la crainte. — S. Jér. — Au sens mystique, ces mots : « Il vous précédera dans la Galilée, » reviennent à ceci : Il vous précédera dans le tourbillon des nations, là où il n'y avait auparavant qu'erreur et achoppement, et où la marche n'avait pas un pied ferme et sûr; là vous le verrez ainsi que je vous l'ai prédit. — Bède. — Le mot Galilée signifiant transmigration, c'est avec raison que le Seigneur est rencontré par les disciples dans la Galilée; car déjà il était passé de la mort à la vie, de la corruption à l'incorruption. Heureuses femmes, qui méritèrent d'annoncer au monde le triomphe de la résurrection! Plus heureuses les âmes qui, au jour du jugement, mériteront d'entrer dans la joie de la bienheureuse résurrection, au moment où les méchants seront frappés de crainte!

---

carne judicat, aut in passione existimat defecisse virtutem? Dicit autem crucifixum, et ostendit locum ubi positus erat Dominus; ne alter et non idem resurrexisse crederetur ex mortuis. Et, si Dominus in eadem redit carne, et suæ resurrectionis facit indicia, quare homo in alia putat se carne rediturum? Aut carnem forte servus dedignatur suam, cum nostram Dominus non mutavit. Rab. Non autem solis verbis hoc gaudium magnum concessum est occulto corde tenere, sed similiter amantibus debetis illud pandere, unde sequitur : Et cito euntes, etc. Sever. Quasi dicat : Revertere ad virum mulier jam sanata; et suade fidem, quæ perfidiam ante suasisti. Refer homini resurrectionis indicium, cui ante consilium ruinæ detulisti. Sequitur : Et ecce præcedet vos, etc. Chrys., in homil. (90, ut sup.). Hoc autem dicit, eripiens eos a periculis, ne timor fidem impediret. Hier. Mystice autem præcedet vos in Galilæam, hoc est, in volutabrum Gentilium, ubi ante error erat et lubricum, et firmo ac stabili pede vestigium non tenebat. Sequitur : Ibi eum videbitis, ecce prædixi vobis. Beda., in homil. (1 *inter. æstivales,* ut sup.). Bene autem Dominus in Galilæa videtur a discipulis, qui jam de morte ad vitam, jam de corruptione ad incorruptionem transierat : Galilæa quippe transmigratio interpretatur. Felices feminæ,

Ces femmes sortirent aussitôt du sépulcre avec crainte et beaucoup de joie, et elles coururent annoncer ceci aux disciples. En même temps Jésus se présenta devant elles, et leur dit : Le salut vous soit donné ! Et elles, s'approchant, lui embrassèrent les pieds et l'adorèrent. Alors Jésus leur dit : Ne craignez point. Allez dire à mes frères qu'ils aillent en Galilée ; c'est là qu'ils me verront.

S. Hil. — Après que l'ange a adressé la parole aux femmes, voici que le Seigneur vient de suite au devant d'elles, afin que lorsqu'elles annonceront aux disciples qui l'attendent la nouvelle de la résurrection, elles l'annoncent tout aussitôt comme venant à la fois et du Christ et de l'ange. « Et elles sortirent aussitôt du tombeau avec crainte et une grande joie. » — S. Aug. — Il est dit qu'elles étaient sorties du tombeau, c'est-à-dire du jardin qui était au devant du tombeau. — S. Jér. — Un double sentiment occupait l'âme des femmes, celui de la crainte et celui de la joie ; l'un produit par la grandeur du miracle, l'autre par le désir de voir le ressuscité. Et l'un et l'autre de ces sentiments hâtaient le pas des femmes. « Et elles coururent l'annoncer aux disciples. » Elles allèrent vers les apôtres afin que, par eux, fût répandue la semence de la foi ; elles cherchaient et elles couraient, méritant de rencontrer sous leurs pas le Seigneur ressuscité. « Et voici que Jésus vint au devant d'elles et leur dit : Je vous salue. » — Rab. — Il montre ainsi qu'il va, par son secours, au devant de ceux qui marchent dans la voie des vertus, afin qu'ils puissent parvenir au salut éternel. — S. Jér. — Les femmes doivent entendre les premières cette parole :

---

quæ triumphum resurrectionis mundo annuntiare meruerunt! Feliciores animæ, quæ in die judicii (percussis pavore reprobis) gaudium beatæ resurrectionis intrare meruerint.

Et exierunt cito de monumento cum timore et gaudio magno, currentes nuntiare discipulis ejus. Et ecce Jesus occurrit illis dicens : Avete. Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum. Tunc ait illis Jesus : Nolite timere : ite, nuntiate fratribus meis, ut eant in Galilæam : ibi me videbunt.

Hilar. (cant. 41, *in Matth.*). Mulieribus per Angelum adhortatis, confestim Dominus occurrit, ut nuntiantes expectantibus discipulis resurrectionem, non angeli potius quam Christi ore loquerentur : unde sequitur : Et exierunt cito de monumento cum timore et gaudio magno. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 13, cap. 24). Egressæ autem dicuntur a monumento ; hoc est, ab illo loco ubi erat horti spatium ante lapidem effossum. Hier. Duplex autem mentes mulierum tenebat affectus : timoris et gaudii ; alter de miraculi magnitudine, alter ex desiderio resurgentis ; ut tamen uterque femineum concitabat gradum : unde sequitur : Currentes nuntiare discipulis ejus : pergebant enim ad apostolos, ut per illos fidei seminarium spargeretur. Quæ autem sic quærebant, quæ ita currebant, merebantur obviam habere Dominum resurgentem : unde sequitur : Et ecce Jesus occurrit illis,

Je vous salue, afin que la malédiction portée contre Ève la femme soit détruite en les femmes.

Sév. (1). — Dans ce fait, on trouve une figure complète et évidente de l'Église. Le Christ réprimande les disciples qui hésitent sur la vérité de sa résurrection, et donne du courage à ces femmes en les prévenant par l'ardeur de sa charité, sans les épouvanter par l'éclat de son pouvoir. C'est ainsi que le Christ va au devant de lui-même dans l'Église, nouveau corps qu'il s'est donné. — S. Aug. — Nous voyons que les femmes entendirent deux fois la parole des anges dans leur visite au tombeau, d'abord lorsqu'elles virent cet ange dont parlent Matthieu et Marc, et ensuite lorsqu'elles virent les deux dont parlent Luc et Jean; de même pour le Seigneur, d'abord lorsque Marie le prit pour le jardinier, et maintenant, pour la seconde fois, lorsqu'il vient au devant des femmes dans le chemin pour les raffermir et les encourager par cette seconde visite. — Sév. — La permission de toucher le Sauveur n'est pas accordée à Marie, et ici non-seulement la permission de le toucher, mais encore celle de le tenir, est pleinement accordée: « Puis elles s'approchèrent et embrassèrent ses pieds et l'adorèrent. » — Rab. — Il a été dit plus haut qu'il était ressuscité malgré le tombeau fermé, pour établir que ce corps, qui s'était couché mort dans le tombeau, était déjà immortel; maintenant il offre ses pieds aux baisers des femmes pour montrer qu'il a vraiment une chair qui peut être touchée par les hommes. — Sév. — Ces femmes tiennent embrassés les pieds du Christ, parce qu'elles sont, dans l'Église, la figure

(1) Ou plutôt dans Chrysologue, serm. 66. On a rétabli ici des passages qui manquaient dans le texte.

---

dicens : Avete. Rab. Per hoc ostendit se omnibus iter virtutum inchoantibus (ut ad salutem perpetua pervenire queant) adjuvando occurrere. Hier. Primæ mulieres merentur audire Avete, ut maledictum Evæ mulieris in mulieribus solveretur.

Sever. In istis vero feminis Ecclesiæ figuram manere plenam evidenter ostenditur, quia discipulos suos Christus de resurrectione nutantes arguit, trepidantes firmat. Occurrens autem istis non potestate terret, sed prævenit charitatis ardore : Christus enim in Ecclesia se salutat, quam suum recipit in corpus. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 24). Colligimus et angelorum allocutionem bis numero eas habuisse venientes ad monumentum ; scilicet cum viderunt unum angelum de quo narrat Matthæus et Marcus; et cum postea viderunt duos, ut narrant Lucas et Joannes. Et similiter ipsius Domini bis : semel scilicet illic, quando Maria hortulanum putavit; et nunc iterum cum eis occurrit in via, ut eas ipsa repetitione firmaret atque a timore recrearet. Sever. (vel Chrysol., serm. 76, ut sup.). Sed ibi Maria nec tangendi datur facultas ; hic non solum tangendi, sed tenendi copia tota conceditur : unde sequitur : Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum. Rab. Superius quidem dictum est quia clauso monumento surrexit, ut immortale jam factum doceret esse corpus quod in monumento clausum fuerat mortuum : tenendos autem mulie-

de la prédication évangélique, et qu'elles ont mérité ce bonheur par leur visite au tombeau; et elles étreignent ainsi par la foi les pieds de leur Sauveur pour parvenir à l'honneur de toute la divinité. C'est celle qui, sur la terre, pleure son Seigneur, qui mérite d'entendre ces mots : « Ne me touchez pas, » elle qui cherche comme mort, dans le sépulcre, celui qu'elle ne sait pas régner dans le ciel avec son Père. Il n'y a aucune difficulté en ce que ce soit la même Marie qui tantôt, placée au sommet de la foi, touche le Christ, l'étreint de toute la force de son amour, et tantôt, abattue sous le poids de la faiblesse de la chair, doute et ne mérite pas de toucher son Sauveur. Ici sa force est un symbole, là sa faiblesse annonce son sexe; ici c'est la grâce divine, là l'humaine nature. Et c'est ainsi que nous tous, lorsque nous pratiquons des choses divines, nous vivons de Dieu; et lorsque nous en pratiquons d'humaines, nous nous aveuglons de nos propres ténèbres. Elles touchèrent les pieds du Sauveur, constatant par là que c'est l'homme qui, dans le corps mystique du Christ, est la tête, et qu'elles ne sont qu'aux pieds, et qu'elles doivent suivre et non précéder le Christ, l'homme qui leur a été donné. Or, le Christ leur répète ce que l'ange leur a dit, afin qu'elles reçussent du Christ une augmentation de cette sécurité que l'ange leur avait communiquée.

« Alors Jésus leur dit : Ne tremblez pas. » — S. Jér. — L'on peut remarquer ceci dans l'Ancien et le Nouveau-Testament, que toutes les fois qu'une vision auguste éclate, d'abord elle commence par bannir la crainte, afin que l'on entende avec une âme paisible ce qui va être dit. — S. Hil. — L'ordre de la cause principale revient ici pour les contraires, et ainsi que la mort avait commencé par la femme, ainsi, pa

---

ribus nunc præbuit pedes, ut intimaret veram se carnem habere quæ a mortalibus tangi posset. Sever. (vel Chrysol. rursum sicut sup.). Istæ quidem tenent pedes Christi, quæ in Ecclesia typum evangelicæ prædicationis tenent et merentur ex cursu, ac sic fide astringunt sui vestigia Salvatoris, ut totius Deitatis perveniant ad honorem : illa autem merito audit : Noli me tangere, quæ in terris deflet Dominum; et sic in sepulcro quærit mortuum, ut in cœlis eum nesciat regnare cum Patre. Quod ergo eadem Maria nunc in fidei vertice constituta tangit Christum, ac tenet toto sanctitatis affectu, nunc imbecillitate carnis et feminea infirmitate dejecta dubitat, et tactum sui non meretur auctoris, non facit quæstionem : siquidem illud de figura est, hoc de sexu : illud est de divina gratia, hoc de humana natura : quia nos ipsi cum divina scimus, Deo vivimus; cum humana sapimus, cæcamur ex nobis. (Et serm. 80.) Tenuerunt autem pedes ejus, ut scirent in capite Christi virum esse; se autem esse in pedibus Christi; et datum sibi virum sequi non præire per Christum. Quod autem dixerat Angelus, dicit et Dominus, ut quas firmaverat Angelus, Christus redderet firmiores.

Sequitur : Tunc ait illis Jesus : Nolite timere. Hier. Et in veteri et in novo Testamento hoc semper observandum est, quod quando aliqua augustior apparuerit visio, primum timor pellatur : ut sic mente pla-

elle est rendue, soit par la vue, soit par l'ouïe, la gloire de la résurrection; et c'est pour cela que le Seigneur ajoute : « Allez annoncer à mes frères qu'ils aillent en Galilée; là ils me verront. » — Sév. — Il appelle frères ceux qu'il a rendus ses parents par son humanité; frères ceux que, bienveillant héritier, il a faits ses cohéritiers; frères ceux qu'il a adoptés pour les enfants de son Père. — S. Aug. — Il n'y a point de fidèle qui ne soit porté à demander pourquoi le Seigneur avait ordonné, soit par l'ange, soit immédiatement lui-même, qu'on allât à son devant, non pas là où il a été vu d'abord, mais dans la Galilée où il a été vu plus tard. Il faut remarquer que le mot Galilée veut dire *transmigration* ou *révélation*. Or, dans le premier mot, *transmigration*, que peut-on entendre, si ce n'est que la grâce du Christ devait émigrer du peuple juif aux nations que n'aurait jamais pu féconder la parole des apôtres, si le Seigneur ne leur avait pas préparé la voie en allant à leur devant. C'est là ce que veulent dire ces mots : *Il vous précédera en Galilée*, tandis que ceux-ci : *là vous le verrez*, peuvent se traduire ainsi : Là vous trouverez ses membres; là vous reconnaîtrez son corps vivant en ceux qui vous recevront. Dans le sens du mot *révélation*, la Galilée signifie qu'il faut voir le Christ non plus dans la forme de serviteur, mais dans cette forme qui lui est commune avec le Père. Cette véritable révélation, ainsi qu'une véritable Galilée, aura lieu « lorsque nous lui serons semblables et que nous le verrons tel qu'il est. » Ce sera là aussi la plus heureuse transformation, celle de cette vie à l'éternité.

---

cata possint quæ dicuntur audiri. Hilar. (cant. ultim., ut sup.). In contrarium autem ordo causæ principalis est redditus, ut quia a sexu muliebri cœpta mors esset, ipsi primum resurrectionis gloria, et visus et nuntius, redderetur : unde Dominus subdit : Ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam : ibi me videbunt. Sever. (vel Chrysol. rursum serm. 80). Vocat fratres, quos corporis sui fecit esse germanos; vocat fratres, quos benignus hæres sibi præstitit cohæredes; vocat fratres quos Patris sui adoptavit in filios. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. ult.). Quod autem Dominus, non ubi primum se monstraturus erat, sed in Galilæa (ubi postea visus est) se videndum mandavit, et per Angelum, et per seipsum, quemvis fidelem facit intentum ad quærendum in quo mysterio dictum intelligitur. Galilæa namque interpretatur, vel transmigratio, vel revelatio : prius itaque secundum transmigrationis significationem quid aliud occurrit intelligendum, nisi quia Christi gratia de populo Israel transmigratura erat ad gentes, quibus apostoli prædicantes Evangelium nullo modo crederent, nisi eis ipse Dominus viam in cordibus hominum præpararet? Et hoc intelligitur : Præcedet vos in Galilæam. Quod autem subditur : Ibi eum videbitis, sic intelligitur : id est, ibi membra ejus invenietis, ibi vivum corpus ejus in his qui vos susceperint, agnoscetis. Secundum autem quod Galilæa interpretatur revelatio, non jam in forma servi intelligendum est, sed in illa in qua æqualis est Patri : illa erit revelatio tanquam vera Galilæa cum similes ei erimus, et videmus eum sicuti est, ipsa etiam erit beatior transmigratio ex isto seculo in illam æternitatem.

Pendant qu'elles y allaient, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, et rapportèrent tout ce qui s'était passé aux princes des prêtres, qui, s'étant assemblés avec les sénateurs, et ayant délibéré ensemble, donnèrent une grande somme d'argent aux soldats, en leur disant : Dites que ses disciples sont venus la nuit, et ont dérobé son corps pendant que vous dormiez. Et si le gouverneur vient à le savoir, nous l'apaiserons, et nous vous mettrons en sûreté. Les soldats, ayant reçu cet argent, firent ce qu'on leur avait dit, et ce bruit qu'ils répandirent dure encore parmi les Juifs.

S. Chrys. — Des miracles qui eurent lieu à l'entour du Christ mourant et ressuscité, quelques-uns furent communs à tout l'univers, et ainsi des ténèbres; d'autres furent personnels aux gardes : ainsi le tremblement de terre et l'apparition des anges, pour les étonner et leur faire rendre hommage à la vérité. La vérité qui est répandue par ses adversaires n'en brille que davantage, et c'est là ce qui est arrivé : « Lorsqu'elles furent parties, voici que quelques-uns des gardes vinrent dans la cité et annoncèrent aux princes des prêtres, etc. » — Rab. — Souvent le défaut de culture de l'âme et sa simplicité lui font révéler la vérité sans fraude et telle qu'elle est, tandis que l'astucieuse malignité s'efforce de faire passer le faux pour le vrai en lui donnant les couleurs du vraisemblable. — S. Jér. — Les princes des prêtres, qui auraient dû être par là ramenés au repentir et se mettre à la recherche de Jésus ressuscité, persévèrent dans leur malice, et, ainsi qu'auparavant ils s'étaient servis de l'argent du temple pour donner trente pièces d'argent au traître Judas, ils s'en servent maintenant pour racheter leur mensonge : « Et, s'étant rassemblés avec les an-

---

Quæ cum abiissent, ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, et nuntiaverunt principibus sacerdotum omnia quæ facta fuerant. Et congregati cum senioribus, consilio accepto pecuniam copiosam dederunt militibus, dicentes : Dicite quia discipuli ejus de nocte venerunt, et furati sunt eum nobis dormientibus. Et si hoc auditum fuerit a præside, nos suadebimus ei, et securos vos faciemus. At illi accepta pecunia, fecerunt sicut erant edocti. Et divulgatum est verbum istud apud Judæos, usque in hodiernum diem.

Chrys., in homil. (91, *in Matth.*). Signorum quæ circa Christum apparuerunt, quædam fuerunt orbi terrarum communia (puta tenebræ) ; quædam propria militibus custodientibus, sicut mira Angeli apparitio et terræ motus ; quæ propter milites facta sunt, ut stupefierent, et ab ipsis fiat testimonium veritatis. Veritas enim a contrariis divulgata magis refulget : quod et contigit : unde dicitur : Quæ cum abiissent (scilicet mulieres), ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, et nuntiaverunt principibus sacerdotum, etc. Rab. Simplex quidem animi qualitas et indocta hominum rusticitas, sæpe veritatem rei (uti est) sine fraude manifestat : at contra versuta malignitas falsitatem verisimilibus verbis pro vero commendare decertat. Hier. Principes ergo sacerdotum, qui debuerant converti ad pœnitentiam et Jesum quærere resurgentem, perseverant in malitia ; et pecuniam quæ ad usus templi data fuerat, vertunt in

ciens, ils donnèrent une grande somme d'argent après avoir délibéré ensemble. » — Sév. (1). — Ils ne se contentent pas d'avoir tué le maître, et ils concertent comment ils pourront perdre les disciples, faisant rejaillir sur eux comme un crime la puissance du maître. Il est incontestable que les soldats avaient laissé perdre et que les Juifs avaient perdu leur victime, mais les disciples avaient enlevé leur maître, non par fraude, mais par la foi; non par un crime, mais par l'effet de la sainteté; non mort, mais vivant. — S. Chrys. — Comment l'auraient-ils enlevé, les disciples, hommes pauvres et sans esprit, et qui n'osaient pas se montrer? S'ils s'enfuirent pendant que le Christ vivait, comment après sa mort n'auraient-ils pas redouté cette multitude de soldats? Est-ce qu'ils pouvaient déplacer la pierre du sépulcre? Car la pierre qui se dressait là était grande, demandant l'effort de plusieurs bras. D'ailleurs, est-ce qu'il n'y avait pas un sceau superposé? Pourquoi ne l'ont-ils pas enlevé la première nuit, lorsqu'il n'y avait aucune garde au tombeau? Car ce n'est que le samedi qu'ils demandèrent une garde à Pilate. D'ailleurs, que veulent dire ces suaires que Pierre vit gisants? S'ils avaient voulu enlever le corps, ils ne l'auraient pas enlevé tout nu, non-seulement pour éviter le reproche dû à un tel oubli, mais encore pour ne pas se laisser retarder en le dépouillant et pour ne pas donner ainsi aux soldats le moyen de s'emparer d'eux. Cela est d'autant plus vrai que la myrrhe qui se trouvait entre le corps et les draps étant gluante, rendait fort difficile d'arracher les draps du corps. C'est pourquoi tout ce qui a été dit sur cet enlève-

(1) Ou plutôt Chrysologue, serm. 50.

---

redemptionem mendacii, sicut et ante triginta argenteos Judæ dederunt proditori : unde sequitur : Et congregati cum senioribus, consilio accepto pecuniam copiosam dederunt, etc. Sever. Non enim contenti sunt interfecisse magistrum, imo etiam quomodo discipulos perdere possint moliuntur; et discipulorum crimen esse faciunt, virtutem magistri. Plane amiserunt milites, perdiderunt Judæi; sed discipuli magistrum suum, non furto, sed fide; virtute, non fraude; sanctitate, non crimine; vivum, non mortuum, sustulerunt. Chrys., in homil. (91, ut sup.). Qualiter enim furarentur discipuli, homines pauperes et idiotæ, et neque apparere audentes? Si enim adhuc Christum vivum videntes fugerunt, qualiter mortuo eo non timuissent tot militum multitudinem? Nunquid ostium sepulcri poterant evertere? Nam lapis imminebat magnus, multis indigens manibus : nunquid etiam non erat sigillum superimpositum? Propter quid autem non furati sunt prima nocte, quando nullus sepulcro affuit? Sabbato enim petierunt a Pilato custodiam. Quid autem sibi volunt hæc sudaria, quæ Petrus vidit jacentia? Si enim vellent furari, non essent nudum corpus furati, non solum ne injuriarentur, sed ne etiam in exuendo tardarent, et tribuerent militibus se detinendi facultatem; maxime quia myrrha erat corpori et vestimentis affixa, ita glutinosa, ut non facile esset a corpore avellere vestimenta. Quare non persuasibilia sunt quæ de furto dicta sunt. Unde per quæ resurrectionem obumbrare

ment manque de probabilité, et tout ce que l'on a entassé pour le couvrir de ténèbres ne fait que le faire briller davantage ; car, en disant que les disciples ont enlevé Jésus, on confesse que le corps n'était plus dans le sépulcre, et la crainte des disciples, ainsi que la garde des soldats, démontre que l'enlèvement n'est que supposé. — Rém. — Mais si les gardes dormaient, comment virent-ils le vol? Et s'ils ne le virent pas, comment peuvent-ils servir de témoins? C'est pourquoi ils n'atteignent pas le but qu'ils voulaient atteindre. — La Glose (1). — Et, afin que la crainte du gouverneur ne les empêchât de mentir, car ils auraient pu craindre d'être punis comme négligents, ils ajoutèrent : « Et si le gouverneur en entend parler, nous l'apaiserons et vous serez à couvert. » — S. Chrys. — Voyez-les donc tous pervertis : Pilate se taisant, le peuple juif dans l'agitation, les soldats corrompus : « Et, pour eux, recevant de l'argent, ils firent ainsi qu'on le leur avait appris. » Si l'argent a eu un tel ascendant sur le disciple que de le rendre traître, ne vous étonnez donc pas de voir l'argent corrompre les soldats. — S. Hil. — C'est ainsi que l'on achète avec de l'argent le silence sur la résurrection et l'invention de l'enlèvement; car la gloire du Christ trouve sa contradiction dans l'éclat humain qui résulte de l'estime que l'on a pour l'argent.

Rab. — Ainsi que le crime du sang, qu'ils appelaient sur eux et sur leurs descendants par leurs imprécations, accable les Juifs du poids du péché; ainsi, d'avoir acheté le mensonge qu'ils ont voulu opposer au fait de la résurrection, c'est une condamnation portée contre eux : « Et ce bruit qu'ils répandaient dure encore parmi les Juifs

(1) Ni dans la Glose ni ailleurs.

---

conantur, per hæc eam faciunt clarere : dicentes enim quod discipuli furati sunt, confitentur non esse corpus in sepulcro : furtum autem ostendit esse mendax, custodia militum et discipulorum pavor. Remig. Sed si custodes dormierunt, quomodo furtum viderunt? et, si non viderunt, quomodo testes fuerunt? Et ideo quod voluerunt facere, non potuerunt. Glossa. Ne autem timore præsidis a mendacio revocarentur, timentes propter negligentiam puniri, subdunt : Et si hoc auditum fuerit a præside, nos suadebimus ei, et securos vos faciemus. Chrys., in homil. (91, ut sup.). Vide omnes corruptos : Pilatus enim ipse persuasus est, plebs judaica commota est, milites corrupti sunt : unde sequitur : At illi accepta pecunia, fecerunt sicut erant edocti. Si pecunia apud discipulum tantam virtutem ut eum faceret magistri proditorem, non mireris si pecunia milites superantur. Hilar. Emitur ergo resurrectionis silentium et mendacium furti argento; quia honore scilicet et seculi, qui in pecunia est cupiditate, Christi gloria denegatur.

Rab. Sicut autem sanguinis reatus, quem sibi et posteris suis ipsi imprecabantur, gravi peccatorum sarcina illos premit, ita emptio mendacii, per quod resurrectionis denegant veritatem, reatu eos constringit perpetuo : unde sequitur : Et divulgatum est verbum istud apud Judæos usque in hodiernum diem. Sever. (vel Chrysol. rursus serm. 76, prope finem.). Apud Judæos

jusqu'à cette heure. » — Sév. — Parmi les Juifs et non parmi les chrétiens, et ce que l'or juif voulait obscurcir dans la Judée a été rendu brillant et éclatant par la foi dans tout l'univers. — S. Hil. — Tous ceux qui font abus de l'argent du temple ou de tout ce qui concourt au culte divin, en le détournant à d'autres usages, et pour servir à leurs désirs et à leurs plaisirs, tous ceux-là sont semblables aux scribes et aux prêtres achetant le mensonge et le sang du Christ.

Or les onze disciples s'en allèrent en Galilée, sur la montagne où Jésus leur avait commandé de se trouver. Et le voyant là, ils l'adorèrent; quelques-uns néanmoins furent en doute. Mais Jésus, s'approchant, leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pere, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Et assurez-vous que je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Bède. — Après avoir affirmé la résurrection annoncée par l'ange, saint Matthieu raconte comment le Christ fut vu par ses disciples, en ces termes : « Les onze disciples s'en allèrent dans la Galilée, sur la montagne où Jésus leur avait ordonné de se trouver, » lorsque, allant à la mort, il leur avait dit : « Après que je serai ressuscité, je vous précéderai en Galilée » (1). L'ange avait dit aussi aux femmes : « Dites aux disciples qu'il vous précédera en Galilée. » C'est donc à un ordre du maître que les disciples obéirent ainsi. C'est avec raison qu'il n'est compté que onze disciples parmi ceux qui vont l'adorer, car déjà il en avait péri un, celui qui avait trahi son Seigneur et son maître.

(1) Matth., 26, v. 32 ; Marc., 14, v. 28.

---

quidem divulgatum est, non apud Christianos : quod enim in Judæa Judæus obscurabat auro, fide toto claruit et eluxit in mundo. Hilar. Omnes autem qui stipe templi, et his quæ conferuntur ad usus Ecclesiæ, abutuntur in aliis rebus, quibus suam expleant voluntatem (vel voluptatem), similes sunt scribarum et sacerdotum redimentium mendacium et sanguinem Salvatoris.

Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in montem ubi constituerat illis Jesus. Et videntes eum adoraverunt; quidam autem dubitaverunt. Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti; docentes eos servare omnia quæcunque mandavi vobis. Et ecce vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem seculi.

Bed. in homil. (1 *inter æstivales*, ut sup.). Postquam dominicam resurrectionem ab angelo nuntiatam beatus Matthæus asseruit, visionem Domini etiam a discipulis impletam refert dicens : Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in montem ubi constituerat illis Jesus : nam pergens Dominus ad passionem, ait discipulis : Postquam resurrexero, præcedam vos in Galilæam : Angelus quoque mulieribus ait : Dicite discipulis ejus, quia præcedet

S. Jér. —Donc, après sa résurrection, Jésus est vu et adoré sur une montagne de Galilée, malgré le doute de quelques hommes, doute qui augmente notre foi : « Et le voyant, ils l'adorèrent, et d'autres doutèrent. » — Rém. — L'évangéliste Luc explique ceci plus clairement; car il rapporte que lorsque le Seigneur, après être ressuscité d'entre les morts, apparut aux disciples, ceux-ci, ébranlés et effrayés, croyaient voir un esprit. — Rab. — Le Seigneur leur apparaît sur la montagne pour signifier que ce corps qu'il avait reçu par sa naissance de la terre, origine commune de tous les hommes, il l'avait par sa résurrection élevé au-dessus de toutes les choses terrestres, et pour avertir les fidèles que s'ils veulent contempler les hauteurs de sa résurrection, ils doivent s'efforcer de passer des voluptés inférieures aux désirs surnaturels. Or, Jésus précède ses disciples en Galilée parce qu'il est ressuscité comme *les premiers des morts.* Suivent ceux qui sont du Christ, et par son ordre ils passent de la mort à la vie, contemplant le Seigneur dans sa propre forme. Le sens du mot *Galilée,* qui veut dire *révélation,* converge là. — S. Aug. — Mais il faut se rendre compte comment le Seigneur peut être vu d'une manière corporelle dans la Galilée; car il est certain qu'il ne fut point vu le jour même de la résurrection, et Luc et Jean s'accordent parfaitement en ce point, qu'il fut vu ce jour-là à Jérusalem au commencement de la nuit. Ce ne fut pas non plus les huit jours suivants; car Jean nous dit qu'après ces huit jours il fut vu pour la première fois par Thomas, qui ne l'avait pas vu au jour de sa résurrection, à moins toutefois que l'on ne prétende que les onze qui étaient là n'étaient point les onze apôtres qui, à cette

---

vos in Galilæam : quapropter jussioni magistri, obedientia discipulorum obsequitur. Recte autem undecim discipuli ad adorandum pergunt : jam enim unus perierat, qui dominum ac magistrum suum tradiderat.

Hier. Post resurrectionem ergo Jesus in Galilææ monte conspicitur, ibique adoratur; licet quidam dubitent, et dubitatio eorum nostram augeat fidem. Sequitur enim : Et videntes eum adoraverunt, quidam autem dubitaverunt. Remig. Hoc autem Lucas Evangelista plenius manifestat : refert enim quia cum Dominus resurgens a mortuis ipse apparuisset discipulis, ipsi conturbati et exterriti, existimabant se spiritum videre. Rab. In monte quidem apparuit eis Dominus, ut significaret quoniam corpus, quod de communi generis humani terra nascendo susceperat, resurgendo jam super terrena omnia sublevaverat; et admoneret fideles, ut si illic celsitudinem resurrectionis ejus cupiunt videre, hic ab infimis voluptatibus ad superna studeant desideria transire. Jesus autem discipulos in Galilæam præcedit, quia Christus resurrexit a mortuis primitiæ dormientium (1 *Cor.*, 15). Sequuntur autem hi qui sunt Christi, et suo ordine ad vitam de morte transmigrant, in sua specie Divinitatem contemplantes : et huic congruit quod Galilæa revelatio interpretatur. Aug., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap. 34). Sed considerandum est quomodo corporaliter in Galilæa Dominus videri potuerit : quia enim non ipso die quo resurrexit, visus est, manifestum est : nam in Hierusalem visus est eo die in initio noctis,

époque, étaient désignés par le mot *les onze*, mais que c'étaient onze des disciples pris indistinctement dans leur nombre. Mais voici que se présente de soi-même la solution de cette difficulté. Jean, lorsqu'il raconte que le Seigneur fut vu, non pas sur la montagne par les onze, mais sur les bords de la mer de Thibériade par les sept qui pêchaient, s'exprime ainsi : « Et ce fut là la troisième fois que se manifesta Jésus. » Il faut sous-entendre, après ce mot troisième, le mot jour, et ne pas rapporter ce mot *troisième* à la troisième manifestation de Jésus. Or, si nous admettons que cette manifestation aux onze disciples eut lieu dans l'intervalle de ces huit jours, avant que Thomas l'eût vu, la manifestation du lac de Tibériade ne sera pas la troisième, mais la quatrième, et nous serons ainsi forcés d'admettre que ce fut tout-à-fait en dernier lieu que Jésus fut vu par les onze sur la montagne de Galilée. Nous trouvons aussi dans les quatre Évangiles que le Seigneur fut vu dix fois après sa résurrection : une première fois par les femmes au tombeau ; une seconde par ces mêmes femmes dans le chemin au retour du tombeau ; la troisième par Pierre ; la quatrième par les deux disciples qui allaient au château ; la cinquième par plusieurs autres disciples, parmi lesquels n'était pas Thomas, dans Jérusalem ; la sixième celle à Thomas ; la septième près du lac de Tibériade ; la huitième sur la montagne de Galilée, d'après Matthieu ; la neuvieme, racontée par Marc, dans le dernier repas qu'ils firent avec lui, ne devant plus manger avec eux sur la terre ; la dixième, non déjà plus sur la terre, mais s'élevant dans une nuée et montant ainsi au ciel, dernière manifestation que racontent Marc et

---

ut Lucas et Joannes apertissime consonant : neque etiam in sequentibus octo diebus, post quos dicit Joannes discipulis apparuisse Dominum, ubi primo die vidit eum Thomas, qui eum non viderat die resurrectionis ejus : nisi quis dicat non illos undecim (qui jam tunc apostoli vocabuntur) sed discipulos undecim illic fuisse ex multo numero discipulorum. Sed occurrit aliud quod obsistit : Joannes enim quando commemoravit, non in monte ab undecim, sed ad mare Tiberiadis a septem piscantibus visum esse Dominum : Hoc jam tertio (inquit) manifestavit se Jesus discipulis suis ; quod intelligendum est ad numerum dierum retulisse, non ad numerum manifestationum : si autem acceperimus intra illos octo dies antequam eum Thomas vidisset, ab undecim discipulis quibusque Dominum visum, non erit hoc ad mare Tiberiadis tertio manifestatum esse, sed quarto : ac per hoc cogimur intelligere post omnia factum esse, quod eum in monte Galilææ discipuli undecim viderunt. Invenimus itaque apud quatuor evangelistas decies commemoratum Dominum visum ab hominibus esse post resurrectionem : semel ad monumentum a mulieribus ; iterum eisdem a egredientibus a monumento in itinere ; tertio Petro ; quarto duobus euntibus in castellum ; quinto pluribus in Hierusalem, ubi non erat Thomas ; sexto ubi vidit eum Thomas ; septimo ad mare Tiberiadis ; octavo in monte Galilææ secundum Matthæum ; nono quod dicit Marcus, novissime recumbentibus, quia jam non erant

Luc. Mais tout n'a pas été écrit, ainsi que Jean le confesse; car il conversa souvent avec eux, pendant quarante jours, avant de monter au ciel (1).

Rém. — Les disciples, en voyant le Seigneur, le reconnurent, et ils l'adoraient leurs visages tournés vers la terre. C'est pourquoi leur maître, pieux et clément, pour enlever tout doute de leur âme, s'approcha d'eux, et les fortifia dans la foi : « Et Jésus, s'approchant, leur parla en disant : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. » — S. Jér. — Cette puissance lui fut donnée à lui qui avait été auparavant crucifié, enseveli dans le tombeau, et qui ressuscita ensuite. — Rab. — Ceci n'est pas dit de la divinité coéternelle au Père, mais de l'humanité qu'il avait prise, et suivant laquelle il avait été placé un peu au-dessous des anges. — Sév. — Ce qu'il possède de toute éternité avec le Père, le Fils de Dieu l'apporta au fils de la Vierge, Dieu à l'homme, la Divinité à la chair. — S. Jér. — Cette puissance lui fut donnée sur la terre et dans le ciel, afin que la foi des croyants fît régner sur la terre celui qui auparavant régnait dans les cieux. — Rém. — Ce que le Psalmiste a dit du Seigneur ressuscité : « Vous l'avez placé sur l'œuvre de vos mains (2), » c'est ce que dit le Sauveur lui-même en ces termes : « Toute puissance m'a été donnée sur la terre et dans le ciel. » Et il faut que l'on sache bien qu'avant que le Seigneur fût ressuscité d'entre les morts les anges s'étaient con-

(1) « Il leur montra qu'il était vivant par beaucoup de preuves, leur apparaissant pendant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu » (Act., 1).

(2) Saint Augustin rapporte ce qui dans le psaume est humiliation à la passion du Sauveur, et ce qui est gloire et exaltation à sa résurrection.

---

in terra, cum illo convivaturi; decimo in ipso die, non jam in terra, sed elevatum in nube, cum in cœlum ascenderet; quod Marcus et Lucas commemorant : sed non omnia scripta sunt, sicut Joannes fatetur : crebra enim erat ejus cum illis conversatio per dies quadraginta, priusquam ascendisset in cœlum.

Remig. Videntes ergo discipuli Dominum cognoverunt; et idcirco demissis in terram vultibus, adorabant : et ideo pius et clemens magister, ut omnem dubietatem auferret a cordibus eorum, accedens ad eos, corroboravit in fide : unde sequitur : Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Hier. Illi autem potestas data est, qui paulo ante crucifixus, qui sepultus in tumulo, qui postea resurrexit. Raba. Non enim hoc de coæterna Patri Divinitate, sed de assumpta loquitur humanitate; secundum quam minoratus est paulominus angelis. Sever. (vel Chrysol. rursum, serm. 80, versus finem). Filius quippe Dei Virginis Filio, Deus homini, Divinitas carni contulit, quod semper ipse cum Patre possedit. Hier. In cœlo autem et in terra potestas data est, ut qui ante regnabat in cœlo, per fidem credentium regnet in terris. Remig. Quod ergo Psalmista de resurgente Domino dicit (*Psalm.* 13) : Constituisti eum super opera manuum tuarum, hoc nunc Dominus dicit : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Et hic sciendum quia antequam Dominus resurrexisset a mortuis, noverant angeli se subjectos homini Christo:

sidérés comme soumis à l'Homme-Christ, et que c'est pour faire connaître aux hommes que toute puissance lui a été donnée sur la terre et dans le ciel qu'il envoya des prédicateurs pour prêcher la parole de vie à toutes les nations : « Et allant enseigner toutes les nations. » — Bède. — Celui qui avant sa passion avait dit : « Vous n'irez pas dans les voies des nations, » c'est lui-même qui, s'élevant du milieu des morts, dit : « Allez, enseignez toutes les nations. » Ainsi sont réfutés les Juifs, qui prétendent que le Christ viendra seulement pour leur salut. Que les donastites rougissent, eux qui, voulant comprendre le Christ dans un espace déterminé, disaient qu'il n'était que dans l'Afrique et pas ailleurs. — S. Jér. — D'abord ils enseignent toutes les nations, et c'est après les avoir enseignées qu'ils les baptisent avec l'eau; car il est impossible que le corps reçoive le sacrement de l'eau avant que l'âme ait reçu la foi en la vérité. « Les baptisant au nom du Père, et du Fils et de l'Esprit-Saint. » Afin qu'il n'y ait qu'un seul sacrement là où il n'y a qu'une seule divinité, le nom de Trinité étant celui d'un seul Dieu. — Sév. (1). — C'est la même puissance qui recrée pour le salut toutes les nations qu'elle a créées à la vie.

Didyme. — S'il est quelqu'un qui soit assez insensé pour passer contrairement à la loi du Christ un des trois noms qui précèdent, ce sera sans résultat qu'il baptisera; il ne pourra pas délivrer de leurs péchés ceux qu'il aura cru ainsi baptiser. De ceci il faut conclure combien la substance de la Trinité est indivisible : le Père étant réellement le Père du Fils, le Fils étant vraiment le Fils du Père, et l'Esprit-Saint étant réel-

(1) Chrysologue, serm. 80.

---

volens ergo Christus etiam hominibus notum fieri quod data esset sibi omnis potestas in cœlo et in terra, prædicatores misit, qui verbum vitæ cunctis nationibus prædicarent. Unde sequitur : Euntes ergo docete omnes gentes. Beda., in homil. (1 *inter æstivales*, ut sup.). Qui enim ante passionem suam dixerat (Matth., 10) : In viam gentium ne abieritis, surgens a mortuis dicit : Ite, docete omnes gentes. Quapropter confundantur Judæi, qui dicunt Christum tantummodo ad suam salutem esse venturum. Erubescant et Donatistæ, qui localiter Christum concludere cupientes, dixerunt tantummodo in Aphrica esse, non in aliis regionibus.

Hier. Primum ergo docent omnes gentes, deinde doctas intingunt aqua : non enim potest fieri ut corpus baptismi recipiat sacramentum, nisi ante anima fidei susceperit veritatem : Baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti; et quorum est una Divinitas, sit una largitio; nomenque Trinitatis unus Deus. Sever. Omnes ergo gentes potestas una eademque recreat ad salutem, quas creavit ad vitam.

Didy., in lib. *De Spiritu Sancto* (inter opera Hieron., lib. 2). Licet autem quis possit existere mentis alienæ, qui ita baptizare conetur ut unum de prædictis nominibus prætermittat (videlicet contrarius Christo legislatori), tamen sine perfectione baptizabit; imo penitus a peccatis liberare non poterit, quos a se existimaverit baptizatos. Ex his autem colligitur quam indivisa sit

lement l'Esprit du Père et du Fils-Dieu, du Fils-Dieu sagesse et vérité. C'est là ce qui sauve les croyants, et toute l'harmonie de la discipline ecclésiastique se parfait en cette Trinité.

S. Hil. — Qu'est-ce qui n'est pas contenu dans le sacrement du salut? Tout y est parfait et plein, comme venant de celui qui possède la plénitude et la perfection. Le nom qu'exprime toute la nature de la première personne est le nom de Père; mais elle n'est que Père. Ce n'est pas à la manière humaine que cette première personne est Père; car elle ne reçoit pas d'une autre le don d'être Père. Le Père n'a pas été engendré, et est éternel, ayant en lui toujours de quoi être toujours; il n'est connu que du Fils, etc. Le Fils est engendré par celui qui ne l'est pas, un par celui qui est un, vrai par celui qui est vrai, parfait par celui qui est parfait; vertu de vertu, sagesse de sagesse, gloire de gloire, image du Dieu invisible, forme du Père qui n'a pas été engendré. L'Esprit-Saint ne peut pas être séparé de la formule qui exprime le Père et le Fils; cette consolation de notre espérance n'est absente de nulle part. C'est lui qui est le gage des promesses futures dans les opérations des dons, lui qui est la lumière de l'intelligence, lui qui est la splendeur des esprits. Les hérétiques, qui ne peuvent pas changer ces réalités, en donnent des commentaires humains. C'est ainsi que Sabellius étend la paternité jusqu'au Fils, et voit leur distinction plutôt dans leurs noms divers que dans leurs personnalités diverses, admettant lui-même à sa manière *un Père* et *un Fils*. C'est ainsi qu'Ébion ne voit d'autre origine de Jésus-Christ que dans Marie, ne faisant pas venir l'homme du Dieu, mais le Dieu de l'homme. C'est

---

substantia Trinitatis; et Patrem vere Filii esse Patrem, et Filium vere Patris Filium, et Spiritum Sanctum vere Patris et Dei Filii esse Spiritum; et insuper sapientiæ et veritatis, id est, Filii Dei. Hæc est ergo salus credentium; et dispensatio ecclesiasticæ disciplinæ in hac Trinitate perficitur.

Hilar. Quid enim in hoc sacramento salutis humanæ non continetur? Plena sunt omnia et perfecta, ut a pleno et perfecto prolata : habet enim naturæ suæ nomen in Patre, sed Pater tantum est : non enim humano modo habet aliunde quod Pater est : ipse ingenitus, æternus, habens in se semper ut semper sit; soli Filio notus, etc. Filius autem est progenies ingeniti, unus ex uno, verus a vero, vivus a vivo, perfectus a perfecto; virtutis virtus, sapientiæ sapientia, gloriæ gloria; imago invisibilis Dei; forma Patris ingeniti. Spiritus autem Sanctus non potest a confessione Patris et Filii separari : et quidem ubique non deest hoc expectationis nostræ solatium : hic in donorum operationibus futuræ spei pignus est, hic mentium lumen, hic splendor animorum est. Hæc igitur licet mutare non possint hæretici, afferunt tamen humana commenta; ut Sabellius Patrem extendat in Filium; idque nominibus potius confitendum putat esse quam rebus, cum ipsum Filium proponat et Patrem : ut Ebion omne initium ex Maria contendens, non ex Deo hominem, sed ex homine Deum proferat : ut Ariani, qui ex nihilo atque ex tempore formam et sapientiam et virtutem Dei producunt. Quid autem mirum est ut de

ainsi que les ariens produisent comme venant du néant et du temps la forme, et la sagesse et la vertu de Dieu. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'ils avancent des erreurs si diverses sur le Père, eux qui osent donner de telles origines et affirmer de tels changements sur le Fils, de qui procède l'Esprit-Saint?

S. Jér. — Ici nous devons nous arrêter à un ordre important qui est marqué : le Christ ordonne à ses disciples d'abord d'enseigner toutes les nations, ensuite de les laver du sacrement de la foi, enfin d'ordonner ce qui vient après la foi et le baptême, et qui doit être observé : « Leur enseignant à observer tout ce que je vous ai ordonné. » — Rab. — Car ainsi que le corps est mort s'il est privé de l'esprit, ainsi *la foi est morte sans les œuvres.* — S. Chrys. — Parce qu'il leur a donné cet ordre concernant les commandements importants, il ajoute, pour élever plus haut leurs pensées : « Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » C'est comme s'il disait : Ne dites pas que cela est difficile; car je suis avec vous, moi qui rends toutes choses légères. Et non-seulement il dit qu'il sera avec eux, mais encore avec tous ceux qui croiront après eux; car les apôtres ne devaient pas vivre jusqu'à la fin des siècles, et il s'adresse par là à tous les fidèles comme à un seul corps. — Rab. — D'où il faut conclure que jusqu'à la fin du monde il y aura toujours des homme dignes de servir d'habitation à Dieu. — S. Chrys. — Il leur rappelle la fin de toutes choses, pour les attirer d'avantage, et afin que non-seulement ils regardent aux choses présentes, mais encore aux biens futurs qui doivent durer toujours; et c'est comme s'il disait : La tris-

---

Spiritu Sancto diversa sentiant, qui in Filio largitore ejus, et creando, et demutando tam temerarii sunt auctores?

Hier. Consideratur autem hic ordo præcipuus : jussit apostolis ut primum docerent universas gentes, deinde fidei tingerent sacramento, et post fidem ac baptisma quæ essent observanda præciperent. Unde sequitur : Docentes eos servare omnia quæcunque mandavi vobis. Raba. Quia sicut corpus sine spiritu mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est (Jacob., 3). Chrys., in hom. (91, ut sup.). Quia vero eis magna injunxerat, erigens eorum sensus dicit : Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem seculi : quasi dicat : Ne dicatis difficile esse injunctum negotium, ego sum vobiscum, qui omnia facio levia. Non autem cum illis solum dixit se futurum esse, sed et cum omnibus qui post illos credent : non enim usque ad consummationem seculi apostoli mansuri erant, sed sicut uni corpori fidelibus loquitur. Raba. Ex hoc autem intelligitur quod usque ad finem seculi non sunt defuturi in mundo, qui divina mansione et inhabitatione sint digni. Chrys., in homil. (91, ut sup.). Rememorat autem eis et consummationem, ut eos magis attrahat; et ne præsentia solum inspiciant, sed et futura bona et sine fine manentia : quasi dicat : Tristitia quam sustinebitis, simul cum præsenti vita consumetur, et totum seculum in consummationem deveniet : bona autem quibus potiemini, sunt in æternum permansura. Beda., in homil. (ut sup.).

tesse que vous aurez à supporter tombera avec cette vie, et tout ce qui compose la vie présente en viendra à sa consommation, tandis que les biens dont vous serez comblés resteront dans l'éternité. — Bède. — L'on se demande comment il a pu dire : « Voici que je suis avec vous, » alors que l'on lit ailleurs : « Je vais à celui qui m'a envoyé. » Mais autres sont les choses attribuées à la divinité, autres celles attribuées à l'humanité. Il ira au Père par son humanité, et il restera avec ses disciples en cette forme qui le fait l'égal du Père. Ces mots : « Jusqu'à la consommation du siècle, » sont le fini pour l'infini; car il est évident que celui qui reste avec les élus dans le siècle présent, pour les protéger, restera avec eux après la fin en les récompensant. — S. Jér. — Celui-là donc qui promet d'être avec ses disciples jusqu'à la consommation du siècle leur promet ainsi et qu'ils vivront toujours, et qu'il ne se retirera jamais des croyants.

S. Léon. — Celui qui monte dans les cieux n'abandonne pas ceux qu'il a adoptés, et il fortifie ici-bas, en leur inspirant la patience, ceux qu'il appelle en haut à la gloire; de laquelle gloire nous fasse participants le Christ, le roi de gloire, qui est *le Dieu béni dans les siècles.* Ainsi soit-il!

Quæritur autem quare hoc dicat : Ecce ego vobiscum sum, cum alibi dixisse legatur (Joan., 16) : Vado ad eum qui me misit; sed alia sunt quæ humanitati ascribuntur, et alia quæ Divinitati : ibit ad Patrem per humanitatem; manet autem cum discipulis in forma qua est Patri æqualis. Quod autem dixit : Usque ad consummationem seculi, finitum pro infinito ponitur : nam qui in præsenti seculo manet cum electis (eos protegendo) ipse post finem cum eis manebit, eos remunerando. Hier. Qui ergo usque ad consummationem seculi cum discipulis se esse promittit, et illos ostendit semper esse victuros, et se nunquam credentibus recessurum.

Leo Papa, in serm. *De Pascha.* Qui enim ascendit in cœlos, non deserit adoptatos; et ipse deorsum confortat ad patientiam, qui sursum invitat ad gloriam : cujus gloriæ participes nos faciat ipse Christus, Rex gloriæ, qui est Deus benedictus in secula. Amen.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CHACUN DES CHAPITRES DE SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Description de la génération du Christ selon la chair, et énumération en une triple série de ses ancêtres. Chacune de ces séries a quatorze noms, l'une allant d'Abraham au roi David, la seconde du roi David à la transmigration de Babylone, et la troisième de la transmigration de Babylone jusqu'à Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né le Christ. Marie, étant fiancée, se trouve épouse avant toute relation avec son époux. Joseph, jeté par là dans le doute, médite de la renvoyer en secret, ne pouvant se résoudre à la livrer; mais, averti par l'ange quel est celui qui a été conçu et comment il a été conçu par l'opération du Saint-Esprit, il la reçoit avec respect chez lui.

CHAPITRE II.

Jérusalem se trouble, ainsi qu'Hérode, à l'arrivée des mages qui viennent, précédés d'une étoile, adorer le Christ, et qui demandent le lieu de sa naissance. Les princes des prêtres, interrogés sur ce point, ainsi que les scribes, répondent que, d'après le témoignage d'un prophète, il doit naître à Bethléem. Hérode y envoie les mages et feint de vouloir y aller lui-même lorsqu'il connaîtra tout ce qui en est. Les mages repartent, précédés de l'étoile. Ils trouvent l'enfant avec sa mère ; ils l'adorent en se prosternant ; ils tirent de leurs trésors de l'or, de l'encens et de la myrrhe pour les lui offrir; et, avertis par un ange, ils reviennent dans leur pays par un autre chemin. Joseph, averti, lui aussi, par une voix du ciel, prend avec lui l'enfant et la mère, et il fuit en Égypte pour y échapper à la fureur d'Hérode. Ce prince devient furieux, et il ordonne que l'on tue, dans Bethléem. et jusqu'aux limites de ce pays, tous les enfants qui sont nés depuis l'époque à laquelle il sait que l'étoile a apparu. Après sa mort, Joseph est prévenu par le même ange qu'il peut revenir à Bethléem; mais il reste à Nazareth à cause de la crainte qu'il a d'Archélaus.

CHAPITRE III.

Jean, que fait remarquer une admirable austérité dans sa manière de se vêtir et de se nourrir, prêche dans le désert la pénitence, le royaume de Dieu qui approche, et qu'il faut lui préparer les voies. Les Juifs accourent de toutes parts, confessent leurs péchés, sont baptisés par lui. Il les gourmande, il les effraie, il les avertit de faire enfin pénitence pour échapper à la colère qui vient, et de recevoir le Christ qui doit venir après lui pour les baptiser dans le feu et dans l'Esprit-Saint, de le recevoir pour ne pas être consumés par les flammes de son jugement. Jésus vient lui-même, demande le baptême et presse Jean qui ne veut pas le lui donner, déclarant qu'il faut que cela soit ainsi. Au-dessus de la tête de Jésus baptisé et sortant de l'eau s'ouvrent les cieux; l'Esprit-Saint descend sous la forme d'une colombe, et l'on entend la voix du Père qui déclare que c'est là son Fils bien aimé.

CHAPITRE IV.

Jésus, poussé par l'Esprit-Saint, est conduit dans le désert pour être tenté par le diable. Après un jeûne de quarante jours, tenté trois fois, il triomphe de la tentation : d'abord de celle de la concupiscence de la chair ou de la gourmandise, dans le désert; ensuite de celle d'orgueil ou de présomption, sur le pinacle du temple ; enfin de celle de concupiscence des yeux ou d'avarice, ou d'ambition, ou de vaine gloire, sur le sommet d'une haute montagne. Bientôt il est réconforté par le ministère des anges ; c'est alors que, sur la nouvelle de l'incarcération de Jean, se réfugiant dans Galilée, il y prêche la pénitence, presseses auditeurs en disant que le royaume des cieux s'est approché, ordonne à Simon et à André, et bientôt après à Jacques et à son frère Jean, de venir avec lui. Ensuite il fait le tour de la Galilée, guérissant toute maladie et toute infirmité; et, devenu ainsi célèbre dans toute la Syrie, il guérit tous les malades et tous les possédés qu'on lui amène : c'est ce qui le fait suivre par des foules venues de toutes parts.

CHAPITRE V.

Jésus, assis sur la montagne, prononce ce que l'on est convenu d'appeler les huit béatitudes, et il prédit à ses disciples qu'ils seront heureux à cause des persécutions qu'on leur fera supporter, et qu'ils en seront récompensés. Il les appelle le sel de la terre et la lumière du monde, les avertissant de ne point rester cachés, mais de luire devant les hommes, afin que Dieu en soit glorifié. Il leur dit qu'il n'est pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir; il annonce que celui qui ne fera que l'enseigner sera peu de chose dans le royaume de Dieu, mais qu'il y sera très grand celui qui l'aura enseignée

et pratiquée. Il proclame qu'ils n'entreront pas dans ce royaume ceux qui ne seront pas plus justes que les scribes et les pharisiens, et qui n'auront pas fait éclater leur justice, en se gardant de jamais offenser le prochain, en apaisant ceux qui ont été offensés, en se réconciliant avec eux, et en faisant la paix avec ceux qui les ont offensés ; en retranchant tout désir de femmes, tout usagé dépravé des sens, toute action mauvaise ; en s'abstenant de tout serment ; en ne résistant pas à l'injure, en aimant ses ennemis, faisant le bien à ceux qui sont malveillants ; en priant pour leurs persécuteurs et pour leurs calomniateurs, imitant ainsi la perfection de celui qui fait du bien même à ses ennemis.

CHAPITRE VI.

Il défend de faire l'aumône, ou de prier, ou de faire une bonne œuvre quelconque pour la vaine gloire, et il enseigne en résumé comment il faut prier et ce qu'il faut demander, après avoir exclu la prière composée de beaucoup de paroles. Il nous avertit de remettre les péchés du prochain pour que les péchés nous soient remis par Dieu ; de jeûner sans affectation, afin que notre jeûne soit agréable à Dieu ; de thésauriser, non sur la terre, mais dans le ciel, où rien ne se perdra ; d'avoir une intention bonne et sincère pour que nos œuvres soient bonnes ; de ne point servir, ce qui n'est pas possible, deux maîtres à la fois, Dieu et l'argent ; de ne point avoir d'inquiétude de la nourriture et du vêtement ; de chercher avant tout et par-dessus tout le royaume de Dieu et la justice de ce royaume, tout devant être surajouté à celui qui le cherche ; de ne point être inquiet du lendemain ou de ce qui adviendra dans l'avenir.

CHAPITRE VII.

Le Christ nous avertit de ne point juger pour n'être pas jugés, et de ne pas remarquer une paille dans l'œil de notre frère, pensant que nous avons une poutre dans le nôtre ; de ne point donner le saint aux chiens, et de ne point jeter les pierres précieuses devant les cochons, c'est-à-dire de ne point communiquer les mystères à ceux qui peuvent les souiller et les profaner ; de demander les biens à Dieu, et qu'il ne doit pas refuser à quiconque demande bien, ce qu'il prouve par l'exemple d'un père selon la chair ; de faire aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fît à nous-mêmes ; de nous avancer par la voie difficile et d'entrer par la porte étroite qui conduit à la vie, et non pas celle qui est large et spacieuse et qui conduit à la mort ; qu'il faut éviter les faux prophètes comme des loups couverts de peaux de brebis, et qui, ainsi que de mauvais arbres, ne peuvent pas faire de bon fruit, comme un bon arbre ne peut pas en faire de mauvais ; lesquels, par conséquent, doivent être jetés dans le feu éternel et précipités dans la damnation, quoiqu'ils aient fait des mi-

racles, puisqu'ils n'ont pas fait de bonnes œuvres. Il ajoute que celui qui fait le bien est semblable à celui qui bâtit sur la pierre, tandis que celui qui entend la vérité sans la réaliser est semblable à celui qui bâtit sur le sable. Cette doctrine paraît admirable aux foules, parce qu'elle est imposée avec puissance.

CHAPITRE VIII.

Après la descente de la montagne, Jésus guérit un lépreux qui se précipite à son devant, lui ordonne de n'en rien dire à personne, de se présenter aux prêtres et de leur porter l'offrande prescrite par la loi. Il loue la foi du centurion qui lui demande la guérison de son serviteur et qui veut l'empêcher de venir en lui disant qu'il suffit qu'il ordonne à sa parole de le guérir, et guérit bientôt après son serviteur. Il guérit aussi, en la touchant de la main, la belle-mère de Pierre, qui a la fièvre, et la guérit de manière à ce qu'elle puisse les servir à table, et sur le soir il guérit beaucoup d'autres malades et des possédés. Il empêche un scribe qui voulait le suivre, parce qu'il se disposait à le faire avec une mauvaise intention, tandis qu'il ne permet pas de s'en aller à un autre qui lui demande la permission d'aller ensevelir son père. Il rend la tranquillité à la mer soulevée par une tempête pendant qu'il dormait, sur la prière de ses disciples effrayés du danger. Il permet aux démons chassés du corps de deux possédés d'entrer dans des porcs, qui vont tout de suite se jeter dans la mer; ce qui fait que les Gérazeniens le prient de s'éloigner de leurs frontières, ce qu'il fait.

CHAPITRE IX.

Il revient dans son pays et il guérit et absout de ses péchés un paralytique, à cause de la foi de ceux qui la lui présentent; et pour montrer qu'il le peut, contrairement à une pensée secrète des scribes qu'il met à nu, il dit au paralytique d'emporter son lit et de s'en aller. Bientôt après il appelle Matthieu qui est dans son bureau, et s'en fait suivre; et mangeant avec les publicains, il déclare qu'il n'est pas venu pour les justes, mais pour les pécheurs. Ensuite il annonce aux disciples de Jean, qui lui demandent pourquoi ses disciples à lui ne jeûnent pas, qu'ils jeûneront après son départ, et par la comparaison d'un morceau de drap neuf qu'il ne faut pas employer pour un habit usé, et par celle d'un vin nouveau qu'il ne faut pas mettre dans des outres vieilles, il fait comprendre que ses disciples ne peuvent pas encore jeûner. Pendant que, sur la demande d'un prince, il va guérir sa fille, en chemin il guérit d'une perte de sang une femme par le seul attouchement du bord de sa robe; et après être entré dans la maison du prince, il dit que sa fille n'est pas morte, mais rien qu'endormie; et après avoir mis la foule à la porte, il rend cette fille à son père. De là il rend la lumière, à cause de leur foi, à deux aveugles qui le proclament fils de David et confirment sa puissance, et il leur ordonne de se

taire sur ce miracle, qu'ils promulguent en tous lieux. Il délivre ensuite un muet qui l'obsède, et il est accusé par les pharisiens de faire ces œuvres par la puissance du prince des démons. Alors il se met à parcourir les bourgs, enseignant, prêchant, guérissant, compatissant au sort des foules, et disant à ses disciples de prier pour que Dieu envoie des ouvriers pour ramasser les moissons de la foi.

CHAPITRE X.

Il donne aux douze disciples qu'il a choisis pour apôtres le pouvoir de chasser les démons et de guérir toutes les maladies, et en les envoyant, il leur défend de prêcher ou aux Samaritains ou aux Gentils, et leur ordonne de ne prêcher qu'aux Juifs et de leur annoncer le royaume de Dieu qui approche. Il leur ordonne de guérir les malades, de ressusciter les morts, de chasser les démons, de purifier les lépreux en les guérissant, et de donner gratuitement ce qu'ils ont reçu gratuitement. Il leur défend d'apporter de l'or, ou de l'argent, ou un sac de provisions, ou deux tuniques, ou une double chaussure, ou un bâton; car l'ouvrier mérite son salaire. Il veut qu'ils séjournent chez ceux qui en sont dignes, et qu'en entrant ils leur promettent une paix qu'il promet devoir suivre; mais il ajoute qu'ils doivent sortir de chez ceux qui ne les recevront pas, et que ceux-ci seront plus punis que les habitants de Sodome. Ainsi que des brebis qui seraient au milieu des loups, il leur ordonne d'être prudents comme des serpents et simples comme des colombes. Il les prévient d'avoir à se méfier des hommes qui, jusqu'à la fin, les poursuivront à cause de son nom, et de persévérer jusqu'à la fin pour être sauvés; de ne pas craindre ceux qui tuent le corps, mais celui qui peut précipiter le corps et l'âme dans l'enfer. Par la comparaison des oiseaux, il leur montre une Providence toujours présente, promettant de confesser ceux qui le confesseraient et de renier ceux qui l'auraient renié; il persuade à celui qui veut être digne de lui d'abandonner ses parents, de porter sa croix, de renoncer à son âme. Enfin il promet de récompenser lui-même ceux qui auront reçu ses envoyés.

CHAPITRE XI.

Jean dans les fers envoie deux de ses disciples à Jésus pour lui demander s'il est lui-même le Messie; le Christ les lui renvoie pour leur annoncer les miracles qu'ils ont vus. Après leur départ, il loue Jean comme un prophète, et comme un envoyé au-dessus d'un prophète, disant qu'il n'en est pas de plus grand parmi les fils de la femme, louant l'austérité de ses vêtements, sa constance d'âme, et le comparant à Élie. Il assure que dès ces jours-là le royaume des cieux souffre violence, et que ce sont ceux qui se font violence qui le ravissent. Il compare à des enfants jouant sur la place publique les Juifs qui comparaient Jean à un *démon* à cause de son abstinence, et qui l'appe-

laient lui-même buveur de vin et gourmand, à cause de sa vie ordinaire ; il prédit qu'à cause de leur incrédulité le sort de Tyr, de Corozaïn et de Bethsaïde sera plus terrible que celui de Sodome et de Gomorrhe. Il se félicite de ce que ce qui est caché aux grands soit révélé aux petits. Il affirme que toutes choses lui ont été données par son Père, et il appelle à lui tous les hommes pour les refaire ; et disant qu'il est lui-même doux et humble de cœur, il engage les hommes à prendre sur lui son joug qui est doux, et son fardeau qui est léger.

CHAPITRE XII.

Il excuse, à cause de leur faim, ses disciples auxquels les scribes et les pharisiens reprochent d'avoir broyé des épis au jour du sabbat, et il apporte en leur faveur l'exemple des prêtres qui, au jour du sabbat, desservent le temple, et celui de David prenant pour les manger les pains de proposition qu'il n'était permis qu'aux prêtres de manger. Lui-même il guérit, le jour du sabbat, une main desséchée, et il montre, par l'exemple d'une brebis que l'on retire d'un fossé le jour du sabbat, qu'il pouvait la guérir. Bientôt après il fuit les pharisiens qui veulent le tuer, guérit les malades et leur défend de le dire, pour accomplir une prophétie d'Isaïe. Il guérit un possédé qui était sourd et muet, et il ferme la bouche par une réponse pleine d'habileté aux pharisiens qui lui reprochaient de l'avoir fait par la puissance du prince des démons. A cette occasion il menace le mensonge contre l'esprit, et lui annonce qu'il ne sera pardonné ni dans ce monde ni dans l'autre. Il les appelle race de vipères, et par la comparaison de l'arbre il leur fait comprendre qu'ils seront condamnés par leurs propres œuvres ; et il leur prouve qu'étant mauvais ils ne pouvaient pas dire de bonnes choses, leur langue parlant de l'abondance de leur cœur. Il annonce qu'il faudra rendre compte même d'une parole oiseuse ; car ce sont nos paroles qui nous condamnent ou qui nous justifient. Il repousse la demande des scribes et des pharisiens comme celle d'une génération adultère ; et comme ils ont demandé un nouveau miracle, il leur répond qu'il ne leur en sera pas donné d'autre que celui du phophète Jonas, et leur prédit qu'ils seront condamnés par les Ninivites et par la Reine de Saba. Il enseigne que, par le retour de l'esprit impur dans une âme, les dernières destinées de cette âme deviennent pires que les premières. Étant demandé par sa mère et par ses frères, il étend ce nom et cet honneur à tous ceux qui font la volonté de son Père.

CHAPITRE XIII.

Il propose à la foule et explique ensuite à ses disciples la parabole du semeur, du grain qui ne fructifie pas et de celui qui porte diverses récoltes. Il constate, en citant Isaïe, que la foule ne pouvait pas comprendre cette parabole, et il proclame heureux les apôtres d'avoir vu et entendu ce que les prophètes et beau-

coup de justes n'avaient pu ni voir ni entendre. Il ajoute la parabole de l'ivraie qu'il ne veut pas que l'on sépare du bon grain, pour expliquer qu'il ne veut pas que les méchants soient séparés des bons avant le jugement. Il en ajoute une autre, celle des trois mesures de farine donnant un peu de levain qui les met en fermentation. Il ajoute qu'il ne parle à la foule qu'en paraboles que pour accomplir ce qui a été dit dans le psaume 77 en la personne de David. Il en ajoute trois autres : celle d'un trésor caché dans le champ; celle d'un commerçant cherchant des pierres précieuses ; celle enfin d'un filet jeté dans la mer et qui prend des poissons de toute espèce dont les uns sont rejetés et les autres pris. Il compare le scribe docte à un homme qui tire de son trésor les choses anciennes et les choses nouvelles. Alors il vient dans sa patrie, où il est méprisé comme fils d'un ouvrier, et après avoir dit qu'un prophète n'est jamais honoré dans son pays, il ne fait que très peu de miracles dans son pays.

CHAPITRE XIV.

Hérode, en entendant parler de cette renommée de Jésus, pense que c'est Jean qui est ressuscité, et à cette occasion sont racontées rapidement et la mort de Jean et le motif de ce meurtre. Après qu'on lui a annoncé la mort de Jean, Jésus se retire dans le désert, où, après les avoir bénis en levant les yeux au ciel, il fait distribuer cinq pains et deux poissons à tous ceux qui l'ont suivi, cinq mille en tout sans compter les femmes et les enfants, et l'on ramasse douze corbeilles des restes. Après avoir renvoyé la foule, il monte seul sur la montagne pour y prier ; mais à la quatrième veille de la nuit, il descend à la mer et va vers la barque des disciples qui était agitée au milieu des flots. Les disciples le prennent pour un fantôme et s'effraient : il les ranime. Pierre lui demande d'aller à lui en marchant sur les flots, et ce disciple s'enfonce dans la mer à cause de la crainte qu'il a ; le Sauveur lui reproche son peu de foi, le relève, entre dans la barque, apaise la tempête, est adoré par tous et aborde au pays de Genasar, où il guérit tous les malades par le seul attouchement de la frange de sa robe.

CHAPITRE XV.

Les scribes et les pharisiens reprochant aux disciples de Jésus de ne pas observer les traditions des anciens, celui-ci en prend occasion pour leur reprocher leur hypocrisie et leur dire qu'ils honorent Dieu des lèvres et non pas du cœur, prenant prétexte de leurs traditions pour violer les préceptes du Seigneur sur les devoirs dus aux parents. Il leur rappelle que ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, mais ce qui sort du cœur, qui souille l'homme ; et leur montrant qu'ils se scandalisent pour rien, il les appelle guides aveugles et conducteurs d'autres aveugles, et leur dit qu'ils seront déracinés comme une plantation adultère. Sur la prière de Pierre, qui demande l'explication de

ce qui vient d'être dit, il lui énumère tous les vices qui viennent du cœur et souillent l'homme. Alors il se retire vers le pays de Tyr et de Sidon, et après avoir repoussé la Chananéenne qui prie pour sa fille, il l'exauce et loue sa foi. Il monte sur le sommet d'une montagne, et là des foules nombreuses s'approchent de lui, lui présentant leurs boiteux, leurs aveugles, leurs malades estropiés de toute espèce; et après trois jours qu'elle a persévéré sans nourriture, il nourrit cette foule, composée de quatre mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, avec sept pains et peu de poissons; et l'on ramasse sept pleines corbeilles de débris. Ensuite il remonte dans la barque après avoir renvoyé la foule, et vient sur les frontières de Magédan.

CHAPITRE XVI.

Les scribes et les pharisiens le tentant encore en lui demandant un signe dans le ciel, il les confond en leur montrant qu'ils ne savent pas ce qu'est un signe dans le ciel, et leur répond derechef qu'ils n'auront pas d'autre miracle que celui du prophète Jonas. Sous la parabole du levain, il prémunit ses disciples contre la doctrine des scribes et des pharisiens, et il leur reproche leur ignorance sur ce qu'ils ne comprennent pas cette parabole. Arrivé sur les frontières de Césarée, il demande à ses disciples pour qui les hommes le prennent, et sur la réponse de Pierre, qui le proclame fils de Dieu, il dit : Bienheureux ce disciple, puisque ce n'est pas la chair qui le lui a révélé, mais mon Père, qui est au ciel; le place comme fondement de son Église, lui donne les clefs du royaume des cieux, ainsi que le pouvoir de lier et de délier, avec la promesse que tout ce qu'il aura lié ou délié le sera dans le ciel. Il défend à ses disciples, ainsi qu'à tous les autres, de dire qu'il est le Christ. Il leur annonce combien il doit souffrir, et il repousse loin de lui Pierre, qui l'exhorte à ne pas s'exposer à la mort, l'appelle Satan et lui dit qu'il ne sait pas ce qui est de Dieu. Il propose à ceux qui veulent venir à lui de s'abnéger eux-mêmes, de porter leur croix et de préférer leur salut au monde entier; il annonce que chacun sera récompensé selon ses œuvres, et que plusieurs d'entre eux ne verront pas la mort avant de le voir venir de son royaume.

CHAPITRE XVII.

Il amène Pierre, Jacques et Jean sur une montagne, et là, se transfigurant devant eux, ses vêtements deviennent blancs comme la neige et sa face brille comme le soleil. Moïse et Élie sont vus conversant avec lui; Pierre demande que l'on fasse trois tentes pour rester en ce lieu. Une voix sort de la nuée qui les entoure et proclame Jésus Fils bien aimé de Dieu, et commande de l'écouter. Le Christ rassure ses disciples effrayés de cette vision, et leur défend de la raconter à personne avant sa résurrection. Sur leur demande quand Élie viendra, il répond qu'il est déjà venu, voulant ainsi parler de Jean-Baptiste.

A la descente de la montagne, il guérit un possédé du démon qui était lunatique, et sur ce qu'on lui dit que ses disciples n'ont pas pu le guérir, il leur reproche leur incrédulité, parle de la puissance de la foi qui peut transporter des montagnes, et ajoute que ce genre de démons ne peut être guéri que par la prière et par le jeûne. Il redit ses prophéties sur sa passion et attriste vivement ses disciples. Comme on lui a demandé de payer le tribut, après avoir établi qu'il n'y est pas soumis, il envoie, pour éviter le scandale, Pierre, qui trouve un didrachme dans la bouche d'un poisson, et qui s'en sert pour payer le tribut pour lui et pour son maître.

CHAPITRE XVIII.

Les disciples l'interrogeant sur celui qui est le plus grand dans le royaume des cieux, il leur enseigne que l'on ne peut pas y entrer à moins que l'on ne devienne comme un petit enfant. Il leur dit qu'ils doivent recevoir les enfants en son nom; qu'ils ne doivent pas les scandaliser, mais que, quiconque les scandalise, il vaudrait mieux pour lui être précipité dans la mer avec une meule de moulin. Il ajoute qu'il est nécessaire que les scandales arrivent, et il prononce sa malédiction contre ceux par qui arrive le scandale. Il enseigne qu'il faut rejeter ce qui nous est le plus intimement uni plutôt que de s'exposer à la damnation éternelle, et il proclame que les enfants doivent être respectés, puisque leurs anges voient la face de Dieu dans le ciel. Il dit qu'il est venu pour chercher ce qui avait péri, et par la comparaison de la brebis perdue, il montre combien son Père se réjouit du salut de tous et ne veut la perte de personne. Il nous enseigne qu'il faut corriger le frère qui a péché contre nous; s'il ne nous écoute pas, le déférer à l'Église, et s'il n'écoute pas l'Église, le tenir pour étranger. Il assure qu'il liera ou déliera dans le ciel tout ce qui sur la terre aura été lié ou délié par ses disciples, que tout sera accordé à ceux qui s'entendront sur la terre; car il se trouvera lui-même là où deux ou trois se trouveront réunis en son nom. Il répond à Pierre, qui lui demande s'il doit pardonner sept fois, qu'il le doit non-seulement sept fois, mais encore septante sept fois sept fois; et par la parabole du serviteur qui, après la rémission de sa dette, étouffe un de ses compagnons pour lui faire rendre une dette moins grande, et est jeté, pour ce fait, dans les derniers tourments, jusqu'à ce qu'il ait rendu jusqu'au dernier denier, il établit qu'il faut pardonner à ses ennemis.

CHAPITRE XIX.

Il répond aux pharisiens qui le tentent, en lui demandant s'il est permis de renvoyer son épouse, que cela n'est permis que dans le cas d'adultère, et qu'il n'est point permis d'épouser celle qui a été renvoyée. Il ajoute que Moïse n'avait accordé aux Juifs le divorce qu'à cause de la dureté de leurs cœurs. Ses disciples

concluant de là qu'il vaut mieux n'avoir pas de femme, il leur dit que tous ne le peuvent pas, et il loue ceux qui se sont faits eunuques pour le royaume des cieux. On lui offre des enfants auxquels il impose les mains, et comme ses disciples veulent l'en empêcher, il leur dit que le royaume des cieux appartient à ceux qui leur sont semblables. Interrogé par quelqu'un sur ce qu'il doit faire pour gagner le royaume des cieux, après avoir répondu que Dieu seul est bon, il lui propose d'abord les préceptes, ensuite les conseils de vendre toutes choses, d'en donner le produit aux pauvres, et de le suivre ainsi lui-même. Comme cet homme s'en va triste parce qu'il a beaucoup de biens, il en conclut combien il est difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux, ajoutant qu'il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. Le Sauveur affirme que le salut du riche n'est posssible qu'à Dieu. Pierre partant de là pour lui demander quelle sera la récompense de ceux qui auront tout abandonné pour lui, il promet le centuple dans cette vie et ensuite la vie éternelle. Puis il prédit que les premiers seront les derniers, et que les derniers seront les premiers.

CHAPITRE XX.

Par la parabole de la vigne, où le maître envoie des ouvriers le matin à la troisième, à la sixième, à la neuvième, puis enfin à la onzième heure, et où tous reçoivent la même récompense, quoique les premiers murmurent, s'attendant à recevoir plus que les autres parce qu'ils ont travaillé plus longtemps, il montre la vérité de cette parole, que les derniers sont les premiers, et que les premiers sont les derniers, et qu'il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus. Comme il a annoncé en secret à ses douze disciples sa passion future et sa résurrection, la mère des enfants de Zébédée lui demande de placer un de ses enfants à sa droite et l'autre à sa gauche : il demande s'ils peuvent boire son calice, et il ajoute qu'il ne dépend pas de lui d'exaucer sa demande, mais que cela dépend de son Père, qui y prédestine ceux qu'il veut. Ses disciples s'indignant de cette demande, il se présente à eux comme exemple d'humilité, et il leur apprend à servir les autres par son exemple, à lui qui est le premier de tous. Il rend la vue, auprès de Jéricho, à deux aveugles qui, placés sur le chemin, imploraient à grands cris sa compassion et que la foule voulait forcer à se taire ; ces deux aveugles le suivent après avoir recouvré la vue.

CHAPITRE XXI.

Près de Bethphagé, sur la montagne des Oliviers, il envoie deux de ses disciples pour amener une ânesse ; il entre sur cette ânesse à Jérusalem, après qu'on a couvert la route de vêtements et de branches d'arbres, et au milieu d'une foule qui s'écrie : *Hosanna au fils de David ! béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !* A son entrée toute la ville s'émeut. Pour lui, il entre dans

le temple, en chassant ceux qui vendent et qui achètent; renverse les tables et les chaises des marchands, en ajoutant que la maison de la prière ne doit pas devenir une caverne de voleurs. Il guérit les aveugles et les boiteux dans le temple, et il couvre de confusion les princes des prêtres et les scribes qui s'indignaient des acclamations des enfants en leur citant cette parole : Vous avez parfait votre louange par la bouche des enfants. Il revint à Béthanie, et c'est en repartant de là qu'ayant faim le matin, il fait dessécher un figuier qui avait des feuilles et pas de fruits; et, comme ses disciples étaient étonnés de ce fait, il ajoute que s'ils avaient de la foi et s'ils n'hésitaient pas, ils pourraient même précipiter des montagnes dans la mer. Sur la question que lui font les princes des prêtres, par quel pouvoir il fait cela, il leur demande à son tour d'où venait le baptême de Jean; et comme ils lui disent qu'ils ne le savent pas, parce qu'ils n'osent pas lui répondre, il ajoute que lui aussi ne veut pas répondre à ce qu'ils lui demandent. Par l'exemple de deux enfants dont l'un, sur l'ordre de son père, dit qu'il va à la vigne et n'y va pas, et l'autre répond qu'il n'y va pas et y va, il leur fait comprendre qu'ils peuvent être inférieurs aux publicains et aux femmes publiques. Par la parabole des fermiers qui ne paient pas et qui tuent successivement les envoyés et l'héritier lui-même du maître, crime qu'ils jugent eux-mêmes digne de mort, il leur montre que le royaume de Dieu doit leur être enlevé et donné à une nation qui fera ses fruits; il indique ainsi que c'est la pierre qui a été rejetée par ceux qui baptisaient qui est choisie pour être placée à l'angle. A cause de cette parabole, les Juifs cherchent à le prendre; mais ils n'osent pas, craignant la foule.

CHAPITRE XXII.

Par la figure et la parabole des noces auxquelles quelques-uns ont refusé de venir, d'autres tuant les envoyés qui leur avaient été adressés après les avoir couverts d'outrages, crime pour lequel ils ont été voués à la mort, tandis que plusieurs viennent après avoir été ramassés sur les chemins publics, et par l'exemple de celui qui est venu sans le vêtement nuptial et a été jeté dehors, il établit encore qu'il y aura beaucoup d'appelés et peu d'élus; il dit que ceux qui ont été rejetés seront jetés dans les ténèbres extérieures où il y aura des pleurs et des grincements de dents, c'est-à-dire dans l'enfer. Les disciples des pharisiens et les hérodiens lui demandant s'il faut rendre le tribut à César ou non, il repousse leur question hypocrite, et il conclut de l'image de César gravée sur la pièce de monnaie qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Après qu'ils sont frappés d'étonnement s'approchent les sadducéens, qui ne croient pas à la résurrection, et qui l'interrogent sur une femme ayant sept maris, et lui demandent de qui elle sera la femme après la résurrection. Il leur fait voir qu'ils se trompent, ne connaissant pas les Écritures, et par le texte *Dieu est le Dieu d'Abraham*, *d'Isaac et de Jacob*, il leur montre que les morts continuent à vivre quant à l'âme, et que par con-

séquent ils ressusciteront dans leurs corps. Interrogé par un pharisien sur ce point : quel est le grand commandement, il répond que le premier commandement est d'aimer Dieu de tout son cœur, et que le second, semblable au premier, est d'aimer le prochain comme soi-même. Il interroge les pharisiens à son tour et leur demande comment ils disent que le Christ est fils de David, puisque David a appelé le Christ son Seigneur : ils ne peuvent pas lui répondre et n'osent plus désormais l'interroger.

CHAPITRE XXIII.

Il enseigne qu'il faut obéir aux scribes et aux pharisiens, qui sont assis dans la chaire de Moïse, mais qu'il ne faut pas imiter leur vie, parce qu'ils disent et ne font pas, ou s'ils font c'est par vaine gloire et parce qu'ils désirent être vus par les hommes. Il défend aux disciples le désir d'être appelés pères ou maîtres, parce qu'il n'y a qu'un père, celui qui est aux cieux, et qu'un maître, le Christ. Il leur inculque que les superbes seront humiliés et les petits exaltés. Il prononce des malédictions contre l'hypocrisie des pharisiens : 1° parce qu'ils empêchent les hommes d'entrer dans le royaume des cieux ; 2° parce qu'ils dévorent les maisons des veuves par leurs longues prières ; 3° parce qu'ils cherchent partout des prosélytes dont ils font des fils d'enfer plus qu'ils ne le sont eux-mêmes ; 4° parce que par principe d'avarice ils enseignent que le serment par l'or du temple oblige plus que le serment par le temple, et le serment par le don qui est offert sur l'autel plus que le serment par l'autel ; 5° parce qu'ils ont le plus grand souci des petites choses et méprisent et négligent les grandes ; 6° parce qu'ils se préoccupent de la pureté extérieure et nullement des taches qui sont à l'intérieur ; 7° parce qu'ils sont semblables à des sépulcres blanchis, soignant ce qui apparaît et laissant dans toute sa laideur ce qui est caché ; 8° parce qu'ils ornent les tombeaux des mêmes prophètes dont leurs pères ont répandu le sang, prouvant par leurs actions qu'ils sont les enfants de ces meurtriers. Il les appelle race de vipères, et leur dit qu'ayant rempli la mesure de leurs pères, ils ne pourront échapper à la colère qui vient. Il les accuse d'être coupables de tout le sang qui a été répandu depuis le juste Abel, à cause de cette cruauté qu'ils font éclater contre ceux qu'on leur envoie. Il leur reproche de n'avoir pas voulu se convertir à lui, et leur dit qu'à cause de cela ils seront abandonnés ; et il ajoute qu'ils ne le reverront qu'au moment où, en le revoyant, ils s'écrieront : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !*

CHAPITRE XXIV.

Les disciples admirant la structure du temple, il leur prédit la ruine de ce monument. Comme sur la montagne des Oliviers ils lui demandent quand cela doit arriver, il les avertit de ne pas se laisser séduire par les faux Christs, et de ne point se laisser troubler par les combats, les tremblements de terre, les

famines, les pestes qui seront le commencement des douleurs. Il leur prédit combien ils auront à souffrir pour son nom, et combien il y en aura qui se laisseront séduire, scandalisés ; combien seront livrés par leurs frères à cause du refroidissement de la charité dans le cœur du grand nombre. Mais il ajoute qu'il y aura de sauvés tous ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin, et il leur dit que la consommation arrivera enfin quand l'Evangile aura été prêché en tous lieux. Il leur inculque ce qu'ils auront à faire lorsque arrivera l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel. Alors il y aura une tribulation telle qu'il n'y en a pas eu depuis le commencement du monde ; mais elle sera abrégée à cause des élus, et les Antechrists feront de tels prodiges que si cela était possible ils entraîneraient dans l'erreur les élus eux-mêmes. Son arrivée sera comme l'éclair, et il indique les signes qui seront vus dans le ciel après cette tribulation, en ajoutant qu'il viendra lui-même juger dans sa majesté après avoir envoyé les anges réunir les morts des quatre coins de la terre. Il dit que ce jour est imminent, ainsi que l'on juge que l'été est imminent lorsque l'on voit fleurir le figuier; et cependant personne ne peut savoir d'une manière parfaite quand arrivera ce jour, qui fondra sur la terre à l'improviste, ainsi que l'on vit fondre sur elle le déluge au jour de Noé. Il dit que, suivant l'état dans lequel ils seront trouvés, l'un sera pris et l'autre lancé à ce dernier jour, et que l'on doit veiller pour ne pas être surpris par ce jour inattendu, à l'exemple d'un homme qui veille pour ne pas se laisser surprendre dans sa maison par un voleur. Il promet que le serviteur fidèle et prudent sera placé sur tous ses biens, tandis que celui qui n'aura pas été fidèle sera jeté avec les hypocrites là où il y aura des pleurs et des grincements de dents.

CHAPITRE XXV.

Il nous montre de nouveau combien nous devons veiller dans l'attente du jugement dernier par la parabole des dix vierges, dont cinq prudentes sont reçues par l'époux parce qu'elles ont de l'huile dans leurs lampes, tandis que les cinq autres sont exclues parce qu'elles n'ont pas d'huile avec elles. Il indique la même vérité qu'auparavant, à savoir quels seront la récompense des bons et le châtiment des méchants, par la parabole des serviteurs, dont deux, ayant reçu, l'un cinq talents et l'autre deux, ont doublé ce qu'ils ont reçu et sont restés tous les deux dans la joie de leur maître ; tandis que le dernier est jeté dans les ténèbres extérieures , pour avoir enfoui et n'avoir pas fait fructifier le seul talent qu'il a reçu. Ensuite il montre ce qui se passera au jugement dernier, les bons étant placés à droite, les méchants à gauche ; les premiers reçus dans le royaume du ciel à cause de leurs œuvres de miséricorde, les seconds damnés pour avoir négligé les œuvres.

CHAPITRE XXVI.

Il rappelle que deux jours plus tard ce sera la Passion, et la trahison de

Judas. Les princes se réunissent chez Caïphe pour le condamner. Le motif de la trahison est donné par l'évangéliste se récapitulant, et c'est la douleur qu'éprouve Judas en voyant répandre un parfum que l'on aurait pu vendre trois cents deniers, dit-il, et en donner le prix aux pauvres. Le Christ recommande l'œuvre de cette femme et la loue comme l'ayant ainsi préparé à la sépulture. Judas convient avec les princes des prêtres de trente pièces d'argent pour le livrer, et en cherche une occasion. Le Christ, au premier jour des Azymes, demande qu'on lui prépare la cène pascale, et le soir, pendant cette cène, il prédit à ses disciples que l'un d'eux le trahira, et lui dit qu'il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût pas né. Ensuite, prenant le pain et le vin, et les présentant l'un et l'autre après les avoir bénis, il institue le sacrement de l'Eucharistie. Après avoir dit l'hymne d'actions de grâces, il remonte vers le mont des Oliviers et prédit à ses disciples qu'ils seront scandalisés à son occasion; et comme Pierre affirmait le contraire, il lui prédit son triple renoncement. Après avoir pris avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, il leur dit que son âme est triste jusqu'à la mort, de veiller avec lui; et après les avoir éveillés par trois fois différentes, et après avoir répété par trois fois la prière à son Père d'éloigner de lui le calice, il annonce aux disciples, auxquels il le dit par trois fois aussi, de veiller pour ne pas entrer en tentation, que celui qui doit le trahir est là qui s'avance. Aussitôt Judas s'approche avec les gardes, le salue, l'appelle son maître, l'embrasse. Et comme c'est ce signal qu'il leur a donné pour reconnaître le Sauveur, les gardes se sont precipités sur lui; Pierre en blesse un avec une épée : ce dont le Sauveur le réprimande, lui ordonnant de remettre son épée dans le fourreau pour que les Écritures s'accomplissent. Ensuite, il reproche à la foule d'être venue l'arrêter comme un voleur avec des épées et des bâtons, ajoutant qu'ils auraient pu le prendre dans le temple où il était tous les jours à enseigner; mais que cela était arrivé ainsi, afin que les Écritures s'accomplissent. Les disciples l'abandonnent et s'enfuient. Il est conduit chez Caïphe; accusé par de faux témoignages, il ne répond pas. Caïphe l'adjure de répondre s'il est le Fils de Dieu, et sur sa réponse qui l'insinue, il est accusé d'avoir blasphémé et jugé digne de mort. Dès ce moment, il est bafoué, souffleté; on lui crache au visage et on l'invite avec dérision à prophétiser qui l'a traité ainsi. Cependant Pierre le renie par trois fois et avec serment; mais en entendant chanter le coq, il pleure amèrement au souvenir de la prédiction du Christ.

CHAPITRE XXVII.

Le Christ est amené lié à Pilate. Judas, le voyant condamné, se repent, rend l'argent aux Juifs et s'étrangle. Avec cet argent, on achète un champ pour ensevelir les étrangers, et à cause de cela, on appelle ce champ le Champ du sang. Sur la demande que lui fait Pilate s'il est le roi des Juifs, il répond qu'il l'est; tandis que sous l'accusation des princes des prêtres et in-

terpellé par Pilate de répondre à cette question, il ne répond rien, de telle sorte que le gouverneur en est vivement étonné. Pilate, voulant le délivrer et sachant qu'on ne le lui a livré que par envie, se sert de la coutume établie de délivrer tous les ans un malfaiteur au peuple pour le jour de Pâques, d'autant plus qu'il reçoit communication de son épouse qu'elle a beaucoup souffert par des visions à cause de cet homme ; mais le peuple demande Barabbas et demande que le Christ soit crucifié. Pilate se déclare innocent du sang de ce juste, et le peuple s'écrie en demandant que le sang retombe sur lui et sur ses enfants. Pilate le lui livre après l'avoir fait flageller. Dès ce moment, couvert d'un manteau d'écarlate par les soldats, qui lui mettent aussi un roseau à la main en guise de sceptre, il est bafoué par eux comme roi prétendu des Juifs ; on lui crache au visage et on le frappe à la figure avec le roseau. Enfin, il est conduit au lieu du supplice après qu'on lui a rendu ses habits. On oblige Simon de Cyrène à l'aider à porter sa croix. On lui offre à boire du vin mêlé de fiel, et il le refuse. Les soldats jettent sa robe au sort et se partagent ses vêtements pour accomplir une prophétie de David. On met cet écriteau au-dessus de sa tête : *Celui-ci est Jésus, roi des Juifs*. Deux voleurs sont crucifiés à côté de lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Les passants et les deux larrons lui reprochent de ne pouvoir se sauver lui-même et le tournent pour cela en dérision. La terre tremble et elle est couverte de ténèbres de la sixième heure à la neuvième, vers laquelle Jésus s'écrie : *Éli! Éli! mon Dieu! mon Dieu!* L'on s'imagine qu'il appelle Élie à son secours. On lui présente une éponge pleine de fiel; mais jetant de nouveau un grand cri, il expire. La terre tremble, le voile du temple se déchire, les pierres se fendent, plusieurs morts sortent des tombeaux et sont vus par plusieurs dans Jérusalem après la résurrection. A cause de cela, le centurion et ceux qui étaient avec lui confessent que c'était là vraiment le Fils de Dieu. Les femmes qui le servaient auparavant sont là. Le soir Joseph demande le corps à Pilate, et le place dans un tombeau creusé dans la pierre après l'avoir enveloppé d'un suaire neuf. Les princes des prêtres et les pharisiens demandent que le tombeau soit gardé, afin que les disciples ne puissent enlever le corps, et Pilate le permet. Auprès est Marie Madeleine, et une autre Marie est assise avec elle.

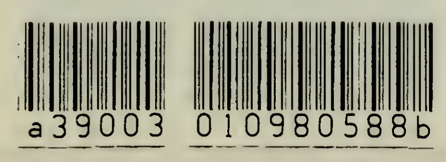
CHAPITRE XXVIII.

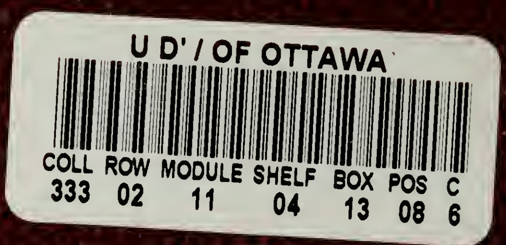
L'une et l'autre Marie, à l'aurore du lendemain du sabbat, viennent voir au sépulcre. Un grand tremblement de terre se fait sentir, et un ange, dont les vêtements sont blancs comme la neige et la face brillante comme le soleil, est assis sur la pierre renversée du tombeau. Les gardes effrayés sont jetés à la renverse ; mais l'ange dit aux femmes qui cherchaient Jésus de ne pas craindre, qu'il est résuscité ; et elles reçoivent l'ordre de l'annoncer aux disciples. Au moment où elles s'en vont, voici Jésus qui les salue : elles s'approchent, et

l'adorent et lui embrassent les pieds. Il leur donne l'ordre d'annoncer aux disciples, ou comme il dit, à ses frères, d'aller le trouver en Galilée. Pendant ce temps là, quelques-uns des gardes ont été raconter tout ce qui s'est passé aux princes des prêtres, qui, après avoir tenu conseil, décident de donner une grande somme d'argent à tous les gardes pour leur faire dire qu'ils s'étaient endormis, et que c'est pendant leur sommeil que les disciples ont enlevé Jésus. Ils les rassurent en ce qui concerne Pilate. De là le faux bruit qui se répandit parmi les Juifs. Les onze vont dans la Galilée, et là, rencontrant Jésus sur une montagne, quelques-uns adorent et d'autres doutent. Les assurant que son Père lui a donné tout pouvoir dans le ciel et sur la terre, il leur ordonne d'aller enseigner toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur enseignant à garder tous ses commandements. Il leur assure qu'il sera avec eux jusqu'à la fin du monde.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Impr. Lacour et Ce, rue Soufflot, 16.


a39003 010980588b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 11 04 13 08 6